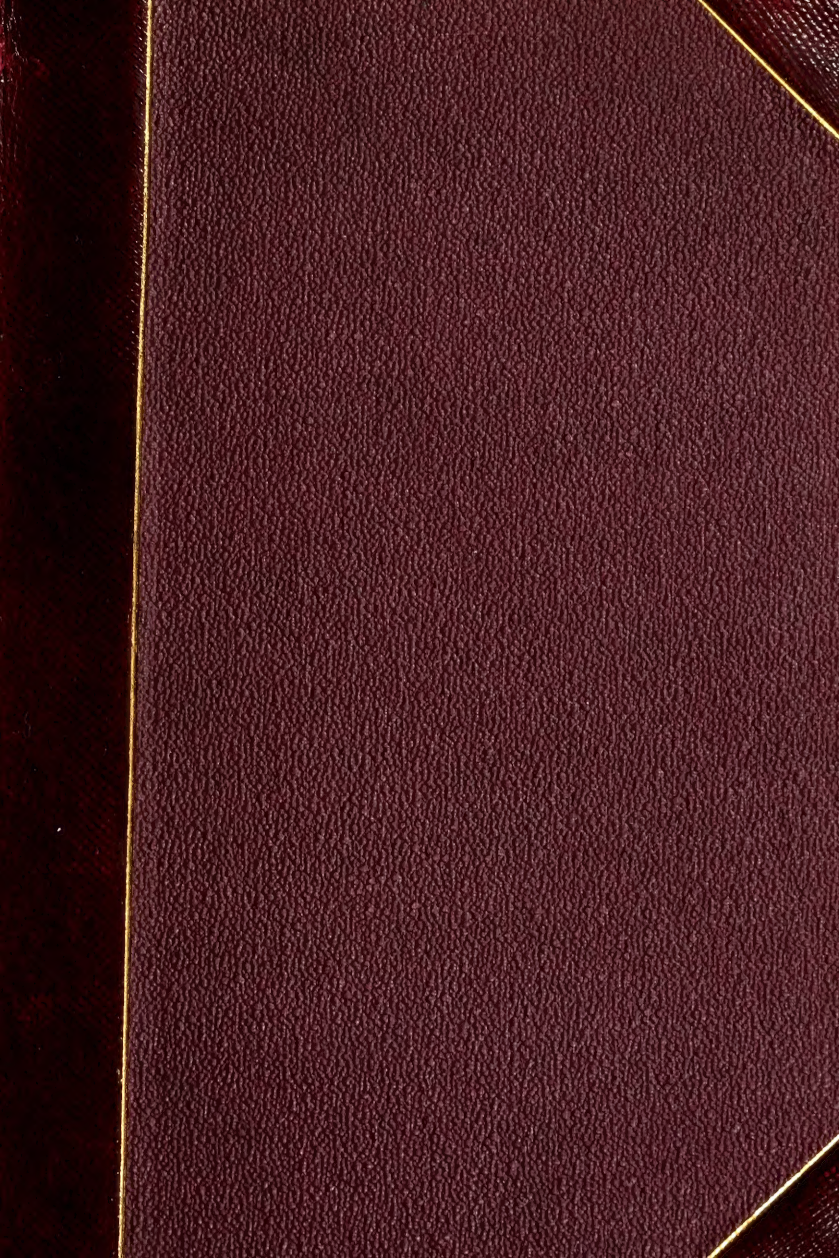
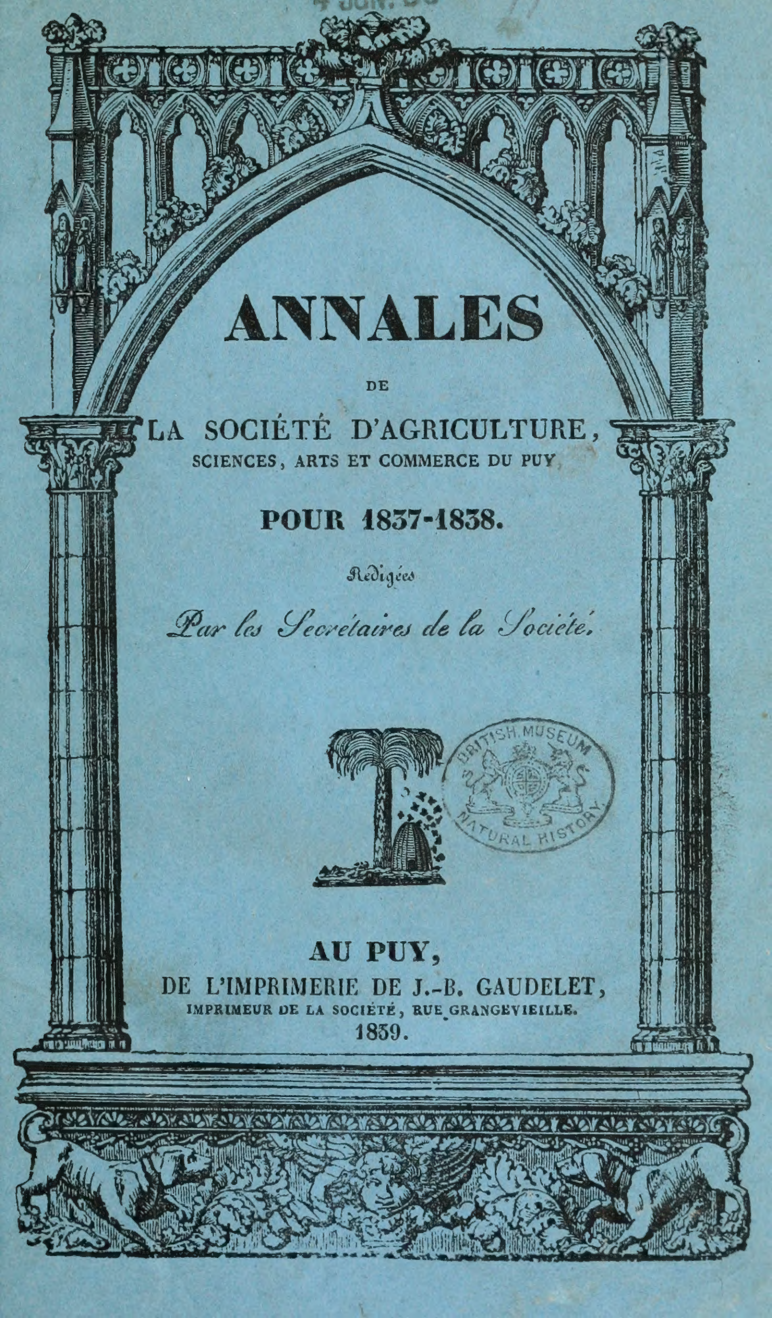




ANNALES

DE

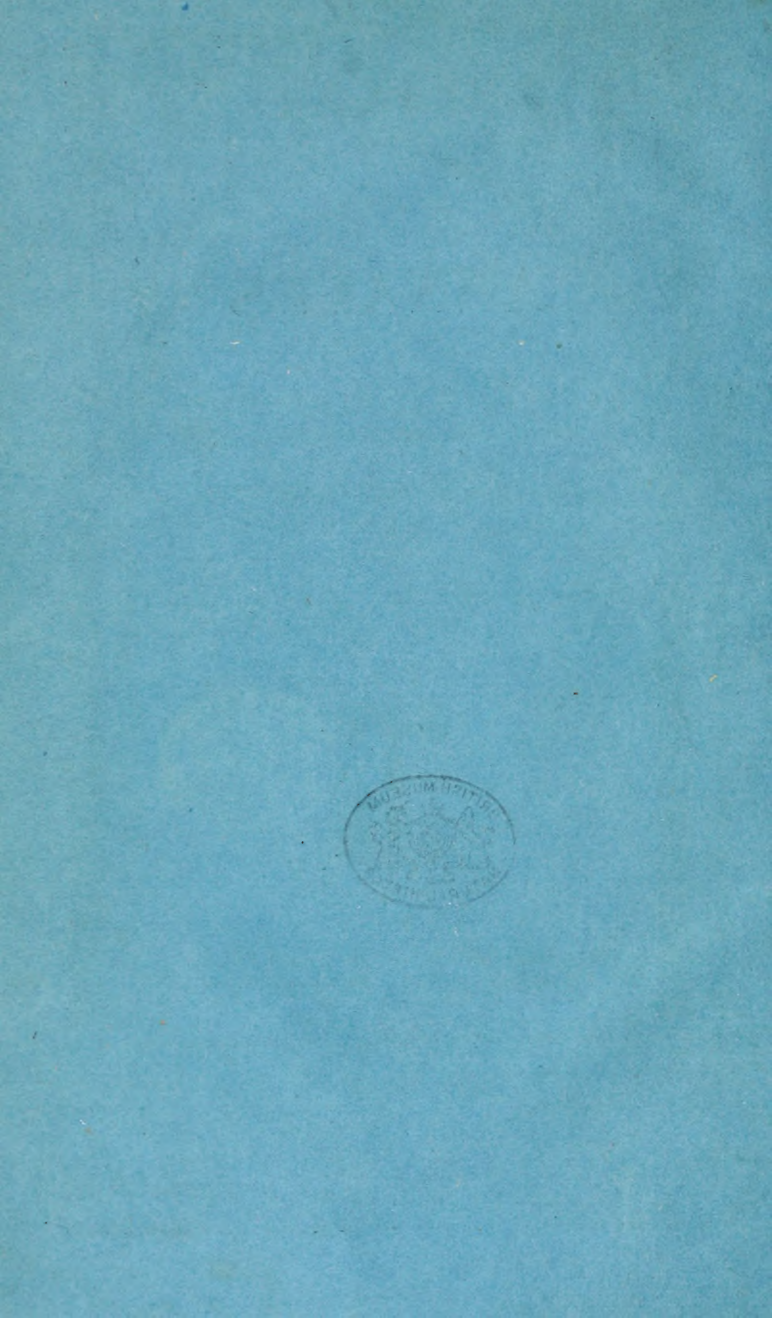
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY

POUR 1837-1838.

Rédigées

Par les Secrétaires de la Société.

AU PUY,
DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. GAUDELET,
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, RUE GRANGEVIEILLE.
1839.



ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY,

POUR 1837-1838;

RÉDIGÉES

PAR LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ.



AU PUY,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. GAUDELET,

SUCCESSEUR DE P. PASQUET.

1839.

Nota. La Société n'entend garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les *Annales*.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY.

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ,

DANS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 AOUT 1838,

PAR M. BERTRAND DE DOUE, *président*.

MESSIEURS,

Le retour périodique de la solennité qui réunit autour de nous ce concours nombreux de citoyens et les premières autorités du pays, ramène pour votre Président l'obligation de vous présenter le compte rendu des travaux qui vous ont occupé depuis votre dernière séance publique.

Ce compte, pour être complet, exigerait une foule de détails auxquels je ne me laisserai pas entraîner ; je m'efforcerai au contraire de le

rendre aussi rapide que possible, et de racheter ainsi ce que sa périodicité même et l'obligation d'appeler encore votre attention sur des sujets dont je vous ai plus d'une fois entretenu, doivent y jeter de monotonie. Qu'il me soit toutefois permis de m'arrêter quelques instans sur la mesure la plus importante que vous ayez prise depuis la création de votre Société, mesure qui a si fort agrandi la sphère de vos travaux et étendu jusque dans les cantons les plus reculés du département l'influence que vous devez désirer d'exercer dans l'intérêt de notre agriculture.

Pénétrés de l'idée que l'utilité d'une Société comme la vôtre ne s'apprécie que par les travaux qu'elle accomplit ou par l'émulation qu'elle excite, vous aviez d'abord cherché à signaler votre existence par des établissemens dont les avantages ont été généralement appréciés; mais ces établissemens étaient plus ou moins étrangers au but principal de votre institution. Il y avait, il faut bien le reconnaître, dans l'ensemble de vos travaux, comme Société d'agriculture, quelque chose de vague, d'incomplet, qui indiquait un vice réel dans votre organisation.

Et en effet, Messieurs, isolés comme vous l'étiez, comptant à peine dans le département vingt Membres non résidans, tous admis dans votre sein à des titres honorables, mais la plupart étrangers à l'art que vous avez mission spéciale d'éclairer et

d'encourager, quelle action pouviez-vous exercer sur notre population agricole ?

Une réforme dans les bases de votre association était devenue indispensable; l'adjonction des notabilités scientifiques et littéraires du pays ne suffisait plus à l'accomplissement de vos projets d'amélioration; il fallait ouvrir vos rangs à tous les hommes d'expérience et de pratique, appeler à vous ceux que leur position ou leur savoir met à même d'exercer autour d'eux une utile influence, et vous plaçant au centre de cette association vraiment départementale, intéresser chacun de ses Membres, par votre exemple et vos encouragemens, au perfectionnement de notre agriculture.

Cette grande mesure dont les fruits ne se sont pas fait attendre, vous l'avez préparée avec maturité. Elle renferme le germe d'une foule de développemens que le temps et votre persévérance amèneront indubitablement.

Ainsi, en formant dans chacun de nos vingt-huit cantons un cadre dans lequel viendront successivement prendre place les propriétaires les plus zélés et les plus intelligens, vous avez préparé les élémens d'autant de comices agricoles. Espérons que les cantons les plus avancés, tels que ceux du Puy, de Brioude et de Paulhaguet prendront bientôt cette honorable initiative. La part que vous vous empresserez de leur donner dans les subventions qui vous sont si généreusement accordées par le Conseil général, multipliera

bientôt ces réunions si propres à faire naître une louable émulation chez nos cultivateurs.

La publication de votre *Bulletin agronomique*, dont le 5e no est sur le point de paraître, ne produira pas de moins heureux effets. Le besoin d'un moyen de communication s'était souvent fait ressentir, mais vous avez voulu qu'il fût en dehors de la presse périodique, trop souvent l'organe passionné des partis. Dans ce Recueil, uniquement consacré à entretenir entre tous les Membres de la Société des relations de chaque jour, à transmettre vos vues, à les contrôler par l'expérience, chacun pourra déposer ses propres observations, en même temps qu'il y trouvera consignés les procédés et les cultures nouvelles jugés susceptibles d'être introduits avec avantage dans le département.

Vous avez dû surtout vous féliciter, Messieurs, de vous trouver tout d'un coup en rapport avec un aussi grand nombre de citoyens recommandables animés du même esprit et concourant au même but que vous. Vous êtes heureux aujourd'hui de voir ceux de vos nouveaux collègues à qui leurs occupations ont permis de se réunir à vous, vous donner par leur présence un gage de l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux.

Pourquoi faut-il que le souvenir des pertes que vous avez éprouvées, vienne troubler cette satisfaction ?

A peine votre juste reconnaissance avait-elle placé sur le tableau de vos Membres honoraires M. le marquis de Latour-Maubourg, que la mort est venue le frapper. Je ne vous dirai pas quels services notre illustre compatriote avait rendus à la France dans les missions délicates dont il avait été chargé. Son éloge a déjà retenti dans une tribune plus digne du rang élevé qu'il occupait dans notre hiérarchie constitutionnelle; mais vous n'oublierez pas que c'est à ses sollicitations que vous devez entr'autres dons ce magnifique bronze du Moïse de Michel-Ange, chef-d'œuvre de la sculpture moderne et sans contredit un des plus riches morceaux de nos collections. Je citerai aussi parmi les objets d'art qu'il vous avait offerts personnellement, les quatre vases égyptiens en albâtre oriental, qu'il avait rapportés de son ambassade à Constantinople et dont il fit don au Musée.

La mort de M. de Maubourg est pour nous comme pour le pays une perte qui ne sera pas de sitôt réparée.

Avec moins de titres à votre reconnaissance, M. le docteur Tardy, que la mort nous a récemment enlevé, a droit aussi à l'hommage de votre affection et de vos regrets. Tant que sa santé le lui permit, il se montra un des plus assidus à vos réunions de chaque mois. Il s'acquittait avec zèle et souvent avec talent des rapports dont il

était chargé. Il a publié une Histoire de la médecine, qui est dans votre bibliothèque. Vous n'avez pas oublié non plus qu'il a enrichi vos Annales d'une Notice historique sur notre compatriote, le lieutenant-général baron de l'Estrade, ce noble et et brave vétéran des guerres d'Amérique. On y trouve d'intéressantes particularités que M. Tardy avait recueillies de sa bouche et qui sans lui seraient restées ignorées.

Quelques tristes que soient ces souvenirs, ils ne doivent pas nous détourner plus long-temps de la tâche qui nous reste à remplir. Bientôt de nombreux encouragemens vont être distribués aux agriculteurs que vous en avez jugés dignes. Peut-être les titres auxquels quelques-uns ont été obtenus paraîtront-ils insuffisans. Si vous en avez décidé autrement, c'est que vous avez dû tenir compte des circonstances et de la position des hommes. Sans doute quelques centaines de toises semées en betteraves ou consacrées à la culture de l'esparcet ou du colza mériteraient à peine que l'on en fît mention, si le terrain où ont eu lieu ces essais était celui d'un riche particulier, ou s'il était situé là où ces cultures sont déjà devenues populaires.

Mais si le pauvre dans son humble station cède au besoin d'améliorer dont vous êtes vous-mêmes tourmentés; si, obéissant à votre voix, il consacre une partie de son mince héritage à des

cultures encore inconnues dans le hameau reculé qu'il habite; s'il a bravé les railleries dont la jalousie et l'esprit de routine n'ont pas manqué de l'assaillir; je le demande, Messieurs, n'a-t-il pas, lui aussi, mérité vos encouragemens? Tels sont d'ailleurs la lettre et l'esprit de vos derniers programmes.

Nous sommes heureux de le dire, décidément il y a progrès dans les diverses parties de notre agriculture. Depuis votre dernière séance, quarante-huit primes, pour charrues dombasle, ont été accordées; partout les fourrages se multiplient; les graines que vous avez si abondamment distribuées ont donné lieu à de nombreux essais; de grands défoncemens s'opèrent; la jachère disparaît sous les récoltes sarclées; la culture du mûrier, quelque temps stationnaire, est aujourd'hui mieux comprise et ses avantages mieux appréciés.

Vous le voyez, Messieurs, la voie dans laquelle vous êtes entrés est bonne; il ne s'agit que d'y persévérer. L'amélioration de nos races de bestiaux est la seule branche de notre industrie agricole qui laisse à désirer; pour laquelle, avouons-le, tout est encore à faire. C'est là que les subventions obtenues par MM. les Députés du département, ou dont vous êtes redevables à la sollicitude de notre premier Magistrat, doivent trouver leur emploi. Elles seront malheureusement insuffisantes pour réaliser, dès cette année, le projet

que vous avez conçu de placer dans chacun de nos cantons un taureau étalon des races d'Aubrac, du Rouergue, de Maillargues ou de celle du Mezenc.

De nouveaux progrès dans la fabrique de la dentelle, cette industrie toute départementale, puisqu'elle s'étend, quoiqu'en proportions diverses, dans nos trois arrondissemens, ont justifié les encouragemens que vous accordâtes, il y a deux ans, à M. Théodore Falcon.

Cet intelligent fabricant vous a présenté cette année un nouveau tableau de ses produits. On y remarque une heureuse variété de fonds et de dessins parfaitement exécutés et qui font honneur à l'habileté du fabricant et à la direction qu'il donne à ses ouvrières. C'est aux douze plus parfaites d'entr'elles que vous avez voulu cette fois décerner une prime. Elle leur sera distribuée par MM. les Maires de leur commune. Ces récompenses inattendues exciteront leur émulation et ne peuvent que produire un excellent effet.

Je regrette de ne pouvoir parcourir en détail les autres branches d'industrie et les inventions nouvelles qui ont mérité vos encouragemens. Dans quelques instans, les jeunes élèves de votre école industrielle, qui a déjà fourni tant de bons ouvriers au pays, se présenteront pour recevoir à leur tour les couronnes dues à leurs succès. Vous avez voulu par cette faveur dont ils com-

prennent très-bien tout le prix, ajouter encore à leur jeune émulation et donner une marque de votre satisfaction à MM. leurs professeurs. Les modèles exposés dans le Musée rendent témoignage de l'excellence de l'enseignement que reçoivent leurs élèves.

La Caisse d'épargnes à laquelle, par ses statuts, votre nom est si honorablement associé, continue à mériter la confiance qui lui est due. Ce que quelques préventions lui refusent encore, elle l'obtiendra du temps et d'une plus juste appréciation des services qu'elle est appelée à rendre à notre population.

Les versemens qui, dans tout le cours de l'année 1837, ne s'étaient portés qu'à 24100 francs, s'élèvent déjà pour 1838 à plus de 25000 francs. Le nombre des déposans nouveaux suit la même progression. C'est, vous le voyez, une notable amélioration.

Dans le nombre des versemens sont compris ceux opérés par quatre caisses de secours mutuels établis depuis peu par les corporations des ouvriers cordonniers, des menuisiers, des tailleurs et des maîtres cordonniers de cette ville. Ces associations font honneur au bon esprit de notre population ouvrière. Elles mériteraient d'être encouragées autrement que par les facilités qu'ils ont trouvées dans la caisse d'épargnes et par l'honorable mention que je suis heureux d'en faire devant vous.

Je n'ai plus qu'à vous entretenir, Messieurs, des accroissemens qu'ont reçu les riches collections réunies dans ce Musée, où viennent se résumer chaque année une grande partie de vos travaux.

Le catalogue auquel vous travaillez montrera avec quelle persévérante sollicitude vous avez cherché à rendre chaque jour cet établissement plus digne de la faveur marquée dont il jouit auprès de nos concitoyens, et du rang distingué qu'il occupe parmi les Musées des départemens.

Mais, sans remonter plus haut que votre dernière séance publique, de combien d'objets précieux ne s'est-il pas enrichi ?

Et d'abord, quel don plus digne de votre reconnaissance que celui des manuscrits originaux de Médicis et de Burel, dont vous êtes redevables à Monseigneur de Bonald. Leur rare conservation, leur authenticité, l'intérêt tout particulier qu'ils ont pour notre histoire, et jusqu'au nom vénéré du Prélat qui a voulu en assurer la possession à sa patrie adoptive; tout fait, de ces beaux manuscrits, l'ornement le plus précieux de votre bibliothèque.

Bientôt l'un de nos jeunes collègues viendra y déposer un manuscrit d'un ordre inférieur, il est vrai, mais dans lequel les amateurs du moyen-âge trouveront plus d'un enseignement. Ce manuscrit a été recueilli sur les originaux dispersés dans diverses bibliothèques de la capitale. Il ren-

ferme un grand nombre de poésies encore inédites de nos troubadours, singulier mélange de galanterie, d'amour et d'amères satyres. C'est à ces sources inconnues que M. Francisque Mandet a puisé la plus grande partie des matériaux que, grâce au constant et généreux patronage du Conseil général, il est sur le point de publier. Ainsi, par les savantes et consciencieuses recherches de notre infatigable Collègue, se trouvera réalisé le vœu que vous aviez émis il y a quelques années.

Le pays et la science ne doivent pas moins de reconnaissance à M. Anatole de Planhol, pour son grand ouvrage sur les magnifiques tapisseries de l'église de la Chaise-Dieu, dont il vous a fait l'hommage. Dans ce vaste ensemble de compositions, toutes tirées de l'Histoire sainte, l'œil ne sait ce qu'il doit le plus admirer, ou de la naïveté des curieux détails que l'artiste du 15e siècle y a pour ainsi dire entassés, ou de la gracieuse pureté que le crayon toujours élégant de notre compatriote a mis dans leur reproduction.

En voyant surgir tout-à-coup un talent aussi distingué et auquel ses premières productions promettent tant d'avenir, vous vous êtes plaints de ne pas le compter parmi vous. Bientôt, Messieurs, vos rangs vont s'ouvrir pour le recevoir ; il est assuré du moins d'y trouver des Collègues animés de cet amour du pays auquel il a dû l'heureux choix de son premier sujet.

Tels sont les principaux objets dont s'est enrichie votre bibliothèque historique. Encore quelques acquisitions de cette importance et cette collection, qui date à peine de hier, deviendra digne de l'intérêt de tous ceux qui attachent quelque prix à la conservation de nos monumens historiques et littéraires.

Votre médaillier, qui s'accroît chaque jour de monnaies de différens âges trouvées dans le département, fournit aussi matière à d'intéressantes recherches. Celui de nos collègues à qui la conservation en est plus particulièrement confiée, s'occupe en ce moment d'un travail qui sera inséré dans nos prochaines Annales et qui jettera un nouveau jour sur le droit de battre monnaie que possédaient, entr'autres, les évêques du Puy et les comtes de Brioude, ou qu'usurpaient certains de nos barons, pour rétablir leurs finances souvent fort délabrées. Ce travail sera accompagné de planches gravées par M. Xavier Breysse, jeune artiste dont vous avez jugé le talent digne de vos encouragemens.

Vous n'avez pas négligé non plus les occasions qui se sont présentées pour compléter vos collections déjà si riches d'histoire naturelle.

Un heureux hasard a fait découvrir dans nos plâtrières des restes assez nombreux et parfaitement conservés du *Paleotherium du Velay*, dont il n'avait été rencontré aucun nouveau débris,

depuis ceux que le célèbre Cuvier reconnut constituer une espèce distincte, à laquelle il donna le nom du pays où elle avait été trouvée.

Dans l'état actuel de nos connaissances, cet animal doit être considéré comme le premier mammifère qui ait paru au bord des eaux qui ont si long-temps couvert les environs du Puy.

Une découverte bien intéressante aussi, est celle d'énormes dents et de quelques os parfaitement conservés de l'*Elephas primigenius* de Cuvier, espèce fossile très-rapprochée de l'éléphant d'Asie. Ces ossemens ont été recueillis dans le détritus volcanique, par M. Charles de Chardon, mêlés avec ceux de quelques espèces de petits ruminans, et donnés par lui au Musée avec une générosité qu'on ne saurait assez louer.

S'il m'était actuellement permis de décrire quelques-uns des objets d'antiquité dont cette partie de vos collections s'est enrichie depuis peu, je vous parlerais de cette jolie statuette en marbre blanc dont vous êtes redevable à M. l'abbé Carria, archiprêtre de la cathédrale; de ces vases étrusques, partie essentielle de toute collection d'antiques; de ces armes couvertes d'incrustations de nacre et d'ivoire, luxe né des habitudes guerrières de nos pères pendant leurs cruelles dissentions; mais j'ai hâte de vous entretenir d'un monument d'un bien autre intérêt, puisqu'il serait le plus ancien de ceux qui constatent l'existence des

Vellaviens, comme formant un peuple distinct au milieu de ceux qui habitaient les Gaules lors de l'invasion romaine.

Un autre souvenir s'y rattache encore; car cette main symbolique que couvrent des caractères grecs, emblème de concorde et d'union, le comte de Caylus, le père Montfaucon, et, après eux, notre honorable collègue, le savant auteur de l'Essai sur les Antiquités de la Haute-Loire, s'accordent à la considérer comme un gage donné en signe d'alliance aux Velauniens par les habitans de l'Auvergne.

Jusqu'ici ce bronze avait échappé à vos recherches; ce n'est que depuis quelques mois qu'il a été découvert dans les collections de la Bibliothèque royale, à Paris, par notre compatriote M. Jules Pradier. Dans l'impossibilité d'obtenir la cession de ce singulier monument de la diplomatie gauloise, M. de Becdelièvre s'est adressé à M. Crozatier, et, grâce à son inépuisable obligeance, vous en possédez enfin une épreuve aussi en bronze, dont la fidélité vous est garantie par l'habileté de l'artiste qui l'a exécutée et qui vient d'en faire don au Musée.

Vous conserverez religieusement ce symbole d'union entre deux peuples qui, au rapport de Strabon, vivaient, il y a deux mille ans, sous le même gouvernement et sous les mêmes chefs. Il y a là pour nous, Messieurs, plus qu'un souvenir.

Puissent ceux qu'il rappelle, resserrer plus étroitement les nœuds d'une alliance qui date de tant de siècles, et nous rendre chaque jour plus chère cette communauté d'intérêts, née de la mémorable révolution qui a réuni encore une fois les deux peuples !

Où trouverai-je maintenant cette variété de tours et d'expressions dont j'aurais besoin pour formuler à mon gré les témoignages de votre reconnaissance pour cette galerie, car c'est le mot ; pour cette galerie de tableaux dont le Musée s'enrichit en un jour comme par enchantement, et qui absorbent à juste titre l'attention générale.

Par où commencer ? Aurai-je égard à la valeur du don ou au mérite du donateur ?

Si toutefois la palme appartient au goût exquis qui a présidé à leur choix et au zèle qui les a obtenus, si un rare dévouement au pays, si une influence incontestée sur son avenir artistique sont des titres que vous ne puissiez méconnaître, comme moi, Messieurs, vous avez tous nommé M. de Becdelièvre.

Et je ne crains pas qu'une vieille amitié me fasse illusion. Ce beau portrait où nous retrouvons avec bonheur les traits de notre Julien si fidèlement rendus ; cet *album* de la Haute-Loire, cette bonne fortune à laquelle chacun de nous a voulu prendre part ; ce Musée, enfin, que nos yeux parcourent avec ravissement ; tout cela n'est-il pas son

ouvrage ? Et cette fête de famille où nous aurions été si heureux de le revoir après sa longue absence, pendant laquelle il n'a cessé de s'occuper de nous, que nous eût-elle laissé à désirer, si notre bien-aimé Collègue eût été là pour partager notre joie et recevoir nos félicitations ?

Mais écartons ce juste sujet de regrets.

Ce n'est plus seulement en votre nom particulier, mais encore comme organes de la reconnaissance publique, que vous avez actuellement à remercier notre honorable compatriote et collègue, M. Crozatier, pour les objets précieux dont il s'est plu à décorer le Musée et sa ville natale.

Trente ans se sont écoulés depuis que, bien jeune encore, il fut contraint de s'éloigner de nous, et ces trente ans de travaux et d'efforts pour parvenir à se faire un nom dans l'art difficile qu'il avait embrassé n'ont pu effacer de son cœur le souvenir des rians vallons où s'écoulèrent ses premières années.

C'est encore à lui que nous devons aujourd'hui cette forêt du célèbre paysagiste Cabat. Je ne vous ferai pas l'éloge de cette charmante étude ; mais au milieu des jouissances qu'elle promet aux connaisseurs, qu'ils n'oublient pas à quelle main généreuse ils en sont redevables.

Dans cet autre tableau, ouvrage de Thuillier, vous avez reconnu d'abord la riche variété de tons, la touche naïve, la suave harmonie qui

caractérisent les ouvrages du peintre distingué à qui vous décernâtes naguère votre médaille d'or et qui pendant deux ans est venu s'inspirer de vos sites.

C'est au patriotisme, au goût éclairé pour les arts, au noble emploi que M. Auguste Lamothe, membre du Conseil général, sait faire de sa fortune, que nous devons ce beau paysage. Parmi ceux que possède le Musée, il est jusqu'ici le seul dont le sujet ait été pris dans le département. Cette particularité ajoute un nouveau prix au don de notre compatriote.

Bientôt peut-être, si les sollicitations réunies de M. de Bastard, notre président honoraire, et de M. de Becdelièvre, obtiennent le succès qu'il leur est permis d'espérer, un grand tableau du même auteur, représentant les ruines du château de Lavoûte-sur-Loire, enrichirait encore nos collections. Il serait le premier de cette suite de paysages historiques dans lesquels vous aimeriez à voir reproduire ce qui reste encore de nos vieux monumens.

En attendant que cet espoir se réalise, admirons ces jolies compositions de Bouton et de Le Prince, qui ont obtenu des suffrages mérités à l'exposition de 1838.

Que vos regards se portent enfin sur ce beau portrait de M. de Galard, que vous devez au talent de M. le professeur Giraud. Comme vous,

notre compatriote entendit le vœu exprimé, dans votre dernière séance publique, par le magistrat qui présidait alors à l'administration de ce département. Comme vous, il comprit que les arts devaient aussi leur tribut au prélat qui les avait chéris et protégés. Remercions-le d'avoir si bien payé leur dette et d'avoir enrichi le Musée d'un bon portrait de plus.

Ici, Messieurs, se termine ma tâche.

Qui pourrait, dans cette réunion de volontés et d'efforts dont je viens de vous présenter le tableau, ne pas reconnaître la tendance nouvelle des esprits vers un but naguère négligé ou même inaperçu?

Partout autonr de vous elle se manifeste. Voyez avec quelle intelligence profonde des procédés et des formes gracieuses du moyen-âge notre respectable Collègue, M. l'abbé Aynac, poursuit la restauration de sa belle église de Saint-Laurent. Ici, nos fontaines se parent des vases élégans de la renaissance; là, elles s'approprient et rendent à leur destination primitive les restes mutilés des monumens religieux du quatorzième siècle. La chapelle de Chanteuges, ce modèle achevé du gothique fleuri, sauvée des outrages du temps et de la main non moins redoutable de l'homme par le Conseil genéral; enfin, ces subventions si vivement sollicitées et enfin obtenues en faveur des basiliques de Saint-Julien de Brioude et de la

Chaise-Dieu dont elles assurent la conservation. Voilà, n'en doutons pas, des signes assurés de l'heureuse révolution qui s'opère dans les idées du pays; car c'est surtout par le respect qu'il porte aux monumens du passé, qu'un peuple s'initie au culte des lettres et des arts.

6e NOTICE INDICATIVE

Des Sujets de prix proposés par la Société, dans sa séance du 22 août 1838, *pour être décernés en* 1839 *et* 1840.

§. AGRICULTURE.

Des primes en argent, des médailles d'or, d'argent et de bronze, seront accordées aux propriétaires, cultivateurs ou fermiers qui auront satisfait aux conditions énoncées dans le présent programme pour un ou plusieurs des sujets ci-après :

1° *Plantes oléifères.*

A ceux qui auront récolté la plus grande quantité de graine de colza, de pavot, de navette, ou de cameline.

Cette quantité ne pourra être moindre de dix hectolitres, soit quarante doubles boisseaux ou grands cartons de la nouvelle mesure.

2° *Plantes fourragères.*

1° A ceux qui auront semé au moins 3000 toises carrées de plantes fourragères annuelles, vesces, jarousses, farouch, etc. Les deux cantons du Puy sont hors de concours.

2° A ceux qui auront ensemencé la plus grande surface en trèfle, luzerne et esparcet, *relativement à l'étendue de leurs terres labourables.*

3° A ceux qui auront cultivé, avec les soins convenables, la plus grande étendue en betteraves, choux cavaliers, choux branchus du Poitou, grosses carottes champêtres, maïs ordinaire ou quarantain.

4° A ceux qui auront essayé le plus en grand et avec plus de succès la culture de l'œillette, de la spergule, de la garance, du pastel et du chardon à bonnetier.

5° Aux propriétaires qui auront formé les pépinières les plus considérables d'arbres forestiers.

Des graines de betteraves, de grosses carottes champêtres et autres seront distribuées annuellement, avec une instruction sur leur culture, aux membres de la Société qui résident dans le département, et par leur intermédiaire aux cultivateurs qui en désireront.

3° *Récoltes enfouies en vert.*

A ceux qui auront enfoui du lupin, du seigle ou autres fourrages en vert sur l'espace de terrain le plus considérable.

Certaines communes de l'arrondissement d'Yssingeaux retirent de grands avantages de l'enfouissement du lupin, au moment où cette plante a pris tout son développement. L'introduction de ce procédé, dans d'autres communes du département, serait un perfectionnement qui mérite d'être encouragé.

4° *Culture du chanvre et du lin.*

Aux agriculteurs du département qui auront semé en lin, et à ceux des deux arrondissemens du Puy et d'Yssingeaux, qui auront semé en chanvre le plus grand espace de terrain.

Cet espace devra être au moins de 400 toises carrées.

5° *Défoncemens partiels et successifs des terres arables ou incultes.*

A ceux qui auront ouvert et comblé, dans l'espace d'une année, le plus grand nombre de mètres de tranchées, d'après le procédé de M. le comte de Macheco. Le canton de Paulhaguet est excepté du concours.

Ce procédé consiste à creuser, à onze pieds de distance, des fosses ou tranchées de cinq pieds de large et de quinze pouces environ de profondeur. On y enfouit ou l'on en retire les pierres qui en proviennent. Quelques années après, on ouvre de nouvelles tranchées dans les intervalles des premières, et l'on parvient ainsi à défoncer de grandes surfaces bien plus avantageusement que par une seule opération (*Annales de la Société, pour* 1834).

6° *Instrumens d'agriculture perfectionnés.*

Une prime sera accordée aux agriculteurs ou fermiers de chacun des trois arrondissemens qui auront acheté une charrue à la Dombasle, du grand ou du petit modèle, une charrue à oreilles mobiles, une herse à dents de fer, ou tout autre instrument perfectionné. Cette prime sera de 20 f.

Les charrues à la Dombasle remplacent le travail de la bêche. On peut s'en procurer chez MM. Dubois-Robert et Fournier, marchand de fer au Puy; ou s'adresser directement à M. Guimbal-Lhéritier, à Issoire, ou à MM. Eyraud et Mouret, marchands de fer à Brioude, et à M. Massardier, charron à Saint-Didier-la-Séauve, pour les charrues à oreilles mobiles.

Les cultivateurs qui voudront jouir de la prime proposée, auront à adresser à M. le Président de la Société, au Puy, 1° leur facture d'achat; 2° un certificat du Maire de leur commune, attestant que la charrue est en leur possession. Ces pièces doivent être sur papier libre et en feuilles séparées.

7° *Semis et Plantations d'arbres résineux.*

Aux propriétaires qui auront fait les semis ou plantations les plus considérables, selon l'étendue de leurs propriétés, en arbres résineux, tels que pins, sapins, épicéas, mélèses, etc.

Ces prix sont doublés pour les semis ou plantations exécutés dans les cantons de Pradelles, Fay-le-Froid et Pinols.

8° *Pommiers à cidre.*

A ceux qui auront planté à demeure la plus grande quantité de pommiers à cidre. Le nombre ne pourra être au-dessous de cinquante.

MM. Jacquemet-Bonnefont père et fils, pépiniéristes à Annonay, peuvent fournir un grand nombre de ces pommiers.

Un prix sera aussi accordé à la personne qui aurait greffé avec succès, en pommiers à cidre, la plus grande quantité de sauvageons. M. de Bonneville et M. Liogier offrent de fournir *gratis* des greffes de variétés choisies aux personnes qui en désireraient.

9° *Amélioration des races d'animaux domestiques.*

1° A ceux qui produiront les vaches laitières les plus abondantes en lait le plus riche en beurre et en fromage, et qui en auront élevé les produits des deux sexes pour les appareiller.

2° A ceux qui auront introduit dans le département des taureaux, génisses ou vaches pleines, de race suisse ou du Cantal, ou des moutons mérinos et autres animaux de races choisies.

La prime sera de 15 à 30 francs pour la race du Cantal, selon la beauté des taureaux ou des génisses.

3° A ceux qui présenteront les plus beaux étalons ou les plus beaux élèves en chevaux, mulets, taureaux, génisses et bêtes à laine, nés dans le département.

Ces animaux devront être présentés, au Puy, dans la cour de la caserne Saint-Laurent, à la Commission chargée par la Société de les examiner, en présence de l'artiste vétérinaire du département.

La veille de la foire de la Saint-Michel est l'époque invariablement fixée pour les concours de bestiaux, lesquels auront lieu dorénavant chaque année et à pareil jour.

Nota. Les concurrens, pour chacun des prix ci-dessus, devront, avant le 10 juin 1839 et années suivantes, faire parvenir leur demande écrite à M. Borie, docteur en médecine, ou à M. Auguste Aymard, secrétaires de la Société, et l'accompagner de certificats délivrés par M. le Maire de leur commune.

La Société se réserve de prendre connaissance, s'il y a lieu, des faits énoncés dans les certificats.

---

§. COMMERCE ET INDUSTRIE.

Aux personnes qui auront introduit dans le département une nouvelle industrie ou perfectionné celles déjà existantes, entr'autres la fabrication de la dentelle; à celles qui auront perfectionné les métiers et les divers ustensiles employés à fabriquer la toile et les étoffes de laine, et qui auront établi une fabrique de métiers (Une prime de 20 fr. sera accordée aux ouvriers qui en feront l'acquisition). Aux ouvriers ou chefs d'atelier qui auront établi un métier d'étoffe de soie ou de rubans dans les cantons du Puy et autres du dépar-

tement où cette industrie n'est pas encore introduite. Une prime de 20 fr. leur est également acquise pour chaque nouveau métier qu'ils auront établi. A celles qui auront établi des clouteries à proximité de nos houillères, ou partout ailleurs que dans les cantons limitrophes du département de la Loire. A ceux qui inventeraient un procédé mécanique et économique pour le piquage des fonds et dessins pour dentelles. Enfin, aux fabricans des plus beaux meubles en ébénisterie.

---

§. SCIENCES ET ARTS.

La Société décernera aussi, en 1839 et 1840, dans ses séances publiques, des médailles d'or, d'argent et de bronze, aux auteurs des meilleurs Mémoires :

1° Sur les améliorations dont l'agriculture et l'industrie du département peuvent être susceptibles;

2° Sur un point quelconque de l'Histoire du département, sur ses antiquités, son histoire naturelle, etc.;

3° A l'auteur de la meilleure pièce de poésie, dont le sujet devra être pris dans l'Histoire du département, ou offrir un intérêt local;

4° A l'auteur du meilleur tableau ou dessin, de la meilleure lithographie ou gravure représentant un site ou un monument du département.

Les mémoires et dessins envoyés au concours devront porter une sentence et être accompagnés d'un billet cacheté renfermant

cette même sentence et le nom de l'auteur. Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix.

Ils devront être adressés à M. Borie, docteur en médecine, ou à M. Auguste Aymard, secrétaires de la Société, avant le premier juin de chaque année.

Les mémoires et pièces de vers couronnés seront insérés dans les Annales de la Société : les tableaux, dessins, etc., seront exposés au Musée.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les Membres résidans de la Société.



Dans sa séance du 22 août 1838, sur le rapport d'une Commission spéciale, la Société a décerné :

§. AGRICULTURE.

Une médaille en or à M. *Hippolyte Tuja*, propriétaire à Langeac.

Défoncemens considérables opérés en majeure partie d'après le procédé de M. de Macheco; semis considérables en betteraves; plantations de mûriers et autres améliorations notables.

Une médaille en argent à M. *J.-L. Gratuze*, propriétaire à Saint-Jean-Lachalm.

Semis considérables de trèfle; culture du colza; semis et plantation d'arbres résineux.

Une médaille en argent à M. le chevalier *de la Rochette*, propriétaire à Saint-Didier.

Etablissement d'une fabrique de charrues-dombasle à oreilles mobiles, construites d'après ses plans.

Une prime de 40 francs à *Jean Massardier*, charron à Saint-Didier.

Pour avoir exécuté cette charrue, sous la direction de M. de la Rochette.

Une médaille en argent et une charrue-dombasle à M. *Bouche*, propriétaire à Langeac.

Semis de 48 cartonnées en trèfle; prairies naturelles quadruplées; 300 cartonnées de défoncemens et 2500 mètres de murs provenant de ces défoncemens.

Une médaille en argent à M. *Roche*, propriétaire aux Breux, commune de Mézères.

100 cartonnées de 200 toises plantées en pin; 3000 toises semées en trèfle; défoncement de 300 cartonnées.

Une médaille en bronze à M. *Victor Montalban*, propriétaire à Frugières-le-Pin.

Pour 12000 toises semées en trèfle, jarousses et vesces.

Une médaille en bronze à M. *Vallet*, propriétaire à Saint-Paulien.

Pour un Mémoire sur la culture des lentilles, dont il sera fait un extrait.

Une prime de 50 francs et deux primes pour herse et charrue à M. *Antoine Bard*, colon à Bournoncle.

Pour semis de 10 hectares en colza, vesces d'hiver, sainfoin, trèfle, betteraves, etc.

Une prime de trente francs à M. *J. Chantemesse*, fermier aux Bories, commune de Brive.

40 cartonnées de mauvais terrain argilo-marneux, jusqu'alors improductif, semé en esparcet.

Une prime de 20 francs à M. *André Chabanes*, fermier à Soyes, commune de Polignac.

Ensemencement de 3 cartonnées en carottes et betteraves.

Une prime de 20 francs à M. *Louis Gaspard*, fermier à Saint-Jean-de-Nay.

Ensemencement de 2 hectolitres et demi de graine de lupin, pour enfouir en vert.

Une prime de 20 fr. à M. *Jean-Claude Valour*, propriétaire au Fau, commune de Mézères.

Semis de 600 toises carrées en colza; récolte de 5 hectolitres.

Une mention honorable à M. *Et. Rochette*, avocat à Brioude.

Divers défoncemens de terres incultes, dans lesquelles ont été ensuite plantés avec succès des mûriers et des betteraves.

Une mention honorable à M. *François Bard*, propriétaire à Saint-Privat-d'Allier.

Plantation de terrains incultes en vignes, noyers, pommiers et mûriers.

Une prime de 30 francs à M. *Antoine Jaquet*, nourrisseur au Puy.

Présentation d'un beau taureau de deux ans et demi, employé à la monte.

Une mention honorable à M. *Jean-L. Gratuze*, de Rossignol.

Présentation de six beaux beliers, de race du Quercy, de l'âge de six mois à deux ans.

---

§. COMMERCE ET INDUSTRIE.

Remercîmens adressés par la Société à Madame veuve *Hedde*, au Puy;

Une médaille en argent accordée à M. *Brun*, contre-maître de la fabrique de M. *Gust. Chabalier*, au Puy;

Une gratification de 20 fr. au sieur *Jacq. Cros*, ouvrier à ladite fabrique ;

Pour l'établissement d'un métier perfectionné pour le tissage des étoffes de laine, et à la charge par M. Brun d'y introduire les perfectionnemens indiqués dans le rapport de la Commission qui sera inséré dans le Bulletin de la Société.

Une prime de 20 fr. sera accordée aux fabricans et ouvriers qui feront l'acquisition de ce nouveau métier.

Une prime de 120 francs à MM. *Desvignes* et *Chabannes*, fabricans d'étoffes de soie au Puy.

Pour l'établissement de six nouveaux métiers dans leur fabrique, à raison de 20 francs par métier.

Une médaille en argent à M. *Xavier Breysse*, du Puy ;

Une prime de 100 fr. à M. *Jos. Rabany*, du Puy ;

Pour l'invention d'une machine propre à piquer les cartons des dentelles, et à titre d'encouragement.

Cette machine serait susceptible de reproduire avec précision les dessins d'un carton-modèle et d'en livrer jusqu'à mille épreuves par jour, à un tiers de diminution sur les prix actuels. Le procédé du tracé des cordons serait tout aussi expéditif.

Une prime de 160 francs à distribuer par 10, 15 et 20 fr., entre douze ouvrières de M. *Falcon*, fabricant de dentelles au Puy.

Leurs dentelles ont été exposées au Musée. Ces ouvrières appartiennent aux communes de Saint-Julien-d'Ance, de Saint-André-de-Chalencon, de Roche, de Saint-Pierre-Duchamp, de Saint-Georges-Lagricol.

Les primes accordées leur seront distribuées par MM. les Maires de leurs communes respectives.

Une médaille de bronze à M. *Alphonse Richard*, fabricant de dentelles au Puy.

Exposition de dentelles en fils métalliques, or ou argent.

Une médaille en argent à M. *Sébastien Couturieux*, de Mirecourt.

Etablissement au Puy d'une fabrique d'instrumens de musique. Emploi de bois indigène, reconnu supérieur à ceux du Tyrol. Exposition de guitares d'un nouveau modèle et de violons qui ont obtenu l'approbation du célèbre Lafont.

---

§. SCIENCES ET ARTS.

Une médaille en argent à M. *Dewains-Desfontaines*, d'Alençon.

Poème intitulé : LA CHAPELLE DE SAINT-MICHEL ; légende. Avec cette épigraphe :

> Oh ! laissez-nous nos légendes naïves,
> nos ballades et nos sorciers......

Ce Poème sera lu en séance publique et imprimé dans les prochaines Annales.

Une mention honorable à M. *Maréchal*, directeur des postes, à Brioude.

Poème en vers alexandrins, intitulé : PROCLAMATION DU ROI CHARLES VII, A ESPALY.

Une médaille en argent à M. *Xavier Breysse*, graveur au Puy.

Exposition de deux sujets d'ornemens et de planches de médailles antiques et du moyen-âge, gravées sur cuivre.

Ces gravures ont été exposées au Musée et seront jointes aux prochaines Annales.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les cinq premiers numéros du Bulletin agronomique et industriel *publié par la Société et distribué à MM les Membres honoraires résidans, non résidans et correspondans, domiciliés dans le département* (1).

(1) Dans sa séance du 2 décembre 1836, la Société prit une délibération par laquelle, outre les Annales, elle publierait un *Bulletin agronomique et industriel.* Cinq numéros de ce Bulletin ont déjà paru; le sixième est sous presse. Les matériaux en ont été pris dans les diverses publications que reçoit la Société, dans les rapports et les communications de ses Membres.

En donnant la table des cinq premiers numéros, notre but est de mettre les lecteurs des Annales à même d'apprécier l'esprit dans lequel ce Bulletin est rédigé et de donner une idée sommaire des travaux de la Société, tant en agriculture qu'en industrie. Les explications dans lesquelles nous venons d'entrer, rendent suffisamment compte des lacunes que l'on observera cette année dans nos Annales, pour tout ce qui a trait à l'agriculture et à l'industrie. (*Note des Editeurs.*)

MÉMOIRE

Sur les Eaux thermales de Bagnols (Lozère) ;

Par M. Jacob, *membre non résidant.*

Ille pater rerum qui secula dividit astris,

. . . .

. . . fragilem nostri miseratus corporis usum,
Telluri medicas fundere jussit aquas.
(Claudianus, *Idyl. VI.*)

Une grande réputation a consacré, depuis un temps immémorial, l'importance des eaux thermales de Bagnols. Cette réputation est-elle justifiée suffisamment, auprès des malades, par la tradition dont les erreurs se rectifient si lentement malgré les progrès de la raison publique et auprès des médecins eux-mêmes, par les notions théoriques que les traités d'hydrologie générale contiennent sur les propriétés matérielles de cette source? Sur cette double question, le doute paraît également permis. Quelques travaux spéciaux, entre lesquels je citerai les Mémoires des docteurs Brunel-Labrugeresse et Barbut, la Dissertation inaugurale du docteur Combe, de Villefort; et

les Observations de M. de Valdenuit, ancien préfet de la Lozère; ces travaux auraient pu mieux faire apprécier les thermes de Bagnols. Mais incomplets et trop peu répandus, ils n'ont produit qu'une influence passagère et limitée. Aussi voit-on toujours un grand nombre de malades allant s'appliquer le traitement sulfureux de Bagnols sans précautions, sans discernement, sans autre guide que la routine, n'en rapporter que des résultats fâcheux qui compromettent à-la-fois et leur santé et la renommée de l'établissement. Oserai-je avancer aussi que plus d'un jeune praticien est embarrassé de déterminer la conduite de ses cliens sur l'opportunité générale et le mode particulier d'administration de ces mêmes eaux par rapport à leurs maladies, ignorant lui-même la plupart de leurs propriétés qui, obtenues par des combinaisons en dehors des investigations chimiques, se trouvent constatées seulement dans le cahier clinique du médecin directeur ?

Un ouvrage accessible à l'intelligence des malades par la simplicité des détails joints à la précision des conseils, et se recommandant à la science par une érudition toute pratique et indépendante des doctrines exclusives, dans lequel les effets défavorables sont à chaque page rapprochés des effets salutaires, et les contre-indications des indications, cet ouvrage paraîtra bientôt, pour compléter l'instruction populaire et médicale sur

les thermes de Bagnols. Le médecin attaché à leur direction, le docteur Blanquet, est l'auteur de cet ouvrage, dont il est à regretter que la publication se fasse encore attendre quelque temps.

Durant deux saisons que j'ai passées à Bagnols, les fréquens entretiens que j'ai eus avec ce respectable confrère et nos visites communes auprès de ses malades les plus remarquables pouvaient déjà suffire à rectifier mes premières notions sur le pouvoir médicateur de ces eaux que j'éprouvais en même temps comme malade; mais ne bornant pas à ce premier avantage sa bienveillance à mon égard, M. Blanquet a bien voulu en outre me confier son manuscrit, avec la double faculté d'en extraire des notes et de les communiquer, si je le jugeais à propos.

J'ai cru, Messieurs, faire un acte utile à mes concitoyens en répandant de suite les notes que j'ai recueillies et qui peuvent aider à connaître plus exactement la source de Bagnols. Je me suis donc hâté de les réunir dans ce Mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter comme un faible tribut de ma gratitude pour la place qui me fut si honorablement accordée parmi les Membres non résidans de votre Société.

L'ouvrage du docteur Blanquet m'a fourni les matériaux les plus importans, ceux qui se rapportent aux considérations thérapeutiques. J'ai recherché dans diverses sources les autres détails

statistiques, dont la plupart n'intéressent que la curiosité, mais qui néanmoins m'ont paru être aux premiers un complément utile.

A l'appui de cette origine des documens pratiques, qui sera le premier titre de mon travail à votre indulgence, j'invoquerai la raison d'un intérêt local qui ressortira sans doute du voisinage de Bagnols par rapport au département de la Haute-Loire, du grand éloignement des autres sources de même nature, et de l'affluence des malades de nos contrées qui, chaque année, y représentent la majorité proportionnelle des baigneurs. Toutefois, Messieurs, en recommandant ainsi ce Mémoire à votre intérêt, je crois l'avoir recommandé à l'attention publique. Il me semble en effet que les documens qui regardent les sciences, l'agriculture et les autres branches que protège, avec autant de succès que de zèle, la Société académique du Puy, une fois accueillis et approuvés par elle, doivent de son sein refluer insensiblement sur les masses, et avec le temps s'y substituer aux préjugés de la routine.

Il reste à remplir sur l'établissement de Bagnols une tâche, plus grande mais plus difficile. Ne pouvant la poursuivre directement, j'oserai du moins l'indiquer à ceux de nos Collègues qui, réunissant à une égale philanthropie une plus puissante influence, pourraient aider à la conduire vers un heureux dénouement.

Jusqu'à ce jour l'établissement de Bagnols, exploité par une administration particulière, a présenté des abus considérables, sans parler des améliorations progressives qu'elle a négligé d'accorder aux besoins de l'hygiène et aux exigences de la civilisation. Vainement un médecin-inspecteur y est installé pour présider à la direction des eaux, lorsqu'il n'a presqu'aucun ponvoir effectif. Ainsi ne gouvernant pas exclusivement les thermes, il constate tous les jours, sans pouvoir les prévenir ni même trop souvent les combattre, les résultats funestes qu'entraîne la liberté laissée à tous les baigneurs de s'appliquer le traitement minéral suivant leurs caprices et hors de sa surveillance. Sans aucun doute, ses conseils auraient empêché la fin anticipée de plusieurs malades qui, à diverses époques, ont été retirés morts des salles d'étuves (1).

---

(1) La saison actuelle a déjà fourni sa déplorable épreuve : une femme de la ville de Saugues, atteinte d'une affection cérébrale chronique, suite d'une violente contusion sur la tête, se hâta, à peine arrivée à Bagnols, d'aller se placer sous le robinet de la grande douche; elle bravait déjà la défense du médecin qui l'avait traitée de cette maladie, et elle se garda bien de s'éclairer de l'avis du médecin-directeur; mais elle a payé cher l'inspiration de son aveugle imprudence. Au bout de quelques minutes de cette première exposition sous la douche, elle fut retirée sans connaissance et sans mouvement, respirant à peine, et peu d'instans après avoir été transportée dans son lit, elle rendit le dernier soupir.

Je ne puis qualifier les excès grossiers qui sont commis habituellement dans les piscines publiques, protégées d'abord par l'absence bien importune de toute lumière et ensuite par le défaut de moyens répressifs. Et cependant, avec l'insuffisance du nombre des baignoires particulières réduit à 9, tandis que 30 rempliraient avec peine les besoins du service, la répugnance provoquée par de pareils excès et contre laquelle il devrait être au moins permis de se prémunir à prix d'argent, est imposée au plus grand nombre des malades qui, ne pouvant obtenir d'assaut un bain particulier, sont bien forcés de se réfugier dans le bain commun.

Entreprendrai-je d'indiquer les autres dispositions hygiéniques et les ressources thérapeutiques que l'on trouve réunies dans les grands établissemens? Il suffira de dire que leur absence est presque complète à Bagnols. Toutefois cette année nous avons trouvé dans une maison du village quelques-uns des médicamens les plus usuels, qu'il fallait auparavant envoyer chercher au chef-lieu du département et quelquefois attendre plus de vingt-quatre heures, tandis que le malade en éprouvait le plus urgent besoin.

Une si légère amélioration, dont l'éloge appartient d'ailleurs à une personne étrangère à l'établissement, méritait-elle d'être signalée devant les dangers plus graves dont menace encore les

baigneurs une modification qui a réduit cette année le nombre des membres de l'exploitation? Un riche acquéreur, après avoir désintéressé plusieurs autres créanciers de cette malheureuse source grevée déjà de deux expropriations, a entrepris contre l'unique propriétaire qui partage maintenant avec lui les bâtimens et terrains contigus, une grande contestation sur le droit de propriété exclusive de toutes les eaux thermales. Le conflit était encore très-animé aux approches de la saison, lorsque le préfet de la Lozère est venu sur les lieux interposer une sage médiation. Les parties ont accepté un accommodement provisoire, et du moins jusqu'à la fin de l'été ce funeste débat restera suspendu. A cette époque, trois experts déjà nommés, de Clermont, d'Alais et de Mende, eurent à éclairer les points contentieux de la propriété minérale; mais la décision définitive restera sans doute long-temps encore engagée dans les décourageantes lenteurs de la justice.

Je ne pousserai pas plus loin l'énumération de toutes ces conséquences défavorables d'une administration particulière, devenue cependant aujourd'hui, par l'incertitude de l'action mise en instance, excusable de ne pas réaliser les améliorations qu'elle a peut-être projetées. Il est plus important d'indiquer enfin le moyen, sans doute déjà pressenti, de remédier à tant d'abus : «le Gou-

vernement devrait acquérir les sources de Bagnols, ou du moins aider l'administration départementale de la Lozère à s'en rendre elle-même propriétaire.»

L'intérêt de cette grande question n'est pas circonscrit dans les limites de la Lozère, il s'étend au moins à huit départemens voisins, parmi lesquels le nôtre doit être compté des premiers. Que les administrations de ces diverses contrées réunissent tous leurs efforts, et l'autorité supérieure ne pourra ne pas écouter favorablement leurs demandes, exprimant, ainsi réunies, les besoins d'une immense population? Quel que soit le moyen adopté, les frais d'une meilleure exploitation ne sauraient être très-considérables, appropriés aux exigences d'un pays pauvre, et cependant déja découvert par les plus importantes communications. Il faut en effet rendre hommage à l'administration de la Lozère de son zèle à améliorer les anciennes routes et à remplacer par d'autres plus faciles et plus sûres celles qui étaient trop ardues et périlleuses. Quelques réparations suffiraient dans les distributions publiques de l'établissement thermal, dont les constructions présentent un état d'entretien satisfaisant; et pour les indigens, la conservation des piscines communes suppléerait presqu'au défaut d'un hôpital. Cette condition, remplissant le devoir le plus grave envers l'humanité, épargnerait à la direction des bains une dépense qui figure, comme une des plus onéreuses, dans

presque tous les établissemens qui appartiennent à l'état. Il resterait seulement à réaliser plusieurs dispositions prescrites par l'hygiène, pour l'utilité des baigneurs; on devrait encore y joindre quelques autres modifications plus dispendieuses, pour les embellissemens que recherche l'opulence. Ces diverses concessions ne sauraient être refusées. Le Gouvernement a sans doute reconnu, dans les grands établissemens dont il est propriétaire, que les dépenses affectées aux exigences du riche, plus impérieuses, si elles sont moins respectables que les besoins du pauvre, s'accompagnent d'un revenu toujours progressif. En même temps il a dû constater l'accroissement industriel que développe l'affluence des baigneurs dans tous les pays voisins de ces grands établissemens, et cette dernière raison, qui touche la fortune publique, doit lui être plus chère que celle de ses revenus particuliers.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui devraient être d'abord recommandées à notre administration et à celles des départemens voisins, et qui, présentées ensuite simultanément à l'autorité supérieure, la détermineraient peut-être à une grande mesure en faveur de la source thermale de Bagnols. Convenablement exploitée, cette source peut rivaliser un jour avec les établissemens les plus renommés des Pyrénées.

A. STATISTIQUE.

Esquisse géologique de Bagnols.

Le village de Bagnols (autrefois Baies), s'élève en amphithéâtre sur le versant d'une montagne qui n'est que le prolongement de la Lozère, à l'aspect du levant et sur la rive gauche du Lot.

Le sol de ce pays présente des masses de nature schisteuse, surmontées d'une roche calcaire, et parsemées de quelques filons de quartz. En remontant le Lot sur la rive droite, vers l'ancien château de Tournel, on découvre quelques veines de plomb et de fer sulfurés, lesquelles ont été vainement cherchées sur les côteaux de la rive opposée, d'où surgit la source sulfureuse, si ce n'est dans l'ouverture même de cette source d'où l'on a retiré quelques fragmens de ces pyrites.

La station moyenne du baromètre à Bagnols est de 0,812 (25 pouces); toutefois le voisinage des montagnes de la Lozère et du Palais y fait varier la température d'une manière extrême; le froid humide prédomine. En été, une chaleur, favorable à l'action du traitement minéral, se concentre dans le vallon; mais les moindres orages qui tombent dans le village ou même derrière les montagnes circonvoisines, refroidissent subitement la température, et dérangent quelquefois pour long-temps la saison des eaux.

Parmi les productions médicinales qu'on rencontre au voisinage, on remarque la cigüe, la jusquiame, le napel, la digitale pourprée, la saponaire, l'angélique, etc.

La population du village de Bagnols se compose d'environ 500 habitans. Les auberges peuvent loger à la fois 600 malades, dont le nombre moyen est de 1700 pendant toute la durée d'une saison.

Etablissement thermal.

L'origine des eaux minérales de Bagnols se perd dans la nuit des temps. Aucune pierre, aucune inscription votive, aucun monument n'établissent la date de leur première application à l'art de guérir. Une tradition religieuse constate seulement l'antiquité de leur renommée. Sainte Enimie, fille de Clotaire II et sœur de Dagobert (614-628), aurait été, par ordre de son père, transportée à Bagnols, pour y chercher la guérison d'une lèpre qu'elle avait, par ses prières, attirée sur sa figure, afin de déplaire à un prince dont elle repoussait l'alliance. L'église de Bagnols est sous l'invocation de cette sainte.

Une preuve plus convaincante que les traditions populaires, la découverte d'anciens travaux, dans lesquels on reconnut l'œuvre des Romains, confirmerait l'antiquité de ces thermes dont la distribution en trois salles, conservée jusqu'à nos jours, offre une grande analogie avec celle des bains

dont Vitruve nous a transmis la description. Ces travaux, déblayés en 1764 par les ordres du comte de Morangier, seigneur de Bagnols, consistaient principalement en une coupole octogone bâtie en pierres énormes, au milieu d'un grand carré creusé lui-même en partie dans le roc, et une voûte longue, au milieu de laquelle se trouvait un aqueduc en pierre. Les eaux qu'il recevait formaient alors une colonne de plus de trois pouces de diamètre. Le pavé de la coupole et du carré était formé d'un mastic épais de deux pieds, dont les marteaux ne purent briser la consistance. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de ces travaux, et il est beaucoup à regretter qu'on n'en ait pas même conservé le dessin.

Dans l'état actuel, la source thermale surgit vers la basse pente d'une montagne schysteuse appelée Pervenche, qui borde le Lot, à 0,040 au-dessus des basses eaux de cette rivière, et à 32^{m} de distance de sa rive gauche. A son issue, elle est reçue dans un bassin parallélogramme, qui est creusé dans la roche, recouvert de pierres bien cimentées et renfermé dans un grand caveau voûté. Les murs sont construits en moëllons calcaires, inégalement découpés par l'action corrosive des eaux. L'ouverture de la source occupe l'extrémité sud-ouest au bas d'un pan coupé que forme le schyste de la montagne, et au niveau du fond du bassin où arrivant par un conduit hori-

zontal, elle s'élève à 0,052. L'intérieur de cette ouverture, dans lequel on ne sent aucun travail de main d'homme, est rendu inégal par diverses arètes que présentent les feuillets schysteux. M. de Valdenuit découvrit dans ce bassin deux phénomènes qui méritent d'être cités : c'est d'abord un bruit souterrain, prolongé et produit par les éruptions de grosses bulles de gaz qui, s'échappant du sein de la montagne, arrivent et crèvent à la surface de l'eau, à peu près toutes les minutes. Ce sont ensuite diverses espèces de mucilages (composition accidentelle de glairine hydratée, mêlée d'autres principes étrangers), qui flottent le long des murs du bassin, ressemblant, soit à des fleurs de sureau macérées, soit à des fragmens d'éponges grossières, soit à du frai de grenouilles, etc., etc.

Dans la paroi occupant le nord du bassin, est placé, à 0,052 du fond, un tuyau en fonte de décharge, de 4 pouces 1/2 d'ouverture, lequel conduit 113 litres d'eau par minute dans les salles destinées aux douches. A sa sortie de ce tuyau, l'eau se divise de manière que les 3/5 entretiennent trois douches de cette première salle, appelée les grandes douches, les grandes étuves, ou l'enfer (des hommes), tandis que les deux autres cinquièmes se rendent dans une salle semblable et mitoyenne (des femmes). Ces douches, qui sont descendantes, forment chacune une colonne liquide de 1,040 de

hauteur. Au-delà de la grande étuve sont deux autres salles séparées l'une de l'autre par une porte en bois que perce un petit guichet. Elles sont plus spacieuses. La première, destinée aux bains de vapeur, et dite salle des petites étuves; la deuxième, aux bains publics, et dite piscine. La même distribution a lieu dans les deux salles correspondantes des femmes. Au-devant de ces différens caveaux, s'allonge transversalement un corridor voûté servant de vestibule, et dans lequel l'eau thermale est encore dirigée pour deux usages : d'abord au fond, dans un petit caveau creusé dans l'épaisseur du mur où elle sert aux bains de pieds et de jambes, etc., etc.; et enfin, au milieu, dans un tuyau dont le robinet fournit aux buveurs un filet d'eau continu.

Tout près de l'établissement *public* qui vient d'être décrit, étaient placés autrefois deux établissemens *particuliers* qui ont été détruits, l'un et l'autre, cette année. Le *premier*, très-ancien, recouvert par la petite maison contiguë à la grande auberge et dont la muraille est baignée par le Lot, était entretenu par un tuyau provenant de la grande source. L'eau qui traversait la petite place, reçue d'abord dans un caveau où elle se divisait pour le service de trois douches (une ascendante, une descendante et une latérale), était ensuite conduite dans une salle contiguë, pour y alimenter neuf baignoires fermées dans

autant de cabinets. Le *second*, qui n'est resté ouvert que durant la saison de 1837, situé au-dessus de l'établissement public, était fourni par une source isolée et d'une température inférieure. L'eau y arrivait de même, primitivement dans un caveau pourvu seulement d'une douche descendante, et de là elle allait s'accumuler dans un réservoir de la salle voisine, divisée comme la première, en neuf bains particuliers.

Ces deux établissemens sont fermés depuis cette année. Le premier, par le défaut d'accommodement du propriétaire de la maison avec le nouvel acquéreur de la grande source; le second, par l'insuffisance de quantité de la petite source récemment découverte.

Ils ont été remplacés par deux nouveaux établissemens ouverts cette dernière saison, mais dont un seul a pu être complètement exploité. Celui-ci, qui est situé dans une ancienne cave dépendant de la grande auberge, est entretenu par le même filet d'eau qui alimentait l'ancien. Il n'est formé que d'une seule salle partagée en neuf cabinets, et il faut regretter qu'on n'y ait pas annexé un caveau de douches particulières. L'autre, non encore achevé et très-proche du réservoir de la grande source de laquelle il est dépendant, ne possède actuellement que quatre baignoires qui, n'étant pas même séparées par des cabinets, n'ont presque pas été employées, si ce n'est la dernière, au-

dessus de laquelle tombe une douche descendante d'environ six pieds d'élévation. Le propriétaire de cet établissement avait voulu y former une piscine particulière, mais l'insuffisance du filet d'eau qui l'approvisionne a rendu cette entreprise impossible. Au-devant du premier caveau de ce même établissement, qui est divisé en trois compartimens, jaillit, à environ 4 pieds de haut, une source ferrugineuse qui a été découverte pendant les derniers travaux et dont la température est de 22°.

Après ces différentes distributions, les eaux de la grande source et celles des deux établissemens particuliers s'écoulent à diverses heures, par leur pente naturelle et en deux trajets distincts, vers la rivière, où celles provenant des bains publics arrivent, contenues au-dehors par un petit lavoir en pierre.

Les bâtimens de l'établissement public sont en substruction sur le sol de la montagne Pervenche, et ceux des établissemens particuliers sont surmontés d'autres constructions qui dépendent de la grande auberge. Le temps des bains publics est déterminé, le matin et le soir, à des heures régulières, après lesquelles les eaux étant évacuées, les salles d'étuves et de douches restent ouvertes pendant plusieurs heures. Dans l'établissement particulier, où l'on est soumis à une rétribution spéciale, les bains sont préparés à toutes les heures du jour,

et les baigneurs s'y succèdent au bout d'une heure.

La température de la grande source qui entretient l'établissement public et le nouvel établissement particulier, présente différens degrés, selon le plus ou moins grand éloignement du bassin. Cette température varie de 34° à 30 (Réaumur); ainsi la température de la salle des douches se maintient à 34° fixes, tandis qu'elle baisse de près de 2° dans la salle d'étuves, et de 4 dans la piscine. Dans l'ancien établissement particulier, qui était plus rapproché de la source-mère, l'eau conservait ce dernier degré dans les baignoires; tandis que dans le nouveau, elle semble un peu plus abaissée. Cette différence peut provenir de deux causes : le plus grand éloignement de l'eau par rapport au bassin d'où elle dérive et la moins grande profondeur du caveau, qui est d'ailleurs plus aéré que l'ancien. Toutefois ces différens degrés de température constituent tous des *bains excitans;* seulement l'excitation est plus grande à mesure que l'on s'administre les eaux plus près de l'origine de la source. La température du second établissement particulier, qui fut ouvert l'année dernière seulement, était fixée naturellement à 27°. Ce degré de chaleur constitue les *bains tempérés.* Cette source n'étant plus exploitée, on supplée actuellement à son défaut, pour obtenir les bains selon cette dernière indication, au moyen

d'une certaine quantité d'eau froide de la rivière que l'on mêle à l'eau thermale. Mais il faut reconnaître que cette préparation artificielle des bains tempérés est moins avantageuse que la composition naturelle de laquelle on disposait l'année dernière, et cette différence ressort de deux inconvéniens incontestables : d'abord, la division des élémens minéralisateurs qui s'affaiblissent par le mélange de l'eau de rivière ; ensuite, l'inexactitude presque inévitable dans le degré d'abaissement de la température naturelle, abaissement opéré avec un plus ou moins grand nombre d'arrosoirs, et pour la vérification duquel le gardien des bains, intéressé d'ailleurs à épargner sa peine, n'applique ordinairement d'autre thermomètre que le bout de son doigt; et cependant l'importance thérapeutique de cette détermination de la température est extrême. Dans l'indication de la méthode excitante, la différence d'un à deux degrés peut s'accompagner souvent de résultats fâcheux ; on voit en effet des malades qui, supportant très-favorablement la chaleur de la piscine, ne peuvent séjourner une seule minute dans les étuves, même après y être entrés par ménagemens gradués, ainsi qu'il convient toujours de le faire. Il devient alors facile de conclure combien peut être funeste, dans l'indication contraire de la méthode tempérée, l'administration d'un bain conservant le degré plus ou moins élevé de l'excitation. Le plus

grand nombre des malades n'en sont pas moins exposés tous les jours aux conséquences d'une pareille inexactitude contre laquelle deux moyens peu dispendieux suffiraient pour tenir à couvert la responsabilité de l'administration thermale. «Chaque cabinet devrait être pourvu d'une lumière et d'un thermomètre à bains.» Le prix des bains particuliers qui, sur le tarif approuvé par le Préfet, est taxé à 1 franc pour le propriétaire, et 25 cent. pour le gardien qui le prépare, tandis que le premier s'attribue exclusivement les deux rétributions, et que le second harcelle ensuite les malades pour obtenir une gratification supplémentaire, ce prix est assez élevé pour qu'on demande l'application d'une mesure si simple et cependant si nécessaire.

Propriétés physiques des eaux minérales de Bagnols.

L'eau minérale de Bagnols est limpide et incolore, si ce n'est lorsqu'elle est vue par réfraction et de suite après avoir été puisée ; alors elle offre une teinte légèrement opaline, qui se dissipe par le repos ou le refroidissement, tandis qu'elle devient plus prononcée par l'ébullition. L'élévation de la température trouble ainsi le liquide, sans doute en laissant précipiter les carbonates terreux tenus en dissolution par l'excès d'acide carbonique. Elle présente une apparence onctueuse, dont

l'effet est sensible à la peau quand on la touche. Cette propriété a rapport à la présence de quelques filamens très-déliés qu'elle tient en suspension, de même que d'un petit nombre de flocons épars d'une matière pseudo-animale d'un blanc jaunâtre (*glairine* ou *barégine*). Elle exhale, à son issue de la source, une odeur d'acide hydro-sulfurique (celle des œufs durcis) qui disparaît promptement à l'exposition à l'air. Cependant cette odeur, presque nulle dans les réservoirs, demeure constamment répandue aux abords de l'établissement. Sa saveur est fade, peu prononcée, nullement désagréable. L'impression du calorique prédomine sur une très-légère sensation d'astriction qui dénote l'existence d'un principe alcalin; mais l'eau devient tout-à-fait insipide par le refroidissement, particularité qui dénote la grande volatilisation de ses principaux élémens. Sa pesanteur spécifique diffère à peine de celle de l'eau distillée. Elle doit donc contenir une très-faible proportion des substances minérales qui la composent. Enfin la température qui, dans le bassin, est de 35° (Réaumur), n'est que de 34° dans la salle des douches, de 33° dans celle des étuves et de 32° dans la piscine.

Ce phénomène de la thermalité des eaux minérales est trop digne d'intérêt pour pouvoir s'empêcher ici, sinon de discuter, du moins de citer les théories les mieux accréditées sur ce grand fait de la géologie.

Une première influence, celle qui provient de la combinaison des principes connus ou ignorés d'une eau minérale, concourt au développement du calorique; elle est dite théorie des réactions chimiques. Il faut y ajouter l'influence du feu central, dont la théorie appartient à Fourrier et à Laplace; celle d'un foyer propre de chaleur conservé par les volcans éteints, d'après Berzélius; enfin, celle d'une action électro-motrice entre les diverses couches du globe, d'après le professeur Anglada.

Aucune de ces théories ne doit être adoptée ni rejetée exclusivement; il est sans doute plus raisonnable de considérer les diverses influences auxquelles elles se rattachent, comme agissant d'une manière combinée dans le développement de la thermalité. Ce phénomène sera donc, en résumé, produit par une triple action chimique, calorifique et électrique.

Propriétés chimiques des eaux minérales de Bagnols.

Les eaux minérales de Bagnols ont été soumises plusieurs fois à l'analyse chimique, et les résultats n'ont jamais été identiques; la différence a été prononcée surtout à l'égard de la quantité proportionnelle de l'élément sulfureux, libre et combiné, qui prédomine sur les autres principes. Le défaut d'une appréciation rigoureuse provient, sans doute, de l'éloignement des lieux où l'on a opéré. Toutefois

les eaux thermales de Bagnols sont généralement qualifiées eaux sulfureuses, hydro-sulfatées.

Passant sous silence les explications théoriques qui s'y rattachent, je me bornerai à citer deux de ces analyses pratiquées, à des époques diverses, par deux chimistes également renommés : la première, à Nîmes, par M. Plagniol, inspecteur de l'Académie; la seconde, à Paris, par M. Ossian-Henry.

A. 10,000 parties d'eau, en poids, ont donné 4,039 de substances solides en dissolution; les unes, dont le poids total ne s'élève qu'à 0,044, se séparent à une première évaporation et consistent en sous-carbonate de chaux et de magnésie, et en une petite quantité de silice et de glairine. Les autres ne peuvent être obtenues que par une évaporation complète. Leur poids total de 4,260 résulte de 1,727 sulfate de soude.
0,239 chlorure de sodium.
1,856 sous-carbonate de soude.
0,438 silice.

B. 1000 grammes, ou un litre d'eau minérale, ont donné:

PRINCIPES volatils.	*Quantité indéterminée.*	Azote se dégageant à la source avec les acides carbonique et hydro-sulfurique.
	id.	Acide hydro-sulfurique, très-sensible à la source.
	0,139	Acide carbonique, libre.

PRINCIPES fixes.	0,143	Chlorure de sodium.	
	« traces.	*Id.*	de potassium.
	0,089	Sulfate de soude anhydre.	
	0,015	*Id.*	de chaux *id.*
	0,053	Carbonate de chaux.	
	0,006	*Id.*	de magnésie.
	0,160	*Id.*	de soude anhydre.
	» traces.	Sulfate de fer.	
	0,003	Silice et alumine.	
	0,004	Matière organique azotée.	
TOTAL des substances fixes.	0,473.		

(*Journal de Pharmacie*, n° 3, *mars* 1837.)

THÉRAPEUTIQUE.

Quelques considérations sur les actions thérapeutiques des eaux minérales de Bagnols.

Les considérations qui se rapportent aux propriétés médicinales des thermes de Bagnols, fourniraient la matière d'une longue dissertation, sans que l'on pût encore en déduire, sur leurs divers modes d'actions, une théorie rationnelle. Ne prétendant pas envisager cette question sous *le rapport scientifique*, mais plutôt dans *ses applications pratiques*, je me bornerai à résumer quelques-unes des notices médicales les mieux accréditées, qui pourront faire ressortir les *principales indications* et les *différens moyens d'administration* que comportent ces eaux sulfureuses.

Deux méthodes spéciales sont établies pour

évaluer le pouvoir thérapeutique d'une eau minérale, et subsidiairement pour diriger son emploi.

1° La *méthode théorique*, qui est basée sur la connaissance de ses propriétés physiques et chimiques.

2° La *Méthode expérimentale*, qui est basée sur l'observation clinique.

Bergmann a dit : « Connaître la composition » d'une eau minérale, c'est, en quelque sorte, » devancer l'expérience. » Mais il faut ajouter que l'expérience est le complément indispensable de cette étude organique des eaux. La chimie est leur *anatomie*, tandis que l'observation expérimentale est leur *physiologie*.

L'influence médicatrice d'une eau minérale résulte de la combinaison de plusieurs actions partielles qui se rapportent, chacune isolément, aux divers principes physiques et chimiques de sa constitution. Cette influence, générale et complexe, modifiée d'ailleurs par les agens environnans et par les dispositions individuelles, offre toujours une analogie avec les actions particulières des élémens. La même eau peut donc offrir des propriétés différentes, en raison de celles qui sont affectées à chacun de ses élémens particuliers, et certaines de ces propriétés seront plus prononcées, si le principe dont elles dérivent est lui-même prédominant.

Appliquant cette manière de procéder à l'eau

sulfureuse de Bagnols, je vais isoler les propriétés diverses attribuées à ses élémens principaux, et de leur combinaison nous verrons résulter un pouvoir médicinal complexe qui convient plus ou moins à un certain nombre de maladies analogues et différentes.

La température de la source revendique deux effets opposés selon ses différens degrés principaux; au sortir du réservoir, à 34°, l'eau est puissamment excitante et diaphorétique. Abaissée à 27° artificiellement, elle devient au contraire émolliente et anti-spasmodique.

Le principe sulfureux, le plus important de tous, exerce un pouvoir spécifique sur le système cutané, réveille le ton relâché des membranes muqueuses, et détermine enfin, comme diaphorétique, les mouvemens fluxionnaires qui ont été vicieusement concentrés.

Les carbonates alcalins joignent à une excitation plus prononcée sur l'appareil lymphatique une grande aptitude à résoudre les engorgemens asthéniques des glandes et des viscères. Ils agissent aussi sur le système urinaire.

On attribue à l'acide carbonique une action sédative, anti-spasmodique, anti-septique.

Le principe pseudo-organique est réputé jouir d'une propriété extrêmement émolliente.

Quant au gaz azote et à la silice, leur efficacité n'est pas déterminée.

L'action complexe et simultanée de toutes ces actions partielles et isolées est représentée par une excitation spécifique, de laquelle le développement direct d'une petite fièvre démontre la présence sur l'organisme. Les effets de cette réaction perturbatrice sont d'autant plus favorables qu'ils sont plus lents et insensiblement progressifs. Mais, outre cette excitation directe qui constitue et résume les propriétés immédiates des eaux de Bagnols, ces mêmes eaux développent d'autres effets dits *secondaires* ou de *détermination*, consécutifs à l'action directe et constitués eux-mêmes par les évacuations diurétiques, ou par les évacuations diaphorétiques, ou par ces deux évacuations à la fois.

Du reste, l'influence complexe, le résultat de la combinaison de ces diverses propriétés, immédiates et secondaires de la source de Bagnols, sont d'autant plus prononcés que les deux élémens principaux, le calorique et le principe sulfureux, sont dans un degré de concentration plus grande, le calorique à son degré primitif, et le principe sulfureux dans ses proportions naturelles. Dans les conditions opposées d'abaissement de la température et de division de la substance sulfureuse, par la trop longue exposition à l'air et surtout par le mélange de l'eau froide ordinaire, les alcalis prédominent, et alors l'excitation est remplacée par les propriétés émollientes et antispasmodiques.

Ces développemens que fournit la méthode

théorique suffisent déjà pour faire pressentir les propriétés principales, communes aux eaux thermales de Bagnols et aux autres sources sulfureuses, telles que celles de Barèges, Cauterets, Bagnères, de Luchon, Bonnes, etc. Ainsi elles devront convenir à certaines maladies parvenues à l'état chronique, qui réclament dans leur traitement ordinaire quelques-unes des vertus spécifiques attribuées aux divers élémens que nous avons étudiés séparément. Elles seront conséquemment indiquées dans les exanthèmes cutanés, les affections scrofuleuses, les rhumatismes, les engorgemens articulaires, les paralysies traumatiques, les ulcères rebelles, etc.; et, dans la condition d'une température moins élevée, elles seront appliquées favorablement contre certaines affections nerveuses générales ou locales. On conçoit aussi que le genre excitant de cette médication ne convient que dans les maladies chroniques, exemptes de fièvre continue et de lésion organique, et qu'il produirait des effets funestes administré dans les affections aiguës simples et, à plus forte raison, compliquées d'un travail de désorganisation.

Mais faut-il croire que le pouvoir curatif des thermes de Bagnols soit complètement déterminé par ces indications? Tout leur état de vie et d'action serait-il concentré dans ces étroites limites? Non, sans doute; car les propriétés inhérentes à la composition matérielle de ces eaux, telles

qu'elles viennent d'être déduites de leur analyse, se nuancent à l'infini par l'effet des agens environnans, par les dispositions individuelles et par les modes particuliers d'administration. L'observation clinique, l'expérience directe, peuvent seules approfondir, dans de si nombreuses modifications, la puissance médicatrice d'une eau minérale, et pour formuler cette puissance dans tous ses détails d'indications et d'applications, il est nécessaire qu'un médecin ait fait de cette étude pratique, sur les lieux et pendant de longues années, son occupation assidue et presque exclusive. Ce n'est donc que dans ces traités spéciaux, où sont réunies et discutées un très-grand nombre d'observations cliniques et où les préceptes sont tous appuyés sur les conclusions de l'expérience directe; ce n'est, dis-je, que dans les traités spéciaux que peuvent s'éclairer les erreurs populaires et se compléter les connaissances médicales sur toutes les propriétés thérapeutiques d'une eau minérale. L'ouvrage du docteur Blanquet réalisera ces conditions en faveur des thermes de Bagnols.

Précautions préparatoires au traitement des eaux minérales de Bagnols.

Le temps le plus favorable à l'emploi des eaux thermales de Bagnols est du 1er juillet à la fin de septembre; on y voit cependant des malades s'y rendre plus tôt et d'autres plus tard; on cite

même un professeur distingué de l'école de Montpellier qui vient, depuis plusieurs années, y suivre le traitement minéral pendant tout le mois de décembre.

Le temps des eaux est partagé en plusieurs époques, de dix à vingt jours, dites saisons. Cet espace de temps suffit ordinairement à produire l'excitation spécifique qui, comme il a été dit, constitue l'effet thérapeutique des thermes sulfureux. Cependant il vaudrait mieux prolonger la durée du traitement et prendre alors les eaux à plus petites doses.

La première précaution que doit observer un malade, c'est de consulter un médecin éclairé sur la convenance de l'affection dont il est atteint avec les effets thérapeutiques des thermes sulfureux, de même que sur son aptitude à entreprendre un voyage dont les fatigues peuvent quelquefois produire plus de mal qu'il ne peut résulter de bien par l'influence des eaux même parfaitement indiquées d'ailleurs. Le défaut de ce double conseil est funeste, chaque année, à plus d'un malade qui viennent aggraver leurs maux par l'emploi intempestif du traitement minéral, ou qui ne parviennent au lieu de leur destination que dans un état d'irritation ou d'affaissement général, qui contre-indique cette médication. On en cite un très-grand nombre auquel ces conditions contraires ont rendu l'action des eaux plus ou moins funeste : plusieurs ont payé leur imprudence par une mort rapide.

A côté de ces premières recommandations adressées aux malades, doit trouver place un reproche encouru par quelques médecins qui envoient souvent leurs cliens à Bagnols, dans le seul but de les y faire profiter des influences hygiéniques et sans tenir compte de l'influence médicatrice des eaux. Cette conduite inconsidérée compromet à-la-fois leur jugement, le moyen thérapeutique et le reste précieux d'une santé que les malades auraient pu prolonger chez eux par les soins ordinaires. Toutefois les malades doivent encore ne pas s'en rapporter aux seuls conseils d'un médecin qui a connu leur affection, et le rapport de celle-ci avec les eaux minérales. Il ne leur est pas moins utile ni moins indispensable de s'éclairer, aussitôt après leur arrivée dans l'établissement et durant tout leur séjour, des avis du médecin-directeur, lequel saura confirmer la convenance de ces eaux, préciser les moyens particuliers de leur administration et modifier enfin leur emploi, selon les effets journaliers qui devront être soumis exactement à son observation.

Il est presque toujours utile de ne pas précipiter l'emploi des eaux de Bagnols. Quelques jours, surtout à la suite d'un long voyage, doivent être donnés au repos et quelquefois même à l'administration de quelques remèdes, parmi lesquels il faut dans tous les cas indiquer les ménagemens hygiéniques. Entr'autres dispositions morbides qui dé-

rangeraient le traitement minéral, l'*embarras gastrique*, la *pléthore*, soit *locale*, soit *générale*, demandent à être préalablement combattus. Les moyens ordinaires les dissipent assez rapidement; mais quelquefois les mêmes phénomènes morbides se reproduisent pendant l'administration des eaux. Alors il suffit le plus souvent de suspendre leur emploi quelques jours, durant lesquels la nature se charge seule de dissiper ces accidens et, au besoin, on les combat de nouveau par les remèdes appropriés.

Malgré tous les soins pour favoriser l'efficacité des eaux sulfureuses, leur usage, dans quelques circonstances, exaspère la maladie contre laquelle on les dirige rationnellement. Cette recrudescence, qui se rapporte directement à l'excitation spécifique des eaux, est loin d'être toujours défavorable; elle n'est d'ailleurs le plus souvent que momentanée et passagère. Dans les cas opposés, où elle persiste en devenant progressive, il convient de diminuer cette influence immédiate des eaux, en les mitigeant davantage, ou même en les suspendant durant quelques jours.

D'autres dispositions se présentent où les eaux, qui paraissaient avoir été primitivement efficaces, finissent par ne produire qu'une action imperceptible. Cette espèce d'inertie, succédant à une activité manifeste, est l'effet de l'influence devenue habituelle de l'agent thérapeutique sur l'organisme; c'est une tolérance générale. Mais l'inaction n'est

qu'apparente, car l'action immédiate des principes minéralisateurs ne cesse pas de pénétrer intimément dans les tissus organiques, pour se démontrer plus tard par des effets secondaires. Du reste, ces effets se prolongent plus ou moins long-temps après l'application minérale, souvent même ils ne sont appréciables qu'un ou plusieurs mois après. Mais le succès de cette médication, loin d'être moins favorable, est plus complet lorsqu'il est plus retardé; et c'est par cette propriété principale que les eaux thermales de Bagnols conviennent surtout aux affections chroniques et asthéniques, lesquelles réclament en particulier des moyens doux et tardifs.

Enfin, les malades doivent, lorsqu'ils sont revenus dans leurs foyers, observer plus ou moins long-temps un régime modéré et toute espèce de ménagemens pour favoriser le développement des effets qui, le plus souvent, n'ont été que simplement préparés par le traitement des eaux de Bagnols. Cette recommandation s'adresse plus particulièrement aux malades qui en ont rapporté une grande aptitude à la diaphorèse; car l'exposition au froid suffirait, en répercutant une transpiration générale ou partielle, non-seulement à faire avorter le bienfait de la médication, mais encore à aggraver les accidens primitifs.

Il reste à ajouter que, malgré la plus grande efficacité d'une première saison des eaux sur une

maladie donnée, il est rare que la guérison soit confirmée; il est prudent de les employer deux et même plusieurs autres années de suite, surtout quand l'amélioration n'a été qu'éphémère.

Différens modes d'administration des eaux minérales de Bagnols.

On emploie l'eau thermale de Bagnols en boisson, en bains, en étuves, en douches, en injections, lotions, frictions pédiluves, etc.

La quantité de boisson varie beaucoup selon les circonstances, telles que l'indication du traitement excitant ou calmant, l'état particulier du malade, les effets généraux qu'il en éprouve, etc. Toutefois cette dose varie de 4 onces à 3 livres par jour. La qualité est aussi sujette aux mêmes modifications : on emploie l'eau pure ou mélangée; mais le plus souvent on commence par la prendre coupée, soit avec du lait, soit avec les bouillons de poulet et de veau, soit avec des tisanes adoucissantes ou amères. La proportion de divers mélanges qui diminuent le calorique et affaiblissent l'élément sulfureux, rend l'excitation minérale plus ou moins modérée. Selon les indications spéciales, on continue jusqu'au bout l'usage de l'eau ainsi mitigée, ou en diminuant graduellement la quantité du liquide étranger, on boit plus ou moins prochainement l'eau sulfureuse toute pure.

On diminue également l'action excitante des bains, en les composant avec l'eau thermale artificiellement refroidie de plusieurs degrés par le mélange de l'eau froide naturelle.

Les étuves et les douches peuvent être prises également à des degrés différens, mais cependant à des degrés qui se rapportent toujours à l'excitation. Celle-ci sera obtenue par ces moyens, à un degré modéré, dans le caveau du nouvel établissement particulier; à des proportions plus élevées, dans le caveau de l'ancien établissement particulier et dans la salle publique des petites étuves (les étuves s'administrent seulement dans cette dernière) ; et enfin, les étuves et les douches seront prises, à l'extrême degré, dans la salle des grandes étuves du même établissement public.

Les injections, les lotions, les bains de jambes, de pieds et de toute autre partie, peuvent être administrés à un degré plus ou moins concentré, en employant pure ou mitigée l'eau minérale, à laquelle on peut conséquemment donner sous ces dernières formes l'une ou l'autre de ses deux grandes indications.

Pour les malades qui doivent subir simultanément avec l'eau en boisson, les bains, les étuves, les douches, etc., il est à propos qu'ils ne se soumettent pas inconsidérément à toutes ces épreuves. Ils doivent arriver graduellement de la

petite étuve à la salle des douches modérées, et de celle-ci à la salle des grandes douches, en ayant soin de rester peu de temps les premiers jours dans ce dernier caveau. Ils pourront ensuite sans danger y prolonger insensiblement leur séjour.

Les frictions opérées simultanément avec la douche et les étuves, en complétant le développement de la sueur, favorisent, en outre, le déplacement des engorgemens fluxionnaires.

Maladies qui réclament l'emploi des eaux minérales de Bagnols.

La matière de ce chapitre sera la plus importante, puisqu'il résumera la partie expérimentale du manuscrit du docteur Blanquet. Je tracerai d'abord la série des affections pour lesquelles il a constaté l'efficacité la plus évidente des eaux qu'il dirige, et à chacune de ces affections je consacrerai ensuite quelques développemens empruntés à son ouvrage, qui feront ressortir les indications et contre-indications, de même que les diverses formes d'administrations qu'il a attribuées à leurs principales modifications. Je ne prétends pas d'ailleurs juger les *idées théoriques* qui ont présidé à la classification adoptée par ce praticien consommé, pour les maladies sur lesquelles s'exerce depuis si long-temps son étude spéciale. Il est plus à propos de reconnaître l'exactitude conscien-

cieuse dont sont empreintes les nombreuses observations qu'il a réunies, la précision rigoureuse avec laquelle il formule ses conclusions thérapeutiques, et surtout l'égale bonne foi avec laquelle il énumère, à côté des faits qui justifient la réputation de son établissement, tous ceux qui ont pu la compromettre.

1° *Rhumatismes chroniques, musculaires ou articulaires, simples ou compliqués :* des diatèses sanguine, nerveuse, bilieuse, etc.; d'hémorrhoïdes, d'hémorrhagies nasale, gastrique, utérine, de métastases viscérales, d'affections articulaires, de névralgies locales.

2° *Maladies catarrhales :* enrouement, aphonie, catarrhe guttural, pulmonaire, vésical, surdité.

3° *Maladies de poitrine :* de nature catarrhale, par vices dartreux, rhumatique, scorbutique, etc., par vice scrofuleux, précédées d'hémoptysie, etc., asthmes, humide et sec.

4° *Maladies scrofuleuses :* rachitis.

5° *Paralysies :* par diverses causes.

6° *Maladies cutanées.*

7° *Maladies laiteuses.*

8° *Maladies utérines :* leucorrhée, chlorose, aménorrhée, etc., stérilité.

9° *Maladies :* suites des affections vénériennes et du traitement mercuriel.

10° Faiblesse générale, épuisement, état nerveux, gastralgie, chronique, obstructions des viscères abdominaux.

11° Luxations, fractures, entorses, plaies, ulcères, contusions.

Je rapprocherai de cette série des maladies auxquelles s'applique avantageusement le traite-

ment minéral de Bagnols, le petit nombre d'autres maladies chroniques auxquelles il est essentiellement contraire; ce sont : les anévrismes du cœur, les congestions sanguines du poumon et du cerveau, et enfin toutes les affections anciennes, sur quelque organe que soit leur siége, et quelque soit leur caractère primitif, lorsqu'elles sont compliquées de phlegmasie aiguë, et surtout d'une dégénérescence organique.

Je ne comprends pas ici un certain nombre d'autres contre-indications, qui sont accidentelles et particulières, que présentent des affections auxquelles, en général, les eaux de Bagnols sont salutaires. Ces détails trouveront leur place dans les articles où il sera traité de ces maladies.

N° 1. *Rhumatisme chronique, musculaire et articulaire.*

Le rhumatisme, devenu chronique, occupe le premier rang parmi les maladies qui affluent à Bagnols, sous le double rapport de la fréquence de cette affection et de l'efficacité des eaux thermales. Il se présente, sous un nombre infini de formes, d'après son siége et son état de simplicité ou de complication.

A. *Rhumatisme simple.*—Le rhumatisme simple, c'est-à-dire exempt de pléthore, d'exaltation vicieuse du système nerveux, de lésion intestinale, de maladie organique, d'hémorrhagies cons-

titutionnelle, etc., est combattu, presque toujours, avec succès par les eaux de Bagnols, qu'il soit vague, ou fixe, musculaire ou articulaire. Toutefois, la guérison est d'autant plus rapide et plus solide, que l'affection est moins ancienne et seulement accidentelle; car si elle est héréditaire, il ne faut espérer du traitement minéral qu'une amélioration provisoire. Dans cette première forme, on emploie les eaux en boisson, bains, étuves, douches et frictions.

L'espèce *articulaire* (avec engorgement des tissus articulaires) ne comporte que les bains de vapeur et la boisson, surtout lorsqu'elle est dégénérée en goutte. Barthez ne permet l'emploi des eaux sulfureuses que dans les accidens consécutifs à la goutte, et lorsque ce vice a été modifié par une crise favorable. Mais la sévérité de ce précepte ressort par l'action des eaux de Bagnols, constatée directement, lorsqu'elles ont été appliquées dans l'intervalle des attaques de la goutte même la plus intense. Cette action se démontre par une métasynchrise destructive du molimen arthritique, et par la double résolution des engorgemens articulaires et des concrétions tophacées. Il faut seulement se garder d'entreprendre le traitement lorsque la fluxion goutteuse est imminente, parce que l'excitation qui l'accompagne aggraverait les accidens.

Lorsque le rhumatisme a produit un engorge-

ment considérable de plusieurs articulations, et que cet engorgement a été rebelle à l'action des bains de vapeur, il faut recourir alors exclusivement à la douche dirigée sur chacune des articulations malades.

Dans ces différens cas, l'eau s'administre à sa température naturelle, s'il n'y a pas de contre-indication dans les dispositions individuelles qui oblige de la prendre mitigée, du moins sous les deux formes comportant le mélange d'un liquide étranger, la boisson et les bains. Ces dispositions, qui doivent modifier et quelquefois même empêcher l'application du traitement minéral, seront indiquées dans les développemens suivans.

B. *Rhumatisme compliqué.* — Le rhumatisme compliqué n'est considéré par le docteur Blanquet que dans ses variétés principales, dont les unes rendent le traitement des thermes de Bagnols plus incertain, et d'autres le contre-indiquent, tandis que presque toutes elles nécessitent des remèdes préparatoires. Ces complications les plus remarquables sont :

La *diathèse sanguine*, laquelle, à un haut degré, est une contre-indication absolue aux eaux sulfureuses, tandis qu'à un degré modéré qui aura été obtenu soit naturellement, soit par l'administration des moyens rationnels, elle n'empêche pas les effets favorables du traitement minéral.

La *diathèse nerveuse*, qui n'exclut presque

jamais l'usage des eaux de Bagnols, pourvu que cet usage soit dirigé méthodiquement. Les grandes douches, les étuves, les bains publics ou particuliers, à la température primitive, sont nuisibles avec cette disposition, tandis que les demi-bains mitigés, la petite douche et la boisson coupée s'accompagnent d'une influence salutaire.

La *diathèse bilieuse*, qui est une contre-indication complète, lorsqu'elle est prononcée à un très-grand degré et alors caractérisée par la teinte jaune de la langue, l'amertume de la bouche, un dégoût prononcé, des vomissemens habituels, une constipation opiniâtre, ou une diarrhée bilieuse. A un degré modéré, la médication sulfureuse peut être utilement appliquée, lorsqu'on a combattu les accidens saburraux par des apozèmes, les laxatifs légers, les eaux gazeuses, etc. Ces moyens peuvent être employés dans l'intervalle du traitement minéral; cependant il vaut mieux qu'ils l'aient été avant d'arriver à Bagnols.

La *diathèse scorbutique*, qui proscrit d'une manière rigoureuse les eaux thermales sulfureuses, même dans son état le plus doux, et dans la forme la plus tempérée de ces eaux qui, ayant, entre autres, la propriété de favoriser la dissolution des fluides, et l'aptitude à cette dissolution spontanée étant le caractère du scorbut, ont été constamment défavorables aux malades atteints de ce vice.

La *diathèse hémorrhoïdale*, qui ne contre-

indique les eaux que dans le cas où les hémorrhoïdes sont fluentes ou très-douloureuses, tandis que dans un degré plus modéré, leur suppression ou leur trop petite abondance permettent le traitement sulfureux aux rhumatismes, principalement lorsque la turgescence sanguine a été préalablement combattue. Dans ces cas, les bains et la boisson doivent former exclusivement la médication. Cependant, si la forme du rhumatisme l'exigeait, on pourrait essayer l'étuve et la petite douche, en dirigeant cette dernière, d'abord sur les extrémités inférieures, et ensuite sur le siége du rhumatisme.

La *diathèse hémorrhagique* (épistaxis, hématémèse, rectonlagie, ménorrhagie) qui contre-indique formellement les eaux thermales de Bagnols, même dans leurs modes d'administration les plus doux, quel que soit le siége de cette diathèse.

Les *métastases viscérales*, simulant différentes maladies internes qui seraient exaspérées par les eaux de Bagnols, si elles étaient primitives, tandis qu'elles en éprouvent des résultats favorables, lorsqu'elles proviennent ainsi du transport d'un rhumatisme du dehors au-dedans. Les organes les plus aptes à attirer ce déplacement, sont : le poumon, le cœur, l'estomac, l'intestin, les reins, la vessie, la rate, le foie et la matrice. On remarque alors des symptômes qui feraient soupçonner la pleurésie

chronique, ou la phthysie tuberculeuse, l'asthme, l'anévrisme du cœur, la gastrite ou l'entérite, la splénite, la cystite, l'hépatite ou l'hypocondrie, la métrite ou l'hystérie, etc. Le diagnostic de ces affections est assez difficile, surtout lorsque le rhumatisme a envahi directement les viscères, et il en résulte dans le traitement de longues et fâcheuses aberrations. Il faut alors demander les antécédens du malade, ses prédispositions personnelles et héréditaires, les vicissitudes atmosphériques auxquelles il a été soumis. On rassemble ensuite les indications fournies par la méthode exclusive, avec lesquelles on aura dû constater l'inutilité du traitement approprié aux diverses affections dont la maladie actuelle simule les symptômes; enfin, si l'on remarque dans les urines un sédiment muqueux ou glaireux, indice presque positif de l'existence du vice rhumatismal (toutefois lorsque les organes urinaires se présentent dans l'état normal), avec ces diverses circonstances commémoratives, on doit se hâter d'appliquer les traitemens externe et interne des eaux de Bagnols qui, dans de pareils cas, produisent des guérisons rapides et inespérées. — La préexistence d'un rhumatisme externe duquel la suppression coïncide avec l'invasion d'une affection interne, facilite le diagnostic, et demande l'application immédiate des eaux thermales. — Dans ces diverses occurrences, on les administre en boisson

simple ou coupée, selon les dispoitions individuelles; en bains, étuves et douches. Les douches, dirigées d'abord sur les extrémités, le seront ensuite sur le siége des douleurs, mais avec ménagement.

Les *affections articulaires*, qui comprennent l'inflammation chronique du périoste, l'engorgement des enveloppes articulaires et la carie des os avec ou sans ankilose: elles sont favorablement modifiées par les eaux de Bagnols, qui, en combattant directement le principe rhumatismal, dissipent les gonflemens articulaires, favorisent le jeu des tendons, détergent les ulcères et rétablissent enfin la circulation locale. — La fièvre consomptive et le commencement de la résorption purulente sont des complications contr'indiquant les eaux sulfureuses. — On les administre dans les premiers cas en boisson, en douches, en étuves et en bains. Ceux-ci doivent toutefois précéder les douches, surtout s'il y a amaigrissement du membre, rétraction des muscles ou des tendons, et enfin éréthysme prononcé de toutes les parties malades.

Les *névralgies locales* parmi lesquelles les plus remarquables sont: la sciatique, le tic douloureux, les névralgies frontale, sus-orbitaire, faciale, dentaire, sous-linguale, trachéale, etc. Ces différentes névralgies, qui sont ordinairement rebelles aux antiphlogistiques, aux révulsifs, aux dérivatifs,

aux antispasmodiques, ont cédé quelquefois aux bains mitigés et à la douche dirigée, seulement après un certain nombre de bains, d'abord sur les parties les plus éloignées du siége du mal, et enfin sur le siége lui-même, si la douche peut y être appliquée. Toutefois on voit rarement la guérison suivre de près l'administration des eaux; elle ne fait que la préparer, et ce n'est qu'au bout de plusieurs mois et quelquefois après deux ou trois saisons que les accidens sont radicalement dissipés.

Il existe une forme de rhumatisme qui mérite une attention particulière, c'est celui qui occupe les enveloppes du crâne et qu'on appelle vulgairement *catarrhe cervical*. Ce rhumatisme de la tête s'accompagne d'une sensation de pesanteur incommode, remplacée d'autres fois par des douleurs violentes; il est en outre compliqué ordinairement d'une exaltation vicieuse du système nerveux, et quelquefois d'ophtalmie, d'odontalgie, d'otite, etc.; le siége du mal paraît s'étendre jusqu'au périoste du crâne. Ces divers symptômes morbides, qui résistent presque toujours aux saignées générales et locales, au séton, au vésicatoire, au moxa, aux sudorifiques, aux antispasmodiques, etc., cèdent quelquefois au traitement sulfureux de Bagnols, sous la forme de bains mitigés et de boisson coupée, auxquels on ajoute ensuite, et environ dix jours après, l'étuve et la

douche; cette dernière dirigée d'abord sur les pieds et graduellement sur la nuque et sur la tête elle-même.

N° 2. *Maladies catarrhales.*

Les maladies désignées sous cette dénomination offrent une grande analogie avec les affections rhumatismales. Leurs symptômes, en effet, sont le plus souvent confondus; cependant il existe entr'elles une distinction qui facilite beaucoup leur diagnostique. C'est que les rhumatismes attaquent plutôt les muscles, les tendons et tous les tissus de l'appareil articulaire, tandis que les catarrhes envahissent les membranes muqueuses qui tapissent la bouche, le gosier, le poumon, le tube intestinal, la vessie et la matrice. En outre, les rhumatismes offrent ordinairement, du moins au début, l'état inflammatoire; tandis que les catarrhes affectent le plus habituellement la forme subaiguë. Du reste, si ces signes différentiels sont moins tranchés, les conséquences d'une erreur dans le diagnostic seraient peu importantes par rapport au traitement des eaux de Bagnols qui conviennent également à l'une et à l'autre de ces deux espèces d'affection.

Parmi les maladies catarrhales auxquelles convient plus spécialement ce traitement, il faut citer :

L'*enrouement*, lequel reconnaît pour cause ordi-

naire l'action du froid sur la muqueuse laryngienne ou pharyngienne, par l'impression d'un air frais et vif, ou par le contact de l'eau lorsque le corps est en état de transpiration. Cette altération de la voix qui résiste souvent aux boissons chaudes, adoucissantes et sudorifiques, cède ordinairement à l'eau minérale de Bagnols, prise en boisson coupée, en bains et en douches.

L'*aphonie*, qui reconnaît la même cause et qui est le résultat du relâchement des cordes vocales, produit lui-même par la subinflammation de la muqueuse laryngienne. Elle est combattue avec la même efficacité et par les mêmes moyens que l'enrouement; mais le traitement sulfureux devient inutile et il peut être même nuisible, si l'aphonie est symptomatique de la phtysie pulmonaire, d'un ulcère du larynx, ou enfin d'une paralysie des nerfs vocaux.

Le *catarrhe guttural*, lequel est caractérisé par la sécheresse du gosier et de l'arrière-bouche, avec rougeur et inflammation chronique de la membrane muqueuse du voile du palais et des amygdales, par un sentiment d'aridité incommode qui force toujours à crachoter, et qui est compliqué souvent d'une excitation générale du système nerveux. Cette affection, ordinairement rebelle aux antiphlogistiques, aux révulsifs, aux dérivatifs, etc., est souvent combattue efficacement par l'eau thermale coupée avec le lait et prise abondamment,

par les bains tempérés qui conviennent surtout aux malades dont le système nerveux est surexcité; par les douches sur les extrémités; et enfin par l'étuve, lorsqu'on soupçonne une coïncidence rhumatismale. Le catarrhe guttural, par cause syphilitique, est au contraire exaspéré par les eaux minérales de Bagnols.

Le *catarrrhe pulmonaire*, dit vulgairement rhume de poitrine, affection fréquente chez les personnes dont la poitrine est naturellement ou accidentellement délicate, sensible aux vicissitudes atmosphériques et susceptible de devenir le centre de fluxions qu'accompagne ensuite une irritation caractérisée par la toux et par l'expectoration d'une matière muqueuse plus ou moins consistante. Abandonnée trop long-temps à elle-même, cette affection dégénère trop souvent en lésion tuberculeuse du parenchyme pulmonaire. — Les eaux de Bagnols sont salutaires contre le catarrhe pulmonaire, lorsque l'atonie y prédomine sur l'irritation; ce qui se remarque principalement sur les individus lymphatiques. Le traitement minéral rend le ressort au poumon, rétablit la transpiration insensible, dissipe les engorgemens du tissu cellulaire et des glandes bronchiques, etc. On l'administre en boisson coupée et on y ajoute les bains tempérés chez les sujets nerveux, surtout quand il y a lieu de soupçonner la suppression de la transpiration insensible. Le même traitement

est contre-indiqué dans le catarrhe pulmonaire chez les malades sanguins et prédisposés à l'irritation, à moins que leur constitution ait été préalablement modifiée par le régime, et, au besoin, par les moyens antiphlogistiques.

Le *catarrhe vésical*, affection plus fréquente chez les vieillards et caractérisée par la tension douloureuse de l'hypogastre, par des envies d'uriner souvent répétées, par une sensation d'ardeur et et d'érosion au col et le long de l'urètre, enfin, par des dépôts glaireux dont la partie la plus pesante reste au fond du vase, et la plus légère à la surface et au centre du liquide. Les eaux sont administrées dans cette maladie sous forme de boisson, de bains et d'étuves. Elles sont contre-indiquées par la complication de l'hématurie et celle d'une dégénérescence, si elle est présumée, dans le tissu des reins.

La *surdité*, accident simple ou compliqué de névralgie, héréditaire ou produit le plus souvent par des causes de nature catarrhale. On prescrit contre la surdité les douches sur la tête, les étuves, s'il n'y a pas surexcitation nerveuse générale, et quelquefois des injections dans les oreilles. Les bains tempérés conviennent spécialement, s'il y a complication de névralgie. Cependant les injections et les douches peuvent être nuisibles sur des sujets sanguins, conséquemment faciles à l'irritation. Il vaut mieux alors débuter par quelques bains mitigés et puis em-

ployer les étuves, et enfin les douches dirigées d'abord sur les pieds, et en dernier lieu sur la nuque. La surdité héréditaire ne permet que l'espoir d'un soulagement, tandis que la surdité accidentelle peut obtenir une guérison radicale.

Quelques mots peuvent être ajoutés ici sur la surdité provenant d'autres causes. Lorsqu'elle est consécutive à une fièvre catarrhale, grave, ataxique, etc., les bains, les étuves et les douches tendent à dissiper la paralysie du nerf auditif, soit par action révulsive, soit par une action spéciale qui élimine le résidu du principe morbifique. — Si elle peut être rapportée à l'action sur les oreilles des vices dartreux, scrofuleux ou psoriques, les bains mixtes, la boisson et les injections suffisent et dispensent de la douche sur la tête; enfin, lorsque la surdité est compliquée d'un écoulement séreux ou purulent du conduit auditif, l'emploi des eaux de Bagnols exige beaucoup de précautions. Les injections suffisent quelquefois pour l'interrompre; mais s'il persiste, il convient d'y ajouter les bains tempérés et la petite étuve.

N° 3. *Maladies de poitrine.*

Le docteur Blanquet forme cinq variétés des maladies de poitrine, auxquelles le traitement minéral de Bagnols est favorable, pourvu toutefois que l'affection soit limitée au premier degré de la tuberculisation, savoir :

Maladies de poitrine, *de nature catarrhale*, dégénérées en affection tuberculeuse par la négligence ou l'insuffisance du traitement.

Maladies de poitrine, par vices rhumatismal, dartreux, teigneux, scorbutique, provenant du transport de ces principes sur l'organe thorascique.

Maladies de poitrine scrofuleuses, le plus souvent heréditaires ou consécutives à une pneumonie chronique, à la suppression d'un flux habituel, etc., etc.

Maladies de poitrine, *précédées d'hémoptysie*, indépendantes des causes ci-dessus énumérées, chez des individus ayant la poitrine mal conformée ou naturellement faible.

Maladies de poitrine, provenant spécialement de la suppression des menstrues, ou consécutives aux fièvres intermittentes, typhoïdes, etc. etc.

Je passerai sous silence les longues considérations, appuyées elles-mêmes sur un très-grand nombre d'observations cliniques, d'après lesquelles le docteur Blanquet a établi cette division de maladies thoraciques et rempli les cadres affectés à chaque variété, pour me borner à la simple citation des propositions thérapeutiques qu'il en a déduites. Toutefois, auparavant, je ferai observer que dans ces différentes affections dont la nature ressort plus ou moins clairement à ses yeux de l'examen des circonstances commémoratives, le médecin-directeur des thermes de Bagnols applique

son traitement avec de très-grands ménagemens; ayant à surveiller une double influence de ce traitement sur l'affection primitive dont le transport du dehors au-dedans a produit l'altération pulmonaire, et sur cette altération pulmonaire, devenue la maladie prédominante. Il a remarqué souvent, par l'action minérale, les vices dartreux, teigneux, scrofuleux, opérer un second déplacement du dedans au-dehors, et alors, en même temps qu'il avait à continuer l'emploi des eaux réclamé encore par l'affection pulmonaire devenue plus simple, il en modifiait les moyens d'application pour les approprier à la guérison radicale de l'éruption.

L'eau de Bagnols est utile presque constamment dans les affections thoraciques, de nature catarrhale, lorsqu'elles ne sont qu'au premier degré. Elle agit en rétablissant la transpiration insensible, en tonifiant le poumon et en faisant révulsion à l'excès de son état fluxionnaire.

Elle est également favorable aux affections thoraciques provenant des vices rhumatismal, dartreux, teigneux, etc., en provoquant le déplacement de ces vices du dedans au-dehors. L'usage continué des eaux, surtout sous la forme de bains, finit aussi par détruire le principe constitutionnel et les accidens externes qui en résultent. Toutefois l'efficacité du traitement minéral est beaucoup plus rare dans les affections de poitrine qui dérivent de

la diathèse scorbutique; encore faut-il l'avoir combattue par des remèdes méthodiques; sinon la contre-indication est formelle.

L'eau de Bagnols n'est pas inutile dans les maladies thoraciques de nature scrofuleuse, bien que ce vice tuberculise essentiellement le parenchyme des poumons. Elle peut enrayer la marche des accidens, si on l'administre avant les progrès de la deuxième période et lorsque les tubercules sont encore dans l'état de crudité. S'ils ont suppuré, peut-être contribueraient-elles à retarder du moins la terminaison inévitable de cette maladie.

Elle n'est pas absolument contre-indiquée par l'hémoptysie même abondante, pourvu que la dernière hémorragie ait eu lieu à une assez longue distance du moment où on l'administre, surtout lorsque le sujet est lymphatique, et que l'hémoptysie est produite par l'atonie et le relâchement du viscère.

L'eau de Bagnols peut guérir indirectement les affections thoraciques consécutives à l'aménorrhée, en rétablissant le flux menstruel, à condition toutefois que le traitement soit commencé avant que la poitrine soit trop gravement altérée. Elle combat avec le même avantage les accidens précurseurs de la phtysie qui se développe quelquefois à la suite d'une fièvre intermittente typhoïde, etc.

Enfin la contre-indication de l'eau de Bagnols est générale et absolue avec la diathèse inflammatoire, la suppuration avancée, la fièvre hectique,

les sueurs copieuses, les diarrhées abondantes, et l'hémoptysie active et récente.

Dans ces diverses variétés de maladies thoraciques, et indépendamment de leurs causes différentielles, les modes d'administration les plus habituels de l'eau minérale sont la boisson d'abord coupée avec du lait de vache ou d'ânesse, ou une tisane adoucissante, en quantité graduellement augmentée, et plus tard toute pure, les bains tempérés, plus ou moins long-temps après eux, les petites douches dirigées doucement sur les parois thoraciques, enfin, l'étuve, dont l'indication spéciale est de déplacer du dedans au-dehors la diathèse vicieuse, et de laquelle, si une trop vive irritation l'accompagne, on revient de suite aux bains tempérés. Ceux-ci, long-temps continués, combattent radicalement les éruptions revenues au-dehors.

Asthmes, humide et sec. Cette affection consiste en une altération fonctionnelle du poumon, caractérisée par une oppression spasmodique qui gêne à-la-fois la circulation du sang dans le parenchyme et les mouvemens de la respiration. Cette altération est produite, dans la première variété, par un relâchement de l'organe, par un empâtement des bronches, s'accompagnant d'une expectoration fréquente et plus ou moins abondante d'une matière muqueuse; et dans la seconde, par un état de tension et d'éréthisme, sans expectoration, si ce n'est quelquefois à la fin de l'accès.

Dans l'asthme humide, qui affecte ordinairement

des sujets faibles, épuisés, irritables, la boisson coupée et les bains tempérés sont souvent salutaires. Les bains sont toutefois contre-indiqués par l'hydropisie et l'anasarque consécutives à cette espèce d'asthme. Si les malades sont jeunes et robustes, on peut en outre leur permettre la douche et l'étuve, mais à la condition d'y rester exposés peu de temps.

L'asthme sec résiste plus souvent à l'action des eaux de Bagnols. Cependant la boisson coupée peut être efficace indirectement, en combattant le trouble de la circulation pulmonaire et en diminuant la rigidité du poumon. Dans ce cas, les pédiluves et les demi-bains agissent comme révulsifs de l'état spasmodique du viscère, et la vapeur de l'eau que l'on peut en outre se borner à aspirer par le guichet de la porte qui sépare la piscine de la salle des étuves; cette vapeur relâche et lubrifie la membrane des cellules aériennes.

N° 4. *Maladies scrofuleuses.*

Cette maladie, attribuée généralement à l'atonie du système glandulaire et lymphatique, a pour symptômes principaux : l'engorgement des glandes mésentériques et des sous-maxillaires, des ophtalmies séreuses, des fluxions sous le nez, des gonflemens articulaires, avec abcès, ulcères, nécroses, etc., et une torpeur générale, la langueur des fonctions digestives, un amaigrissement progressif, etc.

L'eau de Bagnols est indiquée contre ces divers

accidens, et on l'emploie sous forme de boisson, de bains et de douches; mais elle ne semble qu'agir indirectement, c'est-à-dire en complétant l'influence d'un traitement antiscrofuleux qu'il est utile d'avoir antérieurement observé. C'est en favorisant la résolution des engorgemens glandulaires, la cicatrisation des ulcères, l'expulsion des os cariés, et en rétablissant les fonctions digestives et avec elles les forces vitales, que se détermine l'efficacité de la médication sulfureuse. Mais cette efficacité est beaucoup plus douteuse, sans le secours préalable d'un traitement spécifique. Toutes choses égales d'ailleurs, les eaux agissent mieux chez les sujets qui n'ont pas atteint la puberté, et lorsque encore le vice scrofuleux n'a pas produit de grands désordres.

Les *écrouelles*, qui appartiennent à ce genre d'affection, peuvent être amendées par les eaux de Bagnols lorsqu'elles affectent une forme atonique; mais si elles présentent des accidens inflammatoires et surtout si elles sont compliquées de scorbut, d'épistaxis, de fièvre et de marasme, le traitement sulfureux est alors rigoureusement contre-indiqué.

Le *rachitis*, cette maladie de l'enfance qui provient de l'affaiblissement des forces assimilatrices et qui est caractérisée par la tuméfaction de la partie spongieuse des os, leur courbure et leur déviation, par le volume extraordinaire du ventre, l'engorgement des glandes mésentériques, par la

bouffissure de la face, etc., etc., indique le traitement excitant de Bagnols, qui tend à ranimer les fonctions digestives, à combattre l'engorgement des viscères et des articulations, et à rendre aux solides leur énergie normale, etc. On l'administre sous formes de boisson et de bains tempérés. Ces deux moyens suffisent aux enfans; mais on y ajoute la douche pour les malades qui approchent de la puberté.

N° 5. *Paralysies.*

Les paralytiques sont très-nombreux parmi les malades de Bagnols; le plus grand nombre en reviennent soulagés, quelques-uns guéris, et d'autres au contraire plus gravement affectés. Ces résultats du traitement minéral sont ainsi modifiés, outre les différences des constitutions individuelles, par les variétés de la nature des maladies qui ont produit les paralysies. Plusieurs variétés ont été établies; les principales sont :

La *paralysie*, par action du froid, suppression de transpiration, par affection rhumatismale. — Le traitement est alors indiqué, pourvu que le cerveau ne soit pas simultanément atteint et que le système sanguin ne soit pas dans un état d'éréthisme.

La *paralysie*, succédant à l'apoplexie provenant elle-même, soit d'une hémorragie cérébrale, soit d'un coup de sang qui, en se portant subitement sur l'encéphale, distend ses vaisseaux outre-mesure, soit enfin de l'accumulation d'une sérosité plus ou

moins abondante dans quelques portions du viscère. Le traitement minéral est contre-indiqué dans la paralysie, suite de l'hémorragie cérébrale, même après la résorption présumée du fluide épanché. Il est au contraire indiqué dans la paralysie produite par le coup de sang, pourvu toutefois qu'on ait détruit, par un traitement prompt et actif, la congestion sanguine et qu'il n'y ait pas de signe d'une lésion cérébrale quelconque. Le traitement est aussi indiqué dans la paralysie, suite de l'apoplexie séreuse, sur laquelle il agit en outre directement par la propriété qu'il a de tonifier les tissus relâchés.

La *paralysie*, suite d'une chute ou d'une contusion.

La *paralysie*, par vices dartreux, psorique, etc.

La *paralysie*, par la piqûre des nerfs.

Le traitement minéral est indiqué dans ces trois espèces, avec les modifications appropriées aux dispositions individuelles.

Il est d'ailleurs administré, dans ces divers cas, sous les formes de la boisson coupée et pure, des bains, des étuves (de courte durée) et des douches, dirigées d'abord sur les extrémités inférieures, et agissant alors comme dérivatives, et appliquées ensuite sur la tête avec de grands ménagemens.

Le même traitement est contre-indiqué dans d'autres paralysies, quelle que soit la nature de leurs causes :

Quand le cerveau est affecté organiquement, état qui se démontre par les vertiges, les douleurs de tête habituelles, une altération profonde des facultés intellectuelles, l'abolition d'un ou de plusieurs sens;

Quand il y a tendance manifeste à la congestion cérébrale;

Quand l'irritation prédomine, avec des douleurs violentes;

Quand il y a tremblement, rétraction et amaigrissement d'un ou de plusieurs membres;

Enfin, quand on a lieu de supposer le ramollissement du cerveau ou de la moelle épinière.

N° 6. *Maladies cutanées.*

Malgré la grande diversité de leurs formes, les maladies cutanées peuvent se rapporter presque toutes à une nature analogue, et conséquemment le même moyen peut exercer sur elles une efficacité conforme, modifiée seulement par les différences individuelles. Il faut encore établir une exception pour les mêmes maladies qui ont une origine héréditaire. La guérison de ces dernières ne peut être, toutes conditions égales d'ailleurs, aussi rapide ni aussi solide que celle des maladies accidentelles.

Les eaux de Bagnols remplissent, dans ce genre d'affection, une double indication : celle de changer le mode de vitalité de la peau, et celle d'attaquer le vice spécial de la constitution. Mais encore est-il

nécessaire que leur administration soit précédée et accompagnée d'un régime hygiénique et médicamenteux, capable de rompre les habitudes vicieuses de l'appareil cutané. Voici d'ailleurs les circonstances qui favorisent l'influence spécifique de l'eau minérale sur les exanthèmes de la peau, lesquels à Bagnols se présentent le plus fréquemment sous les formes de la *gale* et du *porrigo* : si le malade est jeune et qu'il ne provienne pas d'auteurs dartreux ; s'il est d'un tempérament lymphatique, peu sanguin ou non irritable; si l'invasion du mal est récente; s'il n'y a pas d'ulcérations ou du moins qu'elles soient peu profondes; enfin, s'il n'y a pas de complication scorbutique. Dans les conditions opposées, les eaux de Bagnols seront inefficaces et quelquefois même nuisibles.

On les administre en boisson coupée et en bains, auxquels on ajoute la douche et les étuves, s'il y a complication rhumatismale, pourvu encore que la portion de la peau malade ne soit pas ulcérée ni trop délicate, ni trop disposée à l'irritation.

N° 7. *Maladies laiteuses.*

L'étiologie des affections ainsi désignées est loin d'être déterminée. Les uns admettent que le lait peut, en se supprimant, envahir le parenchyme des viscères ou le tissu cellulaire sous-cutané; d'autres, que le lait, abandonnant ses vaisseaux sécréteurs, se mêle avec le sang ou avec la lymphe;

d'autres enfin, que cette suppression s'opère impunément. En laissant cette question dans son incertitude, on ne peut contester qu'avec la suppression brusque du lait coïncident ordinairement divers accidens morbides, soit la production de tumeurs externes plus ou moins volumineuses, soit des symptômes de congestion sur la poitrine, le cerveau ou d'autres viscères. L'action des eaux de Bagnols sera donc observée sur les maladies, sinon symptomatiques, du moins consécutives de la suppression prompte du lait. Mais cette action doit être dirigée avec les plus grands ménagemens, de sorte à ne produire qu'une résolution lente et graduée des tumeurs ou des engorgemens chroniques, dont la disparition trop rapide risque souvent de donner lieu à des métastases très-graves. On emploie alors l'eau minérale seulement en boisson coupée et en bains tempérés. Elle est contre-indiquée par la disposition des tumeurs à l'inflammation suppuratoire.

N° 8. *Maladies utérines.*

Ce genre de maladies comprend :

La *leucorrhée* ou *fleurs blanches*, écoulement passif d'une matière muqueuse ou puriforme par le vagin, qui provient soit du dérangement de la transpiration, soit d'une fluxion catarrhale ou rhumatismale ; de l'affaiblissement naturel ou accidentel de l'utérus ; des vices dartreux, psorique

et teigneux ; ou parfois d'une atonie particulière des forces digestives, à laquelle se joint le plus souvent une surexcitation du système nerveux. L'état d'atonie et de fluxion dont sont alors affectées les parties génitales, reçoit une double indication des eaux thermales de Bagnols, qui fortifient à-la-fois les organes digestifs et utérins, tandis qu'elles rompent le vice fluxionnaire par une forte révulsion sur la peau. Elles s'administrent par boissons, bains, douches et étuves. Elles sont contre-indiquées par la pléthore générale ou locale, par l'orgasme trop prononcé de la matrice, et enfin par une exaltation vicieuse du système nerveux. Toutefois cette dernière complication peut être efficacement combattue par l'eau en boisson mitigée et par les bains tempérés.

La *chlorose* ou *pâles couleurs*, affection caractérisée par la décoloration de toute la peau, la pâleur des gencives, l'affaiblissement des forces digestives, la torpeur des membres, les palpitations, la céphalagie et tous les symptômes ordinaires du trouble de la circulation sanguine. Les eaux de Bagnols, par leur action sur l'atonie des organes digestifs, sur la stase de la circulation et sur l'inertie de tout l'organisme, réalisent les indications principales de cette maladie, surtout quand elle est, en outre, accompagnée de la suppression ou de la diminution des règles. On les administre en boisson coupée et en bains mitigés.

L'*aménorrhée* ou la *suppression du flux menstruel, et les accidens précurseurs de sa première apparition.* La propriété emménagogue des eaux de Bagnols est constatée indirectement par l'avancement des menstrues qu'en éprouvent presque toutes les femmes qui les emploient pour une affection quelconque; d'où se déduit, pour toutes les malades menstruées qui se rendent à Bagnols, le précepte d'entreprendre le traitement minéral peu de jours après leurs dernières époques; car le cours naturel ou anticipé, par accident des règles, contre-indique l'application de ce traitement.

Les accidens consécutifs, soit à la suppression complète, soit à la diminution des règles, varient selon les causes et les dispositions individuelles; ils sont tantôt inflammatoires, tantôt atoniques, etc. Ne se bornant pas toujours au viscère utérin, qui devient alors fluxionnaire, ils se répandent sur un ou plusieurs viscères; avec un trouble plus ou moins prononcé dans les appareils sanguins et nerveux. Les eaux de Bagnols ne détruisent pas absolument toutes les causes et tous les effets de ces dérangemens de l'utérus, mais leur utilité est incontestable dans presque tous les cas où la suppression est récente, le tempérament lymphatique, avec ou non co-existence de chlorose, mais pourvu qu'il n'y ait pas pléthore générale ni lésion profonde d'aucun viscère. Elles sont inefficaces chez

les femmes non menstruées à l'âge de vingt et et vingt-quatre ans, chez celles dont l'aménorrhée date de trois et quatre ans, enfin aussi chez celles dont la menstruation est précédée, plusieurs jours d'avance, de coliques violentes. Mais chez les filles pubères, elles favorisent la première invasion du flux périodique. Dans les cas indiqués, on administre l'eau thermale en boisson, bains de jambes, demi-lavemens, et en douches dirigées d'abord sur les pieds et ensuite sur la région lombaire.

La *stérilité*. Les eaux minérales de Bagnols partagent, avec d'autres sources médicamenteuses, le préjugé d'une vertu bienfaisante contre l'inaptitude à la fécondité. Cette réputation, mal fondée en général, offre cependant quelques exceptions favorables; mais dans ces cas, leur efficacité ne peut être jugée que comme très-indirecte. Ainsi elles ne pourraient produire du succès que sur les stérilités qui ne dépendent pas d'un défaut de conformation ou d'une lésion de l'utérus; mais seulement de l'irrégularité et de la suppression des règles ou de la faiblesse de la région lombaire, ou de l'atonie et de la rigidité de la matrice. La guérison de ces dernières affections pouvant être obtenue du traitement spécifique de Bagnols, convenablement modifié, pourrait amener consécutivement la guérison de la stérilité, si celle-ci était entretenue par l'influence de l'une ou de plusieurs de ces affections. Toutefois la stérilité ne dépend

pas toujours exclusivement de la femme; elle peut encore dériver d'un défaut inhérent à l'homme, tels que l'impossibilité d'éjaculation, par suite de l'obstruction ou de la paralysie des vaisseaux spermatifères, la faiblesse lombaire, etc., etc. Les eaux de Bagnols ont opéré, par un mode d'agir qu'on ne prétend pas toujours expliquer, sur l'un et l'autre sexe des modifications qui ont eu pour résultat une grossesse prochaine après plusieurs années de stérilité; et ce phénomène n'a pas été observé seulement sur des femmes qui avaient employé le traitement de Bagnols, mais encore sur d'autres femmes dont les maris seuls s'étaient appliqués le même traitement.

N° 9. *Maladies, suite des affections vénériennes et du traitement mercuriel.*

Le traitement minéral de Bagnols est appliqué avec succès contre les accidens consécutifs à la syphilis, tels que douleurs ostéocopes, roideur des articulations, éruptions cutanées, faiblesse locale ou générale, de même qu'aux accidens consécutifs à l'action du mercure sur les appareils nerveux, musculaire et lymphatique. Le traitement est contre-indiqué dans la période aiguë de la syphilis et dans la lésion du cerveau produite par l'effet de l'administration de la médication mercurielle, lorsque cette lésion se démontre, soit par la paralysie d'un ou de plusieurs membres, soit par le tremblement.

N° 10. *Faiblesse générale, état nerveux, gastralgie, etc., etc.*

La *faiblesse générale* : cet état d'épuisement, de prostration de toutes les forces vitales, avec atonie des organes digestifs, hypocondrie, vertiges, hébétude, quelquefois compliqué de seminorrhagie, etc., reconnaît pour causes les plus fréquentes, les maladies graves dont la convalescence a été mal dirigée, les excès vénériens, une prédisposition héréditaire transmise aux enfans par des parens scrofuleux, phtysiques, etc. Le traitement de Bagnols est très-favorable à cet état. On l'administre sous forme de bains mitigés d'abord, puis graduellement élevés à 32°, de la boisson prise depuis un verre jusqu'à six, progressivement dans la journée, simple ou coupée avec le lait, les bouillons de veau ou de poulet, une tisane adoucissante, ou enfin avec les sirops antiscorbutique et de quinquina.

L'*état nerveux* : dénomination vague qui exprimera ce dérangement, présumé de nature nerveuse, des fonctions les plus importantes, s'accompagnant d'une surexcitation vicieuse de tout l'organisme, avec prédominance du trouble fonctionnel d'un organe particulier, soit de l'estomac, soit du poumon, soit de l'utérus, etc., représenté conséquemment d'après ces différens siéges, par la gastralgie, la dyspnée, l'hystérie, un tremblement

général ou partiel, etc. Cet état, contre lequel échouent ordinairement d'autres moyens rationnels ou empiriques, est avantageusement combattu par le traitement de Bagnols, en bains tempérés et en boisson coupée, prolongés plus ou moins long-temps, suivant la date de l'affection.

La *gastralgie*, à l'état chronique. Cette maladie, malgré son extrême fréquence, est loin d'être bien déterminée par les nosologistes. Mieux connue par ses désordres fonctionnels que par sa nature pathologique, elle est tour-à-tour considérée comme une gastrite chronique, une affection rhumatismale ou catarrhale, ou asthénique; comme un embarras bilieux; enfin, comme une névrose. Ce dernier caractère lui serait attribué par le plus grand nombre. Quoiqu'il en soit, le traitement minéral de Bagnols, appliqué comme moyen rationnel par les uns et empirique par les autres dans la gastralgie chronique, a été reconnu favorable dans les cas suivans : chez les malades lymphatiques, éprouvant une inappétence habituelle, sans fièvre ni douleurs; chez les malades nerveux, éprouvant des rapports acides dans l'œsophage et même des vomissemens; chez d'autres malades atteints du vice rhumatismal, avec coïncidence du trouble des fonctions digestives; chez les femmes chlorotiques, etc., etc. Des douleurs épigastriques, provenant directement d'un effort violent, d'une chute ou d'un coup, et les symptômes bien mani-

festes de la gastrite chronique, contre-indiquent les eaux de Bagnols qui, dans les cas précédens, s'administrent seulement en boisson coupée et en bains tempérés.

L'influence salutaire du même traitement s'est remarquée dans d'autres affections nerveuses provenant de l'empoisonnement ou consécutives à des fièvres graves qui ont ébranlé vivement le système nerveux; caractérisées, les unes par des convulsions passagères, des crampes épigastriques et des vomissemens rebelles; les autres par un affaiblissement des fonctions intellectuelles, le mutisme, l'hébétude, par la paralysie d'un ou de plusieurs membres; quelques-autres enfin par une surexcitation de tout l'appareil nerveux ou par le trouble particulier des fonctions d'un seul organe, etc., etc.

Les obstructions des viscères abdominaux. Ce genre d'affections dont l'étiologie est loin aussi d'être régulièrement fixée, indique le traitement minéral de Bagnols, quand on soupçonne l'altération viscérale en rapport avec une influence rhumatismale, rachitique, scrofuleuse, psorique, etc., et surtout quand il y a prédominance de l'atonie. La préexistence d'un état d'irritation doit rendre très-circonspect dans l'application du même traitement, que proscrit d'une manière absolue la complication du moindre symptôme franchement inflammatoire.

N° 11. *Fractures, luxations, plaies, ulcères, etc.*

Les *fractures*. Ce n'est que dans leurs accidens consécutifs qu'elles sont modifiées efficacement par les eaux de Bagnols, et lorsque le cal est parfaitement consolidé, au moins cinq mois après leur origine ; car ces eaux ont la propriété de détruire le cal lorsqu'il est récent. Leur action favorable se démontre principalement dans les fractures des os longs, vers leurs extrémités, lesquelles fractures sont ordinairement compliquées de distension, dilacération des ligamens et des capsules articulaires, d'inflammation chronique, d'engorgement, d'ankylose, etc. Les eaux s'administrent, dans ce cas, en boisson, bains mitigés et purs, et spécialement en douches.

Les *luxations*. La roideur et la douleur qui persistent dans quelques luxations, malgré leur parfaite réduction, obtiennent habituellement une facile résolution par l'effet des bains, des douches et du lavage des eaux de Bagnols. Contre les accidens plus graves qui accompagnent la réduction incomplètement opérée, tels que l'engorgement, la rigidité et souvent l'immobilité du membre, quelquefois même l'ankylose, les douches jouissent d'une propriété plus active que les autres moyens; elles dissipent l'engorgement, lubréfient les ligamens et les tendons, et rétablissent quelquefois la première liberté des mouvemens articulaires.

Les *entorses*. Les entorses graves qui ont pro-

duit la distension forcée et quelquefois même la rupture des capsules, des ligamens et des aponévroses articulaires; accidens auxquels succède inévitablement une inflammation violente et rebelle; ces entorses n'obtiennent leur guérison du traitement minéral de Bagnols que lorsqu'elles ne sont pas trop anciennes. Dans le cas opposé, elles se compliquent du type rhumatismal, et devenant alors sujettes à l'influence des variations atmosphériques, elles sont plus difficiles à être soulagées par le même traitement. Il est un genre d'entorses non moins rebelles à l'action minérale; ce sont celles qui ont été produites par l'effet des manœuvres des fameux rhabilleurs sur des malades atteints de simples foulures ou de douleurs rhumatismales, ou du vice scrofuleux au siége d'une articulation sur laquelle ils sont parvenus à développer des entorses réelles, en tiraillant avec une stupide et violente opiniâtreté les capsules dont le déchirement produit essentiellement des inflammations, des abcès fistuleux, la carie, et enfin souvent, pour dernière terminaison, la mort.

Les *plaies*, par armes à feu, par instrumens tranchans et piquans. Dans les plaies d'armes à feu, les eaux de Bagnols agissent, sous la forme de douches, en dissipant l'engorgement consécutif et quelquefois, en outre, en favorisant, par l'ouverture des cicatrices, la sortie des esquilles osseuses, des fragmens de projectiles, des lambeaux de linge, etc. Dans les blessures par instru-

mens tranchans et piquans, les eaux sont indiquées surtout lorsque des vaisseaux artériels, des nerfs, des aponévroses, des ligamens ou des tendons ont été intéressés, d'où s'ensuivent l'engourdissement des membres, des douleurs, la rétraction, la roideur et quelquefois même l'immobilité. Les accidens consécutifs des plaies latérales, par instrumens tranchans, surtout celles du genou, de l'articulation huméro-cubitale, du poignet, du pied, sont encore plus graves et presque toujours compliqués d'ankilose. Contre ces divers désordres, la médication thermale de Bagnols ne peut exercer une influence satisfaisante que si son emploi a été précédé d'un traitement rationnel et prolongé. On administre alors les eaux sous formes d'étuves et de douches. Il est souvent indispensable de les continuer durant plusieurs saisons.

Les *ulcères*. Certains ulcères entretenus par l'atonie des parties affectées, sont combattus efficacement par les eaux de Bagnols, pourvu qu'il ne s'y joigne pas l'influence d'un vice spécifique, tels que le scorbut, la syphilis, etc.

La *gangrène*. Enfin, l'influence salutaire du traitement de Bagnols s'exerce encore dans les accidens consécutifs aux plaies produites par la gangrène, où s'est fait une plus ou moins grande déperdition de substance. En lubréfiant les chairs de cicatrisation, les eaux diminuent la roideur qui leur est propre, et conséquemment favorisent les mouvemens des parties voisines.

ESQUISSE GÉOGNOSIQUE
DU CANTON D'ALLÈGRE.

En publiant la carte qui accompagne cette Notice, nous avons eu un double but. Faire connaître d'abord la topographie du canton d'Allègre; indiquer ensuite quelle est la position et la limite des différens terrains qu'on y rencontre. Nous n'avons rien à dire ici quant au premier point, quoique ce soit là le résultat qui nous ait le plus préoccupé et que nous avons le plus désiré d'atteindre, si ce n'est que ce travail est une rédaction aussi exacte qu'il nous a été possible des cartes communales qui ont, il y a quelques années, été dressées par les employés du cadastre. Nous avons pensé qu'il y avait une lacune dans cet intéressant et immense travail, et nous nous sommes efforcé de la combler avec les matériaux que nous avons trouvés sous notre main. Heureux si le résultat répond à notre désir d'être sur ce point utile à nos concitoyens! Heureux surtout si notre pensée est comprise par des personnes qui sauront la réaliser mieux que nous n'avons pu faire!

Quant au second point, pour faire comprendre

les teintes diverses que nous avons placées sur la carte, nous donnerons brièvement quelques explications sur l'état et la formation de cette partie supérieure de la vallée de la Borne. Nous n'entrerons pas dans de grands développemens, car nous ne comprenons pas l'utilité qu'il pourrait y avoir à répéter des descriptions déjà connues et à revenir sur des faits désormais acquis à la science.

Disons d'abord, pour procéder avec plus de méthode, un mot sur l'hydrographie du canton d'Allègre; voyons comment les eaux s'y distribuent et quelle est leur direction. Ceci servira à faire mieux comprendre l'alternance et le contact des divers terrains.

Trois rivières qui coulent du nord au midi et se réunissent pour former la Borne, ont creusé trois vallées qui ont la même direction que la partie supérieure de la vallée principale. Les deux Bornes qui partent presque du même point, à l'extrémité nord du canton, se réunissent vers la partie sud, après s'être frayées un lit assez profond, d'abord dans le gneis, puis dans les terrains basaltiques. Le ruisseau de Montredon coule sur un plateau où la pegmatite se montre souvent en contact avec le gneis et ne se réunit à la Borne que dans le canton de Saint-Paulien. Les vallées latérales sont peu nombreuses; la Borne occidentale en a trois, qui seules présentent quelque étendue et qui toutes sont dirigées de l'ouest à l'est.

Nous avons indiqué, par des points placés sur la carte, la ligne de partage des eaux et le point de contact de notre petite vallée avec les trois grands bassins de la Limagne, de la Dore et de l'Emblavez, qui forment autour d'elle une demi-circonférence.

Les points culminans sont les trois cratères basaltiques modernes de Bard, Boury et Brozy. Le dernier seul est placé sur la limite de la vallée. Nous avons indiqué sur la carte la hauteur de ces montagnes, ainsi que celle de quelques autres localités.

Nous allons maintenant, en suivant l'ordre des superpositions, dire un mot de la nature et des gisemens des différens terrains.

Le granite commun, à petits grains, forme la partie inférieure du sol. Il est rarement à découvert en grandes masses; mais il présente de nombreuses éminences. Le gneis est presque toujours en contact avec lui, et fort souvent ils se mêlent et se confondent de telle sorte que la distinction de l'une ou l'autre roche est fort difficile.

Immédiatement superposé au granite dans la plupart des localités, le gneis présente toutes les variétés qui constituent cette roche. Tantôt ses élémens sont parfaitement distincts et isolés, et tantôt ils semblent se confondre. Les couches, dont le plus ordinairement la direction est de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, forment avec l'horizon un angle de 70 à 80 degrés; souvent même

elles approchent de la verticale. Un point essentiel à constater, c'est que la direction et l'inclinaison sont à peu près les mêmes sur la limite orientale et occidentale de la vallée, quoique la nature et la disposition de la roche change presque complètement. Sur la ligne de faîte, qui part de Fix et s'étend jusque par-delà la Chapelle-Bertin, le gneis formé de couches schisteuses parfaitement distinctes, est presque en totalité composé de quartz et de mica. Le feldspath s'y trouve dans une très-faible proportion. A partir de la Borne occidentale jusqu'au terrain basaltique qui s'étend d'Allègre à Vernassal, le grain qui compose la roche gneissique diminue de grosseur; il devient plus fragmentaire et plus compacte, et le feldspath s'y montre déjà en plus grande abondance. De l'autre côté du terrain basaltique, vers Céaux et le Bechoux, le mica devient plus rare; il n'est plus disséminé dans toutes les parties de la roche; il s'isole et se présente par petites lames superposées. Dans certains points, il disparaît complètement, et le terrain est alors presque entièrement composé de feldspath lamellaire où se retrouvent à peine quelques cristaux de quartz. En se dirigeant plus à l'est, vers Langlade et Dumignac, le feldspath passe du blanc au rose et le gneis se trouve fort souvent mêlé à la pegmatite. De Themey et Salaver, limites du feldspath lamellaire à la rivière d'Arzon, le grain du gneis augmente.

et la proportion entre ces trois élémens constitutifs se rétablit.

Les micaschistes qui, nulle part, ne se montrent à découvert avec quelque importance, se mêlent cependant dans une assez grande proportion aux conglomérats pouzolitiques. La montagne de Mont-Chaud et la base du cratère de Boury sont les deux points où l'on peut le plus facilement les observer.

La serpentine se trouve quelquefois en filons au milieu des gneis, et la montagne de Ringue, dont le sommet est couvert de prismes basaltiques, présente un fort curieux exemple de cette association.

Les filons de baryte sont abondans au milieu des gneis. Nous en avons observé, dans la partie occidentale de la vallée, deux dont l'épaisseur varie de 35 à 70 centimètres. Ils se trouvent dans un gneis à larges lames de mica et ne présentent aucuns minerais. Nous avons trouvé, à peu de distance, de l'amiante dont il nous a été impossible de découvrir le gisement. De Corbières, sur le chemin qui mène à Céaux, un filon de baryte sulfatée, d'une épaisseur de 40 centimètres environ, contient une légère partie de minerai de plomb. Il en est une autre, d'une nature semblable, sur le chemin d'Allègre à Fix, près du ruisseau de Rivaudet.

Le filon qui mérite le plus de fixer l'attention, est celui qui forme une arète au sommet de la

montagne située entre Duminiac et la Redonde. Il est composé de chaux fluatée, associée à une faible portion de baryte. Le quartz s'y mêle dans certains points. Placé à la partie supérieure de la montagne, il coupe le gneis et le granite et s'élève à une hauteur d'environ 950 mètres. Sur les flancs de la montagne et dans quelques points environnans, on trouve de la pegmatite; mais le changement presque continuel qui existe dans la composition de cette roche qui tantôt présente du mica en assez grande abondance et tantôt en est complètement dépourvue; qui tantôt offre un grain très-fin et très-compacte et tantôt les élémens divers du granite parfaitement caractérisés, nous a empêché de lui assigner sur notre carte une couleur particulière.

Cette localité, où s emontre assez abondamment le silex corné et le quartz résinite, est aussi fort riche en beaux échantillons de quartz hyalin.

Le redressement constant des couches de gneis, dans toutes les parties de la Borne, empêche de pouvoir observer les faits qui pourraient nous permettre d'induire avec certitude si cette montagne est due au soulèvement ou simplement à l'érosion. Cependant ce qui, à notre avis, semble combattre d'une manière décisive l'hypothèse d'un soulèvement partiel, c'est la présence sur la montagne de Langlade, qui évidemment n'a pas été soulevée, de toutes les roches qui sont sur celle-ci, à l'ex-

ception toutefois de celles qui constituent le filon. La montagne de Langlade n'a été en effet séparée de celle qui nous occupe que par le petit ruisseau qui coule maintenant entre elles deux, et aucun dérangement, autre que celui produit par le redressement général des couches de gneis, ne s'y fait remarquer, quoique la direction du filon, dont la largeur est de trois mètres, soit perpendiculaire à ce redressement. On peut donc conclure de l'observation de ce seul fait que le gneis, moins adhérent et plus friable que la chaux fluatée, a opposé moins de résistance à la dégradation des eaux et du temps, et que c'est ainsi que s'est formée la montagne.

Les terrains vulcaniques qui recouvrent environ un cinquième de la surface du canton, présentent deux formations basaltiques bien distinctes. La première, qui appartient aux basaltes anciens, n'a recouvert que quelques sommets gneissiques. Toutefois un fait important à observer, c'est la disparition en ligne droite de ceux placés à l'ouest; ceux à l'est rayonnent autour de Montredon. Le pyroxène abonde dans les terrains basaltiques anciens, mais les autres minéraux cristallisés y sont fort rares. Les conglomérats pouzolitiques ou brèches, qui presque toujours sont interposés entre le gneis et les produits volcaniques, offrent un mélange qui mériterait d'être étudié avec beaucoup de soin. Le plus souvent en effet on ne sait

quelle origine leur attribuer : on ne peut décider s'ils ont été formés par la voie sèche ou par la voie humide, s'ils ont été produits par des éruptions boueuses ou par des dépôts dans les eaux. Ainsi, il n'est pas rare de trouver sur des sommets volcaniques fort élevés, des conglomérats, dont la disposition en couche et le grain variable semblent indiquer une formation aqueuse, tandis que dans le fond des vallées les brèches semblent appartenir à des éruptions boueuses (1).

Le terrain basaltique moderne est certainement le plus curieux qu'on puisse étudier dans le canton d'Allègre; car à la beauté de ses cratères se joint la facilité d'observation des roches nombreuses qui de toute part sont mises à nu par l'érosion. Il serait peut-être difficile d'établir dans ce terrain une subdivision qui eût des caractères bien déterminés. Toutefois il y a dans la nature différente des roches de diverses localités une distinction importante à faire. Ainsi, tandis que sur certains points la lave semble n'être qu'une modification légère des basaltes anciens dont elle contient

---

(1) Je dois indiquer, comme un des points les plus importans à examiner sous ce rapport, la montagne de la Durandelle, dans le canton de Saint-Jean-de-Nay. Sur son sommet, à une hauteur de 1215^{m}, on trouve des conglomérats pouzolitiques qui semblent avoir été déposés dans les eaux. Mais les eaux du bassin du Puy se sont-elles jamais élevées à cette hauteur? Est-ce le résultat d'un soulèvement partiel?

une partie des élémens, sur d'autres les coulées presque-scoriacées se rattachent évidemment aux dernières éruptions qui ont eu lieu dans la vallée du Puy. Nous suivrons, pour l'ordre de nos observations, cette marche de la transformation des roches.

Trois localités sont essentielles à étudier, pour reconnaître les modifications du terrain basaltique moderne. Ce sont les trois cratères de Boury, Brosy et Bard.

Le cratère de Boury, placé sur la montagne qui domine Allègre, a la forme d'un fer à cheval. La partie *est* du cratère s'est abîmée, mais les autres sont d'une conservation parfaite; et nous ne comprenons pas que l'imagination d'un antiquaire ait pu trouver là l'emplacement d'un camp romain et qu'il ait pris pour des travaux humains les laves scoriacées qui ont coulé sur la partie supérieure des lèvres du cratère. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter cette opinion, que la seule inspection des lieux détruit complètement. Une petite butte placée à l'est, dans l'espace nommé la Croix-de-la-Pendue, semble avoir été sur ce point la limite du cratère. Les caractères de la roche de ce cône volcanique et l'abondance du pyroxène établissent une grande similitude entre ce terrain et celui des basaltes anciens. Les nombreux fragmens de granite et de gneis qu'on y rencontre, nous font penser que la force volcanique s'est d'abord fait jour sur ce point et que ce n'est que plus tard,

après que le cratère a été comblé par l'éboulement, que des déjections ont eu lieu sur l'emplacement qu'occupe la montagne de Bard. L'abondance du péridot et le volume des rognons qu'on trouve au milieu des lames volcaniques de ce cratère, viennent encore confirmer nos observations et ajouter à la vérité.

Le cratère de Bard est formé en grande partie par des scories qui sont éparses sur la montagne et qui la recouvrent presque sur tous les points. Quelquefois elles s'agglutinent et présentent, comme à la base orientale de ce cône, des brèches scoriacées à ciment de laves. Le péridot, qu'on ne trouve nulle part dans le bassin du Puy en plus grande abondance, offre ordinairement un aspect d'un vert clair; il est granulaire et parsemé de grains plus foncés. Au contact de l'air, il se décompose et prend une couleur rouge qui se rapproche de celle du fer oxidé. Ces noyaux de péridot, tantôt isolés et tantôt mêlés aux laves, forment le plus souvent le centre des larmes volcaniques. Dans l'intérieur du cratère, où était autrefois un lac, des décompositions végétales ont produit une espèce de tourbe.

La lave de Brosy, quoique plus compacte que celle de Bard, est déjà une transformation presque complète de basalte. Elle est légèrement poreuse, contient encore quelques cristaux de pyroxène, mais abonde surtout en fragmens très-

tenus de granite et de péridot. Quoique le cratère soit presque entièrement comblé, la disposition du terrain en indique cependant la forme. Le plateau qui est au sommet de la montagne est circonscrit par de petites éminences isolées qui en formaient autrefois les bords; la partie nord-est s'est seule affaissée. Au centre est un mamelon qui probablement est le sommet d'un petit cône qui s'est formé à la partie centrale du premier et qui l'a comblé par ses déjections.

Nous devons enfin dire un mot de la montagne de Puychaud dont le sommet appartient aux terrains basaltiques modernes, mais dont la base fournit l'indication des terrains tertiaires qui se trouvent dans le bassin du Puy. Les ravinemens qui ont eu lieu au sud présentent de profondes excavations qui permettent d'étudier les différentes couches qui se sont superposées. La base de la montagne est un gneis à petit grain; puis vient un grès psammite qui n'est qu'un remaniement des élémens constitutifs de ce premier terrain. Des marnes rouges, une faible couche de calcaire très-siliceux, des sables et des cailloux roulés de la grosseur d'une amande, s'offrent ensuite dans l'ordre que nous indiquons; des conglomérats pouzolitiques et des prismes basaltiques que recouvrent des scories, forment le sommet de la montagne. A la partie inférieure des conglomérats, sont placées deux couches, de trois pouces environ,

qui présentent un grès qui par ses caractères forme un passage entre les sables et les brèches. On y rencontre de nombreuses empreintes végétales. Ces dépôts tertiaires d'une faible puissance et le peu de grosseur des cailloux roulés nous font penser que c'était là la limite des eaux du bassin du Puy, à l'époque où se sont formés les terrains tertiaires. Entre cette montagne et la Roche-Lambert, où l'on avait assigné la limite de ce dernier terrain, le gneis est à découvert de telle sorte que les formations de la base de Puychaud, isolées des dépôts auxquels elles se rapportent, ne doivent leur conservation qu'au chapeau basaltique qui les a couvertes et les a protégées contre les injures du temps et l'action érosive des eaux.

MÉMOIRE

Sur les Origines étymologiques du Velay;

Par M. SAUZET, *curé de Loudes*, *membre non résid.*

Fronte exile negotium,
Et dignum pueris putes
Agressis labor arduus
Nec tatabile pondus est.

TERENTIUS MAURUS, *Traité sur les lettres et syllabes.*

Rien de plus intéressant que les recherches étymologiques pour celui qui a quelques heures à donner à l'étude des antiquités. Les noms imposés à certains lieux d'habitation, à des parties de territoire, à certaines rivières ou ruisseaux, à telles ou telles montagnes, à tels rochers mêmes qui ont survécu aux diverses révolutions qui se sont succédées dans notre belle patrie, sont des débris instructifs et précieux qui, dans tous les temps, ont puissamment aidé aux investigations de l'archéologue.

Qu'on refuse d'attacher à ces preuves une importance aussi haute qu'à celles qui résultent des faits, qu'on repousse également et les fausses conjectures et les interprétations hasardées, rien de mieux; mais tout rejeter sans préalable examen,

se priver de ces preuves si éminemment historiques par cela même qu'elles ne sont que des étymologies, et qu'on a fait trop souvent de l'étymologie un déplorable usage, cette marche est aussi peu rationnelle qu'elle est peu progressive.

Car il s'en faut que tout soit accidentel dans la nomenclature locale. Un fait reconnu des savans, hors de toute contestation, c'est qu'il était d'usage chez les anciens, chez les Gaulois surtout, d'imposer aux rivières, aux montagnes, aux habitations qu'on fondait, des noms dérivés de leurs positions, de la nature de leurs produits, de la consécration des lieux, de la forme des habitations, soit prises isolément, soit considérées respectivement entr'elles. Ce mode a été général, de tous les temps, de tous les lieux, parce que la marche de l'esprit humain a été la même partout, chez les peuples civilisés comme chez les peuples sauvages.

Les recherches étymologiques ont encore cet avantage qu'on peut souvent, au moyen de l'analyse et de la décomposition des mots, parvenir à assigner à un grand nombre de points qui existent dans la division agraire, les diverses époques, si non fixes, du moins approximatives, auxquelles se rattachent leurs dénominations. Elles peuvent fournir quelquefois, pour les époques les plus reculées et les moins connues, des lumières précieuses sur la statistique territoriale et même

industrielle du pays. Il est des notions qui, isolées, paraissent indifférentes, mais qui, rapprochées avec d'autres semblables, répandent une lumière inattendue (1) et suppléent quelquefois au silence de l'histoire.

---

(1) Je m'occupais dernièrement, à Pradelles, à parcourir un vieux papier, cherchant, je ne sais quelles limites, lorsque tout à coup mon attention se trouva comme absorbée par ces trois mots : *la vio dès Roumanoux* (*via Romanorum*). C'était un trait de lumière, une découverte inattendue qui m'en présageait une autre. Sans perdre temps, je me rendis sur les lieux et je me vis bientôt sur les vestiges bien reconnaissables d'une belle voie romaine. Le tracé, la direction, je pense encore quelque chose de son empierrement et jusqu'à l'emplacement d'un petit pont, je pus aisément tout reconnaître, et tout cela fut le résultat de quelques mots auxquels personne n'avait fait attention avant moi. La direction de cette voie est du sud-est au nord-ouest. Elle coupait un petit territoire (dans lequel on a trouvé dernièrement des murs antiques) appelé les FANGÈRES, FANCÈRES, FANCERIÈS, dans les vieux terriers, syncopé peut-être de FANUM-CERERIS, autel de Cérès. Les Romains étaient dans l'usage de placer sur leurs grands chemins des monumens religieux qu'ils consacraient aux Dieux des chemins (*Dii aut Deæ viales*).

César nous apprend qu'à la nouvelle de l'insurrection des Gaules, il se hâta de réunir ses troupes disséminées chez les Helviens et les autres peuples des bords du Rhône appartenant à la province romaine ; qu'il marcha sur l'Auvergne dans la saison des neiges et des glaces, à travers des montagnes couvertes de bois. Mais quelles furent ces montagnes !... Ne peut-on pas conjecturer qu'il a voulu parler des Cévennes de la Lozère ? et cela avec d'autant plus de raison que la tradition du passage d'une colonne de troupes romaines s'est conservée jusqu'à nos jours dans le Gévaudan. Impatient d'être sur le foyer de l'insur-

Chez un peuple aussi ancien que le peuple gaulois, chez qui la législation avait plutôt proscrit qu'établi des monumens écrits et gravés, les traditions primitives ne peuvent se trouver que dans la succession des noms de races ou dans la conservation précieuse de certains noms topographiques souvent communs et identiques avec ces noms de races. Au moyen de l'interprétation de ces noms, par les racines connues qui en sont les élémens, on peut remonter encore à des notions d'une excessive antiquité. Ce plan de recherches se trouve chez plusieurs écrivains, sinon constamment suivi, du moins constamment indiqué et commencé par l'application d'un certain nombre de mots et de dénominations celtiques.

1° Parmi les appellations antiques conservées dans le Velay, les unes sont ou intégralement celtiques ou mixtes, c'est-à-dire tenant à deux langues différentes, composées les unes d'une racine celtique avec désinence latine, les autres d'une racine latine avec désinence celtique. « Lorsqu'un homme puissant, a dit quelqu'un, un » chef militaire, une peuplade groupée autour de

---

rection, César dut nécessairement choisir le chemin le plus direct. Il lui fallait atteindre les sources de l'Allier, les côtoyer dans ses premières marches, pour pouvoir ensuite pénétrer en Auvergne par un pays d'un accès et d'un parcours plus facile. J'ai été jusqu'à penser que cette voie pourrait bien porter le nom de voie romaine en souvenir de ce passage.

» ce chef a voulu s'établir en un lieu où il n'y
» avait pas d'habitations, la nécessité a dû faire
» créer un nom à ce lieu, s'il n'en avait pas encore ;
» s'il en avait un, les nouveaux venus, en l'adop-
» tant, ont imposé au moins à ce nom même une
» terminaison propre à leur langue et à leur pro-
» nonciation. »

2° Les autres sont latines, imposées par les Romains pendant leurs 541 ans de domination. On sent qu'ici les noms d'hommes sont entrés pour beaucoup dans la composition des noms de lieux.

3° Enfin, les autres appartiennent au moyen-âge.

Nous aurons occasion de reconnaître que les noms purement celtes dominent par-dessus tout dans le Velay, comme les mots de cette langue dans l'idiome vulgaire qu'on y parle. La répugnance de nos ancêtres à adopter tout ce qui se rattachait aux usages de leurs vainqueurs fut extrême. La religion des Druides, nonobstant tout ce qu'on fit pour l'anéantir, se maintint avec plus ou moins de publicité jusqu'au 4e siècle dans la plus grande partie du Velay, et jusqu'au 5e sur les plus hautes montagnes. La langue romaine ne pénétra chez nos pères qu'avec les plus grandes difficultés. Vainement par des édits sévères et multipliés en proscrivit-on l'usage, ces édits réussirent à exclure la langue nationale des actes publics et des inscriptions, mais ils n'empêchèrent pas qu'il n'y eût chez nous

des cantonnemens où le latin ne pénétra jamais. Parmi les Gaulois, les classes supérieures purent bien, par ambition ou par le désir de s'instruire, étudier ou adopter une langue difficile; mais le petit peuple, le peuple des montagnes surtout, qu'aucun de ces sentimens n'animait, vit toujours en elle l'idiome de ses maîtres que la superstition ou peut-être quelque souvenir de la liberté leur rendait odieux. Il faut remarquer, avec un excellent observateur, que c'est toujours sur les montagnes, aux extrémités des continens, que se réfugient et se continuent plus long-temps les traditions, les usages, les monumens et la langue des peuples anciens.

Je réclame instamment l'indulgence des hommes instruits qui liront ce Mémoire. Personne ne s'est occupé parmi nous de rassembler les lambeaux de langue épars dans le Velay, pour les comparer avec l'ancienne les restes de l'idiome celtique que nous connaissons. C'est ce que j'ai essayé de faire, sans me livrer à de trop longs développemens. Cette terre est trop aride pour espérer de pouvoir la couvrir d'un tapis au tissu riche et brillant, y semer çà et là quelques fleurs qui récréent la vue, voilà tout ce que j'ai ambitionné.

SECTION PREMIÈRE.

Étymologies purement celtiques.

Pour mettre ce travail à l'abri des fausses inductions qu'on pourrait en tirer, j'ai besoin de dire que je ne prétends point faire remonter à la période purement gauloise, la fondation ni même l'appellation en tant qu'elle serait appliquée à tels ou tels lieux; je veux seulement établir, dans les noms que je citerai, l'origine, le cachet celtique. Qu'ils aient été imposés par les Gaulois eux-mêmes, avant ou pendant l'occupation, ou, ce qui est plus probable, que s'étant perpétués dans le langage, la tradition, le souvenir, on n'ait fait que les employer plus ou moins anciennement dans la succession des âges, qu'importe?

La géographie ancienne, qui nous parle des peuples Vélauniens (*Vel' aunii*), fait mention seulement de trois de leurs cités: Rhews' io, Y'cid' mag, Coun' dat; de deux rivières de la *Valla-vie :* le *Li'ger* et l'*Ellaver*, la Loire et l'Allier; de la chaîne de montagnes, les monts Cen' meniens (*montes Cen' meni*), qui la séparaient des régions rhodaniques, et plus tard, enfin, d'An' is' ium (la cité d'*An' is*); tous ces noms appartiennent, à quelques modifications près, à la langue celtique.

ARTICLE PREMIER.

Vel' auni, — *Rhew' sio*, — *Y' cid' mag' o.*

Nul doute que le nom de *Vel' auni* donné au

peuple qui habitait nos contrées ne fût celtique. Mais d'où venait-il ? Que signifiait-il ? Quel rapport exprimait-il ? Lui avait-il été donné parce que ces contrées étaient couvertes d'immenses forêts de chêne, et que *veylo* signifiait guy de chêne ? Ou bien parce qu'un chef de race celtique, appelé *Veilo*, dans les migrations primitives, avait eu ce pays en partage et l'avait défriché ? Rubis remarque, dans son Histoire de Lyon, que les Gaulois n'ayant d'autres moyens pour faire connaître l'antiquité de leur nation, donnèrent à leurs provinces le nom de ceux qu'ils apprenaient par leurs Bardes, gardiens fidèles de leurs traditions, avoir été les premiers qui avaient défriché le pays et amené des colonies. Ainsi les Allobroges furent ainsi appelés d'*Allobrox*, les Ségusiens de *Séguse*, etc.; il ajoute que cette coutume était si sacrée parmi eux que lorsque *Q. Marcius* et *P. Cato* fondèrent *Narbonne*, ils la nommèrent de *Narbo*, qui, suivant les traditions gauloises, avait eu ce pays sous sa dépendance, l'avait défriché et colonisé. Voici quelque chose de plus positif.

Astruc, dans ses précieux Mémoires sur l'Histoire naturelle du Languedoc, s'exprime ainsi sur l'étymologie du mot *Vel' auni* :

Vel' auni, ceux du Velay. Les Gaulois qui n'avaient point de *v* consonne, prononçaient *ouel' auni*, peut-être *ouel'avi*, dont César a fait *Vel'auni*, et la Notice des Gaules *Vel'avi*. Ce mot paraît venir du celtique

uhel , haut, élevé. Suivant l'étymologie, *ouel'auni* aurait signifié originairement un peuple placé sur des montagnes élevées, *gens alta incolens*, ce qui s'accorderait avec la nature du pays du Velay.

J'adopte pleinement tout ce que vient de dire l'auteur des Mémoires. Comme lui je présume que le nom de *Vel'auni* n'était point la véritable appellation, le nom primitif de nos pères ; sans cependant me laisser entraîner par la raison qui semble l'avoir déterminé que les Celtes n'avaient point de *v* consonne, le contraire se prouverait surabondamment. Je pense pareillement que les *Vel'aun'iens* durent être connus dans les Gaules sous le nom de *Ouel'aun'i*, *Ouel'av'i*, noms qui entrent merveilleusement dans le génie et le mécanisme de la langue celtique essentiellement aspirante et sibyllaire, que César a défigurés le premier en voulant les assouplir à l'idiome et à la prononciation romaine. Mais nous différons sur l'origine du mot, que je ne dérive pas comme lui du mot *huel*, haut, élevé, mais du mot *wel*, *ouel*, vallée.

Les raisons topographiques de situation, de température qu'il allègue ne prouvent pas péremptoirement; car si le Velay renfermait beaucoup de parties froides, montagneuses, il avait aussi des vallées fort étendues et fort remarquables, qui durent frapper les premiers habitans qui lui imposèrent un nom, *primos in iis regionibus visos.*

En outre, mon interprétation aurait sur la sienne un avantage; elle s'appuierait d'un témoignage écrit, du mot romain *Valla-via*, le pays, le chemin de la vallée, donné plus tard au pays des *Vel'*aun'iens, qui n'est que latraduction littérale du mot *celte* à désinence latine *Ouel'aun'ium*. Témoignage précieux dans cette absence de choses positives, puisqu'il nous aurait conservé religieusement la signification intégrale, originelle de l'expression celtique.

Le même auteur prend dans le même ordre d'idées, je veux dire de topographie, l'étymologie de *Rhew'ess'io* (St-Paulien), cité principale des Vélauniens. Ici je suis pleinement de son avis, il serait même difficile d'en avoir un autre. Cette ville etait située non plus dans les vallées de la *Valla-vie*, mais sur des hauteurs froides. *Rhew'essio* paraît venir, dit-il, du mot celtique *Rhew'*, *Rhewou*, gelée; ainsi *Rhewssio* signifierait ville froide, ville gelée, ce qui convenait à sa situation sur un plateau de montagnes élevées, dans un pays de forêts froides et profondes.

La Notice des Gaules nous parle d'*Y'cid'mag* (Yssengeaux), seconde cité de la *Valla-vie*. Ici, le nom indique la destination primitive du lieu; *Y'cid'mag*, *la demeure de l'homme-chef*. La finale phénicienne *maho* qu'après eux les Celtes ont employée dans *mag*, feu, ménage, et les Latins, dans *magus*, n'a rien qui doive nous surprendre,

elle était fort commune dans les Gaules. Bien long-temps avant la conquête romaine, les Phéniciens eurent avec les Celtes des relations suivies de commerce, ce qui enrichit insensiblement leur langue d'une foule de mots appartenant au phénicien et même à l'hébreu. C'est le sentiment du savant abbé Barthelemy. On a dit quelque part que la finale *mag*, prise dans la signification de *bateau*, désignait un lieu sur une rivière, au bord de l'eau. Dans ce cas, il faudrait chercher l'*Ycidmago* de la table théodosienne, non à Yssengeaux, mais sur les bords de la Loire ou du Lignon. On trouverait peut-être alors dans Yssengeaux, la ville, le marché aux bœufs, d'*ychen*, *yssen*, qui veut dire bœuf.

ART. 2.

Rivières de la Valla-vie : la Loire, l'Allier.

Outre un grand nombre de ruisseaux dont quelques-uns conservent leurs noms celtiques, deux belles rivières, la *Loire* et l'*Allier*, traversaient en sens opposé la *Valla-vie*. Il importe d'en étudier ici la nomenclature.

La Loire, *Liger*. Les Romains, contre leur usage, n'avaient point altéré ce nom. Ils nous l'ont transmis dans toute sa primitive pureté. Le mot *Li' ger* est composé de deux racines celtiques : *li*, eau, *ger*, qui se replie, qui fait des circuits; ou bien de

deux mots de la même langue : *liv*, eau, *goer*, qui déborde. Quelques étymologistes ont prétendu que le mot *li' ger* n'était que le syncopé, la contraction de LIG-num GER-ens, *qui charrie du bois*, nom que les Romains lui donnèrent, disent-ils, pour exprimer l'usage auquel ils l'avaient assujetti.

L'AL' LI' ER, *Ellaver*. Quelques auteurs qui ont approfondi nos antiques origines, prétendent que les Romains ont formé ce nom de trois syllabes celtes : *Al-li-goer*, *al*, autre, *li*, rivière, *goer*, qui déborde. D'où résulterait que le mot *Al-li-goer* (l'*Allier*) ne différerait de *Li-goer* (la *Loire*) que par l'addition de l'article *al*, autre rivière qui déborde. Cette étymologie n'est-elle pas un peu forcée? Le nom d'*Allier* que porte la rivière dans la langue française et l'idiome vulgaire, me semble avoir été celui qu'on lui a reconnu dans tous les temps, le nom celtique romanisé plus tard dans celui d'*Ellaver*. *Al' li' er* signifiait, dans le langage de nos pères, *autre rivière élevée; al*, autre, *li*, eau, *er*, *ar*, élevée ou qui sort de pays élevé? L'*Allier* prenait sa source dans le Gévaudan, dans le pays des *Gabal*, et *Gabal*, en celtique, signifiait pays élevé.

ART. 3.

Montagnes de la Valla-vie, Monts Cen'méniens, etc.

Les monts *Cen'méniens* sont les seuls dans le Velay dont la géographie ancienne fasse mention.

Ils séparaient la *Valla-vie* du pays des *Ségusiens*, des *Ségalones* et des *Helviens*. Nous en voyons une partie dans cette chaîne de montagnes qui ceignent le département à l'orient. Le mot *cen'men* est celtique et signifie *ceinture de montagnes*, ou bien, d'après Latour-d'Auvergne, *crêtes de montagne*. Il n'est point sans intérêt pour nous de remarquer que cette appellation celtique, *cen'men*, s'est conservée intégralement dans celle des deux rivières de *Cen'men* ou *Sun'men* qui en sortent, dont l'une a sa source au mont *Pila* et coule à *Aurec*, et l'autre passe à *St-Julien-Chapteuil*, venant du *Mégal*.

Le mont *Mezenc* faisait partie essentielle des monts *Cen'méniens*. Le nom de *Mez'enc* est-il d'ancienne date ? D'où vient-il ? Aurait-il son origine dans l'adjectif grec *mezos*, milieu, parce qu'il occupe, comme le milieu, le centre d'un grand nombre de mamelons qui de ce côté-là couvrent le *Vivarais* et le *Velay?* On serait d'autant plus porté à le croire, que ces origines helléniques ne sont pas entièrement inconnues dans le Velay, quoiqu'elles y fassent exception, si la langue de nos vieux Gaulois n'offrait à nos recherches une étymologie qui flatte et séduit davantage.

Le mot *Mez'enc* appartient intégralement à la langue celtique-urienne. Deux radicaux celtes, *mez* et *enc*, dont l'un signifie *espace* et l'autre *feu*, donnent la clef de cette appellation. Ce nom *urien*

n'est pas le seul qu'on remarque sur cette montagne : celui de *Pey-vey*, la vieille montagne (1), *Podium podii veteris*, que porte le point le plus élevé; le point culminant du *Mez'enc* est un nom de même nature. La distinction chronologique de vieille et de nouvelle montagne qui ressort de ce nom et qui accuse incontestablement une non simultanéité dans les formations uriennes qui ont eu lieu sur le *Mez'enc*, paraît devoir en être la preuve. Le Vésuve présente quelque chose de pareil : un pic dès long-temps formé, porte aussi le nom de *Monte vecchio*, qui le distingue aussi, sans doute, des pics de formation subséquente.

Que le *Mez' enc* ait conservé son nom celtique, rien de surprenant. Les montagnes qui l'avoisinent, l'*Ambr*, la montagne aux brebis; la *Tort*, la montagne aux taureaux; *Breiz*, les montagnes aux marécages ou qui dominaient des pays marécageux, les ont pareillement conservés. Il n'est pas jusqu'au lac d'*Ar' coun*, si improprement appelé le lac de St-Front, qui n'en ait fait autant. *Ar' coun* signifie *la réunion élevée des eaux.*

---

(1) Les mots *pey*, *po*, *pé*, *pou*, éminence, hauteur, sont des mots celtiques traduits dans la basse latinité par *podium*. Ils sont chez nous l'élément des noms de plusieurs de nos montagnes : *Pey'nastre*, *Pey-lenc*, *Pey-roué*, *Pey-bernenc*, *Pey-ramond*, *etc.* Ils ont la même signification que le celte breton *pen* et le celte gaëlic *ben*, racines dans ces deux pays d'un grand nombre de noms de montagnes.

Nous avons encore dans le mot *ur*, *urt*, montagne volcanique près de la *Sauvetat*, un nom d'une prodigieuse antiquité, qui remonte aux premiers âges du monde. Le monosyllabe *ur*, feu, d'où est venu *urt*, par un effet de la forte accentuation de notre idiome, est un mot qui appartient non-seulement à la langue celtique, mais aux langues des sociétés primitives. Les Romains, dont la langue abonde en radicaux celtiques, l'ont emprunté des Gaulois dans la formation de leur mot *ur'ere*, brûler (1).

---

(1) Les Romains ont traduit en leur langue quelques noms uriens qui existaient chez nous avant la conquête : *Mont-uscla* (*Mons ustus*). Cette montagne devait avoir chez les Gaulois un nom correspondant à celui qu'elle porte aujourd'hui. Le mot *uscla* s'est conservé dans notre patois, pour signifier *brûlé*. Dans une charte de 1300, il est fait mention d'un *Petro Blanchi*, *curato de Monte usto*. Après tout, le mot *uscla* pourrait bien appartenir aux langues du Nord. *Ucla*, *Hécla*, l'*Hécla* en Islande.

Les noms de *Tartas*, celui d'*Arde'nes*, si communs dans le département, qu'on rencontre dans les cantons de Pradelles, Loudes, Saint-Julien, Fay, ont peut-être la même origine et sont des noms *ur' iens*, *incendiaires*, traduits en langue romaine d'un nom primordial, commémoratif.

On trouve encore dans plusieurs départemens quelques noms celtiques qui se rattachent à l'ère des volcans. Quelques antiquaires-géologues, Faujas, Délichères, le docteur Ambri, en ont recueilli un certain nombre. Giraud-Soulavie, dans son Histoire naturelle de la France méridionale, a été jusqu'à penser qu'on pourrait parvenir jusqu'à connaître, par leurs dénominations, l'âge de plusieurs volcans de date postérieure, quoique la tradition

ART. 4.

An' is' ium, la ville d'An' is, — *Is-palis*, — *Corneille.*

An' is' ium, le mont *An' is*, la ville d'*An' is*. Ce nom, moins ancien que ceux que nous venons de citer, porte le cachet d'un temps postérieur qu'on ne peut faire remonter au-delà du règne des Antonins, vers la dernière moitié du premier siècle de notre ère, époque où le culte d'*Is' is* se répandit dans les Gaules et jouit de la plus haute faveur.

Le mot *An' is* est formé du radical celte *an*, enceinte, destiné à exprimer toute idée de cercle, de circuit et même de révolution périodique dont les Romains se servirent dans la création d'une foule de mots qui emportent cette idée, *an'nus*,

---

s'en soit entièrement perdue. Cette thèse a été hardiment soutenue dans quelques écrits périodiques, et notamment dans la Bibliothèque britanniqne.

[1] Peut-être quelques-unes de ces étymologies appartiennent-elles moins à l'époque volcanienne qu'au souvenir de quelque vaste incendie des forêts primitives qui désola nos contrées. Qui sait si elles ne prennent pas leur source dans l'évènement à jamais mémorable de l'incendie de la forêt qui couvrait les pays placés entre les Pyrénées et les Alpes, dont parle Lucrèce, qui en rapporte la cause à la chute de la foudre sur un arbre.

Fulmen detulit in terras mortalibus ignem,
Primitùs, undè omnis flammarum traditur ardor,
Ignis enim superavit et ambiens multa perussit.

année, *an'nullus*, anneau, et du radical *is*, *is'ium*, qui rappelait le culte d'*Is'is*. Ce concours de deux langues dans la composition d'un seul mot ne doit point étonner. Coquille, dans son Histoire du Nivernais, remarque très-bien, avec quelques bons auteurs, que les Romains étaient dans l'usage de composer les noms des villes qu'ils fondaient hors de l'Italie, d'un nom romain et d'un nom étranger; ainsi, dans *Luc-dunun quasi Lucii dunun*, Lyon, *Cœsaro-magus*, Angers, etc., colonies romaines, on trouve les racines celtes *dun*, colline, et *mag*, habitation, annexées aux deux noms propres romains de *Lucii* et de *Cœsaris*, comme dans *An'is'ium*, fondation romaine; la racine celtique *an*, enceinte, unie au mot *is*, qui appartient au polythéisme égypto-romain.

Toute cette partie du Velay, je veux dire le bassin du Puy, fut une contrée entièrement *isiaque*. L'étymologie, la tradition, la disposition des lieux, établissent l'incontestabilité de ce fait. Au-dessus du bocage sacré, aux pieds du rocher Corneille, l'on remarquait d'abord *An'is'ium*, l'enceinte d'*Is'is*, autour de laquelle se développait le chemin circulaire qui a retenu son nom celtique de *Rod'eric*, *promenade* ou *chemin délicieux*. Plus loin, là précisément où l'on a découvert l'emplacement bien conservé d'un grand édifice, c'était *Is'palis* ou *Is'polis*, *la réunion d'Is'is* ou *des prêtres d'Is'is;* puis, vis-à-vis, c'était *Den'is'e*, la colline,

le rocher d'*Is'is*, *dens'isium*. Et comme si de pareilles preuves étaient insuffisantes pour établir cette grande consécration, le témoignage plus positif de l'histoire nous vient encore en aide. Grégoire de Tours dit formellement que la ville d'*An'is* tirait son nom du territoire même dans lequel elle avait été construite : preuve que ce n'était point la montagne seule, mais tout le territoire qui portait ce nom (1).

---

(1) J'ai quelquefois pensé qu'on pourrait encore rapporter à ce culte l'existence même de l'ancienne et vénérable statue de la vierge du Puy, et que l'histoire du don qu'en fit saint Louis à l'angélique église pourrait être discutée.

La statue était simplement une statue d'Isis; voici sur quelles considérations j'appuie ce sentiment :

1° Ce qu'en dit Faujas. Faujas qui l'a profondément examinée, y reconnaît toute la facture des statues égyptiennes. Elle est dessinée d'une manière dure et raide ; son attitude est celle d'une personne assise sur un siége, à la manière de leurs divinités ; le caractère de la statue, la gêne de ses formes, le bois de cèdre qui en est la matière, les bandelettes d'une toile assez fine qui l'enveloppent depuis les pieds jusqu'à la tête, dans la forme des momies, tout lui la fait regarder comme une idole égyptienne.

2° Lorsqu'au mois de juin 1794 on brûla la statue, on trouva dans les cendres une pierre isiaque, déterminée par le savant Visconti, où figuraient *Isis*, *Osiris* et *Orus*. D'où venait-elle ? A qui persuadera-t-on que Jérémie, qu'on veut nous donner pour en avoir été le fabricateur, ait enchâssé dans l'image prophétique de la vierge devant enfanter, *virginis pariturœ*, la représentation de ces idoles égyptiennes?

3° Si la statue noire du Puy était la seule connue, on pourrait, quoique difficilement, admettre la légende d'Oddo de

En traitant de l'ancienne cité d'*An'is*, nous ne devons point passer sous silence une dénomination

---

Gissey; mais on en trouve un grand nombre d'autres que saint Louis n'a point apportées, et précisément dans les lieux où était établi le culte d'*Is' is*. La vierge de Frémicourt, adorée du temps des Druides, qu'on voit dans l'église souterraine de Chartres ; celle de Walcour, au pays de Namur ; de Hall, près de Bruxelles, etc.

4° Le culte de la vierge d'*An' is* avait la plus grande célébrité même avant le règne de saint Louis. On lit dans le 7e livre des épîtres de Grégoire VII qu'il est écrit dans les actifs de saint Pierre : Que Charlemagne avait coutume de lever, tous les ans, 1200 livres pour les églises de Rome, sur les chapelles de Saint-Gilles et du Puy; preuve de la grande affluence des peuples dès lors dans cette église, et si ce concours tenait moins, tout donne à le croire, à l'édifice qu'à l'image qu'on y honorait, aurait-on pu penser à remplacer cette statue par une autre d'une couleur peut-être différente, sans avoir les craintes les mieux fondées d'affaiblir la vénération et le concours des peuples par ce sacrilége déplacement ?

5° Pour admettre, avec Oddo de Gissey, l'histoire du don de l'image par le soldan, avec cette série d'accessoires dont il cherche à l'embellir, l'attention du roi qui se fixe de suite, comme par enchantement, sur la statue au milieu de tant d'objets étalés, si magnifiques et si précieux; l'inconcevable répugnance que montre ensuite le soldan à s'en défaire, il faudrait que l'image eût eu devers elle quelque chose de riche, de saillant, d'artistique ; or, rien de pareil ne s'y voyait. La statue, par elle-même, était de peu de prix, la matière dont elle avait été faite de peu de valeur, et, comme ouvrage d'art, l'œuvre était sans goût, incorrecte et plus que médiocre.

6° Voici, ce me semble, l'idée la plus rationnelle qu'on pourrait émettre : cette statue exhumée aux pieds de Corneille, des ruines du temple d'Isis, dut frapper par sa ressemblance avec celles qu'on sculptait alors pour représenter la mère de Dieu,

qui prend sa source dans le plus pur celtisme; qui, par conséquent, ne tient pas du tout à l'ordre d'idées que nous venons de développer au culte d'*Isis*, je veux parler du rocher qui couronne le mont *An'is*, de *Corneille*.

On a donné sur l'origine de ce nom quelques interprétations plus ou moins ingénieuses. Les uns, toujours fidèles à leur prédilection pour les étymologies latines, ont prétendu qu'il le tenait d'un général romain de la famille *Cornelia*, *gentis Corneliæ*, qui, pendant son commandement, y avait fait élever des fortifications, *fortalia*. Ce fait prouvé, serait péremptoire; mais il est gratuitement

---

une femme tenant devant elle un enfant. Cette ressemblance lui valut d'être placée sur l'autel de la chapelle. Dans ce temps de vive croyance et de demi-instruction, l'illusion était facile. Honorée du culte des peuples, elle ne tarda pas à être célèbre et renommée au loin. Les miracles incontestables et sans nombre qui s'y opérèrent, les pélerinages dont elle fut le but, les privilèges qui y furent attachés, tout y concourut. Après tout, que pouvaient avoir d'extraordinaire ces transformations? N'ont-elles pas été de tous les temps? A Rome, le panthéon qu'Agrippa consacra à tous les dieux n'est-il pas devenu dans la suite un panthéon chrétien? La statue d'Isis n'est-elle pas demeurée dans l'église de Paris, exposée jusqu'au 16e siècle à la vénération des fidèles? Et de celle de Jupiter, le père et le maître des dieux, n'en a-t-on pas fait la statue de saint Pierre? Le christianisme, religion essentiellement conservatrice, ne détruisait pas les monumens, les objets d'art; il leur donnait une nouvelle consécration, sanctionnée souvent par les miracles les plus éclatans.

avancé. Dans les titres qui se rapprochent le plus de l'époque présumée, le rocher est indifférement appelé *mons Cornelii*, *Corneliæ*, et plus souvent *Cornilliæ*. D'autres, plus précis encore, l'empruntent, sur la foi d'un ancien manuscrit, au mot *cornet*, instrument de musique militaire employé aux sacrifices chez les anciens et aux *cornemens* qu'on faisait, disent-ils avec le manuscrit, sur les hautes montagnes comme *Denise*, *Corneille*, pour signifier au peuple le service d'Appolo. Ces idées séduiraient d'abord, si les *cornets* et les *cornemens* ne restaient à prouver. Il est une raison plus forte qui doit nous faire rejeter toutes ces étymologies romaines, c'est qu'on découvre dans la langue indigène, la langue nationale, celle qu'on parlait antérieurement aux Romains, une étymologie bien plus admissible, et toutes les fois qu'il en est ainsi, c'est avec réserve qu'on doit recourir aux langues étrangères.

Le mot *Corneille* est un mot celtique contracté de *Corn'ouel* qui signifie *le rocher de la vallée*. Le rocher de *Corneille* avait dans la religion des druides quelque chose de remarquable : à ses pieds régnait circulairement un bois sacré qui, selon les rits de la religion, devait toujours entourer les sanctuaires druidiques; sa forme pittoresque, sa situation au-dessus de trois beaux vallons, n'avaient pu manquer d'attirer l'attention des druides. Oddo de Gissey semblerait le donner

à entendre dans sa miraculeuse légende d'un paralytique qui fut guéri après s'être couché sur une large pierre en forme d'autel qui s'y trouvait. Cette large pierre, qu'était-ce ? Un *dolmen*, peut-être. Quelle destination plus convenable pouvait-on lui assigner ? Certainement elle n'appartenait pas à la nouvelle religion ; à cette époque, nul acte de ce culte ne s'était fait en ces lieux; encore moins au polythéisme romain, les pierres brutes, informes n'étaient point ce qu'il employait dans ses constructions religieuses. La tradition, en nous apprenant qu'un temple avait été élevé aux pieds du rocher, à *Diane* et à *Isis*, n'infirme point; elle corrobore, au contraire, ma conjecture (1). Règle générale : partout où l'on voit dans les Gaules le culte des grandes divinités de Rome en honneur,

---

(1) Selon toutes les apparences, il devait exister aux pieds du mont *Anis*, sur la place du Marthouret (au Clausel, *Clausus*), autrefois le *forum* ou marché de la *Valla-vic*, un autel, une chapelle à *Mercure*. Les antiquaires (Alphonse de Saynes) s'accordent à reconnaître que les Romains avaient l'usage de bâtir un temple au fond de ces places, et Dulaure, dans son ouvrage des cultes antérieurs à l'idolâtrie, prétend que les mots *Marthouret*, *Marthuret*, *Martory*, *etc.*, qu'on trouve dans l'Auvergne, le Vivarais et le Velay, ne sont qu'une altération du mot *Mercurius*, *Mercourious*, *Mercuritium*. L'enceinte de ce *forum* de la Vallavie était coupée par une porte appelée *Porta aquaria* (Porte-aiguaire), ouvrant au midi sur les prairies marécageuses arrosées par le *Dol-zon*, qui devait servir au victimaire pour aller puiser l'eau nécessaire pour les sacrifices.

il faut en conclure qu'il n'a fait que remplacer un culte druidique, comme ce fut sur les autels même des divinités païennes que le christianisme eut la sage politique de fonder ses premiers établissemens.

Avant de passer aux désinences celtiques usitées dans le Velay, qu'on me permette de faire remarquer ici l'étymologie d'un nom moins ancien, à la vérité, qui n'est pas sans intérêt. L'Agiologie du Velay nous apprend que saint *Calmin* ou *Carm'ri* vint dans nos contrées, qu'il fonda un monastère auquel il donna son nom de *Carm'ri*, aux pieds d'un rocher qui domine la Loire, là où se trouve aujourd'hui le Monastier. Il y a tout lieu de présumer que le nom de *Carm'ri* était plutôt le nom celtique du rocher, du lieu où fut établi ce monastère que celui du saint qui ne fut ensuite appelé saint *Carm'ri* que parce qu'il en avait été le fondateur et le premier abbé. *Carm'ri* signifie *rapide rivière; Carm*, rapide; *ré*, *ri*, *ru*, primitifs monosyllabiques, rivière; *rocher sur la rapide rivière*, ce qui s'applique admirablement au Monastier.

ART. 5.

Désinences celtiques communes dans le Velay.

Désinences en *ac*. — Elles dérivent, selon les uns, d'*aqua;* selon d'autres, d'*acus*, éguille, ou d'*ager: Polign'ac*, Appolinis *ager*. Ces diverses étymologies sont de véritables non-sens, lorsqu'on

en vient à l'application. Que de lieux, en effet, situés dans des bas-fonds, combien d'autres sur des hauteurs où l'on ne trouve ni ruisseaux, ni fontaines, qui ont cependant cette terminaison : *Blanz'ac*, *Nol'hac*, *Polign'ac*, *etc.*

La langue latine ne pouvant nous fournir rien de satisfaisant, adressons nous à la langue primitive du pays, qui recèle en grande partie le secret de nos origines.

La terminaison *ac*, très-usitée autrefois dans les Gaules, est celtique; elle exprimait toute idée d'habitation. On la trouvait chez les peuples de l'Aquitaine et de l'Armorique, chez les Arvernes comme chez les Eduens et les Bituriges. L'histoire nous apprend même que chez ces peuples elle n'était pas exclusivement réservée au nom des lieux, mais que les noms propres l'affectionnaient encore. *Diviti'ac*, *Dumn'ac*, *Critogn'ac*, *Congenti'ac* sont des noms gaulois des premiers temps.

Les noms topiques ayant la désinence *ac*, sont communs dans le département. Je me borne à en citer quelques-uns des plus remarquables.

Eyn'ac (Saint-Pierre-Eyn'ac) est une appellation intégralement celtique, qui signifie *maison près de l'eau* ou *de la fontaine ;* Eyn', *ruisseau*, *source*, *fontaine*. Il en est de même de *Ney-zac* et de *Ney*, conservé dans *Saint-Jean-de-Ney* ou Saint-Jean-des-Ruisseaux. *Eyn* et *ney* sont les mêmes mots, il n'y a de différence que la transposition de la

dernière lettre du corps du mot au commencement; transposition fréquemment employée dans la langue celtique. M. Abel Hugo fait usage de cette étymologie pour la petite ville de *Ly-ney*, dans la Meuse : *Ly*, prés; *ney*, l'eau. *Eynac* et *Ney* sont deux noms d'une antiquité incontestable, différens par le son, mais identiques par le sens.

Bis'ac, l'habitation obscure; *Din'hac*, qui dominait; *Cuz'ac*, le lieu caché; *Re'tourn'ac*, l'habitation sur le coude de la rivière; *Grin'hac*, l'habitation noire; *Bess'ac*, l'habitation près du tombeau, du cimetière, etc.

Seiz'ac, la demeure des sept. Ici l'étymologie conduit à une grande découverte; elle explique un point d'archéologie intéressant pour nous, l'existence en ces lieux d'une réunion de druidesses; existence qui changerait en fait l'idée que je m'étais faite depuis long-temps qu'il se trouvait quelque part dans nos contrées un grand centre religieux; ainsi qu'il en existait plusieurs dans les Gaules.

Tous les antiquaires qui ont visité les cavités spacieuses pratiquées dans les rochers de *Seiz'ac*, les ont jugées antérieures à l'arrivée de César, mais personne ne s'est occupé à en déterminer la destination.

Le mot *Seiz'ac* est composé de deux monosyllabes celtiques : *seiz'*, sept; *ac*, demeure. Les

colléges des druides et des druidesses étaient composés de sept individus. Le nombre septenaire, de tous temps en grand honneur dans l'antiquité, joue un grand rôle dans toutes les théogonies et les cosmogonies. Boulanger avance que ce nombre étant composé de deux plus parfaites parités, avait été révéré de tous les anciens apocalyptiques. Il se trouve fréquemment dans les traditions druidiques de la Bretagne et de la Normandie. On peut en citer un grand nombre d'exemples ; ainsi, *Seiz'ei*, où l'on vient de découvrir les plus précieux restes d'antiquités gauloises, était la forêt sacrée des *sept; Seiz'zun*, l'île des sept sommeils, des sept dormans, le lieu de sépulture, le cimetière des *sept* : *Seiz*, sept; *sun*, *zun*, sommeil; d'où vient peut-être notre mot patois *soûon* et le *somnus* des latins. *Seiz'zi*, où existent des grottes visitées des curieux, avec les mêmes compartimens que celles de *Seiz'ac*, était la demeure, le couvent des *sept;* elles étaient habitées par une congrégation de druidesses dont la règle était l'inverse de celle des vestales. Chose remarquable, *Seiz'ac* et *Seiz'zi* ne sont pas seulement des lieux qui ont eu la même destination, mais ils ont des noms qui, décomposés, signifient l'un et l'autre la demeure des *sept*. Dans la langue celtique-armoricaine comme dans la langue celtique proprement dite, dans l'Armorique comme dans le reste des Gaules, comme dans le Velay, on employait indifféremment

les désinences *di*, *zi*, *ti*, pour habitation. Ainsi, on trouve dans l'Armorique, *Carn'ac*, *Men'ac*, lieux si fameux par leurs pierres alignées, *Tumiac*, etc., comme nous avons dans le Velay les désinences armorico-celtiques, *zi*, *di*, *ti*, ayant la même acception, *Blavo'zi*, *Anou'zi*, *Tieu'zi*, *Mou'ty*, *Tan'ti*, *Ponen'ti*, *Roche'dy*, *Charen'ty*, *Bran'dy*, *Chamber'ty*, *etc.*

Qu'il y ait eu à *Seiz'ac* une communauté de druidesses, on peut l'avancer avec quelque degré de vraisemblance, les vastes cavités qu'on y remarque, l'aspect qu'offre leur intérieur, tout vient à l'appui de cette conjecture. Elles furent sans doute pratiquées par les nomades habitans des Gaules, dans un époque reculée, bien avant l'introduction du druidisme dans le pays, pour leur servir de refuge, et affectées ensuite à quelque chose qui tenait à la religion. J'ai reconnu ce caractère à quelques-unes de celles que j'ai visitées. Les grottes de *Seiz' ac* et celles de la *Terrasse* réunissent d'incontestables rapports avec plusieurs de celles que les antiquaires nous ont décrites. Auprès de ces dernières, on remarque encore, quoique à moitié enseveli sous des couches de terre, un *trilite*, table ou autel sur lequel les druides accomplissaient des sacrifices pour honorer la divinité.

J'ai affecté cette résidence à une corporation de druidesses plutôt que de druides, parce que

la religion obligeait ces derniers à résider dans des lieux élevés, écartés, en plein air, *subdio*, tandis que les druidesses pouvaient et devaient même, par décence, s'établir dans des retraites clauses, couvertes comme celles de *Seiz'ac*, tout en s'efforçant de se rapprocher de l'austérité druidique.

Comme la religion voulait aussi que les congrégations des druides et des druidesses fussent rapprochées, on peut penser qu'une corporation de druides fleurissait quelque part non loin de *Seiz'ac*. Mais où ? Qui peut nous l'apprendre ? Etait-ce près d'*Allègre*, comme l'ont pensé quelques personnes ; au mont de *Bard*, au centre même du cratère, couvert alors de l'ombrage obscur et profond de la forêt que les druides ou bardes réunissaient ce grand nombre de jeunes gens pour les initier dans les sciences occultes de leurs mystères ? L'étymologie du mot *Bard* favorise singulièrement cette conjecture. Dans tous les dialectes, celtique, gaëlic, armoricain et celtique proprement dit, le mot *barde* signifie *chantre*, *poète* parmi les druides. Si les *archéologues* ont pu faire de *Mon-dru*, dans l'Auxois, le *Mons druidarum* de la Bourgogne, sans autres motifs, à peu de choses près, que l'étymologie, serons-nous moins fondés à dériver *Mont-bard* de *Mons bardorum*, alors surtout que nous avons à nous appuyer sur quelques vestiges de traditions locales. Et vous savez, Messieurs, qu'on a dit plus d'une fois que la tra-

dition était l'histoire des peuples qui n'en avaient pas.

En outre, une autre preuve viendrait fortifier cette conjecture; preuve indirecte, mais précieuse dans cette absence de témoignages directs et décisifs.

On reconnaît assez communément qu'il a existé sur le *mont-bard*, pendant l'époque romaine, une vigie ou camp d'observation permanent. Or, l'existence seule de ce camp ferait présumer, à mon avis, la préexistence dans les mêmes lieux d'une réunion de druides ou de bardes, et voici comment : il est reconnu que dans le but d'asseoir solidement leur domination chez les peuples vaincus, les Romains cherchèrent par-dessus tout à y populariser leurs mœurs et leur religion; moyens directs et indirects, ruse ou violence, tout fut mis en usage. Les historiens conviennent que ce fut chez les Gaulois, dont la nationalité fut si vivace et si remuante, que cette politique fut suivie avec une extraordinaire persistance. Comme ils savaient que du fond de leurs forêts, dans leurs assemblées religieuses et nocturnes, les druides ne cessaient de conspirer et d'appeler les peuples à la vengeance, ils en firent l'objet spécial de la plus incessante poursuite; d'abord, ils leur défendirent, sous les peines les plus graves, toute espèce de réunion; bientôt après, ils les expulsèrent successivement de toutes les positions

sanctifiées par la religion, de ces hauteurs sacrées révérées des peuples qu'ils avaient occupées de temps immémorial, et, pour parvenir plus efficacement à en déshabituer les peuples, ils eurent soin de placer dans beaucoup de ces lieux des établissemens militaires, sentinelles avancées qui les en tenaient éloignés. Telle, n'en doutons pas, dut être l'origine et le motif du camp de *Bard*. Ce fut non moins à cette pensée qu'au besoin de veiller sur la voie romaine, sur les voyageurs et les convois qui la pratiquaient qu'est dû l'établissement de ce camp. Il ne faut pas s'imaginer, que les croyances morales et religieuses d'un peuple meurent et disparaissent du monde le lendemain de leur défaite; loin de là, elles se conservent long-temps puissantes dans le souvenir des nations, qui se les transmettent tour-à-tour.

Un grand centre religieux, pareil à ceux qu'on remarquait dans l'Armorique, l'Auvergne, la Bourgogne, le pays chartrain, existait certainement dans le Velay; *Seiz'ac* et *Bard* n'en étaient que des dépendances; mais où s'en trouvait le chef d'ordre? Nous ne pouvons là-dessus que former des conjectures; incontestablement c'était dans la proximité de *Seiz'ac* et de *Bard*. Je me suis laissé aller quelquefois à penser qu'on pourrait le trouver au village du *Thi'oll'and*; la position du lieu, l'étymologie du nom s'y prêtent admirablement; trois monosyllabes d'une grande signi-

fication concourent à sa composition : *Thi*, Dieu; *oll*, toute; *and*, terre; *terre toute de Dieu.*

Il y eut certainement au *Thi'oll'and* un lieu consacré à la divinité, un sanctuaire, une résidence ; que sais-je ? Tout au moins un domaine appartenant à la classe sacerdotale des druides, dont les produits étaient affectés à leur entretien et aux dépenses du culte. On ne peut révoquer en doute que les druides n'eussent des terres particulières dont ils tiraient les revenus. On voit dans un titre de l'an 1222, que le clergé d'Annonay possédait certaines redevances appelées *drualia*; nom, dit l'historien *d'*Annonay, qui dérivait de *druide*, parce que les *druides* en avaient joui avant eux.

Ensuite, la position du lieu viendrait fortifier mes conjectures. Le *Thi'oll'and* était placé dans le centre d'une vaste forêt qui couvrait alors la plus grande partie des montagnes et des vallées de la contrée. Il avait d'un côté *Seiz'ac*, résidence d'une congrégation de *druidesses*, et de l'autre *Mont-Bard*, séjour présumé d'une corporation de *bardes*. L'existence de cette forêt est incontestable; elle a laissé son nom celtique au bourg de l'*Houd.* l'*houd*, l'*haud* signifient *forêt*, *demeure de la forêt.*

Sans doute, comme dans toutes les forêts druidiques des Gaules, les prêtres avaient eu soin d'y ménager, pour l'exercice du culte, une de ces enceintes sacrées au centre de laquelle s'élevait

l'*erminsul* gaulois, le chêne, arbre symbolique et mystérieux de la divinité. Ce lieu, ce point central ne nous est point inconnu; il porte encore le nom celtique de *Driaude* qu'il portait il y a 2000 ans; *Dru'haud*, *Dri'haud*, signifient le chêne de la forêt; *dri*, *dru*, *dheru*, chêne. C'était bien là, sans doute, qu'aux jours des grandes solennités, revêtus de la tunique blanche, la tête ceinte d'une couronne de chêne, en présence d'une foule immense, les druides pratiquaient les diverses cérémonies de la religion; là, peut-être aussi, que des chœurs de jeunes filles menaient, à la clarté des flambeaux (*far'asses*), les branles, les *far'and'eolles* (1), les danses sacrées, images des mouvemens célestes, qu'elles exécutaient au son de la chevrette, instrument de musique gauloise, cette danse populaire et célèbre qui appartient essentiellement à cette partie du Velay, la *bourrée* d'Auvergne, reconnue de la plus haute antiquité.

Qui sait même si cette tête monstrueuse de Polignac où on a cru reconnaître l'effigie d'une divinité latine et le faire grandiose et large du ciseau romain, ne se liait pas aussi à cette association druidique, à ce grand centre religieux? Qui sait si elle ne fut point dans le principe la représen-

---

(1) *Far'and'éolle*, mot celtique: *far*, flambeau; *and*, marcheur; *éolle* pour *énéol*, soleil, autour du soleil, flambeau qu'on porte autour du soleil.

tation de Bellin, le dieu soleil des Gaulois : *Bellin vocant indigenæ magnâque eum religione colunt Apolinem interpretantes ;* et si les noms de *Bellin*, *Bellon*, *Bellan*, *Belut*, *Bayle* (1), si communs dans nos contrées, ne sont point des vestiges précieux d'une initiation de famille au culte de cette divinité ?

L'agiographe Jacques Branche, qui a vu cette tête il y a 200 ans, avance, dans la description qu'il en a fait, qu'elle était toute couverte d'or : un manuscrit que j'ai parcouru parle aussi de quelques traces de rayons d'or, en forme d'*auréole*, qu'on pouvait y découvrir; or, non-seulement l'*auréole* était inconnue aux Romains, mais ils en ignoraient le mot même, tout d'origine celtique : *or*, *bord*, *éolle*, *soleil*. D. Martin et autres savans qui ont approfondi les antiquités gauloises, nous apprennent que les Celtes comprenaient le soleil comme Anaxagore, qui avait peut-être emprunté son sys-

---

(1) Les mots *bayle*, *baylesse*, employés dans quelques communes de la Haute-Loire, dans les fêtes balladoires comme celui de *roi* ou de *reine* dans d'autres, n'est point arbitraire et sans portée. Il paraît venir du mot celte *bal*, danse. Chez les Gaulois, on appelait *bayle*, *baylesse*, celui ou celle qui ouvrait le branle dans les danses religieuses qui s'exécutaient dans les temples et au fond des bois. Ce nom, honorifique d'abord, devint ensuite un nom de famille. Il est probable que plusieurs de ceux qui portent le nom de *Bayle* dans le département, descendent de ces coryphées ou chefs de danse chez nos pères.

tème aux druides, Ils le regardaient comme un grand globe de feu suspendu par des chaînes d'or au milieu des airs. Ainsi l'idole, au rapport de J. Branche, était-elle exposée à Polignac aux yeux et à la vénération des peuples. « *Elle était*, dit-il, » *une tête taillée de pierre à deux faces couvertes* » *et suspendue au milieu du temple.* » Pour parler d'une manière aussi précise, il devait apercevoir les vestiges, aujourd'hui entièrement oblitérés, des chaînes qui servaient à suspendre l'idole. Deux cents ans apportent bien des changemens, surtout dans de tels objets (1).

---

(1) Sait-on si la race sacerdotale des *Sidoines* ne se rattachait pas encore à ce grand centre religieux? Le nom de *Sidoin* est tout celtique; ce fut le nom *originel*, *primordial* d'une famille gauloise qu'on trouve ensuite plus tard initiée aux mêmes fonctions à *Riez* en Provence et à *Rioz* en Vivarais. Vainement, pour la rattacher à une souche romaine et effacer le cachet originel qui lui est propre, voudrait-on se prévaloir des noms romains *Caius*, *Apolinaris* qui précèdent le nom celtique de *Sidoin;* ces considérations ne sauraient prévaloir. Le premier de ces noms, ou son équivalent, ne fut qu'un tribut que cette famille, comme tant d'autres, se vit obligée de payer aux exigences du temps. Quand les vainqueurs eurent assis leur domination sur les Gaules, l'aristocratie gauloise, les riches Gaulois d'alors s'empressèrent, par flatterie, de solliciter la permission de faire précéder leurs noms d'un nom romain, parce qu'il était défendu sous peine de mort, à tout ce qui n'était pas citoyen romain, de porter des noms génériques romains ou qui eussent une terminaison romaine.

Quant au nom d'*Apolinaris*, on peut facilement l'expliquer

Mais revenons aux désinences celtiques que nous avons trop long-temps laissées.

Les désinences en *olzs*, *ols*, se sont conservées

---

aussi. Il était d'usage chez les anciens que le chef du culte prît le nom du dieu dont il était le ministre; c'est ce que firent les *Sidoin* en ajoutant à leur nom patronimique celui d'*Apolinaris*, d'Appolon, divinité romaine au culte de laquelle ils s'étaient politiquement consacrés lorsqu'ils furent forcés de déserter le *druidisme;* toutefois ils n'adoptèrent [ce surnom que fort tard dans la période du Bas-Empire; j'en trouve la preuve dans la disposition des noms de cette famille ainsi classés : le prénom, le surnom et le nom patronimique, *Caius Apolinaris Sidonius*, ce qui n'eut lieu que dans le Bas-Empire, par un usage diamétralement opposé à ce qui se pratiquait dans l'état florissant de la république, où le nom principal était toujours placé avant le surnom, *Julius Cœsar*, *Porcius Cato*, *etc.* Le nom d'*Apolinaris*, après avoir été long-temps un nom secondaire, fit souche et devint ensuite primordial dans la maison des Polignac.

Il faut rapporter encore au même motif de religion le nom mythologique d'*Héracle* que cette famille adopta pendant les siècles éthéniques, pour être donné à ses premiers nés, comme symbole de consécration au soleil; usage qui s'y est maintenu jusqu'à ce jour. *Héracle* était un des noms, un des attributs personnifié de cet astre : *Heracles*, *id est aeris gloria quæ nihil est aliud nisi solis illuminatio.* Dans la période chrétienne, la plupart des nouveaux convertis, qui mêlaient beaucoup de croyances et même de pratiques superstitieuses au nouveau culte qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement, ne pouvant se défaire de certaines vieilles idées trop profondément enracinées, de l'idée surtout qu'un génie bienfaisant les avait sous sa protection spéciale et dirigeait les destinées de leur famille, continuèrent à conserver les noms symboliques, emblématiques, allégoriques, auparavant adoptés; aux légendes mortes, ils substituèrent des

fréquentes dans le département; elles désignent un lieu primitivement placé dans une forêt, une forêt même. *Bouz-ols*, *Pouz'-ols*, entrée de la forêt; *Bouz*, *Pouz*, entrée; *Brig-ols*, passage de la forêt; *Vent-zols*, maison seule de la forêt; *Arque-zols*, *Surs-zols*, *Senez-ols*, *Pin-olz*, forêt de pin; *Cruzi-ols*, la croix de la forêt.

Les désinences celtiques en *hus*, *us*, *ous*, *habitation*, y sont encore connues; ainsi *Tan-a-hus*, nom précieux qui respire le plus pur celtisme: *tan*, feu; *us*, maison, maison de feu, peut-être d'un prêtre du soleil; *Chal'ous*, maison sur la montagne: *chal*, montagne; *Mar'hus*, petite maison; *Arn'ous*, pour *Carn-ous*, maison sur l'angle ou de forme angulaire, déno-

---

légendes nouvelles et finirent isensiblement par attribuer à d'autres personnifications imaginaires, aux *duses*, à des fées un patronage qu'ils ne pouvaient et ne devaient plus attribuer à la divinité.

Cette ténacité à se rattacher par quelque chose aux anciennes croyances ne se remarque pas exclusivement dans la seule famille des *Polignac;* plusieurs de nos anciennes maisons conservent de pareilles traditions. L'antiquaire Baraillon, parlant d'un temple celtique consacré autrefois à la déesse du pays, *Cambona* ou *Combonia*, qui subsiste encore dans la Creuse, prétend que les noms de *Cambone* ou *Chambone*, donnés dans le moyen-âge à plusieurs dames du Combraille, provenait de là; que c'était en souvenir de la protection de la déesse que son nom s'était perpétué dans la famille. Et cette fée *Mélusine* qui veillait sur tous les descendans de la famille des *Lusignan*, n'était elle pas aussi une pieuse réminiscence du culte ou de la protection de quelque divinité dans les temps antérieurs aux fées?

mination purement qualificative tirée de la construction qui devait la distinguer des autres maisons gauloises de forme ronde.

Les désinences en *ang*, *ange*, *ing*, signifiaient aussi *demeure;* le département en a un certain nombre : *Coll'ange*, habitation sur la colline ou auprès de la colline; *Cos'ange*, la vieille habitation; *Mor'ange*, la grande maison : *mor*, *mur*, grand; *March'ange*, l'habitation marécageuse ou peut-être du cheval; de *march*, pris tantôt pour marécage, tantôt pour cheval; *Virl'ange*, le ruisseau de la maison; *Ré'char'ange*, l'habitation près du ruisseau, de la montagne : *ré*, ruisseau; *char*, montagne; *ange*, demeure. Cette étymologie est d'autant plus exacte que ce village est situé sur le ruisseau de l'*ause* qui sort du *Mégal.*

Les désinences en *ières* sont très-fréquentes dans le département. Grand nombre d'érudits qui se sont occupés de recherches *onomatiques*, et en particulier le baron Dupin, ont prétendu que dans plusieurs idiomes gaulois *ières* signifiait demeure, fort, château : *Dun'ières*, château sur la montagne; *dun*, mot celte et teutonique qui signifiait montagne, *arenosi colles* (ces étymologies teutoniques ne sont pas sans exemple chez nous; à deux pas de là, dans la même commune, on trouve *Berg*, autre mot de la même langue qui a la même signification); *Can'el'ières*, maison placée dans un petit coude : *Can*, coude; *el*, particule diminutive;

Bann'ières, maison élevée; *Clav'ières*, à côté d'un puits; *Ros'ières*, sur le penchant d'un tertre; *Ker'ières*, entourée d'une pallissade; *Holl'ières*, la retraite du saint, de quelque druide apparemment; *Jarl'ières*, la maison du seigneur; *Coun' tad'ières*, de la réunion du père de famille; *Voul-pil'ière*, du mot latin *vulpes* ou du mot celte *goulpil*, renard, qui devait abonder dans ce canton; *Frigid'ière*, *frigida domus; Paul'ière*, *Claud'ière*, *Raymond'ière*, *Chambert'ière*, la maison de *Claude*, de *Paul*, de *Raymond*, etc.; *Cruc'ière*, la maison près de la croix; *Azan'ières*, la maison d'Azan; ce nom, d'origine mauresque, vient peut-être de quelque sarrazin fixé dans le pays; on sait qu'après leur défaite, plusieurs restèrent prisonniers de guerre et embrassèrent le christianisme (1).

On trouve aussi dans le pays les désinences en *esche*, qui, d'après Bullet, signifiaient *demeure*. La *Louv'esche*, la *L'esche*, la *Lour'esche*, la *Lard'esche*, la *Bourl'esche*, *Chamar'esche*. C'est surtout dans la nomenclature des villages ou hameaux de nos ré-

(1) On trouve encore sur quelques points du département, des cheminées sarrazines ou qu'on attribue assez communément aux Sarrazins, telles qu'il en existe encore dans la Bresse, dans le Gévaudan et surtout en Espagne. J'en ai remarqué plusieurs dans le canton de Pradelles... L'âtre, surmonté par une large cheminée en entonnoir, est placé au milieu de la cuisine; des bancs disposés autour permettent à toute la famille de s'asseoir en même temps; deux barres transversales, dont l'une soutient la crémaillère, servent à sécher le bois.

gions montagneuses qu'on rencontre cette désinence.

On remarque encore dans le département les désinences en *zon*, qui signifient *rivière* : *Ar'zon*, la rivière élevée ; *Dol'zon*, le ruisseau des prairies, des bas-fonds ; *Ron'zon*, le rocher, la montagne au-dessus de la rivière; *Gerbi'zon*, qui semble n'être que la contraction de *Gerbier-de-zon*, la montagne qui domine la rivière ; *Dom'zon*, *Au'zon*, *Sus'zon*, *Aley'zon*, *etc.*

Le mot *lant*, initial ou final, qui dans la langue celtique comme dans les langues du Nord signifiait *territoire*, entre aussi dans la composition de quelques noms de lieux : *Lant'ri'ac*, *Land'os*, *Land'es*, *Boul'land*, *Ar'land'e*, *Lant'geac*, peut-être pour *Lant'goat*, territoire forestier.

N'oublions pas de consigner ici quelques noms celtiques de hameaux ou villages qui ont échappé au torrent des siècles.

On trouve dans le Velay : *Nant*, ruisseau; *Nant'el*, petit ruisseau; *Gour'du*, habitation près l'eau noire ; *Can'coul*, tout tortueux; *Bad'iou*, près d'une source de Jupiter; *Tall'od*, chemin en pente ; *Gir'od'on*, près de la route qui fait un circuit ; *Ar'aul*, lieu tranquille ; *Ar'til*, bonne terre ; *Lant-hen-as*, la terre du vieux maître; *Tor'as*, la tour du maître ; *Bern'ard'e*, la terre de la fertilité ; *Ar'let*, *ar*, près; *let*, *lit*, le bord de la rivière ; *Bron'ac*, maison des mamelles ou des

sources; *Lapt*, pays de pierres, ou mieux construction en pierres, pour la distinguer des maisons de broussailles qui furent les premières habitations de nos ancêtres; *Ar-ti-as*, près de la maison du maître; *La Voûte*, *Lavolte*, près du tour et du détour de la rivière, des mots celtiques *vol*, *bol*, qui expriment cette idée.

Les mots *Brig*, *Briv*, dans le celtique comme dans les langues du Nord, qui ont avec elle une grande affinité, signifiaient *pont*, *passage*, *entrée;* ils donnent l'origine des noms de *Brives* et de *Brioude*, et peut-être même de *Saint-Privat*, qui dans les premiers temps pouvait bien porter, ainsi que *Brioude*, le nom de *Brivas*, puisqu'il était dans les mêmes conditions. Qu'on me permette ici une courte digression.

On ne saurait croire le soin que nos pères des premiers siècles du christianisme apportèrent à respecter les habitudes et les vieilles affections du pays. Il se manifeste surtout dans la conservation des vieux noms. Si, par zèle pour la nouvelle croyance, il leur arrivait d'assigner à une localité quelconque le patronage de quelque saint ou sainte, ou ils conservaient au nouveau nom le nom propre ancien surajouté, comme nous l'avons vu dans *Saint-Jean-de-Nay*, *Saint-Pierre-Eynac*, ou ils choisissaient un nom de saint qui eût quelque ressemblance, quelque synonimie avec celui qu'on voulait remplacer. Ainsi, donnèrent-ils apparem-

ment le nom de *Saint-Privat* à un village placé aux confins des *Gaballi* et des *Vellauni*, qui formait comme la porte d'entrée de ces deux peuples, sans autre raison, peut-être, que d'avoir porté auparavant le nom de *Brivat*, *entrée*, qui présentait une synonimie frappante avec le mot de *Saint-Privat;* celui de *Saint-Geneys*, à un village près de Saint-Paulien, pour avoir été bâti aux pieds de la montagne de *Pey'ramond*, qui, en celtique, signifie la *montagne aux genêts;* celui de *Saint-Vert*, au village de ce nom, à cause de sa situation près d'un ruisseau où se pratiquait un *guet* ou *passage*, signification celtique du mot *vert;* à un autre, celui de *Saint-Arcon*, parce qu'il était peu éloigné d'une réunion de deux eaux et qu'*Ar'coun*, en celtique, signifie *réunion des eaux;* celui de *Saint-Haon*, *Abundus*, parce que ce lieu dominait l'*Allier*, et qu'*abund*, *von*, *avon* signifient *eau qui coule rapidement.*

De pareilles remarques ne sont pas exclusivement applicables au Velay; on peut les faire partout ailleurs. Ce n'était pas seulement dans le choix du patronage des lieux qu'on apportait cette attention, on y avait les plus grands égards jusques dans la consécration même des monumens, surtout des temples qu'on affectait au nouveau culte. Les premiers chrétiens, dit M. Dayron (*Antiquités de Nismes*), donnèrent volontiers les temples des faux dieux à ceux de leurs saints

dont les noms avaient le plus d'analogie au nom de la fausse divinité. En Bretagne, sur les ruines du temple de Bellen, le dieu soleil des Gaulois, on bâtit une église à S. *Melen;* en Provence, aux Appolinaires de *Riez* on substitua le culte de S. Appolinaire, et Bensletten a vu sur la cime du *Mont-Leva* une chapelle autrefois d'*Anna Perenna*, sœur de *Didon*, aujourd'hui sous le vocable de *Sancta Anna Petronilla.*

SECTION DEUXIÈME.

Quelques étymologies latines.

Il est probable que les noms d'hommes ont eu dans la formation des noms latins des lieux une influence plus étendue que celle qu'on aperçoit aujourd'hui. Ces noms d'hommes, n'étant plus maintenant en usage, se sont tout-à-fait perdus ou ils se sont tellement altérés, soit dans le sens, soit par la suppression des voyelles, soit l'addition des gutturales ou le changement des désinences, qu'on ne peut les reconnaître; ce qui fait que l'origine de beaucoup de noms de lieux nous échappe aujourd'hui. Signalons-en cependant quelques-uns qui se sont soustraits à la loi commune.

Bas (*villa Bassi*). Ce nom est entièrement romain. Le bourg de *Bas* doit son existence à la famille consulaire de *Bassus.*

Il existait à *Feurs* (*forum Segusianorum*) une corporation d'ouvriers charpentiers (*collegium fabrorum tigrinariorum*) disséminée tout le long de la Loire jusqu'aux pieds du mont *An'is*. Les coteaux du beau fleuve étaient tout couverts de bois, comme en témoigne le nom de *Li-ger*, contracté de *lig*-num *ger*-ens qui lui fut imposé, ainsi que le pensent quelques-uns, pour exprimer les utiles services qu'il rendait. Il y avait là habituellement un officier romain (*præfectus fabrorum tigrinariorum*) qui avait sous sa direction de nombreux ouvriers employés à couper, équarrir et préparer les bois pour les constructions dont les Romains couvraient le pays. Ce fut en cette qualité que fut employé *C. Bassus*, le fondateur de *Bas*. Guichenon, dans son Histoire de Savoie, cite une inscription où il portait le titre de *præfectus fabrorum*. Possesseur de propriétés fort étendues sur les bords de la Loire, il construisit pendant son administration, dans l'emplacement où est actuellement *Bas*, un bel édifice qu'il habita, auquel il donna le nom de *Bas* (*villa Bassi*), conservé dans de vieux papiers qui existaient il n'y a pas long-temps. Les découvertes faites en médailles, urnes funéraires, lampes sépulcrales, débris de constructions, sont des preuves irréfragables du long et florissant séjour des Romains dans ce cantonnement.

Bas n'est pas le seul endroit de cette contrée

dont le nom ait cette origine; il paraît avoir été le chef-lieu d'une agrégation de petites colonies romaines qui portent encore les noms latins qui leur furent imposés par leurs fondateurs.

Peut-on se refuser, par exemple, de reconnaître dans le nom d'*Emilieu* (*Emilii locus*) une possession de l'illustre famille des *Emiliens?* Dans ce nom, intégralement conservé, il n'y a de moderne que la syllabe *eu*, commune dans le Forez, mais exceptionnelle dans le Velay, puisqu'on ne la remarque que dans *Emilieu* et *Gralieu* (*Graii locus*). Ne retrouve-t-on pas encore dans le village *Antoniane*, la *villa Antoniana* de quelqu'un de la famille des *Antoine;* dans *Flac'hac*, celle d'un colon romain, de l'une des deux familles *Valerius* ou *Horatius Flaccus*, qui avaient de riches établissemens dans le *Bugey* et la *Valla-vie;* dans *Crispin'hac*, la demeure d'un membre de la riche famille des *Crispus*, dont était Salluste. Ne sont-ce pas aussi des noms romains que ceux de *Flavi'ac*, *Lavini'ac*, *Labi'ec*, qui semblent ne s'être conservés que pour nous apprendre que d'illustres familles de Rome ont eu leur résidence dans nos belles contrées, où elles sont peut-être venues chercher une retraite écartée et modeste pour se mettre à l'abri des commotions qui agitèrent si souvent la capitale du monde?

Le peuple-roi a laissé encore sur les bords de la Loire, à la jonction de ce fleuve et de la rivière

de l'*Anse* (*ad ansam*), le mot latin de *Confluens* dans le village de *Confolent*, comme les Celtes avaient laissé sur les rives de l'*Allier* leur mot de *Coun'dat* qui paraît avoir eu la même signification.

On aime à reconnaître dans d'autres parties du département des traces vivantes du séjour des maîtres du monde : *Marcilli'ac*, *Marmini'ac*, *Binlli'ac*, étaient des résidences romaines. *Tolli'ac* ou plutôt *Toulli'ac*, comme prononçaient les Latins, devait être encore la maison de campagne de quelque dame romaine du nom de *Tullia*; de celle peut-être dont M. de Lalande a relevé l'épitaphe : *Æliæ* et *Tulliæ*, *Cœsaris filiæ*. L'imagination aimerait aussi à placer la modeste demeure de quelque membre déchu; des puissantes familles *Jullia* et *Billia*, dans *Julli'ange* et *Billi'ange*, dont les noms sont composés d'un nom propre romain et de la désinence celtique *ange*, demeure. On sait que la famille *Billia* était très-répandue dans les Gaules.

Peut-être découvrirait-on dans le *Mont-Jule* une réminiscence de quelque passage ou campement de *César;* dans ces mots frappans de *Champ-d'Appe*, de *Champ-pravi*, un *campus Appii*, un *campus pravus*, en souvenir d'une place maudite par suite de quelque événement néfaste ou de quelque sanglant combat; dans celui de *Mont-juvin* ou *Mons juventutis*, un mont consacré à la jeunesse ou une éminence sur laquelle se trouvait quelque autel élevé à Jupiter.

L'origine grecque ou latine se fait pressentir d'une manière remarquable dans le nom de *Monlet* (*Mons lethi*), *mont de la mort;* en grec, *mons lethos*, *mont de l'oubli*, *cimetière*. *Monlet* était bâti en face de la montagne de *Bard* où existait un établissement militaire considérable. On a trouvé près du village et dans le village même plus d'un souvenir funèbre, des *inscriptions*, des *pierres sepulcrales*, *etc*. Ce lieu fut, selon toutes les apparences, destiné aux cérémonies funèbres; c'était là où les soldats de la *cohorte romaine* venaient rendre les honneurs sacrés du bûcher aux restes de leurs camarades morts dans le camp.

Le nom de *Mégal* que porte un des plus élevés et des plus beaux mamelons des monts *cen'meniens*, accuse pareillement une origine grecque ou latine. *Megale*, en grec, signifie *la belle;* et *Magalia*, en latin, *les tentes*, *les cabanes*. Pour avoir l'intelligence de l'étymologie latine, il faut remarquer la position de cette montagne par rapport aux Romains. Placé sur les confins du pays des *Vel'aunes*, au-delà du *Pont-de-Mars* (commune du Chambon-de-Tence), tout près de l'endroit où *Otellius* place le monument que consacra *Q. Fabius*, après sa victoire sur *Bituit*, roi de l'Auvergne et du Velay, le *Mégal* était une borne limitante qui séparait alors les possessions romaines des provinces celtiques. Les légions romaines, qui gardaient ces marches ou frontières, ayant en perpective quelques

misérables cabanes qui étaient aux pieds de cette montagne, ont bien pu lui donner ce nom qualificatif de *Mégal*, la *montagne aux cabanes*, qu'il conserve encore.

Il me resterait, Messieurs, à vous entretenir maintenant des étymologies du moyen-âge; mais je laisse pour une autre circonstance ce travail qui peut avoir aussi son côté intéressant. Je termine par une réflexion judicieuse que me fournit un véritable savant, le célèbre Latour-d'Auvergne, l'homme qui a le mieux approfondi nos origines: « Lorsque le flambeau de l'Histoire ne répand » qu'une faible lumière sur les âges reculés d'une » nation et que des recherches sur ses antiquités » paraissent par leur nature trop compliquées pour » qu'il soit possible d'arriver à des conséquences » certaines, les probabilités peuvent devenir alors » en quelque sorte pour nous ce qu'est pour le » voyageur égaré, incertain de sa route, la lueur » d'une matière phosphorique qui, ayant con- » servé dans les ténèbres la clarté qu'elle a em- » pruntée du soleil, le rassure, le réjouit et con- » tribue à le remettre dans la voie qu'il doit » suivre pour arriver heureusement au terme de » son voyage.

NOTICE

Sur le Manuscrit de THÉODULFE;

PAR M. PH. HEDDE, *membre résidant.*

Sans que l'on s'en doute, le Puy possède l'un des monumens paléographiques les plus curieux qui existent aujourd'hui au monde. C'est une Bible manuscrite enrichie de pièces de poésies et de savantes dissertations sur les Ecritures saintes, composées et très-probablement écrites de la main même de *Théodulfe* (1), l'un des hommes les plus distingués du siècle de Charlemagne.

Tout porterait à croire que Théodulfe exécuta ce manuscrit pendant sa captivité dans les prisons d'Angers, où il se trouvait renfermé pour avoir trempé dans la conspiration de Bernard, roi d'Italie, contre Louis-le-Débonnaire, l'un des fils de Charlemagne. Des chroniques dignes de foi rapportent que le jour des rameaux, le roi se trouvant à Angers et passant avec la procession

---

(1) Théodulfe, évêque d'Orléans, l'un des plus illustres prélats de son siècle, fut un des restaurateurs des lettres en France. Ses talens et son érudition ayant porté la renommée de son nom jusqu'à Charlemagne, ce monarque l'appela à sa cour vers l'an 781.

sous les fenêtres du prisonnier, celui-ci se mit à chanter une hymne qu'il avait composée pour cette auguste cérémonie, hymne que l'Eglise a depuis lors adoptée. Ce chant plut tellement à l'empereur Louis, que non-seulement il rendit ses bonnes grâces à Théodulfe, mais encore il l'appela à l'évêché d'Orléans. On prétend que, pendant sa captivité, Théodulfe avait fait vœu de donner le manuscrit de la Bible qu'il avait écrite en lettres d'or et d'argent, à Notre-Dame du Puy-en-Velay, qui, depuis le voyage de Charlemagne dans ces contrées, était en grande vénération. Le vœu fut exécuté; depuis lors cette Bible a fait partie du riche trésor de la cathédrale du Puy. Une note latine, écrite en caractères grecs au commencement et à la fin du manuscrit, fait connaître que la couverture du livre fut restaurée au commencement du règne de François I[er], par P. Rostain, chanoine de l'église du Puy. Le velours du IX[e] siècle fut recouvert par un velours du XVI[e], et on eut le soin d'y ajouter deux rubans, cordons très-forts qui servaient à le fermer.

Pendant la révolution de 1793, ce manuscrit subit le sort de la Vierge noire que *S. Louis* avait apportée au Puy à son retour des croisades, et de tous les objets précieux de cette église qui furent enlevés par ordre du directoire, pour être livrés aux flammes sur la place du Martouret. Sauvé, sans doute, à cause de la riche cou-

verture dont il était orné, le manuscrit fut plus tard remis à un des chanoines de la cathédrale du Puy, l'abbé Lafond, qui, avant sa mort, le déposa entre les mains de l'évêque du Puy.

Maintenant, par une décision toute récente et qui fait honneur à la générosité et aux lumières de Mgr de Bonald, évêque du Puy, le manuscrit de Théodulfe, rendu à sa première destination, va devenir un des plus précieux et des plus rares ornemens du Musée sacré que Mgr l'Evêque vient d'établir dans la cathédrale, et les amis des arts et de la science pourront venir l'examiner à loisir.

Dans le dernier volume des Annales de la Société d'Agriculture du Puy, je fis insérer quelques notes sur l'ouvrage de Théodulfe et sur les précieux tissus qu'il renferme. Les nouvelles recherches que j'ai pu faire depuis lors sur ce manuscrit, m'ont fait penser qu'il pourrait être de quelque utilité pour la science paléographique et pour l'art du tissage, de donner une plus grande publicité à mon travail, et afin de rendre mes observations plus utiles, j'ai joint deux planches : l'une de tissus, l'autre contenant un aperçu sur le mode de rédaction généralement employé dans l'ouvrage, et sur la forme des lettres et les ornemens les plus caractéristiques de ce manuscrit.

J'ai divisé mon travail en six parties :

1° Histoire critique du manuscrit;

2° Son âge;

3° Son mérite biblique;

4° Sa description et son exécution;

5° Tissus qu'il renferme;

6° Conclusion. — Texte et traduction de deux pièces de poésie contenues dans le manuscrit.

I. *Histoire du manuscrit.*

Cette bible faisait anciennement partie du riche trésor de la cathédrale du Puy; M. *de Trèves*, chanoine de cette église, dans un Mémoire adressé au savant auteur de l'Histoire générale du Languedoc, vers le milieu du siècle dernier; avant lui Frère *Théodore*, ermite, en 1693, et plus anciennement encore, le P. *Odo de Gissey*, en 1623, en font une mention expresse et en parlent comme d'un livre connu de temps immémorial dans le trésor de l'église de Notre-Dame.

Si nous consultons la tradition, elle nous dit comme M. *de Trèves*, son organe : « Que le fameux Théodulfe, évêque d'Orléans, visita alors aussi (c'est-à-dire du temps de Charlemagne) l'église du Puy; qu'il y fit le riche présent que l'on conserve encore, d'une belle Bible latine, écrite partie à la main sur du vélin, partie en beaux caractères d'or et d'argent, burinés sur de l'écorce d'arbre. »

Elle nous dit encore, avec *Odo de Gissey*, *pag.* 235 : « Il semble qu'il (Théodulfe) fit ce don à Notre-Dame du Puy en action de grâces, lorsque du temps de Louis-le-Débonnaire, l'an 835, il fut délivré de sa prison à Angers. »

Ou bien encore avec Frère *Théodore*, *p.* 165 : « Il s'acquittait (*Théodulfe*) par ce don d'une promesse qu'il avait faite dans la méchante affaire que le soupçon d'avoir trempé à la conjuration de Bernard, roi d'Italie, lui avait attirée; mais qui, par un effet de son innocence ou de son bonheur, n'aboutit qu'à lui coûter quelques rimes. Louis, qui le tenait prisonnier à Angers, passant sous ses fenêtres, à la cérémonie des palmes (les rameaux), il entonna des couplets médités pendant son loisir, et ce cantique dont l'Eglise se sert encore, plut si fort à ce dévot prince, qu'il lui rendit la liberté et ses bonnes grâces. »

Si tous ces faits étaient incontestables, il ne resterait plus aucun doute sur l'âge véritable du manuscrit de Théodulfe et sur son antiquité; mais des faits de ce genre peuvent facilement s'altérer en passant de bouche en bouche et s'embellir en traversant les âges de circonstances qui, sans porter préjudice à personne, ajoutent considérablement à l'intérêt.

En effet, la date assignée par *Odo de Gissey* ne paraît pas exacte; puisque les travaux consciencieux et plus récens des Bénédictins établissent que

la mort de Théodulfe eut lieu en l'an 821. Les faits avancés par *Théodore* et M. *de Trèves* ne sont pas exacts : les feuillets du manuscrit ne sont pas en écorce d'arbre ; les lettres ne sont pas burinées, mais peintes ; et quand Frère *Théodore* nous assure que les vers du frontispice sont dédiés à la sainte Vierge, il nous donne une preuve concluante qu'il ne les avait jamais lus.

Le P. *Odo de Gissey* paraît plus réservé sur l'affirmative. *Il semble, dit-il:* et ce mot est d'autant plus remarquable que cet auteur est le plus ancien de tous et qu'il a été probablement copié par ses successeurs. De pareils témoignages offrent trop d'incertitude pour que nous puissions rien établir de fixe. Cherchons à nous éclairer par d'autres voies ; cherchons des règles plus sûres pour décider la question de l'âge et de l'antiquité de ce manuscrit.

II. *Son antiquité et son âge.*

En parcourant cette Bible, ce qui frappe tout d'abord, c'est la *figure des caractères* employés, la *non division des versets* et l'*absence totale de ponctuation;* cette dernière circonstance attesterait seule la très-ancienne origine du manuscrit, qu'elle ferait remonter au-delà du 10e siècle ; car à cette époque, la ponctuation était presque régulière et générale. Elle se remarque même dans la plupart des ouvrages du 9e siècle.

Cette première preuve est déjà très-forte, l'absence de la ponctuation est sujette à trop d'inconvéniens pour admettre la supposition que l'on ait songé, à une époque postérieure, à reproduire dans sa forme primitive un manuscrit dont une grande partie est écrite en caractères si fins et si microscopiques, qu'il faut employer le verre d'une loupe pour les déchiffrer. Et pour donner ici une idée exacte de cette espèce de tour de force du scribe, nous ajouterons qu'il entre 35 lettres dans l'espace d'un pouce. Les plus curieux ouvrages de typographie moderne de Firmin Didot sont loin d'approcher de cette finesse.

Mais n'omettons pas un dernier témoignage en faveur de l'antiquité de ce manuscrit : de même que chaque homme apporte dans son écriture une forme de caractère toute spéciale, un ordre tout particulier, chaque âge, chaque époque a aussi son écriture et des formes spéciales. L'imprimerie elle-même, quoique bien plus fixe, n'est pas à l'abri des nuances et des variations, du perfectionnement ou de la bizarrerie du temps : elle équarrit ou elle arrondit, elle allonge, elle épure ou altère même quelquefois les types; et les différences déjà sensibles nous font discerner d'un coup d'œil le livre imprimé aujourd'hui, du livre imprimé il y a cent ans, fussent-ils l'un et l'autre dans le même état de conservation. Or, ces différences, combien ne doivent-elles pas se

remarquer plus fortement encore dans les âges antérieurs à l'imprimerie, où chaque copiste, chaque écrivain apportait son tribut de modification, et où le goût comme la négligence conspiraient à-la-fois au bouleversement des formes des lettres primitives ? Suivant ces principes, il resterait à parcourir les doctes ouvrages de diplomatique que nous ont laissés les Bénédictins, et les divers traités modernes de paléographie à produire des chartes, des diplomes de diverses époques bien connues, puis à confronter la Bible de Théodulfe avec ces ouvrages.

Qu'il me suffise de dire ici que ce long et fastidieux travail, déjà tout fait par la science et surtout par l'ouvrage que vient de publier tout récemment M. de Wailly, assigne comme une date certaine au manuscrit de Théodulfe les dernières années du règne de Charlemagne.

Ajoutons encore deux manuscrits dont l'abbé Pluche offre des modèles, l'un du 7e siècle, les Œuvres de saint Isidore de Séville; l'autre du 8e, les Homélies de saint Grégoire. Cet ouvrage de l'abbé Pluche, que l'on rencontre partout, *le Spectacle de la nature*, suffirait seul pour mettre chacun à portée de constater l'identité des diverses espèces de caractères de notre manuscrit, et de vérifier par lui-même son âge.

Nous voilà donc en possession d'un manuscrit du 9e siècle, parfaitement conservé; et le

témoignage de la tradition se joignant aux caractères paléographiques de l'ouvrage, il est bien difficile de ne pas être frappé de l'importance de ce témoignage. Nous serons alors forcé d'avouer qu'*Odo de Gissey* a pu être induit en erreur sur une date; Frère *Théodore* et M. *de Trèves* ont pu mêler à cette tradition des faits inexacts; ils n'en rapportent pas moins tous le don fait par Théodulfe, et un pareil accord, surtout quand aucun monument ne l'infirme, serait en justice un puissant moyen de preuve par induction.

III. *Mérite biblique.*

Sous le rapport biblique, notre manuscrit n'est pas moins remarquable. Ecrit de la main même ou sous la dictée de l'un des hommes les plus instruits et les plus éclairés du siècle de Charlemagne, le manuscrit de Théodulfe renfermant quelques-unes de ses œuvres et le texte adopté par lui, de l'Ancien et du Nouveau Testament, serait d'une grande utilité par sa date, par la beauté de son exécution et pour l'Histoire critique du *texte de la Vulgate.* Ce texte, comme on le sait, a pour principal auteur *S. Jérôme*, qui traduisit l'Ecriture sainte de l'hébreu.

Saint Jérôme, frappé du reproche que les juifs faisaient aux chrétiens de ne point posséder une seule version exacte des divines Ecritures,

en entreprit une dans laquelle il rendit fidèlement le texte sacré. Des critiques injustes s'élevèrent; son ouvrage, bien qu'excellent et reconnu pour tel par les Juifs eux-mêmes, juges-nés de ce qui concerne leur langue, ne fut point reçu généralement, au moins de suite; mais après sa mort, on commença à estimer davantage sa version, et l'usage en devint général dans l'Eglise.

Mais cette nouvelle traduction, ce texte de saint Jérôme ne tarda pas à être altéré, non pas, il faut le dire, dans le dogme, la partie substantielle, mais par la négligence des scribes; et il est impossible qu'il en soit autrement partout où un ouvrage est abandonné à l'impéritie des copistes souvent ignorans ou négligens. Des versets omis, des notes explicatives et purement marginales intercalées dans le texte sacré; en un mot des additions et des omissions : tels furent constamment les principaux caractères que présentèrent la plupart des manuscrits jusques à l'époque où l'Eglise vint arrêter les progrès du désordre et ramener le texte sacré à sa pureté primitive.

Cette époque est surtout celle où l'on voit les papes Pie IV, Sixte V et Clément VIII s'occuper efficacement de la révision des manuscrits et de la correction du texte sacré. Cependant, par des ménagemens toujours dignes de la sagesse de l'Eglise, plusieurs fautes douteuses furent encore épargnées, plusieurs endroits inexacts non corrigés. Le savant

12

Luc de Bruges s'en plaignit; le cardinal Bellarmin, l'un des correcteurs, lui rendit grâces de ses plaintes et de son bon vouloir, mais ne dissimula pas la justice de ses remarques, tout en lui prouvant que les raisons les plus plausibles l'avaient forcé à ne pas faire toutes les corrections jugées nécessaires.

On comprend dès lors que le manuscrit de Théodulfe est d'autant plus précieux, qu'appartenant à une époque plus éloignée, étant écrit par un homme d'une haute érudition, il doit renfermer un texte plus pur et peut-être la correction qu'*Alcuin*, contemporain de Théodulfe, avait faite du texte sacré. Je n'ai pu, faute de documens, vérifier cette dernière observation qui ne serait pas sans doute dépourvue d'intérêt. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la collation rapide, qu'avec l'abbé Chambonnet et quelques autres savans, j'ai essayé de faire du texte de Théodulfe avec le texte sacré, j'ai été à même de faire quelques observations qui prouvent ou en faveur de la Vulgate, ou en faveur des améliorations que l'on pourrait peut-être apporter encore à son texte dans une nouvelle révision autorisée par l'Eglise.

C'est ainsi qu'au livre des Nombres, *ch.* 8, *v.* 2, nous lisons dans la Vulgate: *Loquere ad Araon et dices ad eum cùm posueris septem lucernas candelabrum in australi parte erigatur. Hoc igitur præcipe ut lucernæ contrà boream e regione res-*

piciant ad mensam panum propositionis contrà eam partem quam candelabrum respicit lucere debebunt. — Tout ce qui est écrit en lettres italiques dans le texte ne se trouve ni dans le texte hébreu, ni dans la version des septante, ni dans le texte samaritain, ni dans la paraphrase d'Onkelos. C'est une note marginale explicative qui a passé de la marge dans le texte par une méprise ou une distraction des copistes, et ce texte ne se trouve pas dans le manuscrit de Théodulfe.

Au II[e] livre des Rois, nous trouvons un exemple qui indique les progrès qu'avaient déjà faits ou que firent dans la suite certaines interprétations. *Ch.* 8, *v.* 6, nous lisons simplement dans la Vulgate : *Et de Bere et de Beroth civitatibus Adarezer tulit rex David æs multùm nimis.* — A ces mots, le manuscrit de Théodulfe ajoute ceux-ci : *De quo fecit Salomon omnia vasa aurea in templo....* Explication que Bellarmin et ses coopérateurs ont sagement supprimée, comme n'appartenant pas au véritable texte; explication à laquelle cependant d'autres copistes postérieurs avaient encore ajouté, depuis Théodulfe, ces autres mots : *Et mare æneum et columnas et altare*, comme on peut le voir dans la Bible de Robert Etienne, de 1545, à l'endroit cité.

Enfin une 3[e] citation, le fameux texte relatif à la Trinité, 1. *ep de S. Jean*, 6 *et* 7 : *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo*, *Pater*, *Verbum et Spi-*

ritus sanctus, *et hi tres unum sunt*, ne se trouve pas dans ce manuscrit non plus que dans beaucoup d'autres, comme on sait.

Le Psautier n'est pas celui de la Vulgate, mais bien celui de S. Jérôme, tel qu'on le trouve dans la traduction faite par ce saint et éditée par les Bénédictins, en 1693, sous le titre de *Divina Bibliotheca*.

Tout cela fait sentir combien il serait peut-être nécessaire que l'Eglise intervienne pour donner à la version de l'Ecriture l'autorité qu'elle doit avoir.

IV. *Description et exécution du manuscrit.*

« Les peaux des quadrudèdes différemment préparées, celles des poissons, les intestins des serpens et autres animaux, le linge, la soie, les feuilles, le bois, l'écorce, la bourre des plantes et leur moëlle, les os, l'ivoire, les pierres communes et précieuses, les métaux, le verre, la cire, la craie, le plâtre, etc., ont fourni, disent les Bénédictins, la matière sur laquelle on écrivait autrefois et sur laquelle on écrit encore. »

La plupart des anciens manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous sont écrits sur parchemin ou sur vélin. L'usage d'écrire sur cette matière remonte à la plus haute antiquité. Quant aux *parchemins pourprés*, destinés à recevoir des ornemens en couleur et des caractères d'or ou d'argent, il est certain qu'on en fabriquait déjà du temps de Pline.

Le manuscrit de Théodulfe est écrit sur beau et fort vélin, partie blanc, partie teint en pourpre ou violet. Tout l'ouvrage, excepté les pages d'ornemens, est disposé sur deux colonnes.

Chaque feuille a 12 pouces de hauteur sur 9 de largeur; chaque colonne porte soixante-deux lignes d'écriture de 2 pouces 3 lignes de longueur.

L'espace compris entre chaque ligne est de 1 ligne 2/3, ce qui donne 8 pouces 1/2 pour la hauteur de chaque colonne.

On remarque dans l'ouvrage de Théodulfe trois espèces de lettres, savoir :

1° La *capitale* plus ou moins grosse et approchant plus ou ou moins de la *majuscule* (*Planche* 2, *fig*. 1). Cette lettre a été employée pour les titres.

2° L'*onciale* plus ou moins prononcée. Cette écriture tient le milieu entre la petite capitale et la grande minuscule; elle se rencontre plus particulièrement dans les titres peu apparens, et dans les pièces de poésie que Théodulfe avait placées au commencement et à la fin de son manuscrit (*fig*. 2.).

3° Enfin, la *minuscule*, mélangée de *cursive;* écriture mixte, tenant le milieu entre l'onciale fine et l'écriture ordinaire (*fig*, 3). Le corps de l'ouvrage est écrit en lettres un peu plus grosses que les préfaces de S. Jérôme et que les tables placées au commencement de chaque livre; cette écriture

est si fine qu'il est presqu'impossible de pouvoir la lire sans le secours d'une loupe microscopique. Les lettres, quoique fines, sont parfaitement formées (*fig.* 7).

Nous avons déjà dit qu'on ne trouve pas la moindre trace de ponctuation dans l'ouvrage de Théodulfe, ce qui est une grande preuve de son antiquité. Quant à l'encre noire qui a servi à tracer les caractères, elle n'a rien de particulier à celle des autres manuscrits. Dans certains feuillets, la couleur de cette encre s'est un peu altérée, et pour remédier à cet inconvénient, il paraîtrait qu'on aurait essayé de restaurer quelques-uns des passages les plus endommagés. Il est probable que les corrections auront été faites sous le règne de François I[er], époque où fut réparée la couverture du livre.

Mais d'un autre côté, les abréviations ou *sigles* n'ont pas été épargnés. On sait que les sigles sont des lettres choisies parmi celles qui composent le mot; ainsi, par exemple, $\overline{\text{Xrm}}$, pour le mot *Christum;* $\overline{\text{Di}}$, *Domini;* $\overline{\text{Scs}}$, *Sanctus;* $\overline{\text{Matth}}$, $\overline{\text{Mar}}$, $\overline{\text{Luc}}$, $\overline{\text{Joh}}$, $\overline{\text{eoru}}$, $\overline{\text{Dom}}$, *Mattheus*, *Marcus*, *Lucas*, *Johannes*, *eorum*, *Dominus*, et un grand nombre d'autres abréviations qu'il serait trop long d'énumérer ici.

On sait que l'*or* et l'*argent* étaient généralement employés dans les manuscrits du 8e et du 10e siècle. On se servait d'une encre d'or ou de feuillets

du même métal, que l'on appliquait sur les lettres ou sur les ornemens. Dans ce dernier cas, l'or produisait un relief plus ou moins saillant, suivant l'épaisseur de la couche du mordant et celle de la feuille métallique appliquée dessus.

L'encre et les feuilles d'*argent* s'employaient aussi à la même époque.

Les lettres et les ornemens d'or du manuscrit de Théodulfe, tant ceux figurés sur le vélin blanc que sur le vélin pourpre, surtout les capitales qui paraissent formées de feuilles d'or appliquées, ont peu souffert. Grâce aux tissus que Théodulfe avait eu le soin de placer entre chaque feuillet, les lettres parfaitement dessinées ont conservé une netteté primitive, ce que l'on ne retrouve pas en général dans les manuscrits appartenant à la même époque, même dans celui de la *Bible de Charlemagne*, dont M. de Wailly donne un *fac-simile* dans le magnifique ouvrage qu'il vient de publier, et qui a pour titre : *Elémens de Paléographie*. Quant aux lettres qui paraissent avoir été écrites avec de l'encre d'argent sur le vélin pourpre, elles semblent avoir beaucoup plus souffert : quelques-unes, en s'effaçant, ont laissé sur le vélin des traces vertes, noires ou grises, sur lesquelles on découvre à peine quelques vestiges du métal. Je crois devoir rappeler ici qu'il existe dans la bibliothèque de St-Etienne un manuscrit très-remarquable, qui est une espèce de *Nécrologe* ayant

appartenu à l'église de Chartres. Une inscription en lettres capitales d'or, du même genre de celles du livre de Théodulfe, annonce qu'il a été commencé sous le règne de Charlemagne. L'histoire de ce manuscrit et sa description pourraient peut-être faire connaître quelque nouveau monument de notre langue vulgaire à une époque aussi éloignée. On sait que nous n'avons encore en France d'autre monument de cette époque que le double serment prêté, en 842, par Charles-le-Chauve.

Pour assurer la longueur des lignes et la régularité des caractères du livre de Théodulfe, il paraît que le copiste se contentait de tracer, au moyen d'un *style* ou burin très-aigu, une ligne sur laquelle s'appuyait la base de l'écriture; mais pour espacer également les soixante-deux lignes de chaque colonne, l'écrivain a dû se servir d'un compas, à l'aide duquel il a percé le vélin de trous qui devaient être destinés à fixer la position de la règle. Ces soixante-deux raies tracées par ce moyen étaient rencontrées perpendiculairement par d'autres raies tirées du haut en bas de la page, et qui, en limitant le commencement et la fin de chaque ligne, réservaient, au moyen d'une autre ligne, une petite place sur la gauche de chaque colonne, pour les lettres capitales ou onciales servant à marquer le commencement d'un chapitre ou d'un alinéa.

On ne trouve nulle part dans ce manuscrit les traces du crayon, dont l'usage, comme on le sait, ne commença à avoir lieu que vers le 11e siècle.

Quant aux *outils* employés pour tracer les caractères de ce manuscrit, tout porterait à croire que l'on aura fait usage de plumes d'oiseaux, manière d'écrire déjà connue antérieurement à l'époque où Théodulfe composait son manuscrit, puisque *S. Isidore de Séville*, qui écrivait bien long-temps avant lui, dit que les instrumens des écrivains étaient la canne (*calamus*) et la plume; que la canne était tirée d'un arbre et la plume d'un oiseau, et qu'on la fendait en deux pour écrire.

Les ornemens les plus remarquables de l'ouvrage sont : huit couronnes contenant des inscriptions placées à la fin des livres, et quatorze canons qui servent à renfermer des tables et quelques-unes des pièces de poésies de Théodulfe.

Ces tables sont renfermées dans une arcade cintrée, supportée de chaque côté par deux colonnes de même couleur, et divisée elle-même en plusieurs autres arcades séparées par d'autres petites colonnes de même ordre, mais de couleurs différentes des premières.

L'archivolte du grand arc, bordée de chaque côté par un large filet dor reposant sur un fond rouge, est peinte de divers ornemens, tels que disques, plumes d'oiseaux, croix pattées, mosaï-

ques, grecques, etc., disposés sur un fonds de couleurs diverses. Les petits arcs sont formés d'un seul filet assez fort, le plus souvent en or et quelquefois en argent, par opposition de couleurs avec les premiers. Les chapiteaux des colonnes sont variés et paraissent appartenir plus spécialement au corinthien; les colonnes sont jaspées ou marbrées de différentes couleurs : quelquefois l'or et l'argent s'y trouvent réunis et produisent l'effet du porphyre, du portor et des agathes les plus riches.

A la retombée extérieure du grand arc et de chaque côté, une console bordée d'un filet d'or supporte un *oiseau* dont le plumage de diverses couleurs est encore relevé par des filets d'or produisant des reflets admirables. Ces oiseaux paraissent appartenir aux espèces des aigles, des ibis, des autruches, des geais, des coqs, des faisans, des paons et des pigeons. On y voit aussi quelques oiseaux d'imagination ou de fantaisie.

Le *rouge* ou *vermillon* est surtout employé à marquer les chapitres au moyen de chiffres romains, ou à distinguer les titres, les initiales, les alinéas, etc.; les autres couleurs qui entrent dans les canons et dans le contour des couronnes placées à la fin de quelques livres, sont : plusieurs nuances de bleu, de vert, de rouge, de jaune, le noir et le blanc. Souvent l'or, placé en filigrane et en bordure, vient produire un heureux effet.

Le manuscrit est formé de 347 feuillets de

vélin blanc ou pourpre, écrits sur les deux côtés, ainsi disposés :

1 *feuillet* blanc, portant cette inscription, que je présume être de la même encre et de la même main que la note en grec qui se trouve à la fin du manuscrit : *Hæc Biblia restaurata anno* 1511.

3 *feuillets* de vélin pourpre, dont les deux premiers portent les 125 distiques en vers latins de la préface de Théodulfe, écrits en lettres petites onciales d'or. Sur l'avant-dernière page se trouve de la prose latine. Les lignes, en se rétrécissant d'abord et s'élargissant vers le milieu, forment une espèce de croix grecque, tandis que la dernière page porte un canon à deux colonnes renfermant une table des matières des différens ouvrages qui composent l'Ancien Testament. Les titres sont en capitales d'or et les tables en lettres onciales d'argent.

142 *feuillets* blancs, écrits en lettres minuscules et cursives noires. Les titres et les premières lettres des alinéas sont capitales ou onciales or ou rouge.

Ces feuillets renferment :

La Genèse.	Josué.	Isaïe.
L'Exode.	Les Juges.	Jérémie.
Le Lévitique.	Ruth.	Ezéchiel.
Les Nombres.	1 et 2 Samuel.	Osée.
Le Deutéronome.	1 et 2 Malachim.	Johel.

Amos.	Nahum.	Zacharie.
Abdias.	Abacchuc.	Malachie.
Jonas.	Sophonie.	Job.
Michée.	Aggée.	

24 *feuillets* pourpres, sur lesquels sont écrits les psaumes de David en lettres d'argent, les titres en lettres capitales et onciales d'or.

79 *feuillets* blancs écrits en caractères ordinaires, renfermant :

Les Proverbes.	Esther.
L'Ecclésiaste.	La Sagesse.
Le Cantique des Cantiques.	L'Ecclésiastique.
Daniel.	Tobie.
Les Paralipomènes.	Judith.
Esdras.	1 et 2 Livres des Machabées.

1 *feuillet* pourpre, contenant l'introduction au Nouveau Testament, ou Préface de S. Jérôme, en lettres d'argent, capitales et onciales d'or.

6 *feuillets* blancs, renfermant douze canons ou tables des matières du Nouveau Testament, écrites en chiffres romains d'or.

30 *feuillets* pourpres, lettres ordinaires d'argent, capitales et onciales d'or, contenant les quatre évangélistes :

S. Matthieu, *S. Marc*, *S. Luc* et *S. Jean*.

33 *feuillets* blancs, caractère ordinaire, sur lesquels sont écrits :

Les Epîtres de S. Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Galathes, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, à Timothée, à Tite, à Philémon et aux Hébreux.

L'Epître de S. Jacques, celles de S. Pierre, de S. Jean, de S. Jude; enfin, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse de S. Jean.

26 *feuillets* blancs, caractère ordinaire, renfermant la *Chronographie de S. Isidore de Séville*, quelques commentaires, interprétations des mots hébreux, grecs ou latins, et des dissertations sur divers objets; le tout terminé par une concordance des livres saints et l'inscription suivante ajoutée en l'an 1511, par P. Rostan, que nous donnons avec toutes ses fautes et sa traduction.

IS XS	JÉSUS-CHRIST.
Χαιρε ο Θεος. Χαιρε Μαρια	Je vous salue, Dieu; je vous salue, Marie.
Αρκη. Σοφιας. Φοβος Κυριου.	La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.
Σωτηρια μου. ο Χριςος.	Le Christ est mon salut :
Πετρος Ροςανος Κανονικος Σκκλεξις ανικιξν ετ μηλεζ Σκκλε. λουγδουνεησει	Pierre Rostan, chanoine de l'église du Puy et correspondant de l'église de Lyon.
Anno Dni : 1511°.	L'AN DU SEIGNEUR 1511.
Αρετη παντα νικα.	Le courage triomphe de tout.
Π. Ρ.	P. R.

Enfin, 2 *feuillets* pourpres sont à la fin du manuscrit. Sur le premier se trouvent cinquante-six vers des vœux de Théodulfe au lecteur, disposés sur deux colonnes et renfermés dans un canon; tandis que sur le second feuillet on voit une grande couronne ayant au milieu les

sigles : EX . PLI . CIT . LIB. (*fig.* 8), annonçant que le livre est fini. Cette couronne est placée entre deux distiques latins que Théodulfe dédie au lecteur. Les lettres de ces quatre vers, grandes et petites capitales en or, sont très-remarquables en ce qu'elles donnent une idée de la manière d'enchevêtrer ou de placer les lettres les unes dans les autres. Du temps de Charlemagne, on sait que ce mode était très-employé (*fig.* 9).

Quant à la *reliure* du manuscrit, les vers placés à la fin de l'ouvrage font connaître qu'elle était rouge pourpré; il est facile de reconnaître la vérité de cette assertion, attendu qu'il existe encore sur le dos du livre quelques restes assez bien caractérisés de velours rouge, ayant appartenu à la première couverture. En 1511, le velours rouge pourpre qui recouvrait les deux plateaux du livre, fut remplacé par un velours cramoisi qui venait se raccorder avec l'ancien velours laissé sur le dos du livre. Ces deux tissus sont là comme des témoins qui attestent l'antiquité et l'origine du livre. En 1511, on eut la précaution de mettre un morceau de ruban pour servir de fermoir aux deux plateaux de bois de chêne sur lesquels reposait la couverture. Quant aux *pierreries et l'or* dont la reliure du livre était enrichie, les pierreries ont été enlevées, et quelques boutons d'argent doré assez usés attestent seuls que cette couverture a dû être belle.

Il paraît que l'usage d'enrichir ainsi les divers livres d'ornemens en or et de pierres précieuses est très-ancien. Nous voyons dans l'inventaire du trésor de la sainte chapelle royale, publié par M. Morand en 1790, qu'un manuscrit sur vélin, du 14e siècle, en lettres d'or, orné de vignettes et de miniatures, était garni d'une couverture à plaque d'or et enrichie de 12 saphirs, 26 émeraudes, 10 rubis-balais, 2 agates-onix et 60 perles; le tout estimé 10,000 livres.

Telle était peut-être la couverture du manuscrit que Théodulfe avait donné à la cathédrale du Puy.

V. *Tissus trouvés dans le manuscrit.*

Il paraît que l'on avait autrefois l'usage de placer des morceaux de tissus fins et moelleux (1)

---

(1) Quelques anciens manuscrits à miniatures de couleurs mélangées d'or et d'argent, qui existent dans les bibliothèques de Londres, de Paris et de Lyon témoignent de cet usage. M. de Comarmond, l'un des archéologues les plus distingués de la ville de Lyon, a bien voulu me communiquer un manuscrit à miniatures d'or, du 11e siècle, contenant entre les feuillets des tissus moins anciens que ceux du livre de Théodulfe, mais qui n'en sont pas moins remarquables. La couverture de cet ouvrage se compose de deux plateaux d'ivoire admirablement sculptés; tandis que le dos est formé d'une étoffe de lampas des Indes argent et soie, qui paraît travaillée avec l'espoulinage et la navette ordinaire.

entre les feuillets des manuscrits à miniature, surtout ceux qui renfermaient des lettres et des ornemens en or ou en argent. On conçoit facilement que, sans ce lit de repos, la plupart des feuillets de ces manuscrits qui avaient des ornemens et des peintures en or et en argent, se frottant continuellement, auraient fini par se détacher. C'est à cette attention des scribes que l'on doit en général attribuer la belle conservation des nombreux manuscrits à miniature d'une époque très-éloignée, et qui sont parvenus jusqu'à nos jours.

C'est surtout au soin qu'avait eu Théodulfe de placer des tissus entre les feuillets de son manuscrit que nous devons la parfaite conservation des caractères de cet ouvrage, un des plus anciens et des plus remarquables que je connaisse. Ces tissus, fixés à chaque page au moyen d'un fil de couture, avaient sans doute été choisis par Théodulfe lui-même parmi les plus beaux, les plus fins et les plus moelleux de l'époque où il vivait. Les uns étaient des crêpes de Chine avec des bordures de cachemire broché ou espouliné par crochetage, à la méthode indienne ou persane; les autres, des tissus unis et même façonnés de divers genres, de diverses couleurs et de diverses matières, telles que la soie, le coton, le lin, le poil de chèvre et le duvet de chameau de

la plus grande finesse, ces matières si souples qui entrent encore aujourd'hui dans la confection des schals de Cachemire.

En examinant les trous des coutures qui attachaient les tissus aux feuillets du manuscrit, on reconnaît qu'ils devaient être au nombre de 66. Il ne reste aujourd'hui que 53 échantillons; les 13 qui manquent ont été enlevés ou perdus. Pour prévenir un pareil enlèvement, les 53 échantillons restant aujourd'hui ont été numérotés, placés avec ordre dans les feuillets du livre et fixés au moyen d'un lacet de coton, de manière à ne pouvoir plus disparaître.

Une décomposition régulière, une analyse raisonnée suivant les principes de l'art, ont été faites de tous ces échantillons. La description en a été insérée dans les Annales publiées, en 1836, par la Société d'agriculture du Puy. Une carte synoptique de ces tissus et des dessins qui les décorent, se trouve à la fin de cet ouvrage.

Chose remarquable : ces tissus ainsi disposés, ont conservé intacts presque tous les ornemens du manuscrit, tandis que les feuillets ont préservé les tissus du contact de l'air et leur ont conservé tout l'éclat de leurs premières couleurs. Mais chose peut-être plus remarquable encore : en 1817, M. Bancel, de Saint-Chamond; en 1820, M. Beauvais, de Lyon; en 1835, MM. Grangier frères, de Saint-Chamond, prenaient des

brevets d'invention pour la fabrication de diverses étoffes qui se trouvaient dans les feuillets du manuscrit de Théodulfe (*Pl.* 1).

Afin de pouvoir faire des rapprochemens, établir des comparaisons entre ces tissus anciens et ceux d'aujourd'hui, j'ai cru devoir ajouter, comme complément, une collection d'étoffes, de rubans et de dentelles, choisis parmi les plus remarquables de ceux qui ont été exécutés dans les premières années du 19e siècle. Si, dans mille ans, il prenait fantaisie à quelque amateur en textologie de faire de nouvelles recherches, il me saurait peut-être quelque gré de cette attention.

VI. *Conclusion et traduction de quelques pièces de poésie de* Théodulfe.

Qu'il me soit permis de rappeler, en finissant cette analyse bien succinte et bien imparfaite du précieux manuscrit de la cathédrale du Puy, que la Bible écrite par *Alcuin* (1), contemporain de

(1) *Biblia sacra ex versione sancti Hieronymi codex scriptus manu celeberrimi* ALCUINI.

En 778, à la sollicitation de Charlemagne, *Alcuin* entreprit une révision de la version latine des saintes écritures, par S. Jérome; dans ce but, il commença ce manuscrit qu'il acheva en 800.

C'est un magnifique volume *relié en velours*, dont les feuilles sont en vélin, et qui est écrit sur deux colonnes. Il contient

Théodulfe, fut vendue il y a peu de temps, en Angleterre, 37,500 francs. Sans doute le manuscrit d'Alcuin est plus riche en ornemens et en dessins d'or et d'argent que le nôtre; à ce titre, il attirera davantage les regards des artistes et des amateurs de peinture, et sera porté plus haut dans leur estime. Mais, mettant à part tout ce qui est de luxe matériel, la conservation de notre manuscrit, son époque et son mérite biblique, les pièces de poésie et les commentaires sur les livres saints d'un des prélats les plus célèbres et les plus instruits du siècle de Charlemagne, les caractères d'or et d'argent de divers genres; enfin les ornemens et les tissus variés qu'il renferme, tissus presque tous exotiques appartenant à la même époque que le manuscrit et à des pays qui ont toujours fourni les étoffes les plus précieuses; tout cela nous ferait présumer que nous n'aurions pas beaucoup à redouter la comparaison.

Il me reste à exprimer ici un vœu dans l'in-

---

449 feuilles. Il est orné d'un riche frontispice en or et en couleurs, et enrichi de quatre grandes peintures qui montrent l'état de l'art à cette époque reculée.

Il y a trente-quatre grandes lettres initiales peintes en or et en couleur, et contenant des sceaux, des allusions historiques et des devises emblématiques, et de plus, quelques capitales peintes plus petites. Ce rare volume est dans un état de conservation parfait. Il a été adjugé aux enchères publiques, à Londres, à M. *Giordet*, pour 1500 livres sterling.

térêt de la conservation du précieux manuscrit dont je viens de parler, et conséquemment dans l'intérêt du pays et de la science paléographique : c'est de voir la nudité du vieux livre recouverte d'un manteau peu digne de son illustre vieillesse, et, pour parler sans métaphore, je réclamerais de la protection éclairée du gouvernement une couverture pour la restauration de ce vénérable livre, sur le frontispice duquel on pourra écrire :

Ce manuscrit a été composé et écrit, il y a plus de 1000 *ans, au siècle de* CHARLEMAGNE.

Il a été relié à neuf sous FRANÇOIS Ier, *restaurateur des lettres.*

Il a été illustré et rendu au jour sous LOUIS-PHILIPPE Ier.

Traduction de deux pièces de poésie.

Secondé par l'abbé *Chambonnet*, de Vals, un des plus habiles polyglottes dont s'honore aujourd'hui notre pays, j'ai hasardé de donner ici une traduction de deux pièces de vers latins, dont l'une se trouve au commencement, l'autre à la fin du manuscrit de Théodulfe.

J'ai cru devoir m'attacher à en rendre aussi fidèlement que possible le sens et l'expression, et afin que l'on puisse confronter cette traduction avec le *texte latin original* placé à la fin de cette Notice, j'ai séparé chaque distique par autant d'alinéas. On

sait que les ouvrages de Théodulfe, tant en prose qu'en vers, ont été recueillis et publiés par le P. *Sirmond*, en 1646. Le texte de notre manuscrit se trouvant quelquefois différent de celui du P. Sirmond, j'ai cru devoir laisser subsister toutes ces différences et même toutes les fautes et abréviations qui se trouvent dans le texte original du manuscrit.

Préface de la Bible (1).

Tout ce que le style attique et latin a pris de l'hébreu, vous l'avez tout entier dans ce livre, cher lecteur.

Dans ce livre, la *Genèse* tient le premier rang. Remontant aux premiers âges, elle chante la nais-

---

(1) Une des plus belles pièces de poésie de Théodulfe est sans contredit celle que ce poète avait faite pour orner le frontispice de la Bible qu'il avait écrite lui-même ou fait écrire pour son usage, cette même Bible dont plus tard il fit hommage à Notre-Dame du Puy.

Ce poème, composé de deux cent cinquante vers latins, est employé à faire l'éloge des livres saints. L'auteur y donne une idée générale, mais exacte, de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec la liste des livres de l'un et de l'autre, suivant l'ordre qu'ils tiennent dans cette Bible; ordre un peu différent de celui qu'ils ont dans nos Bibles imprimées. Il indique en même temps l'ordre qu'il a suivi dans le classement des différens livres sacrés.

sance du monde, le déluge et les grandes actions des patriarches.

Après elle, l'*Exode* nous montre l'Egypte dépouillée, la mer rouge traversée, les sources qui jaillissent au sein du désert et la loi sainte qui est donnée.

Ensuite, le *Lévitique* détermine les fonctions du sacerdoce, et, sous des rites symboliques, révèle le grand sacrifice futur.

Le livre des *Nombres* décrit les guerres, les grands hommes et leurs brillans exploits, et nous montre les chefs que Moïse a vaincus, les idoles qu'il a brisées et les forfaits qu'il a punis.

C'est encore Moïse que nous voyons dans le *Deutéronome* proclamer de nouveau la loi, bénir le peuple, établir des droits sacrés, entonner des chants prophétiques et mourir au milieu des triomphes.

Dans son livre, le héros fils de *Nun* divise les terres conquises, après avoir détruit les villes et les lieux consacrés par un culte impie.

Le livre suivant nous apprend l'ordre dans lequel les *Juges* se succédèrent et nous raconte leurs actions remarquables.

A ces faits se rattache l'histoire de *Ruth*, femme moabite, célèbre par sa piété filiale, célèbre par sa pieuse postérité.

Sous le nom de *Samuel*, le premier et le deuxième livre des Rois font connaître les actions de l'injuste Saül et celles du roi prophète ;

Tandis que sous le nom de *Malachim*, le troisième et le quatrième livre chantent, suivant l'ordre des temps, les actions mémorables des rois hébreux.

Alors paraît *Isaïe*, chantant le Christ né d'une vierge et appelant les nations à de meilleures destinées.

Ici *Jérémie*, dans l'extase, fait apercevoir une verge et une chaudière, et déplore les malheurs de Jérusalem dans quatre lamentations.

Là *Ezéchiel*, obscur au commencement et à la fin, nous fait apercevoir cet être qui, selon le langage de l'homme, s'appelle hybride (monstre),

Enfin se trouvent réunis en corps les douze *petits prophètes*, révélant des secrets bien supérieurs au sens réel de leurs paroles.

Ainsi *Osée* parle souvent de la prostituée, des enfans du crime et de la veuve, désignant sous ces emblêmes Joseph et Samarie, Ephraïm et Israël.

Tandis que *Joël* annonce l'ancien monde bouleversé par la guerre et ses ravages avant l'arrivée du pontife réparateur,

Amos poursuit de ses triples reproches quatre royaumes différens, et sa voix solennelle fait entendre de grandes et mystérieuses vérités.

Abdias frappe Edom de sa voix incisive; le rival de Jacob tombe à la voix de ce prophète.

Dans le naufrage de *Jonas* se révèle la passion du Sauveur, tandis que, sous l'image de Ninive, l'univers obtient son pardon.

La voix foudroyante de *Michée* se fait entendre contre la fille des voleurs (Babylone), parce qu'elle a osé frapper à la joue le chef d'Israël.

Ensuite *Nahum* se déchaîne contre la ville de sang (Jérusalem), et il voit sur la montagne les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile.

Eclairé des yeux de l'esprit, *Habaccuc* contemple dans les siècles futurs le Sauveur en croix. Ses chants sont pleins de vigueur; il annonce des choses mystérieuses.

Sophonie fait entendre les cris qui s'élèvent aux portes de Jérusalem et sur les collines voisines; il prédit encore de grands malheurs aux habitans de l'île.

Aggée prédit le rétablissement du temple; il annonce que le maître du tonnerre va remuer la mer, la terre et le ciel.

Zacharie dévoile à nos regards les faits mystérieux qu'il aperçoit dans l'avenir, et nous montre le Sauveur du monde monté sur une ânesse.

Malachie declare que les sacrifices de l'ancien peuple sont rejetés, et que les Gentils vont devenir les bien-aimés de Dieu.

Le livre de *Job* est mêlé d'actions, de récits, et sous un petit nombre de feuilles, il renferme les plus grands trésors.

Ensuite viennent les *Psaumes*, astreints à la mesure lyrique et dont le style harmonieux chante Jésus-Christ.

Alors se succèdent les trois livres d'*Ididia*, auxquels on a donné le nom de *Salomon* ou Cohélet.

Le *premier* instruit les hommes comme un père instruit ses enfans et réforme leurs mœurs d'après les lois de la morale (*les Proverbes*).

Le second proclame la vanité de tout ce qui est sous le soleil, et s'attache à développer une foule de maximes utiles au bonheur de la vie (l'*Ecclésiaste*).

Le *troisième* chante l'alliance sacrée de Jésus-Christ et de l'Eglise. Ce livre, écrit en forme de dialogue, doit être entendu d'une manière toute intellectuelle (le *Cantique des Cantiques*).

Ici se montrent *Daniel*, l'historien prophétique de tout l'univers, qui annonce la pierre qui doit briser tous les royaumes;

Ensuite deux livres appelés *Verba dierum* (*Paralipomènes*), espèce de journal destiné à faire passer à la postérité les exploits des généraux et le dénombrement du peuple ;

Esdras, qui rappelle le peuple à la loi, travaille au rétablissement du temple et raconte le retour d'Israël dans ses foyers;

Puis viennent *Esther* , figure de l'Eglise, *Esther* l'ornement, la gloire et l'orgueil du peuple exilé.

Puis après le livre qui porte le titre de *La Sagesse*, parce qu'il dévoile à nos regards l'avènement et la mort de Jésus-Christ,

Et l'*Ecclésiastique*, qui prescrit des règles sages

et célèbre par des chants de louange la piété et le bonheur de nos pères.

Si dans tes chants, ô *Tobie!* la pauvreté vertueuse et la piété filiale sont dignement célébrées,

Dans *Judith*, nous voyons une femme courageuse mettre un terme aux sollicitations incestueuses d'une passion pleine de délire.

Enfin se présentent à nos regards les deux livres des *Machabées*, où sont célébrés les exploits de quatre illustres frères.

Mais ici, telle qu'une trompette éclatante, la loi nouvelle proclame à découvert les mystères de Jésus-Christ que l'ancienne loi couvrait d'un voile allégorique.

Quatre hérauts sacrés, *S. Matthieu* et *S. Marc*, *S. Luc* et *S. Jean*, font retentir à-la-fois l'univers du bruit de son nom.

Le premier (*S. Matthieu*) commence ses narrations par la généalogie de Jésus-Christ, et c'est pour cela qu'on lui donne un *homme* pour emblème.

Le second (*S. Marc*) nous fait entendre la voix terrible qui retentit au désert, aussi a-t-il un lion pour attribut;

Parce que le troisième (*S. Luc*) parle des sacrifices et du sacerdoce, on lui donne un taureau pour symbole.

Enfin, comme le quatrième (*S. Jean*) s'élève dans les airs, sur les ailes de ses paroles, on le compare à l'aigle rapide qui va se perdre au sein des nues.

Après ces quatre écrivains, viennent les Epîtres que *S. Paul* a adressées à l'univers. Paul, ce loup ravissant que la grâce avait changé en agneau.

La *première Epître* arrache les *Romains* au joug pesant de l'ancienne loi, et les loue d'avoir embrassé la foi de l'Evangile.

La *deuxième*, adressée aux *Ephésiens* divisés par de fatales erreurs, les rappelle aux principes de la vraie croyance.

Dans la *troisième*, Paul est bien aise qu'ils se repentent; il les console, il les exhorte à une meilleure vie.

La *quatrième* fortifie la foi des *Galates;* cette foi dont l'abandon et le mépris les fait gémir sous un pesant fardeau.

Dans la *cinquième Epître*, l'Apôtre paie au peuple d'*Ephèse* le tribut d'une louange méritée pour sa fidélité à conserver la foi.

La *sixième* console les *Philippiens*, les loue, les encourage et les félicite d'avoir gardé le précieux dépôt des véritables croyances.

Ensuite dans la *septième* il forme les *Colossiens* abusés par de faux prophètes; il les corrige, il les instruit.

La *huitième Epître* est adressée à ces fidèles généreux que *Thessalonique* engendra au christianisme; il les félicite d'avoir su rester inébranlables au milieu des temps orageux.

La *neuvième* annonce les derniers temps et fait connaître la manière de triompher de la contagion.

Dans son *dixième écrit*, l'Apôtre forme *Timothée* et lui donne des instructions sur la discipline de l'Eglise et la hiérarchie sacrée.

C'est encore à ce disciple que l'*Epître suivante* révèle les forfaits de l'âge futur et enseigne les moyens de suivre les sentiers du bien.

Après Timothée, c'est *Tite*, à qui la *douzième Epître* montre à éviter les hérésies et à exercer dignement le sacerdoce.

La *treizième* te donne de bons conseils, ô *Philémon !* conseils qu'un père t'envoya de Rome, où il était captif.

Dans la *dernière* enfin, *S. Paul* prouve aux Hébreux, par les oracles de la loi et des prophètes, que Jésus-Christ est véritablement le fils de Dieu.

A ces Epîtres sont jointes *sept lettres catholiques* qui contiennent la doctrine sortie de la bouche même des Apôtres;

Savoir : une de *S. Jacques*, deux de *S. Pierre*, trois de *S. Jean* et une de toi, *ô Jude!*

Tous ces écrits complètent l'enseignement général des dogmes de l'Eglise, règlent la foi et nous montrent le chemin du salut.

Puis viennent les *Actes des Apôtres*, que *S. Luc* a rédigés; ils sont ainsi appelés, parce qu'ils célèbrent les exploits de l'Eglise naissante.

Enfin, la sainte *Vision de S. Jean* (*l'Apocalypse*), termine tous ces livres et les marque d'un sceau mystérieux.

Tels sont les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui, par deux routes qui se confondent, dirigent les mortels vers les célestes demeures.

C'est là qu'est cette nourriture, cet aliment immortel qui apaise la faim du juste et qui l'excite tout en le rassasiant.

C'est là cette liqueur, cette boisson merveilleuse, puisée aux sources du ciel, et qui ne désaltère que pour augmenter dans les cœurs une soif insatiable du bien.

C'est là encore cette trompette éclatante qui retentit dans l'univers entier, et appelle les enfans de la terre à la gloire des cieux.

C'est là enfin cette lumière resplendissante qui chasse les ténèbres de l'erreur et qui fixe les pieds de l'intelligence dans la voie de la vérité.

Là vous trouverez les lois de Dieu qui délivrent le monde des ténèbres; ces lois plus brillantes que les astres, plus blanches que la neige.

Elles ordonnent ce qui est juste et défendent ce qui est injuste; elles extirpent le mal, font fuir les vices honteux et engendrent toutes les vertus.

Oui, c'est la loi du Seigneur, cette loi si précieuse, que rien ne saurait l'être davantage, puisqu'elle est un don de celui qui est la source de la vie, un océan de clarté et l'origine de tout bien.

C'est une doctrine puissante qui surpasse toutes les sciences et que rien sous le ciel ne saurait égaler.

Que pourriez-vous lui comparer dans ce qui est le fruit de l'intelligence et de l'art, qui ne soit aussi loin d'elle que la terre l'est des cieux ?

En effet, tout ce que l'invention humaine enfanta de plus merveilleux, coule à pleins bords dans l'Ecriture sainte.

Tout ce que la raison, l'intelligence ont de plus profond, tout ce que le monde a de plus séduisant, jaillit de cette source, et n'est qu'un écoulement de ce fleuve divin.

Et comme il n'est aucune œuvre humaine qu'elle n'efface par ses beautés naturelles, il n'en est pareillement aucune qu'elle ne surpasse par la manière de les présenter.

Ses paroles pourront paraître suivre toujours le même sentier, cependant sous un même signe elle attache plusieurs sens divers.

Elle raconte des faits de manière à faire entrevoir des mystères; et en célébrant de grands événemens, elle en laisse soupçonner de plus grands encore.

Elle sait tellement allier la grandeur à la simplicité, que, sous une apparence commune, elle cache de précieux trésors.

Dans les événemens passés, elle nous dévoile l'avenir; et en nous les racontant, elle nous donne d'admirables instructions.

Si elle décrit des actions, elle nous apprend à agir; et en nous parlant d'une chose faite, elle nous enseigne à la faire.

Je ne parlerai pas ici du prix extrinsèque des choses et du mérite des sujets qu'elle traite. Qui entreprendra d'énumérer tous ses titres de gloire? Qui l'osera, qui le pourra jamais?

Son obscurité n'a rien de décourageant; sa clarté n'a rien de fatigant; dans le premier cas elle ne lasse pas, et dans le second elle ne devient pas vile.

Ici c'est l'espoir qui soutient, là on jouit promptement de ses trésors; ici elle exerce l'intelligence par ses mystères; là on jouit de ce qu'on a trouvé.

Dans les endroits où elle est obscure, elle ouvre un vaste champ aux combats de la science, tandis qu'elle récrée l'ame ignorante par sa noble simplicité.

Elle est le pain du fort; elle est aussi le lait de l'enfance, et si aux uns elle procure une nourriture solide, aux autres elle présente en même temps un aliment plus léger.

Elle bouillonne tantôt comme un vin généreux, tantôt elle adoucit comme le jus de l'olive; et en inspirant aux hommes mille sentimens divers, elle les conduit tous à une même félicité.

Ordinairement les choses deviennent insipides par le fréquent usage; au contraire, sa lecture assidue n'engendre aucun ennui, et plus on la comprend et plus on la recherche.

D'autres livres fatigueront l'attention à force d'être médités; mais pour celui-ci, plus on le médite, plus on s'y attache.

Tandis qu'elle soulage l'esprit par son style

simple et naïf, elle l'élève à de meilleurs sentimens par la sublimité de ses pensées.

Et là où la foule des lecteurs croit la comprendre toujours assez, pour le véritable savant elle offre des charmes toujours nouveaux.

Dirai-je qu'elle conduit les hommes au ciel et qu'elle les associe à une vie qui ne doit pas finir?

Tandis qu'elle affaiblit l'amour des choses de ce monde, elle augmente celui des choses divines, et le cœur de celui qui lit tourne ses désirs vers de meilleurs biens.

Ajoutez à tout cela, qu'elle nous forme encore pour les choses d'ici-bas, et que par ses conseils et son secours la route à suivre s'ouvre devant nous.

Car chacun instruit par les actions d'autrui, apprend ce qu'il doit éviter et ce qu'il doit faire.

Et en lisant l'histoire des événemens passés, nous apprenons à régler nos paroles et nos actions par les leçons d'une expérience anticipée.

Qui pourrait énumérer tous les titres qu'a ce livre à notre admiration? Il serait plus long de faire l'éloge de la loi que de compter les grains de sable de la mer et les gouttes d'eau de la pluie.

O vous! qui que vous soyez, qui vous adonnez à cette sainte lecture, adressez-vous au Seigneur du fond de votre ame!

Afin qu'il daigne dans sa clémence vous faire savourer ce divin nectar et qu'il habite lui-même dans votre cœur, pour l'enivrer de ses douceurs.

Ouvrez, à son approche, la porte de votre ame; qu'exempte de toute souillure, elle soit digne de servir d'asile à l'auteur même de cette loi sainte, et qu'il veuille bien y descendre avec elle pour vous l'expliquer.

Ne vous laissez pas dominer par un vain orgueil, par une fausse gloire, ou par l'amour d'une louange inutile et frivole.

L'Esprit saint fuirait un cœur plein d'arrogance et de mensonge, il refuserait d'habiter dans un corps oppressé par l'iniquité.

Que votre esprit soit donc humble, votre cœur droit, vos actions pures; que le travail fasse vos délices, que la piété accompagne tous vos pas.

Méditez fréquemment la loi sainte, occupez-vous et le jour et la nuit de ses salutaires avis.

Portez-la dans votre cœur, ayez-la toujours à la main, à la bouche; et pendant que vous corrigez les fautes des autres, que l'Ecriture sainte corrige les vôtres.

Puisse-t-elle reposer toujours avec vous sur votre couche, frapper la première vos yeux à votre réveil, être sans cesse suspendue à votre cou, sans cesse puissiez-vous l'avoir entre vos bras, sur vos genoux!

Qu'à l'heure du sommeil elle trouve encore place à votre chevet, et lorsque le sommeil fuit de vos paupières qu'elle vienne à l'instant vous trouver.

Non-seulement pour que vous soyez savant, mais pour que vous soyez juste; l'une et l'autre de ces choses sont bonnes, mais encore l'une l'emporte sur l'autre.

Car le Tout-puissant ne vous demandera pas compte de vos paroles, mais de vos actions; cependant vous pouvez lui plaire dans l'une et dans l'autre.

Apprenez en lisant, exercez-vous souvent, instruisez-vous en pratiquant, et que ce soit là un sentier dont vous ne vous écartiez jamais dans l'étude de la loi divine.

Par une lecture assidue de cette loi sainte, vous formerez votre cœur et vous apprendrez à vos sens à ne jamais s'écarter d'une aussi belle voie.

Voulez-vous empêcher les impressions que vous avez éprouvées de s'effacer et vous fortifier de plus en plus, lisez souvent; une lecture assidue fixe dans l'esprit ce que l'on a bien compris.

C'est ainsi qu'après avoir abattu les vieux chênes d'une antique forêt, la trace du pied, en s'imprimant souvent, forme bientôt un large chemin.

Que votre exemple serve d'appui à vos discours: ce que vous enseignez, faites-le, et ce que vous faites enseignez-le.

En sorte que vos œuvres ne soient pas en contradiction avec vos paroles, ni vos paroles avec vos actions; mais plutôt que les unes et les autres marchent dans le plus grand accord.

Les vérités que votre esprit aura pu découvrir, exposez-les avec humilité et modestie, de peur que l'orgueil ne vous ravisse les biens que l'étude vous aurait procurés.

Il serait inutile d'en dire davantage; de ce peu de paroles vous conclurez aisément bien des choses que je n'ai pas dites, lecteur intelligent!

C'est ainsi qu'après avoir jeté en terre quelques semences dans son champ, le laboureur recueille une moisson abondante qui surpasse ses espérances.

Et pendant que vous lirez ce livre, pendant que vous parcourrez ces vers, daignez, je vous prie, vous souvenir de Théodulfe; adieu.

Vers de Théodulfe (1).

C'est par amour pour celui dont la loi divine retentit dans cet ouvrage, que *Théodulfe* a entrepris de le reproduire.

Si au-dehors il brille de l'éclat de la pourpre, de l'or et des pierres précieuses, au-dedans il brille d'un éclat plus vif encore (2).

A la suite de ces livres sacrés, archives vénérables de la loi catholique, un autre petit ouvrage est venu réclamer une place (*la Chronographie de S. Isidore de Séville*).

---

(1) Cette seconde pièce de poésie est composée de soixante vers latins. Théodulfe, après avoir fait une espèce de résumé de ce que contient son manuscrit, y ajoute des vœux au lecteur.

(2) Le poète fait allusion au velours cramoisi de la couverture, et aux ornemens et pierreries dont elle était ornée.

Commençant à la naissance du monde, il décrit l'histoire de nos pères, en rappelant les noms des patriarches et des rois.

Il constate le nombre de leurs années et l'ordre de succession, jusqu'au temps de ton règne, ô Héraclius !

Il rappelle beaucoup de faits en peu de mots, et présente une grande histoire sous un seul coup d'œil.

Vient ensuite l'explication des divers noms hébreux que l'on retrouve fréquemment dans la loi sainte.

Puis les noms grecs que la foi ancienne emploie et qui expriment les idées de l'Eglise.

Enfin, à la suite de ces divers ouvrages se trouve une nomenclature des noms latins, petite en apparence, mais qui renferme des choses d'un grand poids et d'une grande utilité. Tel est l'objet de ce livre.

C'est là cette lumière à l'aide de laquelle vous pourrez sonder les abîmes du fleuve sacré de la loi et chercher dans ses profondeurs une pêche abondante, ô vous qui voulez découvrir la vérité !

Ce sont là les filets qui vous serviront à faire une riche capture, ô vous qui vous appliquez à chercher dans la loi divine une nourriture salutaire !

Ne les méprisez pas ces moyens, comme de peu d'importance, cher lecteur; souvent une vile cassette renferme des objets du plus grand prix.

Faite d'un métal bien commun, une clef de fer nous ouvre la porte d'une forteresse et celle d'un riche trésor.

Et bien qu'elle ne soit en elle-même qu'un objet de peu de prix pour celui qui la conserve, qu'un objet de peu de poids pour celui qui la porte, elle nous ouvre cependant le chemin de trésors bien plus précieux.

Ne vous laissez donc point aller au dédain, parce que l'apparence en est mince. Sous cette petite enveloppe, sont cachées des choses de grand poids.

C'est ainsi qu'au moyen de faibles clous se soutient une immense structure, et qu'un petit marteau polit de grandes pièces de métal.

C'est encore ainsi que des moissons abondantes naissent d'une petite semence, et un arbre majestueux d'une graine imperceptible.

Enfin, c'est ainsi que les parties obscures d'un discours nous sont révélées par les parties plus claires, et qu'un faible doigt suffit pour lever un immense voile.

Tout ce que la vaste prairie de la science vous offre de fleurs, vous les trouverez ici réunies comme en un seul parterre; hâtez-vous de les cueillir.

Jouissez-en, heureux lecteur; jouissez-en pour devenir plus heureux encore, en enrichissant votre vie des richesses éternelles.

Et chaque fois que vous prendrez cet ouvrage, et que vous lirez et relirez ces vers, daignez, je vous prie, vous souvenir de moi.

Chaque fois que vous reviendrez à ce manuscrit et que vous parcourrez ces riches feuillets préparés

par mes soins (1), rendez-moi la juste récompense de mon travail.

La récompense que je vous demande, c'est que vous imploriez pour moi le maître du tonnerre; qu'il daigne m'accorder un pardon salutaire, qu'il me fortifie par son appui.

Qu'il éloigne de moi tous les maux et m'accorde tous les biens, et me rende avec vous participant de l'éternelle félicité.

Qu'il règle mes mœurs, qu'il affermisse mon espérance, qu'il corrige mes actions, afin que par son secours mon ame puisse arriver au salut.

Que ce Dieu clément me purifie de toute souillure, afin qu'après la mort il me donne une demeure au-dessus des astres,

Et que mon ame soit digne de se confondre au milieu des chœurs célestes, par un bienfait de celui qui seul donne aux enfans de la terre de s'élever jusqu'aux cieux.

Vivez pour Dieu, cher lecteur; coulez des jours longs et heureux, et n'oubliez pas, je vous prie, THÉODULFE.

LE LIVRE EST FINI.

L'ouvrage est terminé. A ceux qui l'ont conduit a sa fin, paix, vie et salut. Et a vous, cher lecteur, adieu.

---

(1) L'auteur fait allusion aux lettres d'or et d'argent et aux ornemens tracés sur les feuillets de vélin pourpre de son manuscrit.

Texte latin de la Préface du manuscrit de THÉODULFE.

Quicquid ab Hebraeo stilus Atticus atq; Latinus
Sumpsit in hoc totum codice lector habes
Quo loca prima tenet genesis primordia mundi
Diluuium que canens gesta q; magna patru;
Exodus Aegyptum spoliat secat aequora rvbra
Pandititer heremi lymphais (lympha *S.*) lex que datur
Inde sacerdotum legem (gentem *Sir.*) leuiticus ornat
Et typica exponit dona sacris typicis
Bella uiros que liber numeri describit et actus
Queis Moyses fregit idola stupra duces
Post repetit legem populo benedicit et alma
Jura dat ac dicto carmine uictor obit
Diuidit hinc proprio terram Nauegius heros
Libro deletis urbibus atque locis
Pridem Iudicibus quis et ordo cucurrit et actus
Continuante stylo concinit inde sequens
Mox que sedent quæ Ruth moabitis femina gessit
Clara piis meritis clara nepote pio
Psalmicanique actus et iniqui gesta Saülis
Prime sequensq; liber hinc Samuhelis habes
Tertius et quartus Malachim quæis nomen inhæsit
Regum Hebraeorum ex ordine gesta canunt
Hinc sedet Isaïas Xrm de virgine nasci
Qui canit et gentes ad pia Iura vocat
Hunc prope Hieremias qui uirgam ollam que tuietur
Ordine quadruplici flebile texit opus
Partibus Ezechihel summis obscurus et imis
Hinc est stirps qui hominis more uocatur eri
Post duodenus inest uatum pius ordo minorum
Longe aliud signans quam sua uerba sonent
Nam moecham et prolem et Ioseph creber intonat Ose
Samaria; Effrahim Gezdrahel et uidvam
Hinc Iohel euersvm privs atris cladibvs orbem
Flaminis aduentvm concinit inde pii

Quattuor æque tribvs probris regna increpat Amos
  Se et vidisse boat mistica plvra satis
Percvtit Abdias Edom almi cuspide verbi
  Emvlus et fratris illivs ore rvit
Navfragio Ionæ signatur passio Xri
  Ninivis et uitam nomine mvndus habet
Filia latronis vastatur famine Michae
  Quod dvcis Israhel læserit illagenas
Voce Nau; pvlsat constanti sangvinis vrbem
  Pacicanosque boat montis in arce pedes
Abbacvc interno in cruce Xrm spectat ocello
  Cornibus his vis est eius operta tonat (Sonat *Sirmond*)
Promit Sophonias a porta et colle quod avdit
  Plangorem indigenis fert qvoq; Pila tuis
Aggevs instaurat templvm celsvm q; tonantem
  Moturvm recinit aeqvora rvra polvm
Mistica Zacharias postqua; uidet ordine plvra
  Cessorem (Sessorem *Si.*) dominum dicit aselle tuum
Munera Malachias populi inquit abacta prioris
  Agmina cumque suis gentium amata Do
Job qvoqve uerba tenens cv; gestis inde libellus
  Ponitvr hic parvvs pondera magna vehit
Mox dulcis dulce; depromit cantio Xrm
  Psalmorum lyrici qos statvere pedes
Protinus Ididiæ resident tres ordine libri
  Cui nomen Salomon sive Cohelet inest
Alloquitur primvs sub prolis nomine cunctos
  Corrigit et mores ethica lege tva
Omnia vana canit rvtilo svb sole secvndus
  Cvi res est physicas envmerare labor
Tertius Ecclesiae thalamu; Xri q; perornat
  Rebus et in logicis vertitvr eius opus
Inde philistoricvs Danihel est totius orbis
  Omnia qui lapidem frangere regna canit
Hinc duo ponvntvr quîs nomen verba dieru; est
  Promere sive labor gesta genusq; ducum

Ponitur hinc Hesdras legem templum q; reformans
Et reditvm Israhel ad sua rura (Regna *Sirm*) cauens
Ecclesiaeq; typu ; referens mox scribitvr Hester
Que plebi extorri lausqve decusq ; fuit
Post liber est positvs cui dat sapientia nomen
Quod Xri adventvs morsque patescit ibi
Protinvs aptatvr liber Ecclesiasticus isti
Quo pia iura sonant laus que beata patrvm
Hinc pia pavperies pietas et opima beate
Est Tobi libro rite notata tvo
Scribitvr insignis Iudith mox femina facti
Incestus cecedit qva feriente furor
Hinc gemini libri ponvntvr Machabæorvm
Gesta quibvs fratrum quatuor alma sedent
Promit aperta novæ Xrm hinc bvcina legis
Tegmine que; typico prompsit operta vetvs
Matthæus Marcvs Lucas Scsque Iohannes
Vox tonat hunc horv; quatvor vna simul
Primus ab humana qvia coepit promere gente
Humani formam sthematis inde vehit
Avia terrribili perstringit voce secvndvs
Scribitvr et species inde leonis ei
Est que sacerdotii qvia rebvs tertivs orsvs
Forma ivvencalis hinc sibi rite datvr
Et (it *Sir.*) quia verborv; pennis super aethera quarts
Hinc aquilæ specimen celsa petentis habet
Quattuor atque (decem *Si.*) hos Pauli scripta seqvvntvr
Quae orbi misit ovis qui lupus ante fuit
Romvlidas revocat a legis pondere prima
Atque evangelica; censet habere fidem
Arcades inlectos diverso errore secvnda
Ad veram scriptis convocat alma fidem
Paenituisse placet solatvr tertia eosdem
Laus (Laudans *Sirm.*) que hortatur ad meliora simul
Ad fidei Galatas deducit quarta vigorem
Qua spreta pronos grande premebat onus

Quinta Ephesi populos venerandis laudibus effert
  Quod Scam haudqvaqvam deservere fidem
Sexta Philippenses solatur lavdat et ornat
  Constanter fidei quod tenvere decus
Mox que Collossenses praeventos septima falsis
  Vatibus institvit corrigit atque docet
Tessala quam genvit favet hinc octava catervæ
  Tempora quod cum essent nvbila firma stetit
Extima quis etiam prædicit tempora nona
  Quove sit atra lues dejicienda modo
At decimae textus Timothevm informat et aptat
  Ecclesiae in rebvs ordinibvsqve sacris
Temporis vndecima svpremi probra canvntvr
  Instruiturqve viis omnibvs ille bonis
Instrvit inde Titum decimæ subiuncta secvnda
  Quo vitet hæreses presbiter esseqveat
Tertia post decimam pia dat tibi verba Filemon
  Quæ Roma vinctvs misit ab vrbe pater
Vltima per legis vatvmqve oracula Xrm
  Haebreis prolem praedicat esse Di
His svnt catholicae svbjvnctæ ex ordine septe;
  Paginæ apostolico qvas rapit ore stilus
Scilicet vna pii Iacobi Petriqve gemellæ
  Svnt tres Iohannis una ibi Iuda tua est
Complent quae ecclesiam generali dogmate tota;
  Institvuntqve fidem iusqve salutis habent
Hinc ad apostolicos qvos Lvcas protvlit actvs
  It stilus ecclesiae qui nova gesta canunt
Visio Sca librosquae Sco visa Iohanne est
  Claudit et archano limine signat eos
Hoc testamenti veterisqve noviqve sub uno
  Calle patens bivivm ducit ad alta poli
Hic cibus aeterno satiat præcordia pastv
  Iusticiaeqve famen quo mage habetvr alit
Hic paradisigeno veniens de gurgite potvs
  Quem quo plus qvis adit plus sitit omne bonu;

Haec tuba terribilis mugit per compita mvndi
  Mittit terrigenu; ad caelica regna genus
Haec lux horrendas errorum decutit vmbras
  Qua retinent mentis te via recta pedes
Sunt hic iura Dei tenebris nvdantia mundum
  Splendidiora astris candidiora nive
Iusta ivbent iniusta vetant mala cuncta recidvnt
  Virtvtes gignvnt probra fvgant vitia
Lex pretiosa Dei est quid enim pretiosivs illa
  Qvam dat fons vitae lvx et origo boni
Est doctrina potens superansq; scientia cvnctas
  Cui valet aequari nvlla svb axe poli
Cui si quam cupias sensv conferre vel arte
  Ut caelo tellus haec ita caedet ei
Quicqvid in ingenvis mundana discitvr arte
  Artibvs hic cvrrit liberiore via
Qvod ratione viget vel qvicqvid amatvr in illis
  Hoc a fonte meat huivs ab amne flvit
Quumque has in cvnctis vincat fandi ordine vincit
  Qvod sermone uno multa notanda docet
Verborum atqve unvm non mutans tramite calle;
  Sic plvres unvs res bene sermo tonat
Sic narrat textvm tamen ut mysteria prodat
  Maiora insinvat dvm modo magna canit
Magna qve sic parvis conponit paruula magnis
  Actum ut per uilem tui preciose sones (tum pretiosa sonet *S.*)
In re præterita monstrat narrando futvram
  Haec referens mir; prædicat illa modo
Acta ita describit ut agendi conferat artem
  In re seu facta te facienda monet
Pondere de rerum taceo qvis singula fando
  Expediet decvs hoc quis cluit atque viget
Quae non clausa metvm fastidia non dat aperta
  Non hic deterret non ibi uilis inest
Hic spes qværit eam tenet illic prompta facvltas
  Qvo latet exercet quo patet ista cibat

Fortium in obscuris exercet proelia dictis
Te sermone humili paruula tvrba fovet
Fortibvs est panis pusillis lacteus humor
Hos solidis dapibus hos ope lactis alit
Curat more meri ritv demulcet olivi
Multi modo affatv (aptata *Sir*) sic datur vna salus
Haec etiam assidvo fastidia derogat usu
Quoqve magis capitvr quaeritvr inde magis
Plvraque qvv; soleant meditatv horrescere grandi
Huius amor quo plvs haec meditatvr adest
Adivuat hoec animvm hvmili sermone legentis
Sensibus et celsis ad potiora leuat
Nam si (se *Sir.*) lectorum rudium bene nosse caterva
Hanc ratvr at doctis haec nova semper inest
Quid quod ad æthereas populi uocat agmina sedes
Et uita adsociat non peritvra tibi
Qua mvndanus amor refugit crescitque supernus
Uertit et ad melius corda legentis opvs
Adde quod exemplis mundanos instrvit actvs
Et uia consiliis hac tribuente patet
Scilicet ut (hic *S.*) quisquam didicit dum gesta priorvm
Qvid uitare queat quidue sequatvr habet
Ervdit externis proprios sic actibvs actvs
Nonque svis sva sic dicta vel acta regit
Singula qvis referat nvmero transcendit arena;
Et pluuiæ gvttas legis opimvs honos
Cui qui lectvrvm totis te uisibvs addis
Qvisqvis es intenta poscito mente Devm
Ut tva clementer cu; hoc nectare corda revisat
Cvmqve hoc inhabitet pectoris antra tvi
Hac ueniente tuae pandatvr ianva mentis
Qva nitidante (omni *Sir.*) sorde carere qveat
Hospitivm qvo prestet ei qvi condidit illam
Cum lege hanc adeat legis et ipse dator
Non te pervadat fastvs non gloria fallax
Non vanæ aut uacvae sit tibi laudis amor

Sps effvgiet Scs fera pectora ficti
  Nec habitator adit corpora pressa malis
Sit tibi mens hvmilis cor prudens actio mvnda
  Sit florens studivm sit pietatis opvs
Crebra sit in Sca tibimet meditatio lege
  Instato monitis nocte dieqve svis
Hanc gere corde manv proprio non desit ab ore
  Tvqve aliorvm actvs corrigat illa tvos
Haec in parte thori sedeat hanc lumina cernant
  Hanc colla hanc genva hanc brachia curva vehant
Ad caput haec sedeat solito dum tempore stertis
  Dvmqve fugit somnus te petat illa celer
Nec solvm ut doctvs sed et ut sis iustvs amato
  Eminet unum alio cvm sit utrvmqve bonvm
Nam tibi cunctipotens actvs non uerba reqviret
  Illi in vtroqve tamen ipse placere uales
Disce legens adsuesce freqvens faciendo doceto
  Sit que tibi hic trames legis in arte piae
Quatenvs erudiat mentem tibi lectio crebra
  Detqve tuis pulchram sensibus illa uiam
Ne cito labatvr uires sibi colligat usv
  Lectio crebra tenet mens quod acuta capit
Semita sic caeso dumosæ robore silvae
  Dum teritvr crebro fit via lata pede
Sca ferant Scis uerbis exempla vigorem
  Qvae canis et facito quae facis ipsa (ipse *Sir.*) cane
Non uerbis actus non illis verba repugnent
  Nobile par tecvm cvrrat utrvmque simvl
Quod bene mente capis humili sermone profare
  Ne fastv amittas quod stvdiosvs habes
Plvra referre mora est in paucis collige mvlta
  Lector cvi fulvvm mentis acumen inest
Semine sic messor prouiso plvrima parvo
  Grana vehit voto fertiliore clvens
Dumqve opvs id cernis relegis dum carmina nostra
  Theodulfi (Theudulfi *Sirm.*) clemens sis memor oro vale

UERSVS THEODVLFI

Codicis huius opus strvxit Theodulfus amore
  Illius hic cuivs lex benedicta tonat
Nam foris hoc gemmis avro splendescit et ostro
  Splendidiore tam; intvs honore micat
Quo post catholicæ ueneranda volvmina legis
  Parva tenet modicv; scriptio cerne locvm
Scilicet initio svmens exordia ab ipso
  Per patrvm et regv; nomina texit opus
Et notat annorv; numerv; notat ordine regna
  Eracli princeps tempvs advsqve tvv;
Gestaqve dat paucis reminisci plvrima uerbis
  Sic modico innvtv grande notatvr opvs
Hinc ad aperta sedent Haebreæ nomina lingvæ
  Qvæ sacræ (linguæ *Sir.*) legis inclitus vsvs habet
Attica post resident fideiqve prisca vetvstas
  Contvlit ecclesiæ qvis uocitantvr opes
Conficitvr latio de nomine silvvla parva
  Quae magni frvctvs pondera digna vehit
Corpore svb parvo mysteria magna retentant
  Hæresquas limes codicis hvivs habet
His flvviv; legis poterit lvstrare lvcernis
  Qværere qvi pisces legis in amne cvpit
Retibvs his poterit preciosa; prendere Pda;
  Ars est cui in Sca qværere lege cibvm
Non has lector ovans quasi qæda; vilia tepne
  Vilis rem pvlcra; capsa tenere solet
Ferrea nam clauis de vili facta metallo
  Arcem (argenti *Sir.*) atqve avri dat penetrare locv;
Qvaeqve est servanti seu sarcina parva ferenti
  Quo gravis est pretii sarcina monstrat It;
Nec tibi displiceant qvonia; s; corpore parva
  Tegmine svb parvo pondera magna latent
Na; modicis clavis grandis strvctvra tenet;
  Marcvlvs et parvvs magna metalla polit

Sic segetes magnae nascunt; semine parvo
  Pondus et arborev; germine deqve levi
Obstrvsa aperivnt pandvnt q; latentia plvra
  Parvaqve uelamen vngula (virgula *Sir.*) grande levat
Qvosque tenent flores librorv; grandia prata
  En simvl hic calathus dat tibi carpe manu
Vtere seu felix vt (quo *Sir.*) sis felicior ipse
  Qvum tua perpetvas vita capescet opes
Et memor esse mei dignare per omnia qvœso
  Dvm legis et relegis dvmque adis istvd opvs
Dumq; adis istvd opvs Qd condidit actio nostra
  Mercedem studii tu mihi redde mei
Hanc rogo mercede; pro me deposce tonantem
  Ut mi; det venia; sev pivs addat opem
Noxia depellat concedat prospera qvaeque
  Participem et faciat vita beata tibi
Componat mores firmet spe; corrigat actvs
  Utqve animae aduenia hoc tribuente salvs
Atqve ita me clemens peccamine purget ab Oni
  Ut mihi post mortem det svper astra locvm
Cætibus angelicis et iungat munere cuivs
  Terrea progenies scandit ad alta poli

UIUE DEO FELIX PER PLVRIMA TEMPORA LECTOR
  THEODULFI NEC SIS INMEMOR ORO TVI

EX
PLI CIT
LIB

FINIS ADEST OPERI HIS QUIBVS EST PERAGENTIBVS ACTUM
  SIT PAX VITA SALVS ET TIBI LECTOR AUE.

Tout le mérite de ces deux pièces de poésie consiste dans les fautes mêmes qui les déparent; par là on pourra connaître l'état du manuscrit, et même l'ignorance du siècle où elles furent composées; elles ont été collationnées avec soin sur l'autographe; vouloir les corriger serait être infidèle à l'histoire, à l'auteur, à son siècle et surtout à la vérité.

N'ayant pu, faute de caractères, exprimer les différens *sigles* ou abréviations qui se rencontrent souvent dans le cours de cet ouvrage, j'ai pensé les remplacer par des points et virgules.

J'ai cru devoir aussi ajouter quelques variantes tirées de l'édition des Œuvres de Théodulfe, donnée par le P. *Sirmond*, *tom. II*, *pag*. 1046.

NOTICE

Sur une découverte de monnaies du moyen-âge,

Par M. A. Aymard,
Correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques.

Un grand nombre de monnaies du moyen-âge ne présente, comme on sait, ni indication de date, ni désignation particulière des seigneurs qui les ont fait frapper. Il serait cependant très-utile de préciser l'âge de ces espèces, soit pour l'intelligence des stipulations anciennes, soit pour l'histoire de l'art monétaire. A défaut de renseignemens directs qui nous éclairent sur l'époque probable de ces pièces, les circonstances les plus remarquables de leur découverte peuvent fournir quelquefois de précieux élémens d'attribution. Très-souvent on trouve ces monnaies enfouies avec d'autres espèces portant les noms des barons et des prélats qui les ont émises et, par inductions, la date des unes aide à établir à peu près l'âge des autres.

L'importance que peut avoir ce genre d'inductions, pour le classement des pièces anonymes,

recommande surtout à l'intérêt des numismatistes la trouvaille dont je vais essayer de donner la description.

Les monnaies provenant de cette découverte étaient au nombre de près de 800. Elles ont été trouvées en 1838 au village d'Espaly, près le Puy. Toutes ces pièces étaient renfermées dans un vase en terre que l'on découvrit en démolissant une vieille muraille. Une partie du dépôt ayant été dispersée presque immédiatement, j'ai regretté de n'avoir pu obtenir des exemplaires de chaque variété. Néanmoins, un certain nombre d'espèces est venu enrichir les collections du Musée du Puy, et, grâces aux communications obligeantes des personnes qui avaient acquis la plupart de ces monnaies (1), j'ai pu examiner tous les types, les classer et en donner ici la suite à peu près complète.

L'ensemble du dépôt était composé de dix-neuf espèces de monnaies. Six ont été frappées aux noms des seigneurs suivans : *Raymond V* et *Raymond VII*, comtes de Toulouse; *Humbert III*, comte de Savoie; *Alphonse I* et *Raymond Bérenger IV*, comtes de Provence; *Mahaut II*, comtesse de Nevers.

Douze ne présentent aucune désignation de

---

(1) Je me plais surtout à exprimer ici ma gratitude à M. Vinay fils, qui s'est empressé de me céder quelques-unes des espèces les plus intéressantes.

seigneurs. Les villes dont elles portent le type, sont : *Anduze*, *Avignon*, *Château-Meillant*, *Clermont*, *Limoges*, *Lyon*, *Orange*, *Tours*, *Valence*, *Vienne*, *Viviers* et *Souvigny*.

Une dernière est d'une attribution incertaine.

Toutes ces monnaies sont des deniers ou se rapportent à des fractions du denier. Les pesées que j'ai faites des exemplaires les mieux conservés, n'ont pu donner que des résultats approximatifs, l'oxide et le frai ayant fait perdre à quelques pièces une partie de leur poids légal. J'ai reconnu cependant des 1/3, 1/2 et 2/3 de denier. Ces dernières monnaies, qui plaisent à l'œil par leur petit module, sont surtout remarquables par leur rareté. J'en ai vu seulement cinq du comte Alphonse, six de Clermont, une de Limoges, trois de Lyon, huit de Vienne et dix de Valence.

Ces espèces sont toutes de billon, monnaie très-commune au moyen-âge et le plus souvent la seule que les barons aient fabriquée. Toutefois on remarquera qu'elles n'ont ni le même aloi, ni le même poids: l'alliage dont elles sont formées est à un titre différent dans chaque espèce; le poids des deniers varie de 10 à 20 grains. Ces diversités notables de poids et de titre nous expliquent l'usage constant, dans les contrats du moyen-âge, de spécifier expressément en quelle monnaie les stipulations étaient faites. Dans le Velay, les actes des 12[e] et 13[e] siècles indiquent le plus

souvent les deniers de *Clermont*, de *Vienne* et du *Puy*. Le dépôt d'Espaly prouve qu'à la même époque d'autres espèces seigneuriales circulaient aussi dans notre pays et que, par conséquent, la monnaie baronnale n'était pas restreinte, comme le voudraient quelques numismatistes, aux limites étroites de la seigneurie (1).

La plupart de nos monnaies ont été publiées par Fauris de Saint-Vincent (2) et Duby (3); plus récemment, M. le marquis de Pina (4) et M. Lelewel (5) en ont aussi donné quelques autres. Toutefois je ferai connaître des variétés nouvelles et un denier inédit, celui de *Château-Meillant*. Parmi les pièces du plus petit module, j'indiquerai trois exemplaires qui, je crois, n'ont pas été signalés. La découverte de ces nouvelles pièces, leur rareté et leur belle conservation suffiraient sans doute pour donner de l'intérêt à notre trouvaille; mais ce qui la rend surtout précieuse, c'est qu'elle a produit, outre plusieurs espèces d'une époque connue, beaucoup d'autres monnaies dont la date ne paraît pas avoir été fixée avec certitude. La réunion de ces diverses

---

(1) Voyez la Numismatique du moyen-âge, par Lelewel, *tom. I, pag.* 149.

(2) Monnaies des comtes de Provence.

(3) Traité des monnaies des barons.

(4) Quelques monnaies du cabinet de M. de Pina, pour joindre au recueil de Tobiezen Duby.

(5) Numismatique du moyen-âge.

espèces dans le même dépôt, des similitudes frappantes de style et de types, indiquent suffisamment qu'elles furent toutes fabriquées et qu'elles eurent cours à peu près dans le même temps.

Essayons de préciser des dates, d'après les monnaies marquées aux noms des seigneurs qui les ont fait frapper.

J'en ai reconnu six espèces :

1. 2. Denier *raymondin* de Toulouse, avec la légende :

R : COMES : PALACI ✠ ℞. DVX : MARCH : PV ✠ :

D'un côté est figurée, dans le champ, *une croix à quatre branches, terminées chacune par trois points ronds* (en terme de blason : *croix vidée, cléchée et pommetée à chacune des trois pointes*); au revers : *un croissant et un astre à huit rayons*. - Billon. - 10 grains.

Duby (1) attribue ce denier à Raymond V, qui se qualifie dans les chartes : *comte du palais, duc de Narbonne, marquis de Provence* (1148—1194). M. Lelewel (2) conteste cette attribution, se fondant sur ce que «la réunion de tous les titres de » Raymond V, sur sa monnaie, aurait été un fait » trop isolé et trop détaché dans la numismatique » de cette époque. » Cet auteur pencherait à restituer la même pièce, non à Raymond VI qui fut privé d'une partie de ses possessions, mais à Ray-

---

(1) *Tom. II, pl. CIV, n° 8.*

(2) *Tom. I, pag. 217.*

mond VII qui reprit, en 1242, les titres de duc de Narbonne et de marquis de Provence. S'il m'était permis de prononcer entre les deux savans numismatistes que j'ai nommés, je proposerais, pour établir le classement de cette espèce, quelques données qui résultent de l'examen des exemplaires trouvés à Espaly; et d'abord je ferai observer que le même dépôt contenait une autre variété du denier raymondin; variété que Duby croit devoir classer aussi au comte Raymond V (1). Toutefois, comparées entr'elles, la pièce que j'ai décrite et cette dernière variété m'ont offert, dans leur nombre et dans leur état de conservation, des différences remarquables. La première était très-usée, et c'est à peine si j'en ai rencontré quatre ou cinq exemplaires; la seconde, assez abondante, présentait au contraire une conservation parfaite : d'où l'on devrait peut-être conclure que ces deux monnaies n'ont pas été fabriquées sous le même règne. L'une, plus rare, plus altérée et probablement plus ancienne, pourrait convenir à Raymond V; l'autre, commune et dont l'empreinte n'a subi aucune altération, appartiendrait au règne de Raymond VII (1242-1249).

Des dissemblances essentielles de type viendraient encore, jusqu'à un certain point, justifier

---

(1) Duby, *tom. II, pl. CIV, n° 7.*

cette assertion. Le denier de Raymond V offre, comme je l'ai dit, une croix inscrite dans le champ du revers; sur la seconde espèce, les branches de la croix dépassent le champ et se prolongent dans la marge circulaire de la légende. L'astre du *droit*, au lieu de huit rayons, en a seulement six, et entre ces rayons ont été gravés deux points ronds ou *besans* que je ne vois pas dans l'autre pièce; enfin, on aurait supprimé sur les deniers de Raymond VII une partie des légendes. Cette dernière espèce ne porte en effet que ces lettres : R·COMES·✠ ℞. DVX M (*Raymondus comes*, *dux Marchio*). - Billon. - 12 grains.

3. On a classé à Humbert III, comte de Savoie (1148—1188), une monnaie au nom de la ville de Suse et ayant pour légende : VMBERTVS ✠ ℞. SEGVSIA ✠; d'un côté, *croix cantonnée de deux besans au* 1er *et au* 2e *canton ;* au revers, *une étoile à six rayons*, *deux besans entre les rayons* (1). Cette pièce, l'une des plus anciennes du dépôt, était rare et usée. - Denier. - Billon. - 20 grains.

4. *Royaux couronnés* d'Alphonse I, roi d'Arragon et comte de Provence (1166—1196). D'un côté : *tête couronnée à gauche*. Revers : *croix*, *trois points ronds à l'extrémité de chacune des quatre branches, qui se prolongent dans la marge de la légende*. Cette espèce avait beaucoup de variétés de coins.

---

(1) Lelewel, *tom. II*, *pag.* 36. Muratori, *p.* 733, *n*os 1, 5.

les plus notables sont les cinq exemplaires dont je donne ici les légendes :

(1) REX°ARA°GONE✠	℟. PO VI NC IA	Deniers.
(2) REX°ARA°GONE°✠°	℟. PO VI NC IA	Billon.
(3) REX°ARA°GONE°	℟. PO VI NC IA	16 grains.
(4) REX°ARA°GONE°✠°	℟. PO VI NC IA	Oboles. Billon.
(5) REXARAGONE✠	℟. PO VI NC IA	7 grains 1/2.

Alphonse I eut pour successeur son fils Alphonse II. D'après Duby, on ne connaît pas de monnaies de ce comte, et je n'en ai trouvé qu'une dans le trésor d'Espaly. Cette lacune est d'autant plus remarquable que le même dépôt m'a offert plusieurs variétés de deniers frappés au nom de Raymond Bérenger IV, successeur d'Alphonse II (1209—1245). On reconnaît ces pièces à l'écu armorié qui est figuré dans le champ du *droit* et aux légendes : R·BE·CO·HES✠ ℟. P VI N CI E (*Raymondus Berengerius, comes Provinciæ*), *Croix écartelant la légende, comme sur le denier d'Alphonse; trois points ronds à l'extrémité de chaque branche; un point ou besan au premier canton* (6). -Billon.-Denier.- 14 grains.

6. La moins ancienne de nos espèces nominales est un denier, sur lequel on lit :

M·COMITISSA✠· ℟. NIVERNIS CIVIT✠

(1) Duby, *tom. II, pl. XCIII, n° 2.*

(2) Inédit. (3) *Idem.* (4) *Idem.* (5) Saint-Vincent, *pl. I, n°* 5.

(6) Fauris-Saint-Vincent, *pl. II, n°* 9.

Cette pièce est classée par Duby (1) à Mahaut II, comtesse de Nevers (1257—1262). Elle pourrait aussi convenir à Mahaut I, morte en 1257; mais Duby refuse de la donner à cette comtesse, par la raison qu'on voit au revers une fleur de lis. - Billon. - Denier. - 18 grains.

Examinons maintenant les dates qui viennent d'être mentionnées. La plus ancienne se rapporte à l'an 1148, première année du règne de Raymond V; mais les monnaies que nous avons de ce comte sont-elles d'une époque aussi reculée? C'est peu probable. Il me semble aussi que bien peu des autres espèces de la trouvaille doivent être considérées comme contemporaines des deniers de Raymond V (1148—1194), ou d'Humbert III (1148—1198); car les pièces de ces deux comtes étaient très-usées et d'une rareté extrême. Au contraire, les autres espèces sont en général assez abondantes et bien conservées (2). On peut objecter, il est vrai, que si on attribue à Alphonse I les *royaux couronnés*, ayant pour légende : REX ARAGONE ℞. PrOVINCIA, ces deniers, qui sont assez nombreux et peu altérés, seraient à peu près du même temps que ceux de Raymond et d'Humbert; mais serait-il impossible qu'après la mort

---

(1) Duby, *tom. II, pl. LXXXIX, n° 4.*

(2) Exceptons toutefois quelques deniers altérés d'Anduse, de Souvigny et de Tours.

d'Alphonse I (1196), on eût continué de frapper des deniers royaux au type de ce comte; et si on n'a découvert jusqu'à ce jour aucune espèce du règne suivant, ne serait-ce pas qu'Alphonse II, pour rendre peut-être le cours de sa monnaie plus facile, aurait adopté, sans y rien changer, une empreinte connue depuis longues années? Un certain nombre de nos royaux couronnés pourrait donc avoir été émis postérieurement à l'année 1196.

De toutes les pièces que j'ai décrites, les deniers au nom de Mahaut II, comtesse de Nevers, sont les plus récens. L'absence de toute autre espèce nominale d'une date postérieure fait supposer que l'enfouissement du dépôt a dû avoir lieu sous le règne de cette comtesse, c'est-à-dire entre les années 1257 et 1262.

Si l'on tient compte de ces diverses circonstances, l'ensemble des dates citées embrasserait donc une période d'environ 70 à 75 ans, comprenant les dernières années du 12e siècle et à peu près la première moitié du 13e.

Cette époque nous donne aussi l'âge de nos espèces anonymes. Celles-ci sont, comme je l'ai dit, au nombre de douze et elles se distinguent des monnaies que j'ai décrites, en ce qu'elles ne portent aucune indication positive de l'époque de leur fabrication. Voici la suite de ces pièces, je n'en donne ici qu'une simple énumération, ren-

voyant, pour des explications plus détaillées, aux auteurs qui ont publié ces monnaies.

1. Anduse. — DEANDVSIA✠ Dans le champ : B (1).
℟. DE SA LV E✠ *Croix cercelée ou nélée et écartelant la légende.* - Billon. - Denier. - 14 grains. - Duby, *pl. CVIII*, *n*° 1. Rare.

2. Avignon. — AVINIO : ✠ *Une clef, dont l'anneau est orné d'un point rond à chacun des angles.*
℟. NE NS IS : ✠ : *Croix écartelant la légende.* - Billon. - Denier. - 15 grains. - Variété *inédite* du denier publié par M. de Pina (2). - Assez nombreux.

3. Chât.-Meillant. — MELIIIARES *Figure de saint, représenté en buste, de face, la tête nue et barbue.*

---

(1) Lelewel voit dans cette lettre B l'initiale du mot *Benedictio*, et Duby le monogramme de *Bermond* ou de *Bernard*. Mais en admettant cette dernière explication, cette lettre ne pourrait fournir une date; car presque tous les seigneurs d'Anduse portent les noms de *Bermond*, *Bernard* ou *Bertrand*. Bernard d'Anduse meurt en 1024, Bermond de Sauves en 1054. L'histoire mentionne aussi le nom de Bernard en 1114 et celui de Bertrand aux années 1119, 1124, 1174, enfin, je trouve un Pierre Bermond en 1226.

(2) Monnaies du cabinet de M. de Pina, pour joindre au recueil de Tobiezen Duby. *Planche unique*, *n*° 5.

℟. CHASTELLOM ✠
(Variété : CHASTELLOMS ✠). *Croix patée et dont les quatre branches sont bordées d'une ligne ponctuée; huit annelets entre les branches de la croix.* Cette pièce présente le même type que celui de la monnaie de Limoges (nº 5); mais elle n'a pas le même poids. - Billon. - Denier. - 12 grains. *Inédit.* - Rare.

4. Clermont. STA∘MARIA *Buste de la Ste Vierge, de face et la tête couronnée; deux annelets de chaque côté de la tête.*
℟. VRBS∘ARVERNA ✠ *Croix ornée comme dans la variété nº 3, pl. VII,* de Duby. - Billon.-Denier.-18 gr. - Nombreux.

Idem. S·TA·MARIA *Même type.*
℟. V·ARVERNA ✠ *Même type.* - Billon. Obole. - 8 1/2 grains.

5. Limoges. STSMARCIAL *Buste de S. Marcial, de face, la tête nue et barbue.*
℟. LEMOVICENSIS ✠ *Même type que sur la monnaie de Château-Meillant.* - Billon. - Denier. - 18 grains. - Obole. - 9 grains. - Variété *inédite du nº 2, pl. II,* de Duby. - Assez nombreux.

6. Lyon. PRIMASEDES ✠ Dans le champ : L *barrée.*

℞. GALLIARV ✠ *Croix patée.*-Billon. -Denier. - 18 grains. - Demi-denier, 8 grains. Duby, *pl. VII*, *n°* 8.

7 Orange. PRINCEPS ✠ *Croix patée*, *avec un point rond au centre.*

℞. AVRASICE ✠ *Un cornet.* - Billon. - Denier, 12 gr. - Variété du denier décrit par Duby, *Sup. pl. VII*, *n°* 1; *idem* de l'exemplaire figuré dans St-Vincent, *pl. XVI*, *n°* 1; et de celui que Lelewel a donné, *tom. I*, *p.* 20. - Nombreux.

8. Souvigny. SCS·MAIOLVS. *Buste de S. Mayol, de face; la crosse d'abbé à gauche.*

℞. SILVINIACO ✠ *Croix.*-Billon.-Denier. - 15 grains. - Usé et rare. - Variété du *n°* 9, *pl. XVII*, de Duby.

9. Valence. VRBSVALENTIAI ✠ *Aigle éployée.*

℞. SAP✠LLINARS ✠ *Croix dont les branches ont leur extrémité ornée d'un demi-rond; un anneau au quatrième canton.* - Billon. - Denier. - 11 grains. - 2\3 de denier, 8 grains. - Duby, variété du *n°* 4, *pl. IX*. - Très-nombreux.

10. Vienne. S·M·VIENNA·✠· *Tête nue, de profil à gauche.*

℞. GALLMAXIMA· *Croix cantonnée*

de quatre points. - Billon. - Denier - 18 grains. - Variété de coin plus ancienne, 14 grains. - Duby, *pl. IX*, *n*os 4 *et* 6. - Très-nombreux.

Idem. NOBILIS • ✠ • *Tête nue, de profil à gauche.*
℞. VIENNA • ✠ • *Croix cantonnée de quatre points ronds.* - Billon. - Obole. - 5 grains. - Publiée par M. de Pina, *planche* pour joindre au recueil de Duby, *n*o 6. - Très-rare.

11. Viviers. EPISCOPVS ✠ *Tête mitrée à gauche.*
℞. VI•VA•RII ✠ *Croix patée.* - Billon. - Denier. - 12 grains. - Publié par M. Rousset (*Quelques notes sur les Antiquités de l'Ardèche*, pag. 28). - Nombreux.

12. Tours. S•••••MARTINVS ✠ *Portail de ville, surmonté d'une croix.*
℞. TURONSVCIVI ✠ *Croix.* - Billon. - Denier, 15 grains. - Duby, *pl. XVI*, *n*o 7. - Très-usé. - Rare.

Enfin la dernière pièce que j'ai à mentionner, porte d'un côté une croix patée, et de l'autre une rosace à six branches. Son poids est de 15 grains. J'en possède plusieurs exemplaires provenant de diverses découvertes. Ils sont tous plus ou moins rognés, et leurs légendes ne laissent voir que des

fragmens de lettres. Duby regarde cette monnaie comme muette, et l'attribue à Marie des Baux, princesse d'Orange (1). En comparant ce denier à ceux que nous connaissons de la même princesse, je me suis assuré qu'il n'existe entr'eux que de très-vagues analogies de types et de fabrique. Cette monnaie, comme l'a fait observer un habile numismatiste (2), aurait une ressemblance plus marquée avec un denier des évêques de Gap; mais il y a encore des différences telles, qu'il convient d'en ajourner le classement jusqu'à ce que l'on ait trouvé des exemplaires plus entiers.

Maintenant que j'ai fait connaître l'ensemble des monnaies contenues dans notre dépôt, j'ajouterai quelques observations qui résultent de leur examen. J'ai remarqué que chacune de nos espèces anonymes offrait de nombreuses diversités de coins. Ces différences sembleraient annoncer que leur fabrication embrasse un laps de temps assez considérable; mais la plupart des espèces nominales présentent des variétés non moins nombreuses, et cette observation s'applique également aux mon-

---

(1) Duby, *pl. XXIV, n°* 12. La présence de cette pièce dans un dépôt dont les monnaies les plus anciennes ne dépassent pas la première moitié du 13e siècle, est une preuve incontestable qu'elle ne peut pas appartenir à Marie des Baux, cette princesse n'ayant commencé son règne à Orange qu'en 1393.

(2) M. de Longpérier: Monnaies inédites de quelques prélats dauphinois, *p.* 4.

naies du comte Alphonse I, de Raymond Bérenger IV et de Raymond VII. Les coins ont donc pu varier beaucoup, même pendant la durée des règnes les plus courts.

Ces diversités de coins sont faciles à reconnaître, toutefois elles ne portent que sur la gravure ou bien elles ne sont pas assez remarquables pour constituer des types distincts. Chacune de nos espèces n'a, à vrai dire, qu'une seule empreinte, qu'un seul type (1). Ce fait n'est pas sans importance; car on sait que la plupart de ces pièces, surtout parmi les anonymes, ont dans les collections non-seulement beaucoup de variétés de gravure, mais aussi des empreintes assez diverses. Cette particularité prouverait-elle que les variétés de types n'ont pas été frappées dans le même temps, et si on trouve dans le dépôt d'Espaly une seule empreinte pour chaque monnaie, ce type aurait-il été le seul de son espèce employé vers la fin du 12e siècle et au commencement du 13e? C'est ce qu'il est difficile de décider.

J'observe aussi dans certaines légendes quelques

---

(1) Deux de nos monnaies sembleraient faire exception : le denier de Toulouse dont j'ai décrit une variété importante, et celui de Vienne qui diffère du demi-denier de la même ville. Mais on a vu que les pièces de Toulouse sont probablement deux espèces distinctes. Quant à la monnaie de Vienne, ne pourrait-on pas avoir adopté un type pour le denier et un autre pour l'obole?

particularités assez curieuses. L'église de Lyon, l'une des plus anciennes de France, inscrit avec orgueil sur ses deniers le titre de *premier siége des Gaules :* PRIMA SEDES GALLIARVM. L'église de Vienne conteste cette suprématie ; elle se donne dans ses monnaies la qualification de *noble*, et s'intitule *le siége le plus élevé :* NOBILIS VIENNA, MAXIMA SEDES (1). Aux 10e et 11e siècles, les barons avaient négligé plus d'une fois de marquer leurs espèces de leurs noms. Le plus souvent les légendes étaient modestes, trop simples même. Au 12e siècle, les pièces nominales sont plus nombreuses et les seigneurs mettent quelque vanité à multiplier leurs titres sur la monnaie. Raymond V se nomme comte du palais, duc de Narbonne, marquis de Provence. Alphonse Ier se qualifie roi d'Aragon et comte de Provence, et je suis étonné que les seigneurs d'Anduse n'aient pas pris dans les légendes de leurs deniers les titres assez ambitieux de *princes* d'Anduse et de *satrapes* de Sauves, que l'on trouve mentionnés dans quelques chartes de ces barons.

M. Lelewel pense que les armes ne parurent sur les espèces seigneuriales que vers le milieu du 13e

(1) Cette qualification, qui remontait à des temps très-reculés, lui avait été confirmée, en 892, par le concile tenu dans l'église Saint-Maurice à Vienne, sans aucune objection de la part de l'archevêque de Lyon qui en faisait partie.

siècle. L'un des plus anciens exemples cités par ce savant, est de 1252; mais notre denier de Raymond Bérenger IV établit que l'usage des types armoriés remonte à une époque antérieure. Un témoignage plus ancien de cet usage existe d'ailleurs dans une pièce publiée par Saint-Vincent et sur laquelle figure un écu aux armes d'Alphonse I, comte de Provence.

L'âge certain de notre dépôt donne aussi quelque intérêt aux détails du style, au caractère des types et de la fabrique. Disons un mot de la disposition assez singulière de plusieurs légendes. Dans l'une, le nom AVINIO NENSIS est partagé en deux, moitié au *droit* de la pièce, moitié au *revers*. Sur les deniers d'Alphonse, la légende du *droit* est exactement divisée par de petits annelets, en quatre parties égales : °✠° REX°ARA°GONE. On voit que c'est une disposition purement symétrique. Le même genre de ponctuation se retrouve au mot VI•VA•RII✠ inscrit au revers du denier de Viviers; mais ici les divisions ne sont pas espacées avec une régularité aussi parfaite, le graveur aura voulu imiter la monnaie d'Alphonse, peut-être sans en bien comprendre l'arrangement symétrique.

Cette espèce n'est pas la seule dont le travail incorrect atteste l'imperfection de l'art au 12e siècle. Quelques autres, par exemple celles de Valence et de Vienne, sont d'une fabrique très-médiocre : les flans en général ont peu d'épaisseur

et presque tous, surtout parmi les deniers d'Avignon, d'Orange et de Toulouse, sont taillés irrégulièrement. Cependant il est juste de dire qu'à cette époque l'art commençait à s'améliorer. Ainsi les pièces d'Humbert III, d'Alphonse, de Raymond VII, celles d'Anduse et de Lyon sont d'un travail assez soigné; leur type a du relief et de la régularité. Sur les monnaies de Clermont, de Limoges, de Château-Meillant, l'empreinte manque de relief, mais il n'est pas dépourvu d'une certaine élégance; je remarque même dans l'un des deniers de Château-Meillant une finesse de gravure, une netteté de dessin qui annoncent un véritable progrès.

Bien certainement ce denier exemplaire est l'un des moins anciens du dépôt; cependant, je dois le dire, j'observe dans la légende du même denier une lettre dont la forme est rarement employée au 13e siècle. Cette lettre que j'ai cherchée inutilement sur toutes les pièces de notre trouvaille, est le C carré du mot ЕHASTELLOM (1); mais les autres lettres, à l'exception de l'O et de l'S, étant droites et nettes, la régularité de la légende a pu exiger le choix de cette forme. Peut-être aussi

---

(1) Cette lettre est figurée dans le nouveau Traité de diplomatique, *tom. II, pl. XX*. C'est la 1re de la 3e sous-série de la 11e série de la lettre C.

n'est-ce là qu'une réminiscence ou un caprice du graveur.

Les autres pièces nous montrent des A surmontés d'un trait horizontal, des V ayant le même trait à leur base, quelques N semblables à des H, des G au crochet supérieur très-prolongé. Les E sont ronds ou carrés, la plupart presque entièrement fermés par l'extrémité des barres transversales ; mais on n'y voit aucune apparence du trait délié qui ferme cette lettre dans les inscriptions gothiques du premier âge. L'O dans la légende STSAPOLLINARS est dessiné en losange et forme le centre d'une petite croix. Au mot SILVINIACO, le trait oblique qui lie les deux jambages de l'N porte au milieu un petit annelet. Je remarque ce singulier ornement, parce qu'il se retrouve aussi sur une variété du denier d'Avignon. Enfin, presque toutes les lettres ont un caractère qui leur est commun : c'est la forme épaisse et massive des jambages principaux et la ténuité extrême des petits traits. Ce caractère, je me hâte de le dire, souffre quelques exceptions : on ne le reconnaît ni dans la monnaie d'Anduse, ni dans les variétés les plus anciennes du denier viennois; mais il domine sur les espèces de Limoges, Château-Meillant, Avignon, Orange, etc. Ces aperçus paléographiques jettent quelque lumière sur l'histoire de l'art aux 12e et 13e siècles. Cette époque fut, comme on sait, un âge de

progrès et de perfectionnement. Au 12e, l'art bysantin brille de tout son éclat; le 13e est le berceau de l'art gothique. L'influence de l'époque se faisait sentir aussi dans la gravure et dans la fabrication des monnaies; mais ce fut avec timidité et peut-être à l'insu des seigneurs. En effet, l'indifférence qu'ils mettent le plus souvent à inscrire leur nom sur leurs espèces prouve le peu de valeur historique que les barons attachaient à ces monumens de l'art. L'objet principal à leurs yeux était le poids, le titre et la valeur des pièces. C'est aussi l'un des points dont la connaissance importe le plus à l'histoire et à la numismatique.

Mais ici les incertitudes se multiplient, les chartes manquent ou n'offrent que des textes inexplicables; et comment, sans le secours de documens positifs, retrouver la véritable valeur de monnaies si nombreuses et si diverses? Comment se reconnaître au milieu des variations fréquentes de poids et de titre que subirent presque toutes les espèces baronnales? Pour ne pas multiplier les exemples, citons une seule des monnaies de notre trouvaille. Ducange (1) nous apprend qu'en l'an 1212 les deniers raymondins étaient à 3 deniers de fin et à la taille de 88 sols au marc, ce qui équivaut à peu près à 5 centimes 30 centièmes de notre monnaie actuelle. D'après Duby, les mêmes de-

(1) Glossaire de Ducange, aux mots : *Raimundensis moneta.*

niers furent taillés, en 1222, à raison de 85 sols au marc, ce qui leur donne une valeur de 5 centimes 49 centièmes; enfin, en 1233, leur taille était de 100 sols, et ils vaudraient aujourd'hui 4 centimes 66 centièmes.

Ducange, dom Vaissette et Leblanc fournissent aussi quelques élémens d'évaluations semblables pour les monnaies de Provence, de Lyon, de Souvigny et de Tours; je pourrais encore m'appuyer de l'autorité d'un habile numismatiste, M. Lecointre-Dupont (1), pour démontrer que la valeur de notre denier de Limoges, avant l'an 1189, devrait être fixée à peu près à 7 centimes 87 centièmes; mais l'importance de ce genre de recherches exigerait, il me semble, un travail spécial et m'éloignerait du seul but que je me suis proposé dans cette Notice, celui de donner un simple aperçu de l'ensemble de notre dépôt.

Qu'il me soit permis de signaler en finissant une particularité qu'il est utile de faire remarquer. Lorsque j'examinai pour la première fois l'ensemble des monnaies qui composaient le petit trésor d'Espaly, ma curiosité était surtout excitée par la pensée que je découvrirais peut-être, au milieu de toutes ces pièces, quelques exemplaires de la monnaie épiscopale du Puy. Aucun traité de

---

(1) Voyez le Mémoire publié par M. Lecointre-Dupont, sur une découverte de monnaies poitevines et angoumoises, *p.* 19.

numismatique ne nous a fait connaître cette espèce, dont le droit de fabrication accordé à l'église du Puy par une charte royale de l'an 923, contesté plus d'une fois par les seigneurs de Polignac, reconnu et confirmé dans plusieurs chartes et diplomes de nos rois, constitua, pendant plus de quatre siècles, l'un des priviléges les plus précieux de cette seigneurie. Je pouvais d'autant plus espérer de remplir cette lacune importante de la numismatique baronnale, que le dépôt avait été découvert dans les terres mêmes qui dépendaient du domaine seigneurial de l'église. J'avoue que j'ai été surpris de n'avoir à classer aux évêques du Puy aucun des deniers de cette trouvaille, à moins qu'on ne veuille leur attribuer les pièces à légendes tronquées dont la détermination, il faut en convenir, est restée douteuse jusqu'à ce jour. Bien que ces monnaies aient des analogies de type avec une espèce inédite que je possède et dans laquelle il est impossible de méconnaître notre denier épiscopal, je n'hésite pas à dire que de telles attributions, pour être certaines, ne doivent pas reposer sur des comparaisons plus ou moins trompeuses, mais avoir pour base la lecture complète des légendes.

QUELQUES NOTES

En réponse à celles publiées par M. Merimée, *sur Polignac, ses antiquités et le Musée du Puy;*

Par M. le V[te] de Becdelièvre, *membre résidant.*

M. Merimée, inspecteur général des monumens de la France, a publié un volume intitulé : *Notes d'un voyage en Auvergne, etc.*, dans lequel un certain nombre de pages ont été consacrées aux monumens de la Haute-Loire, ainsi qu'au Musée du Puy.

Ces notes ont servi de base à un rapport au ministre de l'intérieur, et plus tard à une décision ministérielle qui classe nos monumens et nos antiquités par ordre d'intérêt historique ou artistique; décision excellente, car elle fait intervenir le gouvernement entre le marteau des industriels démolisseurs, connus sous le nom de bandes noires, et nos richesses nationales qu'elle préservera par là d'une destruction certaine. Rien de mieux donc que cette décision ministérielle, et louange encore au rapport qui l'a provoquée ; mais n'est-il pas à regretter que M. l'inspecteur général n'ait pas

apporté plus de maturité dans son jugement sur les objets qui ont passé sous ses yeux pour être ensuite classés définitivement? et n'aurions-nous pas raison de dire que les notes de M. Merimée se ressentent un peu de la rapidité de ses observations?

§. I. *Ruines de Polignac.*

Aux yeux de M. Merimée, *les ruines* du château de Polignac *n'offrent plus aujourd'hui qu'un médiocre intérêt.*

Il n'a aucune foi aux traditions, légendes ou chroniques qui rapportent qu'il y eut un temple et un oracle sur le plateau volcanique de Polignac.

Il ne doute pas que *les excavations*, *nommées par la tradition le Puits de l'oracle et l'Abîme*, *n'aient été pratiquées au moyen-âge par les seigneurs de Polignac.*

Il veut *que les antiquités que l'on y remarque y aient été apportées* (comme l'avait déjà dit l'abbé Lebœuf), *long-temps après les Romains.* Ses recherches n'ont pu lui procurer un fragment *de tuiles* ou *de briques. Il n'existe sur ce plateau aucune trace de construction romaine*, *nuls autres débris sculptés*, *point de ces petites pierres de parement si communes sur les emplacemens des édifices antiques; en un mot*, *il n'a vu*, *et personne à sa connaissance n'a vu sur ce rocher un seul objet d'origine romaine*, *sinon le masque et l'inscription* dont il sera bientôt question.

En dernière analyse, toutes les suppositions dont il croit avoir démontré le peu de fondement ne reposent que *sur une étymologie erronée*, ce qu'il démontre comme l'abbé Lebœuf (1). *L'ancien nom de Polignac était Podemniacum et non Apolliniacum. Il ignore à quelle époque il a plu aux seigneurs du lieu de changer leur nom. Avec cette étymologie tombe tout cet échafaudage d'hypothèses. Il ne reste ni temple ni oracle. Deux fragmens antiques apportés dans un château du moyen-âge, à une époque incertaine, ne peuvent mener à aucune conclusion, si ce n'est peut-être à prouver le goût et la curiosité des anciens seigneurs du pays.*

Telles sont les principales assertions de M. Merimée, relativement à Polignac. Je n'ai pas cru devoir les laisser sans réponse.

« Si l'archéologie est l'application des connais-
» sances historiques et littéraires à l'explication
» des monumens, et l'application des lumières
» que fournissent les monumens à l'explication
» des ouvrages de littérature et d'histoire (2). »
On conçoit que l'archéologue doit réunir autant de connaissances artistiques que littéraires et historiques.

Que nous reste-t-il pour nous aider à pénétrer

---

(1) Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) Encyclopédie pittoresque, au mot : *Archéologie.*

dans l'abîme du passé? Quelques vieilles ruines, de rares fragmens d'architecture ou de sculpture, quelques médailles, quelques inscriptions la plupart frustes ou mutilées, ou bien certaines légendes, chroniques ou traditions plus ou moins véridiques, plus ou moins mensongères. Le véritable archéologue n'est-il pas une sorte de chimiste, dont l'unique occupation sera d'analyser chaque parcelle de ce qui fut un tout, pour parvenir ensuite à le recomposer? Devra-t-il renoncer à la solution du problème, si quelques-unes de ces données viennent à lui manquer; et ne lui sera-t-il permis d'y suppléer à l'aide d'inductions découlant les unes des autres ou s'enchaînant réciproquement?

Polignac, ses ruines, ses antiquités, les traditions et nos vieilles histoires qui y placent un temple d'Apollon et un oracle, ont été l'objet de nombreuses controverses.

Simeoni avait prononcé affirmativement sur l'existence du temple et de son oracle.

L'abbé Lebœuf conclut, au contraire, dans le sens négatif.

M. de Lalande, après de laborieuses recherches, avait réhabilité le temple et son oracle (1).

M. Merimée vient d'émettre une opinion opposée.

(1) Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire. 1826.

Toutefois, le sujet n'est pas encore épuisé. Je vais essayer à mon tour, à l'aide de faits encore inaperçus et d'argumens nouveaux, de jeter quelque lumière sur cette question si controversée et de défendre notre site si remarquable, si imposant de Polignac, contre des opinions qui tendent au désenchantement de son passé.

Une tradition qui se perd dans la nuit des temps, nous apprend qu'il y eut un temple à Apollon et un oracle à Polignac, où

> Du Latonien le peuple embeguyné (1)
> Sur le trépied fatal consultait les oracles.

Nos vieilles histoires, chroniques ou légendes, nous disent encore que «*le temple de Polignac* » *fut renversé par S. Georges, premier évêque du* » *Velay, baptisant à troupes les Gentils, brisant* » *les idoles, renversant les autels, et particuliè-* » *rement il mit par terre le simulacre d'Apollon,* » *lequel on adorait sur le haut mont de Poli-* » *gnac* (2). »

---

(1) Odo de Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy.*

(2) Ce ne put être S. Georges qui renversa le temple et l'idole; car il vint à Velaune l'an 46 de notre ère, alors que le polythéisme était dans toute sa puissance. Cette erreur ressort encore par l'inscription de Claude, qui est de l'an 47 (c'est-à-dire un an plus tard), si toutefois nous parvenons à démontrer, comme nous l'espérons, que cette inscription fit partie du temple de Polignac. D'ailleurs, Grégoire de Tours et Sulpice Sévère nous

Long-temps avant la conquête des Gaules par les Romains, Marseille et quelques autres villes du littoral de la Méditerranée furent fondées par des colonies grecques.

Ce furent autant de petites nations qui vinrent s'implanter sur le sol gaulois avec leur religion, leurs lois et leur génie, qui les portait par-dessus tout vers le commerce et la culture des arts.

Marseille, devenue puissante, dut être l'Athènes des Gaules (1).

Son culte était celui de Diane d'Ephèse et d'Apollon. Ce dernier eut des temples et des

---

apprennent que ce ne fut que sous le règne de Constantin, vers le milieu du 4e siècle, que les premiers missionnaires purent prêcher ostensiblement le christianisme dans les Gaules, et par conséquent la destruction des idoles. — Ici il y a erreur de date.

On voit que je n'accepte pas tout ce que disent les traditions; mais j'ai de bonnes raisons pour ne point les rejeter sans mûr examen.

C'est parce que j'ai eu foi en la tradition de l'existence d'un édifice romain à Espaly, que j'y fis faire des fouilles qui eurent pour résultat la découverte des fondations de cet édifice et d'intéressantes antiquités.

C'est parce que j'ai eu foi à la tradition de l'existence d'une *agleïsa dous saragy* à Margeaix (que je traduisais en *temple antique*), que je fis la découverte des ruines d'un temple, et de nombre d'antiquités, parmi lesquelles figurent, au Musée, nos Cupidons.

(1) Cicéron l'appelait : *Novas Galliarum Athenas.*

oracles dans la Gaule narbonnaise. L'histoire parle, entre autres, de la magnificence de celui de Toulouse.

De tous les temps les Gaulois furent propres à la culture des arts et des lettres. J. César parle de leur éloquence. Pline ne connaissait pas de son temps, à Rome, d'artistes qui leur fussent supérieurs (1). Mais cette habileté, reconnue par César et par Pline, n'avait dû être qu'un instinct avant la venue des Grecs. Pour s'élever haut dans les beaux-arts, il fallait un degré de civilisation qui n'existait pas encore dans les Gaules.

Marseille dut bientôt chercher à établir des relations de commerce avec les provinces de l'intérieur, ce qui en amena nécessairement d'autres. C'est ainsi que le goût de la littérature et des arts dut s'étendre de proche en proche, et que se propagea le culte d'Apollon et de Diane d'Ephèse.

Quand les colonies avaient établi des relations, soit entr'elles, soit avec les nations aborigènes, elles s'envoyaient quelquefois des mains symboliques, qui étaient pour elles des gages de foi, de bonne amitié ou de fidélité à un traité (2).

Il existe à la Bibliothèque royale, une main symbolique de ce genre, qui est antique et en

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *tom. XXVII*, *pag.* 163.

(2) Montfaucon, *tom.* 5, *pag.* 362.

bronze, et sur laquelle se trouve le nom des Vellaviens gravé en lettres grecques :

ΣΥΜΒΟΛΟΝ	*Symbolum*
ΠΡΟΣ	*ad*
ΟΥΕΛΛΑΥΝΙΟΥΣ	*Velaunios.*

Ne voilà-t-il pas déjà la preuve qu'une colonie grecque avait fait une alliance ou un traité avec les Vellaviens, et par conséquent établi avec ces derniers d'intimes relations; et s'étonnera-t-on dès-lors si, par suite de ces relations, nous retrouvons en Vellavie le culte de Diane et celui d'Apollon avec son oracle, ainsi que des œuvres d'art qui sembleraient être une émanation du génie des Grecs (1)?

Lorsque les Romains vinrent dans les Gaules, ils n'eurent pas à imposer un nouveau culte aux Gaulois; les principaux dieux du Polythéisme y avaient depuis long-temps des autels (2); ils n'eurent qu'à entretenir, restaurer ou édifier de nouveaux

(1) Montfaucon a dit, sans preuves, que ce monument avait été fait pour constater l'union des peuples du Velay avec les Auvergnats. Le style grec de cette main, sa belle exécution en bronze, prouvent évidemment qu'elle venait de l'une des colonies mères d'où les arts s'étaient propagés chez les Volces.

(2) *Il y avait des temples grecs à Nîmes, à Toulouse et en Auvergne* (Dissertation sur l'introd. des sciences et des arts, chez les Volces, page 71 : pièce qui remporta le prix à l'académie de Toulouse en 1749). Voir encore l'Histoire du Languedoc, etc.

temples pour les mêmes divinités, et cela se continua ainsi jusqu'au triomphe du christianisme.

Soit que ces temples eussent été ornés par des sculpteurs grecs venus de Marseille, soit que ce fussent des Gaulois qui eussent été se former à leur école, toujours est-il que parmi les fragmens de sculpture retrouvés au milieu de nos ruines antiques, il en est où l'on reconnaît le style grec, et que j'ai désignés sous le nom de *gallo-grecs;* tout comme je crois que nous en avons du style romain de la bonne époque; puis de la décadence et du Bas-Empire.

Il n'en était pas du culte des faux dieux comme de celui des chrétiens. Les missionnaires de celui-ci n'avaient besoin que de la parole pour propager les sublimes vérités de l'Evangile, éclairer les peuples et les porter à renverser les idoles.

Les prêtres du polythéisme ne pouvant parler à l'intelligence, étaient forcés de s'adresser aux sens par la terreur; de là les oracles et les sacrifices où le sang coulait toujours.

« Le caractère des nations se développa dès » leur origine par la manière dont les passions » communes à tout le genre humain font leur » effet sur elles par le choix des moyens.

» L'inquiétude d'une ame agitée de crainte et » d'espérance; l'avide curiosité de lire dans l'ave- » nir et de jouir d'une connaissance anticipée » des événemens futurs, ont donné partout nais-

» sance à des oracles et un grand crédit à l'art » divinatoire, de quelque façon qu'il fût exercé, » vraisemblable ou non.

» Les pays montagneux et par conséquent pleins » d'antres et de cavernes se trouvaient les plus » abondans en oracles. Telle était la Béotie, qui » anciennement, dit Plutarque, en avait une grande » quantité.

» Le prétexte des exhalaisons divines, qui » n'étaient bien souvent que des vapeurs méphy- » tiques, sulfureuses, connues par les Phéniciens » sous le nom de mouphètes, rendaient les cavernes » nécessaires; elles inspiraient une certaine terreur » qui n'est pas inutile à la superstition; quand il » n'en existait pas de naturelles, *on en faisait* » *d'artificielles*, c'est-à-dire, ces espèces d'antres » où résidait particulièrement la divinité, ou » d'autres que les prêtres ne pénétraient jamais; » dans ces sanctuaires ténébreux étaient cachés » toutes les machines des prêtres, et ils y entraient » par des *conduits souterrains; les oracles ne pré-* » *disaient l'avenir que dans des trous* (1).

» Peut-être la situation de Delphes contribua-t-elle » à faire regarder cette ville comme la ville sainte; » elle était à moitié chemin de la montagne du Par- » nasse, bâtie sur un peu de terre plaine, envi-

---

(1) Le président de Brosse, *Hist. des Inscript. et Belles-Lettres.—Dissertation sur les Oracles.*

» ronnée de précipices qui la fortifiaient sans le
» secours de l'art, la partie qui était au-dessus avait
» à peu près la figure d'un amphithéâtre (1). »

« Le site de Polignac, a dit M. Merimée, est un grand plateau s'élevant brusquement du fond de la vallée, presque plane à son sommet, et seulement accessible du côté du nord. Partout ailleurs, il présente des bords littéralement à pic. »

Nous ajouterons que sur la partie plane se trouve une première excavation taillée dans le roc vif, qui porte le nom du puits de l'oracle : elle a vingt-un pieds de profondeur et autant de largeur. A quelques pas de ce puits se trouve une autre excavation qui se nomme l'*Abîme*. Elle a trente-six pieds de circonférence et soixante-deux de profondeur dans ce moment; elle en avait quatre-vingts quand Faujas la fit mesurer (2), et cent quatre-vingts dans son état primitif d'après la tradition : cette dernière profondeur égale la hauteur totale du rocher, à partir du niveau de la vallée. Ajoutons, qu'il existe au pied même du rocher un *conduit souterrain* qui, venant de la maison Vialatte, se dirige droit vers le fond de l'abîme. C'est là un fait fort remarquable, et M. Merimée n'en a point parlé.

Le rocher de Polignac est environné de mon-

---

(1) Encyclopédie, *article* : Oracle de Delphes.

(2) Volcans éteints du Vivarais et du Velay, *in-folio*, *pag.* 43.

tagnes rougies par le feu des volcans, et de collines plus rapprochées qui forment tout autour une sorte d'amphithéâtre. Si nous rétablissons par la pensée les sombres forêts de sapins dont elles furent couvertes, et du milieu desquelles s'élançait comme un fantôme ce mont volcanique noir et brûlé, nous aurons un site dont le caractère était bien propre à inspirer une certaine terreur religieuse. Ne se peut-il pas aussi que des exhalaisons prophétiques ou méphytiques s'échappassent alors de l'abîme, et que cette excavation à laquelle la main des hommes aurait donné plus tard la forme circulaire qu'on lui voit aujourd'hui, fût dans le principe une de ces crevasses ou fissures naturelles, si fréquentes dans le voisinage des anciens volcans, et dont les exhalaisons auraient cessé, comme cela est arrivé à Delphes et ailleurs? Au reste, j'émets cette idée sans y donner de l'importance, et ce ne sera que quand l'abîme aura été déblayé que l'on pourra être fixé définitivement sur son ancienne destination.

Maintenant où trouver sur la frontière du Velay et dans les contrées environnantes un site qui pût rivaliser avec celui de Polignac, et qui réunît des conditions aussi favorables à l'établissement d'un temple et d'un oracle?... Les fondateurs auraient-ils pu hésiter dans le choix du site, quand cette acropole rappelait d'une manière si frappante celui sur lequel était le plus

célèbre que les Grecs avaient érigé à la même divinité ?

Oui, certes, il y eut un temple à Polignac, et cette conclusion ne s'appuie pas seulement sur l'existence des antiquités qui peuvent se rapporter à un culte, mais aussi sur l'impossibilité qu'il n'y ait pas eu de temple sur ce site si éminemment propre à émouvoir l'imagination des peuples.

Apollon ne fut pas la seule divinité des Grecs qui eut des autels en Vellavie. De récentes découvertes ont mis hors de doute que Diane sa sœur en eut un au mont Anis, et que Vénus ou les Naïades des eaux minérales de Margeaix eurent aussi le leur sur la riante colline qui porte ce nom (1).

Au reste, les fragmens de sculpture trouvés sur les ruines ou les emplacemens de ces temples, caractérisent suffisamment les différens cultes qui y étaient pratiqués.

Sur le mont Anis où était le temple de Diane, on a trouvé des bas-reliefs où sont représentés des chasses aux cerfs (2), un lion, un sanglier, des griffons. Sur la colline de Margeaix, ce sont des têtes de Naïades, des Cupidons, des Dauphins,

---

(1) Le mont Anis est à une lieue de Polignac; Margeaix en est à trois lieues.

(2) Le cerf, la biche, le sanglier, étaient particulièrement consacrés au culte de Diane. Millin, *Gall. myth. II*, *p.* 32. Le Bas, *premier cah. Monum. de l'ant.*, *fig. p.* 44.

compagnons ordinaires de la mère des amours. Si jusqu'ici il n'a été trouvé à Polignac qu'un petit nombre d'objets qui se rapportent au culte d'Apollon, c'est (et nous avons ici pour nous l'autorité de la tradition), par la facilité que le voisinage de l'abîme offrit au zèle ardent des premiers Chrétiens, pour y précipiter et faire disparaître tout ce qui se rattachait à ce culte. Je ne me lasserai donc point d'exprimer le vœu que quelques fonds puissent être consacrés à déblayer cet abîme des matériaux qui l'encombrent aux deux tiers; on y trouvera, soyons-en bien convaincus, les documens les plus précieux, qui viendront confirmer notre opinion sur le temple et sur l'oracle. Tous les amis des arts, de la science et de notre pays doivent se réunir à moi pour aider à l'accomplissement de ce vœu.

M. Merimée est descendu dans le puits de l'oracle; il y a remarqué une salle *voûtée en ogive*, *divisée par des arcades à plein cintre*. Après avoir médité sur ces constructions, il décide qu'elles sont du 15e ou du 16e siècle, tout en reconnaissant que *la salle est peut-être plus ancienne*. Mais M. Merimée sait tout comme nous qu'on ne peut rien conclure de la forme ogivale pour fixer une date; car on retrouve cette forme dans les monumens de la plus haute antiquité, tout comme dans ceux du moyen-âge. Nous dirons donc avec lui et en appuyant cette opinion d'une

preuve nouvelle, qu'en effet la salle du puits de l'oracle *est plus ancienne;* car ce nom appartient à la tradition et remonte ainsi qu'elle aux temps les plus reculés. Nous ajoutons, qu'elle a pu n'être primitivement qu'une excavation taillée dans le roc vif comme l'est l'abîme; ainsi l'observation de M. Merimée n'a rien qui soit contraire à la tradition. Si la voix de l'oracle sortit de l'abîme, le puits dut servir à *cacher les prêtres ou les machines du temple.*

M. Merimée n'est pas éloigné de reconnaître non plus l'antiquité de la pierre cylindrique qu'il appelle la margelle du puits de l'oracle, et dans laquelle nous voyons un autel semblable à ceux décrits dans tous les ouvrages d'antiquités. Il en trouve les moulures arrondies et grossières. Or, ces moulures, qui se composent d'un filet et d'un quart de rond ou congé, sculptées sur une pierre granuleuse (grès), sont exposées au frottement d'une corde ou d'une chaîne, depuis que cet autel fut changé en margelle. Est-il surprenant qu'elles aient été écornées, arrondies, et peut-on juger l'œuvre de l'art, par l'état fruste où elle est aujourd'hui?

Ce n'est pas sérieusement que M. Merimée a émis l'opinion que la profonde cavité circulaire que la tradition appelle l'abîme, a été peut-être un immense *silo* ou un grand magasin souterrain fait dans le moyen-âge. Une idée pareille ne pour-

rait être attribuée qu'à la fausse appréciation de la profondeur actuelle, que M. Merimée n'estime être que de trente-cinq à quarante pieds, tandis qu'elle est réellement de soixante-deux, et aux renseignemens erronés de celle qu'elle eut primitivement.

Il faut bien admettre que des décombres y ont été précipités depuis des siècles; cet abîme est entouré de ruines, et il n'est aucun visiteur qui ne lui jette une pierre pour jouir du retentissement de sa chute : s'il n'est pas comblé depuis long-temps, c'est que pour que cela fût, il y avait fort à faire.

Je terminerai par une observation qui n'est pas sans importance, c'est que l'abîme, dans sa partie supérieure et aussi bas que la vue peut s'étendre, n'offre aucune trace du ciseau et de la pointe. On y remarque seulement une fente ou crevasse qui se prolonge jusqu'à une grande profondeur, et qui est arrondie sur les angles des deux parties séparées.

D'un autre côté, la grande tour, qui est la plus vieille ruine de l'antique château du moyen-âge, est construite en pierre de la même nature que le roc où l'abîme est creusé; elle est exposée à l'action destructive de l'air, des eaux, de la gelée, du temps enfin depuis nombre de siècles, et cependant les arêtes des pierres angulaires sont restées vives ; les traces du ciseau et de la pointe se laissent

encore apercevoir, tandis qu'il n'y a rien de pareil dans la partie supérieure de l'abîme. Ne voilà-t-il pas une preuve bien évidente et bien incontestable de sa haute antiquité ?

M. Merimée, pas plus que l'abbé Lebœuf, ne nie l'antiquité de l'inscription de Polignac où se trouve gravé le nom de Claude; mais, fidèle au système qu'il a adopté, il croit, comme son devancier, qu'elle y a été apportée long-temps après l'époque romaine.

Dans quel but était érigée une inscription ?

N'était-ce point pour perpétuer le souvenir d'un grand événement ou d'une grande solennité ? Quelquefois aussi pour éterniser la reconnaissance des peuples pour des bienfaits, tels que l'édification ou la restauration d'un monument, la confection ou réparation d'une grande route (voie romaine), etc.

Maintenant quels sont les grands événemens du règne de Claude, ses grandes solennités ? Recherchons enfin les motifs qui déterminèrent les peuples à lui ériger ce monument.

Il en est de plusieurs sortes et entr'autres la conquête de la Grande-Bretagne, les jeux votifs pour le succès obtenu dans cette expédition, la ville de Lyon élevée au rang de colonie, de ville municipe qu'elle était, la réparation de nos voies romaines, les augures réhabilités, la grande solennité des jeux séculaires qui fut ordonnée par cet

empereur (1), et peut-être la présence de Claude à Polignac, comme l'a démontré M. de Lalande, pour consulter l'oracle sur l'opportunité de la destruction finale du culte des Druides (2).

Jules César avait vainement tenté de soumettre les Bretons ; Claude en eut la gloire.

Ce fut vers la fin de son consulat qu'il envoya Plantius pour commander l'expédition.

Ce lieutenant ayant été heureux dans son début, Claude voulut avoir les honneurs du guerrier en même temps que ceux de la conquête.

Il s'embarqua à Ostie, débarqua à Marseille, traversa toute la Gaule pour aller s'embarquer à Calais : *A Massilia, Gessoriacum usque pedestri itinere confecto inde transmissit* (3).

Or, il faut remarquer que la voie romaine qui traversait la Gaule de la manière la plus directe du midi au nord, passait sur la frontière de l'Auvergne et de la Vellavie, et à deux mille pas de Polignac.

Cette voie romaine que nous avons retrouvée à peu près en entier dans la partie de notre département qu'elle traverse, prend le nom de *via bolena*, ou la *romana* quand elle nous vient du midi; et quand elle s'en va vers le nord, c'est le

(1) Annales de Tacite, *liv. XI.*

(2) Essais historiques sur les Antiquités de la Haute-Loire.

(3) Suétone, *Histoire de Claude*, liv. V.

chemin de César. Elle fut d'abord ouverte sous Auguste, par les soins d'Agrippa (1). Elle fut achevée et consolidée sous Alexandre-Sévère : ce qui est attesté par deux colonnes milliaires placées au Musée du Puy. Il en est encore une pareille au village de Sanssac : c'est là que cette voie se nomme *la romana*. Quand elle quitte le département, elle passe à Usson, où on voit encore deux colonnes milliaires; puis, en longeant la plaine du Forez elle va se perdre dans la direction du nord.

Claude dut être pressé du désir d'arriver pour avoir encore des lauriers à cueillir. Est-il probable qu'il n'ait pas pris la voie la plus courte? Il aurait donc passé à deux mille pas du temple et du fameux oracle, lui, le grand pontife, restaurateur des augures; lui, qui voulut anéantir le culte des Druides, et cela sans sacrifier au dieu et consulter l'oracle sur l'issue de l'entreprise à laquelle il allait prendre part. Et si en effet il vint à Polignac, consulta-t-il l'oracle sans y laisser de riches présens? Cela se fit-il jamais? Scipion, vainqueur de Carthage, envoya une partie de ses dépouilles à Delphes, et malgré que ce temple célèbre eût été pillé dix fois, toujours on y retrouva de nouveaux trésors.

Si Claude consulta l'oracle, s'il y laissa de riches présens, et s'il ordonna en même temps la

(1) Essais historiques sur les Antiquités de la Haute-Loire.

restauration ou reconstruction du temple, n'était-ce point l'occasion de perpétuer le souvenir de ce grand événement pour le pays, en le consacrant par une inscription (1)?

Mais, dira-t-on, l'expédition aurait eu lieu vers la fin du troisième consulat de Claude, et l'inscription porte la date du quatrième. Nous répondrons que les largesses du prince qui auraient eu pour objet la restauration du temple, n'ont pu avoir leur emploi à l'instant même. Qui ne sait que, quand il s'agit d'édifier ou de restaurer un monument, l'inscription qui en constate la date ne porte que celle du jour du commencement ou de l'achevèment des travaux. D'ailleurs si, lorsqu'il partait pour cette expédition, Claude était à la fin du troisième consulat, il était déjà désigné pour le quatrième.

Voici l'Inscription de Polignac :

TI CLAVDIVS CAES
AVG GERMANIC
PONT MAX TRIB
POTEST V. IMP
..XI PP. COS. IIII.

---

(1) A l'arrivée d'un empereur, les provinces, pour exprimer leur joie, faisaient des sacrifices au temple. Beaucoup de médailles d'Hadrien ont été frappées pour son voyage dans l'empire. On y voit fréquemment les apprêts des sacrifices, *Dialogue*

Claude, à son retour de l'Angleterre où il ne resta que seize jours, ayant passé par Langres, Lyon, Vienne et Montpellier, ordonna des réparations sur les voies romaines de son itinéraire, et des colonnes milliaires furent érigées.

Il en est une à Langres, dont l'inscription porte la date de son troisième consulat, en même temps qu'elle fait connaître qu'il était déjà désigné pour le quatrième : *Consul tertium et designatus quartum.* Il est une seconde colonne entre Lyon et Vienne, et une troisième entre Montpellier et Nismes, avec une inscription pareille (1).

Ainsi, quand Claude fit son voyage sur la fin de son 3e consulat, il était désigné pour le 4e, et comme les réparations du temple ne durent commencer qu'après le voyage lorsqu'il fut devenu en effet consul pour la 4e fois, voilà qui explique, comme nous l'avons dit, pourquoi l'inscription de Polignac porte la date du 4e consulat.

D'un autre côté, Claude, après son retour d'Angleterre, fit célébrer les jeux séculaires, l'an 798 de la fondation de Rome, selon la manière de

---

sur l'utilité des anciennes médailles, par Addisson, *p.* 145. On s'écriait comme Horace :

« . . . . O sol
» pulcher! ô laudande! canam, recepto
» Cœsare felix.... »

(1) Histoire de l'Académie des inscriptions, 9e *vol.* Explication de quelques inscriptions, *pag.* 139.

compter d'Auguste, qui correspondait à l'an 800, d'après celle en usage chez le peuple (1).

Ces grandes solennités ne se firent jamais sans des sacrifices aux temples, de grandes largesses au peuple et sans être consacrées par des médailles ou inscriptions (2).

L'inscription de Polignac n'atteste point, il est vrai, la présence de Claude à Polignac, ni qu'elle dût être placée au temple, pour y perpétuer un souvenir quelconque; mais elle se trouve sur un lieu si favorable à l'édification d'un temple et aux mystères d'un oracle, sur lequel la tradition a cumulé tant de souvenirs historiques, parfaitement d'accord avec ce que l'on peut démontrer sans elle, que la supposition qu'elle y a été apportée d'ailleurs nous paraît tout-à fait gratuite. Cette inscription se rapporte, par sa date, à l'époque des plus grands événemens ou solennités du règne de Claude. Douter encore qu'elle ne fût destinée à être placée dans le lieu où on la voit et pour le

---

(1) Suétone, Pline, Crevier, *Histoire des Empereurs.*

(2) Une médaille de Claude fut trouvée aux environs du Puy, par feu M. Duranson-Labrujère, ingénieur des ponts et chaussées. — Voici la desciption qu'en donne M. Dulac de Latour, auteur de l'Histoire du département de la Haute-Loire, *pag.* 80, et qui en était devenu possesseur : « une tête d'empereur et au- » tour, CŒSAR... IMP.. P. P.; de l'autre côté, deux sacrifi- » cateurs avec le bâton augural, le *guttus*, etc., etc.; pour » exergue, S. PRINC. JVVENTV; au-dessus, CL. CŒS.

temple qui y était élevé, n'est-ce pas pousser le doute jusqu'au scepticisme?

M. Merimée nie absolument *un Apollon barbu; il assure que jamais barbe ne fut attribuée à Apollon.*

S'il se fut contenté de dire qu'en règle générale Apollon, comme Mercure et Bacchus, furent des dieux imberbes, mais qu'il y eut des exceptions, nous nous fussions bornés à démontrer que notre Apollon de Polignac, représenté par le masque qui porte son nom, dut faire partie de ces exceptions; mais je suis forcé de prendre la question telle qu'elle a été posée par cet archéologue, et je réponds :

En ouvrant le dictionnaire de la fable de Noël, j'y trouve que les *Hiérapolitains donnaient une barbe pointue à Apollon*, *pour désigner l'émission de ses rayons sur la terre.*

Si je recherche les sources où M. Noël a puisé, je vois dans Lucien, *de Dea Syria*, c. 35 : «Après » ce trône, se trouve une statue d'Apollon, non » telle qu'on a coutume de représenter ce dieu; » car tous les autres peuples croient qu'il est » jeune et même dans la fleur de la jeunesse; eux » seuls présentent une statue d'Apollon barbu. »

Je vois encore dans une notice de De Witte sur les vases de la collection du prince de Canino, que, « *outre l'Apollon barbu* du temple d'Hiéra- » polis, nous connaissons quelques peintures de

» vases où Apollon ne peut être méconnu à cause
» des autres divinités placées près de lui, et il est
» barbu (1). »

On voit sur une médaille de Laconie, décrite par Mionnet, *un Appolon barbu*, *vêtu de la stola et vu de face; au revers*, *la tête de Géta* (2); et sur une autre médaille, décrite également par Mionnet, encore un Apollon barbu, qu'il indique sous le nom d'*Apollo barbatus* (3).

Enfin M. le Comte Auguste de Bastard possède le plâtre d'une petite statuette d'environ deux pieds de haut, dont le marbre fut trouvé à Lyon; elle est barbue, et sur le socle est écrit : ΑΓΟΛΛΟΝ.

M. Merimée n'a donc pas eu raison de soutenir qu'il n'y eut jamais d'Apollons barbus.

Nous pouvons donc conclure que notre masque a pu être celui d'un Apollon barbu, comme le voulurent la tradition et nos vieilles histoires.

Au reste, quoiqu'un masque d'Apollon puisse être barbu, comme on vient de le voir, nous n'en tirerons pas la preuve indispensable de l'existence ou non-existence du temple et de l'oracle.

Ce n'était pas toujours les images ou statues des dieux qui rendaient elles-mêmes les oracles; ils étaient interprétés et transmis par les prêtres

---

(1) Catalogue des vases du prince de Canino, *n°* 180, *p.* 108.

(2) Mionnet, *suppl.*, *tom. IV*, *p.* 233, *n°* 73.

(3) Mionnet, *suppl.*, *tom. I*, *p.* 371, *n°* 109.

et les prêtresses. Seuls, avons-nous dit, ils pénétraient dans les antres mystérieux comme à Trophone; interprétaient le bruit des feuilles ou des vases d'airain comme à Dodone, et donnaient un sens aux cris, aux hurlemens ou aux paroles convulsives de la Pythie comme à Delphes; *la statue d'or d'Apollon y était placée près du trépied* (1); on ne s'avisa jamais de la faire parler.

Quelquefois, ce furent des masques à la bouche béante, presque toujours à la figure effrayante, qui servirent aux prêtres à transmettre les inspirations prophétiques aux craintifs solliciteurs.

M. Merimée a trouvé étrange que l'on ait cru que le masque de Polignac ait pu être placé à plat ou d'une façon quelconque sur ce que nous croyons être un autel, et que sa bouche ait rendu des oracles, à peu près (dit-il) comme *la tête enchantée de don Quichotte*.

On trouve au 9e vol. de l'Histoire des Inscriptions et Belles-Lettres, page 172, un camée antique où l'on voit un autel circulaire comme celui de Polignac, et sur lequel se trouve une espèce de masque barbu, un prêtre et une femme venant consulter l'oracle.

J'ai également sous les yeux une médaille décrite par Mionnet, avec un autel surmonté d'une tête ou masque barbu (2).

---

(1) Encyclopédie, article : *Oracle*.

(2) Mionnet, t. 1, pag. 72.

On voit dans la galerie mythologique de Millin, un bas-relief où se trouve un jeune homme couronné qui, n'ayant pour vêtement qu'une chlamyde rejetée sur ses épaules, conduit trois femmes vers un masque colossal, à la barbe touffue et à la chevelure hérissée, auquel, à en juger par son bras relevé, il semble adresser la parole (1).

Il existe à Rome, sous le portique de l'église *Sancta Maria in Cosmedin*, un masque barbu à la bouche béante, auquel la tradition populaire a donné le nom *de la bocca della verita*, la bouche de la vérité. Ce masque a cinq pieds quatre pouces de hauteur et de largeur, sur sept pouces d'épaisseur; il est en marbre blanc. C'est justement, sauf la matière, notre masque de Polignac avec sa tradition.

On trouve dans un ouvrage publié à Rome, sur diverses antiquités: « PICTURÆ ANTIQUISSIMI VIRGILIANI, etc.; *Romæ*, 1782, *apud Venantium Monaldini*, » la description d'un camée sur émeraude, qui faisait partie du musée Kirkériano, où l'on voit le portrait en profil de Virgile, placé devant un autel surmonté d'un masque barbu. Virgile écoute avec

(1) Galerie mythologique, *pl. LVI*, nº 328, *tom.* 1, *pag.* 80. Voyez la planche des Antiquités de Polignac, fig. 2. J'ai cité ce bas-relief, non pas comme représentant le sujet d'un oracle consulté, mais bien un masque à qui l'on parle; ce qui suppose toujours une voix qui répondra.

attention et ravissement..... N'est-ce point Apollon qui fait entendre ses inspirations par le masque barbu, au poète immortel ?

Enfin, on trouve dans les Recherches sur les origines celtiques de Bacon-Tacon, la description d'une figurine antique en bronze. « Cet antique, » dit l'auteur, haut d'environ six pouces, repré- » sente Latone accompagnée de ses deux enfans » nouveaux-nés, Apollon et Diane ; elle presse » sur son sein sa *zone déliée*, symbole du com- » merce amoureux qu'elle a eu avec Jupiter, et » au nom de laquelle elle obtient des autels et le » droit de rendre des oracles.

» Cette déesse a pour attribut, sous un de ses » pieds, une tête *vaticinante* à cheveux dressés » sur le front et à bouche ouverte et parlante ; » d'autant qu'en donnant naissance à Apollon, » Latone a été la source des oracles (1). »

Maintenant, pourquoi ce masque n'aurait-il pas pu servir à rendre les oracles d'Apollon, et n'est-il une autre *bocca della verita* (2) ?

---

(1) Origines celtiques de Bacon-Tacon, *tom. II*, *pag.* 70.

(2) Sans doute, on ne doit pas toujours accepter les traditions telles qu'elles se présentent à nous ; mais, comme une cause y a toujours donné lieu, c'est elle qu'il faut rechercher.

Les masques servirent dans l'antiquité à déguiser les prêtres dans leurs mystères, et les acteurs au théâtre. On en plaçait quelquefois comme épouvantails sur les tombeaux. Ils devaient

M. Merimée n'a vu dans le masque qu'*il croit* antique, et dont il *n'oserait* toutefois *affirmer que ce ne soit un pastiche de la renaissance*, qu'un fragment de *sculpture romaine du Bas-Empire*. Cependant il veut bien y reconnaître un certain air de grandeur qui pourrait rappeler un *Neptune*, un *Jupiter*, un *Dis-Pater ;* mais dans l'examen qu'il a fait de ce morceau, *maintenant très-fruste*, M. Merimée n'aurait-il pas confondu l'œuvre de l'artiste avec celle du temps, dont

---

ajouter à l'expression de joie ou de terreur, selon le caractère de leurs traits : qui est-ce qui n'a éprouvé dans son jeune âge et même depuis, de ces sortes d'émotions à la vue des *masques !* Il était donc tout naturel qu'ils fussent employés à la transmission des oracles.

J'ai cité le masque de Sancta-Maria in Cosmedin, non point avec la certitude que des oracles soient sortis de sa bouche, mais comme constatant une tradition qui peut indiquer une destination pareille à celle du masque de Polignac.

Ce masque très-fruste fut placé jadis à l'entrée de cette église chrétienne, non plus pour accréditer le mensonge, mais pour le punir. Quiconque en eût été coupable et aurait osé mettre la main dans la *bocca della verita* en eût été mordu : voilà la tradition populaire. C'est ainsi que les prêtres du catholicisme furent dans la nécessité de mettre à profit tout ce qui, étant trop vivace dans le culte aboli, ne pouvait être dédaigné sans danger. Au reste, cette église fut construite avec les débris nombreux d'un monument antique consacré selon les uns à la pudeur, selon d'autres à Cérès ou à Proserpine. Toujours est-il que là, comme ailleurs, le christianisme fit trophée des *simulacres* du polythéisme.

l'action a dû être d'autant plus vive, qu'il frappait sur une pierre granuleuse, comme celle de la margelle : car l'une et l'autre sont en grès et non pas en granite, comme l'a dit M. Merimée.

Alors on pourrait peut-être expliquer son opinion sur cette sculpture, opinion qui nous paraît étrange, à nous qui l'avons aussi étudiée en artiste, et qui, loin d'y voir une œuvre du Bas-Empire, croyons y reconnaître le grand style grec; il serait, je crois, facile de le démontrer par une analyse qui aurait pour base les règles de l'art suivies par les grands maîtres de cette époque; ce qui s'accorde parfaitement avec notre opinion sur la haute antiquité du temple primitif de Polignac, auquel nous persistons à vouloir que ce masque ait appartenu. Quant à l'observation que la bouche béante semble être *un trou fait après coup*, je ne comprends pas que M. Merimée n'ait pas remarqué que la contraction des muscles de la joue fait remonter les coins de la bouche vers la pommette, tandis que le menton, parfaitement caractérisé, s'abaisse vers la poitrine.

Au reste, on en pourra juger par le dessin que je donne de cette sculpture (1); c'est la première fois, je crois, qu'elle a été rendue avec exactitude.

---

(1) Voir la planche des antiquités de Polignac, *fig.* 1.

Une remarque qui n'a point encore été faite, c'est que le sourcil est formé par une sorte de cartilage en forme de crête de coq, ainsi qu'il était d'usage d'en placer sur la tête des serpens ailés, et encore sur le cou des griffons ; on voit un de ces derniers au Musée du Puy : ce devait être pour ajouter à l'impression terrifiante de ce masque sur l'imagination des crédules solliciteurs.

Les recherches de M. Merimée sur le plateau de Polignac n'ont point été fructueuses, mais il s'est trop hâté d'avancer qu'il n'y existe aucune trace de construction romaine.

Nous y avons trouvé des briques, tuiles et poteries romaines ; une figurine en bronze ; une hache gauloise en pierre verte ou silex ; et récemment encore, nombre de grands blocs taillés, en grès, de la même nature que celui du masque et de l'inscription.

On y voit des trous à queue d'aronde, placés au milieu de leur hauteur sur l'angle en retour d'équerre ; ce qui peut prouver qu'ils firent partie d'une construction du genre *revinctum*, en usage à l'époque grecque et de la république (1).

Parmi ces blocs, il se trouve quatre voussoirs avec archivoltes d'ordre dorique, ornés, l'un avec des sculptures du même style que quelques-unes

(1) Instruction envoyée aux Membres du comité historique.

de celles qui sont au Musée du Puy; les autres avec des moulures, et nous avons reconnu dans leurs proportions et leur profil une certaine analogie avec des fragmens d'un monument d'Athènes décrit par Stuard, que l'on croit de l'époque d'Adrien, et encore avec ceux d'un autre monument de Stratonicée (1).

J'ajouterai qu'il vient également d'être découvert sous le chœur de l'église de Polignac, sise au pied du rocher, une douzaine de blocs taillés, en grès, pareils à ceux dont nous venons de parler, avec les trous qui caractérisent leur antiquité; puis le chapiteau d'un pilastre, et encore une inscription encadrée, mais dont les lettres sont tellement frustes qu'à peine y aperçoit-on quelques jambages droits ou arrondis.

Ces matériaux gisaient dans la terre sans ordre et sans emploi. Ils furent sans aucun doute précipités du haut du rocher lors de la destruction du temple. Il n'est, là où ils ont été recueillis, aucune trace de constructions antiques auxquelles ils eussent pu appartenir, à moins, ce qui est fort probable, et, comme l'a dit M. de Lalande, qu'il y eût un *sacellum* à l'entrée de la *galerie souterraine* dont nous avons parlé. Ces blocs

---

(1) Voyage eu Grèce, de Choiseuil-Gouffier, *tom. I*, *p.* 137.

étaient sans doute cachés lors de la primitive construction de l'église, car ils eussent été employés dans les murs ainsi que beaucoup d'autres fragmens que l'on y aperçoit principalement sur les angles.

Un examen plus attentif de l'inscription de Claude m'a fait découvrir qu'elle fut faite sur un bloc ayant, long-temps avant, servi pour une autre inscription qu'on voit à son revers, et dont on reconnaît l'encadrement et quelques jambages informes. C'est là une preuve évidente de la destruction d'un premier édifice construit ou restauré avec les mêmes matériaux; preuve qui vient à l'appui de l'explication que nous avons donnée plus haut des motifs de l'inscription de Claude.

Ainsi donc on ne peut plus nier qu'il y ait eu des constructions antiques, *même romaines*, à Polignac; qu'il y ait eu des Apollons barbus, et que des oracles aient pu être rendus à l'aide d'un masque.

On ne peut plus dire que l'inscription et le masque qu'on voit à Polignac y ont été apportés, *pour satisfaire au goût et à la curiosité de ses anciens seigneurs*, entourées comme le sont ces antiquités de preuves anciennes et nouvelles de l'existence d'un temple, d'un oracle, et finalement, de la présence de Claude à Polignac.

Nous aurons donc réhabilité notre site pitto-

resque avec ses merveilles, et, contrairement à l'opinion de M. Merimée, nous aurons prouvé, nous l'espérons, qu'il est toujours digne de l'intérêt des antiquaires et du pinceau de tous les artistes.

§. II. *Musée du Puy*.

M. Merimée a dit : *Que le Musée du Puy était un des plus remarquables qu'il ait vu en province.*

Comme M. Merimée ne justifie nullement ce bel éloge dans l'analyse qu'il donne des objets de cette collection, nous sommes forcés de ne voir là qu'un compliment que nous n'acceptons pas.

Il ne faut pas oublier que les notes du voyageur archéologue ont servi de base à un rapport au ministre de l'intérieur, pour classer les monumens ou établissemens d'art de la France; nous avons donc intérêt à suppléer aux oublis principaux, et à rectifier les erreurs que nous croyons exister dans cette publication. Les rapides regards de M. l'inspecteur général ont glissé sur 150 tableaux, pour ne s'arrêter que sur trois ou quatre, que nous ne plaçons, nous, qu'au second rang de notre Musée.

Ainsi nos très-authentiques Pœlembourg, Terburg, Maës, Mirevelt, de Heem, Vandyc, Vander-werf, Schalken, Kalf, Hobéma, Salvator,

Oméganck; notre magnifique Huysmans, qui n'a pas son égal au Musée royal; enfin, un Raphaël et quelques tableaux de nos meilleurs paysagistes de l'école moderne; tous ont dû céder la place à leurs inférieurs. N'est-ce point là l'histoire des sociétés humaines, où il arrive maintes fois que les seconds prennent la place des premiers. Heureusement que nos illustres délaissés ont, pour se consoler, les suffrages des premiers appréciateurs de la capitale et obtiennent journellement encore ceux des artistes et des connaisseurs les plus habiles, qui ne se lassent pas de les voir et de les revoir toujours avec un nouveau plaisir.

Nos antiquités, à peine effleurées, ont été plus maltraitées encore, et jugées irrévocablement, comme n'étant que des œuvres de la décadence.

M. Merimée semble avoir une idée fixe, c'est la décadence, et il la voit partout. Il ne fait aucune différence entre la ronde-bosse et le bas-relief; entre des sculptures qui durent faire partie intégrante d'un édifice ou être placées isolément, pas plus qu'entre celles qui étaient destinées à être vues de loin ou de près. Ce n'est point ainsi qu'en agissait M. Quatremère de Quincy, quand il voulut étudier les sculptures du Parthénon.

« Jugeant par analogie du mérite des figures
» sculptées dans les frontons que je savais bien
» avoir été non des bas-reliefs, mais des statues,
» dit ce savant antiquaire, je me persuadais qu'il

» fallait aussi à leur égard, c'est-à-dire en les
» comparant à nos meilleures statues antiques,
» décompter dans ce parallèle toute la distance
» que la grande diversité d'emploi et de position
» semble avoir dû introduire entr'elles; je pensais
» qu'il fallait se garder de les mesurer sans réserve
» ni restriction avec des ouvrages destinés à être
» vus de près, et doués par conséquent de cette
» perfection exécutive qui ajoute à toutes les au-
» tres perfections; enfin, il me semblait que le
» parallèle ne devrait embrasser qu'un certain
» nombre de rapprochemens et seulement dans
» ce qui concerne le *caractère*, le *style* et le *goût*
» *de l'école* (1). »

Nos antiquités n'ont point été examinées avec cette sage prudence qui est du devoir de tout archéologue; quant à nous, qui avons procédé différemment et avec lenteur, elles nous paraissent précieuses; car elles nous montrent diverses époques de l'art, elles se rattachent à notre histoire, et confirment tout ce que nous avons dit sur la préexistence d'un temple de Diane sur le mont Anis, comme de celui d'Apollon à Polignac, et de la venue de Claude dans la Vellavie (2).

---

(1) Lettres de Quatremère de Quincy à Canova, sur l'enlèvement des ouvrages antiques d'Athènes et de Rome, *pag.* 11.

(2) « Les monumens qui révèlent à l'artiste les variations suc-
» cessives de l'art et du goût, peuvent aussi fournir à l'historien

Si je fais dans ces notes une différence entre le style grec et le style romain, c'est que cela est nécessaire pour préciser les diverses époques de nos sculptures. Je sais, avec Winkelmann, que les Romains n'eurent pas de style qui leur fût propre; ils ne furent que des imitateurs, et leurs œuvres d'art furent toujours inférieures à celles des Grecs (1).

L'art hellénique s'était réfugié à Rome, lorsque la Grèce perdit sa liberté (2). Et qu'est-ce qu'un réfugié sans patrie? N'est-ce point un corps sans ame? Aussi, ce fut de ce moment que commença la grande période décroissante.

Avant César et Auguste avait donc commencé la réelle décadence; mais quand on parle de sculpture romaine, il est convenu que le siècle d'Auguste fut la meilleure époque jusqu'à Adrien;

» d'utiles indications sur l'état politique, intellectuel, moral et » industriel de chaque siècle. Tantôt c'est une inscription qui » se déroule sur le bois, sur la pierre, sur le verre ou sur le » métal; le monument fait alors l'office d'un manuscrit; tantôt » c'est la grandeur des constructions, le caractère du travail, la » nature et le choix des emblèmes qui deviennent autant de » révélations pour l'histoire et qui mettent en relief des faits » que la lettre morte des documens écrits ne pourrait pas même » laisser apercevoir. »

(*Instruction du Comité historique*, pag. 2).

(1) Winkelmann, *Histoire de l'Art antique*, liv. V, ch. 1.

(2) *Idem*, liv. VI, ch. 5.

qu'ensuite commença la décadence *estimable*, et enfin au 3e siècle, la décadence finale. — Ces notions ont servi de base à mes jugemens sur nos antiquités; elles feront mieux comprendre la suite de cette discussion.

Je rappelle que quand j'ai parlé de Polignac, j'ai dit que je classais nos antiquités en trois catégories.

La première devait comprendre toutes celles auxquelles je crois une origine antérieure à l'occupation romaine; je la désigne sous le nom de *gallo-grecque*, et j'ai dit pourquoi.

A la deuxième se rapportent toutes celles de l'époque comprise entre Auguste et Adrien, que je dis être la bonne époque romaine.

Enfin, je donne à la troisième tout ce que j'attribue à la décadence depuis le règne d'Adrien. C'est dans cet ordre que je vais analyser et classer nos antiquités du Musée du Puy, sans les isoler toutefois des groupes dont elles faisaient partie lors de leur découverte.

On sait que le premier ordre d'architecture, introduit dans les Gaules par les Phéniciens, fut le dorique grec (1). A l'extérieur des portes du Musée du Puy sont placés des fragmens de pi-

---

(1) Instructions du Comité historique, et nombre d'ouvrages sur l'introduction des arts par les colons grecs dans les Gaules.

lastres ou colonnes avec des cannelures qui rappellent cet ordre.

Tout auprès se trouvent des fragmens colossals de bas-reliefs en grès, présentant un sanglier, un lion et d'autres animaux féroces; et sur la branche d'un arbre, une chouette (oiseau consacré à Minerve : comme si l'artiste créateur eût voulu rappeler le pays de son origine). Nous voyons là les restes de la frise du temple primitif de Diane du mont Anis.

Ces précieux fragmens furent recueillis lors des récentes fouilles faites pour les constructions du palais épiscopal, sur l'emplacement même que la tradition assignait à ce temple.

Nous trouvons à ces sculptures le même air de grandeur que M. Merimée avait remarqué dans le masque de Polignac, mais elles n'ont aucune analogie avec celles que nous attribuons à la bonne époque romaine, encore moins avec celle de la décadence.—Aussi je n'hésite pas à les placer, avec le masque de Polignac et les blocs qui servirent à des constructions du genre *revinctum*, dans la première catégorie que je nomme *gallo-grecque*.

A l'intérieur du Musée se trouvent d'autres bas-reliefs représentant des personnages occupés à des sacrifices; des griffons, des cerfs, des biches, un taureau, un serpent; tous emblèmes communs aux deux cultes de Diane et d'Apollon; et ils furent retirés des murs de la cathédrale construite,

comme l'est maintenant l'évêché, sur l'emplacement du temple de Diane et avec ses débris.

Sur un des bas-reliefs se trouve un autel environné de prêtres ou de sacrificateurs; au revers on voit un pied chaussé avec le cothurne. Il est facile de juger que le personnage est assis sur une chaise curule, dont on aperçoit un des côtés.

Sur un autre bas-relief, on remarque un personnage encore debout près d'une chaise curule, avec le *paludamentum* que revêtaient les généraux d'armée et les grands pontifes. Quand un général partait pour l'armée, il allait au Capitole prendre le *paludamentum* (1) : rappelons-nous que Claude était grand pontife. Au revers de cette sculpture se trouvent encore deux personnages revêtus d'une tunique et d'une chlamyde; l'une d'elles tient un bâton légèrement recourbé qui paraît être le bâton augural.— Quoiqu'il en soit, il est bien évident que ces diverses sculptures représentent un sacrifice, et que ce sacrifice se faisait en présence d'un personnage éminent; or, la tradition, appuyée de l'inscription de Polignac, ne parle que de Claude. Ce serait donc lui qui serait venu sacrifier à Diane comme il avait sacrifié à Apollon. Circonstance qui déterminerait peut-être aussi l'époque où le primitif temple de Diane dut être restauré par les ordres et avec les deniers de l'empereur. Si nous ne retrou-

---

(1) Dictionnaire d'Antiquités romaines, par *Samuel Pitiscus*.

vons pas ici une inscription avec le nom du bienfaiteur, nous voyons du moins des sculptures qui indiquent suffisamment l'intention de consacrer un événement favorable au pays, et de perpétuer la reconnaissance publique. L'inscription se trouvera peut-être un jour au milieu des matériaux de ce temple que le temps a dispersés, et dont le plus grand nombre reste encore à découvrir.

Il est à remarquer que ces fragmens indiquent qu'il y avait une frise à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur, et qu'ils durent être placés tout en haut du temple; car l'un d'eux est la pierre angulaire de la corniche extérieure. — Cette remarque est importante, parce qu'indépendamment de l'idée que cette frise nous donne de la richesse de la décoration du temple, elle nous fixe sur ce point, que ces sculptures doivent être vues à une certaine distance et de bas en haut; d'où il suit que leur exécution ne devait point comporter un fini parfait, et qu'il ne faut les considérer, pour les juger, que sous le rapport du *style*, du *goût* et de l'*école;* c'est par suite de toutes ces considérations historiques et artistiques que je n'hésite pas à rapporter ces sculptures ainsi que les fragmens d'archivoltes trouvés à Polignac, dont nous avons déjà parlé (1), à la bonne époque romaine, c'est-à-dire au siècle d'Auguste.

---

(1) Voir la planche des antiquités de Polignac, *fig.* 3.

Voilà, ce me semble, pour le temple de Polignac comme pour celui du mont Anis, deux époques clairement démontrées : celle toute primitive de l'introduction en Vellavie du culte de Diane et d'Apollon, que j'ai appelée *gallo-grecque*, et celle de la restauration des temples élevés à ces divinités, et que j'attribue au 1er siècle de notre ère actuelle.

A cette dernière époque se rattachent encore d'autres antiquités du Musée, parmi lesquelles il faut remarquer un bas-relief où sont représentés des chasseurs avec un cerf et une biche apprivoisés, fragment qui dut faire partie du temple de Diane restauré; mais il ne fut point trouvé avec les autres antiquités dont nous avons parlé.

M. Merimée ne s'est point prononcé sur la valeur artistique de ce morceau de sculpture. Ce silence me fait penser qu'il a pu hésiter à le placer à l'époque de décadence qu'il assigne à tous les autres. Une chose a pu le frapper, c'est que ce morceau est de très-bas-relief, et il sait qu'à ce signe on peut reconnaître le cachet du bon temps de l'art; car il faut plus de science pour exprimer beaucoup avec peu. Cette science se fait surtout remarquer par les contours très-nettement prononcés. A mesure que l'art s'en fut, les figures de bas-relief devinrent plus saillantes; elles eurent plus de rondeur dans les formes, et plus d'indécision dans le dessin. Un des murs de

la cour du Louvre est couvert de sculptures de la décadence; le Musée royal possède un bas-relief d'Athènes, attribué à Phidias, représentant les Panathénées ou grandes fêtes de Minerve (1).

On peut faire ici l'application de mes observations.

C'est encore à la même époque qu'appartiennent deux chapiteaux corinthiens, placés extérieurement au-dessus de la porte du Musée et qui ont été trouvés sur l'emplacement d'un édifice romain découvert lors des fouilles que je fis faire à Espaly près du Puy, en 1822. J'ai levé le plan de cet édifice; il est exposé au Musée avec une quantité considérable de fragmens de poterie, figurines ou ustensiles conservés dans deux montres vitrées, et provenant de cette fouille. Sur ce plan sont indiqués, au moyen de couleurs rouge et noire, des constructions de deux époques parfaitement caractérisées, l'une beaucoup plus antique que l'autre. Les murs de la première étaient en petites pierres d'appareil de quatre pouces sur six, placées très-régulièrement en recouvrement, et jointes avec un ciment fort dur. Les murs de la seconde époque étaient en moellons irréguliers, quoique alignés et très-bien jointés; mais le mortier était beaucoup moins dur que celui employé à la première construction.

(1) Annales du Musée, par Landon, *tom.* 5, *pag.* 91.

Comme les murs de cette seconde époque semblaient n'avoir rien dérangé à la distribution primitive, il est évident qu'il y eut une restauration de cet édifice long-temps après sa destruction.

C'est dans la partie la plus moderne que furent trouvés d'abord les deux chapiteaux corinthiens dont il vient d'être question, et qui présentent deux rangs de feuilles d'olivier; puis un autre chapiteau composite avec oves et un seul rang de feuilles d'acanthe; ensuite des tronçons de colonnes. Ainsi, dans ces chapiteaux tout comme dans ces murs on voit deux époques clairement écrites; l'une du bon temps, l'autre de la décadence.

Il fut encore trouvé dans l'un des compartimens de cet édifice, nombre de défenses de sanglier et de cornes de cerf; des charbons et des cendres réunis en tas. N'était-ce point là les restes des sacrifices faits au temple? N'était-ce point là la résidence ordinaire des prêtres de Diane et d'Apollon? Peut-être celle de Claude, lorsqu'il vint en Vellavie? Cet édifice se trouvait à peu près entre le mont Anis et Polignac.

Il me reste à parler d'une réunion d'antiquités que l'on voit au Musée et qui sont le résultat d'une fouille que je fis faire, en 1836, sur la colline de Margeaix, près du Puy, au pied de laquelle surgissent des eaux minérales qui se mêlent à celles de la Loire.

Ces antiquités se composent de trois Cupidons

(au lieu de deux, vus par M. Merimée), de deux dauphins d'un mètre de hauteur, ce qui est chose assez rare ; d'un fragment de cuve ou *labrum*; de deux têtes de Naïades; d'un grand nombre de fragmens d'architecture et autres sculptures; de petites briques carrées d'une pâte très-fine, ayant servi au revêtement d'un mur (*opus reticulatum*); de poterie, défenses de sanglier, cornes de cerf, cubes de mosaïque en marbre ou verres colorés, conduits en plomb; enfin une petite massue en bronze d'un beau travail. Sans aucun doute, il y eut là un édifice antique.

J'ai donné dans nos Annales (1) la description de l'un des Cupidons. Je n'ai nullement la prétention d'en avoir parlé *ex professo*, mais je me suis guidé par le conseil du célèbre antiquaire dont j'ai parlé plus haut; *j'ai comparé avec ce que je savais de nos meilleures statues antiques ;* j'ai d'abord fait la part de la matière qu'avait à travailler l'artiste, celle de la distance à laquelle ces sculptures devaient être vues ; j'ai considéré si elles durent faire *partie intégrante de l'édifice* ou être vues isolément : et finalement je n'ai fait de rapprochement que dans ce qui concernait le *style*, le *goût* et l'*école*.

J'ai parlé des grands principes de l'art suivis

---

(1) Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy (1835-1836).

par l'artiste créateur; des grandes lignes qui divisent le torse en parties parfaitement en harmonie entr'elles; j'ai observé que si ces lignes sont profondes, ainsi que celles qui indiquent les plis formés par la peau, quand elle enveloppe des pelottes de graisse sur les bras, les cuisses et les jambes de l'enfance, c'est que les plis sont les indicateurs les plus caractéristiques de la tendre enfance, et c'est précisément parce qu'ils sont très-prononcés dans nos Cupidons, que j'en ai conclu que ces sculptures durent être vues à une grande distance : s'ils eussent été moins saillans, ils n'eussent point été vus, et le but eût été manqué.

M. Merimée m'a objecté verbalement que la tête des Cupidons est légèrement plus élevée que cela n'est dans la nature, et c'est en cela qu'il croyait y voir une époque de décadence. Je répondis que l'artiste qui savait que ces figures devant être vues de bas en haut, il devait s'opérer, par l'effet de la perspective, une diminution très-sensible dans leurs proportions, principalement dans celle des têtes, comme étant les parties qui seraient les plus éloignées de l'œil du spectateur, il dut mettre en plus ce qu'il y aurait eu de moins en apparence, afin que ces proportions n'en parussent point altérées. Cette considération rentrait dans les règles de l'art, suivies par les statuaires habiles de l'antiquité.

J'ai dit, dans ma Notice sur ces intéressantes découvertes et je répète, qu'il existe une analogie de style bien remarquable entre la tête de l'une des Naïades de Margeaix et celle de la muse Thalie qui était au Musée royal; c'est le même air de tête, les mêmes proportions, le même ajustement de la chevelure, des fleurs ou plantes qui la couronnent; cette analogie est tellement frappante, que l'on dirait l'une copiée sur l'autre, à la seule différence que la première penche la tête à gauche et l'autre à droite. Nous avons placé près de la tête de notre Naïade celle de la Muse grecque, afin que l'on pût faire les rapprochemens en ce qui concerne le *style*, le *goût* et l'*école ;* et qu'est-ce donc que cette analogie, ce charme du style grec qui vous attache et vous entraîne dans la copie comme dans l'original, cela ressemble-t-il à de la décadence, de cette décadence du 3e siècle?

Parmi les fragmens de sculpture de Margeaix, se trouvent quelques restes d'une figure plus grande que les Naïades, et d'un Cupidon également plus grand que ceux dont j'ai parlé. Ne serait-il pas permis de croire, en considérant l'exécution, les proportions et les attitudes de ces figures, qu'elles servirent à orner le fronton d'un temple? Ces proportions permettaient de les faire pyramider selon la forme triangulaire du fronton. Vénus serait là avec ses Amours, ses

Naïades et ses Dauphins, se montrant au loin, elle et sa cour, comme les fleurs de la prairie.

Ainsi que M. Merimée, je n'avais jamais vu d'arbalète sur aucun monument antique, et cependant nous en trouvons une dans notre bas-relief représentant une chasse avec des cerfs apprivoisés. La question de savoir si cette arbalète est en bois ou en acier peut avoir sans doute son intérêt; mais ce qui me semble autrement important, c'est que l'un des chasseurs porte une escarcelle, absolument pareille à celle qui est au pied de l'autel du Cupidon de Margeaix ; qu'on retrouve cette arbalète reproduite dans le cippe de Solignac, sur lequel sont deux génies portant des fruits et des guirlandes de fleurs, tout-à-fait du même style que ceux de Margeaix, sauf l'exécution qui est moins soignée.

La conséquence à tirer de ces rapprochemens, du style, de l'air de famille de toutes ces sculptures et de la liaison que je viens de faire remarquer entre tous les accessoires qui y sont représentés, c'est qu'évidemment elles furent créées sous l'influence d'une époque, d'une école, ou sous celle du génie d'un grand artiste, si ce n'est par son ciseau. Je suis bien loin, comme on le voit, de l'opinion de M. Merimée.

Qui fut cet artiste? Voici mes conjectures : Sous le règne de Néron, florissait en Auvergne le plus habile statuaire de son temps. C'est lui qui

orna de ses œuvres le fameux temple de Mercure, l'un des plus magnifiques qu'il y eût dans les Gaules.

Zénodore fut appelé à Rome pour y fondre en bronze la statue colossale de l'empereur (1). Il était Grec d'origine, il dut avoir une école.

Si l'habileté de cet artiste était telle qu'il ait pu être préféré à ceux de Rome, pourquoi ne pas admettre que quand il fut question de restaurer les temples d'Apollon et de Diane et d'édifier celui de Vénus à Margeaix, ce fut en effet Zénodore, le grand Artiste des Arvernes, résidant alors non loin de Velaune, qui fut chargé de ces travaux?

A l'égard du bas-relief désigné sous le nom du Mariage romain, je pense que c'est en effet une œuvre de la dernière époque de la décadence.

On peut n'y voir, si l'on veut, que des scènes isolées : Millin nous avait fait connaître, comme M. Merimée, les bas-reliefs d'Arles qui peuvent justifier cette opinion ; mais j'observe qu'en général, quand il en est ainsi, les groupes sont séparés par des arcades ou des colonnes; que dans le bas-relief en question, les arcades que l'on y remarque appartiennent à des édifices placés en arrière des groupes, que ceux-ci ont entr'eux une liaison qui les fait concourir à un sujet principal. Ce bas-relief dut faire partie de la décoration d'un

(1) Pline, liv. XXXIV, c. 18.

tombeau, et je crois que c'est en effet une cérémonie nuptiale qu'il représente. C'est aussi l'opinion de notre collègue et ami M. Mangon de Lalande (1).

Dans les idées de l'antiquité, deux époux qui se rejoignaient aux Champs Elysées, s'unissaient de nouveau avec les mêmes cérémonies que sur la terre. Tous les jeunes gens qui mouraient sans avoir été mariés, devenaient les époux de Proserpine. « Le mort a mis pied à terre, et laissant » son coursier derrière lui, donne la main à une » femme voilée, qui semble le présenter à une jeune » fille également voilée. C'est sans doute comme » dans l'inscription de Chio, la parque Μοῖρα qui » conduit l'époux à Proserpine.

» L'arbre indique les Champs Elysées. Le vieil» lard qui est sur le devant se voit d'ordinaire » sur les tombeaux de l'Etrurie. Les rouleaux » que portent les spectateurs sont les éloges » funèbres prononcés sur la tombe (2). » Sur notre bas-relief se trouvent tous ces détails; nul doute, je le repète, qu'il ne représente un mariage funèbre. Je pense avec M. Merimée que ce bas-relief peut être du 3e ou du 4e siècle, et comme il y a dans son style une distance immense avec celui de nos autres *sculptures romaines ou gallo-*

(1) Essais sur les Antiquités de la Haute-Loire.

(2) Lebas, *Monum. de l'Antiquit. fr.*, p. 170 et 171.

grecques, c'est un argument de plus pour justifier l'opinion que nous avons émise à leur sujet.

Ainsi, dans le Musée du Puy, on voit nombre de bons tableaux de l'école ancienne ou moderne qui ont échappé à la vue de M. Merimée.

On y voit des antiquités de diverses époques classées par groupes, qui ont pour date celle de leur découverte ; mais pour les juger et les apprécier, il ne fallait pas les *détacher de leur corps ;* les *séparer* de l'esprit *qui les anima*. Il fallait d'abord remarquer qu'elles étaient faites avec des pierres du pays, par conséquent sur le lieu même où elles furent découvertes, c'est-à-dire, à quatre ou cinq cents lieues du foyer central des arts, et en conclure qu'elles ne pouvaient qu'avoir une perfection relative : perfection encore suffisante pour exciter nos admirations, car il en était de l'art antique comme de l'odeur des fleurs : l'air en était imprégné, et quoique affaibli par la distance, il embaumait encore.

Il fallait rechercher si ces sculptures firent partie intégrante d'un *monument d'architecture*, *ou si elles durent être isolées*, *si elles durent être vues de près ou de loin ;* et dans ce dernier cas, si elles *durent avoir cette perfection exécutive qui ajoute à toutes les perfections*. Il fallait enfin, dans un *parallèle* avec les grands modèles, n'embrasser qu'un certain nombre de rapports, et *seulement en ce qui concerne le style* et le *goût* de l'école.

C'est ce qui n'a pas été fait ; du moins, il ne paraît pas qu'aucune considération de ce genre ait dirigé M. Merimée dans ses rapides aperçus. Si nos belles peintures furent regardées avec indifférence, nos sculptures n'ont pas été mieux traitées, lorsqu'il les a enveloppées du triste voile de la décadence et du bas-empire ; heureuses encore de n'être pas considérées avec le masque d'Apollon comme des *pastiches de la renaissance*.

Ces sculptures des anciens temps ne devaient pas cependant être examinées avec légèreté, car *à cette époque, les artistes avaient une ame et une main qui, par l'expression générale de leurs œuvres, ou par leur exécution, savaient enlever à la pierre et au marbre sa dureté, au bronze sa roideur, et produire à leur gré ces impressions vives ou profondes, riantes, gracieuses en dehors de toutes les subtilités de l'esprit* (1).

Nos sculptures ont encore ce mérite de former des groupes d'un intérêt historique, ayant chacun fait partie d'un même monument, et représentant autant d'époques distinctes : rare bonheur qui s'est rencontré deux fois en peu d'années à Espaly et à Margeaix, et qui a permis, par la similitude de quelques accessoires, de lier ces époques entr'elles et de déterminer des points

---

(1) Seroux d'Agincourt.

de repère autour desquels viennent se classer chronologiquement et sans effort, toutes les nouvelles découvertes que nous faisons chaque jour.

M. Merimée a dit que le moyen-âge et la renaissance étaient convenablement représentés au Musée du Puy. En intercalant dans les notes qu'il a publiées, les rectifications ci-dessus, il aura eu raison de dire que ce *Musée* est un des plus remarquables qu'il ait vu en province.

NOTE FINALE.

Il est possible que quelques-uns de mes lecteurs, étrangers au pays au nom duquel je parle, taxent d'exagération artistique et mon texte et mes dessins, j'observe qu'on peut craindre l'exagération et l'erreur de la part d'un homme d'imagination, habile en l'art d'écrire et qui a droit de compter, pour appuyer ce qu'il dit en fait d'archéologie, sur son talent et sur sa renommée. Mais l'exagération artistique devient impossible à celui qui, plein de bonne foi, n'exprimant sa pensée qu'avec difficulté, pour la rendre plus intelligible l'acccompagne de dessins faits et refaits avec une minutie tellement consciencieuse, qu'on peut les regarder en quelque sorte comme étant des *fac simile*.

Au reste, ce que j'ai vu et cru comprendre dans nos antiquités sera publié dans mon ouvrage sur les monumens de la Haute-Loire; et la lithographie ne reproduira mes dessins archéologiques qu'après qu'ils auront été long-temps exposés au Musée du Puy à la critique de tout le monde, et qu'il aura été reconnu qu'il ne manque rien à leur naïve exactitude. Ainsi, mes opinions ou jugemens porteront leur *correctif*.

Si donc on persistait à m'accuser d'avoir de trop grandes préventions pour l'art antique, qu'il me soit permis de citer encore une fois Winkelmann.

« On se prévient souvent en faveur de tout ce qui est antique,
» cependant cette prévention n'est pas sans utilité. Figurons-
» nous toujours pouvoir trouver beaucoup, afin que cherchant
» nous trouvions du moins quelque chose. Si les anciens eussent
» été moins riches, ils auraient mieux écrit sur l'art. Nous
» remuons chaque pierre pour trouver un trésor; à force de rai-
» sonner sur quelques monumens antiques isolés, nous parvenons
» à tirer des conséquences probables et qui peuvent fournir
» plus d'instruction que les notices des anciens, dont la plu-
» part ne sont qu'historiens, si l'on en excepte quelques-unes
» qui prouvent que leurs rédacteurs ont connu tous les mystères
» de l'art. *Nous ne devons pas craindre de chercher la vérité*,
» *même aux dépens de notre amour-propre*. Il faut que quelqu'un
» s'égare pour que plusieurs trouvent le bon chemin. »

Ces notes étaient sous presse, quand nous avons appris qu'une tête de Jupiter Sérapis, avec le *modius*, venait d'être découverte à Saint-Paulien. Mgr l'Evêque du Puy en est le possesseur; elle est d'un fort beau style et en albâtre oriental. Voilà un nouvel argument à ajouter à ceux que nous avons fait valoir en faveur de nos antiquités.

GUERRES CIVILES,
POLITIQUES ET RELIGIEUSES,
DANS LE VELAY;

Par M. Francisque Mandet, *membre résidant.*

§. Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Pour combattre les hérésies et garder l'unité de ses doctrines, l'église romaine avait résumé ses dogmes et réglé sa discipline dans de nombreux conciles. Constantin, Clovis, Charlemagne, qui tour-à-tour avaient compris son utilité, élevèrent et surent maintenir le trône pontifical au rang des puissances temporelles. Ils voulaient fortifier leur action de toute l'influence de la foi sur des peuples indociles; mais les héritiers inintelligens de ces énergiques fondateurs disparurent bientôt sous les débris de leurs empires. — Rome seule, dans la lutte incessante des puissances séculières, tantôt arbitre, tantôt juge, affermit sa domination et vit accroître son autorité de ce qu'elle enlevait chaque jour aux autres souverains. Obscure et

pauvre, elle n'avait eu dans l'origine que des paroles de soumission; devenue riche, elle se fit la protectrice, la reine des nations.

Le génie de Grégoire VII, les missions héroïques d'Urbain II, les croisades surtout, firent de la tiare la plus éclatante couronne de l'univers. Cependant, ce qui jadis avait perdu les temples profanes allait avant peu ravir à la sainte métropole l'espérance de l'immortelle domination. — Les premiers rois, plus tard les premiers pontifes de Rome s'étaient appuyés sur un peuple de héros et de martyrs; les derniers empereurs et les papes du XVe siècle ne commandaient plus au contraire qu'à des populations sans courage comme sans croyances. L'église, si redoutable, si unie pour vaincre les ennemis du dehors, resta sans force le jour où elle eut à combattre ses propres enfans. Philippe-le-Bel avait frappé le premier coup; en cherchant dans Avignon un indiscret asile, les papes dissipèrent le prestige de la ville éternelle; et le long schisme d'Occident, qui vint ensuite, déchira le voile du temple en osant pénétrer dans les profondeurs des mystères de la foi.

Pour ressaisir un bien que le ciel leur retirait, les pontifes oublièrent que la croix avait été l'arme la plus sûre de leur conquête. Ils couvrirent leur poitrine de cuirasses, montrèrent un glaive nu pour dernière raison, et coururent au combat. Ils pensaient sans doute à Marco Visconti,

archevêque de Milan, qui, sommé de se décider entre l'un des deux pouvoirs, répondit, agitant d'une main son épée, de l'autre sa crosse : *Ceci est mon temporel, ceci mon spirituel; avec l'un je défendrai l'autre.*

Vains efforts!.. Dans le péril, au lieu de revenir aux leçons du Christ, Alexandre VI humilie sa couronne sans laisser d'autres souvenirs que ceux d'une vie infâme; Jules II, agitateur plein d'audace, ne pense qu'à gagner des batailles, et Léon X, le serviteur des serviteurs de Dieu, aspire à la gloire de passer pour le prince le plus fastueux de ce monde. Considéré sous le point de vue des arts, sans doute que celui-ci rendit sa mémoire illustre, mais quand on songe aux trésors qu'il fallut engloutir pour élever toutes les magnificences de son règne, l'esprit s'émeut au danger de ces orgueilleuses dissipations. En effet, Léon X envoie sur tous les points de l'Europe des dominicains quêteurs qui prêchent des missions pour demander de l'or en échange des indulgences de l'église. — Au fond de la Germanie, pays où les mœurs austères s'étaient plus qu'ailleurs conservées, des moines se récrient contre cet impie scandale. *Martin Luther*, un d'eux, élève la voix plus haut que les autres (1517) et, dans une thèse publique soutenue à Wittemberg, proteste contre une pareille conduite.—Rome, au lieu d'étouffer ce germe d'in-

surrection, continue ses demandes imprudentes et jette les fondations de ses palais splendides. — Alors Luther, que le silence encourage, se laisse aller à une indignation jalouse, prêche contre le Pape, l'accuse les saintes Ecritures à la main, réclamant, pour le salut même de l'église, une réforme sévère. Cette réforme, c'est lui qui l'indique, qui l'impose, comme si, à lui seul, il en avait le droit. Puis, commentant sous les inspirations de sa colère les textes sacrés, ce moine rebelle, brûlé de passions ardentes, homme d'un étonnant courage sans doute, mais orgueilleux et flatteur à la fois, devient à tout jamais le plus terrible ennemi des successeurs de saint Pierre (1). — Les cérémonies du culte, le célibat des prêtres, le sacrement de pénitence, sont déclarés contraires aux véritables enseignemens du Sauveur, par conséquent rejetés.

Les étudians, les universités, grand nombre de couvens d'Allemagne, Frédéric l'électeur,

---

(1) Mes dogmes resteront, et le pape tombera malgré toutes les portes de l'enfer, toutes les puissances de l'air, de la terre et de la mer. Ils m'ont provoqué à la guerre; eh bien! ils l'auront la guerre. Ils ont méprisé la paix que je leur offrais, ils n'auront plus la paix. Dieu verra qui des deux en aura assez, du pape ou de Luther.

Mémoires de Luther (1523), traduction de Michelet, tome II, page 117.

prirent part dans la querelle et suivirent le nouvel étendard. Ce ne fut plus alors seulement une réforme, c'était une religion qui se dressait menaçante contre l'église; car l'église ne pouvait admettre de tempéramens ni retrancher de ses croyances des pratiques regardées par elle comme fondamentales.

Le dogme de Luther eut bientôt à son tour des réformateurs. — En Allemagne, le cruel *Thomas Munzer* catéchisait avec le fer et le feu. — En Angleterre, *Henri VIII*, après avoir embrassé la cause qu'il avait combattue, faisait périr à la fois luthériens et catholiques, pour se proclamer chef suprême du culte dans son royaume. — En Suisse, *Zwingli* (1) mourait pour le triomphe des idées nouvelles dont il s'était déclaré le plus fervent apôtre. — En France (1534), *Calvin*, plus avancé que tous les autres (2), faisait de

(1) Je crois Zwingli bien digne d'une sainte haine, pour sa téméraire et criminelle manière de traiter la parole de Dieu.

Mémoires de Luther, traduction de Michelet, t. 1, p. 209.

(2) Il importe de bien savoir la différence majeure qui existe entre le *luthérianisme* et le *calvinisme*. — Luther, en rejetant la transubstantiation des catholiques, admettait la consubstantiation, c'est-à-dire une présence réelle du corps et du sang de J.-C. avec la permanence du pain et du vin. Dieu survenait, mais le pain restait. — Zwingli, Calvin et tous ceux qu'on appela depuis *sacramentaires*, niaient la présence réelle et ne regardaient le pain et le vin que comme la figure du corps et du sang.

nombreux disciples et fut la cause des plus sanglans malheurs.

François Ier, sous qui ces grandes commotions éclatèrent, n'y prit point assez garde pour ses états. Il ne pouvait croire que des réformes sorties d'un monastère dussent exercer quelque influence sérieuse sur la religion et moins encore sur les couronnes. Cependant, quand il vit avec quel enthousiasme les villes anséatiques de l'Allemagne, la Suède et le Danemarck avaient adopté Luther; quel intérêt politique Henri VIII portait à cette révolution; quelle ardeur les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffouse mettaient à suivre les doctrines de Zwingli, malgré la résistance de Fribourg et de Soleure; surtout quand il aperçut Calvin, un de ses sujets, s'en aller, législateur révolutionnaire, fonder une république à Genève et rentrer dans son royaume pour y propager ses doctrines, il comprit, mais trop tard, que sans lui, malgré lui peut-être, l'esprit de son peuple obéissait à une irrésistible influence. — Alors il intervint et tenta d'abord la résistance. Mais comme cette marche, loin d'affaiblir, ne faisait qu'irriter hâtivement le mal, il voulut, à l'exemple d'Henri VIII, se mettre à la tête du mouvement. Il appela Melancthon, disciple de Luther, espérant que ce timide sectaire pourrait s'emparer de l'insurrection religieuse et la diriger d'après ses ordres. — Mélancthon ne vint pas; Calvin seul

s'offrit au monarque et lui dédia son premier ouvrage (1). François Ier eut peur de ce fougueux apôtre. Poussé par le conseil du cardinal de Tournon, il revint à sa première pensée, comme une ame timorée qui cherche à se faire pardonner un crime. Dès ce moment, loin d'adoucir la rigueur des évêques et des parlemens, lui-même les encouragea dans leurs cruelles exécutions.

Henri II continua la politique de son père. Ce prince, plus insouciant encore pour les affaires, plus amoureux de plaisirs, ne pensa qu'à rendre sa cour brillante et joyeuse. Bals, fêtes, carrousels, se succédaient si rapidement, que l'agitation du dehors ne pouvait trouver un instant pour se faire entendre.

Un des premiers actes du nouveau règne et des plus importans pour nos contrées, fut la promulgation des *ordonnances somptuaires* (1547) qui déterminaient les vêtemens de chacun, suivant son rang et sa naissance. C'était, comme on le pense, moins dans un but de haute morale que pour favoriser la vanité aristocratique des seigneurs de la cour. — Mais tandis que le roi, juge dans un tournoi, assistait au combat de Jarnac et de La Châtaigneraie, en attendant que lui-même vînt trouver la mort dans ce singulier champ de ba-

(1) *Institutions religieuses.*

taille, l'hérésie s'étendait à grands pas sur tout le royaume.

Au Midi, les enfans des Vaudois se rappellent les croyances de leurs aïeux, reconnaissent que la cause jadis proscrite est celle qu'on ressuscite, et l'épousent avec ardeur. — Le pape demande alors à plusieurs reprises que ces infidèles soient châtiés. La cour d'Aix rend contr'eux de sanglans arrêts, et Jean Meynier, baron d'Oppède, digne héritier de Montfort, court massacrer cette dernière génération de martyrs.

Au Nord, à Paris même (1557), dans la rue Saint-Jacques, des calvinistes se réunissent pour réciter leur liturgie. Le soir, quand ils veulent sortir de la maison où ils sont assemblés, le peuple qui les attendait les insulte; une rixe s'engage. Tout eût été facilement pacifié, si le cardinal de Lorraine n'eût saisi cette occasion pour prétexte. — Cinq protestans sont brûlés, un grand nombre fermés dans les cachots; enfin, un édit (1558) autorise en France l'affreux tribunal de l'inquisition. C'est là que désormais toute personne suspecte d'hérésie sera traduite et punie du dernier supplice.

Le parlement de Paris se trouve divisé sur cette grave question des consciences. La grand'chambre reste impitoyable; le premier président Le Maistre et les deux présidens Minard et Saint-André ne parlent que de tortures. La tournelle, où

siègent de Thou, de Harlay, Seguier, est au contraire remplie de magistrats indulgens.

Le cardinal inquisiteur qu'irrite un pareil dissident, donne au roi la perfide pensée d'apparaître tout-à-coup au milieu de son parlement et, sous prétexte d'avoir l'avis de ses conseillers, de les faire chacun librement s'expliquer, puis de punir les mal-pensans. — Henri accepte cet odieux projet. Quelques juges, trop confians dans la parole royale, ouvrent le fond de leur cœur, mais hélas! ne tardent pas à s'en repentir. — Aussitôt après le lit de justice, ceux qui ne prennent pas la fuite sont saisis. Anne du Bourg et Louis Faur venaient de l'être sous les yeux du prince, au sein même du parlement (1).

---

(1) La délibération est finie, le roi peut se livrer à toute sa colère. Il reproche au parlement l'indécence et la hardiesse de plusieurs des avis qui ont été proposés; il jette des regards menaçans sur Louis Faur qui a parlé d'Achab, et sur Anne du Bourg qui a parlé d'adultère. Il se lève; le capitaine des gardes, Montgomméri, vient prendre ses ordres, et arrête de sa propre main les deux conseillers dans le sein de leur compagnie. Trois autres conseillers sont arrêtés chez eux, trois échappent aux poursuites. Le roi, au sortir de cette expédition, traverse Paris avec pompe, et de toute part il entend des murmures qui diminuent son orgueil et sa joie.

(*Lacretelle*, Règne de Henri II, tom. 1, liv. 5. — Voir aussi *de Thou*, *Mezerai*, *Garnier*, *Vieilleville*, *de Bèze*, Histoire des églises réformées).

§. II.

LE VELAY AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Aujourd'hui que la civilisation franchit tous les obtacles, s'élève sur les cimes de l'Atlas et pénètre dans les profondeurs du désert, annonçant pour l'avenir un niveau général, il faut, si l'on veut écrire l'histoire, se hâter de visiter les ruines du vieux château, interroger l'octogénaire qui s'en va; demain, chez nous, les traces seront effacées, les témoins nous manqueront. — Au nord de la France, les mœurs sont régénérées; au midi, tous les points sur lesquels s'est portée l'activité ont changé même de langage. Ce n'est plus que dans les montagnes, grâce à leur isolement, qu'on peut espérer encore de rencontrer les derniers enseignemens et la tradition vivante.

La manière dont se pratique depuis des siècles l'*industrie des dentelles*, la plus lucrative sans doute de celles qui peuvent se maintenir au milieu de froides montagnes, remonte à une date bien ancienne dans l'histoire du Velay.

Reportons-nous, afin de mieux apprécier la situation, vers le temps de François Ier, c'est-à-dire, à cette époque féodale où déjà le luxe s'étendait sur chaque classe. — Nous voyons un petit état, inaccessible pendant plus de la moitié

de l'année, obligé de se créer une existence en dehors de toutes relations étrangères. L'Auvergne, le Languedoc et le Forez le circonscrivent. Ce sont trois provinces assez riches, fussent-elles seules, pour favoriser une industrie qui de jour en jour prend un plus grand développement.— Mais pour peu qu'on veuille se souvenir que le territoire est constamment ravagé, tantôt par des bandes affamées de routiers à qui toute capture est bonne aubaine, tantôt par quelque baron que la disette chasse de son manoir et qui vient guerroyer où la curée se fait sentir, aujourd'hui par les gens du roi qui, chevauchant, prennent garnison partout où Dieu leur montre un gîte, demain par des hommes d'église eux-mêmes; on comprendra que les pauvres habitans des campagnes durent éprouver le besoin de déserter leur chaumière et de venir pendant la saison des neiges demander un asile protecteur derrière de fortes murailles. Là seulement se trouvaient réunis pour eux la sécurité du travail et les secours de la religion.

Tandis que les femmes, comme des fourmis prévoyantes, venaient au commencement de l'hiver, chargées de provisions, se parquer dans la cité voisine, les hommes, avec leur besace et leur bâton, émigraient aussi, mais pour de plus longs voyages. Quelques-uns allaient à Lyon, d'autres à Nîmes, à Toulouse, à Montpellier; cependant beaucoup restaient au Puy, dans la rue des labou-

reurs, prenaient patente de taverniers vers Notre-Dame, ou bien se faisaient apprentis ferratiers, canavassiers, corroyeurs, parcheminiers, bonnetiers, teinturiers, tisserands, épingliers; ce qui, bon an mal an, leur rapportait encore une honnête existence.—Pour les femmes, une fois assemblées, elles se divisaient par compagnies, choisissaient un logis, adoptaient une règle, se plaçaient sous la protection d'un saint et sous la direction disciplinaire de l'une d'elles, et là, passaient la journée au travail dans le plus grand ordre et la plus stricte économie. Assises autour d'une vaste salle, elles tenaient un carreau de dentelles sur leurs genoux, priaient, parlaient, travaillaient en même temps, comme on peut encore s'en assurer de nos jours dans les quartiers solitaires de la vieille ville.

Pendant l'hiver entier, les choses allaient de cette sorte; mais quand les beaux jours commençaient à paraître, chacun se mettait en route pour sa chaumière où d'autres soins l'attendaient.

Or, cette industrie, qui occupait tant de bras durant la morte-saison et qui répandait sur les campagnes une si heureuse prospérité, vint tout à coup à faillir par l'ordonnance somptuaire de 1547. Les grands seigneurs désormais eurent seuls le droit de porter joyaux fins, ciselures et dentelles. Certes, ce n'était pas pour eux que travaillaient nos orfèvres de la ville du Puy et nos pauvres denteleuses des montagnes.

Aussi, à cette nouvelle, grande fut la consternation dans le Velay. Qu'allait-on faire ? Qu'allait-on devenir ? Tant d'impôts grevaient déjà la terre; tant de périls menaçaient si souvent les récoltes, que pour l'homme des champs le résultat était trop souvent la misère; et cependant, il fallait à l'avenir que lui et les siens vécussent exclusivement sur des produits incertains qui les faisaient subsister quelques mois à peine.

Cette même année (1547) fut désastreuse; les gelées frappèrent les vignobles, le blé fut cher, le travail manqua; pour surcroît de malheurs, une horrible peste s'étendit sur toute la province. Chacun désertait sa demeure; les consuls eux-mêmes quittèrent la ville, laissant à de plus courageux les soins de l'administration.

On commençait à murmurer tout bas, on gémissait : et quand le peuple est sans travail, il prête une oreille attentive à toutes les plaintes qui viennent se joindre aux siennes. Ceux qui souffrent s'entendent bien vite. Il arriva donc que le fléau apaisé, nos montagnards rentrèrent chez eux, quelques-uns *mal-embouchés*, comme dit le vieux chroniqueur.

Dans le Vivarais, on connaissait déjà la réforme de Luther et les prédications plus révolutionnaires encore de Calvin. Beaucoup avaient accueilli ces doctrines nouvelles avec enthousiasme et les avaient insinuées dans le cœur des Vélauniens émigrés

qui les portèrent chez eux comme une mystérieuse conquête. A la même époque, plusieurs membres du clergé, saisis par les séductions de l'hérésie, la disséminaient occultement dans leurs missions et se faisaient ainsi, souvent à leur insu, les plus perfides instrumens des ennemis de la foi. Vers 1538, un prédicateur étranger fut arrêté, pour ce crime, dans l'église de Notre-Dame du Puy, au moment où il descendait de la chaire. Convaincu d'avoir interprété hostilement les saintes écritures, immédiatement il fut cité par devant la cour de l'évêque, qui le fit jeter dans les prisons de Toulouse, où il dut mourir oublié.

Le coup était porté et, quoique glissant dans l'ombre avec lenteur, le dogme séditieux s'avançait tous les jours davantage. Non pas que l'esprit de nos montagnards s'inquiétât beaucoup de ces questions canoniques qu'il ne comprenait pas; pour lui, la transubstantiation n'était pas moins difficile à juger que la consubstantiation. Je dis plus : au fond de l'ame, culte pour culte, il préférait celui de ses pères entouré de toute la pompe majestueuse des cérémonies de l'église. L'idée de Dieu ne pouvait s'associer à trop de grandeur. Puisqu'il restait encore des mystères dans la religion nouvelle, et que dans le cœur de l'homme la foi n'a pas de degrés, il aimait mieux sa religion, vieille de seize siècles, telle que l'avaient enseignée les Pères et les conciles, que

cette nouveauté téméraire dans laquelle tous les jours un apôtre différent ajoutait ou retranchait, au gré de son caprice. Mais ce qui décida les uns, ce qui entraîna les autres, incontestablement ce fut le désir de l'émancipation civile, conséquence forcée de la réforme religieuse. Même avant le pape Urbain, l'église, en se rattachant aux intérêts matériels, en associant ses destinées à celles des couronnes, s'était exposée volontairement aux chances de la fortune humaine; pénétrant d'une manière très-active dans le gouvernement, un jour devait arriver où sa cause, compromise par des agens temporels, aurait à souffrir jusques dans les principes qu'elle avait rendus solidaires en les appelant trop souvent à son aide.

D'ailleurs un pouvoir, quel qu'il soit, ne peut se maintenir long-temps qu'à certaines conditions: l'un au prix d'éternels combats, l'autre en occupant incessamment les esprits en dehors de tout examen sur l'ordre administratif; celui-ci par l'absolutisme, celui-là au contraire en interrogeant les volontés nationales et en leur obéissant. Or, la loi évangélique laissait à César les royaumes de ce monde, cependant la pourpre des César servit bientôt de manteau royal aux princes de l'église.

Le Velay, pour ne pas sortir du cercle où nous voulons renfermer la question, était gouverné par ses évêques. Arbitres, par la crosse et par l'épée, des destinées de la province, plusieurs portèrent le

désordre dans ce paisible diocèse et effacèrent témérairement de leurs propres mains la loi par laquelle ils commandaient. Nous avons vu le brave Adhemar succéder à un assassin maudit de Dieu; Bernard de Montaigu, pour faire reconnaître ses droits seigneuriaux, soumettre la ville à l'interdit et excommunier ses habitans; Guillaume de la Roue, plutôt que d'abandonner un bailli débauché, livrer une cité entière aux fureurs sanglantes de l'insurrection; les moines de Chanteuges courir la campagne pendant la nuit, pillant les malheureux voyageurs; le clergé de Notre-Dame se mettre en guerre contre les citadins du Puy et se séparer d'eux par de hautes murailles; et enfin, comme dit Odo de Gissey, « du temps des antipapes, ce diocèse administré par force évêques schismatiques, ne faisant qu'entrer et sortir, courant plutôt à la curée d'un bon bénefice qu'au *pourchas* du soin des ames. »

Voilà comment le contact du spirituel par le temporel amena les hommes à mesurer, à juger leurs chefs. On distingua sans doute, pendant les premiers temps, le suzerain du prélat; mais la distinction ne pouvait être que puérile le jour où la force brutale fut appelée au secours des doctrines évangéliques, le jour où la foi tenta de s'inoculer par l'épée.

§. III.

PREMIERS TROUBLES AU PUY.

DE 1549 A 1562.

Ce fut l'an 1549 que les mécontens du Puy, encore en petit nombre, tentèrent le premier acte d'insurrection religieuse. Ils s'en prirent à un crucifix placé sous les murs du Breuil, qu'ils savaient particulièrement vénéré dans le pays. Quelques-uns des plus hardis, armés de pierres et de bâtons, vinrent le soir du lundi saint, au moment où sonnait le couvre-feu, et brisèrent en mille pièces la sainte image du Sauveur.

Si, comme tout porte à le penser, leur intention était de sonder l'esprit public, l'émotion apparente de la foule témoigna douloureusement combien cette tentative était encore prématurée dans la ville épiscopale. « On vit les gens en » larmes, dit le chroniqueur, s'assembler par » troupe, prêts à recevoir du ciel un châtiment » soudain. » Pourtant, il faut l'avouer, chez tous la tristesse ne fut pas aussi sincère qu'elle affectait de le paraître. Quelques artisans, qui dans la journée avaient fait éclater une violente indignation, retirés, la nuit close, dans les quartiers obscurs, se convoquèrent à petit bruit. Ils parlaient bas, mais discutaient avec chaleur. On raconte même

qu'ils essayèrent d'expliquer le sacrilége au profit du pauvre peuple ; ce qui ne s'était jamais ouï.....

Néanmoins on fut discret, et le lendemain, à l'heure de l'angelus, les séditieux furent les plus empressés à porter la dolente nouvelle au guichet de Monseigneur, en se frappant piteusement la poitrine.

Sans perdre de temps, l'évêque assembla chez lui les notables, pour décider une réparation digne de l'injure. — Elle fut prompte et solennelle. Le même jour, à midi, les boutiques se fermèrent comme aux fêtes majeures, le travail cessa, les cloches sonnèrent à pleine volée, les crieurs se répandirent par les rues, faisant savoir que le peuple était attendu vers Notre-Dame pour la procession expiatoire. Chacun vint aussitôt. Les confréries se classèrent par ordre dans l'église, sous les parvis ; on commença au fond du sanctuaire les psaumes de la pénitence, et les fidèles s'avancèrent vers le lieu de la profanation, faisant retentir les airs de leurs cantiques lamentables. « Oh ! dit le pieux Médicis, qu'il faisait beau voir » ces gens de métiers, têtes nues, portant leurs » torches ardentes...... et le peuple qui regardait » passer cette procession, dont la cause était un » tel scandale, frappait alors son estomac avec » effusion de grosses larmes, chacun de tout son » cœur criant : *Miséricorde ! Miséricorde !.....* »

L'année suivante, malgré un si amer repentir,

l'oratoire de la place du Martouret fut outrageusement violé, le Christ brisé, les *ex-voto* traînés dans la boue. L'audace se montra plus insolente encore que jadis, car c'était au milieu même de la ville que venait de se consommer le forfait. — La justice ecclésiastique, ainsi provoquée, ordonna sur-le-champ les plus rigoureuses recherches. Cette fois, impatiente de punir, elle voulut offrir au populaire un spectacle plus efficace que celui d'une stérile douleur.

On recherchait les coupables, lorsque tout à coup éclata un incendie qui en quelques heures eut dévoré près de quatre cents maisons. L'imprudence d'un tavernier avait été la seule cause dont humainement on put justifier, mais certains intérêts vigilans voulurent trouver dans ce malheur une punition d'en-haut, un avertissement sévère pour l'avenir. Tant est que, peu après, deux hommes convaincus d'hérésie furent conduits pieds nus, la corde au cou, sur cette même place du Martouret, et là, à la lueur de torches funèbres, forcés devant toute la multitude de faire amende honorable à Dieu, à la sainte église et à Notre-Dame; ensuite le bourreau leur arracha la langue et jeta leur corps mutilé dans les flammes. — Ceci se passait vers les premiers jours de juillet 1552.

A son tour, le pouvoir essayait l'opinion. Il crut la voir favorable à ses rigueurs, et désormais se fit impitoyable. — Deux voleurs, Rochier et Belin,

s'étaient introduits dans une paroisse pour dérober un calice ; on les prit, on les jeta dans un cachot, et quelques jours à peine écoulés, ces *infâmes hérétiques*, dit l'auteur, furent condamnés, celui-ci à avoir la tête tranchée, celui-là à être pendu au pilori de la montagne. — Deux autres hommes, prévenus de fausse monnaie, furent arrêtés par ordre du prévôt de la maréchaussée et livrés au feu comme *luthériens*. — Et encore, l'an 1555, au récit de Médicis, deux *scélératissimes hérétiques* furent exécutés sortant de la cour commune. On leur coupa la langue, on les lia sur une claie, et, traînés à demi-morts sur la place publique, où le bourreau les attendait, ils furent brûlés au milieu d'un auto-da-fé *de tous ces livres pestiférés par les doctrines de Genève* (1). C'était en plein soleil d'été, par un temps magnifique, et comme on avait choisi le jour de la foire de la Dédicace, plus de douze mille personnes assistaient au supplice, en compagnie des officiers de la cour royale et de la cour commune, avec nos seigneurs les consuls qui tous, en riches costumes, paradaient à cheval. — Plus tard, en 1557, un méchant colporteur, surpris vendant les *vitupérables écrits de Calvin*, fut emprisonné. Son procès ne le fit pas languir. Condamné à être occis par

---

(1) Mémoires inédits d'*Etienne Médicis*.

la main du bourreau, il fut conduit à la mort le jour même de la Fête-Dieu.

La grande procession parcourut la ville, chantant des cantiques d'allégresse. Les murailles étaient couvertes de tentures élégantes, les fenêtres pavoisées de feuillages, les rues bordées de fidèles agenouillés. La marche s'ouvrait comme un triomphe, par des orchestres retentissans; les ordres de métiers suivaient avec leurs drapeaux; ensuite les congrégations religieuses avec leurs bannières; puis les jeunes vierges et les enfans, vêtus de tuniques blanches, semaient des roses et brûlaient des parfums; tout le clergé du pays, avec ses somptueux ornemens, venait derrière d'un pas solennel, servant d'escorte au saint Sacrement que Monseigneur tenait élevé dans ses bras; les consuls portaient eux-mêmes le baldaquin; douze enfans de chœur encensaient, douze jetaient des fleurs; enfin, le cortège se terminait par le patient qui suivait à grand'peine, le corps dans un fourreau de toile, les pieds nus, les bras liés, la corde au cou, une torche de cire dans la main droite. Chaque fois qu'on s'arrêtait, le malheureux tombait à genoux et faisait l'amende honorable, de par ordre de la justice.

Cette longue agonie dura cinq grandes heures; après quoi, comme les victimes antiques qui ne connurent de plus belle fête que celle de leurs funérailles, l'hérétique monta sur le fatal bûcher, au milieu des farandoles populaires.

Ainsi donc, la profanation de quelques oratoires fut bien cruellement vengée. De trop zélés défenseurs de la foi cherchaient, voulaient voir des ennemis partout; et s'il arrivait que certains bandits peu soucieux, du reste, de tel ou tel culte, eussent mérité le gibet, le jugement ne manquait pas de les flétrir du sceau de la réprobation luthérienne.

Maladroite politique d'inquisition qui, loin de stériliser, fécondait l'apostasie. Sous ses coups acharnés, pour une tête abattue le monstre en présentait mille autres à combattre.

§. IV.

CONJURATION D'AMBOISE.

1560.

Tandis que notre province voyait germer l'hérésie jusques sous les murs de son église, sans pouvoir s'expliquer quel vent avait porté la fatale semence, un sinistre événement éclatait au pied du trône et donnait dans tout le pays une force politique à ce qui n'avait encore été qu'une doctrine rebelle. — Je veux parler de la conjuration d'Amboise.

Le timide FRANÇOIS II venait de remettre exclu-

sivement son sceptre entre les mains des Guise. Il n'agissait que par eux et ne voulait plus entendre d'autres conseils. Jeune homme de seize ans à peine, il n'avait pu connaître que l'obéissance et l'amour; l'obéissance envers sa mère, l'amour pour sa belle épouse. Mais ces deux nobles vertus, qui auraient dû le rendre heureux et grand, le perdirent à jamais; car cette mère était Catherine de Médicis, cette épouse, Marie Stuart, nièce des nouveaux favoris.

D'un côté, une famille étrangère qui, loin de se faire pardonner sa rapide élévation, se plaît à humilier incessamment toute la cour; de l'autre, la vieille noblesse de France, Condé, le roi de Navarre, Montmorency, Dandelot, Coligny, Larochefoucault, ulcérés jusqu'au fond de l'ame de se voir repoussés et qui cherchent à venger leurs prérogatives méconnues. Les premiers établissent un tribunal d'inquisition en se proclamant défenseurs impitoyables du catholicisme; les seconds, coalisés pour reconquérir le pouvoir, acceptent ce dangereux champ de bataille et se déclarent aussitôt les soutiens de la foi nouvelle.—On le voit, à n'en pas douter, la faveur du souverain, les dignités de l'état, les honneurs lucratifs, sont l'unique but d'une rivalité jalouse qui prend la religion pour prétexte; mais qu'importe le motif, quand s'accomplissent les volontés incompréhensibles de la providence et pourvu que la cause du juste triomphe!....

La Renaudie (1), un des mécontens les plus exaltés, se fait l'agent infatigable des églises calvinistes. Lui et ses lieutenans parcourent en secret le royaume, établissent sur tous les points de mystérieuses correspondances, parce qu'il faut, disent-ils, que les bons Français se connaissent enfin. Ils assignent en même temps, par de discrètes intelligences, un rendez-vous général à Nantes, où viennent, le jour dit, plus de six cents gentilshommes bien disposés. — Dans ce congrès occulte, la perte des Guise ainsi que l'affranchissement religieux sont déclarés nécessaires au salut de la monarchie (2). Pour commencer, on décide qu'une armée va se diriger

---

(1) Godefroy de la Barre, sieur de la Renaudie, homme qui, après avoir couru diverses fortunes et fait plusieurs voyages hors de son pays, s'était, par sa hardiesse et par son esprit, mis bien avant dans l'estime des calvinistes, dont il était fort suivi, prit la principale charge et la surintendance de toute l'affaire.

(*Histoire des Guerres civiles de France*, par DAVILA, traduction de BEAUDOIN, livre I[er], page 41).

(2) Les protestans ne cessaient de jeter des cris d'alarmes sur les dangers dont ils voyaient menacés tous les descendans de Hugues Capet, et se représentaient comme les derniers défenseurs de cette famille.—Suivant la croyance du peuple de Tours, *le roi Hugon* rôdait toutes les nuits dans cette ville, où les protestans, qui y étaient en grand nombre, se réunissaient en assemblées nocturnes. De là leur est venu le nom de Huguenots, de *Hugues* et de *nox*.

(*Lacretelle*, tom. 1, liv. IV.)

sur Blois, où la cour doit se rendre, et que dans un coup de main les indignes favoris seront enlevés. Aussitôt, afin que cette entreprise trouve partout un accueil favorable, on nomme des chefs particuliers chargés du soin de la propagande, chacun dans sa province. — Les choses étaient ainsi convenues, lorsqu'un traître courut vendre le secret au cardinal de Lorraine (1).

La cour se rendit à Blois; puis, comme par caprice, continua sa route jusqu'à son château d'Amboise. Là, le duc de Guise fit venir les deux Larochefoucault, Coligny, Condé lui-même, et, sous prétexte d'une visite au roi, les tint captifs sous son œil scrutateur. — La Renaudie, qui ne se doutait de rien, poursuivit son plan, divisa ses forces et se hâta de marcher vers le château.—Sur le seuil, au moment où il croyait la victoire certaine, des milliers de soldats armés se ruèrent avec rage sur ses troupes qui partout succombèrent misérablement. — Le cadavre du malheureux et cent autres encore furent suspendus sanglans aux murailles. On lia les prisonniers de dix en dix autour de fagots de ramées, pour les jeter

(1) La Renaudie confia le plan général de la conspiration à un de ses amis, l'avocat *Avenelle*. Celui-ci, troublé de cette confidence, effrayé des dangers que couraient tant d'illustres gentilshommes, fut trouver un maître des requêtes dévoué au cardinal, et lui dit tout.

au feu ou à la Loire ; plus de douze cents furent égorgés en quelques jours, et la forêt voisine, devenue un affreux charnier, remplit l'air de miasmes infects. On assure même qu'au milieu de ces épouvantables massacres les deux reines eurent le courage atroce de se montrer sur le balcon, en habits magnifiques, pour assister à l'exécution des chefs. Que durent-elles penser alors qu'elles aperçurent Villemongey, le dernier de tous, tremper ses deux mains dans le sang de ses compagnons, les lever lentement vers le ciel et dire : O mon Dieu ! mon Dieu ! ne vengeras-tu pas la mort de ces chers martyrs ?.....

Si cette tentative fatale échoua, les menées secrètes qui l'avaient préparée, l'assemblée de Nantes surtout, ne furent pas sans fruits. Des agens habiles, répandus dans le Midi par le prince de Condé, firent faire plus de progrès à la cause persécutée que le triomphe de la conjuration n'eût pu en obtenir. — Les troupes huguenotes, commandées par Maligny, accoururent sous les murs de Lyon, où des amis dévoués les attendaient. Pendant ce temps, presque tout le Vivarais se décidait en faveur de la réforme. A Annonay, on brisait les croix, on dépouillait les autels, on fermait les églises, et les prédicans s'établissaient sur les places publiques : à Privas, à Viviers, à Tournon, au Pont-Saint-Esprit, le même enthousiasme éclatait avec les mêmes démonstrations.

J'ai dit les causes de l'accueil que reçurent dans nos provinces les doctrines émancipatrices. Nous les voyons gravir les montagnes, s'introduire comme furtivement aux Vastres, à Saint-Voy, au Chambon; et bientôt, chose prodigieuse! trouver pour défenseurs, pour apôtres, d'anciens curés eux-mêmes !.....

§. V.

PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE DANS LE VELAY.

« Les hérétiques vélauniens ne sont plus si timides : maintenant ils s'assemblent en plein soleil, dans les prés, les jardins, les granges, peu leur importe; et là, dogmatisant sur les saintes écritures, on les voit faire prières et patenôtres nouvelles. Leurs prédicans sont bouchers, maçons, taverniers ou autres vénérables docteurs de cette espèce (1) ; » aussi quand ils viennent de leurs réunions, la populace ne manque pas de les accueillir par de bruyantes moqueries. Eux seuls semblent n'y pas prendre garde; seulement, le soir ils attachent des chapelets au cou des chiens qui courent par les rues, brisent les images de Notre-Dame qu'ils

(1) Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 307.

appellent méchante idole, tronçon de bois..... (1), et se contentent, pour vengeance, de ces vils outrages. De temps à autre, par représailles, le roi, le parlement, les magistrats justiciers du diocèse, allument des bûchers, plantent des potences, qui sur ce point, qui sur cet autre, espérant dompter l'hérésie par la terreur. — Je l'ai dit : la persécution ne peut rien contre cette hydre aux têtes renaissantes; au contraire, elle lui fait un baptême de sang qui la régénère.

Dès que nos huguenots montagnards apprirent la coalition de leurs frères, ils en pénétrèrent aussitôt l'importance, et, sans perdre de temps, formèrent entr'eux une ligue défensive d'abord, offensive plus tard. Ils organisèrent en secret une caisse de secours, se nommèrent des chefs, des collecteurs, des trésoriers, des avocats; achetèrent des armes, des munitions et se tinrent prêts. En commençant, ils n'étaient que quatre cents, mais tous bien décidés à la lutte la plus opiniâtre. — Le jour où l'on publia par les rues du Puy l'édit qui défendait au peuple de chanter les psaumes composés par le *sacrilége apostat* Clément Marot (2), « ce nonobstant, rapporte le

---

(1) Et parce qu'elle est noire, ils l'appellent aussi *Maschiarade*. (Manuscrit de Médicis, *tome II, page* 307.)

(2) *Idem.*

» chroniqueur, plus obstinés que jamais, de plus
» fort, par tous endroits, ne craignant Dieu,
» pape, roy, foy, loy, ne justice, les chantoient,
» criant, par dépit, comme crieurs d'oublies.»

La ville métropolitaine sans doute servait d'asile aux chefs des mécontens; c'était dans l'ombre de ses murs qu'ils avaient dû politiquement retenir le siége de leurs opérations, car il fallait bien de toute nécessité que près de la puissance fussent placés les agens directeurs de la résistance. Cependant, soit à cause de l'influence directe du clergé, soit parce que là se trouvaient réunies des forces considérables au service de l'église, le Puy était encore la ville du diocèse la plus fidèle à la vieille cause. Aussi, dès qu'elle apprit la défection des autres petites cités ses voisines, dès qu'elle sut que des bandes armées s'avançaient dans le pays pour le soumettre à de nouvelles convictions, elle s'inquiéta vivement des moyens de conserver les siennes.

§. VI.

LE BARON DES ADRETS. — BLACONS. — SAINT-JUST.

Chose merveilleuse!..... Ces paisibles religionnaires, qu'avant la conjuration d'Amboise nous

avions vu monter comme de saints martyrs sur les bûchers de l'inquisition, nous les trouvons en tous lieux les armes à la main, s'abandonnant aux plus sanglans ravages. Ce ne sont plus, dit un vieil historien, d'innocens agneaux qui tombent sans murmurer sous le couteaù du sacrificateur ; maintenant loups affamés, ils se répandent dans les campagnes et dévorent ce qu'ils rencontrent.....

Reprenant, pour la compléter, une idée émise plus haut, nous dirons que si les débats religieux ne furent pour les grands du royaume qu'un prétexte à leur ambition, à cette heure ils servent bien autrement, et les besoins de cette portion souffrante du peuple qui depuis si long-temps demandait en vain un travail honnête, et les passions de ces masses paresseuses qui certes ne manqueront pas la lucrative occasion de conquérir une fortune, quand surtout elle s'offre si facile à leur cupidité. —Aussi, dès que se montrent quelques drapeaux en faveur de l'insurrection, au nord ou au midi, on voit avec quel empressement viennent s'enrôler les volontaires!... Qu'un chef hardi, par exemple le baron des Adrets dans le Dauphiné, paraisse avec une poignée de mécontens prêts à tout entreprendre, sur-le-champ une armée se range en bataille sous son ordre et marche où il lui plaît de la conduire.

Dans les annales de nos guerres civiles, il n'est pas un nom peut-être auquel se rattachent plus de cruautés, plus de désastreux souvenirs que celui du BARON DES ADRETS. — Cet homme, par sa vie aventureuse, sa constante fortune, sa brutale férocité, par son courage même, rappelle involontairement ces anciens Tartares qui, à huit siècles de distance, n'avaient laissé comme lui que ruines et profanations. Du reste, c'est bien le chef qui convient à des partisans, à ces troupes insubordonnées qui ne font la guerre que pour s'affranchir de l'obéissance. Tout autre verrait se briser entre ses mains un instrument si rebelle, lui sait l'assoupir jusqu'à le rendre esclave de ses caprices. Il est vrai que pour convaincre, il cherche plutôt l'éloquence de l'action que celle de la parole. Toujours à la tête de ses soldats, il trace le premier le chemin de la victoire; loin de fuir, il aime, il recherche le danger; à le voir, on dirait qu'il est sûr du triomphe.

Le baron a pris pour tâche de conserver sa province fidèle au protestantisme; mais ce n'est point assez pour satisfaire sa bouillante activité. Il fait sans cesse des incursions dans les pays voisins. Deux fois il se rend maître de la ville de Lyon, qu'il défend contre des armées supérieures à la sienne. Il s'empare de Montbrison, occupé par les catholiques, et comme on l'avait irrité par une trop longue résistance, il condamne les soldats

à être précipités vivans du haut d'une tour (1). Voilà comment se vengeait le féal gentilhomme.... Pour lui, rien ne fut sacré; ni lois, ni capitulations, ni sermens, l'amitié même n'attendrit jamais ce cœur de bronze. Un ennemi désarmé devait s'attendre à la mort s'il tombait entre ses mains; et comme si l'agonie des suppliciés était la seule joie de cette ame cruelle, il s'en donnait le doux spectacle à l'heure de ses repas (2).

Tant de barbarie révolta jusqu'à ses plus dévoués. Les protestans honnêtes s'indignèrent d'être défendus de cette sorte; comprenant bien que la victoire est plus honteuse que la défaite lorsqu'elle se couronne de semblables lauriers, ils s'emparèrent un jour de lui et le retinrent dans une prison jusqu'à la fin des premiers troubles.

Dans le temps où le seigneur des Adrets guerroyait aux alentours de Montbrison, il lui prit fantaisie,

---

(1) Un d'entr'eux, ayant pris deux fois l'élan, ne pouvait se résoudre à sauter. *C'est trop de deux fois*, lui dit le seigneur des Adrets..... *Trop de deux fois!.... Je vous le donne en dix*, répondit le soldat; et il obtint sa grâce.

(Lacretelle, *Hist. de France*, liv. V, tome II, p. 98).

(2) « Et le craignait-on plus que la tempête qui passe par de » grands champs de blé, jusques-là que, dans Rome, on appré» henda qu'il armât sur mer et qu'il la vînt visiter, tant sa re» nommée, sa fortune et sa cruauté volaient partout... »

(Brantôme).

au lieu de perdre ses forces à butiner dans de chétifs hameaux, de tenter une longue pointe à travers les montagnes du Velay. Il savait que le trésor de Notre-Dame du Puy et celui des Bénédictins de la Chaise-Dieu avaient autrement de valeur que les lambeaux dont il dépouillait lés chaumières; il se préparait donc à venir arracher du sanctuaire les riches offrandes des fidèles, lorsque subitement il fut rappelé dans sa province. — Obligé de partir, il désigna, pour accomplir son projet, le sieur de Blacons, auquel il laissa quelques compagnies et deux canons.

Blacons, ancien chevalier de Malte, était un des lieutenans du baron et bien digne certainement de commander sous un tel maître. Jamais deux hommes ne s'étaient mieux compris: violens, déprédateurs, impitoyables l'un et l'autre; seulement comme tous les satellites, Blacons partageait les vices de son chef, sans en avoir ni le courage, ni l'habileté.

Dès que l'entreprise fut connue, en peu de jours près de huit mille hommes accoururent se ranger sous les ordres du chevalier; et vraiment c'était chose curieuse autant qu'affligeante d'examiner ces religionnaires, improvisés pour la plupart, armés de fourches, de faux, de bâtons, plutôt que d'arquebuses, marchant par troupeaux de dix, de vingt, de trente, sans chaussures, à peine

couverts de misérables haillons, parlant chacun son idiôme, se demandant les uns aux autres quel profit serait le plus grand d'aller ici ou d'aller là; puis s'arrêtant sur la route pour piller une ferme, un château, une église. — A n'en pas douter, la pensée de Luther était pour bien peu de chose dans celle de ces routiers vagabonds courant les aventures, certains presque tous, quoi qu'il advînt, de trouver mieux que ce qu'ils laissaient. Cependant, quoique la réforme fût la dernière de leurs inquiétudes, ils se l'expliquaient chemin faisant, libre aux néophytes de ne l'accepter que comme moyen de reconnaissance, comme motif solidaire de ce qui allait advenir.

Le rendez-vous général était au *Pont-en-Peyrat*, village sur la lisière du Forez et du Velay.—Là, arrivèrent la colonie anicienne(1), celles de St-Voy,

---

(1) La ville est composée de trois parties : les huguenots, fuitifs du Puy.— Les lâches qui, sentant l'ennemi être prochain, ployèrent leurs bagages bien secrètement et allèrent se cacher aux champs, abandonnant leur propre ville, parens et amis; ne regardant le seigneur évêque et autres gens d'église, les seigneurs gentilshommes, les seigneurs consuls et autre multitude de tant honnêtes gens qui n'y restoient que pour mourir. S'ils fussent demeurés, en se défendant, les uns eussent pris cœur avec les autres.—Enfin reste la pauvre ville, secourue par l'autre tiers, qui est *Dieu, la bonne Dame et une poignée de braves gens*, qui tant bien se sont défendus contre les infâmes publicains, ainsi qu'on le verra, Dieu aidant.

(Manuscrit de Médicis, *tome II, page* 311).

du Chambon, des Vastres, de Fay, de St-Agrève, ainsi que plusieurs compagnies du Vivarais, commandées par le capitaine du Buisson. — Tous se réunirent à l'armée du chevalier et s'apprêtèrent à marcher sur le Puy.

Ces dispositions s'étaient faites d'une manière trop éclatante pour que les plus intéressés à les prévenir ne les eussent aussitôt connues. C'est pourquoi les consuls du Puy, effrayés de tant d'ennemis à la fois, et par-dessus tout cherchant à épargner le sang de leurs concitoyens jusqu'au dernier moment, tentèrent de secrètes négociations avec les chefs de la coalition. Ils ne crurent donc pouvoir mieux faire que de choisir, comme discret ambassadeur, le frère même de leur sénéchal, Christophe d'Allègre, seigneur de Saint-Just.

On savait bien que Saint-Just avait été un des gentilshommes du congrès de Nantes, que depuis long-temps les opinions nouvelles trouvaient en lui un chaud partisan; toutefois, Messieurs de la ville espéraient qu'en considération de son frère sénéchal de la province, que surtout pour le nom qu'il portait, pour ce nom que la piété de ses aïeux avait gravé aux clefs des voûtes de toutes les églises vélaviennes, il mettrait son honneur à détourner du pays cette armée funeste. C'est pour cela qu'ils lui envoyèrent quatre mille livres, avec instance de les offrir au sieur de Blacons, pour que, renonçant à son projet d'attaque, il dirigeât ses troupes d'un autre côté.

Saint-Just reçut et promit. Mais quelle ne fut pas l'indignation, la colère des confians consuls lorsqu'ils apprirent, quelques jours après, que le traître était allé lui-même mettre cet or, sa personne et ses biens au service du chevalier; que loin de parler pour la ville, il avait été le premier à exciter contre elle; qu'enfin, pour couronner son audace, il s'avançait à la tête des colonnes ennemies (1).

§. VII.

PRÉPARATIFS DE GUERRE.

1562.

Les consuls, l'évêque, le chapitre, les officiers de la cour s'assemblèrent pour délibérer. Le danger parut imminent; le conseil fut unanime. — Les soudards de l'évêque eurent ordre de s'emparer préalablement de tous les citoyens soupçonnés d'hérésie et de les tenir fermés pen-

---

(1)... Lequel après avoir reçu ladite somme, fist tout le contraire, n'ayant égard de ainsi blesser son honneur, foy et promesse; se dégénérant et forliguant de ses nobles et généreux parens et maison d'Allègre.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *p.* 319).

dant neuf jours dans les cachots de Monseigneur (1); on organisa un guet permanent par les rues, carrefours, poternes, fossés, dedans et hors les deux enceintes; les chanoines, couverts de leurs plus riches ornemens, ravivèrent la ferveur des fidèles par une solennelle procession; puis, rentrés chez eux, donnèrent les premiers l'exemple de la résistance, en garnissant leurs murailles et leur forteresse de nombreux engins de guerre (2).

« Aussitôt, dit Médicis, gens d'église, clercs, » bourgeois, marchands, mécaniques, manans, » achètent force harnois à certains ferratiers de » Saint-Etienne qui, par fortune, se trouvaient » au Puy. Tous se fournissent encore, pour » leur personne, de cuirasses, corselets, brigan- » tines, salades, morillons, épées, dagues, bou- » cliers, rondèles, javelines, pertuisanes, haches; » car chacun, pour défendre sa foi, sa ville, ses » amis, veut au besoin pouvoir faire aux assail- » lans une seconde muraille de son corps (3). »

---

(1) Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 310.

(2) Les seigneurs chanoines et autres du chapitre garnirent leur église et lieux nécessaires de munitions tant de grosse artillerie, faulconnaux, canons à crochets, poudre, boulets, etc. (*Idem*, *page* 309).

(3) *Idem*.

Les consuls, de leur côté, veillent à ce que rien ne manque en cas d'un long siége; ils font moudre des grains, préparer de nombreuses provisions; visitent avec soin jusqu'aux clefs, aux serrures des portaulx; font travailler nuit et jour aux réparations des remparts; ordonnent, pendant tout le temps que durera l'attaque si le malheur veut qu'elle ait lieu, que tour-à-tour, de six en six maisons, chacun ait à tenir, nuit close, une lanterne allumée; commandent d'abattre les auvens qui couvrent les portes des boutiques, ainsi que les arbres, les maisons qui pourraient masquer les positions de l'ennemi; enjoignent aux citoyens de garnir leurs fenêtres de pierres, en font porter sur les créneaux de la ville; tendent les chaînes; murent à chaux et à sable les ouvertures difficiles à bien garder. —Rien par eux n'est oublié.

La milice est aussi organisée sur un nouveau plan, avec un ordre parfait. On se réunit, sans perdre un instant, et l'on nomme :

DEUX CAPITAINES EN CHEF. — L'*Evêque* et Monseigneur de *Latour-Maubourg*, digne descendant de ce brave guerrier qui, en semblable occurrence, vint encore offrir ses services à la ville (1).

---

(1) ...Ainsi que fist l'an 1319 feu Monseigneur Loys de Latour

Six consuls. — Les mêmes qui étaient déjà en exercice.

Quatre Aides-de-camp. — Messeigneurs *de Jonchières*, *Latriolière* et les deux frères *Pouzols* (1).

Six Capitaines (2).

Un Directeur de l'artillerie (3).

Deux Sergens de bande (4).

---

de Malbourg, ung sien prédécesseur, qui pendant le temps que les Bourguinhons tenoient assiégé le Puy, se monstra si chevaleureux et tant bien s'y porta que après les assaulx donnés au dict Puy et mys les Bourguinhons en honteuse fuite, il y fut faict chevalier.

(Médicis, *tom. II*, *page* 310.

(1) ... Sera le plaisir des capitaines en chef de assoir ceux cy en l'ordre et lieu qu'il leur plaira assigner. (*Id.*)

(2) ... Chacun d'eux en leur étendue ayant leurs corps d'escoade ou corporaulx aultant que leur en sera nécessaire, tant pour faire assembler les yliers, souldartz, et autres au corps de garde; aussi les mander aux guets de jour et de nuict, tant à la porte que aux murailles ou autre part, et pour assoir la nuict les sentinelles, toujours elles être trouvées en bon équipage. (*Id.*)

(3) ... Le seigneur Jehan Jourdain, bourgeois, a accepté la charge au faict de l'artillerie, touchant le pourveoir diligemment et saigement de poudre, bolets, cordaiges, soufre, salpêtre, etc. (*Id.*).

(4) ... Chargés du corps-de-garde des tamborins, fiffres et de conduire l'infanterie où aura été commandé par les capitaines. (*Id.*).

§ VIII.

SIÉGE DU PUY.

1562.

Pendant la nuit du 4 août 1562, des habitans de Saint-Paulien accoururent donner l'éveil à ceux du Puy. « Le cruel Blacons, dirent-ils, est » entré hier dans notre ville et, suivant sa » coutume, a tout mis au pillage ; demain, sans » plus tarder, il sera sous vos murs ; bonnes » gens, que Notre-Dame et Dieu vous gar- » dent!..... »

En effet, dès la pointe du jour on vit paraître sur la montagne les compagnies de religionnaires, guidées par un certain *Jacques Guitard*, citoyen du Puy, dont nous ne tarderons pas à parler. Aussitôt, Monseigneur fit sonner le tocsin, de Maubourg ordonna qu'on battît le rappel et qu'avant une heure chacun fût à son poste. — Personne ne manqua. Le vicomte de Polignac seul fut blâmé pour avoir ainsi laissé passer l'ennemi silencieusement sous son château, sans le saluer de deux ou trois bordées de grosse artillerie (1). Mais le Polignac, qui avait compté

(1) ... Les gens de la ville regardoient soigneusement, désirant

ses adversaires et qui sans doute avait compris que sa bravade lui coûterait cher, s'était bien gardé de bouger.

Les huguenots descendirent à Saint-Marcel, traversèrent la Borne, alors presque entièrement desséchée, et vinrent camper dans une vaste prairie appelée la Condamine, à une portée d'arquebuse des remparts. Ils espéraient surprendre, se rendre maîtres de la ville avant même qu'elle se doutât du péril. Aussi la consternation fut-elle grande dans leurs rangs, lorsqu'ils trouvèrent les citoyens rangés en bon ordre aux pieds des murailles, faisant orgueilleuse contenance et montrant leurs armes qu'ils brandissaient d'un air provocateur.

Sans autre préambule, on fit de part et d'autre une décharge générale, et pendant plusieurs heures les feux ne discontinuèrent pas. — Sur le soir cependant, l'énergie des citoyens parut se ralentir. Le nombre les accablait, ils perdaient du terrain, rompaient toujours, enfin allaient être acculés jusque dans les fossés, partant, réduits à se précipiter dans la ville, lorsque tout-à-coup

---

se joindre à eulx Polignac, qui alors auroit dû leur présenter quelques volées de canon que moult les eussent empêchés, je vous promets.

(Manuscrit inédit de Médicis, *tome II*, *feuillet* 311.)

un secours inespéré ranima leur courage et leur rendit la confiance. C'était une troupe de moines qui débouchait de la porte royale (1).

Les dominicains, les capucins, les carmes, les cordeliers et d'autres encore habitaient en dehors de la ville, comme chacun sait. — Pour eux, il avait été bien plus doux d'asseoir largement leurs monastères dans de fertiles vallées, plutôt que de venir les encaisser tristement au fond de rues sombres et étroites. Qui donc aurait pu prévoir, lorsque ces maisons s'établirent, qu'on verrait un jour l'hérésie traverser le royaume, le fer à la main?

Dès que les révérends pères surent qu'une armée de huit mille Philistins allait fondre sur la contrée, ils jugèrent sagement que moins que personne ils seraient épargnés; en conséquence, ils passèrent plusieurs jours à transporter en lieu sûr argenterie, livres, papiers, meubles, provisions, et furent ensuite pour eux-mêmes chercher un refuge dans la forteresse, pêle-mêle avec les seigneurs chanoines, les clercs de Notre-Dame, les pères conventuels de Saint-Pierre et les autres prêtres de la cité. Le cloître, l'église, la tour étaient remplis, et jamais les voûtes saintes n'avaient retenti de plus lamentables orai-

(1) Porte Pannessac.

sons. Ils pleuraient comme des enfans, priaient comme des femmes; que dis-je ?.... Enfans et femmes, mêlés aux combattans, donnaient l'exemple de la plus héroïque valeur.

Cependant ces larmes, ces prières ne furent pas stériles. Quand, du haut de la vigie de Saint-Mayol, la tremblante cohorte put reconnaître les effrayans progrès de l'ennemi et le danger imminent des siens, elle ne demanda pas ailleurs le miracle qui dépendait de son courage et que Dieu avait mis dans ses mains. — *Aux Armes!* dit une voix; *aux armes!* répétèrent comme une seule toutes les autres. Alors bréviaires, chapelets tombèrent aux pieds des autels, et l'on vit tous ces religieux en fureur se précipiter dans l'arsenal de l'évêque, s'armer de cuirasses et d'arquebuses, descendre du haut de la ville en courant, puis venir se ranger tout-à-coup en front de bataille (1). — L'avantage passa aux citoyens en quelques instans. Les huguenots, surpris de cette soudaine apparition, se replièrent; et comme la nuit avançait, ils furent chercher un gîte au

---

(1) Ceulx du Puy reculant quelque peu... Mais priudre grand cœur et hardiesse quand là, se trouvarent aulcuns des seigneurs chanoines, clercs de l'église cathédrale et autres prêtres séculiers, religieux, moines de Saint-Pierre, jacobins, cordeliers et pères carmes; chacun d'eulx ayant ses armes en main.

(Manuscrit inédit de Médicis, *tome II, feuillet* 311, *verso.*)

faubourg St-Laurent, à Espaly, à Saint-Marcel, remettant au lendemain une victoire qu'ils avaient été si près d'atteindre.

Dès la pointe du jour, les assaillans parurent sur la montagne de Ronzon, à l'endroit même où depuis des siècles se faisait l'exécution des criminels (1), y déposèrent leur artillerie et commencèrent l'attaque. — Le lieu était certainement bien favorable : la ville s'offre en face, étagée en amphithéâtre, comme un large éventail déployé, de manière à ce que pas une seule maison ne puisse échapper; mais par bonheur, le baron des Adrets n'avait laissé que deux méchans canons. Que faire avec de pareilles ressources?—L'ennemi, dont les armes ne portaient même pas, descendit la montagne, essaya plusieurs autres positions qu'il abandonna presque aussitôt, vint escarmoucher pendant quelques heures autour des remparts; enfin, sur le soir, pour se donner une apparence de succès, fut s'emparer du petit bourg d'Aiguilhe, pilla les maisons, l'hôpital et le monastère, escalada triomphalement le rocher de Saint-Michel, saccagea l'église, brisa

---

(1) Dès l'année MCCLXXVI, nous voyons les exécutions se faire sur cette montagne. A propos de la sédition qui eut lieu à cette époque, Médicis rapporte : Aucuns des consuls furent pendus à Ronzon avec des chaînes de fer.

(*Histoire de la belle bouchière*).

l'image de l'archange et, sa journée ainsi faite, la trouva bien glorieusement remplie (1).

Le lendemain révéla plus encore l'inhabileté, l'imprévoyance des religionnaires; ils ne profitèrent d'aucun des avantages du terrain, ils ne surent même pas se défendre. Un homme surtout leur fit beaucoup de mal. — C'était un vieil anachorète retiré au fond d'une cellule, vers la montagne de Denise. Il avait été dans sa jeunesse artilleur dans les armées du roi. Jadis on avait parlé de son courage, de ses aventures joyeuses, mais depuis longues années, le sac de la pénitence remplaçait la brillante armure, et le jeune militaire du temps de François Ier, courbé par l'âge et les souffrances, n'attendait que son heure dernière.

Ce fut par hasard qu'il vint à apprendre que les hérétiques menaçaient la ville de Notre-Dame; car personne ne s'inquiétait beaucoup de l'utilité que pouvait offrir en pareille occurrence un octogénaire. — A cette nouvelle, si peu

---

(1) ... Et après, cernarent la ville et vindrent au roc St-Michel qu'ils trouvarent mal gardé et y firent plusieurs malheurs, même firent tresbucher l'image dudict sainct avec le roch, et en plusieurs autres églises firent tant de barbares cruautés que n'est besoing l'escrire pour qu'on en voye l'expérience.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *feuillet* 311, *verso*.)

importante pour un indigent reclus comme lui, ses yeux éteints se rallumèrent, son front chauve perdit ses rides et ses mains tremblantes se roidirent en saisissant l'arquebuse rouillée qui pendait le long du rocher. Quels jeûnes, quelles prières pouvaient être plus agréables au Seigneur que cette sainte croisade contre les ennemis de sa loi; et quelle bonne occasion pour un vieux soldat converti d'obtenir les indulgences de l'église!

Sans plus attendre, l'ermite vint droit au seigneur de Maubourg, lui dit ce qu'il avait été et lui proposa ses services. Monsieur le capitaine, qui ne savait à qui confier le commandement de son artillerie, les accepta de grand cœur; « et bien lui prit, remarque Médicis, car le saint homme tua plus de monde à lui seul que tous les arquebusiers de Léans.» — Les huguenots demandèrent alors à parlementer; et comme ils méditaient une trahison, ils ne crurent pas pouvoir mieux choisir que de prendre St-Just pour leur ambassadeur.

Saint-Just eut bien le cynisme d'accepter un semblable mandat. La perfidie lui devenait familière; aussi se présenta-t-il devant Messieurs de la ville l'air assuré, presque le sourire sur les lèvres, demandant qu'on ouvrît les portes à des amis qui jamais n'avaient eu la moindre pensée de pillage. « Comment, dit le loyal messager, » oseriez-vous nous soupçonner de criminelles

» déprédations, nous, les propagateurs zélés de » la réforme, nous, persécuteurs des abus, ven- » geurs des opprimés?..... Ce serait méconnaître » nos pures doctrines. — Oui, citoyens, ajouta- » t-il à quelques interrupteurs qui se rappelaient » sa trop récente félonie; oui, nous avons reçu vos » deniers et serons fidèles aux conditions. Nous » n'exigeons rien de vous, ni contributions de » guerre, ni droit de passage, ni même la nourriture » d'un jour. Ce que nous voulons, c'est seulement » briser les Dieux de bois, les emblèmes païens » dont vous profanez la majesté des temples; ce » que nous voulons........ »

On le congédia sans le laisser achever.

Les chefs ennemis, irrités de ce dédaigneux accueil, jurèrent d'en tirer une prompte vengeance. A les voir, on eût dit en effet qu'avant la fin du jour la ville ne devait plus être qu'un monceau de cendres. — Saint-Just, cependant, au lieu de s'abandonner à son dépit, s'était présenté comme un martyr de dévouement. Ses paroles étaient sans amertume, sa démarche pleine d'humilité; il affectait dans toute cette affaire une évangélique résignation. Sincère ou non, ce rôle servit merveilleusement l'impatiente colère du chevalier. L'injure en paraissait plus grave, le bon droit plus certain; aussi donna-t-il l'ordre à son armée de redoubler de courage et de zèle. Il n'épargna ni menaces, ni promesses;

hommes et choses devaient être le prix de la victoire. — Sur-le-champ cette foule', que l'instinct du pillage savait seul émouvoir, se rua à l'est de la ville, côté en apparence le moins bien défendu, et tenta un assaut vigoureux. Une telle ardeur bien dirigée, sans doute eût pu devenir très-dangereuse; mais les cris, le désordre, l'insubordination de ces hordes indisciplinables rassurèrent bientôt les assiégés qui, tous placés en bon ordre, ne laissèrent même pas entamer leurs murailles. Ils firent mieux encore, car il arriva qu'à plusieurs reprises, au moment où quelques compagnies s'avançaient isolément trop près des remparts, les citoyens ouvrirent leurs poternes, s'élancèrent avec une effrayante rapidité sur les imprudens et, avant qu'on pût venir à leur aide, les firent prisonniers (1).

La journée suivante, qui fut la dernière, l'évêque, les consuls, les gentilshommes, les confréries arborèrent leurs drapeaux au sommet des tours

---

(1) .. Ce jour mesme, les bochiers du Puy priudrent sur iceulx huguenaulx ung nombre de moutons qu'ils avaient ravys quelque part et les mirent en ville. — Et aultres plusieurs du Puy emportarent beaucop de despoilles et biens, que ces larrons huguenaulx avoient cachés et retirés aux Carmes, à Sainct-Barthelemy et ailleurs; et s'y furent prins prisonniers plusieurs de leurs gens et amenés en ville.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *folio* 312.)

de la ville. C'était déjà un premier signe de victoire; et tandis que les ennemis consternés regardaient flotter aux vents ces triomphantes bannières, Latour-Maubourg fit venir sur les créneaux tous les ménétriers, joueurs de cornemuse, de hautbois, de fifre, de clairon, et leur donna ordre de sonner des airs de réjouissance, assez fort pour qu'au loin chacun pût bien les entendre; ce qu'ils firent.—Alors, rapporte Médicis, Blacons se retourna du côté de ses compagnons et leur dit : « Voyez donc, Messieurs, comme ces gens » du Puy se moquent de nous!... (1) » — Ce reproche était perdu; déjà les religionnaires découragés se répandaient dans les montagnes.

En vérité, la partie n'était pas égale. D'un côté, de braves citoyens, nuit et jour sur la brèche, unis par la même pensée, la même foi, le même sentiment de nationalité; de l'autre, un ramas informe d'affamés, n'ayant de commun que le

---

(1) ... Estant au Puy obéy capitaine le seigneur de Latour de Malbourg que moult bien s'y portoit. Lequelestant sur les murailles, commanda que là, on luy fist venir les auls-bois et ménestriers de la ville.—Lesquels estre venus, leur commanda qu'ils sonnassent de leurs instrumens, bien et aultement, afin qu'ils fussent entendus des ennemis. Ce qui fut faict. Et, par rapport d'un homme de bien d'Espaly, ce oyant, fust dictes semblables paroles : « Regardez, comment ces gens du Puy se moquent de nous. »

(Manuscrit de Médicis, *tome II, folio* 312.)

désir du pillage, errant à l'aventure, ne connaissant ni chefs ni subordonnés, ne voulant écouter que ceux du pays qui leur indiquaient une proie; puis, désertant par bandes au moment même où l'action était engagée, reparaissant la bataille finie, et venant étaler avec insolence aux regards de leurs frères un butin conquis dans les campagnes voisines.

Si les ennemis se retiraient confus de n'avoir pu pénétrer dans le Puy, en retour, que d'afflictions ils laissaient dans ses parages!... Les cinq ou six couvens conservaient à peine leurs murailles; le château de l'évêque, ceux de Taulhac, de Mons, de Nolhac, étaient en ruine; les fermes isolées restaient vides; les moissons en cendres fumaient encore au milieu des champs; Aiguilhe, Saint-Marcel, Vals, Brive, Espaly et les autres villages n'avaient rien préservé du pillage; les églises étaient transformées en étables; les saintes images, les statues de pierre, arrachées violemment de leur place et toutes mutilées, couvraient la terre; les tombeaux eux-mêmes n'avaient pu échapper à la profanation. C'était affreux!.....

Alors les pauvres gens des environs accoururent implorer la charité de la ville. — Cette fois, les portes s'ouvrirent avec empressement pour leur offrir une hospitalité fraternelle. On commença des prières publiques, on fit des processions dans toute la contrée. Chacun s'infligea quelque rude pénitence; celui-ci montait les cent marches

de Notre-Dame, la tête et les pieds nus; celui-là s'imposait un jeûne sévère; les uns suspendaient des ex-voto aux portes de leur paroisse et partaient pour de lointains pélerinages; les autres bâtissaient de petits oratoires aux angles des rues et y consacraient une lampe à perpétuité (1). Tous cherchaient, par un solennel repentir, à calmer les colères divines. — Mais, où ne saurait entraîner un aveugle fanatisme?... et n'est-ce point ici qu'il faut gémir des cruels égaremens de la foi comme de la raison?... Plus de cinquante prisonniers furent pendus le même jour et sans autre procès, à la grande édification des fidèles, qui pensaient se rendre Dieu plus favorable par de tels sacrifices (2).

---

(1) ... Ce jour, pour esmouvoir le peuple, on martela le tocsin à Nostre-Dame, à Saint-Pierre. Chose effroyable à voir, D'aultre part, plusieurs bonnes gens de la ville montoient en l'église pieds nuds, et démonstraus faire et tenir aultres termes austères, tant en jeûnes que continuables oraisons, et les quels journalement à Nostre-Dame, faisoient monter leurs enfans, fils et filles; les fils deschaulx et les filles aussi et leurs cheveux abbatus avecque aulcunes de leurs chambrières, et là estre arrivés, y estoient jettés grants soupirs, lamentations et pleurs, ce que causait grande tristesse et griesve douleur aux cœurs des bonnes gens. — Et les prebstres, en célébrant la saincte messe, aoyant les canons de l'assault, plouroient chauldement à grosses larmes.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 313, *verso.*)

(2) Après la levée du siége du Puy, plus de cinquante reli-

§. IX.

POLIGNAC, LE GRAND-JUSTICIER.

Depuis sa honteuse défaite, Blacons, abandonné par un grand nombre des siens, errait tristement par les montagnes, cherchant à l'aventure quelque facile conquête; lorsque, peu de temps après, il vit venir à lui Claude-Armand de Polignac, fils d'Armand XII, dit le Grand-Justicier (1). Ce jeune

---

gionnaires, faits prisonniers dans les diverses sorties des assiégés, furent pendus sur la place du Martouret; et ceux des habitans qui avaient abandonné la ville, condamnés à une amende, dont le produit fut appliqué à acquitter les dépenses faites durant le siége.

(ARNAUD, Histoire du Velay, *liv. IV, tome I, page* 332.)

(1) Ce vicomte, baron de Randon et de Randonnet, se prévalant de sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de panetier de France, jugea convenable à ses intérêts privés de faire assigner, contre l'usage et les priviléges de la province, par-devant les requêtes du palais à Paris, les habitans de Randon et ceux des communes de Genouillac, Châteauneuf, Belvezé, Saint-Sauveur-des-Bains. Il prétendait avoir le droit de les imposer et tailler à volonté; et en effet, il les avait mis à contribution pour les cinq cas dans lesquels les seigneurs réclamaient la prérogative de lever des tailles sur leurs vassaux. Les communes se plaignirent aux états du Languedoc, réunis en 1555 à Carcassonne; et l'injustice parut si manifeste aux représentans

seigneur, connu sous le nom de Chalancon, s'était jeté, par désespoir, dans une troupe de religionnaires ; voici à quel sujet :

Armand XII avait eu ce fils d'un premier mariage avec Anne de Beaufort. Long-temps il avait eu pour lui une tendresse extrême ; mais, sur ses vieux jours, ayant épousé en secondes noces dame Philiberte de Clermont - Tallard qui lui donna plusieurs enfans, ce vieillard ne fut plus maître de ses affections. Il fallut, pour complaire à la vicomtesse, priver Claude-Armand d'une succession légitime, en le contraignant à embrasser l'état ecclésiastique (1). — Claude-Armand, qui ne se sentait aucune vocation pour l'église, fut inflexible. Son père, secrètement excité, regarda ce refus comme une offense et punit le téméraire en l'enfermant quelques jours dans un donjon. Dès ce moment le sire de Chalancon résolut de

---

des ordres, que le syndic de la province fut spécialement chargé de soutenir le procès que les habitans désiraient intenter au vicomte Armand XII pour se soustraire aux vexations dont il les accablait. On consigna la plainte au cahier des doléances. En 1556, le roi Henri II déclara qu'il n'entendait pas que ses sujets du Languedoc fussent arrachés à leur juridiction naturelle, et fit défense aux vicomtes de Polignac de les traduire désormais devant les cours judiciaires de Paris.

(Précis historique sur la maison de Polignac, *page* 65.)

(1) *Idem*, *page* 67.

s'affranchir d'une servitude inique. A peine libre, il s'échappa du manoir de Polignac , entraîna dans sa fuite quelques vassaux dévoués et, suivant la mode du temps, se mit à courir la province avec quelques autres routiers qu'il prit à sa solde. —C'est alors que, voulant ressaisir des domaines qui lui étaient injustement enlevés, il vint solliciter l'appui du chevalier, se déclara son compagnon, son ami, et comme lui défenseur de la foi nouvelle.

Blacons fut trop heureux de s'associer le premier gentilhomme de la contrée. Il écouta ses plaintes , partagea sa colère , et tous deux partirent aussitôt pour aller soumettre les baronies usurpées de Randon et de Randonnet en Gévaudan, ainsi que la petite ville de Genouillac dans le diocèse d'Uzès, dont le vicomte était seigneur. — Ici et là, ils exercèrent les plus cruels ravages. On dit même qu'après avoir rasé un couvent de jacobins, fondé par les barons de Randon, ils massacrèrent sans pitié les religieux.

Pendant ce temps, le vieil Armand, instruit des dévastations de son fils, fit prendre les armes à ses vassaux et sans retard poursuivit le coupable. Il mit tant de promptitude, tant d'énergie dans son attaque, que Chalancon, déjà intimidé par sa présence , se défendit mal et fut battu.

Le souvenir de cette victoire, plus cruelle pour

le cœur du père que glorieuse pour la fierté du châtelain, resta dans l'ame attristée du vicomte comme un remords implacable. Il ne put jamais se consoler d'une apostasie dont sans doute il s'accusait en secret d'être la première cause. Mais, trop faible pour résister à une femme impérieuse qui détestait l'enfant d'un autre lit, pas assez dénaturé pour étouffer tous sentimens humains, il ne voulut écouter ni son devoir ni sa tendresse, et mourut de douleur sans oser ouvrir les bras à son enfant.

La noblesse et le clergé de la province regrettèrent vivement le vieux gentilhomme qui, depuis l'origine des troubles, s'était ouvertement déclaré pour une énergique répression. Les citoyens du Puy trouvèrent que sa dernière campagne avait expié cruellement la pusillanimité d'un jour et lui pardonnèrent. Mais les vassaux de ses domaines furent moins indulgens, car ils n'avaient jamais rencontré un seigneur plus sévère, plus processif, et ce n'était pas injustement qu'ils l'avaient surnommé le *Grand-Justicier* (1).

---

(1) Quelques écrivains placent l'épisode de la Chaise-Dieu avant le combat d'Armand XII contre son fils; d'autres, au contraire, ne le font arriver qu'après la mort du sire de Polignac. La première opinion me semble la plus admissible et si je ne l'ai point adoptée dans cet ouvrage, tout en faisant ici mes réserves, c'est pour conserver au récit plus d'ensemble et de suite.

§. X.

UNE NUIT A LA CHAISE-DIEU.

Blacons, avec l'aide de son jeune allié et de nouvelles recrues, reprit le projet momentanément abandonné de s'emparer de la Chaise-Dieu. Il ne craignait plus d'avoir à combattre, comme devant le Puy, une immense population faite au métier des armes; lui ne voyait qu'un petit hameau, que quelques moines isolés dans les montagnes, plus faciles à dépouiller qu'une ville si courageusement défendue. Il poursuivit donc sa marche à travers le Velay et vint attaquer l'antique abbaye. Sa surprise fut grande de trouver le village désert, les chaumières vides, les habitans réfugiés avec les bénédictins dans une grosse tour carrée, assise à l'extrémité des murs d'enceinte, au sommet de la colline, de façon à pouvoir dominer toutes les issues.

Cette tour, qu'avait fait bâtir le pape Clément VI, était une des plus solides et des plus ingénieusement construites pour le temps.—A l'intérieur, elle s'appuyait sur des voûtes d'une épaisseur de huit à dix pieds. Les moines y avaient pratiqué un four, un puits, un arsenal, des greniers d'abondance; sans parler des réduits mystérieux

où étaient déposés leurs titres, leurs reliques et leur trésor. — A l'extérieur, toutes ses arêtes étaient flanquées d'énormes contre-forts qui présentaient autant d'inflexibles boucliers; ses meurtrières, disposées le long des murs, devenaient à l'heure du combat comme des bouches ardentes, tandis que les hauts machicoulis dissimulaient aux assaillans les soldats postés dans les créneaux et défendaient l'approche de la tour.

Blacons fut reçu par une décharge générale qui tua une vingtaine de ses hommes. Effrayées de cette soudaine démonstration, les troupes huguenotes se répandirent par le village et cherchèrent un abri dans les maisons, en attendant que leurs éclaireurs vinssent faire connaître l'état des lieux. La journée se passa de leur part en observations périlleuses, quoique fort timides; car un soldat ne traversait pas une rue ou ne se montrait pas à une lucarne, qu'un coup d'arquebuse, parti de quelque meurtrière invisible, ne le frappât de mort à l'instant même.

La nuit sembla plus favorable aux assaillans. Guidés par des paysans, ils reconnurent que les murailles qui entouraient l'abbaye n'étaient pas gardées et que la garnison venait de se réfugier dans la tour. Cependant, comme ils craignaient des embûches, ils marchaient avec prudence. Les plus hardis s'aventurèrent les premiers, sans comprendre pourquoi on les laissait ainsi maîtres de

la place, les autres suivirent à petit bruit, et bientôt tous pénétrèrent sans encombre dans le couvent. Les moines avaient délibéré cette tactique qui, pour l'honneur de leur robe, pour le salut de leurs édifices, parut la plus sage. En effet, prévenus de l'arrivée des religionnaires, ils avaient eu le temps de soustraire les trésors sacrés de la basilique ainsi que les provisions, les meubles, les papiers du monastère : pour le reste, ils priaient Dieu; car ils ne doutaient pas que la résistance, sans profit pour eux, n'eût entraîné la ruine complète de leurs vastes monumens.

Voilà donc ces hordes sauvages parcourant à grands cris la paisible demeure! Les pieux enfans de saint Benoît entendent ces clameurs du fond de la forteresse et frémissent, non de crainte pour leur vie, mais d'inquiétude pour leur chère église, que la royale munificence d'un pape avait pu seule élever. — Les routiers (quel nom leur convient davantage), armés de haches et de torches, cherchent partout le butin dont ils sont avides... Déjà, ils ont visité les réfectoires, les salles d'étude, les bibliothèques, les archives, les cellules, et n'ont rien découvert. La rage commence à les gagner; ils parlent de démolir le couvent, de le réduire en cendres, lorsque le hasard les guide vers les caveaux où se trouve le vin des moines (1).—Quelle

(1) Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu. — Pièces originales. — N°s 950 et 9496 (*Manuscrits de la Bibliothèque royale*).

joie brutale s'empare alors de ces forcenés!..... L'orgie commence, l'ivresse arrive; puis tous, en blasphémant, pénètrent dans le cloître, de là dans le sanctuaire. Les uns se précipitent sur l'autel pour dépouiller le tabernacle, les autres brisent le tronc des aumônes; ceux-ci courent à la sacristie, forcent les portes qui résistent; ceux-là s'élancent vers l'oratoire de saint Robert, qu'on disait garni des plus riches offrandes.... Vaines recherches, tout a disparu !...

Blacons, qu'enflamme le dépit et la honte, jure de se venger d'une manière digne de lui. Par son ordre, toutes les statues du temple sont mutilées, depuis celle du glorieux patron de la contrée jusqu'à celles de ses bienfaiteurs, Jehan de Chandorat, le pieux André, le cardinal Guillaume, le comte de Beaufort et Clément VI (1). On fouille

---

(1) La statue tumulaire du pape Clément VI, après avoir été réparée, fut remise sur le tombeau où on la voit encore aujourd'hui. Elle représente le pape vêtu de tous ses insignes pontificaux, ayant à ses pieds deux petits chiens. — Le tombeau est tout en marbre noir et a quatre pieds de large sur huit de long; la statue, en marbre blanc, a quatre pieds cinq pouces.

— Parmi les charmans ouvrages d'architecture que détruisirent les religionnaires, il ne faut pas oublier le tombeau gothique d'une reine dont on ignore le nom. Ce tombeau se trouve dans la paroi méridionale de la clôture du chœur. Voici à peu près sa construction : sous un dais, supporté par deux colonnettes et couronné de feuillages, était étendue la statue, aujourd'hui ab-

jusque dans les tombeaux; aucun n'est épargné, pas même celui du brave maréchal de Lafayette, l'ancien gouverneur d'Auvergne. On brûle les tableaux et les livres, on démolit les autels, on brise les vitraux; enfin, l'impie regardant comme ses prisonniers les habitans de la tour, et comme sa proie les trésors qu'elle contient, parle de massacre. — Mais tout-à-coup le sire de Chalancon, aposté en vedette, accourt et porte au milieu des dévastateurs cette sinistre nouvelle : « Alerte, compagnons. Depuis deux heures les » religieux ont allumé un signal au sommet de » leur vigie; ce signal a été aperçu par plusieurs » châteaux qui y répondent, et si vous ne fuyez » à l'instant, les trois saints qui s'avancent nous » feront une triste fête. »

A ces mots, la frayeur s'empare de cette troupe satanique; Blacons lui-même tremble comme si déjà l'ennemi se dressait devant ses yeux. A peine trouve-t-il quelques paroles pour ordonner la retraite; et cependant, à cette fatale extrémité, sa cupidité le retient encore; il ne part pas sans

---

sente, de la défunte. Deux anges en adoration sont prosternés aux deux angles; et tout autour du baldaquin, en manière d'encadrement, on voit une guirlande de roses à jour renfermant chacune un séraphin jouant d'un instrument. Au bas, autour du tombeau, six pleureuses désolées; et au sommet, au lieu de clocheton, on voit deux anges, soulevant un suaire, et une femme nue qui s'envole.

enlever les chandeliers, les croix, les vases baptismaux, jusqu'à un Moïse en cuivre doré qui servait de pupitre au milieu du chœur et qu'il croyait d'or massif (1). — Cependant, en route, comme il se douta qu'une masse aussi considérable pouvait bien ne pas être aussi précieuse qu'il le pensait : il fit scier un des pouces, reconnut qu'il n'avait volé que du cuivre et le jeta dans un étang voisin où, quarante ans après, les bénédictins le retrouvèrent (2).

---

(1) Entr'autres documens auxquels nous croyons devoir renvoyer le lecteur qui désirerait étudier l'histoire de cette importante abbaye, nous signalerons plus particulièrement ici :

1° Statuts faits pour les anciens religieux de la Chaise-Dieu, contenant des pièces originales, par ordre du cardinal de la Rochefaucault, n. 84; (Blancs Manteaux), page 27, tome VIII du catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque royale.

2° Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu, contenant des pièces originales, n. 9496 (idem).

3° Histoire générale de la congrégation de St-Robert de la Chaise-Dieu, n° 930 (St-Germain), page 44, tome VIII du catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque royale.

(2) Ce que le bourg venait d'éprouver, ce qu'il pouvait souffrir encore dans un temps de trouble, engagea les habitans à changer l'emplacement de leurs maisons. L'abbaye avait conservé la vaste enceinte de ses murailles; ils se flattèrent qu'à l'abri de ses remparts, leur vie et leurs biens seraient plus assurés, ils demandèrent la permission d'y bâtir; et le bourg, jadis hors des murs, y est aujourd'hui renfermé presque tout entier.

(Extrait de la 26e lettre des Voyages en Auvergne, par le citoyen *Legrand*, en 1787 et 1788).

§. XI.

LES TROIS SAINTS (1).

Dès que le pouvoir vit partout surgir des compagnies de routiers, soi-disant religionnaires, il dut songer immédiatement à opposer à ces troupes nomades, d'autres troupes nomades comme elles ; mais plus fortes, plus aguerries, surtout mieux disciplinées. — Le baron de *Saint-Hérem* fut pour cela nommé lieutenant du roi en Auvergne, *Saint-Chaumont* en Forez, *Antoine de Latour*, seigneur *de Saint-Vidal*, aux pays de Velay et haut Vivarais, en l'absence du vicomte de Joyeuse.

Ces trois gentilshommes, à la tête de braves soudards, chevauchaient incessamment; et Dieu sait s'ils faisaient bonne justice. Quand, par malheur, quelques-uns de ces coureurs d'aventures tombaient entre leurs mains, le premier arbre venu servait de potence. Cependant, comme il arrivait quelquefois que nos prévôts voyageurs avaient à combattre des bandes trop considérables pour qu'isolément ils pussent espérer de les vaincre, ils se coalisèrent; et cette alliance, publiée avec

---

(1) C'est sous ce nom que le peuple désignait les sires de Saint-Chaumont, de Saint-Hérem et de Saint-Vidal qui, tantôt réunis, tantôt séparés, donnaient la chasse à ces bandes de routiers.

éclat sur toute l'étendue de leurs provinces, les rendit très-redoutables. Presque toujours on ignorait le lieu où ils étaient; on ne savait pas non plus où ils devaient aller, combien ils seraient, quels ennemis ils se disposaient à poursuivre. Eux-mêmes s'appliquaient à entretenir ce mystère qui multipliait singulièrement leur force et leur puissance.

On conçoit l'épouvante de Blacons, quand, à travers ces sacriléges profanations, furent jetés tout-à-coup les trois noms réunis de pareils adversaires. — A peine avait-il eu le temps de fuir dans la forêt voisine, qu'il entendit sonner toutes les cloches de l'abbaye en signe de réjouissance. Saint-Hérem, cette fois, était seul et venait d'entrer à la Chaise-Dieu à la tête de plusieurs compagnies royales. Dès qu'il vit les déprédations que les infâmes avaient commises en quelques heures, il s'élança sur leurs traces; mais déjà la troupe fugitive s'était dispersée dans un *sauve-qui-peut* général.

Les religionnaires de nos montagnes ne sont plus, comme on le voit, quelques opprimés sans défense subissant le joug tyrannique d'un évêque ou d'un seigneur. — Naguère, ému des souffrances du peuple, nous comprenions de sa part les murmures, les plaintes, l'insurrection!... Nous l'avions pris, attaché vivant à la glèbe, prêt à manquer du pain dont il nourrissait les autres. Rien alors ne nous avait semblé plus juste que

d'appuyer de toutes nos sympathies le mouvement libérateur.

Depuis ce temps, les situations se sont étrangement perverties... L'action nous semblait funeste, la réaction nous arrive plus funeste encore et nous précipite avec violence jusqu'à la St-Barthelemi !... Ainsi, un navire battu par la tempête court se briser d'écueil en écueil, de même en quelques mois la France désespérée passe des cruautés des catholiques aux cruautés des huguenots.

Le démocratisme triomphe un instant, mais il conduit si mal sa victoire, il abuse tellement de son droit que lui-même, par ses excès, prépare sa servitude. Nous le voyons, dans sa folle ivresse, dévastant les campagnes, pillant, égorgeant tout ce qu'il trouve, sans merci, sans distinction. Il ne frappe pas seulement ses anciens oppresseurs, ses frères aussi sont ses victimes. La chaumière et le château tombent incendiés par ses mains; de telle sorte que ceux-là même qui espéraient le plus de son œuvre sont les premiers à implorer des secours contre lui.

§. XII.

CATHERINE — L'HOSPITAL. — LES TRIUMVIRS.

Avant de poursuivre notre histoire, si nous jetons les yeux sur le foyer politique d'où partait

l'impulsion fatale dont nos provinces étaient si cruellement ébranlées, nous pourrons facilement comprendre ces douloureuses alternatives qui désolèrent la France sous les trois malheureux fils d'Henri II.

Les derniers événemens dont nous avons parlé se passèrent en 1562, c'est-à-dire, pendant la troisième année du règne de Charles IX.—Ce prince n'avait pas treize ans encore et, comme son frère, grandissait sous l'influence de la perfide Médicis qui, pour rester seule maîtresse, ne recula devant aucun sacrifice d'affection, d'estime ou de reconnaissance. Craintive autant qu'ambitieuse, elle flattait ceux qu'elle avait combattus et repoussait avec adresse ceux qui lui semblaient prendre trop d'autorité. Astucieuse italienne, son principe était la division des partis, son moyen la dissimulation, son but la puissance réelle entre ses mains. Aussi se rappelant, pour en tirer profit, les dangers de cette politique d'exclusion qui n'avait fait des Guise qu'une famille impérieuse, des autres que des mécontens, elle appela près d'elle chaque chef des opinions dissidentes, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, Coligny lui-même, les honora tour-à-tour de ses confidences hypocrites et tous les trompa tour-à-tour.

Catherine affectait sur les questions de la foi une irrésolution calculée d'après les circonstances.

Dévote ou incrédule au besoin, rien ne lui paraissait illégitime pour affermir son sceptre; catholiques et protestans furent protégés, furent abandonnés par elle suivant que les uns ou les autres l'inquiétèrent. Sa cour était l'asile de la corruption; sa police veillait dans l'ombre, même sous les voiles de l'amour. Il n'était pas jusqu'à ses femmes, esclaves de ses desseins, qui ne vinssent fouiller au fond du cœur de leurs amans pour en arracher le secret qu'elle voulait savoir (1).

Cependant, soit qu'elle comprît que ceux qui s'agitaient autour d'elle avaient trop d'ambition personnelle pour bien servir l'état et sa cause, soit qu'elle craignît de leur confier une arme qu'elle ne pourrait plus ressaisir à son gré, soit enfin, qu'empruntant les traits du plus honnête homme de son royaume elle espéra en faire un masque de vertu pour son visage; à son honneur, il faut dire que le chancelier de l'Hospital fut long-temps, par son appui, au sommet du gouvernement.

L'Hospital, un des plus magnifiques caractères

(1) Ses filles d'honneur, qu'elle avait soin de choisir très-jolies et très-adroites, étaient chargées de captiver le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, enfin, tous les seigneurs qui se montraient accessibles à ce genre de séduction. Coligny presque seul y résistait. — On méditait la délation jusqu'au sein des plaisirs.

(Lacretelle, liv. v, règne de Charles IX, t. II, p. 15.)

de notre histoire, paraît au milieu de cette cour corrompue semblable aux vieillards homériques de la sévère antiquité. On le voit s'avancer à travers les orages, calme, vertueux, intrépide, laissant sur son passage, en dépit de la haine, des leçons et des exemples pleins de grandeur.—Conseiller au parlement depuis François I[er], surintendant en la chambre des comptes sous Henri II, Catherine de Médicis et M[r] de Lorraine le désignèrent à François II comme le citoyen le plus digne de remplir les hautes fonctions vacantes par la mort du cardinal Olivier. L'un et l'autre espéraient que, reconnaissant d'une fortune aussi brillante qu'inespérée, il se ferait le docile instrument de leurs projets. Cependant, Michel de l'Hospital, nommé chancelier de France, ne chercha point s'il devait plus aux Guise qu'à la reine-mère; il se souvint seulement de ce qu'il devait à l'humanité, aux lois et à sa patrie (1).

Dès son entrée aux affaires, l'Hospital porte l'*édit de Romorantin* (2) qui brise le tribunal de l'inquisi-

---

(1) Lacretelle, liv. IV, règne de François II, t. I, pag. 373.

(2) Malgré ses vœux, il est encore obligé de rendre cet édit extrêmement sévère. — La connaissance du crime d'hérésie n'est plus attribuée aux juges séculiers, les présidiaux ne sont appelés que pour appliquer la peine et les assemblées secrètes de protestans sont encore punies de mort.

tion; ensuite, aux *états généraux d'Orléans et de Pontoise*, devant le parlement, au *colloque de Poissy* (1), à l'*assemblée de Saint-Germain*, il s'élève sans cesse avec une énergique indépendance et contre les abus de l'Eglise et contre ceux qui prétendaient la réformer les armes à la main. A ses détracteurs jaloux que l'ambition tourmente,

---

(1) Le colloque de Poissy est un événement trop considérable dans l'histoire de ces temps, pour que nous puissions nous dispenser d'en parler ici. Le chancelier fit demander par les états-généraux un *concile national*, dans lequel les questions litigieuses seraient débattues et les décisions ultramontaines du concile de Trente au moins adoucies. — Cette demande ne fut pas exactement accordée, puisque le droit en appartenait seul au Pape ; mais il fut ouvert solennellement à Poissy des conférences publiques en façon de tournois théologiques entre les évêques catholiques et les ministres protestans. Le roi, la reine, le chancelier et toute la cour y assistèrent. Calvin avait envoyé, pour défendre ses doctrines, un jeune homme d'une grande éloquence nommé Théodore de Bèze, qui produisit sur l'assemblée une très-vive émotion. Ce fut lui qui se déclara le champion du protestantisme et le cardinal de Lorraine celui du catholicisme. Toutefois, comme l'assemblée se trouvait présidée par le cardinal de Tournon, ardent ennemi de la réforme, que d'ailleurs la majorité de l'assistance n'était guère favorable aux protestans, la palme demeura au cardinal dont chaque parole était applaudie par ces exclamations : *Voilà l'évidence !. Ces hommes sont bien obstinés s'ils ne se rendent pas à de tels raisonnemens, à de telles autorités !..* — Le résultat de ces conférences fut une espèce d'accommodement entre les partis.

(Voir *Théod. de Bèze*, *La Planche*, le père *Daniel*, *de Thou*, *Sismondi*, *Lacretelle*.)

que sa parole importune, il se contente de répondre : « Je sais parfaitement que j'aurai beau » dire, je ne désarmerai pas la haine de ceux que » ma vieillesse ennuie. Je leur pardonnerais leur » déchaînement et leur impatience s'ils étaient » bien assurés de gagner au change; mais quand » je considère tout ce qui m'entoure, je serais » tenté de leur adresser cette réponse d'un bon » vieil homme d'évêque qui portait comme moi » une grande barbe blanche, et qui, la mon- » trant à ses nombreux détracteurs, se contenta » de leur dire : *Quand cette neige sera fondue, il* » *n'y aura plus que de la boue* (1). »

Tous les efforts du chancelier tendaient à ramener la paix dans le sanctuaire; un instant il crut y être arrivé par la promulgation du célèbre *édit de janvier* 1562 (2); mais ce fut précisément cet édit

---

(1) *Œuvres du chancelier l'Hospital*, par Dufey, jurisconsulte, 5 vol. in-8°.

(2) Par cet édit, toutes les peines prononcées par des édits précédens contre les assemblées de religionnaires étaient suspendues provisoirement, jusqu'à la détermination d'un concile général. — On leur permettait de faire leurs prêches et leurs exercices religieux dans les faubourgs des villes; — on leur défendait de s'y rendre armés, à la réserve des gentilshommes qui pouvaient y porter, comme partout ailleurs, la dague et l'épée. — Ils devaient restituer aux églises les ornemens et vases sacrés dont ils s'étaient emparés; — il leur était défendu de

juste et sage qui, venant tout-à-coup émanciper les protestans jusque-là persécutés, les excita à la plus sanglante réaction (1). Les moines ne trouvèrent alors que trop facilement, par les attaques dont ils devinrent victimes, la justification des anathèmes lancés contre leurs ennemis, et ils en profitèrent pour soulever les populations catholiques. — De là les cruels massacres qui, dans les deux partis, remplirent l'année 1562, ouverte pourtant sous la pacifique ordonnance du chancelier.

Nous avons dit quels ravages désolèrent notre petite province; chaque pays pourrait aussi raconter ses malheurs, car partout ce fut comme un signal de mort. Paris, Toulouse, Tours, Amiens,

---

mettre obstacle à la perception des dîmes, de faire aucune levée de gens de guerre, et d'établir entr'eux aucune contribution, si ce n'était pour la subsistance de leurs ministres et le soulagement des pauvres.

(Voir le *Recueil des édits de Charles IX*.—*de Bèze*.—*La Popelinière*.—*Mémoires de Condé*.—*Règne de Charles IX*.—*Lacretelle*.)

(1) La rapidité des conquêtes des protestans fut inouïe. En moins de trois semaines, leurs divers détachemens prirent *Orléans*, *Blois*, *Tours*, *Pont-de-Cé*, *Angers*, *Bourges*, *Poitiers*, *La Rochelle*, *Agen*, *Montauban*, *Montbrison*, *Castres*, *Montpellier*, *Nîmes*, *Pézenas*, *Béziers*, *Aiguesmortes*, *Tournon*, *Viviers*, *Orange*, *Mornas*, *Grenoble*, *Montelimart*, *Valence*, *Lyon*, *etc.*, *etc.*

Sens, Cahors, Vassai, ont, dans leur histoire de cette époque, une page teinte de sang. — Voici qui va mieux encore nous expliquer le véritable motif des dissentions intestines.

Guise n'avait pas vu sans colère Catherine de Médicis s'éloigner de lui pour prêter l'oreille aux conseils de Condé ou de Coligny. Dans cette affaire, la perfidie politique l'indignait autant que l'indifférence religieuse. Lui qui, sous l'autre règne, s'était placé dans la confiance presque exclusive de la cour, ne pouvait pardonner à la reine et au chancelier cette prétendue tolérance qui rapprochait du pouvoir les seigneurs que sa famille jalouse avait eu tant de peine à en écarter. Il sentait l'œuvre de son ambition se détruire; il résolut de tenter un puissant effort pour la réédifier.

Oubliant ses anciennes querelles, il s'allia au connétable de Montmorency et au maréchal de St-André. — D'où vint à ces trois hommes le nom de *triumvirs*. — Bientôt se joignit à eux le roi de Navarre, transfuge qui changeait de religion pour la troisième fois.

Ces seigneurs ainsi ligués reprirent l'étendard d'Amboise, déserté par la cour, et jurèrent de le faire triompher en dépit de l'Hospital et de Catherine. Ils ne manquèrent pas, en effet, de protester publiquement chaque fois que le chancelier, dans quelques harangues, ou la reine, dans quelques

actes de son pouvoir, semblaient indiquer des tendances aux moindres concessions. Toutefois ils ne s'en tinrent pas à de si faibles démonstrations.

Le 1[er] mars 1562, Guise passant par Vassai, petite ville de Champagne, apprit, pendant qu'il était à la messe, que ses troupes venaient d'insulter des huguenots réunis dans leur prêche, qu'une rixe violente s'était engagée et que déjà plusieurs victimes étaient restées sur la place. Il accourut l'épée au poing, mais par sa présence loin de calmer ses gens il les excita davantage encore : vieillards, femmes, enfans ne furent même pas épargnés. Près de trois cents morts ou blessés restèrent sur le pavé. Le duc se prit ensuite à adresser des reproches au capitaine de la ville pour avoir causé ce malheur en souffrant une assemblée illicite. Et comme celui-ci alléguait l'édit de janvier qui autorisait les prêches des protestans dans les faubourgs : *Détestable édit*, s'écria Guise en mettant la main sur la garde de son épée, *c'est avec cette arme que je saurai le rompre* (1).

Après cet exploit, le duc entra dans Paris en triomphateur, ayant à sa droite le connétable, à

---

(1) Consulter *de Thou*, *Mathieu*, *Garnier*, *Anquetil*, *Mémoires de Condé*, *La Popelinière*, *Davila*, *Daniel*, *Castelnau*, *Brantôme*, *Sismondi*, *Lacretelle*, etc.

sa gauche le maréchal de Saint-André, et plus de douze cents gentilshommes de suite. — La reine-mère effrayée se sauva à Fontainebleau, entraînant son fils après elle.—Les triumvirs déclarèrent sur-le-champ que lorsqu'il s'agissait du bien public il importait fort peu qu'on l'obtînt de gré ou de force, que Catherine par sa politique versatile était funeste à la monarchie, qu'il semblait urgent que le jeune roi fût mis entre des mains plus sûres et plus fidèles;—en conséquence, ils marchèrent sur Fontainebleau, s'emparèrent de Charles IX et le reconduisirent dans Paris.

Condé prit aussitôt parti pour la cour et cria aux armes. Les gentilshommes protestans, d'une extrémité à l'autre de la France, entendirent cet appel et se levèrent comme un seul homme pour sauver le prince, surtout pour maintenir l'édit si outrageusement violé.—C'est dans ce moment de tumulte, d'émotion générale, alors que de toutes parts on voyait des masses de religionnaires poindre comme par enchantement, qu'il faut placer les irruptions dans nos montagnes, où certes on s'occupait fort peu de la sûreté de Charles IX et de l'édit du chancelier.

Cependant, en quelques mois le roi de Navarre fut mortellement blessé au siége de Rouen,—le connétable fait prisonnier à la bataille de Dreux,—le maréchal de Saint-André poignardé par Baubigny-Mézières, — le duc de Guise, l'ame de son parti,

assassiné par Poltrot de Mercy au siége d'Orléans. Ainsi tombèrent les triumvirs. . . . . La mort de ces chefs redoutables jeta l'épouvante dans les rangs catholiques. — La reine et le chancelier en profitèrent pour ressaisir le pouvoir et faire exécuter cet édit jusque-là si fatal.

§. XIII.

LA FOIRE DES ROGATIONS AU PUY.

1563.

Rien n'est plus ingénieux ni plus utile que ces grands marchés qui, à certaines époques déterminées, facilitent tantôt sur un point, tantôt sur un autre, l'écoulement des produits de chaque localité et fournissent ainsi aux besoins de toutes. C'est principalement dans les pays de montagnes que se fit sentir le bienfait de cette institution ; car sur les cimes escarpées, au fond des précipices inabordables, s'exilent de modestes industries que personne n'irait chercher et qui périraient si elles ne savaient où venir prendre en échange de leur travail le denier qui les fait vivre. —Aussi, une des plus constantes préoccupations du législateur fut de déterminer ces lieux de rendez-vous, de leur accorder proportionnellement l'aide, la protection, les priviléges néces-

saires, et par ce moyen d'entretenir la vie jusque dans les derniers rameaux du corps social.

Depuis long-temps le Velay suivait à cet égard de vieilles traditions, que régularisèrent successivement le roi Philippe par ses ordonnances de 1345 (1), les administrateurs consulaires par divers règlemens promulgués à son de trompes dans les villes et bourgades voisines (2), Charles VIII par ses priviléges (3), etc., lorsque les guerres civiles vinrent tout-à-coup suspendre ces relations, paralyser le travail, effrayer la confiance. Ce n'étaient pas, en effet, les classes mercantiles, dont la fortune dépendait de la sécurité générale, qui pouvaient accueillir avec le plus d'empressement les doctrines nouvelles; et, comme nous l'avons dit, il ne fallut rien moins que les somptuaires pour déterminer si promptement nos montagnards.

Du reste, quelle que fût la terreur inspirée par ces bandes nomades rançonnant, pillant au nom

---

(1) 1° Salvagardia pro civibus Aniciensibus (janv. 1343).
2° Certa impositio, seu coustuma ordinata super rebus venditis in civitate Anicii (mars 1345).—Ces pièces se trouvent dans le 59e volume de la collection de Decamps (Manuscrits de la Biblioth. royale).

(2) Voir les Manusc. originaux de MÉDICIS.—Au feuillet 204 et suivans, il nous conserve plusieurs pièces en langue du pays.

(3) Lettres de Charles VIII, qui défendent d'arrêter qui que ce soit dans les foires du Puy (Se trouve dans Médicis).

du maintien de la foi et de l'indépendance, nous voyons encore le commerce forain se convoquer à petit bruit, les jours de calme, préférant courir les chances d'un combat plutôt que de rester dans une stagnation mortelle.—De leur côté, les religionnaires-routiers ne manquent pas, comme on doit croire, de diriger leurs invasions sur les lieux désignés; de telle sorte que les foires ne furent bientôt plus possibles que dans les centres considérables et bien gardés.

Pour concevoir les précautions auxquelles la prudence forçait alors à recourir, nous ne citerons qu'un seul exemple : celui de la foire des Rogations, de l'an 1563 au Puy.

Encore émue des récentes violences de l'armée de Blacons, la ville de Notre-Dame n'hésita pas à changer ses cloches en bonne artillerie (1) et à doubler la force de ses remparts. Ces démonstra-

---

(1) . . . Quelqu'un de la compaignie va dire que pour l'assurence et fortification des églises et de la ville, il serait bon, utile, nécessaire d'avoir pièces d'artillerie qui chassassent les ennemis du plus loing. Mais c'est chose frustre, dict-il, quand on n'a pas les estoffes, que trop seroient chères, considéré la paoureté du peuple, si les églises de leur part ne vouloient fournir partie de leurs cloches pour ce faire, ce qui seroit bien faict.—Plusieurs dicts ou contredicts furent sur ce ventilés en la dicte assemblée et fut conclud que l'opinion n'était pas mal déduicte.

(Médicis, tome II, feuillet 315 verso.)

tions n'avaient pas seulement pour but d'effrayer les hordes errantes, mais surtout de témoigner aux marchands qu'une sécurité parfaite leur était d'avance garantie.—Cependant, le bruit s'étant répandu que les religionnaires voulaient tenter une surprise, en s'introduisant parmi les forains le jour des Rogations (1), le conseil s'assembla immédiatement et il fut arrêté :

1° Que pour la défense de la ville, ne seraient plus employées désormais que des armes de guerre, depuis la grosse artillerie jusqu'à la dague inclusivement.

2° Que le capitaine-mage pourrait disposer, pour le service public, du nombre de soldats qu'il croirait nécessaire.

3° Que tout le bétail serait vendu hors des murs, sans exception.

4° Qu'il n'y aurait que deux portes ouvertes, celle de Pannessac et celle de Saint-Gilles; et encore, que chacune de ces portes serait gardée

---

(1) Il est à noter que par le moyen de plusieurs faulx et légiers rapports, on a voulu donner à entendre à la ville du Puy, que ces meschans, misérables hérétiques huguenaux ou aultres de leur dampnable faction, estoient de plus fort esmus contre la ville du Puy pour la exterminer, saccager et mettre en ruyne. Les quels ne pouvoient trouver meilleure adresse pour parvenir que par le moyen de la foire des Rogations, en laquelle se assemblent divers populaires.

par cinquante arquebusiers, avec consigne de ne laisser entrer qui que ce soit armé, même d'un bâton.

5° Qu'à chaque porte, seraient dressées cinq ou six pièces de canon chargées à mitraille et servies par des soldats toujours prêts à faire feu.

6° Que tant que durerait la foire, les habitans seraient obligés d'avoir toutes les nuits des lanternes à leurs fenêtres, *afin que le guet pût aller, venir, passer et repasser, monter et descendre ès-lieux nécessaires.*

7° Que pour *accroître et avantager* le nombre des soudards de service, il y aurait une assemblée générale, composée des consuls, du capitaine-mage et des suppôts, dans laquelle on chargerait les cent vingt plus imposés de la ville de fournir chacun deux ou trois hommes armés et nourris à leurs dépens ou auxquels ils donneraient huit sous par jour, etc. (1).

Chacun s'empressa de prouver son zèle. — Le chapitre accepta et fournit l'impôt de vingt-cinq hommes, il en envoya vingt-cinq autres, sous le commandement du seigneur de Pouzols, pour la défense d'Espaly, il se chargea en outre de la garde de St-Michel et de Corneille. — Les frères

---

(1) Contribution qui ne devait durer que cinq jours seulement.

hospitaliers de Saint-Jehan de Jérusalem répondirent de leur maison.—Les autres religieux, encore désolés des ravages dont ils venaient d'être victimes, firent néanmoins de leur mieux pour se préserver de nouvelles atteintes.

Les choses furent exécutées comme elles avaient été convenues (1), et l'ennemi, effrayé sans doute d'un si formidable appareil, ne parut pas, si tant est qu'il dut paraître.

§. XIV.

LE CITOYEN JACQUES GUITARD.

En ce temps-là il y avait au Puy un citoyen plein de cœur et d'audace qu'on appelait Jacques Guitard. Un des premiers il accueillit les idées nouvelles et se voua à leur triomphe avec tant d'énergie, qu'il devint bientôt la terreur des

(1) Fut faicte la revue et monstre générale de la ville du Puy par le seigneur capitaine-mage, après estre establi, ordonné et appoincté tout le narré ci-dessus, le dimanche des Rogations 25 de mai. Le capitaine-mage était accompaigné d'environ quatre cents arquebusiers marchant de cinq en cinq avec fiffres, trompettes, tambourins et enseigne déployée audevant du porteur d'enseigne; à un bon espace alloit tout seul le roi des arquebusiers.

(Manuscr. Médicis, tome II, feuillet 323 et suiv.)

catholiques de sa province. C'était lui qui avait guidé Blacons à travers les chemins tortueux de nos montagnes, jusque devant sa ville natale; qui avait donné aux ennemis tous les renseignemens sur les points à attaquer, les positions à prendre, les châteaux à détruire. Il était si ardent à l'œuvre, qu'il ne voulut même pas quitter les religionnaires tant qu'ils restèrent dans le Velay. On eut dit, qu'il s'était imposé la mission d'anéantir impitoyablement la puissance temporelle du clergé et l'oppression féodale.

Ce n'était pourtant pas l'ambition qui poussait ainsi cet homme; car, malgré son activité, nous le retrouvons sans cesse modestement confondu dans les rangs obscurs. Ce n'était pas non plus cette honteuse cupidité de la foule qui n'aime que le désordre; non.

Jacques Guitard semblait avoir compris la pensée libérale, révolutionnaire, qui déjà se répandait sur toute la France. Homme du peuple, il voulut se faire apôtre populaire. Aussi, comme tous les esprits violens, excités par une ardente conviction, enivrés par cet enthousiasme du moment qu'on ne peut bien concevoir que lorsqu'on le partage, s'était-il d'avance résigné aux plus douloureux sacrifices pour assurer le succès de ses doctrines. A ses yeux, le pays gémissait sous une double tyrannie; pour le délivrer, confondant hommes et choses, principes et sophismes, il s'attaqua aux

institutions, renia le catholicisme, comme si les lois et la religion étaient solidaires des excès commis sous leur manteau.—C'est là, l'erreur de toutes ces natures impatientes et peu éclairées qu'un zèle mal entendu jette au-delà des prudentes limites de la raison.

Médicis appelle Guitard un traître, un infâme, parce qu'il ne voit en lui que le rebelle qui déserte sa foi, qui s'arme contre le pays. Du point de vue où est placé notre vieux chroniqueur, peut-être ne trouve-t-on pas son jugement trop sévère; cependant, si nous dégageons la question de toute préoccupation religieuse, nous découvrirons en cet homme un des grands intérêts de l'époque, saisissant une occasion favorable pour secouer le joug et proclamer l'éternelle loi de la liberté humaine.

Nous reconnaîtrons dans sa personne cette classe active, intelligente, passionnée, que le noble instinct du progrès précipite trop en avant peut-être, tandis que la foule, peu soucieuse de l'avenir, s'abandonne follement aux bons hasards qu'elle rencontre.

Jacques Guitard, à la tête de trois ou quatre cents de ses compagnons, s'était retiré dans le camp des religionnaires, lorsque sa femme, qui était demeurée au Puy, vint à accoucher. Ce simple événement occasiona une vive émotion dans la ville. Il ne s'agissait rien moins que de décider, pour la première fois, à quelle religion

allait appartenir l'enfant de l'apostat. Nul doute que si le père eût été présent, il eut fait prévaloir son droit; mais les catholiques profitèrent de son absence, et comme ils n'admettaient point que les doctrines insurrectionnelles de Luther et de Calvin pussent jamais être sérieusement acceptées, ils s'emparèrent du nouveau-né. Le seigneur évêque lui-même voulut lui servir de parrain, et le baptême se fit avec une éclatante solennité (1).

A quelque temps de là, c'était après la chute du triumvirat, le gouvernement ayant garanti la sincère exécution de l'édit de janvier 1562, les religionnaires suspendirent les hostilités et reparurent au milieu de leurs concitoyens pour jouir en paix de concessions si long-temps disputées. Mais à leur tour, les catholiques qui pendant une année entière avaient refusé de reconnaître l'édit, allaient-ils se soumettre fraternellement à une transaction obtenue par la mort de leurs

---

(1) Sur le commencement du mois de juilhet, la femme de ce vilain apostat Jacques Guitard fist un enfant duquel fut compère le seigneur évesque du Puy; aux baptisailles duquel y eut grant pompe de ménestriers, harquebusiers et taborins. Et bientost après la femme de Hugues d'Avignon, hostelier, fit ung autre enfant duquel fut compère ung capitaine appelé Laforest, où fut faicte semblable pompe que dessus et allant et retournant y assista ledit seigneur évesque avec les dames.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *feuillet* 324, *verso.*)

chefs ? Une paix ainsi sanctionnée pouvait-elle être durable ? — Voici un fait qui les résume tous.

Guitard, depuis peu rentré au Puy, était un soir devant sa porte au moment où un certain Arnaud, *coiratier*, qu'il savait être son ennemi, passa plusieurs fois pour le narguer (1). Convaincu de quelque méchante intention, Guitard s'avança vers lui en lui demandant pourquoi il passait si souvent et de cette façon ? Arnaud répondit : « C'est pour toi, je vais te le prouver. » « Aussitôt, dit Médicis, il dégaîna promptement son glaive. L'autre, qui se tenait sur ses gardes, sortit un coutelas, et ils se battirent (2). » Heureusement

(1) En vertu de l'édit, Guitard était rentré dans sa maison ; mais, parce qu'il avoit tourmenté les habitans de la ville par le moyen du siége qu'il avoit conduict l'an 1562, *les habitans, même les petits enfans, s'étoient mis en devoir, lui étant en son tablier, de l'outrager et faire beaucoup d'opprobres et molestations; jusqu'à lui cracher au visage, l'appelant le porc Guytard.*

(Manuscrit original de Jean Burel, *tome I, page* 10.)

— D'après le commencement de ce récit on voit déjà, de l'aveu même d'un historien très-partial, que Guitard était exposé journellement aux plus sanglans outrages et que, dans cette rixe, il fut loin d'être l'agresseur. Cependant, nous avons adopté la version de Médicis comme plus complète et écrite au moment même. Toutefois, nous devons dire ici que Médicis, plus encore que Burel, laisse entrevoir une extrême partialité dès les premières lignes.

(2) Survint Claude Arnaud, cordonnier, homme facinoreux,

que quelques femmes qui étaient là forcèrent le calviniste à rentrer dans son logis. Mais, par malencontre, un voisin nommé Raymond, orfèvre, prit immédiatement son parti et continua sa querelle. « Cependant, ajoute le chroniqueur, Arnaud, homme vertueux autant que de grand cœur, eut bientôt contraint ce second adversaire à imiter le premier, et resta maître du champ de bataille (1) ».

Le coiratier était donc dans la rue à recevoir les félicitations des uns et des autres, accourus par curiosité, lorsque tout-à-coup une grêle de pierres lancées des deux maisons vint blesser une grande quantité de personnes et frapper si violemment le principal auteur de cette scène, qu'il tomba *comme s'il était mort*.—Il n'en fallut pas davantage. «Le bruit se répandit aussitôt par toute la ville que ce malheureux larron huguenot, Jacques Guitard, venait de tuer Arnaud, brave, vaillant et adroit ouvrier (2).» Des groupes se formèrent de distance en distance dans lesquels chacun racontait le crime d'une

---

qui de voies de faict se serait dressé contre Guytard, avec grands outrages et menaces, jusqu'à le vouloir tuer.

(BUREL, *id.*)

(1) MÉDICIS ne fait pas les mêmes concessions que Burel, car il dit : — Arnaud, homme vertueux et de grand cœur, le repoussa.

(2) Expressions de MÉDICIS.

manière différente. Enfin, l'émoi devint tel en quelques instans, que toutes les cloches de la ville sonnèrent pour convier le peuple à venir sur-le-champ pour occir l'hérétique. Les uns couraient par les rues en battant du tambour, d'autres en tirant des coups de pistolet. Aussi la demeure de Guitard fut-elle en un instant bloquée; et lui, dans ce péril extrême, eut encore l'audace de décharger ses armes sur cette multitude en fureur (1).

« Cas scandaleux, cas inouï, reprend Médicis, » qui davantage aigrissoit les gens à plus forte » sédition. Alors on trouva assemblé grant nom- » bre de peuple, faisant clameurs et cris effroya- » bles, étant décidé à avoir Guitard vif ou mort, » et disant : Ce sera mal fait si on n'abat sa mai- » son. C'est lui, ce sacrilége hérétique, qui nous » a pourchassé et tous les jours nous pourchasse » encore; c'est lui qui fait au pauvre peuple tant » de duretés.—Pourquoy, surmontés de colère, à » demi-enragés, ne craignant transpasser les li- » mites de raison, délibérèrent s'ils ne devoient bou- » ger du lieu, s'ils y devoient mourir, s'ils n'entre- » roient dans la maison pour le prendre et le meur- » trir..... Plusieurs apportèrent de gros marteaux

(1) Fait que Médicis rapporte seul et que nous avons cru devoir consigner, mais qui cependant est très-contestable, puisque ni Burel, ni les autres n'en parlent.

» et y employèrent leurs humains efforts. Par une » incrédible fureur, faisant grant bruit, scanda- » leux tintamare, ils brisèrent la porte et entrèrent » pour y rencontrer leur homme, qu'ils ne trou- » vèrent point, car il s'était garanti par le couvert » de son logis (1)... Ils dérobèrent et pillèrent son » bien, ses meubles, ses draps, ses marchandises, » ses papiers, enfin, tout ce qui se rencontra..... » Et lui, depuis onc ne fut vu, et à bon » droit (2)... »

Cependant, les consuls qui se trouvaient alors réunis dans un splendide festin chez le capitaine-mage (3), n'intervinrent que lorsque tout fut terminé.—En cette circonstance ils manquèrent essentiellement à leur devoir, quoique puissent dire Médicis et Burel. Sans doute qu'ils obéirent à leurs sympathies personnelles, à l'esprit de la population qui eut mal accueilli une intervention favorable aux hérétiques, mais magistrats, leur pre-

---

(1) Médicis, *tome II*, *feuillet* 321.

(2) Burel, *tome I*, *page* 10.

(3) Ce jour se sollempnisoient et célébroient les nobces de deux enfans du seigneur capitaine-mage de la ville, honorable homme sire Pons Yraillh, que au soupper estre assemblés et bien assis à table. Là où estoient grande partie de gens d'honneur de la ville tant d'église, justice, seigneurs, consuls, hommes et femmes de bon estat (*Le reste manque*). MÉDICIS.

mier soin devait être de faire respecter l'édit et d'assurer à tous une impartiale protection.

Sur le rapport qui lui fut présenté le roi expédia comme commissaire dans le Velay, un conseiller du grand conseil, maître Leroux, huguenot. Celui-ci, à peine arrivé renonça à poursuivre son enquête, tant il reçut d'outrages des citoyens et même des autorités. Il accourut porter ses doléances devant le conseil; les habitans de leur côté y députèrent leur évêque, pour faire excuser leur conduite. Sur ce dernier incident, sans rien préjuger au fond, le lieutenant principal de la ville et quelques autres furent jetés en prison, ensuite l'affaire fut remise entre les mains de la justice.

Après de longs débats, le parlement de Toulouse rendit un arrêt, postérieurement confirmé par le parlement de Paris, qui condamnait Claude Arnaud, contumace, à être pendu en effigie devant la maison du citoyen Jacques Guitard.

§. XV.

LE VELAY DE 1563 A 1570.

Saint-Denis. — Jarnac. — Moncontour. — Arnay-le-Duc.

Après la chute des triumvirs, Catherine se hâta de faire déclarer la majorité du roi (14 août 1563). Charles IX n'entrait, il est vrai, que dans ses qua-

torze ans; mais, d'après l'opinion du chancelier sur l'édit de Charles V, il suffisait que l'année fût seulement commencée. Par cette prompte résolution, la reine enlevait au premier prince du sang, chef de l'opposition, tout moyen de pénétrer dans la régence et de lui disputer le pouvoir.—Ensuite, pour isoler davantage encore le jeune monarque, surtout pour se faciliter de secrètes conférences avec tels ou tels princes étrangers, Catherine décida un grand voyage à travers le royaume.

Ce voyage, qui dura près de deux ans, eut plutôt l'air d'une marche triomphale que de la visite d'un pays désolé par de si cruels ravages (1). Les jeux, les fêtes, les plus magnifiques spectacles attendaient la cour sur chacun des points qu'elle devait parcourir. Partout, villes et bourgades, exprimaient le vœu d'obtenir enfin une paix loyalement gardée, de voir le trône désormais en dehors et au-dessus des dissensions civiles. Charles IX, Catherine, répondirent d'abord avec une égale bienveillance aux deux partis; mais à mesure qu'ils avançaient, il était facile de reconnaître les sensibles modifications qui s'opéraient dans leur conduite encore plus que dans leur langage.—Souvent des huguenots étaient insultés en présence du cortége royal, quelques-uns même furent massacrés (2).

---

(1) Lacretelle, *t. II*, *page* 163 (Règne de Charles IX).

(2) *Idem.*

Si la reine n'avait ainsi cherché pour règle que l'opinion publique, on comprendrait sa façon d'agir sans la blâmer. Il eût été sage en effet, de déterminer, jusqu'à une certaine mesure, la politique gouvernementale sur l'expression la plus complète des sentimens nationaux (1). Mais, il faut le dire, ce n'était nullement les manifestations du pays que l'italienne cherchait à étudier, et son voyage ne le fit que trop connaître. — Dans ses courses, qu'elle aimait principalement à diriger sur les frontières, elle s'entretint tour-à-tour avec le duc de Lorraine, le duc de Savoie, le vice-légat d'Avignon et surtout avec le duc d'Albe. C'est à Bayonne, où était venue de son côté la reine d'Espagne, la belle Elisabeth de France, sa fille, qu'eurent lieu les conférences avec le perfide ministre de Philippe II. — Le duc était le plus violent persécuteur de la réforme. « Que faites-vous de ces chefs rebelles, disait-il, » frappez, exterminez-les tous.... Une tête de saumon vaut mieux que dix mille grenouilles. » Ce grossier propos fit une si profonde impression sur l'esprit du jeune roi, que dans le cours de son voyage il ne cessa de le répéter (2). — Dès

(1) Le nombre des huguenots *déclarés* pouvait être environ de 15 à 16 cent mille, à peu près le 10[e] de la population de cette époque.

(2) Ce mot fit une forte impression sur le jeune roi; il le

cet instant les calvinistes se tinrent sur leurs gardes.

Condé et Coligny se préparèrent à la plus énergique résistance. Leurs émissaires parcouraient la France, racontant partout les persécutions incessantes dont les réformés se plaignaient chaque jour d'être victimes. — Les villes méridionales, médiocrement touchées du passage de la cour et qui, du reste, avaient bien pu par elles-mêmes apprécier la bonne foi du souverain, furent les premières à accueillir les nouveaux projets d'insurrection. *Montauban*, *Nîmes*, *Montpellier*, *Castres*, *Viviers*, *Tournon*, *Saint-Pons*, *Anduse*, *Usez*, *Bagnols*, *le Pont-Saint-Esprit*, etc., prirent les armes et se mirent à guerroyer, chaque ville dans sa sphère, attendant un prétexte pour marcher ensemble contre l'ennemi commun.

Pendant ce temps, le Velay demeura assez paisible.—Au Puy, satisfaction avait été donnée aux religionnaires, et par la condamnation d'Arnaud, et par une apparente tolérance qui permettait l'exercice public du nouveau culte.—A Saint-Voy de Bonas, ainsi que dans les autres petits endroits du pays, du côté du Vivarais, soit respect pour

---

répéta dans le cours de son voyage, avec une indiscrétion qui inquiéta sa mère.

(Lacretelle, *livre VI*, *tome II*.)

l'édit, soit plutôt indifférence pour quelques poignées d'hommes perdus dans les montagnes, il n'y eut aucune démonstration. Les catholiques Vélauniens se contentèrent seulement de déployer sur leur territoire une puissance défensive. Ils réparaient leurs murailles, bâtissaient des tours, coulaient des canons, fortifiaient leurs châteaux (1).

---

(1) ...... Ce mesme an fust édiffiée une tour au lieu où souloit avoir le bordeau auprès du Portalet; en laquelle tour sont engravées les armoiries du roy à or et azur, et celles de la ville. Estant les fondemens, de quatre grands pas de la mesure de moy, *Jean Burel*. Chacun des habitans fut cottisé en manœuvre, selon sa faculté; moy, Burel, fus cottisé en cinq manœuvres. — Mesme an, Monseigneur de Rochebonne, pour lors gouverneur du Puy, fist faire un pont-levis et une tranchée en Corneille, pour la sûreté de la ville. On y travailloit les fêtes de Nohé et dimanches.

(Manuscrit original de JEAN BUREL, *tome 1*, *pages* 77-78.)

... L'évêque du Puy proposa aux états du Velay de lever et entretenir 200 arquebusiers à cheval et 600 hommes à pied pour être mis en garnison dans les villes et châteaux forts du pays; et pour cela d'imposer la somme de 12 à 13,000 livres. — Il ajouta que ces gens de guerre auraient principalement pour objet de s'opposer à la marche des ennemis, s'avançant du Gévaudan, au nombre de 6 à 7,000 hommes, tant à pied qu'à cheval, ainsi que de fortifier les villes circonvoisines de Saint-Agrève en Vivarais, vers les frontières du Velay, villes occupées par les ennemis du roi, d'où ils menaçaient de ruiner *Yssingeaux*, *Tence*, le *Monastier*, etc.

(ARNAUD, histoire du Velay, livre IV, page 346.)

L'invasion des Pays-Bas par les Espagnols parut aux protestans français une occasion favorable; ils la saisirent (1). — Le gant fut jeté par eux, le 10 novembre 1567, près de SAINT-DENIS; et cette bataille, dont le succès fut balancé entre les deux partis, amena, le 2 mars 1568, l'espèce de paix signée à Lonjumeau, qu'on appela *boîteuse et mal assise* (2). Pendant cette paix qui ne fut en réalité qu'une trève, de part et d'autre loin de déposer les armes on continua à faire des levées de troupes et d'argent.

Les catholiques étaient indignés de l'audace de leurs ennemis.—Ceux du Velay surtout, qui étaient demeurés fidèles au traité, ne purent pardonner

---

(1) Dans un conseil où siégeait le prince de Condé, il avait été décidé qu'on ne permettrait pas le passage sur le territoire français. Sous ce prétexte, le gouvernement leva des troupes nouvelles et fit venir 6000 Suisses. Coligny fut trompé lui-même par l'apparente disposition que montrait le roi à rompre avec l'Espagne... Cependant, lorsque les Espagnols se présentèrent pour entrer en France par la Bourgogne, loin de rencontrer aucun obstacle, ils furent reçus avec le plus vif empressement... La fureur des deux chefs, Condé et Coligny, fut extrême, quand ils virent à quel point le gouvernement les avait joué. — Ils résolurent de dissimuler à leur tour.

(2) Ainsi nommée, parce qu'elle fut signée par le seigneur de Malassise et le boîteux duc de Biron; et qu'en effet, comme toujours, on en revenait à réclamer et à promettre sans bonne foi l'exécution de l'édit de 1562.

cette dernière insurrection. Aussi, par représailles, sur le plus léger prétexte, le sénéchal et les consuls du Puy ayant prétendu qu'une conjuration venait de leur être dénoncée, firent immédiatement arrêter tous les religionnaires de la ville (1).

A quelque temps de là, un certain Terrisse, huguenot du Puy, eut une querelle avec Chabanne, catholique, et le blessa assez grièvement. Alors arriva le même incident que pour Jacques Guitard. Voici de quelle manière le rapporte Burel, qui en fut témoin : « ... Ce fust la » cause que le peuple commença à murmurer et » à s'irriter contre luy, de sorte qu'ils avaient levé » les armes. Ce qui donna moyen à Monseigneur » le sénéchal de venir à l'ouvroir de Terrisse, la » main armée, et de le prendre prisonnier. Il trouva » Terrisse déjà la corde au col et il l'ôta de la fureur » du peuple qui le vouloit tuer. — Les huguenots » estoient retirés aux fauxbourgs, et les enfans

(1) ... Semblablement, audict an, pour ce que le gouverneur et consuls furent advertis que les huguenots de la ville avoient conspiré trahison. Pour y obvier, tous les huguenots furent mis en prison dans la maison d'un chanoine, au-devant l'église Saint-Pierre-le-Vieulx, ou estoient gardés par des gardes expressement. Et toutes leurs armes trouvées en leurs logis furent mises et serrées dans la maison de ville. — Toutefois, on n'a moyen de pouvoir nommer lesdicts huguenots, causant le grand nombre qu'ils étoient. (Manuscrit de Burel.)

» les y allèrent reconnoitre. Lors, fut tué un chi-
» rurgien d'un coup d'arquebuse, au moment où
» il cherchoit à se garantir aux fialadours et jardins
» de St-Gilles. Les autres se prosternoient par les
» fenestres des maisons. Comme il estoit heure
» tarde, on ne les inquiéta pas davantage; cepen-
» dant, ceux qui se retiroient dans la ville
» laissoient les armes à la porte. — Plus tard,
» information fut faite par autorité de justice et
» partie des rebelles fugitifs condamnés, puis exé-
» cutés en effigie. »

Les calvinistes du royaume avaient choisi la ville de la Rochelle pour leur quartier général. Là, se réunirent *Condé*, échappé par miracle aux ardentes poursuites de Vieilleville, de Montluc et de Tavannes; *d'Andelot*, que la reine-mère n'avait cessé d'environner de piéges et qui n'était pas arrivé sans dangers, non plus que les trois mille Bretons armés dans son gouvernement; *Jeanne d'Albret*, que Catherine appelait auprès d'elle pour lui faire de la cour une éternelle prison; *Henri*, son fils, âgé de quinze ans à peine qui, dans une marche périlleuse de près de vingt jours et à la tête de quatre mille soldats, venait de faire replier les postes du terrible Montluc.—En voyant arriver à travers tant d'obstacles ces nobles compagnons, Coligny s'écria comme Thémistocle : *Nous périssions, amis, si nous n'eussions été perdus !* — Ce ne fut que vers la fin de l'année

qu'ils se mirent de nouveau en campagne, sans s'inquiéter du traité qui du reste était réciproquement violé par la cour et les parlemens.

— Les deux armées étaient à peu près égales en nombre et s'étaient donné pour champ de guerre l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Bretagne et le Poitou. Les rigueurs de la température suspendirent momentanément les hostilités; quand elles se rouvrirent, l'armée huguenote, mal soldée, se trouva amoindrie de plus d'un tiers. — Les royaux saisirent adroitement cette circonstance et le 19 mars 1569, livrèrent et gagnèrent la BATAILLE DE JARNAC; bataille dans laquelle succomba en héros le prince de Condé (1).

« C'est pour célébrer cet événement que, » dit Burel, il fut fait une honorable procession » par la ville du Puy, les portes fermées, les » cloches sonnant, tout le peuple étant en grande

---

(1) Epuisé de fatigue, froissé, meurtri, il voit fuir en désordre ce qui reste de sa troupe. — Il se soulève, aperçoit dans les rangs ennemis d'Argence, qui a servi autrefois sous ses ordres; il l'appelle, tire la visière de son casque et lui présente son gantelet gauche comme gage de sa foi. D'Argence l'accepte, jure au prince de défendre sa vie et le conduit sous un arbre pour le faire respirer; mais l'ordre avait été donné de tuer le chef des huguenots partout où on le rencontrerait. Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, accourt, reconnaît le prince de Condé : *Tue! tue!* s'écria-t-il, et lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

(Lacretelle, livre VI, page 224, tome II.)

» réjouissance. Le lendemain on alluma un énorme » feu de joie sur la place du Martouret et on » chanta un retour pour les ames des pauvres » gens décédés dans ce combat (1) »

Coligny vint mettre le siége devant Poitiers. Il s'imaginait qu'il lui serait facile de s'emparer de cette ville; ses espérances furent loin de se réaliser. Pour la première fois il se trouvait en face du duc de Guise, héritier du haut renom de son illustre père, et eut à lutter, non-seulement contre ce vindicatif adversaire (2), mais encore contre une épidémie violente qui décima ou dispersa une partie de ses troupes (3). — Il

(1) Au mesme an, le jour de saint Barthelemy, M. de Rochebonne, gouverneur, fist assembler les gens au Puy pour aller reprendre *Bonnefoy*, *Fayt*, *Saint-Agrève;* ce qu'il fist. Ayant faict battre le tambour, tellement fust accompaigné de ceux de la ville qu'enfin ils chassèrent l'ennemy, qu'estoit dans Bonnefoy, tuèrent trente de ceux qui estoient de la compaignie du capitaine Charreyre, sans y perdre de leur côté qu'un beau-fils de Tempère, blanchier du Puy.

(Manuscrit de Burel.)

(2) Henri de Guise avait voué une haine implacable à Coligny, parce qu'il pensait que c'était lui qui avait fait assassiner son père. Ce soupçon injuste était devenu une certitude pour lui, grâce aux perfides manœuvres de Catherine de Médicis, dont la machiavélique devise était : *Diviser pour régner.*

(3) Les reitres (troupes allemandes à gages) qui, depuis

fallut alors songer à la retraite; l'amiral y avisa. — L'ennemi, de son côté, sut profiter du moment; et comme à Jarnac, provoqua une action dans la vaste plaine de MONCONTOUR, où, le 3 novembre de la même année, les catholiques remportèrent une éclatante victoire.

Les huguenots dispersés, ne perdirent cependant pas courage; tous gagnèrent Montauban. De nombreux secours les y rejoignirent, et en peu de temps leur permirent de se rendre maîtres d'une grande quantité de places importantes, entr'autres, de St-Jean-d'Angély, devant laquelle le frère du roi lui-même fut obligé de capituler.

C'est à cette époque qu'il faut placer une sanglante exécution ordonnée au Puy par Rochebonne, sénéchal-gouverneur.—Douze jeunes marchands de la ville de Crest, accusés de venir du camp et convaincus de porter les armes pour le triomphe de l'hérésie, furent pendus et étranglés, la nuit, à la lueur des torches, sur la place du Martouret, devant un peuple immense « qui » trouva, dit Burel, la chose fort lamentable, » fort scandaleuse et qui n'en fut témoin qu'avec » grands pleurs et lamentations. »

Après l'hiver, Coligny, accompagné du jeune

---

quelques mois, ne touchaient plus de solde, se mutinaient et menaçaient Coligny de passer chez les catholiques.

Henri de Bourbon et du fils de Condé, traversa l'Agenois, franchit les Cévennes se dirigeant sur Paris, tandis que les royaux, commandés par le maréchal de Cossé, s'avançaient contre eux.—Les deux armées se rencontrèrent auprès d'Arnay-le-Duc, au mois d'août 1570; mais cette fois les calvinistes restèrent victorieux et, ce qui est bien plus remarquable, furent les premiers à tendre la main. Coligny voulait, dans cette circonstance, donner une haute leçon à ses deux élèves. Il le fit avec la grandeur d'ame qu'on devait attendre d'un héros tel que lui. Toutefois, ce fut lui qui dicta les conditions de cette troisième paix dont les principales clauses, formulées en édit royal, garantissaient : *Amnistie générale aux réformés*, *liberté de conscience*, *exercice public du calvinisme dans toutes les villes où il était établi*, *révocation de toute sentence criminelle pour cause d'opinion*, etc.

§. XVI.

CHARLES IX. — COLIGNY.

De 1570 à 1572.

Les choses changèrent tout-à-coup de face. — L'amiral, séduit par les plus généreuses promesses,

consentit à paraître à la cour. Il devait naturellement s'attendre à trouver des visages mécontens, il fut au contraire reçu par la famille royale et les courtisans avec les témoignages de la plus vive affection. Tout semblait devancer ses désirs; honneurs, fortune, dignités. Le roi surtout le combla de soins et de caresses. Et d'abord, il lui fit remettre un cadeau de 50,000 livres pour couvrir les pertes qu'il avait pu éprouver pendant les guerres civiles; puis fit restituer les biens confisqués du cardinal de Châtillon, son frère; ensuite l'appela, lui et les siens, dans les plus intimes conseils et ne voulut plus rien entreprendre sans l'avoir préalablement entendu. Par rapport à lui, dans plusieurs occasions, Charles laissa même voir une partialité extrême envers les gentilshommes protestans. Il ne cessait de répéter à son cher amiral que c'était entr'eux une éternelle alliance, et que rien ne lui coûterait désormais pour pacifier le royaume. Comme gage de sa foi, pour que personne ne pût douter de sa parole, ce roi si loyal fit annoncer le mariage de sa sœur, Madame Marguerite de Valois, avec le jeune prince calviniste, Henri de Béarn; il fit plus encore, il eut le courage de répondre à ceux qui lui présentaient quelques objections, qu'il saurait braver les foudres ultramontaines et que, s'il le fallait, cette union se ferait sans les dispenses pontificales. — Enfin, Coligny parut en toutes choses prendre

sur l'esprit du souverain un crédit si considérable, que plusieurs catholiques jaloux s'éloignèrent de la cour. — Le traité avec la reine d'Angleterre venait d'être signé à Blois, des négociations étaient ouvertes avec les princes protestans de l'Allemagne, des levées d'hommes étaient commencées dans plusieurs provinces pour secourir les Pays-Bas, on équipait une flotte, le duc d'Albe, jadis influent, n'était plus écouté, et l'on ne parlait plus que de reprendre la Navarre sur les Espagnols pour en faire l'apanage royal du fils de Jeanne d'Albret.

Cependant, toute cette faveur, toutes ces promesses, toutes ces protestations solennelles n'étaient que mensonge, hypocrisie : car Charles IX était le plus fourbe des hommes.... Digne fils de Catherine, pas une goutte du sang généreux de son aïeul ne coulait dans ses veines. Au moment où, par un honteux calcul, il s'emportait dans son conseil et contre le pape et contre Philippe II, il disait en secret au cardinal légat : « Plût à Dieu que je pusse tout vous révéler... Mais, croyez-en ma parole, avant peu, le saint père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion (1). » En même temps,

---

(1) *Davila.* — *Capo Lupi.* — *Jérôme Catena* (Vie du pape Pie V). *Mezerai.* — *De Thou.* — *Mémoires de l'Etoile.*

il faisait sous main donner avis à l'Espagne des entreprises que ses sujets se proposaient de tenter, par ses ordres, sur les Pays-Bas; et Coligny dont il serrait la main si tendrement était l'homme qu'il détestait le plus au monde. — Son but, l'impitoyable extermination de la secte maudite, n'avait pas un seul instant varié; seulement il voulut essayer par une lâche perfidie ce qu'il n'avait pu obtenir par la persuasion ni par la force. Le conseil donné à Bayonne n'était pas sorti de sa mémoire; mais depuis lors, l'élève avait passé le maître dans l'art machiavélique.



§. XVII.

LA SAINT-BARTHELEMY.

24 août 1572.

Le mariage du béarnais avait été retardé par la mort soudaine, quelques-uns disent, par l'empoisonnement de Jeanne d'Albret. — Enfin, il fut célébré avec le plus grand éclat, à Notre-Dame, sous les drapeaux réunis de Jarnac et de Moncontour, le 18 août 1572. — Le 19, on dansa toute la journée chez le duc d'Anjou. — Le 20, les fêtes se continuèrent encore. — Le 21, vendredi, dès le matin, le roi entretint long-temps

l'amiral, puis s'en alla jouer à la paume avec Henri de Guise. Au moment où Coligny rentrait chez lui, à pied, passant devant le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut blessé d'un coup d'arquebuse qu'un certain Maurevel lui tira par une fenêtre. Ce Maurevel était un agent du duc de Guise, implacable ennemi de l'amiral. Le duc, de son côté, n'agissait que par l'instigation du roi dont la pensée était de se défaire de ces deux seigneurs, l'un par l'autre.—Dès que cette triste nouvelle se fut répandue, Charles IX, sa mère et toute la cour, s'empressèrent autour du lit de l'amiral. Armé d'une dissimulation que l'enfer lui soufflait, dit un auteur moderne (1), le roi se montra dans tous ses mouvemens, dans toutes ses paroles, comme le fils le plus tendre de celui qu'il allait faire assassiner une seconde fois. — *Je punirai cet attentat*, s'écria-t-il, *aucun coupable ne m'échappera; je les frapperai, fussent-ils de mon sang.... O mon père! la blessure est pour vous et la douleur pour moi....* Il se retira en le recommandant aux soins de son propre chirurgien, Ambroise Paré.—Le 22, le parlement commençait des informations sur l'assassinat de Coligny. — Le 23, tandis que les protestans se reposaient sur la tendresse filiale de Charles IX, il tenait conseil

---

(1) Lacretelle (règne de Charles IX).

dans son Louvre avec ses favoris Tavanes, Gondi, Nevers, Montpensier, Anjou, Angoulême et Birague; Guise, dont il voulait se servir pour l'immoler ensuite, avait aussi été appelé. On décida un massacre général; deux personnes furent seules exceptées, à la condition toutefois qu'elles abjureraient, le roi de Navarre et Condé. Toutes les autres furent condamnées sans miséricorde. — Pendant la nuit du 24, les ordres furent distribués dans tous les quartiers de la capitale. Catherine vint elle-même dire à son fils : *Il faut que le signal réponde à l'horloge qui va sonner minuit.* — *Eh bien! répondit-il, qu'on coure à Saint-Germain; j'ai besoin de sortir de l'état où je suis.*

Le tocsin se fait entendre; aussitôt Guise s'élance chez l'amiral. Cependant, il n'ose monter. Il attend dans la cour et envoie un de ses gens. Celui-ci entre et dit : — *Est-ce toi, Coligny?* — *C'est moi-même, jeune homme. Tu devrais respecter mes cheveux blancs; mais obéis à ton maître, tu ne pourras accourcir ma vie que de quelques jours...* Et il est frappé de deux coups, au visage et dans le cœur. — *Est-ce fini?* cria le duc. — *Il est mort.* — *Eh bien! fais-nous le voir!* — Le corps de Coligny est jeté par la fenêtre. Guise, pour le reconnaître, a besoin d'essuyer le sang dont le visage est couvert. Quand il est sûr du crime, il fait couper la tête qu'il envoie à la reine, et le corps est traîné par la populace aux fourches patibulaires de

Montfaucon. C'est là que le roi lui rendit sa dernière visite, en disant : *Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon ; que je le voie!*

Toutes les cloches sonnaient, la ville entière était en émoi. Les catholiques, des torches, des poignards à la main, un chapelet, des scapulaires au cou, une croix blanche sur le chapeau, parcouraient les rues, entraient dans les maisons, égorgeaient sans pitié femmes, enfans et vieillards. —Les plus illustres gentilshommes, ceux qui passaient pour les amis du roi ne furent pas épargnés; Meligni, le comte de la Rochefoucault, Soubise, Pluviant, Crussol, Mortemart, Rouvrai, Clermont de Piles, Guerchi, Lavardin, le vieux Biron, Caumont-Laforce, furent égorgés à-la-fois : le Louvre même ne put servir de lieu d'asile. Sous les yeux des princesses, on poignardait leurs officiers, leurs amans. On dit que, dans le carnage qui dura trois jours, artistes, savans, prêtres, soldats, marchands, magistrats, profitèrent du désordre pour aller égorger leurs rivaux (1). — Plus de douze cents gentilshommes, plus de cinquante mille Français périrent dans cette terrible catastrophe.

---

(1) Lacretelle (Hist. de Charles IX).

§. XVIII.

ANTOINE ET MAGDELEINE DE SAINT-NECTAIRE.

1572.

Des ordres avaient été expédiés dans les provinces pour l'extermination générale des huguenots; et ces ordres furent inexorablement exécutés à Bourges, Meaux, Orléans, Rouen, Bordeaux, Castres, Toulouse, à Lyon surtout où, dit un historien, on ne pouvait plus boire les eaux putrides et ensanglantées du Rhône.

Cependant il restait encore chez les catholiques quelques esprits éclairés qui surent se défendre du fanatisme de la cour et concilier les soins de leur honneur avec ceux de leur conscience. — La famille des Montmorency, avant toutes, s'illustra dans ces périlleuses circonstances par sa conduite généreuse autant qu'évangélique. — Le comte d'Orthe, commandant à Bayonne, répondit au roi : « Sire, je n'ai que de bons » citoyens et de braves soldats, mais pas un bour- » reau. C'est pourquoi, eux et moi, supplions » votre majesté de ne vouloir employer nos bras » qu'en choses faisables...... » Quelques jours après, Orthe était empoisonné. — Le comte de Tende, commandant en Provence, tint le même

langage et subit le même sort. — Le comte de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charni en Bourgogne, Saint-Hérem en Auvergne, la Guiche dans le Mâconnais, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, qui s'étaient dans les combats montrés défenseurs ardens de la foi, refusèrent avec courage le rôle odieux qu'on voulait leur imposer.

Quand Monseigneur du Puy, Antoine de Saint-Nectaire, reçut le fatal courrier, son ame s'indigna d'un pareil ordre. Il lui était facile plus qu'à tout autre d'anéantir jusqu'au dernier les hérétiques de son diocèse; mais, noble et belliqueux prélat, il ne voulait vaincre que par sa parole comme pasteur évangélique, que les armes à la main comme tous les braves de son illustre maison.

Il avait déjà fait preuve de zèle, je dirai même de rigueur pour le service de sa cause, toutefois loyalement, courageusement, aux risques de sa vie. On se souvenait encore au Mézenc de l'héroïque délivrance du monastère (1), et nos mon-

(1) Le sénéchal de Rochebonne et l'évêque Antoine de Saint-Nectaire se portèrent, en 1569, sur la chartreuse de Bonnefoy, dont s'étaient emparés les religionnaires et où ils avaient fait mourir le prieur, avec trois religieux. — Le couvent fut repris et la garnison passée au fil de l'épée.

DERIBIER DE CHEISSAC (Statistique du département de la Haute-Loire).

tagnards, surpris de voir une cuirasse d'acier si bien couvrir la poitrine d'un prêtre, ne tardèrent pas à dire, qu'une fois sorti du fourreau le glaive épiscopal était plus redoutable que celui des plus hardis chevaliers.

Saint-Nectaire avait, en effet, une de ces natures qui joignent à l'énergie de la volonté l'intelligence et le courage nécessaires pour la faire triompher. Avant que d'arrêter une résolution, il avait examiné prudemment quel bénéfice pouvait en retirer sa cause, quelle gloire devait en réjaillir sur son nom. Rarement il prenait l'initiative, souvent au contraire il chercha à modérer la trop irascible impatience de ses amis; mais, dès qu'il avait reçu quelque offense, dès qu'un imprudent adversaire s'était avancé trop près une arme à la main, alors nul homme de guerre ne se montrait plus résolu, plus vaillant, plus implacable.

A son caractère martial, à son dévouement religieux et chevaleresque pour ses opinions, aussi à la noblesse de son maintien, à la beauté de son visage, il était facile de reconnaître en lui le frère de Magdeleine de Saint-Nectaire, la charmante héroïne, la nouvelle Clorinde, comme l'appelle un gracieux écrivain, son compatriote (1).

---

(1) Précis de M. Chasteau-Dubreuil, membre de la société académique de Clermont-Ferrand, sur les guerres religieuses en Auvergne.

Pourtant, quelles destinées différentes l'un et l'autre accomplissaient en ce monde !...

Magdeleine, mariée au seigneur Guy de Miremont, resta veuve de bonne heure. Elle était riche, belle, jeune, et ce qui la rendait plus charmante encore, c'est qu'il ne se trouvait nulle part de femme plus vertueuse. Aussi, les adorateurs se pressèrent-ils bientôt autour d'elle. — *La fière amazone*, ainsi qu'on l'avait surnommée, repoussa tous les hommages. Eprise de je ne sais quel vif enthousiasme pour la liberté, son esprit séduit par la réforme, ou plutôt son ame, émue par le spectacle des malheurs de sa patrie, la détermina à prendre sa part de périls, à servir ses convictions avec la force de son bras, et désormais à ne plus aimer que la gloire.

Soixante jeunes gentilshommes, bardés de fer et dont l'armure couvrait sans doute des cœurs amoureux, lui servaient de continuelle escorte. Un mot, un seul regard, et la troupe docile s'élançait sans mesurer l'obstacle. Mais aussi, comment ne pas tout oser sous les ordres d'un tel capitaine; quel exploit semble impossible avec de pareils soldats? — Magdeleine s'était avancée jusqu'aux portes de Riom et de Clermont, s'était emparée de plusieurs bourgs, de plusieurs châteaux et ne craignit même pas de livrer bataille en pleine campagne. Le seigneur de Montal, lieu-

tenant du roi dans la Haute-Auvergne, fut vaincu par elle en diverses rencontres, ce qui plus tard lui revint en mémoire et le décida à tenter le siége du vieux manoir de Miremont. Mais, dit Mr Chasteau-Dubreuil : « Montée sur un cheval fougueux » que sa main flatte et maîtrise, subjuguant les » cœurs par tous les charmes de l'esprit, de la » jeunesse et de la beauté, Magdeleine transporte » et contient à son gré, selon le besoin de ses » habiles manœuvres, l'ardeur de cette foule de » jeunes guerriers, au noble sang, que l'amour et » la gloire ont, de tous les châteaux voisins, fait » voler sur ses pas. A la dernière de ces sorties » brillantes, où son sang-froid éclate autant que » son audace, la visière de son casque levée, son » fer croise le fer de Montal et l'abat; et, enfin, » après mille prodiges de valeur, après cinquante » jours d'un siége opiniâtre, son glaive disperse » les tentes des catholiques et sauve Miremont, » que neuf cents coups de canon ont vainement » foudroyé. Au bruit du vaillant fait d'armes de » cette nouvelle Clorinde, car on se croirait au » plus beau temps de la chevalerie, *Ventre saint* » *gris*, s'écria Henri de Navarre qui se connaissait » en gloire, *si je n'étais pas roi, je voudrais être* » *Magdeleine de St-Nectaire !* »

Antoine, son frère, s'était voué à l'église dès son jeune âge. Fidèle à ses premiers sermens,

il aimait cette fille du Christ, et son amour pour elle grandissait de toutes les persécutions du siècle. — Cadet de noble famille, sans doute qu'il était entré dans les ordres, comme tant d'autres, suivant l'usage; mais quand l'hérésie vint attaquer celle qui, en lui mettant au doigt l'anneau d'or, l'avait pris pour époux, son honneur de gentilhomme peut-être autant que sa foi de chrétien, éveilla en son cœur un jaloux orgueil. Il voyait le trône pontifical ébranlé, les positions ecclésiastiques compromises, la voix des conciles méconnue, le culte proscrit. Tous ces intérêts réunis ranimèrent encore sa ferveur et son courage. Il se fit deux cuirasses; une de bronze pour préserver son corps des balles, une d'inflexibles croyances pour sauver son ame et l'aguerrir contre les séductions périlleuses de l'hérésie. C'est avec cette double défense qu'il s'avança contre ses ennemis.

Il marchait le premier et dépassait les plus grands de sa troupe de toute la hauteur de la tête. Monté sur une mule caparaçonnée, on l'aurait pris pour un des vieux chevaliers du temps de Charles VI. Son armure noire lui faisait au premier abord un aspect sinistre; mais la riche croix d'or qui pendait sur sa poitrine, les cinq fuseaux d'argent sur fond d'azur qui blasonnaient son manteau, le magnifique panache écarlate qui se balançait sur son cimier et surtout sa figure

vermeille, sa barbe blonde, ses yeux bleus, les plus beaux qu'on pût voir, donnaient à sa personne un air doux et grave à la fois. Il était d'une force herculéenne et pendant la bataille portait toujours sur l'épaule une énorme massue. Un historien prétend qu'il ne se servait que de cette arme; car, dit-il, Nectaire avait horreur du sang.—Ce fait n'est point exact, bien s'en faut. Plus tard, nous retrouverons le preux évêque la hache au poing, les pistolets à la ceinture, ne craignant guère de purifier l'hérésie par un baptême sanglant.

Je l'ai dit : personne n'était plus impitoyable que Monseigneur du Puy, quand il avait en face un rebelle les armes à la main; cependant, le jour où ses ennemis lui furent livrés à merci, au lieu de les exterminer il les assembla tous dans la grande salle de son palais et, à l'exemple de Sigognes, gouverneur de Dieppe, leur tint semblable discours :

« Messieurs, cet ordre ne peut regarder que » des calvinistes rebelles et séditieux; mais, » grâce à l'Eternel, il n'en reste plus ici. Nous » lisons dans l'Evangile, que l'amour de Dieu et » celui du prochain doivent être, pour les chré- » tiens, la loi et les prophètes : profitons de cette » leçon qui nous est donnée par Jésus-Christ lui- » même. Enfans du même Dieu, vivons en frères » et ayons les uns pour les autres la charité du » Samaritain. Tels sont mes sentimens; j'espère

» que vous les partagerez; ce sont eux qui m'ont » persuadé qu'il n'y avait dans cette ville aucun » citoyen qui fût indigne de vivre (1). »

Touchés de ces paroles et *convaincus des volontés du roi*, les huguenots, dit Burel, firent confession de foi, protestèrent de vivre et de mourir dans la religion chrétienne, catholique, apostolique, romaine, et firent leurs pâques le dimanche après.

§. XIX.

UNE MESSE A FAY-LE-FROID.

1573.

Montmorency-Damville, gouverneur du Languedoc, écrivit à l'évêque du Puy pour le complimenter sur son habile conduite et pour lui confier

(1) Ce discours est celui tenu par le gouverneur de Dieppe, en présence des calvinistes assemblés à l'Hôtel-de-Ville. Si je l'ai mis dans la bouche de l'évêque du Puy, c'est que les circonstances, les résultats furent les mêmes — Cependant les paroles d'Antoine de Saint-Nectaire durent avoir un caractère plus impérieux, plus précis, à en juger par la prompte soumission des religionnaires. Toutefois, il faut le dire à l'éloge de cet évêque, ami de Saint-Hérem, les massacres de la saint Barthelemi furent par lui et les siens énergiquement blâmés.

une seconde fois le commandement du Velay, en remplacement de Maubourg, démissionnaire. Saint-Nectaire accepta sans hésiter ; mais, trompé par une soumission qui ne pouvait être sincère puisqu'elle n'avait point été libre, il vit bientôt les principales places de son diocèse envahies par les calvinistes. En vain Mr le sénéchal fit-il publier les ordonnances qui enjoignaient à tout citoyen d'aller à la messe et de suspendre les prêches, en vain commanda-t-on aux officiers royaux de procéder à la confiscation des biens appartenant aux hérétiques; en quelques mois, *Tence*, *Saint-Quentin*, *Monas*, *Saint-Voy*, *Adiac*, *Chapteuil*, *Espaly*, *Montgiraud*, *Saint-Pal-de-Mons*, *Bessamorel*, *Bellecombe*, etc., servirent de retraite aux religionnaires.

Il n'y avait pas un instant à perdre. L'évêque-gouverneur convoqua dans son palais les principaux gentilshommes de la province et leur exposa avec véhémence les périls de la situation. Il prêchait en traçant des plans de bataille. — Tous, excités par ses paroles ardentes, saisirent les armes; et chacun, à la tête d'une petite armée, s'en alla, qui à Montgiraud, qui à Chapteuil, qui à Saint-Pal.

Saint-Nectaire ne choisit pas pour sa part la plus facile expédition; il prit la route de *Fay-le-Froid*, suivi de quatre à cinq cents hommes au plus. — Quoique ce château fut en dehors du

Velay, le prélat ne se fit aucun scrupule de venir l'assiéger, et en cela il usait du droit de légitimes représailles. Il mit tant de promptitude dans sa marche, surtout tant de discrétion, que les religionnaires ne connurent son projet que lorsqu'ils le virent battre en brèche leurs murailles.

L'attaque fut aussi vigoureuse que décisive. L'évêque avait eu le soin de fournir d'excellentes arquebuses à sa troupe, et lui-même, flanqué de de deux canons chargés à mitrailles, commandait le feu, dit la chronique, comme s'il eût fait ce métier toute sa vie.

La place ne put opposer une longue résistance; Monseigneur, victorieux, entra dans le château aux acclamations des soldats surpris de rencontrer tant de vaillance chez un prêtre, et des catholiques de l'endroit qui vinrent se jeter à genoux sur son passage en criant : Noel! — Il se fit conduire immédiatement les chefs des rebelles, et sans prendre la peine de descendre de cheval :

« Ne vous souvient-il plus de moi, cria-t-il » afin que tous pussent l'entendre, je croyais » pourtant vous avoir déjà donné non loin d'ici » une leçon suffisante?.. Impies, pensiez-vous que » je ne vous atteindrais pas et que je ne saurais » trouver le chemin de ces montagnes? *Novit* » *Dominus viam justorum et iter impiorum* » *peribit* (1). Vous avez fatigué la clémence du

---

(1) Psaume 1, verset 6.

» ciel, vous avez épuisé celle des hommes ; il est » temps enfin que mon troupeau se repose dans » un bercail pacifique. Pour lui, je conserve ma » houlette pastorale, mais pour les loups affamés, » qu'ils prient Dieu maintenant, car je suis sans » pitié! — Allons, Messieurs, ajouta-t-il en se » tournant vers les chanoines de sa suite, pré- » parez tout pour le divin office et hâtons-nous, » on nous attend ailleurs. »

A ces mots, Saint-Nectaire descendit de cheval, revêtit les habits pontificaux, s'avança solennellement vers l'autel de pierre dressé au milieu de la place du village et y déposa ses pistolets, son épée et sa lourde massue. Les canons sonnèrent le premier coup, puis une décharge générale annonça à toute la populace que la messe commençait. Les captifs tremblans tombèrent à genoux. Dominés par la majesté plus encore que par la terreur de ce redoutable spectacle, ils se frappaient la poitrine et demandaient pardon. Alors, Monseigneur célébra le saint sacrifice, protégé par une triple haie de soldats qui tous tenaient en main leur arquebuse, mèche allumée.

Après la messe, une seconde salve d'artillerie vint donner le signal lugubre. L'évêque entonna le chant de la victoire (1) et les exécuteurs furent

(1) Psaume IX.

pendre aux fourches patibulaires les principaux chefs ennemis. « Quelle scène lamentable, dit le » vieux manuscrit qui nous fournit ces détails, » les pauvres femmes pleuraient, s'arrachaient » les cheveux, demandaient grâce pour leur » époux, leurs frères, leurs amis; mais Mon- » seigneur de Saint-Nectaire ne les regardait » même pas... »

Quand les suppliciés eurent rendu le dernier soupir, les troupes épiscopales se saisirent des prisonniers, leur lièrent les mains derrière le dos et, les chassant devant eux comme le bétail de la montagne, les emmenèrent au Puy de cette sorte. Ils les insultaient, les frappaient tout le long du chemin, tandis que le prélat devisait en riant avec les gentilshommes, et les prêtres chantaient le psaume du roi-prophète :

« — Il se tient aux embûches dans des villages, » il tue l'innocent dans des lieux cachés, ses » yeux épient le troupeau des désolés, etc. »

§ XX.

LE CHATELAIN DE SAINT-VIDAL.

La croisade prêchée dans le palais épiscopal, il y a quelques jours à peine, venait de rallier tous

les gentilshommes de la province; un d'entr'eux surtout qui depuis long-temps s'était signalé par sa haine contre les religionnaires, se prononça dans cette réunion d'une façon si énergique, offrit ses services avec tant de dévouement, qu'il contribua, par son exemple peut-être plus encore que n'avaient pu le faire les paroles de l'évêque, à entraîner ses compagnons. — C'était Messire Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal.

Saint-Vidal était le Montluc de ces contrées. Gentilhomme de vieille roche, puisqu'il avait eu des ancêtres qui marchèrent leurs enseignes déployées contre d'Armagnac, il tenait avec toute la rudesse égoïste et l'orgueil montagnard à ce qu'il appelait ses droits. Peu soucieux des intérêts étrangers aux siens, il ne se préoccupa d'abord que médiocrement de ce qui se passait dans le royaume, étant de ces races rustiques et sédentaires qui vivent satisfaites de leur situation et ne demandent qu'à la conserver. Aussi, disait-on, que si jusqu'alors la contrée n'avait été inquiétée par cette ancienne famille, c'est que nul, pas même les Polignac, ces grands déprédateurs, n'avait encore osé la provoquer ouvertement.

Toutefois, depuis plus de vingt ans que durait l'agitation autour de lui, le châtelain de Saint-Vidal avait eu le loisir d'étudier et de comprendre les tendances nationales. Tant qu'il ne s'était agi que de débats religieux, quoique bon catholique,

il était demeuré fort insouciant derrière ses créneaux bien garnis de canons et d'arquebuses; mais à mesure que l'insurrection ou plutôt que la révolution prenait un caractère plus libéral, plus directement hostile à la féodalité, on commença à l'entendre murmurer, rugir sourdement. Comme au lion étendu sous un rayon de soleil, il lui en coûtait de sortir de ce doux nonchaloir qui était sa vie; cependant le jour où les religionnaires vinrent s'emparer violemment des châteaux du Velay et en chasser les maîtres pour s'y établir en garnison, tout-à-coup, sans qu'encore son nom eût été prononcé, on le vit s'élancer hors de sa tanière en s'écriant, la rage dans la voix et dans les yeux : *Malheur à qui me trouble!*

Saint-Chaumont, Saint-Hérem et lui, les trois protecteurs de la vieille cause, firent bonne garde, Dieu le sait, alors que ligués ensemble ils s'étaient chargés de la défense du pays. Il y a dix ans que nous les avons rencontrés traquant comme des bêtes fauves ces troupes vagabondes qui désolaient nos provinces, et jamais justice ne fut plus expéditive que la leur, nous l'avons dit. — Depuis ce temps, le calme ayant un peu semblé renaître dans nos montagnes, notre prévôt était rentré chez lui et avait refermé sa porte avec brutalité sur les bruyantes clameurs de la politique du siècle. Il voulait tout oublier, il voulait surtout ne plus rien entendre, et ne demandait pour sa part que le repos de son oisive jeunesse.

Nul, en effet, n'avait moins d'ambition, ne tenait moins à plaire que le farouche châtelain. Elevé dans la campagne, chassant les sangliers et les loups, il n'avait de compagnie ordinaire que celle de quelques femmes de sa famille timides et dociles, d'un jeune fils presque aussi taciturne que lui, et d'un troupeau de rustres, ses serviteurs, habitués à trembler au premier signe et auxquels du reste il ne faisait presque jamais l'honneur d'adresser la parole.

St-Vidal était petit, laid, irascible et fort souvent de méchante humeur. Il avait la voix brève, incisive, le propos franc jusqu'à la rudesse, les habitudes très-peu courtoises. S'il faut en croire quelques peintures et certains manuscrits de l'époque, malgré la laideur de son visage, lorsqu'un sourire venait parfois l'animer, alors sa physionomie prenait aussitôt une expression indéfinissable d'intelligence, de finesse, de malice surtout, qu'on ne rencontre guère que chez nos montagnards, esprits plus narquois sous leur simple et grossière enveloppe, que beaucoup de ceux qui se croient leurs maîtres. — Pendant sa vie entière il porta le même costume ; c'était un maillot collant en tiretaine rouge avec un justaucorps de velours violet, un grand manteau noir et le feutre à large bord. — Son ceinturon, en peau de buffle, était garni d'un anneau de cuivre pour accrocher son couteau de chasse et d'une poche

où il fermait son livre d'heures ; car il lisait très-religieusement ses offices deux fois le jour. Il avait aux oreilles des anneaux d'or, se tenait toujours la tête rasée, mais en compensation laissait croître outre mesure sa barbe et ses moustaches rousses.

« Par saint Antoine de Viennois ! disait-il un jour qu'il giboyait avec Lysias de Maubourg, je donnerais bien trois des bonnes années de ma vie pour tenir au bout de l'arquebuse que voilà, quelques quarterons de ces parpaillots hérétiques, tant seulement le petit Béarnais, le Condillon et ce damné d'amiral. — Vois-tu, camarade, crois-moi, nous n'aurons ni paix, ni trêve, que le roi notre sire, n'aie pendu haut et court aux plus belles fourches de son royaume tous ces croquans de la vache à Colas... Qu'ils viennent, qu'ils viennent encore me sortir de mon château, et, jour de Dieu ! nous verrons.... Ah ! mes drôles, vos sousguenilles ne sont pas assez passementées, vos escarcelles ont les mailles trop larges à ce qu'il me paraît, vous voudriez nos écus d'or et nos pourpoints ?.. Je me ferais plutôt écrouler ma tour de Saint-Vidal sur le corps, que de vous en laisser prendre une pierre, vile canaille.... »

Telles étaient encore les opinions du châtelain, le jour où M. de Saint-Nectaire reçut sa commission de gouverneur et convoqua la noblesse vellavienne pour lui soumettre la fâcheuse situation

du pays (1). Saint-Vidal, comme nous l'avons vu, ne se rendit pas le dernier à l'appel; cependant l'évêque ne crut pas devoir l'employer immédiadiatement, il le tenait en réserve, si je puis parler ainsi.

Ce ne fut qu'après le retour de Fay, alors que tout glorieux de son succès il montait à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*, que le prélat apprit subitement l'apparition des huguenots aux portes du Puy. Cette nouvelle consterna les habitans de la bonne ville qui ne croyaient pas l'ennemi si voisin; mais la frayeur fut bien plus grande encore lorsqu'ils acquirent la triste certitude qu'Espaly et son château étaient au pouvoir des hérétiques. Il n'y avait pas un instant à perdre, aussi l'évêque se hâta-t-il d'envoyer quérir le seigneur de Saint-Vidal, en lui faisant remettre par Hector de Tourenc, juge à la cour du sénéchal, la lettre suivante :

« Monsieur le baron de Latour-St-Vidal,

» Il n'est pas que vous sachiez que les hérétiques, » qui s'étaient montrés en armes sur plusieurs

---

(1) Ce prélat, sur la démission que Latour-Maubourg avait faite de la charge de gouverneur du Velay, avait été nommé au gouvernement de ce pays, par des lettres du maréchal de Damville, données à Montpellier, le 7 décembre 1583.

ARNAUD (Histoire du Velay, tome 1er, liv. IV, p. 367.)

» points de notre diocèse, occupent depuis plus » de vingt-quatre heures la ville et le fort d'Espaly. Des hommes que notre charité avait » épargnés, retournant à leurs damnables pratiques, leur ont livré plusieurs de nos places. » Déjà les communications sont interceptées par » des bandes de pillards. Hier au soir, malgré le » vent et la neige, les isliers sont sortis, mais la » nuit était si profonde qu'il a bien fallu renoncer à une attaque; d'ailleurs, les huguenots » sont plus nombreux qu'on ne le pensait. Nous » avons nos peines pour retenir la jeunesse. Le » conseil se réunit souvent, et ne sait quel » parti prendre. Ce sera vous, Monsieur le baron » de Latour Saint-Vidal, qui le déciderez. Tous » connaissent ici votre bravoure, votre habileté, moi surtout. Je vous attends donc prochainement avec les hommes dont vous pourrez » disposer. Dieu aidant et votre bonne épée, nous » serons forts. — N'y faites faute.

» Salut et bénédiction sur vous.

» † ANTOINE, *évêque du Puy, gouverneur et comte du Velay.* »

Le 11 janvier 1574 (1).

---

(1) Cette lettre n'est point écrite telle que nous la donnons ici; si nous n'avons point été assez heureux pour la reproduire textuellement, la faute en est à l'ancien archiviste, qui se contente d'en faire l'analyse sommaire.

Dès que Saint-Vidal eut pris lecture de cette lettre, quoiqu'il fut déjà nuit, il assembla aussitôt sa famille. Sa vieille mère, sa femme, ses quatre enfans, ses sœurs et son frère descendirent dans la grande salle où il les attendait. — Il resta quelques instans sans mot dire, se promenant à grands pas, les yeux sans cesse attachés sur la missive épiscopale. Tous le regardaient avec étonnement, prévoyant bien qu'il avait quelque triste nouvelle à leur apprendre. Enfin, s'approchant de Françoise d'Albon, il lui dit : « Ma mère, il me » faut partir sans délai; l'ennemi est à nos portes, » Monseigneur m'attend, priez pour moi, adieu; » et il l'embrassa. Il embrassa aussi Claire de Saint-Point sa femme, Françoise de Bellecombe, la dame de la Tourette, Louise de Servissac, Antoinette de Roquelaure ses sœurs, Claire de Rochefort d'Ailly, Marie et Anna, ses filles; et quand il en fut à son fils qui demandait à le suivre, il lui répondit en lui serrant la main : « Non, Gilbert, » non... Votre place est ici, plus périlleuse encore » que la mienne, puisque vous êtes seul pour » défendre ce que nous avons de plus cher au » monde. Bon courage, enfant, et que Dieu vous » garde. » — Ensuite, il prit quelques instans à part Henri de la Tour d'Adiac, son frère, lui donna ses instructions au sujet des levées d'hommes à faire, lui remit son testament, monta à cheval, et sans même se retourner, quoique les larmes

aux yeux, s'en alla au Puy escorté seulement par Mr. de Tourenc et trois ou quatre paysans, ses fidèles vassaux.

---

§. XXI.

SIÉGE D'ESPALY.

1574.

Depuis déjà plusieurs heures le couvre feu avait sonné; c'était, dit Burel, vers le milieu de la nuit du 9 au 10 janvier, une bande d'environ cent cinquante religionnaires, qui s'était avancée sans bruit le long des chemins creux, s'introduisit furtivement dans le bourg d'Espaly. Presque tous étaient étrangers et n'auraient certainement pas connu si bien les secrets défilés de nos montagnes, s'ils n'eussent eu pour capitaine un homme du pays, nommé *Vidal Guyard*, autrefois mercier dans la rue Notre-Dame-des Anges, au Puy.

Ce Guyard, comme tous les chefs de partisans à cette époque, était courageux, adroit, surtout d'une audace prodigieuse. — Pour guider ses gens sans coup férir et pour ne pas éveiller les habitans, car son but était de prendre sur-le-champ la forteresse, il pénétra dans le bourg par un égoût, s'approcha doucement du factionnaire de

la poterne, le frappa d'un coup de poignard, puis courut ouvrir aux religionnaires qui, une fois maîtres de la place, ne tardèrent pas à l'être aussi du château.

Aussitôt, les pauvres villageois effrayés s'en vinrent demander du secours au Puy, qui n'est qu'à trois portées d'arquebuse de chez eux, ainsi que chacun sait. — Les citoyens n'hésitèrent pas, ils prirent spontanément leurs armes et se disposèrent à marcher. Mais St-Nectaire, qu'on s'attendait à voir plus furieux que personne, puisque c'était à lui qu'appartenait le château, se montra au contraire d'une merveilleuse prudence. « Qu'allez-» vous faire, Messieurs, dit-il aux consuls qui lui » apportèrent la nouvelle, comment, vous vou-» driez ouvrir vos portes et vous mettre en cam-» pagne à pareille heure?... Mais, qui vous dit » que ce n'est pas une fausse alerte? Que ces » gens d'Espaly ne se laissent pas épouvanter par » une poignée de misérables comme des passe-» raux sous le passage d'un épervier?.. Qui vous » dit encore qu'il n'y a pas quelque trahison sous » cape et que, tandis que nous serions à nous » morfondre les pieds dans l'eau, d'autres mieux » avisés ne pénétreraient pas chez nous?.. Croyez-» moi, Messieurs, la colère est mauvaise con-» seillère. Pour aujourd'hui, faites bonne garde, » doublez les postes autour des remparts et » demain, nous verrons. »

L'avis était sage, et malgré les murmures des jeunes gens on le suivit. — Le lendemain, dès la pointe du jour, le conseil s'assembla. Il n'y eut qu'une voix; ce fut d'envoyer deux ou trois compagnies pour châtier ces mauvais drôles comme ils le méritaient. — Cependant, d'heure en heure, de nouveaux émissaires étaient introduits. Vrais ou faux, leurs renseignemens ne rassuraient guère l'assemblée. Les religionnaires disait-on, n'étaient plus cent cinquante, mais deux cents, quatre cents, six cents, tous bons soldats, bien armés et peu disposés à céder la place.

Alors, on ne parla plus tant de s'en aller de suite vers Espaly. Chacun pensa d'abord à ses propres affaires. Ceux qui avaient quelque chose en dehors de la ville, commencèrent par y mettre ordre avant tout et le plus discrètement qui leur fut possible (1); on reprit après les délibérations. — L'évêque annonça qu'il écrirait à Saint-Vidal pour lui confier le commandement des troupes et, qu'en attendant, le mieux à faire était de réparer les brèches des murailles, de boucher les portes mal gardées et de ne plus poser les armes.

---

(1) Ceux qui avoient le moyen, portaient leurs meubles dans la ville pour les tenir en sûreté, et ledict jour de dimanche, tout le monde des faubourgs et ouvroirs travailloient à se renforcer pour leur sûreté.

BUREL (manuscrit original).

Cette fois, on trouva l'évêque par trop prudent, et, certes, il savait pourtant bien se montrer quand il pensait devoir le faire !.. Mais la jeunesse, qui n'a jamais les yeux ouverts sur le danger, ne voulut pas céder comme elle l'avait fait la veille; et le soir de ce jour elle s'en alla bruyamment reconnaître ce qu'il fallait croire de la bravoure des ennemis. Ceux-ci, qui l'avaient vu venir, la reçurent de manière à ne plus lui laisser de doutes. Au premier coup de feu, un jeune anicien resta sur la place.

Emus du péril que couraient leurs enfans, les pères se décidèrent alors. Ils prirent leurs arquebuses et vers les dix heures du soir, à la lueur des torches, malgré la neige qui tombait à gros flocons, ils s'avancèrent pour assiéger Espaly. Tous étaient furieux, aussi se marquèrent-ils d'une croix blanche, bien résolus à occir sans miséricorde quiconque dans la mêlée n'aurait pas sur son chapeau le signe libérateur. — Singulière expédition, que celle qu'entreprennent ces bonnes gens, la nuit, aux flambeaux, par un temps pareil !.. Mais leur ardeur est si juste, leur motif si touchant, qu'on pardonne et qu'on admire cette naïve colère. — Les compagnies bourgeoises se mirent en marche, commandées par les capitaines *isliers* (1). A voir les équipages, on eût

(1) La ville était divisée en *îles* ou quartiers. Chaque île formait une compagnie que commandait un capitaine.

dit que nos citoyens partaient pour de lointains pays. Ils avaient leurs canons, des pétards, des cordes, des échelles, un arsenal entier, voir même des matelas préparés pour servir de gabions. — Cependant, l'épaisseur des ténèbres et la neige les forcèrent de battre en retraite; ce dont se réjouirent beaucoup les huguenots, encore mal assurés et qui profitèrent de ce répit pour se fortifier davantage (1).

Dès que Saint-Vidal fut arrivé il monta chez Monseigneur pour se concerter avec lui. L'évêque, que beaucoup de ses amis blâmaient à cause de la façon peu miséricordieuse avec laquelle s'était terminée son expédition dans les montagnes, le reçut à bras ouverts. « Hélas! Monsieur le baron, lui dit-il, nous vivons en un temps où les gens de cœur sont bien à plaindre! J'étais triste en songeant qu'il m'allait falloir prendre encore les armes. Maintenant que je vous vois, je suis tranquille.... Soyez donc le bien venu. » Et il lui raconta ce qui s'était passé.

---

(1) .... Que fust l'occasion que lesdicts huguenots se renforcèrent par tranchées à l'entour des murailles dudict Espaly; tombarent, abbatirent et bruslèrent presque la moitié des maisons pour se rendre plus forts; ayant mis en prison les pauvres paysans d'Espaly pour les rançonner, bien qu'ils eussent mis tous leurs biens et danrées dans le château pour s'en secourir.

(Manuscrit original de Burel.—Manusc. de M. de St-Sauveur.)

Le lendemain, quand Saint-Vidal parut à l'assemblée, il commença par blâmer très-brutalement la folie du peuple et surtout l'incurie des conseillers municipaux. On dit même que la violence de son exorde excita d'abord quelques murmures. Le châtelain ne parut pas s'en apercevoir; mais par une adroite tactique il vint ensuite à désigner en termes si bienveillans quelques-uns de ceux qui l'écoutaient, parla avec tant d'éloges de la sagesse de Saint-Nectaire, de l'admirable conduite des citoyens du Puy lors du siége de 1562, que sa harangue fut couverte d'applaudissemens, et qu'il fut par tous proclamé le seul capable de sauver le pays.

Les Aniciens, mieux dirigés cette fois, passèrent une semaine à faire leurs préparatifs. Pourquoi se hâter en effet, puisque les huguenots fermés dans Espaly n'osaient eux-mêmes sortir, tandis que les catholiques n'avaient qu'à choisir le moment favorable ? — Saint-Vidal organisa donc ses troupes. Il avait sous ses ordres la milice bourgeoise, les soldats du roi, les arquebusiers de Monseigneur et quelques compagnies de volontaires, comme celles du jeune vicomte de Polignac, de Tirebolet, du seigneur d'Adiac, son frère, etc... — Quand tout fut prêt, il attendit une belle journée et, le 20 janvier, vers les huit heures du matin, après avoir passé une revue générale, il fit marcher sur Espaly dont il entreprit le siége immédiatement.

Avec de pareilles forces il était impossible que les murailles pussent long-temps résister; aussi, en moins d'une heure était-on entré dans le bourg triomphalement par la brèche. Ce facile succès sembla d'un heureux augure à Saint-Vidal qui s'attendait à prendre le château de la même manière. Mais le château, bâti sur un haut rocher, d'un côté défendu par la rivière de Borne, de l'autre par d'immenses fortifications, resta ferme et dédaigneux sous les coups impuissans qui ne pouvaient l'atteindre (1). — Les assiégeans tournaient et retournaient sans cesse pour découvrir quelque issue; ce fut en vain. A mesure qu'ils s'approchaient, une grêle de balles renversaient les plus hardis.

Cependant Saint-Vidal voulut tenter un dernier effort. Suivi d'une dizaine d'hommes il avisa une pointe de rocher, fit dresser des échelles et déjà

---

(1) Les huguenaulx se garantirent dans le castel-fort d'Espaly, où ils se renforcèrent si terriblement qu'il n'y eut moyen de les en sortir, si ce n'est plus tard par composition. Les pauvres paysans avec leurs femmes et enfans estoient par les rues criant miséricorde et qu'on leur sauvast la vie. Et y fust par moi, *Jean Burel*, garanty un petit enfant de deux ans qui se brusloit. — Et la ville fut pillée par les soldats, pendant lequel temps que les huguenaulx demeurèrent au château, la ville fut démantelée de plus de 100 pas.

(BUREL.)

tentait l'escalade, quand un coup d'arquebuse qui l'atteignit à l'épaule le renversa noyé dans son sang. Alors, ses soldats découragés l'étendirent dans une litière prêts à l'entraîner dans leur fuite; mais lui que le désespoir, que la honte faisaient plus souffrir encore que sa blessure, « nous revien-» drons bientôt, cria-t-il, et cette fois, je le jure, » nous chasserons du nid royal ces infâmes bri-» gands, ces scélerats... En attendant, camarades, » qu'on brûle tous les taudis de ce village, qu'on » renverse toutes ces murailles, et que Dieu nous » fasse un prompt retour. »

Il dit, et la troupe désespérée se pressa d'obéir; — de telle sorte que ce pauvre village, alternativement ravagé par les deux camps, ne savait plus quel était pour lui le plus à craindre (1).

Saint-Vidal éprouvait de si vives douleurs qu'il lui était impossible de quitter le lit; toutefois, malgré ses souffrances, il ne cessa un seul instant de diriger toutes les opérations militaires. Chacun venait lui rendre compte heure par heure et rien

---

(1) Pendant la nuict sortoient de la ville pour battre l'estrade, les compagnies. — Et y furent prins pendant ledict temps plusieurs huguenots, et après, pendus au Martoret par sentence du prévost, sortans les gendarmes sur la minuict avec leur trompette sourde; car ils avoient autre trompette pour le jour.

(Burel.)

dans la ville n'était entrepris sans son ordre. L'évêque, heureux d'avoir rencontré un si vaillant capitaine, semblait se reposer sur lui avec confiance; quelques familiers assuraient même que déjà il s'était démis en sa faveur du commandement de la province.

Une semaine se passa en observations réciproques; seulement, dit Burel, plusieurs religionnaires imprudens qui avaient quitté le château, furent saisis, amenés devant le prévôt et pendus dans les vingt-quatre heures.—Messieurs de la ville voyant que les Calvinistes étaient bien résolus à garder et à défendre la place, qu'en définitive c'était sur eux que retombait tout le mal, se déterminèrent à entrer en négociations.

Il y eut donc une assemblée générale à laquelle Saint-Vidal se rendit. On y décida que sans plus attendre, pour que le pays n'eut pas plus longtemps à être inquiété, le lendemain Mr de Volhac, capitaine mage, accompagné d'un parent de Guyard, irait porter à ces rebelles les propositions d'accommodement.—Guyard traita de puissance à puissance et, dès l'ouverture, ne craignit pas de demander trente mille livres. La somme était exorbitante, la ville ne pouvait s'imposer un pareil sacrifice. On voulut essayer de le rendre plus traitable, le reître fut inflexible.

Alors Saint-Vidal, qui n'avait vu qu'avec chagrin les démarches du conseil, qu'avec dépit l'exigence

des religionnaires, promit aux consuls qu'avant peu et sans qu'il leur en coûtât si cher, il saurait bien leur rendre la forteresse d'Espaly. « Ce qui » fait leur force, dit-il, c'est notre loyauté; ce » qui les rend insolens, c'est votre frayeur, » Messieurs. Pourquoi donc, s'il vous plaît, traiter » ces vilains comme d'honnêtes gens et cette » poignée de traîtres comme de loyaux sujets?... » Pour les vaincre, il faut se mettre sur leur » terrain et les combattre à armes égales. Ils » viennent la nuit, s'introduisent chez vous en » voleurs, se mettent à commander dans vos » maisons, et pour qu'ils déguerpissent vous leur » faites offrir de l'or?... Le bel exemple pour » les autres... »

Alors Saint-Vidal, à qui le conseil laissa le soin de le débarrasser comme il l'entendrait d'un si dangereux voisinage, ne craignit pas d'employer la plus odieuse calomnie. Le perfide montagnard fit aussitôt fabriquer une lettre, adressée aux consuls par Guitard, dans laquelle celui-ci moins exigeant en secret qu'il l'avait paru naguère proposait, pour quelques centaines de pistoles, de livrer à merci Morfouse son lieutenant et sa garnison, sans pitié pour un seul.

Cette missive fut mystérieusement communiquée à Morfouse qu'on connaissait pour un homme très-irascible. Celui-ci attendit la nuit. — Dès que le capitaine eût fait sa ronde et que tranquille sur

le bon ordre de ses postes il se fut retiré, le lieutenant réunit ses camarades dans une des salles basses du château et leur donna la preuve de l'infâme trahison de Guitard. La troupe furieuse, qui avait plutôt besoin d'être maintenue que provoquée, se constitua immédiatement en tribunal vengeur. C'était un terrible spectacle que de voir à pareille heure cinq ou six cents rebelles armés de torches et de poignards, assemblés sous les voûtes profondes du manoir qui salua roi Charles VII, et là, comme les inquisiteurs qu'ils maudissaient, condamner sans vouloir même l'entendre leur chef, celui qui venait de les rendre redoutables à plus de vingt mille citoyens. — La mort de Guitard se décida au milieu des imprécations de ses juges; mais l'arrêt n'était pas encore rendu que déjà quelques-uns s'étaient élancés dans sa chambre pour l'assassiner (1).

Le lendemain, cette nouvelle fut apportée à

(1) .... Fut faicte une fausse lettre pour porter à Morfouse, son lieutenant, contenant que ledict Guyard avoit promis à ceux du Puy de leur rendre Morfouse et les autres soldats, et les faire tuer. — Laquelle lettre porta le seigneur St-Agrève, huguenot gagné; et jouant son personnage, la bailha et rendit à Morfouse, disant secrètement que luy donnoit advis de son profit. — Et tout à l'heure, fut tué d'un coup de pistolet au travers du corps Guyard, et le fils de Fuoc, pour l'avoir voulu soutenir.

(Burel).

Saint-Vidal qui apprenait en même temps, par un courrier du Languedoc, sa nomination de gouverneur du Velay. Ce double événement fut un grand sujet de joie pour la ville.

Morfouse, qui peut-être lui-même avait été gagné, se montra plus facile que son prédécesseur; car il ne tarda pas à conclure un traité avec les consuls du Puy, dont voici les clauses principales :

1° Il sera compté deux mille écus d'argent pour toute la garnison.

2° Il y aura un cheval et une paire de chausses pour le capitaine, des souliers, des chapeaux et des épées pour les soldats.

3° De son côté, Morfouse le capitaine s'engage pour lui et ses gens à évacuer de suite le château et le bourg d'Espaly.

4° Enfin, pour garantie de l'exécution du présent traité, des ôtages seront donnés de part et d'autre (1).

Tout fut fidèlement exécuté et les clefs de la place remises entre les mains de l'évêque. — Mais une circonstance qu'il ne faut pas oublier ici et qui par malheur se reproduit trop souvent à

(1) — De la part du Puy, noble Louys d'Albiac, seigneur de Ferranhe, et Jean Paudrau, cuyratier, de la ville, et bailhé en leur lieu le seigneur de Monteils et de Montréal. — Et ledict Morfouse bailha quatre de ses soldats pour demeurer en ostage. (BUREL.)

cette époque désastreuse, c'est la barbarie de la populace des faubourgs ; car je n'ose accuser d'honnêtes citoyens. « Oui, dit le chroniqueur » indigné, disons-le, après la rendue du chasteau » d'Espaly les habitans et le peuple du Puy sor- » tirent hors de la terre le corps de Guyard à qui, » par grand' dérision, on arrachoit la barbe et les » yeux de la tête à grands coups de pierre. »

§. XXII.

ADIAC. — CHAPTEUIL. — TENCE. — SAINT-PAL.

1574.

L'année 1574 fut des plus désastreuses pour le Velay. La longue occupation d'Espaly avait été d'un exemple funeste pour tous ces religionnaires maraudeurs; il leur semblait que puisque leurs compagnons avaient pu s'emparer d'un poste aussi avancé, avaient su s'y maintenir avec tant de vaillance, eux n'auraient pas grand'peine pour soumettre et conserver quelques châteaux perdus dans la montagne. — Ce fut, pour ainsi dire, une invasion générale. Sur tous les points à la fois on voyait apparaître des bandes affamées qui soudainement se ruaient sur les hameaux, pillaient ce qu'elles trouvaient, puis s'en allaient triom-

phantes dévorer leur butin derrière les murailles crénelées de certains seigneurs absens ou surpris sans défense. Saint-Quentin, Bessamorel, Bellecombe, Chapteuil s'étaient livrés en tremblant. Quelle résistance pouvaient opposer hélas! de tristes manoirs déjà ruinés, et dont quelques-uns changés en monastères servaient d'asiles à de pauvres femmes?..

Saint-Vidal reprit les armes. Il avait une double vengeance à exercer; d'abord pour sa blessure à peine cicatrisée et surtout pour la honte de la dernière capitulation, puisqu'au lieu d'avoir fièrement chassé l'ennemi il avait été réduit à acheter sa retraite. — Certes, le nouveau gouverneur n'était pas homme à pardonner de telles injures; il le fit bien voir. Partout où il passa, suivant la politique de Tarquin et du duc d'Albe, il ne laissa pas un chef debout. C'était à chaque fourche de *paroisses infectées*, ainsi qu'il les appelait, pendaisons de ministres, de capitaines, de soldats hérétiques, en présence du populaire convoqué à son de trompe et de tambourin.

Il commença ses exécutions au château d'*Adiac* qui appartenait à son frère. En moins de huit heures il fut maître de la place et, sans autre procès, fit jeter du haut des murailles, comme jadis le baron des Adrets, cinq ou six des plus mutins, puis envoya le capitaine pieds et poings liés au prévôt de la ville, pour qu'il fût pendu

sur la place publique. — Il ne s'arrêta pas, reprit *Saint-Quentin*, *Chapteuil*, *Bellecombe*, *Bessamorel*, etc., avec la même promptitude et châtia les rebelles de la même façon. — Le quartier-général était au Puy. L'évêque qui plusieurs fois par jour recevait de secrets émissaires, lui expédiait promptement des vivres, des armes et au besoin des troupes fraîches (1).

Plus Saint-Vidal s'avançait à travers nos campagnes envahies, plus il se sentait disposé à redoubler de violences. Le sang hérétique semblait fortifier son courage, raviver sa haine; on eût dit que le spectacle du désespoir et de la mort ne faisait qu'endurcir davantage encore son cœur. — *Tence*, assiégée par lui, fut prise en deux jours et livrée au plus infâme pillage. Ses soldats se répandirent par la ville l'arquebuse sur l'épaule, le sabre au poing, poursuivant, égorgeant les malheureuses gens sans distinction ni d'âge, ni de sexe, sans pitié pour ceux qui se disaient catholiques. Ils entrèrent dans les maisons, prirent ce qu'ils purent emporter et firent en s'en allant

(1) ...A Monsieur l'évêque du Puy, comte de Vellay, qui avait toujours tenu table ouverte pour tous les gentilshommes, capitaines et autres seigneurs de bonnes villes qui venoient pour les siéges... Donné pour ses dépenses la somme de 500 l.

Registre original de l'assiette et imposition du diocèse pour l'an 1574 (*Aux archives de la Haute-Loire*).

un bûcher de tout le reste (1). On assure même, c'est horrible à dire, qu'excités par leur féroce commandant, ils éventrèrent les morts, ayant ouï raconter que quelques montagnards avaient avalé des pièces d'or. Ainsi donc, plutôt que de perdre les moindres parcelles de butin, les forcénés eurent l'atrocité d'aller fouiller dans des entrailles encore palpitantes pour y chercher le prix de la victoire. Là, comme ailleurs, furent sacrifiés tous les chefs rebelles, sans pardon pour un seul. — Après cette sanglante expédition, il vint assiéger le château de *Saint-Pal-de-Mons*. Les religionnaires tinrent bon et déjà même espéraient rendre inutiles les efforts de leurs ennemis, lorsque le rusé vélaunien eut la pensée de détourner les sources qui fournissaient l'eau à la place. Le moyen réussit complètement. Les assiégés capitulèrent, ne demandant pour unique condition que de sortir *vies et bagues sauves*. On leur promit tout ce qu'ils voulurent; mais, une fois livrés, Saint-Vidal fit dresser ses potences (2) et marcha

(1) Le seigneur de Saint-Vidal ayant fait faire une cryée de n'épargner personne des huguenots, au moyen de quoy grand nombre furent tués et massacrés, même un soldat qui fut mené au Puy au-devant des Carmes et illec, tué en sang froid et enterré à la porte des Carmes, dehors.

(Manuscrit dit de M. *de Saint-Sauveur*, feuillet 68 verso.)

(2) Le baron de Saint-Priest amena six d'entre eux à son

sur *Saint-Voy* qui depuis plus de douze années servait d'asile aux huguenots de la frontière.

Il voulait couronner sa course victorieuse par l'extermination de ce repaire; mais dès que les montagnards apprirent l'arrivée du gouverneur, eux qui n'avaient pour se défendre ni forteresses, ni armes, ni murailles, ne songèrent pas à une impossible résistance (1). Les uns prirent la fuite, les autres se résignèrent, et quand Saint-Vidal se présenta dans le village, les portes étaient ouvertes, l'église rendue à son premier culte était décorée comme aux jours de fête, les cierges brûlaient dans le sanctuaire, le peuple prosterné sur les dalles chantait des cantiques et le prêtre disait la messe.

Que penser aujourd'hui de cet intrépide exterminateur, de ce nouveau Montfort qui, le sabre

---

château près de Saint-Etienne (en Forez), les y fit massacrer et porter dans une charrette à la place publique de Saint-Etienne, afin d'effrayer les religionnaires et d'affermir ceux qui avaient abjuré.

(Arnaud, liv. iv, t. i, page 374).

(1) Les habitans de Saint-Voy, qui étaient tous protestans, sans forteresse, et environnés de garnisons toujours prêtes à les harceler, interrompirent leurs prêches. Les uns se retirèrent en Vivarais, les autres abjurèrent le calvinisme; et la messe, qui n'y avait pas été dite depuis plus de douze ans, y fut célébrée.

(*Idem*, t. i, liv. iv.)

à la main, passe sur ces générations agitées comme le moissonneur sur un champ de blé? Faut-il dire sa mémoire exécrable et la flétrir à jamais, ou plutôt voir en lui un de ces instrumens de la providence qui obéissent à d'ardentes convictions et qui, apôtres militans, trouvent dans leur conscience l'absolution, l'approbation même des cruautés qu'ils commettent?...

§. XXIII.

LA SAINTE UNION.

De 1574 à 1577.

Le duc d'Anjou venait d'être nommé roi de Pologne; Charles IX, dévoré par une maladie d'entrailles, ne pouvait vivre long-temps. Le dernier fils de Catherine, le duc d'Alençon, dont nous n'avons point encore parlé, crut le moment favorable pour se frayer sourdement un chemin vers le trône. — Il était facile à ce prince de se créer des partisans; bientôt en effet il vit les gentilshommes les plus considérables du royaume le désigner comme celui qu'ils espéraient. Les protestans et grand nombre de catholiques modérés, tels que les quatre Montmorency, Biron, Cossé,

Bouillon, Turenne, avaient eu tant à se plaindre des deux aînés que dans l'un et l'autre camp les vœux éclatèrent pour celui qui n'avait trempé ni dans les massacres de la saint Barthelemy, ni dans les réactions contraires. Les persécutions sanglantes de la cour, les résistances non moins cruelles des huguenots avaient fait naître un troisième parti qu'on appela POLITIQUE, parce que celui-ci voulut rester en dehors de toute participation religieuse.

Alençon, par son défaut d'intelligence, par son lâche caractère surtout, ne sut pas profiter de la position que lui faisaient les circonstances. Tout se présentait favorablement à lui, il n'avait qu'à se laisser aller à ce sentiment honnête qui jusqu'à cet instant lui avait valu quelque estime, pour rallier sous sa bannière la plus pure noblesse de France. Mais au lieu d'accomplir loyalement sa mission, parce qu'il crut le roi de Navarre plus habile et plus aimé il en devint secrètement jaloux; et cette coupable inquiétude, qui en fit un traître, le perdit à jamais.

C'était le 10 mars 1574, les deux princes avaient décidé qu'ils s'évaderaient ensemble de Saint-Germain, où était la cour, pour se réfugier chez leurs amis de l'opposition. — Tout était prêt; à minuit, au moment de partir, Alençon vint dénoncer le projet à sa mère, rejetant sur son complice l'entière préméditation du crime, si c'était un crime à Henri de Bourbon de chercher à

reconquérir son indépendance ?—Catherine affecta une si vive frayeur qu'il semblait que déjà l'ennemi était aux portes du château; elle entraîna immédiatement dans Paris le roi malade, retint au Louvre les deux fugitifs, fit arrêter François de Montmorency, le maréchal de Cossé et plusieurs autres grands seigneurs, puis s'empressa de remettre l'affaire entre les mains du parlement qui la suivit sans désemparer. — Le roi de Navarre, traîné à la barre, répondit aux accusations avec un calme, une dignité, une énergie admirables. Son discours produisit une impression si profonde que ceux qu'on lui avait donnés pour juges, n'osèrent prononcer d'arrêt. Le noble courage qu'il déploya en cette périlleuse circonstance est certainement un des actes de sa vie qui l'honoreront le plus longtemps dans la postérité, et cependant il avait vingt ans à peine!

... Alors, expirait dans les plus atroces souffrances l'indigne Charles IX. A son lit de mort, le malheureux maudissait encore tout ce qu'il laissait sur la terre et n'emportait dans la tombe qu'une mémoire éternellement abhorrée.

Catherine, régente, se hâta d'expédier des courriers en Pologne. — Le duc d'Anjou, désormais Henri III de France, n'eut pas plutôt reçu les lettres de sa mère que sans prévenir personne il prit la fuite, la nuit, désertant un royaume dont le seul tort avait été d'offrir la couronne à un

prince que Moncontour et Jarnac signalaient dans l'éloignement comme un preux chevalier. Toutefois, l'impatience que témoignait un pareil départ ne fut pas aussi vive qu'on aurait pu le croire; car son voyage fut long, joyeux comme un triomphe et dura plusieurs mois. — Son arrivée causa un plaisir extrême aux catholiques qui pendant la courte régence de la reine-mère avaient craint à chaque instant que le Béarnais ou le Prétendant, quoique enfermés au Louvre, ne formassent un parti assez fort pour enlever le trône. Aussi, dès qu'il parut, fut-il accueilli par d'incroyables acclamations.

Les habitans du Puy toujours fidèles catholiques, allumèrent des feux par la ville et brûlèrent un mannequin représentant un prédicateur protestant placé sur le bûcher comme dans une chaire (1). A quelques jours de là, non contens d'une vaine démonstration et sans doute encore pour célébrer le glorieux avènement, ils tranchèrent la tête d'un ministre au milieu de la place publique et vinrent ensuite la porter en trophée sur une des portes de la ville où ils la laissèrent exposée au bout d'un pieu (2). — C'était exprimer

---

(1) Manuscrit original de JEAN BUREL, liv. 1. — Manuscrit dit de M. DE ST-SAUVEUR, p. 69 verso. ARNAUD, t. I, p. 376.

(2) ARNAUD ne mentionne point ce fait qui se trouve pourtant dans les deux manuscrits.

d'une manière bien sinistre ce qu'ils attendaient du nouveau roi.

Le premier soin de Henri fut de rendre la liberté aux deux princes. Pour échanger réciproquement avec eux un témoignage de sincère affection, ils communièrent ensemble le même jour, ce qui ne les empêcha pas, observe un historien, de se détester plus encore (1). A ce point que le duc, fatigué des injurieux traitemens qu'on lui faisait subir, s'échappa de la cour vers septembre 1575, leva l'étendard de la révolte et vit bientôt sous sa bannière une armée considérable. — Henri de Bourbon attendit de son côté un moment favorable et, le 3 février 1576 à la suite d'une chasse, se sauva à Tours où il reprit publiquement l'exercice du protestantisme qu'une abjuration forcée sous le poignard lui avait fait renier; de là il fut dans la Guyenne, rentra en possession de son gouvernement du Béarn et revint ensuite à Moulins se joindre à l'armée protestante commandée par le duc d'Alençon et par Condé, son frère d'armes.

Henri de Valois effrayé de voir à la tête de ses ennemis trois princes du sang se résigna à une paix humiliante dont Catherine ne craignit pas de se faire la négociatrice. Cette paix signée à

---

(1) MATTHIEU, liv. 7. — L'ETOILE, liv. 1.

l'Abbaye de Beaulieu près de Loches, portait entr'autres articles : que le roi se déclarait contre la St-Barthelemy, qu'il protestait n'y avoir pris aucune part, qu'il accordait des exemptions d'impôts aux veuves et aux fils des massacrés, qu'il offrait aux confédérés six places de sûreté, sans compter La Rochelle, Nîmes et Montauban; enfin, que le culte de la réforme était libre dans tout le royaume, le mariage des prêtres autorisé, les calvinistes admis aux emplois publics.... etc., etc.

Un pareil acte exaspéra tous les catholiques du royaume qui se crurent trahis. « Il fut publié » au Puy, dit Burel, à son de trompe, par tous » les carrefours de la ville, assistans Messieurs » de la justice, les consuls avec leur robe rouge, » tous à cheval.... Mais, il ne fut fait aucun feu » de joie, par ce que l'édit étoit tout à » l'advantage d'iceulx de la prétendue religion. »

On ne pouvait comprendre en effet que Catherine et son fils, qui s'étaient montrés les plus ardens persécuteurs des huguenots, osassent se parjurer au point de publier en leur faveur un édit si mensonger (1).

---

(1) Il fut aux yeux des catholiques féroces un apostat de la St-Barthelemy; aussi, quand il ordonna des réjouissances pour la paix, tout se couvrit de deuil; des placards injurieux furent

L'inquiétude des catholiques fut générale; partout ils s'assemblaient, et nuit et jour délibéraient sur les moyens les plus prompts, les plus actifs de sauver la foi. — Sous les règnes précédens le cardinal de Lorraine avait dans ce but et plus encore par ambition conçu le plan d'une sainte union, à la tête de laquelle il voulait porter son frère de Guise; déjà, dès 1562, une association de cette nature s'était formée à Toulouse (1); enfin, l'heure était venue et une LIGUE GÉNÉRALE fut proclamée (2). — Ils rendaient Dieu impi-

affichés à la porte du Louvre. Le peuple avait peine à s'abstenir d'outrages envers le roi, même quand il marchait pieds nus dans les processions du Jubilé. — Catherine de Médicis ne fut pas comprise dans cette défaveur, parce qu'on ne doutait pas que, l'occasion s'offrant, elle ne fût disposée à trahir son fils.
(LACRETELLE, liv. 8, tome III, page 65.)

(1) ...On peut dire cependant que la ville de Toulouse avait eu le triste avantage de former, la première, en 1562 et 1568, une semblable association et de donner l'origine à cette célèbre ligue qui, sous le nom de *sainte*, fut si funeste à la religion et à l'état.
(D. VAISSETTE, hist. du Languedoc).

(2) FORMULAIRE DE LA SAINTE LIGUE. — « Nous nous obli- » geons à employer nos biens et nos vies pour le succès de la » sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui vou- » dront y mettre obstacle. Tous ceux qui signeront seront sous » la sauve-garde de l'union; et en cas qu'ils soient attaqués, » recherchés ou molestés, nous prendrons leur défense, même

toyable, dit Lacretelle, pour s'absoudre du sang qu'ils avaient répandu. Philippe II dirigeait secrètement leur colère, Rome l'encourageait, mais le ciel ne semblait pas la bénir; depuis plusieurs mois une famine affreuse décimait la population (1).

Il manquait un chef à cette ligue. Le duc de Guise, qui n'attendait qu'une occasion pour

---

» par la voie des armes, contre quelque personne que ce soit.
» Si quelques-uns, après avoir fait le serment, viennent à y
» renoncer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à
» la volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à cette
» vengeance puissent jamais en être inquiétés. On élira au plu-
» tôt un chef auquel tous les confédérés seront obligés d'obéir,
» et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous
» ferons tous nos efforts pour procurer à la *sainte* union des
» partisans, des armes et tous les secours nécessaires, chacun
» selon nos forces. Ceux qui refuseront de s'y joindre seront
» traités en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef
» seul décidera les contestations qui pourraient survenir entre
» les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats
» ordinaires que par sa permission. »

(1) Et le jeudi, jour de l'ascension, audict an 1575, fust un si grant escandale digne de mémoire que, causant la grande stérilité et peu de fruicts de la terre, les pauvres mouraient de faim par les chemins; ne mangeant que de l'herbe qu'on leur trouvait à la gorge, si que, au lieu de Vals, le même jour que l'on donnoit les pompes comme de coustume, furent à la presse tués de trente à quarante pauvres, misérablement.

(Mémoire de Burel.)

mettre le pied sur les marches du trône, fit sourdement songer à lui. On allait le nommer lorsque, le 13 décembre 1576, la convocation des états généraux à Blois suspendit l'élection.

Le roi lui-même présida cette assemblée dont la plus grande partie se composait de ligueurs (1). — Dès les premiers instans, la cour put comprendre l'hostilité qui se déclarait contre sa politique. Henri, soutenu par les conseils de sa mère, fit belle contenance, déploya, assure-t-on, beaucoup de grâce et de dignité, prononça un discours plein de sagesse, et même fit secrètement prévenir chaque député qu'il serait favorable à leur requête s'ils sollicitaient un contraire édit. Les députés présentèrent leur demande et le roi paraissant céder aux vœux de la nation déclara, quelque temps après, qu'il ne voulait plus qu'un seul culte : celui de ses pères et le sien. — La surprise fut grande à ce prompt changement dans les volontés souveraines; mais elle le fut bien plus encore lorsque, l'ordonnance soumise à l'approbation de Henri, chacun le vit apposer son

---

(1) Le bailliage du Velay envoya pour députés *Antoine de St-Nectaire*, évêque du Puy, pour le clergé; *le vicomte de Polignac*, pour la noblesse; *Irail et Deliques*, pour le tiers-état.

(ARNAUD, hist. du Velay, liv. 4, tome 1, page 380.)

sceau royal sur un projet d'union dont il se nommait lui-même le chef.

Alors les huguenots, indignement, perpétuellement trahis, se laissèrent aller à leur tour à la plus violente colère et la sixième guerre civile éclata dans tout le royaume.

§. XXIV.

EXCURSIONS DE SAINT-VIDAL.

De 1577 à 1580.

Le maréchal de Damville avait embrassé la cause contre la cour et s'était mis à la tête des politiques du Languedoc. Dès que les hostilités commencèrent l'ex-gouverneur s'empressa d'expédier des troupes sur tous les points de la province, afin de s'emparer immédiatement des positions importantes. Il donnait en général le commandement de ces petites divisions à des gens du pays habiles et dévoués. — Ce fut un certain *Barghac*, jadis chanoine à Notre-Dame du Puy, alors capitaine apostat d'une bande de religionnaires nomades, qu'il choisit pour venir occuper nos montagnes.

Barghac, à la tête de deux mille soldats environ, prit d'abord possession de *Saint-Agrève*,

de *Fay*, de *Saint-Paul*, et de là se préparait à envahir le Velay lorsque Saint-Vidal, toujours attentif, envoya sur-le-champ réclamer les secours de Mandelot, gouverneur de Lyon et ceux de Saint-Hérem. — Ni l'un ni l'autre ne se firent attendre, ils arrivèrent avec des forces considérables. L'ennemi, qui par de secrets émissaires était informé de toutes ces dispositions, jugea prudent de ne pas se risquer; il prit la fuite, mais pas assez tôt cependant pour éviter une rencontre. — Saint-Vidal s'était embusqué dans le village de *Rosières* et quand le fugitif vint à passer il lui tomba dessus, lui tua une vingtaine d'hommes. « Encore, dit Burel, si Monsieur de » Saint-Hérem se fût mis en son devoir, toute la » troupe y fût demeurée... Ce qui n'empêcha pas » qu'elle s'en fût à sa grande honte et que notre » gouverneur n'y laissa que trois chevaux » Ensuite, sans perdre un moment, il prit l'artillerie de la ville et malgré les rigueurs de la température marcha sur Saint-Paul qui résistait encore.

Dès que les religionnaires ouïrent tousser le canon, pour me servir du mot de Médicis, ils mirent le feu aux quatre coins du village et se sauvèrent pendant la nuit (1). *Le Cros*, *Langogne*

---

(1) ... Toutefois, ceux de Saint-Paul ayant entendu que le canon venoit, s'enfuyrent et laissèrent ledict lieu y ayant mis

ainsi que toutes les autres places des environs, effrayées de l'approche de Saint-Vidal, s'empressèrent de lui faire offrir leur soumission. Cette fois il ne se montra pas trop sévère, peut-être parce qu'il avait hâte de courir châtier le fameux capitaine Merle dont partout on vantait le courage et l'audace.

Merle occupait *Ambert*. Les Vélauniens se réunirent aux catholiques qui déjà assiégeaient cette ville; mais leur tentative ne fut pas heureuse; ils se trouvaient en face d'un adversaire plus habile que ceux qu'ils avaient eu à combattre jusqu'à ce jour. — Quand de guerre las ils se furent retirés, le capitaine qui n'avait nulle envie de s'enfermer dans les montagnes fit une pointe dans la belle Limagne et s'abattit sur *Issoire*, ville forte, bien approvisionnée et dans une excellente situation.

Saint-Vidal et les autres gentilshommes, jaloux de venger l'échec qu'ils avaient essuyé, allèrent s'adjoindre à l'armée du duc d'Alençon, de ce prince indigne naguère l'ami, le généralissime des protestans et qui, par une conduite aussi déloyale qu'ordinaire à cette malheureuse époque,

---

le feu. Il faisoit si grand froid que le camp ne put y demeurer et qu'il s'en alla vers *Pradelles* où il reposa ses canons. — Et les enfans du Puy ne voulurent jamais abandonner leurs pièces jusqu'à ce qu'elles fussent retirées en leur ville.

(BUREL.)

marchait aujourd'hui contr'eux sur Issoire. « Au-
» quel lieu, dit notre historien, Monseigneur
» frère du roi Henri vint avec une grosse armée,
» où par force d'armes il fit abattre les
» murailles, passa tous ceux qui étoient dedans
» au fil de l'épée et tout desmolit. — Les soldats
» s'étoient saisis des femmes, les enmenoient et
» les vendoient à beau denier comptant. — Puis,
» ledit prince frère du roy, accompagné des
» seigneurs de Guise et de Nevers, se retira dans
» Brioude où il demeura environ trois semaines
» jusqu'à ce qu'il eut reçu trente mille livres. —
» C'est en cette occasion que Saint-Vidal fut
» chargé du siége de *Marvejols*... »

L'année suivante les habitans du Puy, prévenus que Merle avait l'intention de venir s'emparer de leur ville par surprise ou par violence, s'assemblèrent aussitôt en conseil et décidèrent : 1° que les portes seraient immédiatement murées, à l'exception de celle de St-Gilles où on établirait un poste de cent hommes et un concierge aux gages de neuf livres par mois, avec ordre de refermer à chaque passager; 2° qu'une sentinelle serait placée en vedette sur le haut de la tour près de la grosse cloche, et que dès qu'elle apercevrait des cavaliers elle sonnerait autant de coups qu'elle pourrait compter d'individus; 3° enfin, que les citoyens se tiendraient sur le pied de guerre ainsi qu'ils l'avaient déjà honorablement pratiqué plusieurs fois.

Toutes ces précautions furent inutiles, Merle ne parut pas. Il était alors occupé à parcourir la campagne pour réorganiser ses troupes. — Ce ne fut que vers la fin de décembre 1579 qu'on apprit qu'il venait de s'emparer de *Mende*, au moment où tous les habitans étaient à l'église. Le gouverneur de la ville qui avait voulu opposer quelque résistance fut tué sur-le-champ, la garnison obligée de se rendre, la ville entière livrée au plus affreux pillage, incendiée en plusieurs endroits et même un grand nombre de catholiques impitoyablement massacrés. — A cette nouvelle, Saint-Vidal fit redoubler de vigilance. Comme il ne cessait de recevoir de secrets avis, il enjoignit aux gens du Puy de tenir chaque nuit des lanternes allumées à leurs fenêtres et, jusqu'à nouvel ordre, de ne plus avoir à s'occuper d'aucun commerce ni d'aucune industrie, le service public réclamant exclusivement les soins de tous.

Cependant, la noblesse catholique du Gévaudan, du Velay et de l'Auvergne méridionale ne pouvait plus long-temps rester paisible spectatrice des triomphes de Merle. Il y eut en conséquence une assemblée générale à *Chanac* (1), sous la présidence de Saint-Vidal, dans laquelle on décida unanimement que les trois pays s'armeraient pour

(1) Petite ville à deux lieues de Mende.

le poursuivre à outrance s'il ne partait immédiatement après la sommation qu'on allait lui faire de rendre la place. — Plusieurs parlementaires furent donc envoyés au capitaine qui les reçut tous fort mal, et les renvoya avec cette insolente réponse : « Pardieu ! mes maîtres, je vous trouve
» bien hardis, surtout bien mal avisés d'oser
» m'adresser en face semblable proposition....
» Croyez-vous donc que vous me fassiez peur ?
» Allez.... allez.... et dites de ma part à ceux qui
» vous envoient que je les mets au défi de m'atta-
» quer ; je crains peu leurs menaces, qu'ils aient
» plutôt à redouter les miennes ; car s'ils ne
» viennent pas me trouver, c'est moi qui avant
» peu leur promets ma visite. »

— Il n'y manqua pas : une nuit, à la tête de trois cents hommes bien résolus, il tomba sur Chanac, brisa les portes, dispersa les corps-de-garde, pilla la ville, puis se sauva chargé de dépouilles. Et tout se fit avec une telle promptitude que les habitans surpris n'eurent même pas le temps de courir aux armes.

§. XXV.

SIÉGE ET PRISE DU CHATEAU DE SAINT-AGRÈVE (1).

1580.

Tandis que Saint-Vidal s'en allait d'Ambert à Issoire, de Marvejols à Chanac, les huguenots qu'il avait chassé du Velay y rentraient pendant ces excursions, et Bargheac fut presque immédiatement remplacé par un homme plus énergique qu'on appelait Lacroix. — Ce nouveau capitaine sut adroitement profiter de l'absence du gouverneur; il assit son quartier général à Saint-Agrève, dans le cœur des montagnes, s'empara des châteaux de *Rochebonne*, *Clavières*, *Truchet*, *La Mastre*, *La Batie* (1), s'en forma une ligne de défense qui lui servait de point d'appui et assurait sa retraite.

Saint-Vidal ne fut pas plutôt de retour qu'il jura de se venger du moins sur ceux-ci de tous les mécomptes que les autres venaient de lui faire subir. Il se ligua avec le gouverneur du Vivarais, comme lui intéressé dans l'affaire, et chacun de son côté fit ses dispositions. — Conformément aux ordres du roi on venait de publier dans

---

(1) Dépendant du bailliage du Velay pour le temporel, et du diocèse de Viviers pour le spirituel.

tout le Velay une ordonnance par laquelle les citoyens avaient immédiatement à se rendre armés au chef-lieu et à fournir, proportionnellement à leurs facultés, les provisions de bouche nécessaires. Quant aux munitions de guerre, il arriva d'Auvergne huit pièces d'artillerie, près de quatre-vingts barils de poudre ou de plomb et trois à quatre cents pionniers (1), enseignes au vent. — Cette contribution était urgente; aussi, dit le chroniqueur, « les pauvres paysans étaient con-
» traints pour de leur part satisfaire au paye-
» ment, d'emprunter argent à gros intérêts, ce
» qui causa grands complaintes et regrets. »

Aussitôt que les gouverneurs furent prêts, celui du Vivarais vint au Puy rejoindre Saint-Vidal; de là les troupes, six cents chevaux et soixante enseignes de gens de pied environ, se mirent en marche pour *Saint-Agrève*. — C'était le 12 septembre 1580, le lieutenant de Monseigneur de Nemours, l'évêque, le vicomte de Polignac, Latour-Maubourg, les seigneurs d'Adiac, de Chaste et les meilleurs gentilshommes de la province voulurent prendre part à cette expédition. —

(1) Lesdits pionniers firent leur montre au pré du Breulh. C'estoit un plaisir de voir menuisiers, charpentiers, maréchaux, travaillans les jours de dimanche et de Notre-Dame de septembre, pour accommoder les pièces.

(BUREL.)

Le 16, la place fut investie ; le 22, le siége commença; le 23, les catholiques repoussèrent avec valeur plus de douze cents arquebusiers huguenots qui accouraient au secours de Saint-Agrève (1). — Le 24, les assiégeans firent une brèche importante. Dans cette fatale journée le succès fut acheté bien cher. Ils perdirent leurs plus braves soldats, et Saint-Vidal qui marchait toujours à la tête de ses colonnes eut un œil crevé d'un coup d'arquebuse. — Le 25 enfin, les religionnaires repoussés de poste en poste et obligés de se retrancher dans le château comprirent qu'une plus longue résistance allait leur devenir funeste, aussi attendirent-ils la nuit pour jeter des brandons sur les chaumières et se sauver ensuite.

Alors, les deux gouverneurs entrèrent triomphans dans la ville. Saint-Vidal, encore tout couvert du sang de sa cruelle blessure, envoya faire proclamer par les bourgades environnantes que les villageois eussent à venir au plutôt avec leurs

---

(1) Burel assure que le capitaine huguenot qui était venu remplacer Bargheac dans le commandement des troupes campées à Saint-Agrève s'appelait *Lacroix*, tandis qu'Arnaud au contraire dit : *Chambaud*, gouverneur de Saint-Agrève, qui en était sorti quelques jours avant le siége, parut à la tête de quatre-vingts chevaux et de douze cents arquebusiers pour se jeter dans la place.

pioches, leurs faux, leurs maillets, *pour tomber et arraser* les murailles de Saint-Agrève.

Après la victoire et le pillage, les troupes catholiques, voire même grand nombre de huguenots en fuite, se débandèrent pour se répandre dans le pays. Les maisons, les fermes isolées, amies ou ennemies, furent tout-à-coup surprises et saccagées. Les chaumières n'étaient pas épargnées davantage, et le bétail des pauvres gens leur servait de rançon; chose lamentable! dit Burel. De telle sorte que du matin au soir les portes du Puy restaient ouvertes pour donner asile aux malheureux qui se sauvaient épouvantés.

Les pièces d'artillerie furent reconduites à la ville par quatre compagnies, dont deux étrangères. Arrivées à Brive, celles-ci eurent à leur passage une dispute qui se termina par l'incendie de quelques maisons. Ceux du Puy, informés sur-le-champ de cette querelle, voulurent prendre les armes pour aller défendre leurs voisins. Heureusement la fermeté du sieur de Volhac, premier consul, prévint une collision qui menaçait de devenir plus dangereuse. — Il fit de suite fermer toutes les portes de la ville, et quand les mutins parurent il leur donna passage, mais arrêta le plus coupable et l'envoya pendre en place publique devant le peuple, que cet acte de justice fit aussitôt rentrer dans le devoir.

§. XXVI.

LES TROIS HENRI.

1585.

Le duc Henri de Guise dont l'hostilité devenait de jour en jour plus flagrante quitta Paris pour se retirer en Lorraine où vinrent bientôt se grouper autour de lui dix princes très-puissans, ses oncles, ses frères et cousins, suivis des principaux ligueurs, Gonzagues, duc de Nevers; le comte de St-Luc, jadis mignon du roi; Pierre d'Espignac, archevêque de Lyon; d'Antragues, le comte de Saux; Jean Hemeri, Riberac, Bois Dauphin, Chamois, Menneville, Bassompierre, Brissac. —Cette nouvelle cour conspirait ouvertement, et contre le roi de France, dont la vie n'était qu'un honteux scandale, et surtout contre le roi de Navarre, dont les légitimes prétentions à la couronne étaient à leurs yeux un crime impardonnable.

Le premier acte du duc fut de conclure avec Philippe II un traité au nom de la sainte ligue (1).

---

(1) Conclu à Joinville avec le duc de Mayenne et Menneville, pour le cardinal de Bourbon; Taxis et don Juan Morrez, pour Philippe (2 février 1585).

Certaines clauses de ce traité laissent assez percer l'ambitieuse impatience des Guise. « En cas que » le roi régnant, y est-il dit, vienne à mourir » sans enfant mâle, le cardinal de Bourbon lui » succédera, comme premier prince du sang, et » *tout prince hérétique ou fauteur de l'hérésie* » *sera pour toujours exclu du trône*... »

Or, ce cardinal de Bourbon n'était qu'un triste mannequin derrière lequel se cachaient les derniers scrupules du duc. Les ligueurs eux-mêmes le comparaient au chameau qui vient docilement plier les genoux pour recevoir le fardeau. — S'emparer de l'esprit de ce faible vieillard, parvenir à lui inoculer au cœur assez d'ambition apparente pour le rendre solidaire, lui montrer la couronne comme un héritage qu'il lui importait de ne pas laisser avilir, lui en faciliter les voies, l'y porter, pour ainsi dire, malgré lui-même; telle était la politique des Guise. Par ce moyen ils conservaient à la monarchie légitime un semblant de fidélité, ils donnaient aux catholiques un pieux témoignage de dévouement, opposaient un prince de l'église à un hérétique, un vieillard sans postérité à un jeune et brillant guerrier; en un mot, s'acheminaient adroitement vers le trône en ménageant les transitions.

En effet, un mois après le traité, paraît un manifeste du cardinal dans lequel, dit Lacretelle, ce prélat crie aux armes avec une douceur

apostolique. — Ce manifeste, avant même que d'être signé de celui qui en est censé l'auteur, est répandu dans tout le royaume. Alors le duc, précédé de cette proclamation dont il s'autorise, s'avance avec une armée de douze mille hommes, s'empare de Toul, de Verdun, de Châlons, soulève la Champagne, tandis qu'un de ses lieutenans, le duc d'Aumale, agit en Picardie.—Lyon, Bourges et d'autres grandes villes se déclarent pour sa cause. Un tiers du royaume enfin, adopte cette nouvelle bannière; près d'un second tiers marche sous celle des protestans.

Le parti royal toujours dirigé par Catherine avait donc à se décider entre la ligue et la réforme; car l'isolement était sans contredit de toutes les déterminations la plus funeste.

Quoique les sympathies fussent peut être pour le roi de Navarre l'intérêt, la pudeur, le devoir entraînèrent irrésistiblement du côté contraire. — Donc, la reine-mère peu inquiète de livrer des concessions que plus tard elle n'aurait crainte de retirer, négocia avec le cardinal ce qu'on appelle *la paix de Nemours* (1). Paix hypocrite

---

(1) « Le roi touché du zèle que les chefs de la ligue avaient » fait éclater pour les intérêts de Dieu et du Saint-Siége, » *avouait toutes leurs entreprises.* — Il interdisait dans ses » états l'exercice de toute autre religion que la catholique,

et lâche qui ne pouvait abuser personne et achetait quelques jours de répit en humiliant la couronne.

Quand Henri de Bourbon qui comprenait si bien la dignité royale apprit que l'alliance d'un sujet rebelle avait été préférée à la sienne, il ne put se défendre d'une tristesse profonde. Toutefois, il ne se laissa point abattre. Dans un premier mouvement de colère il se hâta d'envoyer un cartel à l'ambitieux, cause de tant de malheurs. Guise ne répondit pas (1). — Sentant

---

» *sous peine de mort;* — enjoignait, sous la même peine, aux » ministres de la religion réformée, de sortir du royaume dans » un mois, et à tous les huguenots d'abjurer dans le terme de » six mois, ou de s'expatrier, avec la liberté de vendre leurs » biens. — La conduite de la guerre contre eux était confiée » aux chefs de la sainte union. — Le duc de Guise était auto- » risé à se faire escorter d'une garde nombreuse, etc., etc... »

(1) « Ambitieux étranger, écrit-il, épargnez des maux à ma » patrie. N'entraînons pas tant de victimes innocentes dans » notre querelle. Je dépose la supériorité de mon rang pour » vous provoquer à un combat en champ clos. M. le prince de » Condé me servira de second contre le duc de Mayenne » votre frère. Car mon cousin et moi nous achèterions de » notre sang le bonheur d'épargner au roi les peines que votre » rébellion lui cause. — Je prends Dieu à témoin que dans ce » défi je ne suis point animé par une vaine gloire, par ostentation de courage, ni même par haine contre vous; mais par » l'unique désir de voir Dieu servi et honoré, mon roi mieux » obéi et le pauvre peuple en paix. »

ensuite grandir son courage avec les périls, soutenu par les sages conseils et la tendre amitié de Duplessis-Mornai et de Rosni, ses confidens, Henri fit ses préparatifs de guerre (1).

De tous côtés on venait se ranger sous son commandement; le maréchal de Montmorency lui écrivit : « *Sire, j'ai lu le traité de Nemours. Le roi de France, le roi d'Espagne veulent me gagner : je suis à vous avec mes frères et mon armée du Languedoc.* » — Le comte de la Rochefoucauld, le vicomte de Rohan, les quatre frères Laval, Roquelaure, Biron, le prince de la Trémouille, s'attachèrent à lui avec le plus généreux dévoûment.

La paix de Nemours avait sans doute considérablement humilié Henri de Valois, satisfait la ligue; mais personnellement le chef des catholiques n'en avait éprouvé qu'un grand mécompte. Par ce traité, le roi ressaisissait temporairement sa position auprès des uns, Henri de Bourbon voyait

---

(1) Voici un entretien qu'il eut avec Rosni. Il est extrait des mémoires de l'ami de ce prince.—« M. le baron de Rosni, ce n'est pas tout que de bien dire, il faut encore mieux faire. N'êtes-vous pas résolu que nous mourions ensemble? Il n'est plus temps d'être bon ménager; il faut que tous les gens d'honneur emploient la moitié de leur bien à sauver l'autre. — Sire, lui répondis-je, je ne veux point que nous mourions ensemble; il vaut mieux que nous cassions la tête à tous nos ennemis, etc. »

accroître la sienne chez les autres; tandis que lui, Henri de Guise, perdait en définitive tout l'avantage de son ambitieuse combinaison.

Grégoire XIII qui venait de mourir, tout en favorisant la sainte union, ne s'était jamais ouvertement déclaré pour elle; son successeur Sixte-Quint, pontife rusé, hardi, souvent cruel, ne prit pas toutes les précautions de son timide devancier. Il refusa positivement les secours en argent auxquels celui-ci s'était engagé (1); mais en compensation il fulmina contre le prince de Condé et le roi de Navarre deux bulles d'excommunication qui furent aussitôt publiées dans toute la chrétienté et reçues en France aux acclamations de cent vingt mille ligueurs répandus dans la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné, le Poitou et enrégimentés comme du temps des croisades.

Alors, le roi de Navarre parut quelques instans affaibli; sa femme Marguerite venait de le trahir, son ami, le prince de Condé avait éprouvé un

---

(1) Ce refus indigna beaucoup la cour d'Espagne. L'ambassadeur du puissant Philippe II osa dire au pape que, s'il persistait dans son refus, il le sommerait, au nom de tous les catholiques, de remplir les engagemens de son prédécesseur. L'impérieux Sixte-Quint lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête. »

(Note de LACRETELLE, tome III, liv. 9, page 188.)

échec à Angers, ses coffres étaient presque vides, son armée n'était plus que de trois à quatre mille hommes.—Malgré ce concours de funestes circonstances, il parvint à dompter la fortune et sortit victorieux des plus grands dangers. — La manière courageuse dont il s'échappa de Pau et de Nérac, l'adresse avec laquelle il glissa, pour ainsi dire, entre les mains de Mayenne, l'héroïsme qu'il fit éclater dans plusieurs occasions en s'élançant à travers les rangs ennemis, le placent dès cette époque l'égal des plus habiles généraux (1).

Mayenne s'épuisait avec son armée de plus de vingt mille hommes à poursuivre ces troupes alertes et intrépides. Le Béarnais était partout en même temps. — Enfin, après plusieurs courses brillantes Henri se décida à venir prendre gîte à La Rochelle. — Chemin faisant il s'empara de quelques places. De leur côté ses généraux le secondaient à merveille. Le vicomte de Turenne, Lesdiguières, Condé, dans le Poitou, le Dauphiné, la Saintonge; Montmorency et Chatillon, dans le Languedoc.

---

(1) Les dimensions et le but de cet ouvrage ne me permettent pas des détails, pourtant si beaux, si glorieux pour les pages de notre histoire. Je me vois donc, à regret, forcé de renvoyer le lecteur aux *Mémoires de Sully*, de *d'Aubigné*, de *Duplessis-Mornay;* aux *Manuscrits de Laroque*, à la *Chronologie de Cayet*, à l'*Histoire de Lacretelle*, etc.

§. XXVII.

L'INQUISITION AU PUY.

1585.

Depuis trente-trois années que durait la guerre civile, le peuple des provinces avait eu le temps de pénétrer dans le secret des ambitions qui lui coûtaient tant de pleurs et de sang. Témoin des haines dont la cour donnait la première un si public spectacle, il avait appris à connaître ceux pour lesquels il compromettait incessamment sa fortune et sa vie. — Aussi, quelle différence dans l'esprit des populations! Sous François Ier, sous Henri II encore, le trône était pour la docile multitude l'objet de la plus pieuse vénération; nous avons vu avec quel respect nos chroniqueurs en parlaient alors. Maintenant s'agit-il de la révocation d'un édit, d'une ordonnance sur les monnaies? Burel écrit : « Le peuple en jeta si grande » malédiction au roi que depuis lui est advenue; » et nous, nous avons la peine. »

Les Vélauniens, montagnards opiniâtres dans leurs affections comme dans leur colère, étaient lents à se détacher de cette vieille fidélité, je dirai

presque superstitieuse; ils l'acceptaient aveuglément en héritage et la croyaient aussi immuable que leur religion, car jusqu'à ce jour la foi publique leur avait été aussi sainte que la foi des autels.—Cependant ils murmurent, ils s'indignent et finissent enfin par méconnaître les ordonnances du roi.

Cette révolution dans les idées avait dû nécessairement apporter beaucoup de tiédeur dans le dévouement, beaucoup d'égoïsme dans les relations. Chacun marchait en proportion de l'intérêt qu'il avait au mouvement ; et en général les populations sédentaires employaient toutes leurs ressources, toute leur énergie à chasser l'ennemi de chez elles, à s'isoler de l'action plutôt qu'à y prendre part. — Mais, comme cette politique d'inertie tendait à briser les mailles du vaste réseau, la ruse des partis appliquait tous ses efforts à réveiller par l'inquiétude, à irriter par les menaces les provinces qui se retiraient de la lutte.

Ainsi, un fait d'une haute importance que nous trouvons à chaque page de l'Histoire du Velay, c'est l'éternel cri d'alarme, les alertes continuelles qui arrivaient tantôt du camp royal, tantôt de la faction des Guise, quelquefois même du fond du Languedoc : « L'ennemi est à vos » portes, prenez garde! Vous avez dans vos » murs des citoyens qui vous trahissent et qui,

» si vous ne veillez, vous livreront aux huguenots, etc. (1). »

Toutefois, un appel à la vigilance fut souvent utile dans des pays isolés que des troupes nomades pouvaient surprendre et ravager à l'improviste. — Déjà le Velay, au moment où il s'y attendait le moins, avait subi les incursions des religionnaires; dernièrement encore la petite ville de Montfaucon venait de tomber en leur puissance (2). C'étaient plus de motifs qu'il n'en fallait pour accueillir les avis qui étaient journellement adressés. Du reste, nulle province ne se montra peut-être plus jalouse de sa foi, plus attentive pour conserver son indépendance. Le Puy surtout fit voir quelle sévérité lui inspiraient les traîtres et les apostats. — En voici un exemple :

Le 3 décembre 1585, Chatillon à l'aide de près de deux mille soldats croyant avoir facilement raison de cette ville, s'avança pendant la nuit pour la surprendre. Il avait laissé son armée à une ou deux portées d'arbalètes et, suivi de quelques pionniers, s'était embusqué sous les murs. Il comptait sur l'obscurité pour disposer à son aise ses batteries et faire sauter la porte du

---

(1) ARNAUD, Histoire du Velay, tome 1er, pag. 340, 349, 384, 387, 389, 403, 406, 407, 408, 409, 412, 419, etc.

(2) Le 3 décembre 1585.

nord (celle des Farges), contre laquelle il venait d'appliquer deux gros pétards en fonte. Tout était prêt, il allait allumer les mèches, lorsqu'une grêle de pierres partit tout-à-coup des créneaux et le força de s'échapper au plus vite. La sentinelle placée au-dessus de la courtine de la porte avait découvert ses manœuvres, mais plus prudente que lui, avait répandu l'alarme sans qu'il pût s'en apercevoir. Un de ses hommes fut pris et pendu peu de jours après; quant à lui, dont l'intention n'était pas de perdre un temps et des soldats plus utiles ailleurs, voyant son plan déjoué il alla rejoindre Montmorency.

Les Aniciens, enchantés de l'heureuse issue de cette affaire, montèrent à Notre-Dame pour rendre grâces à Dieu. Un des pétards abandonnés par Chatillon fut suspendu en trophée aux voûtes de l'église (1); on décida que chacun jeûnerait et communierait; que pendant quarante jours on ferait des processions; et enfin, comme le bruit s'était répandu que les huguenots avaient des

---

(1) Ledit Chatillon et ses troupes se retirèrent à leur confusion, laissant un de leurs pauvres serviteurs pour enseigne, qui après fut pendu au Martouret. Et le pétard porté à la maison consulaire, l'ayant baillé à Monseigneur du Puy, quelque temps après, fut mis en lumière devant le grand autel de Notre-Dame, y ayant faict escrire le long du dict pétard les raisons et les noms des seigneurs consuls. — (Burel).

intelligences dans la ville, il fut proclamé officiellement, à son de trompe, par les rues et carrefours, qu'on donnerait cent cinquante livres à ceux qui dénonceraient les traîtres à la justice(1). On poussa même si loin la sévérité des recherches à cet égard, qu'un citoyen convaincu de s'être endormi pendant sa faction fut condamné à faire amende honorable, en chemise, avec une inscription sur le dos.

Un grand nombre de suspects furent arrêtés et mis en prison; entr'autres, le fils d'un notaire, qu'on appelait *Jean Alméras* et qui jadis sous les ordres de Chatillon avait porté les armes pour la réforme. — Ce jeune homme fut mis à la torture et forcé dans les douleurs de faire des révélations que plus tard il rétracta. Pressé par le juge inquisiteur, il dit que deux à trois cents habitans du Puy, parmi lesquels étaient Reynard, Balalhon, Guitard et les deux frères Sabatier, n'attendaient que l'éclat des pétards de l'ennemi pour s'élancer à son secours et lui livrer la ville. — D'après cette déposition la justice dressa ses poursuites et entama un procès qui ne dura pas moins de trois mois consécutifs. Tous ceux qui refusaient

(2) Serait faicte une criée et proclamation par les carrefours de la ville que : *Qui sauroit des nouvelles par ouy-dire ou autrement, de qui auroit manié et pratiqué avec les dicts voleurs et les avoir fait venir pour la ruine de la ville, que on leur donneroit cinquante escus pour leur vin.* — (Burel).

de répondre ou dont les paroles ne semblaient pas assez précises étaient appliqués à la question.

Enfin, le 4 janvier 1586, Alméras fut condamné à être pendu au gibet du Martouret.—Au moment où ce malheureux montait sur l'échafaud pour subir sa sentence, il fit une rétractation publique et déclara que c'était faussement qu'il avait accusé les prisonniers, auxquels il demandait bien pardon.

Cet événement jeta un grand trouble dans la ville. Les parens et les amis des intéressés s'emparant des dernières paroles d'Alméras, s'assemblèrent en tumulte pour réclamer la délivrance générale des détenus. La justice résista avec vigueur, et comme elle craignit quelques violences elle fit immédiatement fermer les portes de la ville et, sans désemparer, poursuivit le cours de ses informations.

Aussitôt il fut publié solennellement un monitoire qui prononçait l'excommunication contre tous ceux qui d'une manière quelconque sauraient quelque chose et ne voudraient pas le déclarer. — On fit si bien diligence que, le 27 du même mois, Jacques Balalhon fut massé, roué en place publique et son cadavre porté sur une claie au pilori de Ronzon; Antoine Sabatier pendu, et quelques jours après son frère Claude décapité (1)-

---

(1) Et quant aux autres prisonniers, il fut plus à plain procédé, ce que trouverez aux actes du seigneur prévost (Burel).

Ces grandes et terribles exécutions furent terminées par une procession magnifique à laquelle voulurent assister toutes les illustrations de la province. Mr le sénéchal, le juge mage, les consuls et les gens de justice étaient en tête, vêtus de leurs robes; le pétard de Chatillon y fut aussi porté; et depuis lors, tous les ans en mémoire de cette heureuse délivrance on fit une semblable procession.

§. XXVIII.

LE VELAY RAVAGÉ PAR LA FAMINE, LA PESTE ET LA GUERRE.

1586.

Voici de quelle manière le chroniqueur du Velay commence le récit de l'année 1586 : « Le
» pauvre peuple des montagnes avait été si ruiné
» par les guerres et après par la misère du temps
» qu'il mourait de faim. — On en trouvait en
» grande abondance morts dans la neige; car
» aussi, en vérité, ils se nourrissaient de pain
» d'avoine, de fougères et d'écorce d'arbres,
» chose digne de mémoire!... Ils s'en venaient
» retirer au Puy, par grande force, et étaient si
» amaigris, si défaits, qu'ils ressemblaient à des

» corps morts sortis du sépulcre. Les chasse-
» coquins ne les pouvaient empêcher d'entrer.
» Ils tenaient la place, depuis la porte d'Avignon
» jusqu'à celle de Saint-Laurent, et avaient rem-
» pli l'hôpital. — De telle sorte que les bonnes
» gens de la ville leur portaient l'aumône de pain
» et de potage qu'ils leur faisaient manger ;
» mais aussitôt qu'ils en avaient goûté, leurs
» boyaux se refermaient, puis ils mouraient. »

La mortalité devint si considérable que tout servit de lieu de sépulture : les cloîtres, les églises et enfin la place même où succombaient les pauvres victimes.

Les denrées étaient hors de prix et si rares que ceux qui avaient quelqu'argent s'en procuraient avec peine. — Les mesures les plus rigoureuses furent prises par les consuls pour que le peu de grains qui restait encore ne pût être soustrait du service général. Tous les greniers furent scrupuleusement visités et les meuniers obligés, sous peine d'une amende de dix écus, de faire inscrire sur un registre ouvert exprès à la porte de la ville, le blé qu'ils emportaient et qu'ils s'obligeaient de représenter en mouture. — D'un autre côté, les boulangers eurent ordre de faire de petits pains d'une livre qui leur furent payés par la commune à raison de la taxe, mais qu'on distribua aux malheureux à un sou la pièce.

Cependant, la famine augmentait à tel point que les indigens de la ville réclamèrent pour eux seuls les secours qu'on apportait aux montagnards émigrés étendus par centaines dans les fossés et aux portes des monastères. « Quoi! disaient-ils » avec colère, nos compatriotes seront plus » sensibles aux souffrances de gens qu'ils ne » connaissent pas qu'à celles de ceux qui les ont » défendus dans les jours de danger?.. Ils passent » devant nous qui leur tendons la main et por- » tent leurs secours aux étrangers... Ils n'en ont » pas le droit.... » A ces mots ils se précipitaient sur les aumônes et s'en venaient presque arracher le pain de la bouche des mourans. — Pendant toutes les nuits les malheureux ouvriers qui depuis long-temps restaient sans travail, parcouraient les rues accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans; ils priaient, ils pleuraient en demandant la charité de porte en porte, et quand on ne voulait pas les entendre ils s'arrêtaient devant les maisons des riches, commençaient par des murmures, ensuite venaient les menaces, et criaient enfin : *donnez..., donnez ou nous prendrons partout où nous trouverons!...* (1)

Loin de s'apaiser à la fin de l'hiver, le fléau

---

(1) Manuscrit original de Burel. — Manuscrit dit de M. de Saint-Sauveur.

redoubla ses ravages, et ce qu'épargnait encore la famine, la peste vint le réclamer. — Ce n'était plus dans les cimetières ni dans les églises qu'on pouvait ensevelir les cadavres; la contagion s'étendit avec une si effrayante rapidité, éclatant partout à la fois, qu'il fallut creuser d'énormes fosses en dehors des murailles pour y jeter pêle-mêle les victimes de chaque jour. — Tel était le désespoir de cette population misérable que, dit Burel, la nuit entière, le jour tout entier, ils criaient: *Alarme!... Nous mourons de faim!....* Et encore quand on venait pour les secourir ils mordaient comme des chiens enragés.

L'encombrement et le besoin étaient si grands, aux fêtes de l'Ascension, vers l'endroit où l'on avait coutume de porter les aumônes que ceux qui étaient chargés de les distribuer, soit qu'ils ne pussent résister aux violences qu'ils éprouvaient, soit que le contact trop prolongé des pestiférés les effrayât, se retirèrent laissant encore beaucoup de monde sans secours, et renvoyèrent au lendemain l'œuvre charitable qu'ils n'avaient pas le courage d'accomplir. Mais le lendemain, quelle ne dut pas être leur douleur, lorsqu'ils trouvèrent étendus morts dans les fossés plus de quatre à cinq cents hommes, victimes de leur fatal égoïsme?....

Dans ces tristes conjonctures l'amiral, duc de Joyeuse, favori du roi, s'avançait à la tête d'une

armée de dix mille hommes (1) pour combattre Henri de Navarre. — En quittant la cour, le présomptueux général s'était engagé de soumettre tous les sujets rebelles à la couronne et à la foi qu'il rencontrerait sur sa route, et de ne reparaître que vainqueur du Béarnais.

Joyeuse, en attendant qu'il pût tenir la seconde partie de sa promesse, se mit en mesure d'accomplir la première : il traversa la Limagne, vint à Brioude prendre connaissance des lieux et demeura quelques jours dans cette ville pour diriger ses plans d'attaque contre les places insoumises du Velay, du Gévaudan, du Rouergue et d'une partie de l'Auvergne. — Déjà des ordres avaient été expédiés de Paris afin que le Velay eût à lui fournir pour sa part trois mille écus et sept cents septiers de blé. Comme il était impatient de recevoir cette taxe, il expédia en toute hâte un courrier au Puy réclamant, sous peine de traverser la province et d'y séjourner avec son armée, une somme de quinze mille écus et les six canons de la ville.

Les états immédiatement assemblés décidèrent que sans désemparer un emprunt allait être fait aux personnes les plus riches jusqu'à con-

---

(1) Burel dit vingt mille. — M. Lacretelle, mieux informé sans doute, ne porte le chiffre qu'à dix mille.

currence de la taxe royale et qu'on l'enverrait à l'amiral par le gouverneur lui-même, avec humble prière de ne pas exiger davantage ; car la misère du pays ne permettait pas un plus grand sacrifice.

Saint-Vidal remplit sa mission. — Toutefois, pour donner une preuve de la sincère affection de sa province à la cause royale il remit, seulement comme prêt, les canons demandés. — L'argent et l'artillerie furent acceptés. On loua le zèle des catholiques Vélauniens, on remercia les Aniciens de leur obligeance; mais, on ne leur rendit jamais rien, ce qui était alors assez la coutume.

Ce fut dans le Gévaudan que Joyeuse occupa les courts loisirs que le roi de Navarre lui laissait encore. — De Brioude, il courut mettre le siége devant le château du Malzieu qu'il soumit en quarante heures et dont il confia le gouvernement à Saint-Vidal. — De là, il vint devant Marvéjols qui, malheureusement tarda trop à capituler. Après huit jours d'une héroïque défense, cette ville épuisée demanda grâce; pour toute réponse le vainqueur ordonna l'incendie, le pillage et le massacre, puis se retira laissant encore cette proie expirante entre les mains de Saint-Vidal, conseiller, dit-on, de ces infâmes cruautés.

Après plusieurs autres conquêtes aussi faciles,

Joyeuse enorgueilli s'avançait triomphalement à travers le Poitou lorsqu'il se vit tout-à-coup en face de son redoutable adversaire. — Dès ce moment la fortune sembla l'abandonner. Chassé de poste en poste, en moins de quelques jours il perdit plus de soixante prisonniers. Henri, par d'adroites manœuvres, regagna les confins du Périgord attirant après lui l'ennemi dans la plaine de Coutras (1) dont il avait par avance étudié les dispositions.

---

(1) Bataille de Coutras. — Les deux armées présentaient un aspect bien différent. — Celle du roi, commandée par le plus vaniteux gentilhomme, étincelait de riches armures, de belles casaques de soie et de velours, de broderies d'or, d'aigrettes en pierreries. A voir ces brillantes parures on eût dit des chevaliers prêts pour un magnifique tournoi. — Le camp des huguenots, au contraire, était calme, pauvre, modeste, mais terrible dans sa sévère attitude. Ne croyez-vous pas voir la brillante armée de Darius ? disait Henri. Heureusement, compagnons, nous ne ressemblons pas mal aux Macédoniens.... — Ils ont peur, disait Joyeuse à Lavardin, son aide-de-camp ; regarde, ami, ils prient. — Las ! Monseigneur, ne vous y trompez pas, ces gens là ne sont jamais plus terribles qu'au sortir de la prière....

En effet : les protestans entonnèrent d'une voix retentissante le psaume de Marrot :

La voici l'heureuse journée
Où Dieu couronne ses élus...

Le roi de Navarre, en habile général, s'empara d'une butte pour mettre son armée à couvert ; puis affectant une apparence de désordre, disposa tout, au contraire, pour une prudente

§. XXIX.

PRADELLES.

1588.

Le 10 mars 1588, deux heures avant le jour, les habitans de Pradelles furent tout-à-coup éveillés par les arquebusades d'une bande de

---

attaque. — *Que pensez-vous de cette troupe dorée !* dit-il à ceux qui l'entouraient, *ne vous rejouit-elle pas !... Allons, amis, tombez sur M. de Joyeuse; c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage dans ses coffres.*

A huit heures du matin l'artillerie commença à donner. Celle des catholiques, quoique beaucoup plus considérable, était dans la plaine et portait mal, tandis que celle des huguenots, placée sur la hauteur et dirigée par Rosni, faisait un ravage horrible. — Joyeuse, qui ne tarda pas à sentir le désavantage de sa position, fit sonner la charge. Les deux armées en vinrent aussitôt aux mains.

Le nombre devait assurer la victoire, car le courage était égal dans les deux camps. Un instant le roi de Navarre crut la bataille perdue; les troupes gascones commandées par Latré-mouille et Turenne eurent peur; quelques soldats commençaient à fuir, Condé s'en aperçoit, les encourage; Montausier vient et se met à crier devant tous : *Au moins, compagnons, souvenez-vous que ce ne sont pas les Poitevins qui désertent.* — Ce seul mot rendit la fierté aux Gascons qui revinrent au combat. — De son côté, le comte de Soissons eut la même inquiétude. Ses soldats, gagnés par le mauvais exemple, se retranchaient

religionnaires qui s'étaient avancés secrètement pour prendre et piller la ville. Les premiers qui s'aperçurent du péril coururent au clocher de l'église et sonnèrent le tocsin; en quelques instans tous les autres étaient sur les remparts. Ils allaient être vaincus lorsque l'un d'eux, qui n'avait d'autre arme que sa fronde, lança une pierre contre Chambaud le capitaine, l'atteignit au front et le tua du coup.

Découragés par la mort de leur chef, quoiqu'au

---

sur les derrières. *Vous vous égarez*, dit le comte, *regardez, camarades, l'ennemi est de ce côté, prenez donc le chemin le plus court pour le battre... Allons droit à lui, suivez-moi...* Et ils obéirent.

Henri, à la tête de son armée, était admirable de talent et de bravoure. Partout en même temps, toujours au poste le plus périlleux, son panache était un drapeau, sa poitrine un bouclier. — *Rends-toi, Philistin*, crie-t-il à tous ceux que sa clémence épargne ; et les plus jeunes il les renvoie même sans rançon. — *Allez, enfans*, reprenait-il avec bonté, *retournez vers mon frère et dites-lui que je saurai lui faire recueillir les fruits de ma victoire.* — En effet, il fut vainqueur et n'eut à déplorer la mort que de cinq officiers et de vingt soldats.

Le soir même de cette mémorable journée, Henri vint souper au château de Coutras. — Quand il entra dans la grande salle, le premier objet qui frappa sa vue fut les cadavres nus des deux Joyeuse exposés aux sarcasmes de ses gentilshommes. *Ce moment, Messieurs*, dit-il avec sévérité, *est celui des larmes, même pour les vainqueurs...* Et après le repas, il écrivit au roi cette lettre : « Sire, Monseigneur et frère, remerciez Dieu, j'ai » battu vos ennemis et votre armée... »

moment de pénétrer dans la ville, les huguenots prirent la fuite, abandonnant armes et munitions aux montagnards ébahis de leur soudaine victoire. — Pour perpétuer cet heureux événement Pradelles s'engagea par un vœu solennel (1) à faire chaque année, le 10 mars, une procession en action de grâce à Dieu et à Notre-Dame.

Le lundi de la Pentecôte on célébrait aussi un autre anniversaire en mémoire d'une délivrance plus merveilleuse encore. Le chroniqueur raconte, sans fixer de date, que les hérétiques venant faire le siége de la ville, *devinrent tous aveugles, frappés par un nuage noir qu'ils rencontrèrent à la Croix du frère Vidal.* — Ce fait, que nous transcrivons fidèlement, est au moins fort inexact; sans la cérémonie à laquelle il a donné lieu et qui est un témoignage en sa faveur, nous serions entièrement disposés à le nier, car nul de nos historiens n'en fait mention. Admettons cependant qu'un jour quelques bandes ennemies eurent l'intention de venir s'emparer de Pradelles, mais que saisies par la tourmente le vent leur chassa la poussière dans les yeux et les força à rétrograder. Rien n'est plus possible, surtout pour ceux qui savent quelles tempêtes s'élèvent par fois sur ces hautes montagnes.

---

(1) Fait par acte public, reçu Deabriges, notaire royal.

Nous ne connaissons qu'une autre circonstance où les huguenots parurent dans ces parages. Quoiqu'elle soit antérieure de six ans nous devons la rapporter ici pour compléter sommairement ce qui regarde cette ville frontière, une des portes principales du Vivarais (1).

C'était en 1582 ; le comte de Chatillon, fils de l'amiral Coligny, était alors dans le Languedoc à la tête d'une petite armée. Pour entretenir ses troupes, en attendant de plus importantes affaires, il les conduisait tantôt sur un point tantôt sur un autre, rançonnait villes et châteaux, s'emparait des plus faibles, faisait capituler les plus forts et s'approvisionnait ainsi. — Vers la fin d'août il fit savoir à Mr de Saint-Vidal, gouverneur du Velay, qu'il s'apprêtait à pénétrer dans sa province et à la soumettre impitoyablement aux droits de la guerre, si mieux elle n'aimait s'imposer par avance une contribution raisonnable.

Chatillon vint attendre la réponse à Pradelles, où il mit son armée en garnison. Il y resta plusieurs semaines, probablement jusqu'à ce qu'il eut épuisé toutes les ressources de la contrée ; car ceux du Puy lui avaient depuis long-temps fait remettre cinq cent cinquante

(1) Pradelles, aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire, jadis dans la province du Vivarais, passe pour la ville la plus haute de France.

écus (1) et lui ne s'était point encore retiré. — Cependant, il ne faudrait pas croire que ces déprédations pussent se commettre impunément sur toutes les terres. Il était plus d'un gentilhomme qui, fièrement retranché derrière ses bonnes murailles, se tenait armé et toujours prêt à défendre ses domaines au péril de ses jours. Le seigneur de Beaune, par exemple, inquiété par quelques soldats de Chatillon qui étaient venus piller ses fermes, en saisit un et sans autre façon de justice le fit pendre devant le portail de son castel (2).

---

(1) Saint-Vidal et les consuls du Puy, jugeant convenable de détourner cette armée commandée par Chatillon, fils du feu amiral de France, députèrent à ce général des protestans le capitaine Gralhac, attaché au service de l'évêque du Puy, suivi d'un trompette. Chatillon accorda l'objet de leur demande, moyennant la somme de 550 écus, qui lui fut comptée à Pradelles.

(ARNAUD, Histoire du Velay, tome 1, pag. 407).

(2) En face de ces nombreux châteaux forts qui, sur les cimes de roches escarpées plus encore défendus par la nature que par l'art, garantissent le Velay du côté du midi, Chatillon n'était nullement disposé à tenir la menace qu'il avait faite à Saint-Vidal, et quelque minime que fût la rançon, il ne jugea pas prudent d'attendre la mauvaise saison à Pradelles.

§. XXX.

SUCCÈS DES RELIGIONNAIRES DANS LE VELAY.

Après le premier siége de Saint-Agrève, quand Saint-Vidal eut chassé les huguenots, comme il n'avait pas assez de troupes pour laisser garnison il fit démanteler la place et se retira. Cependant peu après son départ une bande de religionnaires survint, releva les murailles, les rendit plus fortes encore qu'auparavant, puis se mit à rançonner la campagne d'un si cruelle façon que les habitans éplorés vinrent en foule trouver les gouverneurs du Velay, du Vivarais en leur demandant protection pour leur vie et pour leurs biens.

Un fait bien digne de remarque et qui est propre à faire comprendre la véritable situation du pays à cette époque, c'est cette apparente incurie des chefs que parfois on ne peut concilier avec une bravoure comme celle dont ils font preuve si souvent. — Tout-à-coup nous les voyons sonner l'alarme et convoquer le ban et l'arrière-ban. A leur voix les évêques, les moines, les châtelains marchent en tête de leurs vassaux, s'arment avec enthousiasme contre les infidèles déprédateurs; ce sont de petites croisades pour la défense de la foi et

de la terre natale : puis au retour de ces victorieuses expéditions, sans penser à recueillir ni à conserver les fruits de la conquête, chacun satisfait rentre chez lui en attendant de nouveaux périls. — Donc, comment se faisait-il que Saint-Vidal, par exemple, lui si actif, si vigilant, laissât aux bandes huguenotes tout le loisir de s'établir dans le pays, et ne vint les combattre seulement que lorsqu'elles y avaient acquis de fortes positions ?

Le fait s'explique par l'organisation militaire et administrative des petits états comme le Velay, le Gévaudan, et surtout par les difficiles communications des pays montagneux. — Si le gouverneur eût eu des troupes permanentes en assez grand nombre, soldées par l'état ou par la province, s'il eût pu les faire mouvoir à son gré, laisser de fortes garnisons dans toutes les places conquises sans pour cela trop diviser ses forces, si les neiges et les glaces ne l'eussent pas empêché six mois de l'année d'aborder une partie du territoire, si enfin, l'escarpement de certaines retraites ne lui eût pas rendu toute poursuite périlleuse; sans doute que le premier acte de son pouvoir eût été de purger les montagnes de ces hordes parasites.

Il n'en était point ainsi. — Pour se mettre en campagne il fallait faire des levées spéciales d'hommes et d'argent, il fallait surtout déter-

miner dans les rangs de la noblesse un généreux élan de patriotisme qui portât les châtelains à offrir à la cause commune le secours de leur exemple et de leurs bras. — Or, ce moyen toujours très-onéreux n'était encore efficace qu'autant qu'il ne se reproduisait pas trop souvent. Pour que l'appel du gouverneur fût favorablement entendu, il était nécessaire que la clameur publique l'eût déjà préparé, justifié, commandé. Ce n'était donc que dans un grand danger, malheureusement quelquefois après un commencement de sanglantes exécutions, lorsque les plaintes arrivaient de partout, que l'on pouvait espérer l'appui de la justice militaire.

Voilà, ce me semble, comment il faut expliquer cette apparente imprévoyance de Saint-Vidal qui, après avoir chassé les religionnaires de Saint-Agrève et rasé ses murs en 1580, fut obligé pour ainsi dire de voir l'ennemi reprendre pierre à pierre possession de la place, la fortifier de nouveau et recommencer ensuite ses anciens brigandages.

Cependant son appel fut entendu lorsqu'en 1588, ligué avec Tournon et de Chaste (1), il résolut de reprendre une deuxième fois la ville rebelle. Douze mille hommes, tant de milice bourgeoise, de gens d'arme ou de pied que de

(1) *Tournon*, gouverneur du Vivarais; *de Chaste*, senéchal du Velay.

volontaires, vinrent se rallier sous les drapeaux de ces trois gentilshommes (1). — L'attaque commença le 8 septembre et fut désastreuse pour les assaillans. Les journées qui suivirent n'eurent pas plus de succès. Au bout d'un mois, les gouverneurs, désespérant de réussir, proposèrent alors des capitulations qui furent acceptées. — C'était un singulier spectacle, il faut en convenir, de voir ces religionnaires triomphans quitter la ville et le château mèche allumée, tambour battant, escortés jusqu'aux frontières, en façon de sauf-conduit, par le sénéchal du Velay lui-même !... Les prisonniers furent réciproquement rendus et probablement, quoique ne le dise pas le chroniqueur, une forte rançon fut payée par les états réunis du Velay et du Vivarais.

Pour la plupart de ces bandes nomades, élevées au métier de pillards comme jadis les routiers, la guerre n'était certes pas une nécessité de conscience, mais un moyen de fortune. Vassal souvent accablé sous l'impôt le montagnard émancipé, plus que tout autre dut préférer aux infertiles sillons de son pays la chance des combats. C'était

(1) Quoi qu'en dise le chroniqueur contemporain, nous avons bien de la peine à penser qu'une armée de 12,000 hommes ait été obligée de capituler devant quelques centaines de huguenots; mieux vaut croire que le nombre des catholiques est considérablement exagéré.

une vie nouvelle qui allait à son caractère aventureux. Habitué aux émigrations annales, lui du moins ne changeait pas d'habitudes; seulement il allait demander à sa force ce qu'autrefois il n'attendait que de son travail. La fatigue et les périls ne lui faisaient point obstacle, il y était habitué dès l'enfance. — Donc, à cette funeste école des guerres civiles ce fut lui qui dut trouver le plus de profit ; aussi en moins de dix années la population des montagnes s'était-elle considérablement amoindrie ; des hameaux tout entiers étaient abandonnés à la garde de quelques vieillards et de femmes désolées.

Les paysans du Velay, du Gévaudan et du Vivarais, enrôlés comme les reîtres allemands ou les condottieri italiens, guidaient leurs bandes à travers les sentiers les plus secrets, les plus escarpés des Cévennes. — Quelques-uns avancés en védette allaient étudier le pays, s'assuraient des dispositions, des ressources de telle ou telle localité, puis allaient avertir leurs compagnons qui tout-à-coup paraissaient.

A peu près vers le temps dont nous parlons on arrêta à Polignac un de ces éclaireurs venus dans le dessein de surprendre le château; malheureusement pour lui il manqua d'adresse et de courage; se laissa prendre, avoua sa perfide mission et fut pendu haut et court sur la place du Martouret, au Puy. — Averti par l'espion,

Saint-Vidal se tint en garde. Entr'autres précautions, il enjoignit à la compagnie des tanneurs qui habitait les faubourgs de crier aux armes au moindre mouvement, afin que la sentinelle placée sur les remparts fût aussitôt prévenue. — De son côté le commandeur de Saint-Barthelemy établit près de sa maison un corps-de-garde composé de dix hommes.

Après la triste campagne de Saint-Agrève, le sénéchal de Chaste, jaloux de venger l'honneur de ses premières armes, courut assiéger le château d'Agrain, situé sur les frontières du Gévaudan. De Chaste avait dit en partant à Saint-Vidal : « Laissez-moi faire, M[r] le gouver-
» neur, dans trois jours notre prévôt du Puy
» vous donnera des nouvelles de ce Chambonas
» damné (1), auquel je prépare pour sa dernière
» toilette un beau collier de chanvre. » — Il partit, mais ne fut pas plus heureux dans cette seconde expédition; car il lui fallut compter mille écus au capitaine qui ne quitta cette place que pour aller s'emparer d'Arlempdes, situé sur les rives de la Loire.

Dans ce nouveau poste Chambonas se rendit encore plus redoutable au Velay. Retranché

---

(1) Capitaine de la bande de religionnaires qui occupait Agrain.

derrière d'épaisses murailles il pouvait impunément opprimer le pays; alors Saint-Vidal, qui n'aimait pas de Chaste et qui déjà l'accusait d'ignorance, vint lui-même mettre le siége devant le château. Cependant ses efforts échouèrent comme ceux du sénéchal et, à sa grande honte, il se vit obligé d'entrer en composition avec son ennemi.—De Brès, doyen de Notre-Dame, et Claude Lafont, notaire au Puy, furent ses parlementaires; mais le capitaine fier des deux succès qu'il venait d'obtenir se montra plus exigeant. Il demanda de nouveau mille écus et cette fois, non plus pour abandonner la place, car il prétendait au contraire s'y établir avec quarante hommes de garnison, mais uniquement pour cesser ses injustes déprédations. — St-Vidal repoussa avec colère un traité qui eût été pour lui un affront éternel et, comme devant Espaly, obtint par la trahison ce qu'il n'avait pu arracher avec les armes. « En effet, dit Burel, Dieu qui » donne rétribution et salaire à ceux qui le » méritent, selon leurs œuvres, permit que ce » Chambonas fût salarié de ses honorables vaca- » tions... Enfin, l'un des soldats qu'il avoit en sa » compagnie le meurtrit, le tua, le vola, se » saisit de son trésor, de ses armes et de ses » autres biens. — Par ce moyen le château fut » remis à l'obéissance du roy. »

Quoique le chroniqueur ne s'explique point

clairement sur cette circonstance, il n'est pourtant pas douteux que l'assassinat du capitaine n'ait été suscité par les manœuvres corruptrices du gouverneur. A défaut de témoignages plus certains, sa conduite jusqu'à ce jour autoriserait toute supposition de cette nature.

§. XXXI.

CONSEIL DES SEIZE A PARIS.

Barricades. — États de Blois. — Assassinat des Guise.

1588.

Comme l'avait prévu Catherine, Henri III en se déclarant chef de la ligue put introduire dans ce parti un grand nombre de fidèles serviteurs et briser ainsi toutes les trames de cette dangereuse association. Alors, les conspirateurs ne se trouvèrent plus que des sujets vaincus, malgré eux attachés par un nouveau lien. — Si, dès le moment où le roi avait eu la pensée de pénétrer dans le camp de ses ennemis il avait eu l'énergie suffisante pour les diriger, l'arme qu'ils avaient préparée pour le perdre devenait entre ses mains l'instrument glorieux de sa puissance. Il n'en fut point ainsi; Catherine n'était

adroite que par perfidie. Heureuse pour nouer une intrigue, pour détourner un péril menaçant, elle ne savait rien de cette politique courageuse et loyale qui seule peut assurer un succès durable. Contente d'une démonstration qu'une vanité jalouse contre les Guise avait inspirée, elle crut avoir assez fait pour son repos, tandis que les conjurés bientôt revenus de leur frayeur se réunissaient de nouveau.

Un conseil permanent fut établi dans Paris, et chacun des seize quartiers y envoya des délégués. Moines, curés, médecins, magistrats, étudians, officiers, vinrent y représenter plus de vingt mille mécontens. Les uns voulaient agir pour donner la couronne au duc de Guise, les autres pour l'offrir au roi d'Espagne; tous étaient d'accord pour l'enlever au faible Henri III. Les moins cruels parlaient de le jeter dans un couvent, beaucoup voulaient sa mort.

Cependant aucune des tentatives contre la personne royale ne pouvait réussir; les seize plusieurs fois avaient décidé son arrestation, et il arrivait toujours que le roi prévenu ne paraissait pas en public ou ne se montrait que suivi d'une puissante escorte. Evidemment le conseil était trahi. Le traître était Nicolas Poullain, lieutenant de prévôt, homme en apparence très-exalté et dont personne ne pensait à se défier. Voyant cela, Bussy-le-Clerc, fougueux ligueur, écrivit au duc

de Guise pour l'appeler à Paris et lui offrir le commandement de vingt mille bourgeois armés. Le roi, qui sans doute savait cette démarche, écrivit de son côté pour engager son cousin à rester en Lorraine. Dans cette alternative, celui-ci n'écoutant que son ambition, partit.... Les seize l'attendaient aux portes de la capitale, et dès qu'il parut ce fut un triomphe : *Vive! vive le nouveau Machabée!* criait-on partout, *il vient nous sauver du massacre; c'est à la cour d'Hérode à trembler.* — Guise (10 mai 1588) descendit à l'hôtel de Soissons, où habitait la reine-mère. Il accabla cette astucieuse princesse de protestations hypocrites; et tandis que l'un et l'autre échangeaient de bienveillantes paroles, ils cherchaient à se tromper tous les deux.

Le duc, suivi des acclamations de la foule, se rend au Louvre. Le roi le reçoit fort sévèrement; mais instruit de la quantité de populaire qui se rue aux portes du palais, il se contient. — Deux jours après, vers les six heures du matin, on voit entrer dans Paris quatre mille hommes de troupes suisses et françaises commandées par le maréchal de Biron. — Henri III veut alors sortir pour aller au-devant d'eux; l'alarme se répand par la ville; partout on dit que le roi n'attendait que ce renfort pour recommencer une nouvelle Saint-Barthelemy. Le tambour bat, le tocsin sonne à toutes les paroisses, les citoyens prennent leurs armes,

les étudians, les moines accourent les premiers sur la place Maubert, on tend les chaînes dans les rues, on forme des barricades, les femmes, les enfans lancent des projectiles enflammés du haut des croisées tandis que les hommes se battent.

Les insurgés s'avancent jusqu'au Louvre; plus de cinquante mille vont s'en rendre maîtres, lors que le duc de Guise se présente en habit de soie, sans armes, comme un médiateur pacifique, et cherche à calmer la multitude par des paroles qu'il sait bien ne devoir que l'irriter davantage. Pendant ce temps, Catherine sort du palais, demande à négocier et à présenter au duc les soumissions de la couronne.—Le peuple s'apaise, la nuit se passe; mais le lendemain Henri n'est plus à Paris, il s'est sauvé à Chartres suivi de seize gentilshommes. *Ville ingrate*, s'est-il écrié en fuyant, *ville mon ennemie, je jure de ne rentrer dans tes murs que par la brèche.*

Dès que le duc sut la fuite du roi, sa première pensée fut pour ainsi dire de prendre possession de Paris. Il courut chez le premier président Achille de Harlay, le pria de joindre ses efforts aux siens pour contenir le peuple, rendre la force aux lois et dompter l'hérésie. Harlay lui fit cette courageuse réponse : *C'est grande pitié, Monsieur, quand le valet chasse le maître. Au reste, mon ame est à Dieu, ma foi à mon roi,*

mon corps entre les mains des méchans, ils en feront ce qu'ils voudront. Vous me parlez d'assembler le parlement : mais quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité (1). Guise ne trouva pas partout une si fidèle résistance, les gouverneurs de la Bastille et de l'arsenal lui remirent leurs clefs et bientôt toutes les issues de Paris lui furent soumises.

Tandis que les ligueurs régnaient ainsi dans la capitale, le roi de son côté conspirait contre leur chef, mais dans le plus profond mystère. De Chartres, il transporta sa cour à Rouen où il publia un *édit d'union*. Il se déclarait de nouveau chef de la ligue, pardonnait le passé, nommait le duc généralissime de toutes ses armées et s'engageait à convoquer à Blois les états généraux.

Ce fut le seize octobre que ces états s'assemblèrent; ils n'étaient presque composés que de ligueurs. — Guise, de l'air le plus respectueux, vint au-devant du roi qui le sourire sur les lèvres semblait avoir tout oublié. Les deux ennemis étaient en présence, ils se mesuraient des yeux; l'un et l'autre n'étaient venus que pour étouffer un rival dans un dernier embrassement. Cependant, malgré la réserve qu'ils cherchaient à s'imposer, leur haine les

---

(1) Lacretelle, livre 10, tome III, page 286.

trahissait et perçait à chaque mot sous leurs perfides sourires (1).

Le roi, tous les jours humilié publiquement en présence d'une assemblée hostile, ne voulut pas reculer davantage l'instant de se venger. Pour frapper son ennemi, il préféra les lieux témoins de son insolence. — On approchait des fêtes de Noël; Henri prétextant ses devoirs religieux s'enfermait de longues heures sans recevoir personne; et tandis que chacun le croyait préoccupé du soin de son ame, lui tenait secrètement conseil avec le maréchal d'Aumont, le colonel Alphonse, les deux frères Rambouillet, et décidait la manière la plus prompte de se défaire du roi des barricades.

Le vingt-deux décembre, le conseil fut convoqué de meilleure heure qu'à l'ordinaire; le

---

(1) Le roi recevait toujours le duc de Guise à son audience, à son conseil. Il semblait lui dire : « Je vous abandonne tout; épargnez-moi d'inutiles affronts. » Un jour ils soupaient ensemble, et tous deux s'efforçaient de donner à ce repas un air de cordialité. « Buvons, dit le roi, à nos bons amis les huguenots. » Tous les convives comprirent que le roi, par ce mot, voulait faire entendre que sa haine contre les hérétiques ne le cédait point à celle du duc de Guise. « Et à nos bons amis les barricadeurs, » ajouta vivement le roi. — Le duc de Guise, avec un rire forcé, laissa passer une plaisanterie qui assimilait les ligueurs aux protestans.

(Lacretelle, livre 10, tome III, page 298.)

duc, qui sortait des bras de sa maîtresse, Madame de Séauves, arriva le dernier. A peine fut-il entré qu'on referma sur lui les portes, ce qui l'inquiéta un peu. Alors seulement, plusieurs secrets avis qu'il avait dédaignés lui revinrent en mémoire; pourtant il ne voulut pas avoir l'air ému et se présenta au conseil le visage riant. — Il y avait à peine quelques instans qu'il était assis, lorsqu'un secrétaire d'état vint le prévenir que Sa Majesté désirait lui parler dans son cabinet.

Le duc se lève et sort. Sur l'escalier un groupe de gentilshommes l'entoure ; il pâlit. Saint-Maline lui porte un coup de poignard à la gorge, Lognac fait un signe aux gardes qui se précipitent sur lui et l'achèvent. Alors le malheureux duc chancelle, tombe en s'écriant : *Mon Dieu, je suis mort! Ayez pitié de moi! Pardonnez-moi mes péchés!* — Le roi soulève la portière de sa chambre ; mais épouvanté du crime qu'il a commandé, il s'arrête. Ce n'est que lorsqu'il est bien sûr que sa victime n'existe plus, qu'il ose s'approcher et qu'il examine froidement le cadavre étendu à ses pieds.

Déjà d'autres satellites se sont emparés du cardinal de Guise ainsi que de l'archevêque de Lyon et les ont conduits tous les deux prisonniers dans les combles du château. D'autres enfin, répandus par la ville, ont arrêté la vieille duchesse de Nemours, mère de Guise; le prince de Joinville,

son fils; le marquis d'Elbeuf, son cousin; le cardinal de Bourbon et tous les principaux chefs de la ligue.

Après ce coup téméraire, Henri III court triomphant chez Catherine, qui était au lit malade, et lui dit : *Félicitez-vous, ma mère, c'est maintenant que je suis roi de France, puisque le roi de Paris n'est plus.* — A cette nouvelle, la reine, sans laquelle son fils n'avait encore rien osé tenter, ne répondit que ces mots : *J'ai peur pour vous, car vous avez bien coupé; mais maintenant il faut coudre.*

Le cardinal et l'archevêque, enfermés dans le même appartement, avaient passé la nuit dans les larmes. Résignés à la mort, ils se confessèrent l'un à l'autre; et le lendemain matin, quand Dugast, capitaine des gardes, entra dans leur prison il les trouva à genoux qui priaient. « Mr de Lyon, dit-il, veuillez me suivre, le roi vous attend. » Le cardinal crut qu'on conduisait son compagnon au supplice; il se leva, lui serra doucement la main et tout bas prononça ces paroles: « Monseigneur, pensez à Dieu. » L'archevêque qui prévoyait la vérité, ajouta : « Vous-même, Monseigneur, pensez-y. » En effet, quand le cardinal fut seul, Dugast revint suivi de quatre soldats armés de pertuisanes et s'écria : « Le roi m'ordonne de vous faire périr, préparez-vous. » Le prélat fit une courte prière, s'inclina, puis se couvrit la tête de sa robe.

«Exécutez votre commission, dit-il, je suis prêt; » et il tomba mort aux pieds de ses bourreaux.

Douze jours après ce dernier crime, Catherine de Médicis mourut. — Voici comment le JOURNAL DE L'ETOILE raconte cet événement, perdu dans une si sanglante catastrophe. « Le dimanche huit jan-
» vier, Lincestre fit entendre au peuple la mort
» de la reine-mère, laquelle, dit-il, a fait beau-
» coup de bien et de mal, et crois qu'il y a
» encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se
» présente une difficulté, de savoir si l'église
» catholique doit prier pour elle, qui a vécu si
» mal et soutenu souvent l'hérésie, encore que
» sur la fin elle ait tenu, dit-on, pour notre droite
» union, et n'ait consenti à la mort de nos bons
» princes. Sur quoi je vous dirai que si vous vou-
» lez lui donner à l'aventure, par charité, un
» *Pater* et un *Ave*, ils lui serviront de ce qu'ils
» pourront. Je vous les laisse à votre liberté (1). »

---

(1) Par les quelques phrases que nous allons citer de BUREL, on pourra se faire une juste idée de l'opinion générale du Velay et de celle de son historien.

« ... Je ne veux oublier la mort et massacre faicts aux per-
» sonnes de ces grands exalteurs de nostre religion chrestienne,
» qui estoient Messeigneurs le duc et le cardinal de Guise,
» son frère, *faicts par le commandement et damnable volonté*
» *voyre tyrannie de ce barbare et ingrat Henri de Valois....* Le
» duc, entrant dans la chambre du roy, se trouva saisi de sept

L'assassinat des Guise avait un instant épouvanté les plus fervens ligueurs; mais la haine succéda bientôt à la crainte et les cris de vengeance mêlés aux imprécations des catholiques éclatèrent à la fois sur tous les points du royaume. — La Bourgogne, le Lyonnais, la Gascogne, l'Orléanais, d'autres provinces encore prirent aussitôt les armes pour secouer un joug odieux, pour reconnaître comme chef de la sainte union *Mayenne*, frère proscrit des deux victimes.

Tandis que le roi, à qui il ne restait déjà plus que quelques villes obéissantes, voyait briser presque devant ses yeux ses armoiries, ses portraits, ses statues, la Sorbonne déliait le peuple de son serment de fidélité envers l'assassin d'un cardinal, et l'église l'anathématisait. — Alors le triste souverain abandonné de tous se rappela la loyauté de son frère de Béarn et lui fit proposer un traité d'alliance.

» à huit pendards, voleurs et meurtriers que le roy avoit » attiltrés.... Et encore, le roy ne se seroit contenté de la » tyrannie et cruauté barbare contre le sieur duc ; sa cruauté » estant de plus fort augmentée, le lendemain il fit massacrer » à grands coups d'hallebardes le révérendissime cardinal... Ce » qui est plus méchant que ce que fist Hérode envers les » pauvres innocens.... Mais, *suivant la sentence de Dieu*, les » meurtriers sont punis de la même effusion de sang.... »

§. XXXII.

CONSEIL DES DIX-HUIT, A TOULOUSE.

Assassinat du premier président Étienne Duranti.

1589.

Pendant ce temps les bourgeois de Toulouse, qui s'étaient déclarés des premiers en faveur de la ligue, levaient ouvertement l'étendard de la révolte, refusant même d'ouvrir les portes de la ville au sénéchal envoyé par le roi. — Le moment semblait bien choisi pour repousser l'autorité d'un prince aussi éloigné de leur territoire que contraire à leurs opinions; ils en profitèrent pour se constituer indépendans.

Le premier soin des conjurés, réunis en assemblée générale, fut de décider par acclamation que tous les ordres, toutes les confréries, viendraient jurer un inviolable attachement à la sainte union, et que le traître Henri de Valois ne devait plus être, dès ce jour, regardé comme le souverain des catholiques. — Ils choisirent en conséquence *dix-huit* des plus dévoués ligueurs; six dans le parlement, six dans le clergé, six dans la bourgeoisie, auxquels ils conférèrent les plus absolus pouvoirs.

Les citoyens prirent aussitôt les armes. Les

prêtres du haut de la chaire bénissaient l'insurrection et comme autrefois du temps des croisades excitaient la multitude à de saintes fureurs. Les magistrats, le parlement entraînés, refusaient de leur côté de rendre la justice au nom du roi. Non-seulement ils ne reconnurent pas la nomination du duc de Montmorency comme gouverneur du Languedoc, mais encore, pour faire acte d'une plus directe hostilité, refusèrent d'enregistrer l'édit de grâce promulgué en faveur des rebelles. — Cette alliance compacte entre tous les ordres assurait aux Toulousains, sinon le succès, du moins la certitude d'une puissante résistance. Pour aider davantage encore au mouvement insurrectionnel, pour le centraliser utilement, ils envoyèrent dans les principales villes de la province d'habiles agens, avec mission de les rallier à leur cause.

Un homme seul, le premier président DURANTI, quoique très-sincèrement attaché à la religion de ses pères, ne se crut pas dégagé de ses sermens envers la couronne. Que ce fut par devoir, par orgueil ou par ambition, il est vrai de dire que rien ne put émouvoir sa fermeté; le péril rendit au contraire son dévouement plus courageux, son caractère plus magnifique.—Il fut un jour saisi par les furieux qui le jetèrent dans un noir cachot. Convaincus qu'il était un des auteurs de la misère publique, ils se ruèrent contre les murs de sa prison

et le demandèrent à grands cris (1).—Le premier président se présenta sur le seuil résigné comme un saint martyr. Hélas ! son arrêt ne se fit pas long-temps attendre... Un des forcénés qui l'entouraient l'abattit d'un coup d'arquebuse. Tous les autres s'élancèrent aussitôt sur lui, le percèrent de mille coups et, comme si la mort n'expiait pas assez cruellement un pareil crime, ils s'emparèrent du cadavre, le traînèrent par les pieds dans les égoûts de la ville, puis s'en allèrent triomphalement le pendre au pilori.

Quel désespérant spectacle!..... Une populace aveugle, encore toute souillée du sang du juste, court en blasphémant piller son hôtel. Tandis que les uns volent son or, ses bijoux, ses meubles, ses papiers, d'autres se saisissent de son ami, du seul serviteur fidèle qui lui reste, et vont impitoyablement l'égorger à ses côtés. Enfin pour couronner ce drame horrible, le portrait du roi, arraché de la grande salle du parlement, est couvert d'indignes outrages par le peuple, qui le brûle sur la place publique, au milieu de joyeuses farandoles.

---

(1) Il fit ses adieux à sa femme et lui dit : *Dieu m'avait donné la vie, des biens et des dignités, il m'en dépouille aujourd'hui. La mort est la fin de la vie, mais elle n'en est pas le châtiment. Mon ame innocente de tout ce qu'on m'impute va paraître devant le souverain juge ; espérons en lui.....*

§. XXXIII.

CONSEIL DES VINGT-QUATRE, AU PUY.

1589.

Il s'en fallait de beaucoup que l'autorité royale pût diriger à sa fantaisie les principales municipalités du Languedoc; souvent elle éprouvait de leur part de très-énergiques résistances qui devenaient même invincibles le jour où la noblesse et le clergé cessaient de lui prêter un commun appui (1).

---

(1) Dans les villes et dans les autres communautés de la province, il existait des conseils politiques composés de vingt-quatre, de douze, de six personnes, selon l'importance de la localité. — Ce conseil se renouvelait par moitié chaque année; il était nommé par l'ensemble des contribuables réunis à cri public, d'après les ordonnances consulaires. — Les forains étaient tenus de désigner un syndic pour les y représenter, pour prendre part aux délibérations et les signer. — Si le nombre des *contribuables domiciliés* était trop restreint, l'on pouvait choisir une partie du conseil politique dans les plus forts *contribuables forains*.

Les communautés pouvaient, outre les charges ordinaires, s'imposer pour une somme plus ou moins élevée pour leurs besoins particuliers et en outre jusqu'à 14 deniers par franc, pour le droit de collecte, mais à la charge de faire livre net. — Toutes les affaires étaient délibérées par les conseils politiques réunis aux consuls.

Cette ancienne institution avait du reste subi beaucoup de

Nos villes méridionales avaient à leur tête des magistrats populaires, nommés par tous les contribuables et revêtus de pouvoirs temporaires fort étendus. Comme ils étaient renouvelés par moitié chaque année, ils devaient suivre irrésistiblement l'opinion dominante dont ils présentaient la plus fidèle expression.

Le Puy était depuis long-temps administré par six consuls et un conseil politique composé de vingt-quatre membres électifs. La milice bourgeoise, sous les ordres d'un capitaine-mage, se divisait en seize compagnies distinctes, chacune commandée par un capitaine. — Cette ville, alors une des trois plus considérables du Languedoc avait, comme nous l'avons vu, son artillerie, son arsenal, ses arquebusiers, et au besoin prenait des troupes à sa solde (1).

Avec une semblable organisation, on peut juger

---

modifications. (Voir les arrêts du conseil, des 20 septembre 1689, 4 août 1718, août 1764, mai 1765. — Décisions des 11 mai 1772, 27 octobre 1774, 18 mai et 29 septembre 1775).

(1) Les consuls avaient l'administration et la police de la ville; ils convoquaient le conseil politique et les assemblées générales des citoyens, assuraient la levée des tailles et des autres droits établis, avaient les clefs et la garde de la ville. — L'évêque, comte du Velay, lors de sa première entrée au Puy par la porte de Pannessac, prêtait serment entre les mains des consuls de protéger de tout son pouvoir et de maintenir le consulat, ainsi que tous les priviléges, libertés, franchises,

combien l'insurrection était facile, pour peu que l'esprit général s'y montrât disposé. — Aussi, dès que les troubles furent connus au Puy, les citoyens

---

prérogatives, observances et coutumes en la même forme que ses prédécesseurs et les plutôt augmenter que diminuer.

(Voir les Manusc. de MÉDICIS, pag. 128, 261, 268.)

La communauté du Puy, aux époques où les lois ne s'opposaient pas à ce qu'elle jouît du droit d'élire les six consuls, n'en usa pas sans empêchement. L'évêque de cette ville et le vicomte de Polignac, qui en étaient l'un seigneur et le dernier gouverneur, furent long-temps en possession de nommer alternativement chaque année le premier consul. La communauté se voyant à regret privée par là d'une partie de ses priviléges, leur contesta le droit qu'ils prétendaient avoir de faire ce choix, et se pourvut au parlement de Toulouse ver les dernières années de l'épiscopat de Jean-Georges le Franc de Pompignan. Du nombre des pièces produites, au nom de l'hôtel-de-ville, dans le procès qui dura plus de deux ans, étaient d'anciens statuts ou priviléges de la ville pu Puy, du 24 janvier 1472, et une lettre d'Armand de Bethune, évêque de cette ville, en date du 6 décembre 1669, dans laquelle il déclarait ne vouloir pas se mêler des élections consulaires. La décision du parlement de Toulouse fut en faveur de la ville. Les habitans du Puy, pour la première fois depuis le recouvrement de leur droit, nommèrent au premier consulat le 25 novembre 1771.

(ARNAUD, Hist. du Velay, tome 2, page 405.)

Voici quelques observations à ce sujet que nous lisons dans un ouvrage publié vers la fin du seizième siècle.

L'autorité des consuls au Puy s'accrut toujours, jusqu'en 1276, époque où elle fut abolie. Il n'y en eut pas pendant soixante-six ans. Philippe de Valois rendit enfin ses consuls à la ville, à la prière des habitans : *Itaque consilio inter optimates.*

Les lettres du roi, à la date de 1343, sont adressées au

en témoignèrent une joie si bruyante, si démonstrative, que les magistrats en petit nombre qui tenaient encore pour Henri de Valois furent épouvantés; on dit même que Mr le juge-mage, tremblant pour sa vie, feignit de s'en aller à la messe chez les carmes et se sauva sans prendre le temps de quitter sa robe.

Saint-Vidal, chaud partisan des Guise et qui en toute circonstance s'était montré grand admirateur de leur conduite, vit avec plaisir l'agitation de la ville. Aussitôt il convoqua un conseil gé-

---

bailli du Velay ou à son lieutenant, pour le rétablissement du consulat, pour faire assembler les citoyens et habitans de la ville, pour créer et faire devant lui les consuls, et prendre les sermens requis au refus des officiers de la cour commune.

Lequel bailli, pour exécuter tel mandement, ayant fait convoquer à son de trompe tous les habitans de la ville, et à ces fins fait lecture des lettres royales; furent eslus : 1° six consuls; 2° quatre docteurs ou clercs pour conseillers ; 3° quatre messours. — Auxquels consuls, le bailli donna l'immixtion de possession consulaire, les sceaux et les clefs de la ville.

—Le nombre des consuls n'était pas fixé. On en créait tantôt dix, tantôt huit, tantôt six.... Cependant, on décida sous Charles VI que le nombre n'excèderait jamais six, chiffre auquel on s'est tenu depuis deux cents ans. — Les consuls portaient la robe rouge. On les nommait primitivement à la sainte Catherine; mais depuis une quarantaine d'années l'élection a lieu pendant le mois de février.

(Traduction d'une petite brochure latine qui se trouve à la bibliothèque royale et qui a pour titre : STEPHANI GUYONII *orationes duæ, de veteri Aniciensium pietate et de priscá consulatus Aniciensi dignitate* (Lugduni — 1593, in 8°).

néral dans lequel un chanoine, connu par son fanatisme, se mit à haranguer les assistans. « Braves habitans, dit-il, le visage allumé par la » colère, l'enfer est en lutte avec le ciel. Pour s'as- » surer la victoire l'antechrist est venu s'asseoir lui- » même sur le trône de France. Voyez et reconnais- » sez-le à son hypocrisie, à ses débauches, à ses » fureurs. L'infâme a pris la croix pour nous » tromper tous; mais les saintes écritures l'avaient » prédit.... Nos bons seigneurs de Guise sont » égorgés.... Le sang d'un cardinal crie ven- » geance.... C'en est fait, l'hérétique Valois a cessé » de régner. »

Ces déclamations véhémentes produisirent tout l'effet qu'en avait attendu Saint-Vidal, et même le chanoine n'avait pas encore achevé son discours que les auditeurs transportés demandèrent à grands cris à jurer la sainte union. On organisa à la hâte des registres. Ceux qui étaient là s'inscrivirent les premiers; ensuite, par ordre du gouverneur, les capitaines îliers se transportèrent à domicile. — Cette mesure, décidée dans un moment d'exaltation, ne fut pas sans doute trouvée sage par tout le monde; cependant comme elle était provoquée, dirigée par les hommes du pouvoir, il fallut céder à la force. Quelques plaintes commençaient bien à surgir, mais une députation arrivée fort à propos de Toulouse fit tout rentrer dans le silence.

C'était le 3 avril, les citoyens furent convoqués extraordinairement en conseil général pour entendre une seconde harangue, non plus cette fois prononcée par un énergumène, mais par un grave magistrat qui venait au nom de l'honneur et des lois indignement outragés, tracer de nouveaux devoirs aux populations de la province.— Les envoyés toulousains étaient au nombre de huit : l'évêque de Castres pour le clergé, un président et deux conseillers pour le parlement, deux capitouls pour la bourgeoisie, deux marchands pour le commerce.

Jamais assemblée populaire ne s'était montrée plus respectueuse et le chroniqueur assure que deux mille personnes y assistaient. — Messire Vinhals, président au parlement, commença par faire un dramatique tableau des malheurs qui depuis si long-temps déchiraient la patrie. Il déplora l'égarement du roi, les trahisons de la cour, l'audace des religionnaires, la coupable indifférence des politiques; non-seulement il entreprit de démontrer l'utilité d'une coalition, mais il la représenta comme tellement juste que tout honnête homme ne pouvait lui refuser son concours. « L'exemple de Paris avait décidé » Toulouse; et le Puy, la ville de Notre-Dame, » la fille des princes chrétiens et des papes; le » Puy, qui de tous temps s'était fièrement pro- » clamé république, serait-il moins ardent que

» les autres pour défendre son culte et ses » libertés?... » *Non.... Non...*, s'écrièrent tous ces braves Aniciens charmés des éloges qu'on leur adressait, *Vive la ligue! Vive la ligue!* — Et l'évêque, Saint-Vidal, les consuls, les officiers de la sénéchaussée, ceux du bailliage, ceux de la cour commune, le clergé, les nobles, les bourgeois, les marchands et tout le reste jurèrent de demeurer éternellement attachés à la sainte union.

Immédiatement après cette solennelle protestation, Messieurs du parlement envoyèrent des agens dans le Velay pour obtenir l'adhésion de chaque mandement; mais il faut le dire, à l'exception du Monastier qui donna quelques signatures, grâce à l'influence de l'abbé, les autres refusèrent obstinément de participer à cet acte de rébellion. Loin de fléchir devant les ordres qui leur étaient envoyés, ils se disposèrent à soutenir la cause royale contre l'évêque, la sénéchaussée, le gouverneur dont ils cessèrent, dès cet instant, de reconnaître le pouvoir.

Voila donc une complication nouvelle qui va porter le dernier coup à ce malheureux pays. Jusque là, du moins, catholiques et huguenots n'avaient pas dans leurs luttes acharnées attaqué l'antique constitution de l'état; jusque là, le peuple n'avait pas été directement appelé à émettre un avis, à se constituer comme pouvoir;

il avait suivi la voix de ses magistrats et sans cesse avait invoqué le nom du roi même en s'armant contre lui. — Quand jadis l'émeute levait sa tête sanglante, l'insurrection était soudaine; mais inspirée par un acte qui ne devait avoir de retentissement que dans la localité, elle était appaisée avec la cause qui l'avait fait naître. Aujourd'hui le masque est jeté, la haine entre les partis est profonde, la guerre civile va prendre un caractère nouveau. La race des Valois est repoussée, on présente au peuple un fantôme de roi, en attendant que l'Espagnol ou le dernier Lorrain puissent faire triompher leurs ambitieuses prétentions.

La ville du Puy se trouvait dans une position difficile. Assise au centre du pays, environnée de religionnaires et de politiques coalisés contre elle, elle avait tout à craindre. Cependant le danger ne l'intimida pas. Les citoyens venaient de nommer un conseil extraordinaire composé de six prêtres, de six magistrats et de douze bourgeois.—Ce conseil presque dictatorial commença par décréter un emprunt sur les personnes riches, et par faire vendre judiciairement les biens confisqués sur tous ceux qui avaient refusé le serment; ensuite il leva des troupes, nomma des capitaines, renforça les garnisons; en un mot, poursuivit avec énergie et par les moyens les plus actifs le triomphe de la sainte union.

NOTE DES RÉDACTEURS.

Nous arrêtons ici l'impression de l'ouvrage de M. Francisque Mandet, sur nos guerres civiles. Les dimensions déjà considérables de ce volume nous forcent à en renvoyer la suite à nos prochaines Annales.

POÉSIE.

LES MONTAGNES;

Par M. Charles CALEMARD DE LAFAYETTE.

Loin des bois que j'aimais, loin des collines vertes,
Loin de ces oasis qui dorment entr'ouvertes
Comme les fleurs du ciel aux champs de l'univers,
Franchissant nos grands monts, trônes des longs hivers,
Vers les cités du bruit qui nous ouvrent leurs portes,
Pourquoi fuir, ô mon âme! et quel vent nous emporte!...

Jeune encor quand tout rit à notre vie en fleurs,
Quand leur virginité parfume encor nos pleurs;
Nous quittons les torrens, les rives ondulées
La grotte des rochers et l'ombre des vallées,
Tous nos chers souvenirs, tout ce qui fit en nous
Eclore nos pensers les plus purs, les plus doux,

L'espoir, l'illusion, chaste et frêle défense!
Nous emportons au loin tout un trésor d'enfance,
L'avenir est divin! — Mais ce rêve est d'un jour,
L'enfant parti d'hier sera vieux au retour!
Oui, nous tentons un jour dans la forêt du doute,
Sans guide et sans flambeau les hasards d'une route;
Nous marchons, nous cherchons sous un soleil lointain
L'énigme de la vie et le mot du destin.
Nous voulons tout savoir! mais la vie est un songe
Si l'humanité vaine adore le mensonge;
Si lorsque dégoûtés du faux savoir humain,
Nous croisons nos deux bras au milieu du chemin,
Voilà que la cité dont la masse caresse,
Ne verse que l'oubli des coupes de l'ivresse,
Comme une courtisanne irritant le désir
Nous appelle en chantant aux baisers du plaisir.

Ah! sous ce ciel impur qu'aucun bon vent n'effleure,
Un cœur de montagnard se lasse vite et pleure.
Et Paris qui nous tend son piége suborneur,
Enseignant le plaisir désapprend le bonheur!
Alors, malgré l'ennui qui le suit dans sa fête,
Malgré le vide affreux qui bourdonne en sa tête,
L'homme qui s'use vite en ce monde étouffant,
Se retrouve inhabile à ses bonheurs d'enfant,
Et tout plein du regret des songes de jeunesse
Ne comprend même plus que jamais il renaisse.

O nous tous, qu'a poussé quelque orageux désir,
Au rêve du savoir qu'on croit toujours saisir!
Nous qui, pour épeler la vie en son grand livre,
Avons épuisé tout en nous hâtant de vivre!
Que mieux il eût valu, dans un coin de nos bois,
Vivre obscur, ignorant, heureux! — Et quelquefois,
Plein du souffle du Dieu qui bénit l'ignorance,
Poètes, par le cœur, l'amour et l'espérance.

Moi, je rêvais le monde, enfant! et je voulus
Au livre du savoir lire, hélas! et j'y lus.

Mais tout est ironie, et le doute est morose....
Et je n'ai rien trouvé qui valut — une rose,
Un parfum de la nuit, un baiser de l'amour,
Et le sommeil de l'ame après la fin du jour !

Oublieux des bonheurs de la terre natale,
J'ai demandé le mot de l'énigme fatale
A tous les sphynx jaloux qui veillent à côté
Du mystère de l'être et de l'éternité. —
Nul ne m'a répondu! l'effet ment à la cause,
L'esprit fait un vain bruit, l'homme ignore la chose,
La vie est impuissante à comprendre la mort,
Et l'hypothèse ardente est un coursier sans mors!
Hélas! tout sonne creux! tout sonne faux! La tombe
Seule pourrait nous dire où va tout ce qui tombe!
Et les sages lassés qui m'expliquaient les cieux,
Les vieillards tout blanchis, prêts à fermer les yeux,
Les plus grands voyageurs sachant par cœur la terre,
Ne savaient rien d'eux-mêmes et du premier mystère!
L'un d'eux, qui quarante ans avait vu, sans faillir,
La lampe du savoir dans son ombre pâlir,
Génie ardent, épris d'un rêve qu'il féconde,
Et qui peut-être un jour eût transformé le monde
Au seul mot de l'idée éclose en son cerveau,
Vieillard, plus jeune au cœur que le siècle nouveau,
A qui l'étude a bu son sang, comme un vampire,
Nous enseignait comment tombe en poudre un empire,
Quel ver dans leurs piliers détruisait lentement
Un trône, une croyance, un temple, un monument;
Quelle loi dirigeait — des lèvres de la source
Jusqu'à la mer des temps, les races dans leur course;
Quel serait l'avenir des peuples triomphans,
Et les jours inconnus que vivraient nos enfans!

Il sut, mais sa science ignora le mystère
Du pouls qui faiblissait dans sa puissante artère,
Et le savant, quand vint son jour, ne savait pas
Et ne m'avait pas dit ce qu'était le trépas.

Néant et vanité ! Sous notre obscure flamme,
Trop de doute nous presse et nous inonde l'ame !
En vain, et c'est pitié ! pour chercher le bonheur,
J'ai vanné dans ma main, comme fait le vanneur
Ne trouvant que l'ivraie en son blé qu'il émonde,
Dans le creux de ma main la sagesse du monde !
J'ai trié mon trésor et rien ne m'est resté,
Le vent du scepticisme avait tout emporté !

Et j'ai douté de tout, jusqu'au jour où ma vie
De l'erreur du plaisir promptement assouvie,
Comme un convive pâle aux lueurs du matin,
Chancelant et brisé a quitté le festin.
Dans la nuit de mon cœur l'espérance était morte !
— Alors, un spectre noir s'est assis à ma porte,
C'était mon deuil ! — L'ennui, mon hôte familier,
Tous les jours que Dieu fait, monta mon escalier ;
Dès le matin assis près du lit où je veille,
Il retrouvait toujours — le regret de la veille,
L'effroi du lendemain, le désir de l'oubli,
Et dans mes désespoirs mon cœur enseveli !

Puis, je me suis lassé ; j'ai dit : Sur la montagne,
La sainte poésie est toujours ma compagne;
L'ennui n'y peut atteindre à notre essor de feu,
Et le vent, d'un coup d'aile, y porte jusqu'à Dieu !
J'irai, je chercherai quelque trace chérie,
Les jours où souriait ma jeune rêverie;
Les vents me rediront cette chanson d'hier,
Que je chantais naguère, enfant sauvage et fier !
Et la cascade en pleurs, élégie éternelle
De ce que la nature a de pleurant en elle,
De sa tristesse auguste échevelant les flots,
Aura pour mes regrets de magiques sanglots !
Oh ! vienne donc la nuit, solitude sublime,
Où mon cœur qui s'effare avec amour s'abîme !
Vienne l'heure, aux grands bois, où la lune qui dort,
A la cime des pins met une aigrette d'or !

Je suivrai son rayon tremblant à toute brise,
Sur le flot qui de bleu vernit la terre grise,
J'écouterai la voix du torrent au ravin,
Et le chant du désert, ce poète divin!
Quand minuit a sonné, quand le désert commence
Sa magnifique plainte à la nature immense,
Lorsque la nuit marchant de son pas le plus doux,
Mère active et féconde et qui veille sur tous,
Bercera doucement dans un pli de sa robe
Tout un monde endormi que son crêpe dérobe;
Lorsqu'enfin son regard pensif et plein d'adieu,
Mouille d'un pleur divin tout ce qu'a créé Dieu;
Heureux dans cette nuit par son amour choisie,
Qui trouve encore un cri d'ardente poésie!
Et lui redemandant le sourire et les pleurs,
Entend un chant du ciel poindre dans ses douleurs!

Je sais près de ma ville une retraite sombre,
Où d'antiques noyers baignent leurs pieds dans l'ombre,
D'une laine soyeuse et charmante au toucher,
La mousse et le gazon tapissent le rocher,
Une brise amoureuse y berce dans les haies,
Tous les nids babillards descendus des futaies,
Le thym qui se détache en un gazon plus clair,
D'une agreste senteur à l'entour trempe l'air;
Un murmure de flots fuyant par la prairie
Aux plaintes de la feuille errante s'y marie;
Et tant que ce doux bruit invite à sommeiller,
Le tronc moussu d'un chêne offre un large oreiller.
Puis, vers les grands rochers qui sur le fond dominent,
Deux sentiers escarpés, par les vignes cheminent
Aux grottes qui nous font un asile charmant,
Tout d'admiration et de recueillement.

La cascade, les bois et les grottes chéries,
C'est, ô mes souvenirs! tout le val des Estries.

Plus loin, je chercherai sur un mont enchanté,
Un Eden où mon rêve est souvent emporté,

Large cratère éteint, ermitage mystique
Couronné de festons comme une coupe antique;
C'est Bar, le mont de Bar, d'où l'on voit l'horizon
S'épanouir au loin, de neige ou de gazon,
Et qui cache à demi, comme des fleurs champêtres,
Son bosquet de bouleaux dans sa forêt de hêtres.

Maintenant! — Maintenant pour grandir notre essor,
Franchissons, en montant plus loin, plus haut encor,
Depuis le mont Usclat jusques à Chamalières,
Cette chaîne de monts qui sont nos Cordilières.

Plus loin, plus haut encor, comme d'ardens aiglons,
Dédaignons cette fois collines et vallons!
Elance-toi, mon ame, au nid que l'aigle gagne,
Et va toucher de l'aile à la grande montagne,
Où la mer de l'Espan, onduleuse à nos yeux,
Semble nouer sa gaze à la gaze des cieux;
Où le vent du désert courbe la forêt grise,
Comme dans le sillon, l'épi d'or sous la brise.

Salut au mont Mezenc! qui de son front tout blanc
Dépasse la tempête acharnée à son flanc;
Salut au fier géant! qui vieillard sous la neige
Voit éclore à son ombre un printemps qu'il protège,
Et posant son pied rude en des prés toujours verts,
Prête sa tête chauve à d'éternels hivers!
Qui lorsque l'ouragan, ce dur pasteur des ondes,
Presse de son troupeau les têtes vagabondes,
Et flagellant l'écume au front des flots amers,
Contre la rive nue échevelle les mers, —
Géant insoucieux de l'ouragan qui passe,
Sourit de ces vains bruits, en dominant l'espace,
Et quand la mer se calme, et qu'il y peut se voir,
De son lointain sommet, prend la mer pour miroir,
Ah! c'est là que notre ame, au vent qui l'a saisie,
Eclate en flots puissans de vaste poésie;
C'est là que dominant l'horizon agrandi,
Jusqu'aux Alpes, jetant un regard enhardi,

Comme l'ange éperdu qui plane sur l'abîme,
Elle improvise un chant de tristesse sublime;
Car c'est sous l'œil de Dieu qu'un cœur déshérité
Trouve une fois encor grandeur et liberté.

Pourquoi donc n'avoir pas tenu toute sa vie
A ces nobles splendeurs tout entière asservie?
Pourquoi t'avoir quitté, pays des jours heureux!
L'ombre était fraîche et vierge au fond des vallons creux,
L'harmonie était douce au penchant des collines,
Et la brise a des chants comme les mandolines.
La chaumière abritant le pâtre heureux d'aimer,
Cache au monde un bonheur que nul n'a su nommer;
Il est bon d'aller deux, par la nuit qui sommeille,
Sous l'étoile qui verse une lueur vermeille;
D'être deux à se dire, avec des mots de miel,
Avec d'ardens regards, un des secrets du ciel;
Et puis quand de la mort l'haleine nous effleure,
De s'endormir, béni par l'adieu qui nous pleure!

Oui! bien que notre cœur, qui le regrette en vain,
Se soit fait impuissant pour ce rêve divin,
Au foyer du désir, quand la flamme est éteinte,
La patrie est encore une émotion sainte;
Un nom harmonieux qui fait vibrer toujours
Quelque chose des chants de nos premiers beaux jours;
Un long ressouvenir qui pâlit, mais qui dure,
Une fleur qui conserve en perdant sa verdure
Tout le premier parfum de son beau mois de mai,
Fleur bien flétrie, hélas! mais que toujours j'aimai.

Car c'est encore ici qu'il faut trois pieds de terre,
Pour s'endormir un jour dans le champ solitaire;
Où du dernier sommeil dorment tous nos aïeux!
O mon ame! ô ma pauvre oublieuse des cieux!
Toi qui pouvais trouver la paix des solitudes,
Et qui vas trébuchant sous tant de lassitudes,
C'était parmi ces monts qu'il te fallait chercher
Une grotte, et l'oubli dans l'ombre d'un rocher;

C'était là qu'il fallait, des collines aux grèves,
Paître le blanc troupeau de tes plus chastes rêves;
— Va! quand tu n'auras plus un monde à parcourir,
C'est là qu'il fallait vivre! — Il y faudra mourir.

LA CHAPELLE SAINT-MICHEL (1).

LÉGENDE :

900 - 960;

Par M. Wains-Desfontaines, d'Alençon.

Oh! laissez nous nos ballades naïves,
nos légendes et nos sorciers!!!

Non loin de la cité que la Borne féconde,
Arrose avec amour du tribut de son onde,
Il est un mont géant, dont le front sourcilleux
S'élance avec orgueil vers la voûte des cieux;
Un jour que, seul, au pied de cette masse énorme,
J'admirais la chapelle et l'antique clocher
Elevés sur la plate-forme,
Un vieillard qui me vit s'empressa d'approcher.

(1) Au nombre des sujets mis au concours pour 1838, la Société devait accorder une médaille d'or ou d'argent à l'auteur de la meilleure pièce de poésie, sur un sujet pris dans l'histoire du département ou offrant un intérêt local. Diverses pièces de poésie ont été adressées à la Société, qui, dans sa séance du 22 août 1838, a décerné une médaille d'argent à M. Wains-Desfontaines, auteur de ce poème.

J'allais interroger sa conteuse mémoire
Quand, prévenant soudain mes vœux avec bonté,
Il me dit cette vieille histoire
Que je vais vous rimer avec fidélité.

I.

C'était vers l'an neuf cent, dit une charte ancienne,
— Apôtre de la foi chrétienne,
Le pieux Gotescal, des ennemis de Dieu
Fuyant la rage incendiaire,
Par le jeûne et par la prière,
Depuis long-temps déjà sanctifiait ce lieu.

Tout-à-coup, une nuit, pendant que le saint homme
Reposait d'un paisible somme,
Voici qu'à son chevet un ange du Très Haut
Descend et, de l'anachorète
Troublant la profonde retraite,
Sur sa couche l'agite et l'éveille en sursaut.

« Gotescal, lui dit-il, que ton cœur soit en joie!
» C'est Dieu qui près de toi m'envoie;
» Ecoute avec respect les ordres du Seigneur,
» Demain, à l'aurore nouvelle,
» Il veut qu'une sainte chapelle
» S'élève, par tes mains bâtie, en son honneur....»

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

II.

Le lendemain, quand l'aurore
Revint éclairer les cieux,
L'ame toute pleine encore
De l'ordre mystérieux,

L'ermite prit son rosaire,
A genoux fit sa prière,
Et puis se signant, — soudain
Du ciel pour accomplir l'œuvre,
Se hâta, pieux manœuvre,
De prendre la pioche en main.

Or, ajoute la chronique,
On voyait aux mêmes lieux
Les restes d'un temple antique,
Voué jadis aux faux dieux;
Ce fut là que le saint prêtre
Conduit par son divin maître,
Dévotement résolut
De construire son église
Et d'employer à sa guise
Le terrain de Belzébuth.

Mais de la demeure sainte
A peine, hélas! Gotescal
Avait-il tracé l'enceinte,
Qu'un bruit terrible, infernal,
Sortant du sein de la terre,
Sur sa base séculaire
Ebranla le mont altier;
On eût dit que, sous la foudre,
Il allait, réduit en poudre,
Soudain croûler tout entier.

A sa mission fidèle,
Trois fois le saint fondateur,
Enflammé d'un nouveau zèle,
Reprit l'œuvre du Seigneur;
— Trois fois, écumant de rage,
Le démon, du saint ouvrage,
Détruisit les fondemens,
Et, ressaisissant sa proie,
Trois fois, en signe de joie,
Poussa d'affreux hurlemens . . .

III.

Enfin, n'en pouvant plus, le saint anachorète
Déjà battait en retraite
Devant l'enfer révolté,
Quand l'ange du Seigneur à ses yeux se présente,
Et d'une voix foudroyante,
Gourmandant sa lâcheté :

« Gotescal !... Arrête !... Arrête !...
» Eh quoi ! timide soldat,
» Quand le triomphe s'apprête,
» Tu désertes le combat !
» Reviens... — Le ciel te l'ordonne,
» Que l'enfer mugisse ou tonne,
» De ton cœur bannis l'effroi...
» Reviens !... Tu n'as rien à craindre ;
» Quelle arme pourrait t'atteindre !
» Dieu n'est-il pas avec toi ?... »

L'ange dit, et soudain disparaît à sa vue.
— A cette voix bien connue,
Gotescal revient... — Satan,
Furieux cette fois, de l'abîme s'élance
Et bouillonnant de vengeance,
Sur lui fond au même instant.

IV.

Oh ! la lutte fut horrible !...
Autour d'eux, avec fracas,
La foudre tonnait terrible,
Le roc volait en éclats ;
— De force égaux l'un et l'autre,
Le diable et le saint apôtre,
Pied contre pied, corps à corps,
S'étreignant avec colère,
Ebranlaient au loin la terre
Sous leurs belliqueux efforts.

Le duel épouvantable
Depuis deux heures en vain
Durait. — Tout-à-coup le diable
Sentit défaillir le saint;
— C'en était fait de l'ermite,
Déjà la griffe maudite
Au fond du gouffre éternel
L'entraînait, — quand à sa vue
Apparut, fendant la nue,
Le saint archange Michel...

De son égide immortelle
Couvrant l'apôtre abattu,
Il terrasse le rebelle,
Qui roule à ses pieds vaincu...
— Satan que l'orgueil dévore,
Se relève et lutte encore;
Mais d'un bras victorieux,
Du sommet de la montagne
L'ange, à travers la campagne,
Le lance et remonte aux cieux...

Une forte odeur de soufre
Se répandit dans les airs,
Et des profondeurs du gouffre
Jaillirent d'affreux éclairs;
— Des tonnerres effroyables,
Des hurlemens lamentables
Soudain mugirent encor;
De Satan qui, plein de rage,
Rentrait au sombre rivage,
C'était le dernier effort.

V.

Délivré désormais des piéges de l'abîme,
Animé d'un zèle sublime,
Gotescal se remit à l'œuvre avec ardeur;
Et deux jours après, ô surprise!

Le saint prêtre, dans son église,
Offrit un sacrifice à son divin Sauveur.

Sur ce miracle, la chronique,
Selon moi, ne dit rien qui clairement l'explique;
Dans une note seulement,
On lit que Gotescal dédia sa chapelle
A l'archange guerrier, dont l'égide fidèle
L'avait sauvé des griffes de Satan.

Depuis ce temps, debout au haut de la montagne
Dominant au loin la campagne,
Le pieux monument, immuable est resté;
— Bravant les hommes et les âges,
Il a vu neuf siècles d'orages
Passer autour de lui sans ternir sa beauté.

FIN.

Table des Matières.

FIN DE LA TABLE.

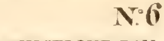


NUSCRIT DE THEODULFE.

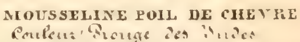
N.5

FOULARD DE SOIE

Couleur Amaranthe.

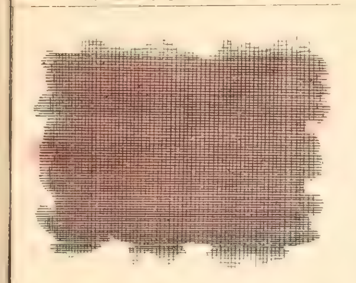


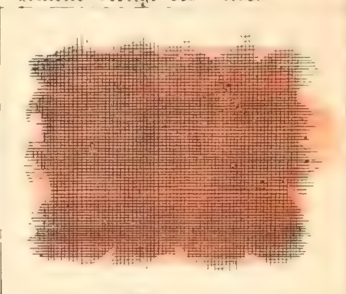
N.6



MOUSSELINE POIL DE CHEVRE

Couleur Rouge des Indes





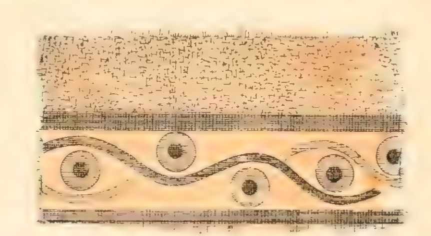
ail indien à 4 Couleurs



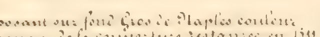
N.14

CRÊPE DE CHINE

soie avec Bordure broché espouliné travail indien à 4 couleurs



N18



VELOURS COUPE SOIE

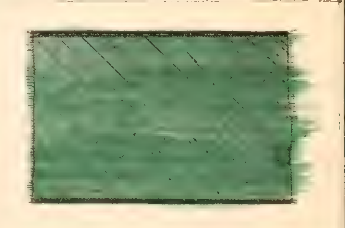
reposant sur fond Gros de Naples couleur cramoisi de la couverture restaurée en 1511



N.19

RUBAN CORDON DE SOIE

N° 4 Fond serge avec Zigzag ondé couleur Vert Mirthe de la couverture de 1571.



TISSUS DES 9e ET 16me SIÈCLES TROUVÉS DANS LE MANUSCRIT DE THÉODULFE.

N° 1 — TISSU DE COTON. *Couleur Nankin*

N° 2 — CHAINE SOIE TRAME POIL DE CHEVRE. *Couleur Paille foncée*

N° 3 — CHAÎNE SOIE TRAME POIL DE CHÈVRE. *Couleur Vert de cour foncé*

N° 4 — CANEVAS SOIE. *Couleur Tourterelle claire*

N° 5 — FOULARD DE SOIE. *Couleur Amaranthe*

N° 6 — MOUSSELINE POIL DE CHEVRE. *Couleur Rouge des Indes*

Chaîne — Trame

N° 9 — GAZE MARABOU SOIE. *Couleur Paille rosée*

N° 11 — CREPE DE CHINE. *en soie très souple Couleur bois*

N° 12 — CREPE DE CHINE. *peu souple couleur blanc*

N° 13 — CREPE DE CHINE. *soie avec bordure broché espouliné travail indien à 4 Couleurs*

N° 14 — CREPE DE CHINE. *soie avec bordure broché espouliné travail indien à 4 couleurs*

N° 15 — TISSU MELANGE SOIE ET POIL DE CHEVRE AVEC BORDURE. *espouliné travail indien à 2 Couleurs*

N° 16 — TISSU FAÇONNÉ SOIE FOND FOULARD. *couleur pourpre avec bordure lancée grande tire*

N° 17 — VELOURS COUPE SOIE. *Couleur Pourpre de la couverture du 9me siècle reposant sur fond serge*

N° 18 — VELOURS COUPE SOIE. *reposant sur fond Gros de Naples couleur cramoisi de la couverture restaurée en 1511*

N° 19 — RUBAN CORDON DE SOIE. *N° 4 Fond serge avec fizesse ronde couleur Vert Mirthe de la couverture de 1511.*

T DE THEODULFE.

DIVERSES ESPECES D'ECRITURE.

PRÉFACE EN VERS Fig 5.

Quicquid abhebraeostilus atticus atq. latinus
Sumpsit Inhoc totum codice lector habes

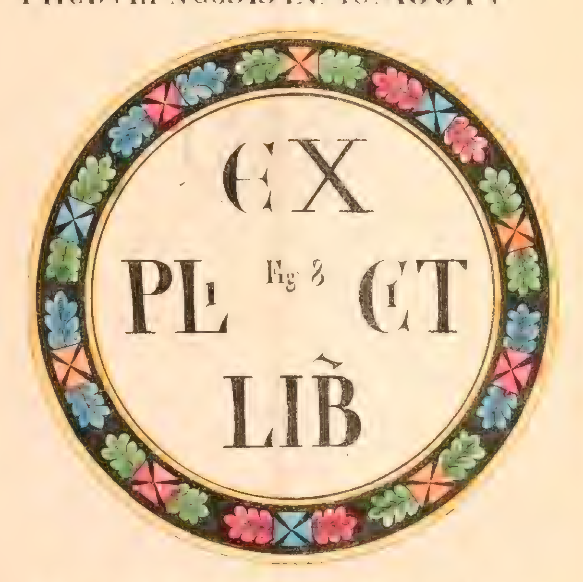
ECRITURE ORDINAIRE Fig 6

In principio creavit ds caelum & terram terra autē
erat inanis & uacua & tenebre erant super faciem

Ecriture Microscopique Fig 7

VOEUX DE THEODULFE AU LECTEUR.

UUDOFELXPEPLRMTMPRLETOR
THEDVLFNECSIS INME MOOTV



FNSADEORHQBEPRACNTBSAFM
STPXNTASALSETBIICTOAUE

Fig 9.

Lith. de Dumenil & Bruneau.

DESSINS ET ORNEMENS DU MANUSCRIT DE THEODULFE.

ALPHABET

Des Lettres le plus Généralement employées dans le manuscrit de Théodulfe.

LETTRES.

Ordinaires.	Capitales. Fig. 1	Onciales. Fig 2	Minuscules Fig 3
A	A	λ a	a
B	B	B	b
C	C	c	c
D	D	∂ D	d
E	E	e	e
F	F	F	f
G	G	ς	g
H	H	h	h
I	I	I	ı
J	J	J	J
K	K	K	K
L	L	L	l
M	M	ω	m
N	N	N	n
O	O	O	o
P	P	P	p
Q	Q	Q	q
R	R	R	R r
S	S	S	s ſ
T	T	T	τ
U	U	UV	u
V	V	U	v
X	X	X	x
Y	Y	Y	y
Z	Z	Z	z

UN DES 12 CANONS SUR VELIN BLANC

Fig. 4.



DIVERSES ESPECES D'ECRITURE.

PRÉFACE EN VERS Fig 5.

Quicquid abhebraeostilus atticus atq latinus
Sumpsit inhoc totum codice lector habes

ECRITURE ORDINAIRE Fig 6

In principio creavit d̄s caelum & terram terra autē
erat inanis & vacua & tenebre erant super faciem

Ecriture Microscopique Fig 7

VŒUX DE THEODULFE AU LECTEUR.

UUDOFELXPEPLRMEMPRLETR
THEDVLFNECSIS INME MOOTV



FNSADEORHQBEPRACNTBSAEM
STPXVTASALSETBILCTOAUE

Fig. 9

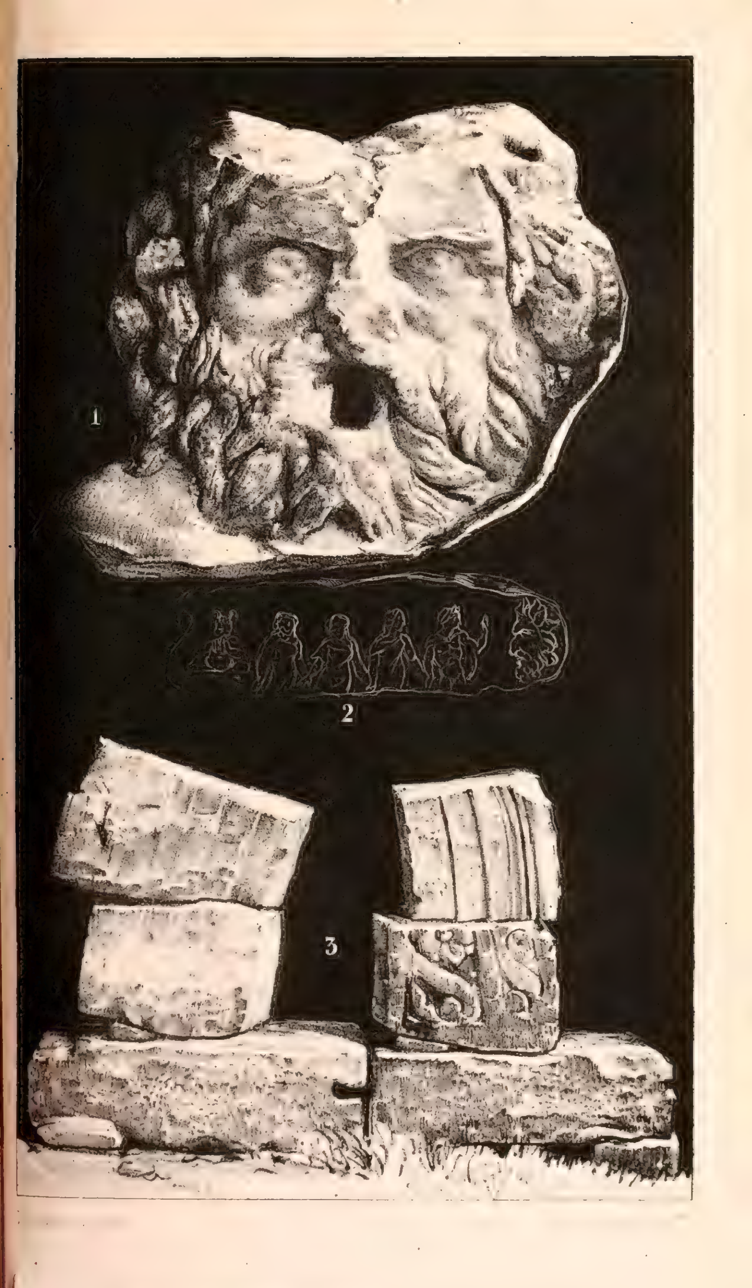


Fig. 1 & 3. *Antiquités de Polignac*

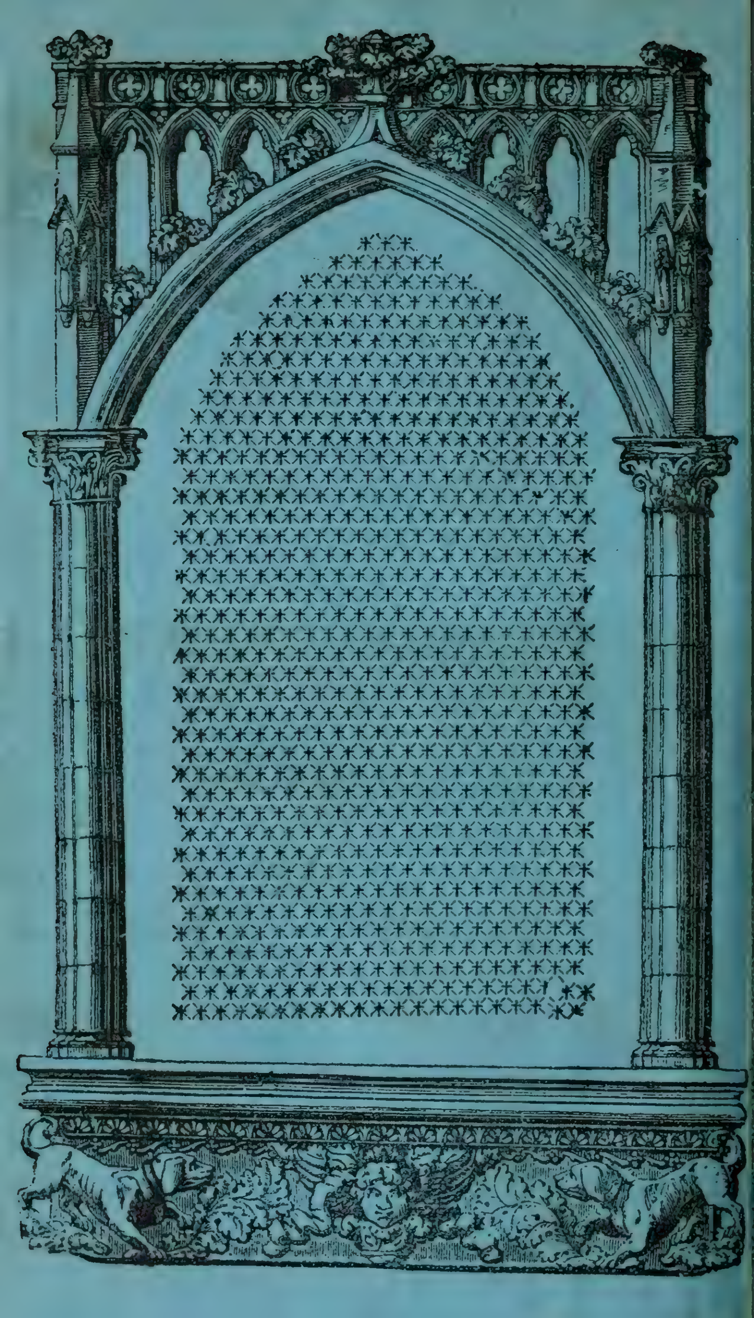
Fig. 2. *Dessin extrait d'un bas relief antique d'Athènes*

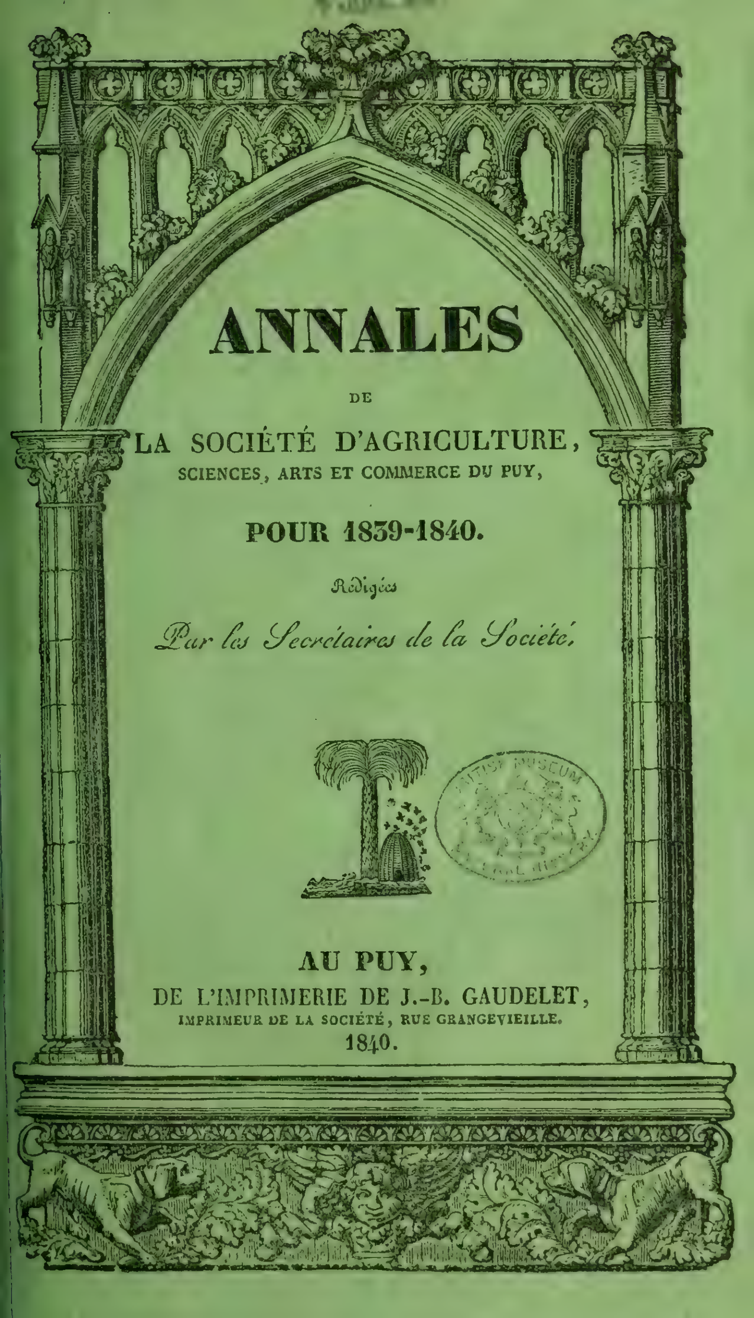

MUSEUM
HISTORY.





CARTE
Géognosique et Topographique
du
CANTON D'ALLÈGRE
(Haute Loire)
PAR FELIX GRELLET
1859.
Echelle d'un Myriamètre ou 10,000 Mètres
Felines
St Leger
St Pal de Mus
Chomelix
St Pierre du champ
St Just
Monlet
La Chapelle Bertin
ALLEGRE
Varennes
Vernassal
Fix
Lissac
St Geneys
VOREY
LOUDES





ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY,

POUR 1839-1840.

Rédigées

Par les Secrétaires de la Société.

AU PUY,
DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. GAUDELET,
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, RUE GRANGEVIEILLE.
1840.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY,

POUR 1839-1840;

RÉDIGÉES

PAR LES SECRÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ.





AU PUY,

IMPRIMERIE DE J.-B. GAUDELET, SUCCESSEUR DE P. PASQUET.

1840.

Nota. La Société n'entend garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les *Annales*.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY.

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 25 AOUT 1840,

Par M. Bertrand de Doue, président.

Ce fut une idée heureuse, Messieurs, une pensée féconde en résultats que celle que vous réalisâtes, il y a aujourd'hui vingt ans, alors que portant vos vues au-delà du but que vous vous étiez d'abord proposé, vous indiquâtes, par d'importans changemens dans le titre primitif de votre association, vers quels objets nouveaux vous alliez diriger votre activité.

Ce n'est pas que notre agriculture n'offrît un champ assez vaste à des améliorations de tout genre, mais, par la nature même de cet art, et

si l'on tient compte de l'esprit des populations qui l'exercent, essayer de changer brusquement des habitudes invétérées, d'improviser en quelque sorte une révolution agricole, était une œuvre au-dessus de vos forces. C'était surtout de persévérance dont vous aviez besoin.

Dès lors vous comprîtes que, sans manquer au plus important de vos devoirs, il restait encore en vous assez de sève, assez de vitalité pour vous permettre d'agrandir la sphère de vos travaux. Notre industrie, si long-temps stationnaire, les sciences, ce brillant flambeau des temps modernes, les beaux-arts enfin dont la fleur délicate semblait ne pouvoir se développer sous notre âpre climat, n'étaient-ce pas là des objets bien dignes d'enflammer votre zèle et d'exciter votre sollicitude ?

Je ne redirai pas, Messieurs, par quel rare concours de circonstances, par quelles créations utiles, par quelle série de recherches sur notre histoire, sur nos antiquités, sur la statistique et l'histoire naturelle de ce département, a été justifiée une entreprise qui n'était pas sans quelque témérité, si on se reporte au temps où elle fut conçue.

Mais ce que je ne saurais assez vous faire remarquer, parce que là, et là seulement peut-être, se trouve le secret des honorables sympathies que vous avez rencontrées chez vos concitoyens, de la cons-

tante protection que vous ont accordée nos premiers Magistrats et les Conseils généraux qui se sont succédés, c'est que jamais vous n'avez perdu de vue l'idée que votre patriotisme vous avait d'abord inspirée, l'idée fixe qui dirigea tous vos travaux, celle de la spécialité départementale.

« Ce sont les principes indigènes, » disait naguères un des hommes des plus distingués de notre époque, dans une solennité semblable à celle qui réunit aujourd'hui autour de vous les notabilités de la ville et du département; « ce sont » les principes indigènes qu'il appartient à l'Aca- » démie de province de saisir, de développer, de » féconder. Elle peut en cela ce que nulle autre » ne peut. La fibre provinciale est sous sa main; » c'est à elle à la faire vibrer. Là est la partie » originale de sa mission, et c'est en la rem- » plissant, qu'elle peut rencontrer la gloire, qui » ne s'attache qu'à l'originalité.

» Toute Académie locale qui saura se faire ainsi » sa part, la gardera. On ne demandera pas à » quoi elle est bonne, on le verra. La province, » interrogée sur son histoire, sur sa statistique, » sur sa géologie, sur tout ce qui la touche, sur » tout ce qu'elle sait et qu'elle seule peut savoir, » répondra et répondra juste; et le corps de ces » réponses deviendra, pour la société qui les » aura formulées, un monument glorieux; pour » les sciences, un document original; pour la

» province, une source abondante de poésie, de
» patriotisme, de lumière et de vie.

» Cherchez ce qu'ont produit, depuis qu'elles
» existent, les différentes Académies de province;
» vous verrez qu'elles n'ont moissonné que dans
» ce cercle, et que tout ce qu'elles ont semé au-
» delà n'a pas levé. Ce qu'on leur demande, ce
» sont des études sur la localité, que l'on ne
» trouve que là, parce qu'elles ne pouvaient être
» faites que là. Ces études, tout homme qui s'oc-
» cupe de la France et même de l'Europe sous
» une face quelconque, en a besoin. C'est une
» pierre de l'édifice qu'il essaie d'élever, et si elle
» lui manquait, son œuvre serait moins parfaite.
» Il vient la chercher où elle doit être, et quand
» il la trouve, il rend hommage à l'Académie lo-
» cale qui a eu le bon sens de comprendre que
» sa mission était de la lui préparer (1). »

Ce bon sens, Messieurs, vous l'avez eu. Cette mission est celle que vous avez voulu remplir. Ce programme, tracé aux Sociétés de province par une intelligence élevée, est bien celui que vous vous étiez proposé.

Voyons par quels travaux accomplis depuis votre

---

(1) Propositions adressées à l'Académie royale de Besançon, dans sa séance publique du 18 janvier 1837, par M. Jouffroy, député du Doubs, relativement à la publication des Mémoires et documens inédits pour servir à l'Histoire de la Franche-Comté.

dernière séance publique, vous en avez rempli les conditions.

Et d'abord vos écoles! Leur état prospère, leur utilité reconnue, me dispensent de répéter ici les détails que je vous ai présentés plus d'une fois sur cet établissement. Près de 90 élèves y ont reçu cette année, sous l'œil des directeurs à qui vous en avez confié la surveillance, une instruction perfectionnée par seize ans d'expérience : une bonne et solide instruction, car elle est complètement en rapport avec l'utile et modeste carrière à laquelle ces jeunes gens se destinent. Précieux avantage dont les classes plus aisées sont encore privées. Dans quelques instans, ils viendront vous demander les récompenses promises à leur émulation et auxquelles vous avez voulu donner un nouveau prix, en les leur décernant dans cette solennité.

Le rapide accroissement qui s'est opéré cette année dans les versemens de la caisse d'épargne, a prouvé que les avantages de cette institution sont chaque jour mieux appréciés.

D'après le compte que MM. les Directeurs, dont les deux tiers sont pris encore dans votre sein, doivent, aux termes des statuts, vous présenter annuellement, 101,666 francs étaient dus, au 1er janvier dernier, à 285 déposans. — Depuis cette époque jusqu'au 23 août, 61,988 francs ont encore été versés par 144 déposans. C'est plus

que le double de ce qui avait été versé l'année dernière, pendant le même espace de temps et près de trois fois autant que dans toute l'année 1837.

Voilà cependant une de ces créations dont la première pensée, émanée de votre patriotisme, fut d'abord accueillie avec une indifférence qui vous eût frappés de découragement, si vous n'aviez été convaincus que la persévérance dans des vues justes et utiles doit finir par triompher, même de l'apathie.

Mais n'en fût-il pas ainsi, et des écoles industrielles dont je viens de vous entretenir, et de ce Musée où, entourés des monumens des arts, vous êtes heureux de réunir un si grand nombre de vos concitoyens ! Quelques débris informes sur lesquels l'ignorance arrêtait à peine son stupide regard, quelques restes mutilés des monumens qui dans des temps reculés avaient décoré cette terre, tels furent les premiers matériaux que le zèle essaya de recueillir dans cet établissement dont le nom prononcé tout bas n'obtint d'abord des plus bienveillans qu'un sourire d'incrédulité. Et aujourd'hui!..... aujourd'hui, Messieurs, est un de ces jours que vous avez voulu consacrer à l'expression publique de votre reconnaissance envers les hommes généreux qui enrichissent ce Musée de leurs dons, ou qui, par un noble usage de leur influence, le recommandent à l'attention et à la munificence du Gouvernement; car,

personne ne l'ignore, ce n'est point avec les faibles ressources mises à votre disposition qu'il aurait pu devenir, en un si petit nombre d'années, ce qu'il est aujourd'hui.

Ainsi, cette vue pittoresque des ruines du château de Lavoûte est due à l'honorable souvenir que conserve M. Armand de Bastard, votre président honoraire, du pays qu'il a si long-temps administré, de ce Musée qu'il a si puissamment concouru à fonder. Aux beautés que présente ce tableau, l'un des plus remarquables qu'ait produit le pinceau consciencieux de Thuillier, se joint un autre genre de mérite, celui de retracer un de ces sites tour-à-tour rians ou sauvages que les bords de la Loire et de l'Allier offrent au paysagiste.

C'est de Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, que vous avez reçu cette belle tête de Jupiter-Sérapis, en albâtre oriental, découverte dans les ruines de l'antique *Ruessium ;* autre souvenir de l'illustre prélat à qui votre bibliothèque historique est déjà redevable de rares manuscrits, et dont avant son départ vous avez inscrit avec orgueil le nom vénéré sur le tableau de vos Membres honoraires.

Ces marbres funéraires, couverts de caractères arabes, ce vase consacré d'où s'élevait la fumée de l'encens, ces objets d'équipement à l'usage du cavalier kabyle, vous les devez à M. Ferdinand Lemaugin. Ces inscriptions qui couvraient les murs

des mosquées de Constantine, ces dépouilles arrachées aux tombes de Stora, ont été recueillies par MM. de Rosières et Surrel de Montchamp : glorieux trophées, mais, hélas! chèrement payés du sang de nos frères!

Passerai-je sous silence cette magnifique aquarelle d'Hubert, chef-d'œuvre de sa magique palette, qui fit à l'exposition de 1839 l'admiration des connaisseurs et que vous avez placée ici pour montrer à quelle puissance de couleur ce genre de peinture est susceptible de s'élever.

C'est à M. Lanthenas, curé de Polignac, que la science archéologique doit d'avoir recueilli ce cippe antique sur lequel est figuré l'instrument désigné par le nom d'*ascia*, objet de tant de dissertations, parmi lesquelles nous citerons celle de notre savant et bien-aimé confrère, M. Mangon de Lalande, dont les conclusions se trouvent complètement confirmées par la découverte de ce cippe.

Mais, Messieurs, qui de nous n'a éprouvé une vive émotion à la vue du triple tribut payé par le jeune Experton, aux illustrations de sa terre natale.

Dans l'un de ces bustes, vous avez aimé à retrouver les traits de notre Julien, reproduits avec un talent digne du sien sur le marbre que son habile ciseau savait si bien animer.

Cette statuette est celle du cardinal de Polignac.

A cette majestueuse attitude, à ces traits nobles et expressifs, vous avez reconnu d'abord le pacificateur d'Utrecht, l'immortel auteur de l'Anti-Lucrèce.

Cet autre buste est consacré au mérite guerrier. C'est celui du maréchal de Vaux, né parmi nous, et qui, au terme de sa glorieuse carrière, après avoir conquis la Corse et donné Bonaparte à la France, n'exprimait d'autre regret que de mourir loin du toit de ses pères.

Ne nous y trompons pas, Messieurs, ces illustres images ne sont plus ici de simples produits de l'art. En voyant les plus humbles de nos concitoyens s'incliner devant elles avec respect; en voyant une jeunesse, avide elle aussi de gloire, chercher dans ces yeux éteints quelques étincelles du feu sacré dont ils brillaient jadis, qui pourrait douter de leur influence sur l'avenir des générations qui s'élèvent ?

A ceux qui demanderaient quel degré de talent justifie, dans l'auteur de ces trois morceaux, sa patriotique ambition, je répondrai que le premier de ces bustes, celui de Julien, a mérité que MM. les professeurs de l'Ecole royale de peinture et de sculpture en demandassent une copie, pour la placer dans la salle des conférences du palais des Beaux-Arts; que le célèbre sculpteur Ramey, membre de l'Institut, porte à notre jeune compatriote un vif intérêt et qu'il vous a écrit plusieurs

fois pour vous le recommander; ils se joindront alors à nous, espérons-le, pour obtenir du Conseil général un encouragement qui lui permette de développer les heureuses dispositions dont il a hérité de son père et de rendre un jour avec usure à son pays le prix des suffrages qu'il ose ambitionner.

Tels sont les principaux objets d'art ou d'antiquité dont le Musée s'est successivement enrichi. Ses collections d'histoire naturelle possèdent depuis peu une belle suite des roches de l'Ecosse, recueillies par M. Forbes, un des professeurs les plus distingués de l'Université d'Edimbourg, et qui ont été données au Musée par un de vos membres résidans. L'analogie de la plupart de ces roches avec celles de vos terrains volcaniques leur donne le genre d'intérêt que vous recherchez avant tout, celui d'offrir de nouveaux moyens de compléter l'étude de notre sol.

Cet intérêt se retrouve à un haut degré dans les restes parfaitement conservés d'hippopotame et de cheval, retirés du vaste ossuaire de Cussac et de Solilhac, qui ont accru de deux nouvelles espèces vos collections déjà si riches en ossemens des animaux des terrains de transport. Des recherches plus assidues donneront, nous n'en doutons pas, l'explication de l'entassement sur ce point d'un si grand nombre de débris de ruminans et de pachydermes, et celle non moins

curieuse de l'absence des grands carnassiers qui les accompagnent dans les gîtes analogues de Saint-Privat-d'Allier et des environs d'Issoire.

Enfin, dans votre Bibliothèque historique ont été recueillis un grand nombre de documens précieux pour notre histoire. Je citerai dans ce nombre les premiers volumes de la réimpression de l'Histoire du Languedoc, de Dom Vaissette, par M. le chevalier Du Mège; recueil immense de dates et de faits que l'on ne saurait trop consulter.

Parmi les ouvrages qui sont le fruit d'études contemporaines, vous avez remarqué la reproduction de la danse macabre de la Chaise-Dieu, exécutée par notre honorable confrère, M. Anatole de Planhol. Bientôt, nous l'espérons du moins, une Histoire complète de cette célèbre abbaye, par un autre de nos confrères, qui en fait depuis plusieurs années le but special de ses doctes recherches, complètera la remarquable série de travaux dont elle a été le sujet.

Je citerai aussi l'ouvrage de M. Fr. Mandet, sur la Langue romane, savante introduction au recueil de poésies de nos troubadours, dont notre infatigable confrère prépare la traduction.

J'aurais enfin à vous parler de son Histoire de nos guerres civiles et religieuses, des vives couleurs, de l'intérêt véritablement dramatique qu'il a su répandre sur cette époque de notre Histoire, si un sentiment que vous apprécierez ne m'interdisait ici tout éloge.

C'est trop se complaire peut-être dans l'énumération des richesses accumulées par vos soins dans cette enceinte, bientôt trop étroite pour les contenir. Des intérêts plus precieux, puisqu'ils touchent au bien-être d'une partie intéressante de notre population, réclament à leur tour votre attention. Je veux parler de notre principale industrie, de celle qui occupe soixante-dix mille ouvrières dans nos trois arrondissemens et qui contribue à y faire rentrer une partie du numéraire qui nous est enlevé chaque année par l'impôt.

Si l'on recherche la cause du progrès immense qui s'est opéré dans cette branche importante de l'industrie départementale, on la trouvera d'abord dans la nécessité de détruire, par la variété des dessins et par la modération dans les prix, la concurrence du tul qui a failli nous être si funeste; mais elle est surtout dans les dépôts qui ont été établis à Paris, il y a quelques années, par nos principales maisons de fabrique. Dès lors les distances ont disparu, le Puy s'est trouvé aussi près que Caen, Chantilly ou Bayeux de la capitale, devenue le centre du commerce de presque tous les objets de luxe. Ces maisons, averties jour par jour des exigences toujours renaissantes de la mode, ont pu la suivre dans toutes ses variations et ont même osé quelquefois en prendre la lucrative initiative.

Ainsi s'expliquent les succès obtenus par l'un

de nos fabricans, à la dernière exposition de l'industrie nationale. C'est encore à lui que vous avez voulu accorder cette année un nouvel encouragement, parce qu'à l'invention et à l'art du dessin il sait joindre celui non moins important d'exciter l'amour-propre de ses ouvrières par des récompenses distribuées avec une sorte de solennité et de les former progressivement à l'exécution des plus riches dessins. En s'occupant de ses intérêts et de sa renommée, M. Théodore Falcon a travaillé aussi dans l'intérêt et pour la prospérité du pays; car dans le mouvement incessant de la fabrication, l'ouvrière qu'il a formée inspire l'émulation qui l'anime à celles dont elle est entourée, en attendant qu'elle-même prête à un autre fabricant ses doigts devenus plus habiles.

Les produits que ce fabricant a exposés cette année justifient ce dernier encouragement. D'autres dentelles vous ont été présentées, et certes elles signalent d'incontestables progrès, mais vous n'y avez pas retrouvé ce caractère de nouveauté, cette originalité qui étonne en même temps qu'elle satisfait le goût le plus exigeant.

Forcé d'être bref, je n'entreprendrai pas d'énumérer ici les nouvelles industries, les inventions utiles auxquelles vous avez aussi accordé des encouragemens. Votre programme donne à cet égard des renseignemens suffisans.

Il est une autre industrie, si l'on peut lui

donner ce nom, bien autrement importante pour la prospérité de notre département et qu'à ce titre vous avez placée en tête de vos attributions; mais avant de vous parler de notre agriculture, de ses tendances actuelles et des moyens d'y satisfaire, qu'il me soit permis de m'acquitter du triste devoir que m'imposent vos usages envers ceux de nos confrères qui paient à la nature le tribut que tous nous lui devons. Cet hommage trouve ici naturellement sa place; car c'est à leurs connaissances en agriculture et dans l'art des jardins que vous dûtes la confraternité de MM. G^me^ Chabalier et Girard-Jandriac père, que la mort vient de nous enlever.

Unis dès l'enfance par une amitié qui ne s'est jamais démentie, tous deux firent partie de cette Société d'Agriculture qui s'était formée d'un mouvement spontané, il y a quarante ans, et dont la vôtre ne serait peut-être que la continuation, si le gouvernement soupçonneux qui nous régissait alors ne fût parvenu à la décourager. Tous deux appartiennent à l'organisation primitive de notre Société actuelle. Pendant leur longue carrière, l'un et l'autre se sont occupés d'agriculture, avec cette différence que M. Chabalier y cherchait plutôt une diversion aux malheurs domestiques qu'il avait éprouvés ou un délassement des fonctions gratuites qu'il a remplies sans interruption pendant plus de cinquante ans.

M. Girard-Jandriac, au contraire, fit de cet art qu'il aimait, l'affaire de toute sa vie. Quelques Mémoires, dont le sujet lui était fourni par son occupation favorite, le mirent en rapport avec les notabilités agricoles de la capitale. Plusieurs fois consulté, il répondit juste, avec simplicité, et mérita d'être nommé Membre correspondant de la Société royale et centrale d'Agriculture. Il avait rapporté d'un voyage qu'il fit alors à Paris, ou plutôt de ses promenades à Montreuil, des connaissances pratiques sur diverses branches d'horticulture et entr'autres sur la taille du pêcher. Les succès qu'il obtint dans la culture de cet arbre tenaient du prodige. Long-temps encore le souvenir des beaux pêchers de Jandriac fournira aux amateurs le type de la perfection en ce genre.

Des cultures d'un intérêt plus général, celles du colza, du trèfle, des légumineuses annuelles pour fourrage étaient aussi pratiquées avec succès dans son exploitation, mais sans qu'aucun de ses voisins songeât à l'imiter; l'heure n'était pas encore venue. Ce ne fut que dans ses dernières années que notre estimable Confrère, que le patriarche de notre agriculture a pu goûter la douce satisfaction de voir enfin ses exemples suivis par ceux-là même qui les avaient d'abord pris en pitié.

Ayons donc nous aussi, Messieurs, confiance dans notre œuvre. Vous le voyez. De nouvelles

tendances se manifestent autour de nous; elles ne sont point seulement le résultat de nos efforts, loin de nous une telle présomption. Elles ont pour cause des circonstances que l'on peut apprécier et surtout la nécessité, cet efficace stimulant du travail et de l'industrie. Elles sont la conséquence des changemens apportés dans la nature et les conditions de la propriété combinés avec l'accroissement rapide de la population; résultats eux-mêmes d'une législation dont on pourra douter si ceux qui la fondèrent en avaient compris la portée et calculé toutes les suites.

Qu'on se rappelle en effet ce qu'était la propriété telle que l'avait faite la barbarie des conquérans et la féodalité. Voyez-la grevée de dîmes, de cens, de lods et ventes, de redevances de toute nature, exorbitantes par elles-mêmes, rendues plus insupportables par leur mode de perception. Voyez la population de nos campagnes, affranchie, il est vrai, par la sagesse de nos rois, de la servitude personnelle, mais reléguée, sans espérance d'en sortir, au rang le plus abject de l'échelle sociale et cultivant un art alors le dernier de tous, ne fût-ce que par le mépris non déguisé dont il était l'objet.

Comparons à présent cet ordre intolérable de choses avec la propriété telle qu'elle a été constituée par nos lois civiles et politiques. Calculons l'influence qu'a dû exercer l'affranchissement

des redevances seigneuriales et ecclésiastiques, la faculté du rachat et la divisibilité indéfinie des rentes foncières, les lois sur le partage des successions et surtout l'égalité civile, telle qu'elle fut conçue et fondée par l'Assemblée constituante. N'oublions pas non plus les droits politiques que la propriété confère, et nous comprendrons tout ce qu'elle a dû acquérir de valeur idéale en même temps que de valeur réelle; comment la terre affranchie de servitudes odieuses est devenue elle aussi libre, libre et reconnaissante : car, et c'est Montesquieu qui l'a dit, *les terres sont cultivées en raison de la liberté et non de leur fécondité*.

Il est vrai: de ces conditions nouvelles est sorti le morcellement progressif de la propriété; question de haute politique, dont se préoccupent déjà les économistes et les gouvernemens; question qui serait immense si elle en était une, ou plutôt si elle n'était déja résolue, au moins pour les pays comme le nôtre, dans lesquels une partie considérable du travail que font ailleurs les animaux est exécutée par les hommes et qu'on désigne sous le nom de pays de petite culture.

Il suffit de jeter les yeux autour de nous, sur ce ce sol déjà si morcelé, et d'observer comme il va se subdivisant encore à mesure que la population s'accroît, pour reconnaître que la division des propriétés est un principe qu'il faut accepter, car

il a déjà passé dans nos mœurs; un fait qui s'accomplit chaque jour et qui est l'expression la plus vraie, la plus énergique, des idées et des besoins de cette génération.

Avez-vous observé dans sa longue et laborieuse carrière, un de ces pères de famille, né dans une condition voisine de l'indigence? Sa jeunesse tout entière s'est consumée dans les travaux les plus rudes; il n'a connu aucun repos; sa vie a été toute de privations, et cela pour grossir son modeste pécule; car lui aussi a voulu devenir propriétaire et régner à son tour sur un coin de terre. Et aujourd'hui, voyez quel regard d'amour il jette sur ce champ, objet de l'ambition de toute sa vie, et sur la riche moisson qui le couvre. Combien il est heureux de penser qu'il le léguera à ses fils non-seulement comme un souvenir d'affection, mais surtout comme le plus utile enseignement de ce que peuvent l'économie, l'amour de l'ordre et du travail.

Ah! n'en doutons pas, Messieurs; le législateur essaierait en vain d'étouffer dans le cœur de l'homme un sentiment si moral, si naturel. Il apercevrait peut-être aussi quelques dangers à priver la société des garanties qu'elle trouve dans cet amour inné de la propriété et dans sa dissémination qui n'en est, après tout, qu'une manifestation légitime. Plût au ciel que, pour le repos de notre patrie et pour leur propre bonheur, un

semblable attrait pût être offert aux populations turbulentes des villes !

Quelles que puissent être au reste les conséquences de cet ordre de choses, il existe. Il est le résultat nécessaire du grand principe de l'égalité civile qui fut inscrit dans nos lois il y a un demi-siècle, et qui osera l'en arracher !

Ce seront donc, Messieurs, les tendances de la moyenne propriété; car la grande ne nous est connue que de nom et celles de la petite culture qu'il faut étudier pour ne leur demander que des choses faisables.

Parlerions-nous à cette dernière de l'utilité de la jachère à intervalles plus ou moins éloignés? elle nous montrera en souriant son champ toujours fertile, toujours couvert d'abondantes récoltes.

Dirons-nous au propriétaire aisé que le principal obstacle à la propagation des plantes fourragères est dans la stipulation en céréales de la plus grande partie de ses prix de ferme? mais il le sait tout comme nous et cependant il renouvellera demain son bail sans y introduire d'autre changement qu'une augmentation de prix s'il le peut. Vous en connaissez tous la raison, je la sais aussi. Il est donc inutile de la dire.

Ainsi, consultons le climat, le sol et surtout les habitudes de ceux qui le cultivent.

Recommanderons-nous l'usage de la grande charrue ou de la charrue Grangé, avec son sys-

tème compliqué de leviers, lorsque, malgré vos encouragemens prodigués aux acquéreurs des charrues Dombasle ou Rosé, si simples, à si bon marché, vous n'êtes point encore parvenus à les populariser? Quel parti tirera-t-on sur nos pentes caillouteuses du semoir Hugues, tout ingénieux qu'il est, et quel est le propriétaire qui voudra le confier aux mains inhabiles de ses valets de ferme?

Il en sera de même des machines à battre jusqu'à ce que la mécanique soit parvenue à résoudre ce problème difficile et à nous en livrer de solides et à un prix modéré. Alors rassurez-vous. De même que vous avez des vannoirs, des moulins à blé ou à huile, alors chaque village, chaque ferme un peu considérable aura aussi son battoir mécanique.

C'est dans cet esprit de progrès, mais de progrès d'une application facile et immédiate, que votre programme, cette expression fidèle de vos vues, a été rédigé; que chaque année vous déterminez le choix des graines à distribuer; qu'un certain nombre de taureaux ont été placés dans nos divers cantons pour l'amélioration de nos races bovines et que par vos réclamations, des stations d'étalons, dont la dernière a obtenu un succès si complet, ont été accordés par le dépôt d'Aurillac.

Enfin, que l'on consulte votre Bulletin agronomique, on y verra une suite d'instructions sur presque toutes les cultures que vous désirez intro-

duire, sur l'emploi des instrumens aratoires dont vous recommandez l'usage, et sur les procédés qu'il serait utile de propager parmi nous.

Une chose y manque pourtant : c'est une collaboration plus active, soit de la part des quarante-trois membres résidans de la Société, soit de celle des deux cent deux Membres avec lesquels elle est aujourd'hui en correspondance dans le département.

Aux uns comme aux autres, je signale cette lacune qui accuse notre zèle et retarde notre marche.

On comprend en effet combien des aperçus sur la situation agricole de chacun de nos vingt-huit cantons et même de leurs principales communes, combien des renseignemens sur leurs cultures, sur les assolemens qui y sont pratiqués, sur les améliorations qu'il serait possible d'y introduire ; enfin combien des communications plus fréquentes, ne fût-ce que quelques lignes sur les moindres essais, contribueraient à entretenir parmi nous l'esprit d'émulation et à imprimer à nos efforts une direction plus assurée.

Prenons-y garde, Messieurs ; un peu de bien a été fait, mais ce qui reste à faire est immense et n'exige pas moins que le concours de toutes les volontés, si nous avons à cœur que notre département ne reste pas en arrière de ceux qui l'environnent.

7e NOTICE INDICATIVE

des Sujets de prix proposés par la Société, dans sa séance du 25 août 1840, et des Primes et Médailles qu'elle a décernées dans la même séance.

§. I. AGRICULTURE.

Des primes en argent, des médailles d'or, d'argent et de bronze, seront accordées aux propriétaires, cultivateurs ou fermiers qui auront satisfait aux conditions énoncées dans le présent programme pour un ou plusieurs des sujets ci-après :

1° *Plantes oléifères.*

A ceux qui auront récolté la plus grande quantité de graines de colza, de pavot, de navette ou de cameline.

Cette quantité ne pourra être moindre de dix hectolitres ou de cinquante doubles décalitres.

2° *Plantes fourragères.*

1° A ceux qui auront semé au moins deux hectares de plantes fourragères annuelles, vesces, jarousses, farouch, etc. Les deux cantons du Puy sont hors de concours.

2° A ceux qui auront ensemencé la plus grande surface en trèfle, luzerne et esparcet, *relativement à l'étendue de leurs terres labourables.*

3° A ceux qui auront cultivé, avec les soins convenables, la plus grande étendue en betteraves, choux cavaliers, choux branchus du Poitou, grosses carottes champêtres, *maïs ordinaire ou quarantain.*

4° A ceux qui auront essayé le plus en grand et avec plus de succès la culture de l'œillette, de la spergule, de la garance, du pastel et du chardon à bonnetier.

5° Aux propriétaires qui auront formé dans le département les pépinières les plus considérables de mûriers et d'arbres forestiers.

Des graines de betteraves, de grosses carottes champêtres, de chanvre de Piémont et autres sont distribuées annuellement, avec une instruction sur leur culture, aux membres de la Société qui résident dans le département, et par leur intermédiaire aux cultivateurs qui en désireront. Une distribution d'arbres résineux sera faite cette année à tous les membres de la Société.

3° *Récoltes enfouies en vert.*

A ceux qui auront enfoui du lupin, du seigle ou autres fourrages en vert, sur l'espace de terrain le plus considérable.

Certaines communes de l'arrondissement d'Yssingeaux retirent de grands avantages de l'enfouissement du lupin, au moment où cette plante a pris tout son développement. L'introduction de ce procédé, dans d'autres communes du département, serait un perfectionnement qui mérite d'être encouragé.

4° *Hersage des céréales au printemps.*

A celui qui aura hersé au printemps la plus grande surface de terres ensemencées en froment.

Ce procédé est indiqué et recommandé comme très-avantageux, pag. 59 et suivantes du 1er tome du Bulletin agronomique.

5° *Semis de seigle à la Saint-Jean.*

A ceux qui auront ensemencé, à la fin de Juin ou au commencement de Juillet, le plus grand espace de terrain convenablement préparé, en seigle ordinaire, et qui, après l'avoir fauché ou fait manger sur place pendant l'automne, auront obtenu, l'été d'après, la récolte la plus abondante.

Des essais qui ont été faits de ce mode de culture ont prouvé que le seigle ordinaire s'y prêtait tout aussi bien que la variété appelée *Seigle de la Saint-Jean* par les marchands de graines.

6° *Culture du chanvre et du lin.*

Aux agriculteurs du département qui auront semé en lin, et à ceux des deux arrondissemens du Puy et d'Yssingeaux, qui auront semé en chanvre le plus grand espace de terrain.

Cet espace devra être au moins de 20 ares pour le chanvre et de 10 ares pour le lin.

7° *Défoncemens partiels ou successifs des terres arables ou incultes.*

A ceux qui auront ouvert et comblé, dans

l'espace d'une année, le plus grand nombre de mètres de tranchées, d'après le procédé de M. le comte de Macheco. Le canton de Paulhaguet est excepté du concours.

Ce procédé consiste à creuser, à environ trois mètres de distance, des fosses ou tranchées d'un mètre 60 centimètres de large et de 40 centimètres environ de profondeur. On y enfouit ou l'on en retire les pierres qui en proviennent. Quelques années après, on ouvre de nouvelles tranchées dans les intervalles des premières, et l'on parvient ainsi à défoncer de grandes surfaces bien plus avantageusement que par une seule opération.
(*Annales de la Société*, *pour* 1834.)

8° *Instrumens d'agriculture perfectionnés.*

Une prime sera accordée aux agriculteurs ou fermiers de chacun des trois arrondissemens qui auront acheté une charrue à la Dombasle ou charrue Rozé, du grand ou du petit modèle, une charrue à oreilles mobiles, une herse à dents de fer, ou tout autre instrument perfectionné. Cette prime sera de 20 francs.

Les charrues à la Dombasle remplacent le travail de la bêche. On peut s'en procurer chez MM. Dubois-Robert et Fournier, marchand de fer au Puy; ou s'adresser directement à M. Guimbal-Lhéritier, à Issoire, ou à MM. Eyraud et Mouret, marchands de fer à Brioude, et à M. Massardier, charron à Saint-Didier-la-Séauve, pour les charrues à oreilles mobiles.

Les cultivateurs qui voudront jouir de la prime proposée, auront à adresser à M. le Président de la Société, au Puy, 1° leur facture d'achat; 2° un certificat du Maire de leur commune, attestant que la charrue est en leur possession. Ces pièces doivent être sur papier libre et sur feuilles séparées.

9° *Semis et Plantations d'arbres résineux.*

Aux propriétaires qui auront fait les semis ou plantations les plus considérables, selon l'étendue de leurs propriétés, en arbres résineux, tels que pins de toute espèce, sapins, épicéas, mélèses, etc.

Ces prix seront doublés pour les semis ou plantations exécutés dans les cantons de Pradelles, Fay-le-Froid et Pinols.

Le pin silvestre ou commun est celui qui réussit le mieux dans toute sorte de terrain.

10° *Pommiers à cidre.*

A ceux qui auront planté à demeure la plus grande quantité de pommiers à cidre. Le nombre ne pourra être au-dessous de cinquante.

MM. Jacquemet Bonnefont père et fils, pépiniéristes à Annonay, peuvent fournir un grand nombre de ces pommiers.

Un prix sera aussi accordé à la personne qui aurait greffé avec succès, en pommiers à cidre, la plus grande quantité de sauvageons. M. de Bonneville et M. Liogier offrent de fournir *gratis* des greffes de variétés choisies aux personnes qui en désireraient.

11° *Amélioration des races d'animaux domestiques.*

1° A ceux qui présenteront au concours les vaches laitières les plus abondantes en lait le plus riche en beurre et en fromage, et qui en auront élevé les produits des deux sexes pour les appareiller.

2° A ceux qui auront introduit dans le département des taureaux, génisses ou vaches pleines,

de race suisse, du Cantal ou du Charolais, ou des moutons mérinos et autres animaux de races choisies.

La prime sera de 20 à 30 francs pour les races étrangères, selon la beauté des taureaux ou des génisses.

3° A ceux qui présenteront les plus beaux étalons ou les plus beaux élèves en chevaux, mulets, taureaux, génisses et bêtes à laine, nés dans le département.

Ces animaux devront être présentés, au Puy, dans la cour de la caserne Saint-Laurent, à la Commission chargée par la Société de les examiner, en présence de l'artiste vétérinaire du département.

La veille de la foire de la Saint-Michel est l'époque invariablement fixée pour les concours de bestiaux, lesquels auront lieu dorénavant chaque année et à pareil jour.

Par délibération de la Société, en date du 25 juillet 1840, les prix seront décernés séance tenante par la Commission nommée à cet effet.

Nota. Les concurrens, pour chacun des prix ci-dessus, devront, avant le 10 juin 1841 et années suivantes, faire parvenir leur demande écrite à MM. Boiie, docteur en médecine, et Auguste Aymard, secrétaires de la Société, et l'accompagner de certificats délivrés par M. le Maire de leur commune.

La Société se réserve de prendre connaissance, s'il y a lieu, des faits énoncés dans les certificats.

§. II. COMMERCE ET INDUSTRIE.

Aux personnes qui auront introduit dans le département une nouvelle industrie ou perfectionné celles déjà existantes, entr'autres la fabri-

cation de la dentelle, à celles qui auront perfectionné les métiers et les divers ustensiles employés à fabriquer la toile et les étoffes de laine, et qui auront établi une fabrique de métiers (Une prime de 20 fr. sera accordée aux ouvriers qui en feront l'acquisition). Aux ouvriers ou chefs d'atelier qui auront établi un métier d'étoffe de soie ou de rubans dans les cantons du Puy et autres du département où cette industrie n'est pas encore introduite. Une prime de 20 fr. leur est également acquise pour chaque nouveau métier qu'ils auront établi. A celles qui auront établi des clouteries à proximité de nos houillères, ou partout ailleurs que dans les cantons limitrophes du département de la Loire. Enfin, aux fabricans des plus beaux meubles en ébénisterie, etc.

§. III. SCIENCES ET ARTS.

La Société décernera aussi, en 1841 et 1842, dans ses séances publiques, des médailles d'or, d'argent et de bronze, aux auteurs des meilleurs Mémoires :

1° Sur les améliorations dont l'agriculture et l'industrie du département peuvent être susceptibles, sur sa statistique, etc.;

2° Sur un point quelconque de l'Histoire du département, sur ses antiquités, son histoire naturelle, etc.;

3° A l'auteur de la meilleure pièce de poésie,

dont le sujet devra être pris dans l'Histoire du département, ou offrir un intérêt local;

4° A l'auteur du meilleur morceau de sculpture, du meilleur tableau ou dessin, de la meilleure lithographie ou gravure représentant un site ou un monument du département.

Les mémoires et dessins envoyés au concours devront porter une sentence et être accompagnés d'un billet cacheté renfermant cette même sentence et le nom de l'auteur. Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix.

Ils devront être adressés à MM. Borie, docteur en médecine, et Auguste Aymard, secrétaires de la Société, avant le premier juin de chaque année.

Les mémoires et pièces de vers couronnés seront insérés dans les Annales de la Société : les tableaux, dessins, etc., seront exposés au Musée.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les Membres résidans de la Société.

Prix décernés.

§. I. AGRICULTURE.

A M. *Senac* fils, propriétaire à Ronzet, commune de Séneujols,

Une médaille d'or.

Pour avoir ensemencé en 1839, 23 hectares de trèfle commun, et 9 hectares en 1840. Les 28 hectares semés en 1839 ont produit, cette année, 96,000 kilog. de fourrage.

A M. *Antoine Bard*, colon à Bournoncle,

Rappel de la prime à lui accordée en 1838 *et mention honorable.*

Pour avoir ensemencé 9 hectares en fourrages artificiels.

A M. *Baptiste Gaspard*, fermier à Saint-Jean-de-Nay,

Une prime de 30 *fr.*

Pour avoir ensemencé le premier, dans le commencement de juillet 1839, 5 doubles décalitres de blé seigle ordinaire, qui a donné un fourrage abondant dans l'automne suivant, et dont la récolte faite en 1840, en même temps que celle des seigles d'automne, a donné des produits supérieurs en quantité à ceux des champs voisins semés en temps ordinaire.

A M. *Jean-Baptiste Gevolde*, cultivateur dans la commune du Monteil,

Une prime de 25 *fr.*

Pour avoir ensemencé en esparcet 2 hectares de terrain argileux.

A M. *Jean Bernard*, cultivateur à Sereys, commune de Saint-Jean-de-Nay,

Une prime de 25 *fr.*

Pour avoir ensemencé 2 hectares de jarousses qui ont été mangées en vert dans un canton où l'on cultivait à peine cette plante.

A M. *Pierre Castanier*, propriétaire à Pradelles,

Une charrue Dombasle, modèle moyen.

Pour avoir ensemencé 2 hectares, près de Pradelles, en pins silvestres qui sont d'une très-belle venue.

Le même cultivateur a semé de l'orge d'hiver à 6 rangs, qui était inconnu dans les environs de Pradelles et qui a donné une abondante récolte.

A M. *Beaufrère*, propriétaire à Soubrey, commune de Saint-Pierre-Salettes,

Une médaille de bronze.

Pour l'établissement d'un moulin à manège pour moudre les grains. Ce moulin peut moudre, à l'aide d'un cheval de force médiocre, environ 4 décalitres de blé par heure.

Ce moulin peut être d'une grande utilité dans les lieux élevés ordinairement dépourvus de cours d'eau et surtout dans les temps de sécheresse.

L'inventeur pourra supprimer avec avantage pour sa machine un engrenage intermédiaire qui n'est nullement nécessaire. Il suffira de diminuer le nombre de dents du pivot qui porte la meule et de les appliquer immédiatement à celles de la grande roue.

A M. *Jean Berger*, cultivateur à Saint-Vidal,

Une prime de 80 fr.

Pour invention d'une baratte ou machine à battre le beurre, au moyen de laquelle on l'obtient au bout de quelques minutes.

La Société a accordé, dans sa séance du 6 mars dernier, une prime de 80 fr. à M. *Jean Berger*, à la charge par lui de déposer au Musée un modèle de sa machine et d'en fournir aux personnes qui lui en demanderont à 10, 11 et 12 fr., selon la grandeur du modèle, ainsi qu'il s'y est engagé envers la Commission, sur le rapport de laquelle la prime ci-dessus lui a été accordée (Voir *Bulletin agronomique*, tome 2, 1re livraison).

A M. *E. Bertrand*, cultivateur à Coubon,

Une prime de 20 fr.

Pour fabrication d'une machine à teiller le chanvre.

Cette machine est une imitation simplifiée de celle connue sous le nom de machine *Christian*. Elle peut teiller 30 livres de chanvre par jour. Plusieurs cultivateurs de la commune de Coubon s'en sont servi avec avantage.

A M. *Michel Montagne*, taillandier à Chaspinhac,

Une prime de 20 fr.

Pour avoir fabriqué et répandu l'usage dans sa commune et dans les communes voisines de l'instrument connu sous le nom de *trendine* ou bèche à trois dents, propre à retourner les terrains pierreux dans lesquels la bèche ordinaire ne peut pas pénétrer.

La Société adressera *gratis* des modèles de ces *trendines* à ceux de ses correspondans résidant dans les chefs-lieux de canton, qui lui en adresseront la demande.

A M. *Théofrède Crespin*, propriétaire à la Chabanne-Haute, commune des Estables,

Une médaille d'argent.

Pour avoir présenté au concours ouvert par la Société, le 29 septembre 1839, deux très-beaux taureaux race du Mezenc, de l'âge de 15 à 18 mois.

A M. *Baptiste Gardet*, fermier à Chadenac, commune de Ceyssac,

Une prime de 30 fr.

Pour avoir présenté au même concours un beau taureau de l'âge de 15 mois, provenant d'une vache race du Cantal et d'un taureau de même race croisée avec celle du pays.

INSTRUMENS PERFECTIONNÉS.

Trente-cinq primes de 20 fr. chaque ont été décernées, depuis la dernière séance publique, pour acquisition d'autant de charrues Dombasle, ou charrues Rozé et de herses perfectionnées, modèles de Roville ou des fonderies Rafin:

A MM. *Math. Mourgues*, à Chadrac, commune de Chadrac.

André Chabanel, à Soyes, Polignac.

Ant. Comptour, à Besse, Lempdes.

A MM. *P. Poughon*, à Champagnac.
Cl. Convers, à Saint-Didier.
Cyprien Dessimond, à Chomelix.
Cl. Brunel, à id.
Truchet-Boyer, à Chadrac.
Ant. Savel, à Lavaudieu.
Ant. Sabatier, à Agnat.
Joseph Ferlu, à Saint-Just.
Henri Jouve, à Blavozy, Saint-Germain.
Marg^te^ Poble, à Paulhaguet.
Jean Lagarde, à Saint-Just.
Jean-Cl. Jean, à Farigoules, Bains.
Victor Pissis, à Salzuit.
Jean Servy, au Villard, Sainte-Sigolène.
Marsepoil fils aîné, à Lamothe.
Maigne, à Lubières, Vergongheon.
Benoît Lacombe, à Lamothe.
Vital Curabet, à Sarniat, Agnat.
Antoine Pechauze, à Saint-Just.
Barbon-Ducluzel, à Prézailles.
Denis Quioc, à Saint-Pal-de-Mons.
Jacques Faure, à Saint-Didier-la-Séauve.
Et. Bayard, à Saint-Georges-d'Aurat.
Branche, à Paulhaguet.
P. Montmartin, à Saint-Just-Malmont.
Ant. Giron, Saint-Didier.
De Larochette, à Mercœur.
Guillaume Rioles, à Couteuges.
Jean Châteauneuf, à Grèzes.

A MM. *Pierre Liotard*, à Grèzes.
Aug. de St-Germain, à id.
Jean Taillebot, à Lugeac, Lavaudieu.

TAUREAUX-ÉTALONS.

Seize taureaux-étalons, des races du Mezenc et du Cantal, ont été livrés, aux conditions énoncées dans la délibération de la Société, en date du 1er mars 1839 (voyez *Bulletin agronomique*, tome 1, pag. 335), à

MM. *Labilherie*, propr.	dans la comm.	de Grèzes.
Gervaise,	id.	de Lantriac.
Le comte *de Vaux*,	id.	de Retournac.
De Bonneville,	id.	de St-Pierre-Eynac.
Ferrand,	id.	de Vorey.
Saugues-Sauveur,	id.	de St-Jean-de-Nay.
Ant. Jacquet, nourrisseur au Puy.		
Branche, prop.	dans la comm.	de Paulhaguet.
Cortalhac,	id.	de St-Privat-d'Allier.
Gratuze,	id.	de St-Jean-Lachalm.
Gratuze,	id.	de Solignac.
Gory,	id.	de St-Jean-Lachalm.
Armand,	id.	de St-Paulien.
Villevieille,	id.	de Rosières.
Vigouroux,	id.	de St-Germain.
Fr. Astier,	id.	de Coubon.

Plusieurs demandes de taureaux-étalons ont été adressées depuis peu à la Société; elles seront remplies avant la fin de l'année.

§. II. INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE.

A M. *Théodore Falcon*, fabricant de blondes et dentelles au Puy,

Une médaille d'or du prix de 150 *francs.*

Pour nouveaux perfectionnemens dans la fabrication de la dentelle, dont il a justifié par la présentation d'un tableau de dentelles de sa fabrique, en dessins d'un goût remarquable et imitant les applications des fonds dits de Bruxelles.

M. Falcon a obtenu à la dernière exposition de l'industrie nationale, une médaille en argent. Il s'est engagé à distribuer à ses meilleures ouvrières, dont la plupart habitent les cantons de Craponne et de Bas, des primes pour une somme égale à celle de la nouvelle médaille qui lui est accordée par la Société.

A M. *P. Varennes*, fabricant de dentelles au Puy,

Une médaille de bronze, à titre d'encouragement.

Pour présentation de deux tableaux dentelles d'une fabrication soignée qui mérite d'être encouragée et qui promet à ce fabricant de plus grands succès, s'il persévère dans ses efforts.

A M. *Alph. Richard*, fabricant de dentelles au Puy,

Rappel de la médaille qui lui fut accordée en 1838.

Pour présentation de nouveaux tableaux de dentelles en fil d'or et d'argent.

A Mme *Faure-Courtial*, fabricante de dentelles au Puy,

Mention honorable.

Pour présentation d'un tableau dentelles d'une bonne fabrication.

A M. *Xavier Breysse*, du Puy,

Une médaille d'or.

Pour invention d'une machine propre à piquer les dessins les plus compliqués sur les cartons en usage pour la fabrication de la dentelle.

Cette machine a atteint, par les soins de son inventeur, le plus haut degré de perfection qu'on puisse désirer, tant sous le rapport de la fidélité avec laquelle elle reproduit les dessins, que pour la promptitude de l'exécution et la modération du prix.

A M[me] *Robert-Vincent*, dévideuse de soie au Puy,
Une prime de 30 francs.

Pour introduction de la méthode du dévidage à la mécanique pour les soies employées dans la fabrication des blondes.

A l'Etablissement de produits bitumineux de la Bernarde près le Puy,
Une médaille d'or.

Pour la bonne fabrication de ces produits et en avoir fait connaître les avantages.

A M. *Henri Robert*, né à Montelimart, et habitant au Puy,
Une prime de 40 francs.

Pour éducation de vers à soie en employant la ventilation au moment des repas, et pour avoir dirigé avec succès pendant dix ans une magnanerie dans le département.

A M. *Crouzet*, sculpteur au Puy,
Une médaille de bronze.

A M. *P. Séjalon*, menuisier au Puy,
Une prime de 25 francs.

Pour invention et application d'un procédé pour parquets en marqueteries formés par des incrustations de 6 lignes d'épaisseur, de bois de diverses couleurs et d'une grande solidité.

A M. *Joseph Gagne*, ancien serrurier au Puy,
Une médaille de bronze.

Pour avoir fabriqué une serrure à secret pour une église ou un palais. Cette serrure est à 4 pênes séparés, à une seule en-

trée, clef à double fourrure en triangle. Cette serrure serait d'une valeur d'environ 800 francs.

A M. *Al. Rocher*, ébéniste au Puy,

Une médaille de bronze.

Pour facture d'assemblage d'un secrétaire en bois de palissandre à grand cadre et à boudin. L'encadrement a été plaqué au Puy.

Les tableaux, machines et autres objets pour lesquels il a été accordé des primes ou médailles, sont seuls susceptibles d'être exposés au Musée le jour de la séance publique.

§. III. SCIENCES ET ARTS.

A M. *Fr. Experton*, sculpteur à Paris,

Une Médaille d'argent.

Buste en marbre de *Julien*, dont la belle exécution a mérité qu'une copie en fût placée, sur la demande de MM. les professeurs, dans la salle des conférences du palais des Beaux-Arts.

A M. *Désombrages*, paysagiste à Lyon,

Une médaille d'argent.

Tableau représentant la façade de la Cathédrale et la Fontaine du Choriste.

A M. *Dewains-Desfontaines*, à Alençon,

Rappel de la médaille d'argent qui lui fut accordée en 1838.

Pour des vers intitulés : *Le Choriste de Notre-Dame.*

A M. *Victor Robert*, du Puy.

Une mention honorable.

Un écrit intitulé : *Considérations générales sur le beau, dans ses rapports avec les arts.* Examen des tableaux les plus remarquables du Musée.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les 6, 7 *et* 8e *numéros formant le complément du tome premier du* Bulletin agronomique et industriel, *publié par la Société et distribué à MM. les Membres honoraires, résidans, non résidans et correspondans domiciliés dans le département* (1).

(1) Cette table fait suite à celle qui a été publiée dans les Annales de 1837-38. Elle a pour objet de faire connaître les travaux de la Société en ce qui a rapport à l'agriculture et aux arts industriels.

RAPPORT

Adressé à la Société par M. Léon Labatie, *membre correspondant, sur une éducation de vers à soie qu'il a faite au Chambon, commune de Vorey.*

C'est au mois de mars 1837 que je suis devenu propriétaire d'un domaine situé sur les bords de la Loire, au Chambon près Vorey. Mon père y avait planté une grande quantité de mûriers en 1823, 1824, 1825 et 1826; plusieurs avaient été placés dans d'assez mauvais terrains, sur des coteaux assez arides et sans qu'on se fût livré à un défoncement suffisant; les arbres avaient par cela même peu réussi, et d'ailleurs la position dans laquelle ils se trouvaient était assez dommageable; les bestiaux en avaient atteint un grand nombre. D'autre part, les labours avaient été très-rares et jamais aucune espèce d'engrais ne leur avait été administrée. Je comptais, par conséquent, peu sur ceux-là pour avoir une récolte de feuille abondante; mais beaucoup d'autres avaient été plantés dans un assez bon terrain, très-propre à la réussite de presque toute espèce d'arbres, et je pouvais présumer avec raison que j'obtiendrais d'eux, avec quelque soin, une assez grande

quantité de feuille. Je dus d'abord songer à les faire tailler, ils ne l'avaient pas été de fort longtemps, et la taille pour le mûrier est, comme on le sait, chose indispensable; si on la néglige, l'arbre ressemble bientôt à un buisson. C'était dans cet état ou à peu près que presque tous les miens étaient : il y avait nécessité de les élaguer presque tous; c'est ce que je fis faire. Plusieurs furent même entièrement étêtés et ne ressemblaient plus qu'à des piquets.

Des bourgeons se développèrent bientôt en grande quantité, et à la fin de septembre mes arbres étaient entièrement garnis de belles branches; il n'eût pas été difficile de trouver bon nombre de pousses de six à sept pieds de longueur. Je fus on ne peut plus satisfait d'une aussi belle végétation. Il est bien évident qu'après l'opération que j'avais fait subir à mes arbres, je ne pouvais songer pour cette année à me livrer à l'éducation des vers à soie; je devais attendre 1838.

Après l'hiver rigoureux que nous avons eu, plusieurs personnes me faisaient craindre pour mes arbres; elles pensaient que le froid en aurait fait périr une grande quantité; heureusement leurs craintes ne se sont pas réalisées. Nous avons perdu, par suite des fortes gelées, plusieurs pêchers, plusieurs noyers qui avaient résisté cependant de bien longues années et pendant de bien rudes hivers, et je peux affirmer que je n'ai pas perdu

un seul mûrier; j'ai seulement remarqué que pour certains, pour ceux que j'avais transplantés au printemps de 1837, la végétation avait été extrêmement retardée. Aujourd'hui, ils sont en fort bon état.

Vers le 20 mai, je fis couver la graine que je destinais à élever ; j'en mis six onces : trois m'avaient été données par M. de Lachapelle et trois m'avaient été apportées par un homme des environs d'Aubenas, que j'avais fait venir exprès pour soigner mes vers à soie. Je dois dire qu'aucune différence ne fut remarquée entre les vers provenus des deux graines différentes et qu'ils eurent tous la même force et la même vigueur.

Mes occupations ne m'ont pas permis de recueillir des faits bien précis et bien positifs, et il m'est impossible de faire de la statistique. Il m'aurait fallu pour cela avoir plus de temps que je n'en avais à moi; ce n'était guère qu'un jour ou deux par semaine que je pouvais visiter ma magnanerie ; je ne puis donc dire, d'une manière même approximative, quelle est la quantité de feuille qui a été mangée par mes vers, en calculant pour chaque âge ou pour tout le temps de leur vie; mais en faisant cette simple notice, mon but n'a pas été de constater des résultats scientifiques, j'ai seulement cherché à prouver encore que rien ne s'oppose à ce qu'on cultive le mûrier dans certaines parties du département et qu'on

ne doit pas considérer le climat sous lequel nous vivons, comme étant un obstacle à la réussite des vers à soie.

Les miens ont été parfaitement conduits jusqu'à leur quatrième âge. A cette époque de leur vie, je dois reconnaître que j'eus un moment de panique et que je crus ma chambrée entièrement perdue. Pendant une de mes absences fréquentes, celui qui dirigeait leur éducation fut assez au loin ramasser de la feuille; il eut l'imprudence d'allumer un trop grand feu avant de partir, les croisées de la magnanerie avaient été laissées fermées; la chaleur atmosphérique devint beaucoup plus forte que la matinée ne l'avait annoncé, et toutes ces causes faillirent me faire périr tous mes vers. Je crois pouvoir assurer que j'en perdis au moins un quart; mais, comme on le voit d'après ce que je viens de dire, c'est à une cause bien connue et toute accidentelle que doit être attribuée une pareille perte. Les vers qui échappèrent ne se ressentirent pas ensuite de l'excès de chaleur auquel ils avaient été soumis. Après avoir dévoré d'immenses quantités de feuilles pendant six à huit jours, ils montèrent très-bien sur la bruyère et le genêt mêlés. Ils firent de très-beaux cocons, dont très-peu de blancs.

Je n'ai à faire connaître aucune particularité remarquable; le décoconage fait, je pesai la récolte que j'avais obtenue et j'eus 375 livres de

cocons (petite livre), non compris les cocons de rebut; je choisis six livres des plus beaux pour la graine; ils m'ont peu donné, le hasard ayant voulu qu'il y eût beaucoup plus de mâles que de femelles.

J'avais une fileuse, aussi des environs d'Aubenas, et pendant cinq semaines elle s'est occupée à dévider les cocons. Je ne crois pas qu'il y ait bénéfice à faire filer, et encore je ne fais pas figurer en ligne de compte le bois que l'on a brûlé pour chauffer la bassine. Je pense que j'aurais mieux fait de vendre mes cocons. Dans ce moment, on s'occupe à carder la bourre de soie et les frisons; peut-être la valeur de ces objets établira-t-elle compensation; en résultat, j'ai obtenu vingt-neuf livres d'une fort belle soie; je l'ai envoyée à Lyon et elle a été vendue 32 fr. la livre. Quoique j'aie eu des frais assez considérables, causés surtout par ce que j'ai eu à payer à un homme et à une femme que j'ai fait venir du Vivarais, on croira cependant facilement que des récoltes en céréales sur les propriétés où sont plantés mes mûriers, en admettant qu'elles eussent été magnifiques, ne m'auraient pas à beaucoup près rapporté autant que l'ont fait mes arbres : il y a une différence immense.

Aussi suis-je encouragé par mes premiers succès. Cette année j'ai mis en pépinière 1200 mûriers que j'ai fait venir d'Annonay, et j'ai fait des

semis qui ont parfaitement réussi. Le terrain de mes propriétés est du reste très-favorable au mûrier : il est léger et sablonneux.

LETTRE

De M. de Lachapelle, *membre correspondant, à M. le Président de la Société, sur des plantations de mûriers et une éducation de vers à soie.*

Bergoide, le 2 août 1840.

Monsieur le Président,

En acceptant le titre de Membre correspondant dont vous avez bien voulu m'honorer, je me suis imposé une obligation, celle de vous tenir au courant de mes opérations séricicoles ; je vous adresse donc, Monsieur, un rapport sur l'éducation des vers à soie faite chez moi cette année; heureux si, par mon exemple, je puis contribuer à propager dans mon département une industrie qui, sans aucun doute, doit obtenir les plus brillans résultats.

J'ai mis éclore, le 12 mai, vingt-quatre onces de graine; pendant le temps de l'incubation, qui a duré six jours, la température a été maintenue, le premier jour, à 18 degrés Réaumur; le second à 19 degrés; le troisième à 20, et poussée par

gradation à 22 degrés jusqu'au 18 mai, jour où a commencé la naissance des vers, elle s'est opérée assez régulièrement, et pour nous éviter l'ennui des catégorisations, les vingt-quatre onces ont marché simultanément.

L'éducation a duré vingt-huit jours, pendant lesquels les vers à soie ont consommé 17,000 kilogrammes de feuille, environ 700 kilogrammes par once de graine. Le thermomètre a peu varié de 19 à 20 degrés pendant tout le temps de l'éducation. J'ai obtenu 1000 kilogrammes de cocons, ce qui me donne en moyenne 42 kilogram. de cocons par once de graine. Bien que ce résultat soit des plus satisfaisans, il est loin de pouvoir être comparé à ce qu'on obtient avec les procédés de MM. C. Beauvais et Darcet; j'ai l'espoir qu'avec un peu de patience nous opérerons aussi bien qu'eux. J'ai eu l'honneur de voir M. Camille Beauvais; il a bien voulu, avec toute la bienveillance qui le caractérise, me donner de sages et nombreux conseils; je suis tout disposé à les suivre, et pour cela je vais faire construire une magnanerie-modèle pouvant servir à l'éducation de cent onces; j'aurai suffisamment de feuilles pour, dans deux ans, pouvoir élever cette quantité. Mon peu d'expérience en appréciation de ce que peut fournir de feuille chaque pied d'arbre, m'a fait commettre une erreur bien grave : dominé par la crainte de me trouver au dépourvu,

je les ai estimés tellement peu, que je me suis trouvé, à la fin de l'éducation, avec 7000 kilogrammes de feuilles de reste, ce qui aurait suffi à l'éducation de huit onces; perte énorme, puisqu'elle équivaut au tiers de ma récolte.

Trois fileuses sont occupées à dévider les cocons; la soie ne laisse rien à désirer sous le rapport de la beauté; les cocons sont bien étoffés et nous en avons eu peu de mauvais. J'en ai fait peser 10 kilogrammes, qui à la filature m'ont rendu un peu plus d'un kilogromme de soie.

Marchant avec le progrès, je me ferai désormais un devoir de vous communiquer tout ce que j'aurai pu reconnaître d'utile au perfectionnement de cette industrie.

Veuillez agréer, etc.

DE LACHAPELLE.

LETTRE

De M. le comte DE MACHECO, *membre non résidant, à M. le Président de la Société, sur la culture du trèfle, le hersage des céréales, etc.*

Alleret, le 4 août 1837.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 août, rela-

tivement au défrichement des trèfles et au hersage des blés au printemps.

Depuis plusieurs années, les saisons ont été peu favorables, dans ce pays du moins, au succès des trèfles. C'est lorsqu'ils sont épais qu'ils amendent le sol si merveilleusement et qu'on peut alors les conserver deux ans. Ainsi, n'ayant obtenu ce fourrage qu'en médiocre qualité, quoique plâtré, voilà ce qui m'engage, après la première coupe assez ordinairement, à le rompre avec la charrue du pays. On donne un second labour, et la terre est suffisamment préparée pour recevoir le froment. Si la seconde herbe du trèfle se présente assez belle pour ne pas craindre qu'elle laisse surgir les plantes parasites, on en profite pour la couper. Alors, il est plus difficile de donner *deux* labours avant de semer; il y a, par conséquent, moins de chances pour une bonne préparation.

Le succès du froment, et particulièrement de celui de Russie, est tellement constaté à la suite du trèfle, que je regarde l'*insuccès* de celui-ci comme une double perte qui rejette les produits d'un domaine à deux années.

On peut en juger par un fait qui m'arrive. Une pièce de terre est semée en froment en 1836, partie sur un trèfle rompu après sa première coupe; on avait laissé la seconde herbe s'élever à huit à neuf pouces. Au grand regret de mes

laboureurs, je fais labourer et enfouir ce trèfle; un second labour fut donné un mois plus tard; puis on a semé en novembre.

L'autre partie du champ était restée en jachère. Elle a reçu trois labours et a été bien fumée au troisième; au quatrième, on a recouvert le froment.

Tout l'hiver, le printemps et jusqu'à la moisson, la première partie a été très-belle. L'infériorité de la seconde est constatée par les meules de gerbes et la pesanteur. Aussi, je n'évalue la partie fumée qu'aux 3/5 du froment sur trèfle. Les frais de culture sont cependant infiniment plus élevés.

Voilà un résultat qui doit être soigneusement démontré à ceux de nos cultivateurs qui ne savent pas encore apprécier les avantages des prairies artificielles dans leur assolement.

Quant au hersage des céréales d'hiver, fait au printemps, il est incontestablement avantageux, lorsqu'on trouve un moment propice pour cela, les gelées passées. Mais il faut qu'après la herse on fasse suivre un rouleau pour refouler la plante pivotante. Il faut s'attendre qu'il y en aura de déplacées. En général, la herse entraîne les gramens, qui s'entortillent autour des dents de l'instrument et dont les racines tiennent moins à la terre. Car, sans cela, comment espérer que la herse ménagerait les uns plus que les autres. Après ce, il est bien reconnu que les plants éclaircis produisent généreusement.

Il ne faut pas tenter cette opération du hersage dans les terres légères des montagnes. Mais on peut, avec un succès surprenant, y faire passer le rouleau partout où les pentes le permettent.

Les rouleaux que j'emploie à Alleret et dans mes autres domaines, ont *sept pieds* de longueur sur trente-deux pouces de diamètre. Ils sont composés de pièces de trois pouces d'épaisseur en bois de pin, et rapportées comme celles d'un tonneau (1).

Cet objet, qui paraît fort lourd, est facilement promené par une forte paire de vaches ou une paire de bœufs.

Je crois devoir, Monsieur, vous parler du succès que je trouve dans les semis de prairies artificielles que je destine à cet usage pour sept à huit ans.

Pour former cette prairie, le sol ayant été labouré avant l'hiver, par une disposition de terrain pas *trop humide*, au printemps, je fais semer de l'avoine de préférence à l'orge, et même si le sol est fertile, on ferait mieux de ne pas mettre de grain. — La luzerne, le trèfle de Hollande, le ray-grass fromental et la grande pimprenelle; ces quatre espèces de graines fourragères composent un herbage précoce, abondant et nullement dan-

---

(1) Il y a un axe contenu par les fonds solides de cette espèce de barrique, c'est à cet axe que s'adapte le cadre où tient le timon.

gereux. Le produit peut être comparé à celui des prés les mieux arrosés.

L'emploi que j'ai fait cette année du fil de fer, dans une partie de vigne, est d'une économie et d'un solidité qui, mieux connue, le feront probablement adopter.

L'économie est dans le nombre des échalas remplacés, *en partie*, par des piquets pour fixer le fil de fer; celui-ci, moins cher que l'échalas, est d'une durée qui *tiendra à sa préparation.*

La solidité contre les vents est la considération qui doit incontestablement lui faire donner le choix. Lorsque le succès de mon épreuve sera complètement constaté, je vous en ferai un rapport.

Agréez, Monsieur le Président, etc.

Le Comte PALAMÈDE DE MACHECO.

RAPPORT

Lu à la Société, dans sa séance du 4 janvier 1839, *sur quelques améliorations introduites à Alleret;*

Par M. Albert DE BRIVE, *membre résidant.*

MESSIEURS,

J'ai fait une visite à Alleret dans les derniers jours du mois d'octobre, et je voudrais vous faire

partager quelques-uns des avantages que j'en ai rapportés pour mon instruction agricole.

Je ne vous dirai rien de la bienveillante hospitalité que tous les hommes conduits par le désir de s'instruire dans la science la plus utile, et non par une stérile curiosité, reçoivent des nobles hôtes d'Alleret, rien de l'état général de cette propriété magnifique, ni de la culture intelligente à laquelle elle est soumise, ni des instrumens perfectionnés qui servent à accroître ses revenus merveilleux, tout en diminuant ses dépenses. Toutes ces généralités et beaucoup de détails essentiels vous ont été développés dans le rapport circonstancié sur l'exploitation d'Alleret, rédigé à la suite d'un voyage entrepris par des Commissaires de la Société (*Voir les Annales de* 1834).

Je me bornerai seulement à vous indiquer quelques améliorations introduites par son savant propriétaire, depuis cette époque.

En parcourant Alleret, je me suis arrêté avec intérêt devant un vignoble soumis au nouveau mode d'échalassement dont M. de Macheco a bien voulu vous donner la description dans une de ses lettres à notre Président. Cette méthode donne à la vigne une régularité qui plaît à l'œil, une sûreté aux ceps qui les maintient contre les plus grands vents, conserve ainsi une grande partie de la vendange qui, ordinairement renversée jusqu'à terre, se détériore ou se détruit, et procure

une économie dans l'échalassement d'un quart des dépenses. Ces avantages précieux ne devraient-ils pas engager les propriétaires des parties vignobles du département à mettre en pratique un procédé soumis à l'expérience par son inventeur et adopté d'ailleurs par plusieurs sociétés consacrées aux progrès de l'agriculture en France? Le seul reproche qu'on semblait être en droit d'adresser à ce mode d'échalassement était de ralentir les travaux, en embarrassant les ouvriers qui travaillent la vigne; mais M. de Macheco s'est assuré qu'il suffisait de quelque habitude, pour que les manœuvres qu'il emploie dans ses vignes y marchent aussi vite que dans celles soumises au mode d'échalassement ancien.

Mais ce qui a appelé plus particulièrement mon attention, ce sont les nouvelles prairies artificielles que M. de Macheco a semées depuis deux ans, et qui se composent, comme il vous l'a annoncé lui-même, de quatre espèces de graines fourragères : la luzerne, le trèfle de Hollande, le ray-grass fromental et la grande pimprenelle. Ces prairies, dont la durée doit être de sept ou huit ans, peuvent, par suite des combinaisons de ces quatre plantes, réussir sur toutes les terres cultivables. On doit s'attendre seulement à voir dominer dans le semis celle de ces plantes à laquelle le terrain sera plus favorable. Ainsi le ray-grass et la pimprenelle prendront le

dessus dans les terres légères, sablonneuses ou arides, et il en sera autrement dans les terrains profonds et substantiels, où la luzerne et le trèfle s'étendront avec une puissance qu'aucune autre plante ne pourra arrêter. Aussi ces prairies artificielles nous paraissent-elles devoir être préférées, 1° aux prés naturels, en ce qu'elles sont plus précoces et peuvent se passer d'irrigations fréquentes; 2° au trèfle et à la luzerne, en ce qu'elles réussissent dans des terrains moins précieux; et, 3° aux cultures de tous les fourrages légumineux, en ce qu'elles ne produisent point de météorisations si subites et si dangereuses chez les animaux qui s'en nourrissent. Ces divers avantages sont dus à la proportion dans laquelle ces plantes sont semées. Elles doivent être répandues sur la terre séparément, à cause de la différence de leur volume et de leur poids, et dans cette proportion, pour une étendue de 225 toises carrées, luzerne 2 livres, trèfle 1 livre et demie, pimprenelle 3 livres, et ray-grass 12 livres. M. de Macheco estime la valeur de ces graines réunies à 4 francs. J'ai vu la prairie de deux ans, elle est entièrement gazonnée, tandis que celle de l'année offre encore quelques interstices à remplir. Ce fourrage, malgré la sécheresse, a été coupé deux fois et a donné encore après un abondant pâturage. M. de Macheco, persuadé que ce genre de prés n'a aucun des inconvéniens des prairies artificielles

ordinaires et en a tous les avantages, en recommande beaucoup l'introduction, comme fourrage préférable dans les exploitations qui manquent de prés naturels et comme amendement équivalant dans les autres.

Le propriétaire d'Alleret, avec de vastes prairies naturelles, de très-bons terrains à luzerne, des trèfles employés comme amendement, beaucoup de racines pour la nourriture d'hiver, ses nouvelles prairies artificielles et ayant une grande abondance de fourrage, a dû regarder comme un objet des plus importans le moyen d'en tirer le meilleur produit. Après diverses expériences, il a renoncé à l'entretien de vaches laitières au-delà du nombre nécessaire pour fournir à la consommation de la ménagerie. Soit que la qualité de nos fourrages ne favorise ni la quantité ni la qualité du lait, soit que les femmes employées dans nos pays à traire les vaches, n'aient jamais la force suffisante pour les traire à fond (1), il paraît certain que nos laiteries n'offrent point les avantages que présentent celles d'autres pays montagneux. M. de Macheco a renoncé également

(1) Un vacher d'Aurillac n'a pas craint d'offrir à M. de Macheco, pour lui prouver que les femmes n'étaient pas capables de traire convenablement une vache, de traire d'une vache qu'aurait égouttée sa ménagère un tiers en sus du lait qu'elle aurait obtenu,

à faire des élèves pour la vente; le prix de *revient* du fourrage et autres frais d'éducation étant supérieur à celui de la vente des élèves. Il reporte toute son industrie sur la revente des jeunes bêtes qu'il achète à deux ans et qu'il revend au moment où elles vont faire leurs premiers veaux, et sur l'engraissement des vaches. Quelques jours avant notre arrivée, il avait acheté 120 jolies génisses qu'il comptait revendre au printemps, avec un bénéfice de 40 à 50 francs, et il avait vendu à la foire d'Aurac le même nombre de vaches grasses qu'il avait gardées trois mois, et sur lesquelles il avait bénéficié de 50 à 60 fr. par tête. Il pense que ces deux moyens de faire consommer le fourrage dans nos pays sont les plus productifs. Il y a quelques années que les engraissemens lui offraient moins de chances de succès, à cause de la difficulté des ventes; mais aujourd'hui les bouchers de Saint-Etienne et du Chambon viennent choisir le bétail gras jusque dans ses écuries.

Voilà, Messieurs, au milieu des améliorations nombreuses que j'ai observées à Alleret, celles qui m'ont frappé le plus dans le voyage que je viens d'y faire et qui m'ont paru devoir offrir de l'intérêt aux Membres de cette Société qui s'occupent d'agriculture.

LETTRE

De M. Laroue, *membre correspondant, à M. le Président de la Société, sur l'enfouissage du lupin.*

Saint-Voy, le 14 avril 1839.

Monsieur le Président,

J'ai lu dans la sixième Notice indicative de la Société d'Agriculture du département, séance du 22 août 1838, l'article 3 qui porte que ceux qui auront le plus enfoui du lupin et autres fourrages verts, pourront prétendre à une prime.

J'ai vu aussi que la Société a reconnu que dans l'arrondissement d'Yssingeaux l'on tirait de grands avantages du lupin; c'est précisément sur cette plante que je veux faire connaître les observations-pratiques que j'ai faites.

C'est dans le canton de Tence que l'on se sert le plus du lupin pour engrais. Dans le canton de Saint-Agrève, qui touche à notre département et à notre canton, il y a beaucoup de propriétaires qui ensemencent annuellement deux hectolitres de lupin, ce qui représente une contenance de terrain à pouvoir semer quatre hectolitres au moins de blé.

Toutes les terres sont propices pour cette plante;

elle préfère les terres granitiques légères aux terres fortes à froment. Il faut bêcher ou labourer avec la charrue à la Dombasle au printemps, et semer en mai ou juin, et un peu plus tard dans les pays froids.

Quoique très-partisan du lupin pour engrais, j'en condamne l'enfouissage, parce qu'il est, dans les années de sécheresse, contraire à la germination; les sillons sont ordinairement pleins quand on comble la rame, et par conséquent celle-ci tient la terre trop soulevée, le soleil ou le vent en emporte toute l'humidité si nécessaire pour que le grain germe et prenne son accroissement assez tôt pour garantir le jeune plant de l'hiver, surtout dans les pays froids comme le nôtre.

Le lupin est une plante qui a la racine pivotante, qui s'alonge, selon la qualité du terrain, de six à dix pouces. Ordinairement quand on les arrache, on trouve les racines remplies de *nodus* chanvreux qui ressemblent à ceux qu'on appelle choux cabus *pied de poule*, et je conclus, d'après mes observations, que cette plante doit avoir d'autres principes fertilisans que ceux que nous attribuons à sa tige.

Pour faire ma première expérience, je fis enlever tous mes lupins en pleine végétation dans un espace de 200 toises seulement; je fis ensemencer en seigle; le grain ne fut pas contrarié par l'enfouissage; il fut d'une venue superbe, bien plus vert que celui à côté qui avait été fumé. — La

terre qui produit des lupins d'une belle végétation peut donner deux récoltes de seigle, sans autre engrais. Ma seconde récolte fut aussi bonne que la première.

Je fus donc convaincu que cette plante tirait de la terre des principes nutritifs que l'on n'avait pas encore découverts. Maintenant je laisse aux personnes versées dans la physiologie végétale à décider d'abord si cette plante absorbe, au moyen de sa racine chancreuse et difforme, les mauvais principes de la terre qui nuisent aux céréales, ou bien si elle dépose dans le sol, comme je l'ai déjà dit, des principes nutritifs et favorables au blé.

Autre expérience reconnue généralement. — Il est d'usage, lorsque l'on a ensemencé les lupins, de semer en même temps des graines de raifort; ces derniers sont alors d'une venue magnifique. Mais si vous semez à côté des lupins de la même graine de raifort, vous n'aurez qu'une végétation chétive et de peu de valeur.

Autre expérience. — Si quelquefois il arrive que la terre où vous avez semé vos lupins n'ait pas été entièrement débarrassée de toutes les plantes de gramen ou d'orties blanches, on voit ces deux plantes prendre au milieu d'eux une végétation animée et plus vigoureuse qu'avec tout autre engrais.

Or, je demeure persuadé, d'après ces expériences, que l'enfouissage du lupin est de nul effet, d'autant que sa tige est fort sèche et qu'elle ne pourrit que très-difficilement.

Au reste, dans la commune de Tence on n'enfouit pas le lupin; on le coupe avec une faucille par tronçons, sans l'arracher, après quoi l'on ensemence sans autre travail.

Néanmoins je pense que l'on pourrait tirer un grand avantage de la tige du lupin, en l'arrachant avant de semer. Si on la coupe en deux ou trois parties, selon sa longueur, on aura une très-bonne litière, qui permettra de vendre la paille lorsqu'elle est rare et qu'elle vaut un bon prix; on en retirera facilement de quoi acheter la semence du lupin. Le prix du lupin est, dans notre pays, ordinairement le même que celui du seigle. Il serait, je crois, plus lucratif pour les habitans des environs du Puy de semer des lupins au lieu de grosses fèves; leurs terres se trouveraient fumées et le grain remplacerait avec bénéfice les grosses fèves; leurs tiges ont une parfaite ressemblance.

Si vous croyez, Monsieur, que ces observations soient dignes d'être lues en Société d'Agriculture, je vous en laisse le maître. Dans le cas contraire, laissez-les de côté; j'attache peu de prix à mes connaissances, quoique je sois convaincu de la réalité de ce que j'avance, comme chacun pourra l'éprouver.

Agréez l'assurance, etc.

LAROUE.

GUERRES CIVILES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES DANS LE VELAY *(Suite)* (1);

Par M. Francisque MANDET, *membre résidant.*

§. XXXIV.

LE SÉNÉCHAL DE CHASTE.

Le parti royal avait à sa tête un jeune homme dévoué corps et ame à Henri III, le protecteur l'ami, l'allié de sa famille. Ce jeune homme était FRANÇOIS DE CLERMONT, seigneur et baron DE CHASTE, Charpey, Labrosse , Lafaye, Saint-Just, Vernoux, Gazelle, etc., sénéchal du Velay, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, de l'ancienne et illustre maison de Clermont, en Dauphiné (2).—Son père, qui s'était signalé près du duc de Guise en 1552, à la défense de Metz, avait obtenu la faveur de

(1) Voir, pour le commencement, les Annales de 1837-38.

(2) *De Chaste* venait d'être nommé gouverneur du Velay par le roi en remplacement de Saint-Vidal.

mettre entre les clefs de ses armes une fleur de lis d'or sur champ d'azur. Il était bailli du Velay et avait épousé Paule de Joyeuse, tante du fameux amiral, beau-frère de la reine.

François de Chaste, celui dont nous parlons ici, avait passé ses jeunes années à la cour et n'était venu dans la province qu'après la mort du bailli. Louis-Armand de Polignac et son frère le baron Christophe de Chalancon lui firent l'accueil le plus amical. Tous les trois vécurent dans une intimité parfaite, menant joyeuse vie, sans s'inquiéter de ce qui se passait autour d'eux autrement que pour poursuivre de leurs éternels sarcasmes le stoïque gouverneur, *le sanglier*, comme ils l'appelaient. — Ils avaient eu, en plusieurs occasions, de très-vifs démêlés avec Saint-Vidal, et sans l'entremise de l'évêque, Chalancon se serait battu plus d'une fois avec lui.

Vers 1587, Polignac étant mort, Chaste qui venait d'être nommé sénéchal épousa sa veuve. Dès cet instant, il s'occupa avec une incroyable ardeur des affaires publiques ; non-seulement les devoirs de sa charge l'y obligeaient, mais le crédit de sa famille maternelle grandissant tous les jours, provoquait sa reconnaissance et faisait aussi germer dans son cœur d'ambitieux désirs.

Qu'il restât sédentaire dans ses châteaux de Labrosse ou de Polignac, que par le mauvais temps il chevauchât à travers nos montagnes couvertes de

neige, c'était bien le plus galant, le plus magnifique gentilhomme qu'on pût voir.—Il avait une figure charmante, la voix douce, le regard noble, le sourire gracieux, la parole bienveillante. Il s'en allait toujours vêtu à la dernière mode; les mignons eux-mêmes n'avaient pas de broderies plus nouvelles que celles de son riche pourpoint. Son manteau le plus commun était, dit-on, de velours bleu d'azur lamé d'argent. Il portait la fraise à grands canons, comme tous les raffinés, et prenait aussi un soin merveilleux de sa moustache et de sa barbe. Sa démarche était nonchalante, ses manières efféminées, ses goûts très-fastueux. Il aimait les fêtes, les banquets, les chasses bruyantes; enfin, tout ce que pratiquaient les jeunes seigneurs de la cour voluptueuse des Valois-Médicis.

Cependant, sous ces frivoles apparences, personne au monde ne cachait un caractère plus viril, une ame plus fortement trempée; personne, une fois la résolution prise, ne savait faire plus facile marché de sa vie que ce beau jeune homme, dès que son devoir l'appelait; rien ne pouvait le retenir. Aussi brave qu'un lion, il s'élançait le premier au plus fort du péril; et comme s'il se fût fait un jeu de la mort, on le voyait la braver follement à toute heure.

Chaste habitait le château de Polignac; c'est là qu'entouré de gentilhommes restés fidèles à la cause royale il avait établi le siége de son gouver-

nement. Le vieux manoir, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine déserte, alors rempli de soldats, était peut-être une des places les plus fortes de France. Sa situation le rendait surtout très-redoutable à la ville qui le voyait, comme une sentinelle ennemie, éternellement armé contre elle.

Ce fut jadis, comme chacun sait, l'habitude de quelques-uns des anciens vicomtes de désoler le pays par leurs incessantes déprédations. Ils s'emparaient de toutes les issues, cernaient les villes et les bourgades par une ceinture de châteaux; de telle sorte que pas un pélerin, pas un marchand, pas un pauvre fermier ne passaient sous leurs murailles que ces tyrans de nos montagnes ne vinssent prélever leur infâme tribut (1). Chaste se rappela cette vieille tactique féodale. La jugeant très-applicable dans les circonstances où il se trouvait, il commença par

---

(1) .... His ista gestis episcopus Petrus pro se et ecclesia sua litem coram nobis contestans adversus PONTIUM vicecomitem proposuit eumdem vicecomitem contra omnes compositiones prædictas et contra jusjurandum suum ac patris sui multorumque militum suorum pedagia, pravas exactiones, et prœdas in statis exercuisse, mala multa et damna gravissima ecclesiæ Aniciensi intulisse, guerram fecisse, de quâ plura loca ad ecclesiam pertinentia fuerant dissipata et incendiis vastata, homines multi perempti, etc.... (An 1171).

(Extrait du 3e livre des compositions de l'évêché du Puy en Velay. — Preuves de l'histoire d'Auvergne, liv. I, page 66, par BALUZE.

établir des garnisons à Yssingeaux, au Charrouil, à Montbonnet, à Solignac, à Arlempdes, etc., intercepta toutes les communications avec le Puy et, maître ainsi des abords de la ville, il espéra la faire bientôt capituler.

Cependant les ligueurs n'étaient pas disposés à se rendre. Ils avaient pour long-temps encore des munitions, et Saint-Vidal, qui depuis un mois était à Lyon pour solliciter des secours, allait bientôt faire bonne justice des vexations du sénéchal; en attendant, les Aniciens se contentaient de quelques courses dans le voisinage qui, pour la plupart, n'amenaient d'autres résultats que la ruine de pauvres hameaux inoffensifs (1).

---

(1) Flaghac, lieutenant de Saint-Vidal, à la tête d'un grand nombre d'habitans du Puy, sortirent de la ville le 30 avril, vers minuit, et se rendirent au Colet, où Chaste avait mis une garnison pour s'opposer à l'arrivée des denrées au Puy par la route d'Auvergne. Le commandant de la garnison fit faire une furieuse décharge de canons et d'arquebuses sur les assaillans. Flaghac voyant que par cette résistance il pourrait perdre du monde lui fit proposer de déloger en garantissant la vie sauve pour lui et ses troupes. Cette condition fut acceptée. — Après la retraite des politiques, les ligueurs brûlèrent le village du Colet et la maison de Lanthenas, ainsi que celle de Montjausy et la chapelle de Sainte-Anne. De retour au Puy, ils firent de sanglans reproches à Flaghac de ce qu'il avait accordé la vie sauve à la garnison du Colet, *qu'ils eussent pu passer au fil de l'épée*, étant munis du petard pour forcer la porte de la maison où elle était logée.

(Arnaud, Hist. du Velay, tome I, liv. IV, p. 452.)

§. XXXV.

CONFÉRENCES VELLAVIENNES.

1589.

Dès que Saint-Vidal fut revenu de Lyon, Chaste en sa qualité de gouverneur lui envoya un trompette avec ordre de se rendre à l'obéissance du roi et à la sienne. Saint-Vidal répondit à cette sommation en demandant au conseil des vingt-quatre que les arrêts du parlement fussent appliqués à ces insolens royalistes qui osaient encore, les armes à la main, invoquer un nom proscrit.—Le conseil assembla la communauté pour en délibérer et il fut immédiatement décrété en séance publique que de Chaste, ainsi que tous ceux qui n'avaient pas juré la sainte union, étaient mis hors la loi, signalés comme ennemis de la patrie, déchus de toutes fonctions et désormais incapables de pouvoir en occuper aucune. Alors on procéda à leur remplacement et non-seulement Saint-Vidal fut maintenu comme gouverneur, mais il reçut encore par acclamation le titre de sénéchal, pour que chacun pût bien voir qu'aux yeux des ligueurs les ordonnances du roi tombaient devant celles du peuple.

Le gant était jeté; après de telles protestations

le sort des armes semblait devoir être le seul arbitre dans cette querelle de compatriotes, lorsque heureusement la reine de Navarre, qui était à son château d'Usson, envoya quelques gentilshommes comme médiateurs. Chaste se prêta de très-bonne grâce à toute espèce d'arrangement. Ce fut lui-même qui proposa d'ouvrir des conférences, dans lesquelles chacun viendrait loyalement débattre ses principes. La ville accepta; des commissaires furent nommés des deux côtés. — On se réunit d'abord près de Saint-Marcel, ensuite à Chadrac; mais personne ne voulant faire de concessions, il fallut se séparer et les hostilités commencèrent.

C'est dans cette circonstance que Chaste se rappela l'ancien système des Polignac. Il le mit en pratique si promptement et avec tant de rigueur que bientôt la ville affamée redemanda à parlementer. Les consuls écrivirent au seigneur de Chevrières pour solliciter son entremise. Celui-ci, qui s'était déjà mêlé de la première négociation, ne se fit pas attendre; il arriva, prit les ordres du conseil et courut les porter au château.—Le sénéchal, dont les devoirs étaient tracés, dit qu'il ne pouvait transiger qu'au nom et que dans l'intérêt du roi, que par conséquent il demandait avant tout à être reconnu au Puy et dans tout le Velay comme gouverneur. Cet *ultimatum* était fort embarrassant, car il résumait la difficulté. Céder

à cette exigence, c'était déserter la ligue; la repousser brutalement, c'était provoquer de nouvelles hostilités. Que faire?.....

La réunion des vingt-quatre en changeant ou en confirmant les officiers de justice, en faisant effacer les armoiries royales des monumens publics, venait sans doute de proclamer assez hardiment sa souveraineté; mais, dictature improvisée par l'insurrection, elle ne savait où poser ses limites. Tantôt elle étonnait par son audace, tantôt au contraire on la voyait tremblante devant le plus fragile obstacle. Le secret de tant de force et de faiblesse c'est que, toute puissante qu'elle apparaissait à la foule, elle-même n'était que le docile instrument de l'énergique gouverneur qui lui dictait ses tyranniques décrets.

Saint-Vidal qui dès les premiers instans s'était déclaré partisan de la ligue, qui dans ses luttes incessantes contre les religionnaires s'était de plus en plus rattaché à leurs implacables adversaires, était inflexible dans ses résolutions. Montagnard voué avec ardeur à la cause catholique, il ne savait comprendre ces flagrantes apostasies du roi; aussi, dès qu'il eut appris le double assassinat des Guise et l'alliance des royalistes avec les huguenots, il renia publiquement le prince, attendit comme gouverneur du Velay les ordres de Mayenne, et pour sa part aurait vu la ville

réduite en poudre plutôt que de la rendre au pouvoir des hérétiques. — Avons-nous besoin de dire maintenant comment il accueillit les propositions de Chaste?.... Tout d'abord il se laissa aller contre lui aux plus violentes invectives et accourut supplier le conseil de répondre à ce traître comme il le méritait. Le conseil, composé de bourgeois que ruinait le blocus (1), pensait tout autrement; toutefois il n'osait se prononcer à l'encontre du fougueux ligueur. — Il ne restait qu'un moyen pour sortir d'embarras, c'était le vote universel. Les vingt-quatre se hâtèrent d'y recourir, espérant que la détresse publique serait une conseillère plus prudente que la colère de Saint-Vidal.

Jamais encore assemblée populaire n'avait été plus tumultueuse, plus passionnée; autant d'hommes, autant d'avis différens. Les plus jeunes ne voulaient rien entendre et criaient sans cesse : la

---

(1) Si, ne veux-je oublier que à l'occasion des troubles, guerres et indisposition du temps, les trois jours de Rogations qui est la principale foire de cette ville, réputée par toute la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Piémont, où se fait grande vente et achept de marchandises et bestailh, ladite foire cessa entièrement, car les portes des boutiques étoient fermées comme s'il étoit dimanche, chose fort lamentable aux artisans, marchands et autres qui avoient pris des marchandises à crédit et qui devoient être payées à la foire des Rogations.

(BUREL).

ligue !... la ligue !... Les plus âgés disaient : Que nous importe la ligue ou le roi, pourvu que le pays soit tranquille; les autres enfin, prononcés pour Saint-Vidal ou pour de Chaste, pour la noblesse avec l'évêque, pour le démocratisme avec d'Apchier, se divisaient en autant d'opinions que de bannières flottantes, et cachaient presque tous un affreux égoïsme sous le manteau d'un patriotique dévouement.

Que les temps étaient changés !... En 1562, lors du siége du Puy, on avait vu les citoyens, unis comme des frères, courir sur les remparts de la ville maternelle et lui faire un bouclier de leur poitrine; « aujourd'hui, dit Burel, la haine » est si profonde que les habitans font des barri- » cades dans chaque rue et se battent entr'eux. » En effet, chacun était venu à l'assemblée avec ses passions politiques ou plutôt ses antipathies personnelles. D'anciens amis, des parens s'y retrouvaient pour se dire de grossières injures. On ne pardonnait pas, aux uns un peu de gloire achetée au prix de leur sang, à d'autres le courage d'avoir osé avouer à voix trop haute une opinion loyale, à ceux-ci l'amitié d'un grand seigneur, à ceux-là l'ovation de la populace. Tout succès était un crime, quelle que fut sa source. Encore si, près de ces haines violentes, se fussent trouvées d'ardentes affections, si les cœurs eussent eu autant de jalousie pour défendre un ami qu'ils en

éprouvaient pour ruiner un adversaire, on comprendrait, on admirerait peut-être ces luttes brûlantes des révolutions ; mais non, c'était une mêlée confuse où les coups étaient bien portés pourvu qu'ils frappassent un compatriote. Que le pavois se dressât triomphant pour un gentilhomme étranger, c'était bien : tous venaient l'aider à y monter; mais qu'un enfant de la ville se signalât jusqu'au martyre, qu'il eût nom Guitard, Alméras ou Sabatier, chacun criait haro sur lui, et le malheureux tombait victime de la fureur publique.....

On parvint cependant à nommer des commissaires, mais auxquels on imposa cette difficile mission, de pacifier le pays sans céder à aucune des exigences des royalistes et sans rien abandonner des prétentions contraires. — Le château de Chadrac fut encore désigné pour la reprise de ces singulières conférences. Chaste y envoya pour le roi, Latour Maubourg, trois gentilshommes et le lieutenant de la prévôté (1) ; la ville y délégua pour la ligue, l'évêque, trois bourgeois et un consul. On discuta pendant plusieurs jours et probablement on se serait séparé comme les deux premières fois, si les com-

(1) De Chaste avait aussi chargé le sieur Antoine Roqueplan, receveur des tailles, d'aller présenter ses comptes et d'en obtenir le paiement.

missaires n'eussent pris sur eux d'arrêter un traité qui, tout en faisant de suffisantes réserves, accordait du moins une trève aux deux camps.

On arrêta, — pour le roi : que Montmorency, son gouverneur en Languedoc, serait reconnu au Puy ainsi que tous les officiers nommés par lui, et que les troupes dont Saint-Vidal était allé réclamer l'intervention seraient congédiées. — Pour la ligue : que les Aniciens resteraient fidèles au serment d'union qu'ils avaient prêté, qu'ils ne renonceraient à aucune de leurs franchises, et que tous les religionnaires cesseraient de parcourir le pays. — De part et d'autre il fut aussi, dans un intérêt commun, décidé qu'à partir du jour de la signature du traité personne ne pourrait être recherché pour sa conduite passée; que quiconque porterait le moindre obstacle à la liberté commerciale devrait être regardé comme perturbateur du repos public; qu'enfin les prisonniers et les objets saisis à l'occasion des troubles politiques seraient intégralement rendus (1).

Les habitans du Puy, enchantés de l'heureuse intervention de Mr de Chevrières, ne voulurent pas le laisser partir sans lui donner un gage de

(1) L'original de ce traité se trouve dans les armoires des archives du département de la Haute-Loire.

leur reconnaissance. Ils se réunirent donc pour savoir ce qu'ils pourraient lui offrir de plus convenable; « mais, dit Burel, Mr de Chevrières ne » voulut rien accepter, observant qu'il n'était » pas venu en cette ville pour notre trésor ni » notre argent, et qu'il se tenait heureux d'avoir » mis la paix où était la guerre..... — Alors les » habitans lui adressèrent le discours que s'en » suit :

» Les citoyens de cette ville du Puy vous rendent grâces; et tous les villageois, même les » bourgades, les villes nos voisines vous remercient humblement, à genoux, de votre illustre » et magnanime présence; car sans elle nous » étions hors d'espoir de recueillir ces prochaines » moissons. — Vous avez reconnu notre pure » innocence, vous avez vu que nous avions perdu » presque tout notre pouvoir et vous vous êtes » senti inspiré par le zèle et la pitié. Vous qui » êtes l'un des piliers de notre église, vous n'avez » pu endurer plus long-temps qu'on continuât » les ravages, les voleries, les détroussemens qui » nous étaient faits. Vous n'êtes pas venu pour » vous faire payer de vos peines ni de vos travaux, car aussi l'avarice n'est point logée en » votre cœur, mais toute douceur, libéralité et » vertu.................... Comme l'on tient » pour certain que vous vous acheminez vers » Paris, pour trouver les princes généreux com-

» battans pour l'honneur de Dieu ces chiens
» enragés hérétiques politiques, vous présente,
» Monseigneur, tout le corps de la ville en
» général et en particulier, obéissance, amitié ainsi
» qu'humble service; suppliant ce bon Dieu vous
» avoir et votre compagnie en sa sainte protec-
» tion, sauvegarde, et voir l'entier accomplisse-
» ment de vos affectueux désirs (1). »

§. XXXVI.

LA PETITE GENÈVE.

Quelque temps après le départ de Mr de Chevrières, un courrier de Toulouse vint apporter au Puy des dépêches du parlement. C'était un nouvel arrêt qui enjoignait au gouverneur de

---

(1) Burel, après avoir consigné en entier cette harangue dans ses Mémoires, ajoute : « Et à bon droit le sieur de Chevrières, » comme lieutenant des Guyse, avoit moyenné et pratiqué la » paix avec de Chaste; car, par le moyen et les sollicitations » de cette chienne et maudite vicomtesse sa femme, la paoure » ville avoit souffert et soustenu plusieurs grands frais, ruynes, » ravages, voleries. Elle avoit faict enchérir les denrées et » vivres de sorte que par argent ne s'en pouvoit trouver, ayant » empesché les passages du Languedoc, Vivarois, Auvergne et » autres des environs de la ville. »

poursuivre le sénéchal et ses adhérens, comme perturbateurs du repos public (1). Il était trop tard; l'amnistie, signée par l'évêque, de Chaste

---

(1) Extrait des registres du parlement, — La cour, sur la requête présentée par le procureur-général, et d'ailheurs avertie des entreprises, monopoles, levées d'armes, conjurations et conspirations que le sieur de la Chate, naguère sénéchal de Velay, avec aucuns gentilshommes et autres à luy adhérans, font tant contre l'état dudict pays que contre la religion catholique, apostolique, romaine; informée des oppressions faites au pauvre public par saysies et emprisonnemens de leurs personnes, rançonnemens, saysie de leurs biens et de plusieurs autres actes d'hostilité contre les prohibitions cy-devant faites par les arrêts sur ce donnés. — A enjoinct et enjoinct tant au seigneur de Saint-Vidal, lieutenant et gouverneur audict pays et commis par la cour à ladicte requête dépendant de l'estat et charge de sénéchal. . . . . que à tous gentilshommes, capitaine et autres qu'il apparteindra, tenir la main à l'exécution des arrêts d'ycelluy, faire cesser et prohiber par toutes les voyes convenables et nécessaires, lesdicts monopoles, assemblées, oppressions, emprisonnemens et actes d'hostilité, d'user en cet endroit de telle résistance et diligence requises et nécessaires; enjoignant en outre aux officiers et magistrats de ladicte sénéchaussée du Puy, chascun en son endroit, informer et diligemment enquérir des contraventions et de tous autres actes qui en dépendent, et contre les infracteurs calvinisans procéder comme perturbateurs du bien et repos public à telle punition exemplaire que le cas requiert, et du tout certifier la cour de ce qu'ils y auront fait sur peine de suspension de leurs offices et autres arbitraires. — Prononcé à Toulouse, en parlement, le 22 juillet l'an 1589.

(Pièce originale sur parchemin, déposée aux archives du département de la Haute-Loire.)

et Saint-Vidal, couvrait tous les coupables sans exception. — Cependant, cette amnistie, que l'intérêt fit un instant respecter, loin d'éteindre les passions haineuses les rendit plus violentes encore. La ville surtout ne tarda pas à devenir un foyer de discorde; car si l'on y pardonnait aux ennemis du dehors le mal qu'ils avaient fait, on ne pouvait s'y résigner à souffrir sans impunité l'arrogante indépendance dont quelques citoyens semblaient se prévaloir.

Saint-Nectaire lui-même, si long-temps l'idole des catholiques, avait perdu toute popularité. Les uns l'avaient jadis accusé de trop de rigueur, et quand il voulut pour leur complaire se tenir à l'écart, les autres dirent qu'il avait été gagné par la cour dans son dernier voyage à Blois. La malveillance fut poussée à un tel point contre lui que, craignant quelqu'outrage, et même averti que dans une sédition ses ennemis pourraient bien attenter à ses jours, il quitta le palais épiscopal et se retira dans sa forteresse d'Espaly; cette fois bien décidé à ne plus retourner de sa vie parmi les ingrats qui perdaient en un jour le souvenir de vingt-cinq années de dévouement.

Cette démarche de l'évêque fut un signal, et comme il s'y était déterminé afin d'échapper à la cruauté des francs-ligueurs indignés du traité de Chadrac, Saint-Nectaire vit tout-à-coup se

rallier autour de sa personne, politiques, royalistes et religionnaires; tant il est vrai qu'à ces époques de sanglantes perturbations, les ennemis de la veille deviennent les amis du lendemain.

Le Puy ne s'affecta pas d'abord beaucoup de cette émigration, car il croyait avoir toujours avec lui son fidèle gouverneur. Cependant le duc de Mayenne, qui cherchait à se faire une cour des anciens partisans de sa famille, ayant appelé Saint-Vidal à Paris, en qualité de *grand maître de l'artillerie*, la pauvre ville se trouva plus attristée que jamais. Alors elle chercha bien à ramener son prélat; mais Saint-Nectaire, sans se prononcer encore d'une manière décisive, laissa paraître peu d'empressement. — Déjà, sous sa présidence, les états du Velay avaient été convoqués à Espaly; il avait vu dans plusieurs réunions combien l'esprit général et les intérêts locaux étaient contraires à cette obstination fanatique (1).

---

(1) ... Et comme la ville avoit fait de grands frais en ces guerres pour plus de trente-quatre mille écus, elle voulut les départir et imposer sur tout le pays. Pour cela, les états furent convoqués et assemblés au château d'Espaly, où illec, président le seigneur évêque, fut proposé par les consuls de la ville ledit fait, et remontré ladite dépense. — Toutesfois fut par les commis des états refusé d'imposer et de despartir cette somme de trente-quatre mille écus sur tout le pays pour n'avoir été employée pour les affaires générales du pays; ains les troubles avoir été faits pour une querelle particulière entre les sieurs

Témoin, presque victime des agitations de la cité, il ne pouvait lui convenir de rester à la tête d'un parti qui plaçait tous ses principes religieux dans une intolérance aveugle et qui, sans s'expliquer sur ses vues ultérieures, augmentait chaque jour sa misère. A ceux qui le sollicitaient de se rappeler son serment, il répondit : « Qu'il » ne pensait pas être parjure, que plus que » jamais il était attaché à la foi chrétienne; » mais, qu'après avoir mûrement réfléchi, il » croyait de son devoir, autant comme comte » du Velay que comme évêque du diocèse, de » garder la neutralité dans une querelle entre » gens de la même religion et du même pays. »

Cette déclaration, la seule qui aurait dû toujours se trouver dans la bouche de l'homme du sanctuaire, ne fut comprise par les ligueurs que comme un moyen pour Saint-Nectaire de changer de drapeau. ils se souvenaient trop bien des assemblées au palais épiscopal, du siége de la Chartreuse, de la messe de Fay, pour croire à la sincérité de ce langage. Peut-être n'avaient-ils pas tout-à-fait tort; cependant, de la part de l'évêque, ce n'était pas non plus une désertion lâche et intéressée. Il y avait loin des circons-

---

Saint-Vidal et de Chaste.... Par quoy fut fait renvoy de l'affaire au seigneur de Montmorency, qui confirma.

(Burel).

tances qui déterminèrent jadis la conduite énergique des gentilshommes catholiques à celle qui maintenant forçait le prélat à quitter ses anciens alliés; et même, depuis le serment d'union, un grand nombre de conjurés s'étaient montrés si hostiles envers lui qu'il ne faut pas trop s'étonner de sa prudente retraite.

Néanmoins Saint-Nectaire n'avait encore manifesté aucun sentiment de colère contre la ville; en plusieurs occasions au contraire il s'était employé avec succès, depuis le départ de Saint-Vidal, pour rappeler au sénéchal des engagemens que celui-ci paraissait oublier; chaque fois de Chaste y avait fait droit (1). — Mais ce rôle de médiateur n'était point suffisant pour les Aniciens; ils croyaient avoir droit d'exiger davantage de leur évêque; et quand, après l'avoir fait supplier à plusieurs reprises de venir prendre sa place à leur tête, ils le virent refuser plus obstinément que jamais, voici ce qui advint :

Un jour, c'était le 23 juillet 1589, le prélat et

---

(1) Le seigneur de Chaste ayant su que Saint-Vidal étoit allé en France et avoit abandonné la ville et le pays, continua de faire ravager et piller le bestailh des pauvres villageois... Tellement que la ville fut contrainte de s'acheminer à Espaly, où le seigneur évêque s'étoit retiré.... Lequel auroit mandé venir de Chaste et le pria de faire cesser ces voleries... Ce qui fut accordé.

(Burel).

la vicomtesse femme de de Chaste, tinrent un enfant du seigneur de Chadrac sur les fonts baptismaux, dans l'église de Saint-Marcel. Après la cérémonie, on fut au château d'Espaly où Monseigneur avait invité beaucoup de monde à un magnifique banquet. La journée entière se passa en divertissemens, et quand vint le soir chacun se retira enchanté, comme on peut croire, de la gracieuse hospitalité du noble amphitrion. Ceux qui revenaient au Puy voulurent galamment servir d'escorte au coche des demoiselles de Saint-Nectaire, les deux nièces de l'évêque qui s'en allaient coucher au palais épiscopal (1). Près d'elles dans le coche était Mr de Jalasset, ami du sénéchal. — La troupe joyeuse arriva sans encombre jusqu'à la porte Saint-Gilles. Là, les deux dames et leur cavalier mirent pied à terre, puis chacun regagna son logis.

Cependant, le bruit se répandit par la ville que les nièces de Monseigneur venaient d'introduire un ennemi, un traître, l'infâme Jalasset, compagnon du sénéchal.... Aussitôt on courut aux armes, comme s'il se fut agi d'une armée. Une

---

(1) .... Les niepces de l'évêque se mirent dans un coche pour se venir retirer dans le Puy et coucher à l'évêché comme elles avoient accoutumé tous les jours, pour ce que le chasteau d'Espaly n'étoit encore meublé bien que l'évêque y fut retiré.

(Manuscrit de M. de St-Sauveur, pag. 132, *verso*.)

troupe de furieux se précipita dans le palais où les deux pauvres femmes tremblantes crurent qu'on venait les égorger. On resta plus d'une heure à fouiller l'évêché, et sous prétexte de chercher le politique on brisa tout. Comme on ne parvenait pas à le trouver là, on courut dans la maison du Doyenné où le même scandale se renouvela sans plus de succès. Enfin, la foule qui grossissait d'instant en instant devint si considérable, si tumultueuse, que l'autorité des consuls ne put bientôt plus la maintenir. La plupart ne savait même pas ce dont il s'agissait; mais voyant l'agitation générale chacun, loin de l'apaiser, l'augmentait de son mieux. — On se réunissait par groupes dans les rues, avec des torches et des armes à la main. Les ligueurs disaient entr'eux : que l'évêque avait tourné sa robe de pasteur en peau de loup ravissant (1), que c'était lui qui venait de provoquer une émeute au profit des hérétiques. Les autres, sur lesquels pesait une espèce de proscription, trouvaient le moment bien choisi pour s'affranchir du despotisme des ligueurs. De telle sorte que, vers minuit, des barricades étaient dressées dans plusieurs quartiers et que du haut des fenêtres, comme en pleine rue, on se battit cruellement pendant plusieurs

(1) Paroles mêmes du chroniqueur contemporain.

heures à coups de pierres, de pistolets, d'arquebuses et d'hallebardes (1).

Le lendemain matin, dès la pointe du jour, tout était terminé. Le silence régnait dans la cité, les maisons étaient fermées et sans les patrouilles du guet, plus actives que d'ordinaire, sans les fossés, les barricades, les armes, quelques feux éteints qu'on rencontrait çà et là, on aurait pu croire que cette scène de désolation n'était qu'un songe de la nuit. — Bientôt cependant, les habitans furent convoqués à la maison consulaire, pour arrêter quelle mesure il fallait prendre en telle occasion. Le cas était difficile, périlleux. Evidemment personne n'osait faire une motion contre les insurgés; car dans la mêlée, à la lueur des flambeaux, on avait pu reconnaître de part et d'autre les plus considérables de la ville, ceux même qui étaient là présens, les chefs du conseil.

---

(1) ... Nonobstant toutes les bonnes diligences et remontrances des consuls armés de cuyrasses, le chaperon rouge sur le dos, les habitans de la rue Saunerie affectionnés en armes, se sont bandés contre tout le corps de la ville à grands coups de pierres, d'arquebuses, de pistolets. Les aucuns aux fenêtres de leurs maisons, les autres à pleine rue avec hallebardes firent tous leurs efforts pour tuer les consuls et habitans..... Lequel scandale et désordre se continua presque toute la nuit, ayant faict en leur rue de la Saunerie et autres rues de la ville des barricades et tranchées, etc.

(BUREL.)

Aussi n'entendait-on parler qu'à voix basse, tout le monde semblait attendre; lorsque pour trancher la question quelqu'un de mieux avisé, fit comprendre que le plus urgent était de remercier Dieu d'avoir préservé la ville de plus grands malheurs. Cet expédient fut accepté avec joie, et l'assemblée se sépara en criant : *A Notre-Dame!... A Notre-Dame!.....*

En effet, deux heures après, les rues étaient remises en ordre, les murailles de chaque maison étaient tendues de blanches draperies, les cloches sonnaient et les bons citoyens, recueillis comme s'ils eussent passé la nuit en prières, marchaient en procession, chantant des hymnes d'allégresse. — Mais cette procession, qui semblait n'avoir d'autre but que de couvrir l'embarras d'un premier moment, avait été pourtant ménagée avec adresse par les principaux ligueurs. Ils avaient compris que s'ils ne trouvaient pas une heure pour se concerter, sans que les politiques pussent les troubler, c'en était fait de la ville.

Le piége réussit merveilleusement. Tandis que la multitude s'avançait lentement à travers les places et les carrefours, les partisans de Mayenne, réunis chez le capitaine Rochette, arrêtaient les dispositions convenables pour se rendre maîtres de tout. — Ils furent prompts; car les gens n'étaient pas encore rentrés que les conjurés, à la tête desquels se trouvaient

plusieurs consuls en robe rouge, grand nombre de notables suivis de soldats, vinrent prendre le seigneur d'Agrain premier consul, son fils capitaine général, ainsi que beaucoup d'autres citoyens convaincus de royalisme, les chassèrent de la ville dont ils refermèrent sur-le-champ les portes, plaçant partout des gardes nombreuses de crainte de surprise. — Ensuite, sans s'arrêter dans leurs exécutions, ils firent jeter au fond des tours ceux qui avaient été signalés comme les plus turbulens, et de là se rendirent en grande hâte à la maison consulaire, pour réorganiser le conseil politique sur de nouvelles bases.

Il ne s'agissait ici rien moins que d'enlever le pouvoir aux *vingt-quatre*, dont un tiers déjà avait fait défection, pour le placer dans des mains sûres et vigoureuses. Comme on avait senti l'abus de la trop grande division des forces, on réduisit à *douze* le nombre des conseillers, et on choisit deux prêtres de la grande église, deux magistrats et huit bourgeois qui entrèrent immédiatement en fonctions. — Six autres des plus dévoués furent chargés du soin des portes ou plutôt de la porte, car toutes avaient été murées, à l'exception de celle de Saint-Gilles; puis des corps-de-garde furent disposés de distance en distance le long des remparts et autour du rocher de Corneille.

C'est dans cet état de choses que le nouveau

conseil crut devoir tenter une dernière démarche auprès de Saint-Nectaire pour le déterminer à venir prendre le commandement de la ville. Deux bourgeois, deux magistrats et deux chanoines furent envoyés pour lui faire part de ce qui s'était passé et lui persuader que tout avait été entrepris et le serait encore pour le triomphe de la sainte croix à laquelle les ligueurs du Puy espéraient qu'il demeurait fidèle. — L'évêque, auprès de qui s'étaient déjà rangés les d'Agrains et plus de cent cinquante politiques, qui avait sans doute vivement senti l'outrage fait à ses nièces et à ses amis, ne se prononça cependant pas positivement; il demanda du temps, étant obligé, dit-il, d'attendre en son château les états du Velay qu'il venait d'y convoquer.

Le 3 août en effet, les états se réunirent à Espaly. La ville y porta ses doléances et contre l'évêque et contre le sénéchal. Elle accusait de Chaste de continuer ses déprédations; de Chaste la blâmait à son tour de retenir illégalement prisonniers une foule de citoyens que le traité protégeait. — « Les commis, juges dans ce débat, » dit Burel, demandèrent à entendre les détenus. » A ces fins, ceux-ci furent menés du Puy à Espaly » avec bonne compagnie et non sans grand dan- » ger; car le peuple était en bonne volonté de » les tous massacrer. »

Dès que les politiques furent arrivés devant la

barre, le sénéchal, qui avait voulu les attendre pour leur donner un solennel témoignage d'approbation, prit sur le champ la parole et, sans manquer en rien aux convenances que commandait l'assemblée, commença par dénier son droit en ces matières : « Du reste, dit-il, si les » citoyens incriminés devaient comparaître devant » quelques juges et qu'il leur fût permis de les » choisir, je ne doute pas, Messieurs, que par » vos lumières et votre loyauté vous ne soyez » ceux qu'ils préféreraient.... Mais aujourd'hui il » est de mon devoir de vous déclarer que les » gens dont on réclame le châtiment sont sous » ma sauve-garde et sous celle du traité. Leurs » opinions sont les miennes; la faute dont on les » accuse, je l'ai commise aussi; c'est celle du » dévouement et de la fidélité. — Je leur dois » secours; qu'ils se rassurent, je ne les abandon- » nerai jamais. Si leurs concitoyens ne respectent » pas en eux la parole jurée, à mon tour je » saurai bien me dégager de mes sermens et » faire la ville prisonnière dans ses propres mu- » railles....

Il dit : et les barons, presque tous partisans du roi, donnèrent à ce discours des marques d'une si complète adhésion qu'à moins d'avoir voulu compromettre par une folle obstination l'existence de la cité, les ligueurs ne purent se dispenser de se soumettre. — Le conseil des douze,

il faut le dire, donna en cette circonstance une preuve de sagesse d'autant plus digne d'éloges que l'agitation qui régnait autour de lui était peu faite pour le rassurer. Non-seulement il ordonna la prompte délivrance des détenus, mais encore il exigea que leurs armes fussent immédiatement rendues, et que nul, sous aucun prétexte, ne pût attenter à leur liberté. Il alla même plus loin, car par son ordre les portes de la ville furent ouvertes et chacun devint libre désormais d'aller où il voudrait, à la condition toutefois que quel lieu qu'il choisît pour sa résidence il serait tenu de payer toujours la taille au Puy.

Cette ordonnance ne fut pas plutôt promulguée que l'on vit une foule de gens s'acheminer vers Espaïy et venir prendre logement près du château de monseigneur. « Alors, raconte l'historien li-
» gueur, vous eussiez vu les habitans de la ville
» qui s'en alloient se promener à Espaly, disant
» l'un à l'autre : *Allons voir à cette* PETITE GENÈVE
» *nos misérables politiques et nous saurons ce*
» *qu'ils veulent dire*. Ils y alloient et ils les trou-
» voient à la suite du seigneur de Chaste et de
» monseigneur du Puy, joyeux de ce qu'on leur
» avoit fait croire qu'ils auroient du roy tout ce
» qu'ils demanderoient et tout ce qu'ils pour-
» roient chaque jour désirer. »

§. XXXVII.

ASSASSINAT DE HENRI III.

Henri IV. — Charles X. — l'Infante Elisabeth.

De 1589 à 1593.

Nous avons laissé le faible Henri III au moment où, abandonné de tous, il ne lui restait plus d'espoir que dans l'alliance du Béarnais. — A la voix suppliante du prince qu'il appelle encore son maître et dont la cause devient chaque jour davantage la sienne, le roi de Navarre accourt se jeter à ses pieds et lui jure une éternelle fidélité. Dès lors la fortune semble renaître pour l'ancien duc d'Anjou; il a retrouvé près du héros le courage, le bonheur de ses jeunes années.

Tandis que Bourbon est allé chercher son armée, Mayenne profite du moment et vient faire le siége de Tours. Il s'avance, renverse les portes, pénètre dans la ville où le roi, à la tête de quelques régimens, défend les issues avec une si grande bravoure que pendant plusieurs heures il empêche l'ennemi d'avancer; mais, épuisé sous le nombre, il va infailliblement succomber, lorsque arrive l'avant-garde de son allié. Le duc ne pense plus alors qu'à la retraite. — Chatillon, Montpensier et Longueville partent du

camp royal; le premier, pour combattre et vaincre les ligueurs de la Picardie; le second, pour faire rentrer dans le devoir plus de seize mille Normands insurgés qui, sous le nom de *Gauthiers* (1), désolaient depuis long-temps la province; le troisième, guidé par La Noue, prend Senlis avec deux mille cinq cents hommes sur d'Aumale qui en a plus de dix mille.

Pendant ce temps, les deux rois marchaient vers la capitale. — Arrivé à Etampes qui résistait, Henri III en ordonna l'assaut; « puis, ajoute Davila, comme il était de méchante humeur à cause de l'excommunication nouvelle que Sixte-Quint venait de lancer contre lui, il fit pendre tous les magistrats et donna volontairement aux soldats le pillage de la ville. » De là, il fut à Poissy dont

---

(1) Ces *Gauthiers* étoient des villageois révoltés contre tous les soldats qui passoient par là, pour se garantir des outrages qu'ils en recevoient; ceux-ci, sur l'impression qu'on leur avoit donnée, que le roi causoit tous ces massacres, et qu'aux charges de la guerre il ajoutoit celle des impôts, s'étoient joints au parti de la ligue avec tant d'obstination qu'ayant rompu les chemins, bouché les avenues et fortifié leurs bourgs et leurs villages, ils se tenoient sous les armes jusqu'au nombre de seize mille, et se faisoient appeler *Gauthiers* parce qu'ils avoient commencé de se soulever en un bourg nommé la Chapelle-Gauthier.

(Histoire des guerres civiles, livre 10, page 686, par DAVILA, traduction de *Baudoin*.)

il se rendit maître, tandis que Bourbon prenait Pontoise.—Ils se réunirent enfin au château de Saint-Cloud à la tête d'une armée de quarante-deux mille hommes.

Quand on sut dans Paris la marche victorieuse des coalisés et leur présence aux portes de la ville, les ligueurs frémirent d'épouvante; ils crurent leur cause à jamais perdue. Cependant, au milieu de la consternation générale, une femme conservait encore l'espérance de venger les Guise, et cette femme était leur sœur, Madame la duchesse de Montpensier. — Elle avait entendu dire qu'un jeune dominicain, nommé *Jacques Clément*, prétendait avoir reçu du ciel l'ordre mystérieux d'assassiner le roi. Elle voulut voir cet homme et l'interroger. Le fanatique dépassa toutes les prévisions de la vindicative duchesse qui s'appliqua tellement par toutes sortes de séductions à augmenter le délire du visionnaire, qu'au bout de quelques jours elle le trouva résolu.

Le 31 juillet, Jacques Clément se confessa, communia et partit pour Saint-Cloud, muni d'une lettre qu'on ne sait par quel mensonge il avait arrachée au président de Harlay. — A la grille du château on le remit au lendemain. A l'heure indiquée on vint annoncer à Henri III qu'un jeune moine demandait à l'entretenir confidentiellement. Henri le reçut dans sa chambre et fit signe à ceux qui

etaient là de se retirer. Alors le dominicain se mit respectueusement aux genoux du roi en lui présentant la lettre; mais au même moment où celui-ci se baissait pour la prendre, il se sentit frappé d'un coup de couteau dans le ventre et tomba en criant : *Ah! le méchant moine, il m'a tué!...*

Henri de Navarre, qui était au château de Meudon, n'eut pas plutôt appris cette triste nouvelle qu'il accourut à Saint-Cloud. L'assassin venait d'être tué par les gardes; et la victime, étendue sur son lit de mort, récitait ses prières dernières. — Cette entrevue fut des plus touchantes; le roi reçut le prince avec les témoignages d'une vive tendresse, il lui fit ses adieux, l'engagea à rentrer dans le sein de l'église; ensuite l'assistance s'étant prosternée il le proclàma son légitime successeur.

Le lendemain, 2 août 1589, Henri de Bourbon était roi de France; mais, comme il le disait gaîment lui-même : *Roi sans royaume, mari sans femme et guerrier sans argent.* — Mayenne, au contraire, n'avait jamais vu la fortune plus favorable. Tout Paris se réjouissait de la mort du tyran et maudissait l'hérétique. *Vive Mayenne, le lieutenant-général!* criait-on par les rues; *vive Charles X notre bon roi!* Or, CHARLES X, ce souverain que le duc jetait ainsi provisoirement aux acclamations de la multitude, comme avait fait jadis son

frère, était le vieux cardinal de Bourbon, prisonnier d'Henri IV.

Deux mois ne s'étaient pas encore écoulés que Mayenne quitta Paris, jurant d'y ramener, avant peu, le Béarnais pieds et poings liés. Son armée était de trente mille hommes au moins, et son adversaire, qui avait abandonné Saint-Cloud pour aller camper aux environs de Dieppe où il attendait un secours d'Angleterre, n'en avait que trois mille au plus. C'est avec une telle différence de forces que le courageux Bourbon risqua la bataille près du village d'Arques et, qu'après des miracles de valeur et d'habileté, il demeura victorieux. *Pends-toi, Crillon*, écrivait-il le soir à son ami encore tout étourdi de son prodigieux succès, *pends-toi, nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas... Adieu, mon brave, je vous aime à tors et à travers.*

Le duc de Mayenne, doublement humilié de la défaite qu'il venait d'essuyer, appela l'Espagne à son aide. Il ne pouvait commettre de plus grave imprudence que d'aller lui-même ouvrir les portes à un second rival dont les perfides prétentions étaient connues; car personne ne pouvait ignorer que Philippe II, maître dans le conseil des seize, n'avait depuis si long-temps fomenté les troubles que pour arriver à placer les deux couronnes de France et d'Espagne sur la tête de sa fille l'Infante Elisabeth, petite fille de

Henri II (1). — L'Espagnol ne manqua pas une pareille occasion. Le 14 mars 1590, les deux armées étaient de nouveau en présence sur les bords de l'Eure, dans la plaine d'Ivry. Henri de Bourbon, qui venait de traverser la Touraine et la Normandie presque toujours victorieux, se mit à la tête de ses soldats en s'écriant : *Mes amis, si vous perdez vos enseignes, regardez mon panache, vous le verrez toujours dans le chemin de l'honneur et de la victoire.*

C'est après cette bataille, une des plus importantes de ce temps, comme pour Henri IV un des plus glorieux triomphes de sa vie, que le héros résolut de venir bloquer la capitale. Il comprit bien cependant qu'il ne pourrait jamais la faire capituler que par la famine; aussi, s'assura-t-il d'abord de tous les points d'où elle tirait ses approvisionnemens (2); puis il vint prendre Charenton, Saint-Denis, Montmartre, bien convaincu que le temps devait être son plus puissant auxiliaire.

---

(1).... Il désiroit de plus estre déclaré publiquement protecteur du Royaume avec prééminence et autorité de pourvoir aux offices de la couronne, de donner les gouvernemens et les charges militaires.

(Davila, histoire des guerres civiles, livre 11, page 753).

(2) *Mantes, Meulan, Poissy, Melun, Corbeil, Montereau, etc.*

§. XXXVIII.

YSSINGEAUX. — MONISTROL. — SAINT-DIDIER.

Yssingeaux, *Monistrol*, *Saint-Didier*, *Craponne*, *Montfaucon*, *Tence* et *Le Monastier* étaient, avec *Le Puy*, les seules villes du Velay qui eussent une administration municipale régulière, établie sur un système électif uniforme. D'autres localités, à leur imitation, avaient bien aussi des consuls, mais ce nom ne désignait le plus souvent que quelques officiers bannerets ou quelques paysans chargés, dans un certain nombre de mandemens (1), de la perception des tailles, de la levée des soldats provinciaux, des renseignemens à fournir sur les mouvemens de la population et sur les recoltes (2).

---

(1) Le diocèse était divisé en *deux cent cinq* mandemens...... Le plus ou moins d'étendue de ces terres disséminées sur un plus petit ou un plus grand nombre de points ne constituait qu'un même mandement, quand elles dépendaient du même seigneur. De là, la forme bizarre et la coupe inégale de cette division..... Le temps et les guerres ayant détruit plusieurs hameaux, il en résultait souvent que certaines communautés n'avaient pas d'habitans ; mais les noms figuraient toujours aux secrétariats des commandans et aux greffes des cours souveraines de la province et de l'intendance.

(2) ... Mais à raison de leur ignorance, on s'adressait pour

Ces villes, trop faibles évidemment pour résister aux soudaines attaques de troupes armées, trouvèrent plus d'une fois leurs efforts inutiles et leurs opinions contraintes au silence ; cependant, dès qu'elles purent saisir dans leurs propres ressources ou dans les secours de bon voisinage assez de force pour secouer le joug, il est beau de voir avec quel noble courage elles s'empressèrent de le faire.

Yssingeaux, la plus ancienne cité de la province après *Ruessium* (1), avait pour toute défense quelques murailles, le vieux donjon construit par les ordres de Jehan de Bourbon, vers la

---

avoir ces documens aux greffiers chargés de la confection des rôles des impositions, et ceux-ci, presque toujours habitans des villes et obligés de faire ce travail pour quinze ou vingt mandemens à la fois, étaient d'ordinaire aussi peu propres que les consuls eux-mêmes à satisfaire avec exactitude aux questions qui leur étaient adressées.

(Statistique de la Haute-Loire, par Déribier, pag. 580.)

(1) On connaît dans l'ancien pays de Velay, par l'itinéraire de Théodose, *Icidmago*, situé à 25 mille de Feurs et à 14 de *Revessio* ou *Ruessium*. Cette ville, portée sur les tables de Peutinger, a pour armes cinq coqs (en patois *cinq jaux*).—C'était une des huit villes qui avaient droit de députation aux états du Velay, mais ces députations, n'étant admises chaque année que de deux en deux, il en résultait que ce ne pouvait être que tous les quatre ans que chaque ville se trouvait représentée.

fin du 15e siècle (1), et deux ou trois petites pièces d'artillerie qui lui furent accordées par les états, sur la demande de l'évêque, en 1567. — C'est avec ces médiocres moyens, mais grâce à la sagesse de ses magistrats, au dévouement de ses citoyens, qui avaient fait venir des armes de Saint-Etienne et se tenaient constitués en milice permanente, qu'elle put se maintenir dans sa liberté jusqu'après la mort d'Henri III. — Elle était royaliste, sans avoir déserté pour cela ses croyances religieuses et ses franchises municipales. Tant que les huguenots se présentèrent à ses portes, elle les referma sur eux; et lorsqu'elle fut obligée de les ouvrir aux ligueurs, du moins purent-ils comprendre, avant peu, l'estime qu'elle faisait de leurs garnisons ennemies.

De Chaste profita des dissentimens qui existaient entre Yssingeaux et le Puy, pour favoriser celle des deux villes qui se rangeait sous sa bannière; rien de plus juste assurément. Comme sénéchal du Velay, il était le premier de la noblesse de son ressort et chef de la justice. Aussi, quand après l'assassinat du roi il vit la persistance des Aniciens à proclamer Charles X, il rendit une

(1) C'est sur les ruines de l'ancien château épiscopal que se trouvent aujourd'hui construits la mairie et le tribunal.

ordonnance qui enjoignait aux officiers de sa sénéchaussée de quitter immédiatement une ville rebelle et de ne plus tenir désormais leurs audiences qu'à Yssingeaux, sous peine de nullité de tous jugemens rendus ailleurs.

Plus tard, par suite de capitulations dont nous aurons bientôt à parler, Yssingeaux tomba au pouvoir des ligueurs; mais il faut le dire à sa gloire, si cent arquebusiers et cinquante gens d'armes lui furent imposés comme par surprise, ses habitans indignés ne tardèrent pas à les chasser de chez eux, en répondant à ceux du Puy qui les accusaient de s'être vendus à de Chaste : « Croyez-vous donc, nos voisins, qu'il soit si » nécessaire d'avoir toujours comme vous une » armée entière dans ses murailles ?... A quoi bon » tant de soldats, race affamée qui dans le temps » où nous sommes désole plutôt qu'elle ne pro- » tège ?... Est-ce parce que la misère redouble, » parce que les impôts nous écrasent, parce » que nos amis manquent de pain, que nous » avons ouvert nos portes à ces troupes pares- » seuses qui s'établissent ensuite dans nos mai- » sons comme les maîtres?... Libres vous êtes d'ac- » cepter à ce prix leur insolente protection ; » Quant à nous, croyez-le bien, si le péril nous » menace, nous saurons choisir nos alliés où » bon nous semblera. En attendant, qu'on nous

» laisse, et s'il plaît à Dieu, nous saurons bien
» nous garder nous-mêmes (1). »

De Chaste ne tarda pas à reprendre ses bonnes relations avec Yssingeaux. Jaloux de lui donner une preuve des avantages de son alliance, il obtint des états (2) une somme de neuf cents écus, afin d'indemniser un grand nombre d'habitans de l'occupation des rebelles (3).—Cependant, comme la force est plus puissante que la volonté, il fallut bientôt céder la place aux ligueurs qui cette fois commandés par le duc de Nemours s'avançaient en masse du fond du Lyonnais, pour soumettre tout le pays. Ils s'emparèrent facilement de la ville, où ils laissèrent et purent maintenir jusqu'en 1594 une garnison considérable.

Plus tard, en août 1631, quatre cents religionnaires, partis de Privas, voulurent tenter une excursion dans le Velay. Après avoir pillé quelques églises qui se trouvaient sur leur route, ils s'avancèrent vers Yssingeaux. — Il était nuit encore, déjà deux pétards étaient appliqués, l'un au

---

(1) Manuscrit original de BUREL, vol. I, pag. 350 *folio*. — ARNAUD, Hist. du Velay, tom. 1, pag. 511.

(2) Convoqués la même année dans cette ville.

(3) Voir le *Manuscrit original* de BUREL, t. II, p. 447 *verso*.

ravelin, l'autre à une des portes; ils allaient commencer l'attaque, lorsque tout à-coup le curé, homme plus que septuagénaire, s'avance à la tête de tous les habitans, se précipite avec tant de courage et d'impétuosité sur la troupe, qu'à peine trouve-t-elle le temps de prendre la fuite. Un grand nombre reste sur la place, et ceux que ne purent atteindre les citoyens furent poursuivis par le sénéchal du Velay à la tête des paysans; de telle sorte que, de quatre cents qu'ils étaient lorsqu'ils vinrent, ils rentrèrent quarante, au plus, à Privas.

Telle fut, en quelques mots, le sort de notre petite cité à ces époques désastreuses; prise et reprise, elle ne se lassa pas de poursuivre la conquête de cette indépendance si chère aux cœurs montagnards, et finit enfin par proclamer fièrement ses vieilles, ses persévérantes opinions.

Monistrol, l'ancienne ville des évêques (1), partagea à peu près les chances malheureuses d'Yssingeaux et des autres bourgades environnantes. C'est aux mêmes époques et par les mêmes troupes qu'elle fut combattue. Placé comme sa

(1) *Guillaume de la Roue* avait acquis cette ville au domaine épiscopal du Velay dès l'année 1283. — *Bernard de Castanet*, vingt-six ans plus tard, y fonda une collégiale de treize chanoines. — Enfin, *Jehan de Bourbon* y fit bâtir une forteresse.

voisine sur la route principale du Lyonnais, elle ne pouvait se soustraire davantage aux attaques des religionnaires ou des ligueurs; mais si elle n'eut pas la puissance de toujours résister victorieusement à ses ennemis, l'histoire parlera du moins des glorieux efforts qu'elle ne cessa de faire pour conserver intacts ses foyers et ses autels.

S'il faut en croire une ancienne notice sur cette ville (1), elle fut attaquée par une compagnie de huguenots; et quoiqu'ils se trouvassent en assez grand nombre, elle opposa une résistance si courageuse qu'elle parvint à les mettre tous en fuite. Ce fait, dont ne parle pas l'Histoire du Velay, ne saurait pourtant être mis en doute; car il se trouve consigné dans une transaction de 1577, entre Saint-Nectaire et les citoyens de Monistrol.

Saint-Didier-la-Séauve conserve précieusement dans ses archives une lettre que lui écrivit Henri IV dès son avènement à la couronne. Si nos chroniqueurs Vellaviens, toujours trop laconiques lorsqu'ils parlent des évènemens en dehors du cercle étroit de leurs observations, ne nous ont rien conservé sur l'histoire de cette petite ville, la lettre royale, du moins, lui restera comme un

---

(1) Voir l'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy, pour l'année* 1788, par l'abbé Laurent.

impérissable monument de la fidélité de ses anciens habitans (1).

---

(1) Nous croyons devoir donner aussi une autre lettre d'Henri IV à César de Saignard, un des braves chevaliers du Velay. — La maison de Saignard, dont les titres de noblesse furent confirmés par jugement du 12 décembre 1668, possédait la baronnie de Queyrière, une des dix-huit qui donnaient un siége aux états. Au nombre des ancêtres dont se glorifient cette famille et le pays, il ne faut point oublier Jean de Saignard qui offrit au roi Charles VII les premiers drapeaux enlevés aux ennemis dans le Velay.

Lettre de Henri IV à César de Saignard, commandant d'une compagnie de deux cents hommes, par commission du 4 avril 1590.

« A notre cher et bien amé César de Saignard, salut. — Ayant » délibéré de mettre sus à faire promptement lever et assembler » bon nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied, » pour nous en servir ès-occasions qui se présenteront pour la » conservation de notre état et de nos bons sujets, et d'en » bailler la charge à quelques vaillants et expérimentés capi- » taines à nous fidèles et assurés; à cette cause, lesdites qua- » lités être en vous, vous avons commis et député, com- » mettons et députons par ces présentes, signées de notre » main, pour lever, mettre sus et assembler incontinant et le » plus diligemment que faire se pourra le nombre de deux » cents hommes de guerre à pied français, des meilleurs et » des plus aguerris soldats que pourrez choisir; et iceux mener » et conduire à la guerre avec vous, sans désemparer ladite » compagnie, sous la charge de notre cher et très amé cousin » le duc d'Epernon, l'un des pairs de France et colonel- » général de notre infanterie française, la part où il sera par » nous ou nos lieutenants-généraux ordonné et commandé pour

« *A nos chers et bien amés les Consuls et habitans*
» *de notre ville de Saint-Didier.*

DE PAR LE ROI,

» Chers et bien amés.—La rage et cruauté des
» ennemis du roi et de l'état les a poussés si
» avant que d'avoir fait entreprendre malheu-
» reusement sur sa vie, par un jacobin introduit
» de bonne foi pour la révérence de son habit,
» pour lui parler en sa chambre hier matin, où
» il lui avoit donné un coup de couteau dans le
» ventre, qui ne montroit apparence de danger
» au premier appareil ni tout le long de la jour-
» née. Néanmoins il a rendu l'ame à Dieu cette
» nuit, laissant à ses bons serviteurs, qui sont
» ici en extrême ennui et déplaisir, tous bien
» résolus avec nous d'en poursuivre la justice;

» notre service, faisant iceux vivre avec telle police, qu'il ne
» nous en vienne aucune plainte. De ce faire, vous avons
» donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission et
» mandement à tous qu'il appartiendra, qu'à vous ce faisant,
» ils obéissent; car tel est notre bon plaisir.

» Donné à Corbeil le quatrième jour d'avril, l'an de grâce
» 1590, et de notre règne le premier.

« *Signé* HENRI.

» Par le roi : *Signé* SUZE. »

» à quoi, de notre part, nous n'épargnerons jus-
» qu'à la dernière goutte de notre sang..... Et
» nous ferons aussi, en ce qui concerne l'état,
» aucune chose qui ne soit trouvée bonne pour
» le bien public. Sur quoi nous avons bien voulu
» écrire la présente, pour vous assurer de notre
» bonne intention, à ce que vous soyez d'autant
» plus confortés à persévérer en la fidélité que
» vous avez par ci-devant gardée à votre roi; vous
» assurant que ce faisant vous recevrez de nous
» tout le meilleur traitement et soulagement en
» ce qui concerne votre particulier, qui nous
» sera possible. Sur ce, nous prions Dieu, chers
» et bien amés, vous avoir en sa sainte garde.

» Ecrit au camp de Saint-Cloud, le 2 août 1589.

» *Signé* HENRY, *et plus bas* REVOL.

§. XXXIX.

CONFRÉRIE DE LA SAINTE CROIX, AU PUY.

1589.

Le Puy, quoique épuisé déjà sous ses luttes impuissantes, apprit avec des transports de joie le crime de Jacques Clément, et sentit redoubler son énergique obstination. Le portrait couronné du cardinal de Bourbon fut affiché sur toutes les

portes, promené dans toutes les rues de la ville. — Le conseil, enhardi par un événement qu'il croyait décisif pour le triomphe de la ligue, prit une contenance impérieuse. Les chefs politiques réfugiés près de l'évêque, auxquels une espèce d'amnistie avait été accordée, furent dès lors poursuivis avec plus d'acharnement que jamais, leurs biens mis sous le séquestre et ce qui restait de leur famille traité comme otage de guerre.

Les ligueurs exaltés cherchaient à stimuler le zèle de leurs concitoyens avec une ardeur inconcevable; et comme cette affaire politique n'était suivant eux qu'une conséquence de leur fidélité religieuse, ce fut par la voix des prêtres, du haut de la chaire, qu'ils professèrent leurs doctrines.—Les églises ressemblaient à de bruyantes casernes où chacun s'allait enrégimenter sous les bannières de l'insurrection. Notre-Dame surtout, transformée en quartier-général, était ouverte nuit et jour; la sainte hostie, perpétuellement exposée, recevait les sermens qu'une colère fanatique offrait à Dieu comme un pieux hommage.

Ce n'était point assez encore de ces déclamations de l'Eglise, dans lesquelles certains prêtres trop indulgens pouvaient mêler à tant de malédictions quelques mots de miséricorde, quelques-uns des enseignemens évangéliques du Sauveur. A ces furieux apôtres de la ligue, régénérateurs

du christianisme, à ces fils des martyrs, il fallait aussi des martyrs!.. C'est pour cela que, contre toutes les règles suivies jusqu'à ce jour, malgré la défense de l'évêque, ils établirent au Puy, dans l'église conventuelle des Clarisses, une *confrérie* dite *de la sainte croix*. Plus de deux mille habitans vinrent se faire inscrire sur les registres des bayles, avec l'inviolable engagement de mourir plutôt que d'abandonner leurs saints guidons (1).—Les assemblées étaient fréquentes et fort agitées. Elles avaient lieu à l'issue de la grand'messe qu'on célébrait exprès pour elles le dimanche dans l'église du monastère. Tous les initiés portaient la robe, le chaperon et le bonnet violets; prêtres, juges et soldats en même temps, ils priaient, condamnaient et se battaient pour la même cause.—En tête de l'association étaient Jacques de Coubladour, seigneur de

(1) Le jour de la Croix de may de l'an 1589, les habitans de la ville du Puy, comme vrayment chrestiens et catholiques, voyant les malheureux traitemens plus que barbares que l'évêque et le sieur de Chaste faisaient ordinairement, voulant ensuivre la trace du roi comme barbare et hérétique qu'il estoit et l'avoit bien montré aux massacres.... Ayant dans leur cœur le vray signe de la sainte croix... firent de bon cœur et bonne dévotion assemblée d'environ 2000 personnes dans l'église des sœurs de Sainte-Claire... Tous ensemble ont fait vœu à Dieu et promesse de vivre et mourir pour le soustènement de la sainte croix...

(Manusc. St-Sauveur, folio 138.)

Montréal; Marcellin Rousset, procureur du roi en la cour commune, et quelques autres dont les noms figuraient aussi dans le conseil des dix ou sur la liste des officiers et des principaux magistrats de la cité.

Alors, tout servait de prétexte à ces impatientes cohortes pour sortir de leur logis et courir se montrer officiellement sur les places publiques; aussi les processions étaient-elles plus nombreuses, plus splendides qu'en aucun temps. On les employait comme de grandes revues où les citoyens venaient se compter. Les confrères de la croix non-seulement y assistaient, mais ils en faisaient encore de particulières et toutes dans un but politique; tantôt pour prier le ciel d'accorder à la ville un chef digne de sa cause, le plus souvent pour se réjouir de la mort de quelque illustre hérétique. Le 15 août, jour où l'on apprit au Puy l'assassinat du roi, ils sortirent solennellement revêtus de leur costume, portant toutes les pièces de la Passion, et firent trois fois le tour de la ville suivis de la populace émerveillée de leurs joyeux cantiques.

§. XL.

LE PUY. — DOUE. — SOLIGNAC. — ESPALY.

L'avènement d'Henri IV avait été pour presque toutes les villes du Velay, encore indécises, un motif suffisant pour rentrer dans les voies régulières de la monarchie. De Chaste, avec l'ardeur juvénile d'un soldat et d'un partisan dévoué, poursuivait les rebelles sans leur laisser d'asile; l'évêque venait de se déclarer pour Henri de Bourbon; Saint-Vidal, propagateur puissant et redouté de la ligue, n'était pas dans le pays. C'étaient plus de causes qu'il n'en fallait à de petites localités, ruinées par les tailles continuelles dont on les accablait, pour se ranger sous la loi du plus fort, surtout lorsqu'à la tête de ce parti marchaient leur évêque et leur sénéchal.

Le Puy seul, loin de céder à cette opinion, à ce besoin général, qui était aussi le sien, se redressa, nous l'avons dit, plus ardent encore contre toute proposition qui tendait à lui faire accepter un roi hérétique. — Cependant, pour être vrai, disons ici que le sentiment qui le dominait en cette circonstance n'avait rien de cette pieuse exaltation des premières années de la réforme. Autrefois l'hérésie elle-même s'était avancée pour briser les autels; et les chefs de l'Eglise, maîtres

de l'influence, avaient été unanimes pour pousser les populations au combat. Aujourd'hui les croyances religieuses sont à n'en pas douter depuis longtemps en dehors de la lutte.

Il est donc évident que l'intérêt du culte n'est pas la sincère préoccupation de nos ligueurs Aniciens; car ils ne sauraient, malgré leur apparente sollicitude, porter plus de dévouement au christianisme que Saint-Nectaire et que tous les pieux chanoines qui l'ont suivi. Ce qui les tourmente, qui les irrite, qui les pousse à sacrifier le repos et la fortune de leurs concitoyens, c'est la haine profonde que leur inspire de Chaste. En vain celui-ci leur envoie-t-il son frère et les meilleurs gentilshommes, pour les supplier de cesser une guerre si ruineuse; en vain leur fait-il promettre, pour prix d'une soumission tardive, les faveurs du prince et l'appui de la noblesse vellavienne; les consuls répondent à ces propositions, en disant : « Que la ville du Puy ne » reconnaîtroit jamais de Chaste comme gouver- » neur et qu'*elle mangeroit les enfans l'un après » l'autre plutôt que de lui donner ce titre*, car » elle n'avoit pas reçu de lui si bon conten- » tement. »

Tandis que le sénéchal essuyait une si persévérante résistance, l'évêque, au contraire, ne cessait malgré ses refus de recevoir messages sur messages. Sa présence à la tête d'un parti qui prenait

la religion pour motif, la croix pour bannière, était trop importante; on oubliait tout, on lui pardonnait tout, et quoiqu'il eût abandonné la ligue, qu'il se fût rallié au roi des huguenots, qu'il eût favorisé les défections et ouvert ses portes aux transfuges, la ville ne se lassait pas de lui envoyer ses notables, ses consuls eux-mêmes, afin de le ramener à elle. Mais lui, exigeait en retour que la confrérie de la Sainte-Croix fût dissoute, que l'élection des consuls ne pût avoir lieu sans son assentiment, que les gardiens des portes fussent congédiés, qu'un quartier de la ville, plusieurs pièces d'artillerie et cent hommes à son choix fussent mis à sa disposition, pour sa sûreté personnelle.

C'était trop d'exigences; et malgré le désir si souvent, si humblement exprimé de posséder le prélat, les conditions qu'il imposait ne pouvaient être admises. — Il fallut donc, quoiqu'il en coûtât, se résoudre à le regarder comme ennemi et à le traiter comme tel.

Sur la vaste ceinture de châteaux fortifiés qui couronnaient le bassin du Puy et qui se trouvaient alors au pouvoir du sénéchal, le monastère de Doue, assis sur une haute montagne, près des routes du Monastier, de Valence et de Lyon, n'occupait pas la position la moins importante. — Doue, ancienne abbaye de prémontrés, remonte

vers le milieu du 12e siècle (1); ce qui reste du monument primitif, d'accord avec l'histoire, justifie suffisamment cette origine.—On voit encore aujourd'hui l'église avec ses fresques, ses légendes pieuses, une partie du monastère presqu'entièrement reconstruite, quelques fragmens mutilés du cloître et une vieille tour carrée, comme en avaient jadis pour se défendre les couvents isolés de nos montagnes. Cette tour existait depuis longtemps et sans doute avait été élevée lors des invasions bourguignones.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ces dates, il n'en est pas moins vrai qu'au temps dont nous parlons, Christophe Allard, abbé de Doue, ainsi que ses religieux, venaient, à l'exemple de leur évêque, de se prononcer en faveur du roi de Navarre. Ils n'avaient pas attendu que de Chaste leur envoyât une garnison; eux-mêmes, autant pour leur propre sûreté que par dévouement, s'étaient empressés d'offrir leur maison aux troupes royalistes qui l'occupèrent aussitôt.

Les ligueurs du Puy furent d'autant plus irrités de ce qu'ils appelaient une honteuse défection, que leur cause, nous l'avons dit, avait essentiel-

---

(1) Au nécrologe de l'ordre des prémontrés on lit : *III februarii* (1119) *mors Petri, episcopi Aniciensis, qui ecclesiam de Doâ, ordini nostro contulit.*

(Annales des prémontrés.)

lement besoin du concours des gens d'église; aussi les prémontrés se trouvèrent-ils les premiers sur lesquels ils voulurent essayer leur colère.

Ils partirent en assez grand nombre au mois de décembre 1589, par une nuit obscure, tombèrent sur l'abbaye qu'ils surprirent dans le sommeil et firent ses habitans prisonniers. — Maîtres de la place, ils ne songèrent point à la conserver pour eux; c'eût été s'exposer à la perdre le lendemain, c'eût été disséminer des forces qu'ils avaient trop besoin de concentrer au Puy. Ils prirent ce qu'ils purent emporter, brûlèrent presque tous les édifices, démolirent ce que la flamme ne dévorait pas assez vite, ne respectèrent même pas le monument tumulaire de Robert de Mehun (1); et, coupables des profanations dont

---

(1) Robert de Mehun, évêque du Puy, fut assassiné près de l'abbaye, par Bertrand de Care, gentilhomme vellavien qu'il avait excommunié. — Ce prélat fut inhumé dans l'église des religieux, à droite de l'autel; et sur son tombeau on grava cette épitaphe :

D. O. M.

Et inclytæ memoriæ beati ROBERTI DE MEHUN,
Aniciensis Episcopi, hic ab impiis interfecti
Et in isto loco sepulti.

Aniciensis eras praesul, Roberte paternis
Stemmatibus clarus sed pietate magis,
Jura tuendo sacrae cathedrae cadis ense cruento
Te civem perhibent signa superna poli.

Obiit XXI decemb. ann. Dom. MCCXIX.

ils avaient si cruellement puni les huguenots, ils s'en retournèrent en grande hâte entraînant dans leur triomphe ou plutôt dans leur retraite les pauvres moines, auxquels ils donnèrent pour asile la petite église de Saint-Pierre-le-Vieux.

De Chaste n'eut pas plutôt appris cette soudaine attaque des ligueurs que, dans un premier mouvement d'impatience, il descendit, à la tête d'une centaine d'hommes, jusque sous les murs du Puy.—Par une manœuvre adroite, il ne s'était d'abord présenté qu'avec peu de monde, espérant engager plus facilement le combat. Les Aniciens s'y laissèrent prendre et se battirent en effet une demi-journée; mais quand ils virent les compagnies nouvelles qui accouraient incessamment au secours de leurs adversaires, ils rentrèrent prudemment chez eux, refermèrent leurs portes et se contentèrent de diriger de temps en temps quelques bordées de canon sur Espaly, en échange de celles qui leur arrivaient de Polignac.

Comme on le voit, la lutte recommençait plus acharnée qu'auparavant; et quoique les citoyens du Puy fussent seuls, fermés de toutes parts, sans vivres, sans argent, sans chef, sans but peut-être, ils n'en persévéraient pas avec moins d'opiniâtreté. En vain Chalancon, Maubourg, Bonneville, d'Adiac se présentèrent-ils à eux pour tenter une réconciliation si nécessaire; plus les ligueurs perdaient de crédit, de chances légitimes de succès, plus ils redoublaient d'exigences.

La disette était grande dans la ville, depuis que l'évêque faisait percevoir les impôts et que de Chaste interceptait les denrées. Il fallait pourtant bien se créer de suffisantes ressources pour nourrir la population, pour payer les troupes étrangères qui n'auraient pas manqué de déserter le jour où la solde se serait fait trop attendre. Il ne restait que deux moyens : le pillage et la confiscation. Tous les deux furent aussitôt employés.

Sur le refus que venaient de faire les villageois de Cheyrac d'acquitter entre les mains de la ville leur cote de contributions, prétextant que le receveur officiel des tailles saurait bien les obliger à payer une seconde fois, les ligueurs partirent du Puy à l'improviste, se répandirent dans le village, emmenèrent tout le bétail qu'ils purent saisir et ne consentirent à le rendre que lorsqu'on eut compté l'argent demandé. — Ensuite, en exécution d'un arrêt du parlement de Toulouse, les meubles des politiques réfugiés à Espaly, même ceux de l'évêque, furent vendus à l'enchère sur la place publique jusqu'à concurrence des taxes ordinaires et extraordinaires qu'il avait plu au conseil d'imposer à chacun. — Pour se faire une idée de l'énormité et de l'urgence de cet impôt, il suffira de savoir que celui qui pesait sur le premier consul d'Agrain, ne s'élevait pas à moins de trois mille écus; et que tout citoyen convaincu d'avoir recelé le moindre objet appar-

tenant à un politique était sur-le-champ frappé d'excommunication et contraint à payer une amende considérable.

Les événemens se succédaient au Puy avec une incroyable rapidité. Les ligueurs avaient bien compris que le jour du repos serait pour leurs concitoyens celui de trop prudentes réflexions; aussi les occupaient-ils sans cesse par de nouveaux spectacles. C'était, tantôt un attroupement qui s'en allait vers la rue Saint-Gilles piller et démolir une grange appartenant à Saint-Nectaire, tantôt un ordre du conseil qui sous prétexte que les femmes des politiques voulaient livrer la ville, les faisait toutes enfermer dans une maison, sous la garde de commissaires. — Pendant ce temps, les chefs décidaient sans bruit quel moment serait le plus favorable pour surprendre tel château, tel village au pouvoir des royalistes. Sans doute qu'ils avaient des espions sûrs répandus dans les campagnes qui venaient les prévenir du mouvement des troupes du sénéchal et de la force des garnisons qu'ils voulaient attaquer, car ils ne paraissaient pas se diriger à l'aventure. Toutefois, malgré les précautions les plus scrupuleuses, la trahison était facile et fort commune alors. Pour s'en préserver, ils ne virent pas de meilleur moyen que d'entretenir bruyamment cette fièvre intérieureet de ne faire connaître leurs projets qu'au moment même de les exécuter.

C'était pendant la nuit du 15 au 16 janvier, le couvre-feu avait déjà sonné à Notre-Dame, le guet commençait ses rondes silencieuses, les bourgeois et les manans du Puy, bien clos dans leur demeure, s'apprêtaient sans doute à goûter un sommeil paisible, quand on entendit frapper à chaque porte les caporaux de quartiers (1) qui, par ordre du seigneur Irail, capitaine général, prévenaient les soldats et les citoyens de la milice qu'ils eussent à se rendre de suite en armes sur la place du Martouret. — A l'heure de partir seulement, les troupes apprirent qu'elles marchaient sur SOLIGNAC (2); encore quelqu'un l'avait-il su trop tôt; car en arrivant elles trouvèrent la ville en émoi et toute la garnison sur pied.

Le plan de surprise était découvert; les ligueurs battirent en retraite et rentrèrent chez eux; mais à l'instant où ils allaient poser les armes, une

---

(1) Ainsi que nous l'avons dit dans une autre note, les capitaines îliers avaient dans leur compagnie des *corporaulx* dont le service consistait à faire assembler les îliers, les soudards, « soit, dit le chroniqueur, pour les corps-de-garde, pour les guets de jour et de nuit, soit pour les portes, les murailles, les rondes ou autres parts. »

(2) *Solignac* était une des huit villes du Velay qui envoyaient, tous les quatre ans, un député à l'assemblée des états du pays. (ARNAUD, Hist. du Velay, tome I, p. 284, 431, 450, 478. — Tome II, 37.)

convocation soudaine les rappela dans leurs rangs. — Les consuls venaient de recevoir une lettre de Pierre Sigaud, greffier de Solignac, à peu près ainsi conçue :

« Vous êtes tous des lâches qui ne savez marcher que dans l'ombre, qui ne cherchez à
» vaincre que les gens endormis..... Belles victoires! qui vous font honneur et dont vous
» devez être fiers assurément !... Vous espériez
» sans doute tromper notre vigilance ? Mais,
» braves Aniciens, il vous a suffi de voir quelques
» hommes sur nos remparts, pour vous faire fuir.
» Bien vous a pris de ne pas tenter l'attaque, et
» maintenant que vous nous savez en garde, nous
» ne sommes que trop certains de ne plus vous
» rencontrer dans nos parages. »

Cette lettre, vraie ou supposée, fut publiquement lue aux flambeaux, en présence d'une foule immense qui ne pouvait contenir ses transports d'indignation. *A Solignac! A Solignac!* cria-t-on dans tous les rangs ; puis sans même attendre l'ordre du départ, soldats et peuple se précipitèrent sur la route qu'ils venaient de parcourir quelques instans auparavant.

Le jour commençait à poindre lorsque les ligueurs, exacts à l'insolent rendez-vous du greffier, se montrèrent sous les murs de Solignac. Cette fois, ils ne s'inquiétèrent pas de savoir si la ville était encore dans le sommeil; ils se mirent

à battre les remparts avec les canons et les béliers d'une telle vigueur qu'en peu de temps ils eurent pratiqué une brèche suffisante pour pénétrer chez l'ennemi.—Les assiégés se réfugièrent pêle-mêle dans le château et dans la forteresse; mais celle-ci ne résista pas long-temps. Ses murailles, peu solides, fléchirent au premier choc, et sa porte, brisée en éclats par un pétard, donna passage aux assaillans qui sans pitié pour des vaincus les mirent tous à mort.

Le château allait être forcé de la même manière; heureusement que ceux qui y étaient renfermés, plus prudens que les autres, n'attendirent pas un pareil sort. Dès qu'ils virent le péril qui les menaçait, ils offrirent de tout abandonner, à la seule condition que leurs femmes, leurs enfans et eux seraient conduits sains et saufs au château de Ceyssac. Cette capitulation, quoique un peu tardive, fut néanmoins acceptée et, circonstance singulière, le premier qui se présenta pour en réclamer le bénéfice fut ce même Sigaud, l'auteur de la fatale lettre.

La manière dont les vainqueurs partagent le butin est ici un fait sur lequel il importe d'arrêter une attention sérieuse; car il explique une situation que l'historien ligueur, évidemment partial, cherche de tous ses efforts à dissimuler. — Après la prise de Solignac, sont-ce bien les chefs de la ville, les capitaines îliers, le

commandant Irail, qui profitent de la conquête? — Non, tant s'en faut.

Les compagnies citoyennes, toujours bruyantes, exaltées, mal apprises au métier des armes, étaient sans doute pleines de courage et d'ardeur pour défendre leurs foyers; mais en général étaient aussi fort inhabiles quand il s'agissait de se mettre en campagne et de guerroyer loin de chez elles. Il résultait de là que les villes importantes, surtout à l'époque dont nous parlons, prenaient des troupes étrangères à leur solde. Le Puy en tenait pour sa part un nombre considérable et même nous venons de voir à quelles extrémités il avait été réduit pour les pouvoir entretenir. Or, ces soldats, recrutés dans tous les rangs, venus de tous les pays, se jetaient au service de l'opinion la plus riche, la plus généreuse. Beaucoup, qui se battaient aujourd'hui pour la ligue, avaient jadis fait leur apprentissage dans des bandes de religionnaires.

Sous un tel régime, il est facile de prévoir que certaines villes, dont la quantité de troupes se trouvait hors de proportion avec la force des habitans, devaient en définitive être tôt ou tard opprimées par ceux qu'elles s'étaient données pour protecteurs. — Ce qui se passe au siége de Solignac indique suffisamment ces tendances. Nous voyons en effet, les capitaines Pouzols, Marminhac, Piallaprat, entrer avec leurs cavaliers dans le château, y saisir plus de douze cents setiers de blé, des

armes, de l'or, de l'argent en abondance, tout garder pour eux sans laisser aux ligueurs d'autre butin que celui qu'ils avaient pu faire dans les misérables bicoques, et le droit d'envoyer quelques jours après une centaine d'ouvriers pour ruiner les fortifications du bourg (1). — Il en était de même de toutes ces garnisons étrangères dont l'insolence envers les citoyens augmentait en proportion du besoin qu'ils pouvaient avoir de leur appui. Voici, du reste, un fait entre plusieurs que raconte Burel et que nous reproduisons fidèlement :

« Après que les garnisons de Mr de Pouzols
» et les autres eurent si bien butiné à la prise
» de Solignac, leurs femmes vinrent au Puy pour
» recouvrer les dépouilles. Là, elles se bravoient

---

(1) .... Quand au bled et bestailh, les sieurs Pouzols, Marminhac, Piallaprat et leur suite gardèrent tout pour leur part sans en rien laisser pour la portion des autres, fors que le butin et pillage de la ville; lequel pillage, meubles et quelques bestailhs, les soldats et volontaires de la ville firent conduire au Puy deux jours après, ce qui estoit chose fort pitoyable à voir. Par le moyen duquel pillage survindrent plusieurs discords entre les capitaines et les soldats. Enfin tous s'accordèrent; et pour rendre grâces à Dieu d'une si grande victoire, fust faicte une procession générale par toute la ville où il y avoit beaucoup de peuple assistant à ycelle en grand dévotion et prières.

(Manuscrit *Saint-Sauveur*, folio CLIII.)

» toutes par la ville, tellement qu'un soir elles
» commencèrent une sédition de nuit vers un
» logis de la rue Saint-Jacques nommé *Anne*,
» et çà, pour un mécompte de deux liards de
» pain. Les choses furent si loin qu'on tira des
» coups d'arquebuse par les fenêtres et qu'il y
» eut deux blessés. Alors l'alarme fut grande par
» la ville, tout le peuple étoit en colère et les
» consuls se trouvèrent contraints de sortir par
» les rues avec le chaperon rouge au dos pour
» appaiser la fureur publique. Ils ne purent
» même se défendre de mettre plusieurs citoyens
» en prison; car, le sieur de Pouzols menaçoit
» de s'aller ranger du côté de de Chaste et
» d'abandonner la ville; ce qui donna de vifs
» soupçons à tout le peuple qui ne se vouloit
» plus fier à la garnison (1). »

Ce système de pillage commençait à devenir d'un profit trop facile pour que les soldats ne se sentissent pas disposés plus que jamais à le continuer. Aussi, les laisserons-nous aller sans les suivre dans toutes les petites excursions qu'ils entreprirent sur les terres du voisinage; ce serait se perdre dans un dédale inextricable d'événemens inutiles qui se reproduisent presque quotidiennement de la même manière et qui,

---

(1) Manuscrit SAINT-SAUVEUR, *folio* 157.

d'ailleurs, se présentent comme une condition forcée de leur situation. — La ferme de la Beaume, les villages de Ceyssac et de Chadrac, la tour de Brive furent mis sans pitié à feu et à sang par les ligueurs; tandis qu'en représailles les royalistes dévastèrent St-Marcel, le couvent des Jacobins, Vals, quantité de fermes, de moulins, le château de Villeneuve et celui du seigneur de Morgues.

Espaly, cette petite Genève, ne s'était point inquiétée des proscriptions lancées sur elle; fière de lutter sous les ordres d'un évêque contre les ligueurs, elle bravait avec hardiesse sa jalouse rivale. — Il était beau de voir face-à-face, à deux portées d'arbalète, au plus, le petit castel épiscopal et la gigantesque forteresse de Notre-Dame. Celle-ci, debout sur la montagne, entourée d'une double enceinte crénelée, défendue par vingt mille braves; celui-là, assis dans le vallon, près de quelques chaumières tremblantes à ses pieds, mais glorieux du drapeau fleurdelisé dont l'avait couronné Charles VII, et qu'il ne voulait perdre que sous ses ruines.

Les deux camps ennemis, enchaînés sous le regard vigilant l'un de l'autre, ne pouvaient rien tenter impunément; le canon répondait au canon, l'arquebuse à l'arquebuse, le pillage au pillage.

C'était presque toujours la nuit qu'ils entre-

prenaient leurs travaux offensifs et défensifs, leurs tranchées, leurs barricades, leurs chemins creux; toutefois, ils parvenaient rarement à se surprendre; car les sentinelles en védette sur la vigie de Corneille ou sur le donjon d'Espaly donnaient l'éveil au plus léger bruit, à la moindre lueur. Dans un instant, alors, l'apparition subite de nombreux adversaires forçait l'assaillant à changer ses dispositions et à accepter le combat sur un autre terrain que celui qu'il s'était préparé; mais ce combat, qu'une retraite sûre et de quelques minutes terminait à volonté, ne pouvait amener aucune solution décisive entre les deux adversaires.

§. XLI.

RETOUR DE SAINT-VIDAL.

1590.

Le 28 mai 1590, le Puy avait un air de fête depuis long-temps inaccoutumé dans ses tristes murailles. Les tours étaient pavoisées aux couleurs de Mayenne, les armes de la maison de Guise, environnées des emblêmes de la royauté, étaient appendues au-dessus de toutes les portes et remplaçaient celles du cardinal de Bourbon

dont la mort avait été publiée quelques jours auparavant. Les citoyens, assemblés joyeusement dans les églises, sur les places, se racontaient l'heureuse nouvelle, et la voix retentissante des canons mêlée aux chants des cloches, portait chez les pauvres habitans des campagnes la surprise et l'effroi.

Etait-ce donc le roi de Navarre, encore sans postérité, qui venait de mourir? Mayenne victorieux avait-il subitement dispersé les dernières phalanges royalistes? Quel grand événement enfin, pouvait provoquer ainsi les bruyans transports des ligueurs de la ville? — Bientôt on le sut par tout le pays : C'était le retour inespéré du baron de Saint-Vidal, grand maître de l'artillerie de France, gouverneur pour la ligue dans le Velay et le Gévaudan qui reparaissait au milieu de ses montagnes à la tête d'une armée de près de six mille hommes. — Honoré d'Urfé, l'illustre auteur de l'*Astrée*, son frère le comte d'Urfé, bailli du Forez, et quantité de nobles gentilshommes l'accompagnaient.

Plus de deux mille Aniciens, empressés de revoir leur vieux commandant, voulurent aller à sa rencontre. « Dès qu'ils l'aperçurent, dit le chro-
» niqueur, ils poussèrent des cris de joie, lui
» embrassèrent les mains en l'appelant leur père,
» leur libérateur. »

Saint-Vidal pouvait-il tromper les espérances de

ses amis ? N'était-il pas toujours, malgré son âge et sa fortune nouvelle, ce rude et hardi guerrier, ardent comme aux jours de sa jeunesse ?— Il entra le soir dans la ville; le lendemain matin il était déjà devant Espaly dont il battait en brèche les murailles maudites, pour nous servir de ses propres paroles (1). La journée fut chaude et vaillamment employée. Celles qui suivirent durent évidemment résoudre la question en faveur des plus forts. — Le 30, après trois assauts périlleux, les ligueurs pénétrèrent dans le bourg qu'ils incendièrent en entier (2). On raconte que les troupes royales, obligées de se réfugier dans le château, en firent brutalement sortir toutes les femmes, et qu'alors les assiégeans, au pouvoir de qui elles tombèrent, commirent à leur égard les plus honteux excès. — Le 31 mai les fortifications furent violemment entamées. — Le 1er juin, après cinq cent onze coups de canons,

---

(1) Manuscrit original de BUREL, tome 1, folio 236 *verso*.

(2) ...Et fust au soir donné un assault sur les 8 heures. Les nostres ont gaigné la ville et mis le feu par tout. Les larrons se sont remis dans le château et ont sorti les femmes et les enfants à grands coups de bâtons.... Parmi ces pauvres femmes il en fust que les soldats étrangers prirent et violèrent, d'autres auxquelles ils firent payer la rançon. Chose lamentable!..
(BUREL, tome 1, fol. 237.)

échangés par les deux camps, l'évêque et de Chaste ne pouvant plus tenir contre tant d'ennemis firent proposer à Saint-Vidal le traité que nous transcrivons ici d'après le texte original :

« Monseigneur du Puy et de Chaste d'une part,
» Monseigneur de Saint-Vidal de l'autre, voulant
» procurer le repos et le soulagement du pays
» de Velay, ont pour le bien de la paix accordé :

1° » Que le *château d'Espaly* sera remis entre
» les mains du baron de Saint-Vidal; que le sieur
» de Gondy, tous les capitaines, soldats et autres,
» quels qu'ils soient, en sortiront vies et bagues
» sauves sous la foy et l'assurance de Saint-Vidal
» qui fera retirer ses troupes au pont d'Estrou-
» lhias jusqu'à ce que les assiégés ayent passé
» à la vue de Polignac.

2° » Que le *bourg et l'abbaye du Monastier*,
» seront aussi remis à Saint-Vidal pour être gar-
» dés jusqu'à ce que les affaires du pays soient
» disposées de sorte que chacun puisse en liberté
» jouir de son butin (1).

3° » Que le *lieu de Ceyssac* demeurera sans
» garnison.

4° Que les fortifications faites aux *moulins des*
» *Estroicts* (2) seront entièrement ôtées pour

---

(1) Depuis a été avisé que de la place du Monastier sera bailhée en eschange la ville et château de Monistrol.

(2) Les Estreix ou Estris.

» qu'il ne reste que le corps du moulin ainsi
» qu'il étoit auparavant.

5° » Que la *ville et château du Sinjaulx* (1)
» seront pareillement mis au pouvoir de St-Vidal,
» et que les capitaines de garnison qui s'y tien-
» nent présentement en sortiront dans demain
» ou le jour après, trois juing.

6° » Que les susdites places seront gardées
» par les capitaines et soldats que le seigneur de
» Saint-Vidal connoîtra être nécessaires et suffi-
» sans pour la conservation d'ycelles, au plus
» grand soulagement du peuple que faire se
» pourra. Lesdites garnisons seront payées par
» St-Vidal, ainsi que plus tard il sera advisé.

» Et pour l'effectuation de tout ce dessus,
» dans demain, ou le jour suivant, les sieurs...
» ....seront baillés pour otages et
» demeureront au château de Saint-Vidal ou ail-
» leurs, pour leur sûreté.

7° » Que les forces sortiront de part et d'autre
» hors du pays de Velay, dans trois jours pour
» le plus tard; et celles qui seront contraintes
» de traverser le pays, seront nourries par étap-
» pes au plus grand soulagement que faire
» se pourra.

8° » Que tout acte d'hostilité, courses, rava-
» ges, prises d'hommes ou de bétail gros et

---

(1) Yssingeaux.

» menu, cesseront de part et d'autre; — que chacun en avertira ceux de son parti dans le jour; — que les contrevenans au contenu du présent traité y seront contraints par la force de commune main. — Avec l'espérance que, par la réponse que fera monseigneur de Montmorency à la dépêche du seigneur de Chaste, le pays recevra entier repos, soulagement. — Et cependant, le commerce demeurera libre, comme aussi le labourage.

9° » Toutes obligations, promesses, faites pour la garde des places, d'un côté et d'autre seront rendues et demeureront libres. »

Fait au Puy (au pont d'Estroulhias, près la ville du Puy), le premier jour de juing mil cinq cent huictante dix.

A de Senectaire, *évêque du Puy*, *comte de Velay* (1).

Chaste. Saint-Vidal.

Ce traité, conquis par la force, maintenu par la crainte, fut un grand triomphe pour les ligueurs. — Les états ne purent refuser à leur

---

(1) Une observation que nous aurions dû faire déjà depuis long-temps, c'est que Saint-Nectaire, de l'ancienne maison auvergnate *Nectaire* de *Saint-Nectaire*, écrivait son nom *Senectaire*; plus tard, certains membres de la même famille l'ont encore écrit *Sennetaire*. Nous avons cru qu'il serait plus régulier de rendre à ce nom sa véritable orthographe.

tour d'abandonner à St-Vidal cette part léonine, en légalisant par des votes ce qu'ils n'avaient encore regardé que comme usurpation. Ils s'assemblèrent à Brives le premier août et, pour conserver au moins aux yeux du pays une apparence de liberté, ils obtinrent des deux chefs ennemis que ni l'un ni l'autre ne paraîtrait à l'assemblée. Adhésion évidemment illusoire qui n'empêcha pas l'influence impérieuse de St-Vidal de pénétrer dans le conseil.

Les villes dont il avait réclamé la possession lui avaient été livrées sans résistance; son titre de gouverneur, quoique signé par Mayenne, fut reconnu; ses troupes payées plus chèrement que les autres (1); la moitié des impositions de la province mise au service de sa cause; en un mot, sa position puissamment établie sur tout le territoire. — En échange de tant de sacrifices, Chaste ne put obtenir pour lui que la conservation de

(1) ....Et les commis, députés à la livraison, étoient tenus de bailler tous les jours *dix mille pains*, *seize ou dix-huit charges de vin* (la moindre de dix escus la charge), *deux mille ras d'avoine*, *deux ou trois mille livres de foin*, et encore *vingt sols tous les jours* par cavalier. — Encore vous eussiez vu grands rumeurs et blasphèmes, grandes menaces contre les paoures habitans; les soldats disant que le seigneur de Saint-Vidal les avoit amenés de si loing sans prendre aucune montre. — Quoy aoyant, les paoures habitans n'osoient garnir les boutiques...etc.
(Burel, fol. 238, tome I.)

sa charge de sénéchal, et pour le parti royal que la reconnaissance de Montmorency, comme gouverneur du Languedoc; encore cette reconnaissance s'arrêta-t-elle à Saint-Vidal, dont aucun ligueur ne voulut ratifier l'engagement.

Cette noble persistance dans la foi de son premier drapeau dut sans doute consoler de Chaste, alors qu'accablé sous le nombre, que dépouillé de ses titres, de ses places les meilleures, il vit son rival austère venir politiquement à lui et, par une inconséquence qui trahissait quelque secret mécontentement, reparaître dans la province pour y combattre les royalistes tout en signant sa soumission à leur chef (1). — Mais aussi, comment Saint-Vidal, que nous avons toujours vu exciter même les plus ardens, pour qui les moindres concessions du côté des ligueurs étaient une injure à la probité politique et religieuse, peut-il tout-à-coup consentir à un acte si décisif?.. Les honneurs ont-ils donc éveillé chez lui une si aveugle, une si impatiente ambition? Les

---

(1) La division de principes était dans ce temps là une chose commune dans les familles les plus illustres. Sans en aller chercher d'exemple ailleurs que dans notre petite histoire, nous voyons le *maréchal de Joyeuse* commander le parti de la ligue en Languedoc, tandis que le fils de sa sœur, fidèle dans le Velay à la cause contraire, ne cessa jamais de suivre les ordres de *Montmorency*.

bienfaits n'ont-ils fait germer dans son ame que l'ingratitude?... Gardons-nous d'accuser, de peur d'être injustes surtout envers un homme si longtemps fidèle à son parti. Il serait plus vrai, sans doute, de dire que dans cette école de quelques mois passés à la cour de Mayenne, le fruste montagnard avait pu voir, avait pu juger les hommes et les choses autrement que sa candeur les lui avait fait envisager jusque-là; peut-être aussi qu'il n'avait su plaire et qu'il s'éloignait aigri par la disgrâce.

Quoi qu'il en soit, son adhésion fit scandale.— Personne d'abord ne voulut y croire. Les Aniciens prétendirent, dans le premier moment, que ce n'était qu'une infâme calomnie répandue par les ennemis de leur brave gouverneur; mais ils furent bientôt obligés de céder à l'évidence, lorsque lui-même vint leur proposer d'approuver sa détermination en la partageant. — Le refus le plus positif fut la seule réponse des ligueurs qui, malgré tant d'anciens services et ceux que leur rendait encore chaque jour Saint-Vidal, ne purent se défendre envers lui d'un sentiment de profonde défiance.

§. XLII.

NOUVELLES CONFÉRENCES.

1591.

Rien n'avait encore ébranlé la persistance de nos ligueurs. Inflexibles quand tout grondait autour d'eux, devait-on espérer de les pouvoir ramener le jour où la moitié de la province leur était soumise ? Chaste voulut le tenter cependant ; il pensait avec raison que Saint-Vidal, engagé à l'égard de Montmorency, n'oserait plus revenir sur ses pas, qu'il ne lui était plus possible, maintenant, de ne pas employer toute son influence à décider les Aniciens dans une démarche nécessaire à son honneur, et que désormais, quoique adversaires irréconciliables, un lien commun les unissait fatalement l'un à l'autre. — Il lui fit donc proposer de nouvelles conférences, qui s'ouvrirent le 11 janvier 1591, dans l'abbaye du Monastier où s'était réfugié Saint-Nectaire depuis l'évacuation d'Espaly (1).

(1) L'évêque du Puy, depuis le siége d'Espaly et le traité du premier juin, était retiré au Monastier qui avait une garnison de cinquante arquebusiers, d'après la délibération des états du Velay tenus à Brives le premier d'août.

(ARNAUD, histoire du Velay, tome I, liv. 4, p. 503.)

Saint-Vidal se trouvait dans une position dont il n'avait pas prévu les périlleuses conséquences. Avant que de partir du Puy il s'était rendu devant le conseil, et le conseil s'était formellement prononcé sur le point capital. « Ceux qui sont sin- » cèrement attachés à la ligue, lui avait-on dit, » ne peuvent fléchir sous l'autorité ni d'un roi » de Navarre hérétique, ni de ceux auxquels il » lui plaît de confier des emplois. Mayenne et » Joyeuse, voilà nos seuls chefs, nous n'en » reconnaîtrons jamais d'autres. »

Quand il vint au Monastier, la première parole de de Chaste fut celle-ci : « Vous avez enfin com- » pris, Monsieur le baron, qu'il était loyal et » sage de se rendre aux vœux depuis si long- » temps exprimés par toute la noblesse vellavien- » ne. Grâces en soient rendues au ciel !.. En vous » rangeant sous les ordres de monseigneur de » Montmorency vous avez conquis sur moi le » titre honorable de son lieutenant; aussi dès ce » jour dois-je abdiquer en faveur de votre vieille » expérience mes droits sur le gouvernement de » la province. Que Dieu vous garde toujours dans » le bon chemin ! »

Cette perfide courtoisie du sénéchal lui donna tout l'avantage. — Saint-Vidal, qui peut-être aurait désiré trouver dans un brutal accueil le droit de se plaindre et de retirer ses concessions, se vit obligé de répondre : « Non, Messieurs, ce n'est

» pas légèrement, comme on m'en accuse (1), » que je me suis décidé dans cette grave affaire; » et Monsieur de Chaste n'a pas tort de vous dire » qu'en me prononçant pour Montmorency je n'ai » voulu que céder aux intentions de notre brave » noblesse.... Cependant, il est d'autres voix que » nous devons entendre, il est au Puy un grand » nombre de citoyens fidèles dont les vœux » doivent aussi vous toucher, alors peut-être....

» Eh! quoi!... Monsieur, interrompit adroite- » ment le sénéchal, n'est-ce que celà?.. Mais » tous ici nous savons trop la haute influence » que vous exercez sur les ligueurs Aniciens. Le » jour où vous le voudrez sérieusement ils seront » ce qu'il vous plaira, personne n'en doute. »

Saint-Vidal, qui voyait bien où on voulait l'entraîner, déclara que son but était de concilier, autant que son devoir le lui permettrait, son dévouement pour la ligue et son désir de vivre en parfaite intelligence avec l'élite de la contrée.

« Je ne veux pas, dit-il, abjurer sur mes vieux

---

(1) On suggérait aux ligueurs que les négociations n'avaient pour objet que de gagner du temps et de les tromper. Ainsi s'affaiblissait chaque jour leur confiance en Saint-Vidal, et les prédications de Gallesiant y contribuaient encore. Ce cordelier qu'il avait amené de Paris, les exhortait à n'avoir confiance qu'en Dieu et à ne compter que sur lui.

(Arnaud, histoire du Velay, tome 1, liv. 4, page 504.)

» jours une conduite qui sera la gloire de ma
» vie et le patrimoine le plus précieux de mon
» fils bien-aimé. Peut-être, Messieurs, aurais-je
» dû choisir ailleurs que dans mon pays natal le
» champ de bataille où j'ai voulu défendre, jus-
» qu'à la dernière goutte de mon sang, l'honneur
» du trône et la foi des autels. Hélas!.. j'ai quel-
» ques regrets aujourd'hui, mais non pas de
» remords.... Vous demandez la paix, moi je la
» désire plus ardemment encore, croyez-le bien.
» Que ne suis-je libre, comme le dit Monsieur le
» sénéchal, de signer à mon gré les conditions
» de notre alliance. Mais, puis-je donc violenter
» mes amis? M'est-il permis de retourner contre
» eux les forces que j'ai mises au secours de
» leur fidélité? Vous ne le pensez pas, j'espère. —
» Messieurs, il faut choisir pour nos conférences
» un endroit plus rapproché de la ville; alors, il
» me sera possible de servir d'intermédiaire entre
» les ligueurs et vous. Par ce moyen, j'en suis
» sûr, nous parviendrons à nous entendre. »

Il dit, et le conseil s'ajourna à huit jours aux portes mêmes du Puy, pour la reprise des conférences.

L'évêque, le gouverneur, le sénéchal et les gentilshommes de leur suite furent exacts au rendez-vous. Le 20 janvier, réunis vers le pont d'Estroulhias, ils reprirent la délibération au point où ils l'avaient laissée au Monastier.—Les ligueurs

ne voulaient pas céder, Saint-Vidal allait et revenait sans cesse, employant tous ses efforts pour les persuader à reconnaître Montmorency. *De telle sorte*, observe Burel, *que chaque jour il nous falloit entrer en conseil pour parler de cela. Mais les citoyens, qui toujours ont été constans dans leur foi, disoient qu'ils ne pouvoient le faire sans offenser Dieu, vu qu'ils avoient juré l'union et reconnu monseigneur de Joyeuse. — A quoi, répondoit le sieur de Saint Vidal que c'étoit nécessité, puisque le pays et la noblesse étoient de cet avis. — Lors, trouvant notre pauvre ville toute seule de son opinion, n'ayant aucun qui la soutint, ne sachant plus à qui nous fier ni où prendre l'argent pour payer les dépenses, nous priions Dieu qu'il lui plût de nous assister... Car c'étoit cazi l'histoire de notre Seigneur quand on le remit de Judas à Caïphe; semblablement notre ville passoit tantôt au sieur du Puy, tantôt à Chaste, tantôt à Saint-Vidal* (1).

Cependant les parlementaires, voyant que cette manière de négocier ne faisait qu'irriter davantage encore les ligueurs, puisqu'elle provoquait de publiques discussions, se décidèrent à user d'un moyen qui, en semblable occasion, avait

(1) (Manuscrit original de Burel, tome I, pages 242, 243.)

été jadis employé aux conférences de Chadrac, ils arrêtèrent :

1° Que *Montmorency* serait seul reconnu comme gouverneur-général pour le roi dans le Languedoc; et que la ville du Puy, en l'acceptant à ce titre, loin d'être parjure, rentrerait, au contraire, dans les termes du traité de 1589 dont elle avait juré l'exécution.

2° Que *Saint-Nectaire* jouirait pleinement de toutes ses prérogatives de comte et d'évêque.

3° Que le baron de *Saint-Vidal* prendrait le gouvernement du Velay comme lieutenant de Montmorency.

4° Que *de Chaste* conserverait ses fonctions de sénéchal.

5° Que 2000 écus seraient payés à *Pierre de la Rodde*, gentilhomme royaliste, pour qu'il cessât ses déprédations dans la contrée.

6° ...etc....

Ce traité, soumis au conseil de ville, fut l'objet de violens débats. Le cinquième article, surtout, ressemblait trop à une rançon pour pouvoir être accepté; aussi, servit-il de prétexte aux ligueurs pour repousser tous les autres.

Il fallut donc se réunir de nouveau, pour modifier les clauses auxquelles les citoyens s'étaient refusés à souscrire. — Saint-Vidal était vivement attaqué dans les réunions populaires; on y mur-

murait contre lui, on s'y plaignait hautement. Quelques-uns l'accusaient d'ignorance, de faiblesse, de peur; d'autres allaient même jusqu'à prétendre qu'il voulait livrer la ville au roi de Navarre, et que la preuve de sa perfidie était assez évidente par ses concessions continuelles aux royalistes, par le dernier traité contre lequel il ne s'était pas encore assez énergiquement élevé, quoiqu'il eût refusé d'y concourir.

Saint-Vidal, en effet, s'était emparé du château de Bouzols, qui ne lui appartenait pas, l'avait fortifié, y faisait tous les jours transporter d'abondantes munitions de guerre, et quoique les consuls du Puy les réclamassent comme destinées à la défense de la ville, il se refusait constamment à les partager. — « Vous voyez bien, disait-on,
» que lui aussi veut faire comme l'évêque et le
» sénéchal. Ils s'entendent tous trois pour nous
» ruiner. Reste à savoir si nous attendrons qu'Es-
» paly, Polignac et Bouzols, ligués ensemble,
» nous prennent pieds et poings liés pour aller
» nous vendre à l'hérétique. »

Tous ces méchans propos furent rapportés au gouverneur qui d'abord ne voulut y croire. Cependant, lorsqu'il vit que ses partisans, que ses meilleurs amis lui tenaient le même langage, que les consuls, non-seulement ne recherchaient plus ses conseils, mais le fuyaient comme un hôte dangereux, que le missionnaire Gallesiant, amené

de Paris par lui même, se laissait aller en pleine chaire jusqu'à le rendre suspect à la populace des faubourgs (1). Alors, il s'abandonna au plus violent désespoir, maudissant à la fois et l'ingratitude de ses concitoyens et la folle prudence de ses vieux jours. — « Si je l'avais voulu, si je le » voulais encore, dit-il, aurais-je donc besoin » d'avoir recours à de pareilles manœuvres?... » Mais, s'ils me résistaient et qu'il me plût, d'un » mot ne pourrais-je faire incendier toutes les » maisons de cette ville, faire pendre jusqu'au » dernier de ses habitans?... — C'est égal, je ne » me laisserai point abattre par toutes ces calom- » nies, je n'userai point de ma colère ni de ma » force pour me venger de ces indignes bour- » geois. Je saurai, s'il le faut, leur prouver que » je suis le même homme qui jadis défendit

---

(1) ....Comme il a été remonstré par un doct personnage nommé Monseigneur Gallesiant que le sieur de Saint-Vidal avoit amené de Paris et qui estoit l'ennemy de tous ceux qui n'ont pas l'ame bonne... Donc, d'après ses paroles fust faite une procession ce jourd'hui 23 janvier où il y avoit grand nombre de gens en chemise, pieds nuds, marchant sur la terre... Lui, tout deschaux, a suivi la procession et quante-quand dict sa prédication tout deschaux, le peuple ému de dévotion promit de jeûner deux fois la sepmayne, et le dimanche de recevoir son créateur, afin qu'il plût à Dieu de nous assister et de nous garder des entreprinses des ennemis..., etc....

(Burel, tome 1, page 243, *verso*.)

» leurs pères, qui sauva leur ville; et que si
» leur cœur est insensible à la reconnaissance,
» le mien fut toujours incapable des lâchetés
» dont ils m'accusent.... »

A peine avait-il achevé ces paroles qu'aussitôt il se couvrit de sa pesante armure, monta à cheval; puis, accompagné du capitaine Rochette et de quelques braves gentilshommes de ses amis, s'en alla au grand galop vers la croix du pont où l'attendaient depuis une heure de Chaste et Saint-Nectaire.

---

§. XLIII.

LE CADET DE SÉNEUJOLS.

C'était dans le traité une clause assez insolente que celle qui venait demander six mille livres pour qu'il plut à un seigneur montagnard, moyennant cette indemnité, de ne plus arrêter les voyageurs sur les grands chemins, comme le faisait Pierre de la Rodde, cadet de la maison de Séneujols. Certes, il fallait que le désordre fut grand dans nos contrées, pour qu'un gentilhomme des plus anciennes familles vellaviennes (1), osât

---

(1) En 1304, le roi Philippe-le-Bel convoqua pour la guerre

parcourir ses campagnes natales pillant, en vrai bandit, tout ce qui lui tombait sous la main.

Cela était pourtant ainsi; mais toutefois avec une apparence de légalité, dans un but que le déprédateur ne manquait pas de justifier en le rattachant aux intérêts de la politique; et ce but, dont nos historiens ne se sont nullement préoccupés, quoiqu'il soit cependant fort utile à connaître pour apprécier les événemens de cette époque, le voici :

De Chaste, lors du blocus, s'était emparé, nous l'avons dit, des châteaux forts qui environnaient la ville, espérant l'emprisonner dans d'infranchissables barrières. Il ne tarda cependant pas à reconnaître que les distances étaient encore trop éloignées, pour que ce réseau pût intercepter hermétiquement les communications. Il s'adjoignit donc quelques châtelains, auxquels il laissa non-seulement l'entière liberté de piller toute chose apportée à la ville; mais encore auxquels il accorda suivant leurs besoins des garnisons de huit, de douze, de quinze soldats, afin de favoriser un

---

de Flandre la noblesse du royaume. Il manda à tous les comtes, barons et seigneurs des trois sénéchaussées de Languedoc, qu'il serait à Arras, dans les premiers jours de juillet, prêt à se mettre en marche. Au nombre de ceux à qui il adressa ces ordres, furent le vicomte de Polignac, le seigneur de Chalançon et *Bertrand de la Rodde*.

système qui privait les ligueurs des moindres ressources.

Cette tactique devait servir, servit quelque temps sans doute les projets du sénéchal; mais quelle leçon funeste elle donnait à tous ces oisifs hobereaux! — Le cadet de Séneujols en profita largement pour sa part. Nul métier n'allait mieux à son naturel grossier, à ses mœurs aventureuses, à ses goûts de despotisme brutal. Il ne connaissait que la chasse; aussi le jour où pour la première fois il voulut s'employer au service du roi, ce fut en s'embusquant avec ses valets, au détour d'une route, l'arquebuse à l'œil, prêt à faire feu sur un homme, comme il l'avait pratiqué la veille sur quelque bête fauve de la forêt.

Encore dans la vigueur de l'âge, Pierre tirait grand orgueil de sa hardiesse et de sa force; pour lui le premier mérite, le seul réel d'un homme était dans la puissance de ses organes matériels. Il lui importait peu de savoir si certains de ses ancêtres s'étaient illustrés pour la gloire de la patrie; sa patrie finissait aux portes de son domaine, sa gloire était suffisante quand il la devait à la solidité de ses muscles, à l'audace de ses coups de main. Il savait que son nom était la terreur de nos montagnes, et c'était là sa joie la plus vive, sa plus chère illustration.

Il portait le costume des paysans, parlait leur langage, mangeait au haut bout de la table de ses

serviteurs et passait sa vie à déclamer contre les vanités puériles de la noblesse. A l'entendre, on aurait cru d'abord qu'un généreux sentiment de démocratie faisait battre son cœur, que le contact des pauvres gens l'avait rendu simple comme eux; toutefois, pas un gentilhomme de France n'était plus arrogant, plus dédaigneux; seulement sa haine jalouse frappait sur ceux qui, d'une naissance égale ou supérieure à la sienne, cherchaient à accroître la renommée de leur maison. Il ne pouvait souffrir que quelques-uns de ses compatriotes eussent l'air de se mêler des affaires publiques; et l'on devenait son mortel ennemi par cela seul que, près de lui, on faisait trop parler de soi.

Il était royaliste, non par conviction mais parce que les ligueurs retranchés au Puy semblaient se poser comme plus dévoués, plus vertueux que les autres; parce qu'il lui déplaisait surtout de voir ces quelques hommes affronter courageusement l'opinion générale. Du reste, nous le retrouverons bientôt, esprit étroit et mobile, préconisant tous les excès de la ligue après les avoir combattus, et se laissant entraîner dans ses résolutions changeantes par l'ardeur de ses passions.

Une des causes qui peut-être le déterminèrent à choisir d'abord la bannière royale, ce fut la présence de Saint-Vidal à la tête du parti contraire. — Saint-Vidal, avec son caractère ferme, violent,

avec ses principes si long-temps inflexibles, ses allures brusques et rustiques, dut être pour le cadet de Séneujols un terrible adversaire. L'orgueil de l'un froissait tellement celui de l'autre que, quels qu'eussent été les événemens, ces deux montagnards devaient se trouver toujours face à face et se haïr.

Plusieurs fois le gouverneur s'était énergiquement prononcé contre les brigandages du châtelain de Montbonnet (1); mais le sénéchal, en repoussant toute qualification injurieuse pour son allié, cherchait à appuyer par le droit de la guerre une conduite que rien loyalement ne pouvait absoudre. — En effet, il n'y avait pas vingt jours encore que Pierre de la Rodde, dans une course à travers les champs, avait arrêté plus de trente voitures de riche butin; et, quoique ceux qui les conduisaient lui présentassent humblement des sauf-conduits de Saint-Vidal et de de Chaste, il ne fit pas moins saisir marchands, marchandises, et tout enfermer dans son redoutable manoir qui, on ne le savait que trop, ne rendait jamais sa proie.

C'est après un pareil exploit que l'audacieux gentilhomme eut le cynisme de venir s'interposer

(1) Pierre de la Rodde occupait le chateau de Montbonnet situé aux environs du Puy. De Chaste y avait placé une garnison de douze arquebusiers sous les ordres de ce gentilhomme.

dans un traité de pacification, pour vendre à la ville le droit de ne plus la piller, pour se faire indemniser par elle de tous les crimes commis contr'elle. — Sans l'appui bien positif du sénéchal, certainement le cadet de Séneujols se fût gardé d'une telle impudence; car au lieu d'une bourse d'or, les consuls auraient bien pu lui envoyer les estaffiers du seigneur prévôt pour le pendre au premier gibet venu; mais de Chaste veillait sur son hardi pourvoyeur, parce que lui aussi prélevait sur les dépouilles la part nécessaire au paiement de ses nombreuses garnisons.

Qu'on comprenne maintenant s'il pouvait y avoir complicité entre Saint-Vidal et Pierre de la Rodde; qu'on juge aussi quel dut être le désespoir du vieux gouverneur, dans la position embarrassante qu'il s'était faite, de se voir obligé de subir des soupçons si contraires à ses sympathies, à sa loyauté sans doute!...

§. LXIV.

UN DUEL.

Depuis une heure, Chaste et sa compagnie attendaient Saint-Vidal pour savoir le dernier mot des ligueurs. — On se perdait en conjectures sur le motif d'un aussi long retard. Les uns accusaient

le conseil de dicter à son tour des lois au gouverneur et d'empêcher l'expression sincère de la majorité de prévaloir; d'autres soutenaient au contraire que les membres du conseil, se trouvant par leur position les plus intéressés à la paix, Saint-Vidal et ses soldats étaient encore les maîtres, les tyrans de la ville; ceux-ci, voulaient que la colère des moines, attisée par les prédications de Gallesiant, eut pu seule effrayer un vieillard; ceux-là ne voyaient de résistance sérieuse que dans la confrérie de la sainte croix dont, suivant eux, le gouverneur demeurait évidemment le chef occulte. — En un mot, chacun commentait les événemens au gré de sa passion et s'imaginait avoir trouvé la cause réelle de ces interminables dissentimens.

Saint-Vidal parut enfin. Il entra brusquement dans la salle, couvert de sa cuirasse, sans même se faire annoncer. Son escorte se tenait à quelques pas derrière lui, armée comme en un jour de bataille, silencieuse et morne.

— Eh bien! Monsieur, lui demanda le sénéchal, nous apportez-vous de bonnes nouvelles?

— De bonnes nouvelles! dit le gouverneur, en ouvrant la main gauche et en jetant au milieu de l'assemblée le traité déchiré en mille pièces, voilà ma réponse.

— Insolent..., fit Pierre de la Rodde.

Saint-Vidal feignit de ne l'avoir pas entendu.

— N'avez-vous pas de meilleures paroles à nous donner ? reprit Saint-Nectaire avec beaucoup de calme. N'êtes-vous pas fatigué des querelles douloureuses dont vous et moi sommes, depuis trente ans, de si actifs témoins? Nous étions jeunes, quand la guerre a commencé; maintenant, Monsieur le baron, nos cheveux ont blanchi et la guerre dure encore.

— Mais ces gens du Puy, qu'espèrent-ils? dit le doyen Grolhac, que demandent-ils pour prix d'une résistance insensée ? Maintenant que le vieux cardinal est mort, où veulent-ils trouver un roi ? Quel est donc leur dessein en luttant ainsi, seuls contre tout le Velay?..

— Ce sont des fous que nous avons tort de tant ménager, ajouta de Chaste.

— Des drôles qu'il faut châtier comme ils le méritent, sans plus entendre ni eux, ni leur éloquent messager, cria Pierre de la Rodde en désignant Saint-Vidal d'un air railleur.

«—Hola! mes maîtres, vous le prenez bien haut,
» ce me semble, dit Saint-Vidal les bras croisés
» sur sa poitrine et en regardant tour-à-tour cha-
» cun des membres de l'assemblée. De quel droit,
» s'il vous plaît, et ces railleries et ces menaces ?..
» Vraiment, il vous sied bien de venir faire les
» glorieux au moment où toutes vos villes nous
» appartiennent... Mais, si vous étiez si puissans,
» que ne les gardiez-vous ? — Oui, Monseigneur

» l'évêque, voilà trente ans bientôt que nous
» avons la guerre et que nous nous sommes faits
» soldats tous les deux. Tous les deux, je me le
» rappelle, nous sortîmes l'épée du fourreau pour
» combattre l'hérésie et chasser de nos domaines
» les ennemis de la foi; tous les deux nous fîmes,
» le même jour, le même serment, hélas! je me
» le rappelle encore... Et voilà, qu'à cette heure,
» nous nous retrouvons tous les deux sur le
» champ de bataille; mais, je vous le demande,
» Monseigneur, lequel a changé de drapeau? —
» Et vous, Monsieur le chanoine Grolhac qui
» voulez de suite réponse à tout, pour un homme
» qui se mêle de politique, vous devriez bien
» savoir que même en servant l'office il faut
» attendre son tour. — Je n'en finirais pas,
» Monsieur le sénéchal, s'il me plaisait de compter
» ici tous les griefs qui pèsent sur votre tête. Je
» ne suis pas homme à me souvenir de ce qui
» m'est personnel quand d'autres intérêts m'oc-
» cupent; grâce au ciel! je n'importune pas ma
» mémoire de si chétives colères. Je sais contenir
» dans mon cœur les chagrins qui le rongent, je
» sais supporter sans me plaindre l'ingratitude de
» mes amis et les noires calomnies que vos gens
» sèment derrière moi. Quand j'ai fait à ma patrie
» le sacrifice de mes jours, sachez-le bien,
» Monsieur, je l'ai fait entier; et s'il fallait recom-
» mencer encore, ce n'est pas pour quelques

» gouttes de lie à la fin du calice que vous
» me verriez faillir..... Vous vous étonnez de
» voir tant de noble courage, tant de persévé-
» rance héroïque chez de braves citoyens qui
» implorent aujourd'hui ce qu'ils imploraient il y
» a trente ans et plus, qui renoncent au repos,
» au bonheur, à la fortune plutôt que de trahir
» d'impérieux devoirs?.. Vous les traitez de fous,
» parce qu'ils préfèrent l'honneur à l'ambition,
» la foi baptismale au culte impie; et vous de-
» mandez ensuite ce qu'ils veulent, Monsieur?...
» Ils veulent, sur le trône de Clovis, de Charle-
» magne et de Saint-Louis, un roi chrétien
» comme eux; ils veulent que les droits, que les
» priviléges de tous soient respectés, que la
» noblesse rentre dans ses châteaux pour protéger
» et non pour opprimer les malheureux, que la
» bourgeoisie soit indépendante dans ses villes,
» que le commerce retrouve la liberté, la sécu-
» rité qui lui manquent, que les artisans obtiennent
» le travail qui les fait vivre honnêtes, que leurs
» impôts ne paient pas les soldats qui les com-
» battent; ensuite, soyez sûr que peu leur impor-
» tera de Joyeuse ou de Montmorency. Mais ce
» qu'ils ne veulent pas, ce qu'ils abhorent, c'est
» vous; vous, Monsieur, qui, depuis qu'ils vous
» connaissent, n'avez jamais été pour eux qu'un
» ennemi, vous qui veniez dérisoirement leur
» demander de reconnaître votre autorité pater-

» nelle le lendemain du jour où vous aviez déve-
» loppé contr'eux le plus de perfidie, le plus de
» cruelles précautions pour les perdre. Ils ont dit
» à votre frère et à tous ceux qui se sont pré-
» sentés de votre part, *qu'ils dévoreraient leurs*
» *enfans plutôt que de se livrer à vous*.... En faut-
» il davantage pour vous faire comprendre leur
» amour ?.. Et comment en serait-il autrement ?
» Fils de Madame Paule de Joyeuse et du pieux
» bailli de Chaste, avez-vous suivi le noble exem-
» ple de votre famille ? Mari de la mère des
» Polignac, quel usage avez-vous fait de leurs
» immenses domaines ? Sénéchal du Velay, quelle
» justice avez-vous rendue à nos populations ?
» Où sont vos titres, sinon à leur amitié, du
» moins à leur confiance ?.. Sous la protection de
» vos armes, Monsieur, des prêtres égarés dressent
» autel contre autel, des magistrats indignes sanc-
» tionnent l'iniquité, des gentilshommes, la honte
» de nos contrées, se font voleurs et assassins...—
» Oui, la Rodde, regarde-moi, car c'est de toi
» dont je parle et je ne crains guère ni tes impa-
» tiences, ni tes folles menaces. Sais-tu que je
» suis l'aîné de ton père ? sais-tu bien que tu tétais
» encore ta nourrice alors que je m'étais déjà
» battu plus que tu ne le feras de ta vie, et plus
» loyalement, Dieu merci ?.. Tu demandes une
» rançon pour ne plus continuer ton infâme
» métier ?.. Ah ! par ma foi ! ton impudeur est

» grande, rien que d'oser te présenter ici, sans
» crainte du gibet.

» Enfin, vous tous qui m'entendez, évêque, sénéchal, magistrats, prêtres et gentilshommes, » la paix que vous nous proposez est impossible. » Retournez à vos embuscades, à vos pillages, à » vos vaillans et loyaux combats; nous ne saurions » pactiser avec l'hérésie. Rugissez autour de nos » remparts, comme les loups affamés autour du » bercail tranquille; Dieu veille sur ses enfans! — » Maintenant s'il est parmi vous quelqu'un qu'of- » fensent mes paroles, qu'il s'avance, voici qui » répondra. »

Il dit, et jeta son gantelet de fer au milieu de l'assemblée. — La Rodde et deux autres gentilshommes royalistes s'élancèrent avec fureur pour le relever, mais Chaste soutint que ce droit lui appartenait et qu'il prétendait bien ne le céder à personne.

— Qu'à cela ne tienne, cria Rochette, dont le visage trahissait la plus violente émotion, ne prenez pas querelle; vous êtes quatre, nous serons quatre. Le gouverneur n'a pas parlé pour lui seul, ses paroles sont aussi les nôtres.

Il n'avait pas achevé, que des deux côtés chacun se disputait l'honneur de prendre part au combat. — En vain l'évêque chercha-t-il à calmer les esprits, sa voix ne fut même pas entendue tant le tumulte était effroyable. Comprenant alors que

sa place n'était plus au milieu d'une scène pareille, il se retira.

Un duel était inévitable, et les colères étaient trop impatientes pour le différer. Il fut donc unanimement convenu qu'on se battrait sur-le-champ. — Le sort, qui détermina les adversaires, mit de Chaste contre le capitaine Rochette, et la Rodde contre Saint-Vidal. Le chroniqueur ne nomme pas les quatre autres.

Quand toutes les conditions furent arrêtées, que les armes furent choisies et égalisées, les deux compagnies se rendirent dans un enclos voisin; — les ligueurs étaient rangés d'un côté, les royalistes de l'autre.

Une trêve d'une heure avait été convenue, pour laisser aux champions le loisir de faire leurs dispositions dernières; mais bien avant ce temps ils étaient déjà prêts. — Tous les huit vinrent se placer face à face, le poignard d'une main, la rapière de l'autre. Malgré le froid, ils avaient quitté leur chapeau et leur pourpoint. De Chaste affecta même de laisser sa chemise entr'ouverte, et dénoua les rubans de ses souliers, suivant l'usage des raffinés de ce temps là, pour montrer au capitaine qu'il ne reculerait pas d'une semelle.

Le signal donné, les combats s'engagèrent avec une indicible violence. — Saint-Vidal, qui était vieux et couvert de cicatrices, croyait encore à ses forces parce qu'il se sentait le même courage.

Pendant quelques instans il se défendit avec bonheur, sa main quoique tremblante guidait habilement le fer et semblait n'attendre qu'une faute de son adversaire pour le frapper au cœur; mais bientôt l'impétueux la Rodde, ennuyé de cette tactique, s'élança d'un bond sur le vieillard, aux risques de recevoir son arme au travers du corps, et lui enfonça son poignard jusqu'à la coquille au-dessus de l'œil droit. — St-Vidal tomba mort sous le coup (1).

A peu près au même moment le capitaine Rochette, traversé par la rapière de de Chaste, tombait aussi pour ne plus se relever.

Satisfaits par ce double sacrifice, les deux camps arrêtèrent les autres champions. Venus pour traiter de la paix, pour se tendre une main fraternelle, ce fut sur le cadavre du gouverneur que leur haine se ralluma plus ardente encore, et qu'ils se séparèrent n'ayant sur la bouche et dans l'ame que d'affreuses imprécations.

---

(1) Au bas de la page (243 *verso*), dans laquelle Burel raconte cet événement, il a représenté Saint-Vidal frappé du coup mortel. La tête est ensanglantée à l'endroit de la blessure, le corps est étendu comme dans le cercueil, pâle, inanimé et recouvert des vêtemens que portait d'habitude le gouverneur.

§. XLV.

FUNÉRAILLES DE SAINT-VIDAL.

1591.

Tandis que la compagnie du sénéchal criait en se retirant : *Saint-Vidal est mort*, *vive le roi!..*, le consul Viollon et les autres ligueurs regagnaient tristement le chemin de la ville. « Las! » dit Burel, en les voyant ainsi venir, la senti- » nelle, qui étoit au plus haut du couvert de la » porte Saint-Gilles, se mit à marteler la cloche » si roidement et donna telle frayeur que, incon- » tinent, la ville entière fut en armes. Moi, j'étois » de garde comme notable, et je me mis à fermer » la barrière; car vous eussiez vu le peuple bien » ému en pensant que c'étoit l'ennemi qui vou- » loit surprendre la porte. »

Dès que la cause de cette alerte fut connue et que la nouvelle en fut apportée à Madame de Saint-Vidal, la pauvre veuve sortit tout en pleurs de chez elle, courut frapper aux poternes, pour qu'on lui ouvrît et qu'elle pût voir s'il était temps encore de donner quelques secours à son mari. —Les enfans de la ville, armés d'un bon courage, dit l'historien, voulurent l'accompagner dans cette douloureuse visite; mais, quand ils arrivèrent à l'endroit qu'on leur avait indiqué, ils trouvèrent

le gouverneur tout meurtri et déjà glacé. Alors ils relevèrent son corps ainsi que celui du capitaine, et s'en allèrent pieusement les déposer dans l'église de Saint-Agrève où ils les laissèrent près de quarante jours exposés à la vénération publique.

« Pendant ce temps, ajoute le chroniqueur, » les vassaux, les domestiques de Saint-Vidal, » désespérés de la mort cruelle de leur maître, » en tiroient une vengeance terrible. Ils faisoient, » sans repos, des courses par tout le pays; et » autant ils rencontroient de gens du parti con- » traire, autant ils en faisoient mourir. »

—La cérémonie funèbre, à laquelle la ville voulut donner le plus grand éclat, fut fixée au 3 mars. Voici le détail, tel que Burel nous l'a conservé dans ses manuscrits :

ORDRE DE LA SÉPULTURE

DE TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR

Antoine de Latour,

QUI EN SON VIVANT ÉTOIT : *chevalier de l'ordre du roi;—capitaine de cinquante hommes d'armes; — vicomte de Beaufort; — baron de Saint-Vidal, Mons, Saint-Quentin, le Villars, Montvers, Montusclat, Goudet et Barges en Velay, Ceneret, Montferrand, Recollettes, Laval de Saint-Chély, Tal, Culture et autres en Gévaudan; — Gouver-*

neur aux pays de Velay et Gévaudan; — grand maître de l'artillerie de France, *etc.* (1).

« Suivant la volonté contenue en son testa-
» ment (2), comme le requéroit l'extraction de la
» maison et les dignités du susdit :—Le logis étoit
» tendu jusqu'aux lieux où le corps devoit reposer;
» savoir : aux Cordeliers. — Ladite tendue étoit
» garnie d'écussons de brasse en brasse.

» — D'abord, marchoient les arquebusiers dé
» la ville, portant leur arquebuse sous le bras,
» pendante en terre, la mèche éteinte, les mono-
» ryons couverts de crêpes noirs.

» —Les tambours, les fiffres, en deuil, étoient
» conduits par le capitaine de la ville qui avoit
» un crêpe à sa pertuisane ainsi que les qua-
» torze sergens à leur hallebarde.

---

(1) Les préparatifs de ladite sépulture en l'église des Cordeliers vinrent aux oreilles de la vicomtesse qui, avec Chaste son mari, avoit délibéré d'aller quérir le corps. — Mêmement, cette vicomtesse déloyale, qu'est cause de tout le mal, se voulant trouver bonne à l'endroit de son mari, disoit que falloit brusler le corps. Donc, la Dame a demandé de le faire enterrer là où il étoit reposé, à Saint-Agrève; et *cela a ôté l'opposition, les murmurations que on avoit contre Saint-Vidal, le tout sans occasion.*

(Manuscrit original, vol. 1, fol. 247 *verso*).

(2) ....*Extrait du* TESTAMENT DE SAINT-VIDAL........
.........Je veux et ordonne que lhors que mon âme sera séparée de mon corps, que mon corps soit enterré au tom-

» —Après, marchoient les torches de tous les » états de la ville, chacun avec ses écussons » et armoiries.

» —Après, celles de la maison de ville.

» —Après, celles de la justice.—Les huissiers » et sergens royaux portoient des signes blancs » avec les écussons de France.

» —Après, marchoient les torches des seigneurs » et parens, selon leur dignité ou proximité.

» —Le capitaine enseigne portoit son enseigne » sous le bras.

» —Venoient ensuite les suisses de la ville, » vêtus de manteaux noirs et traînant leur halle- » barde, la pointe en terre.

» —Après, marchoient les soldats de la garde » du défunt, l'arquebuse renversée, mèche » éteinte, monoryons couverts et conduits par » leur capitaine tenant en main sa pertuisane » entourée d'un crêpe noir.

---

beau que je veux être construit et édifié dans le couvent des Cordeliers de la ville du Puy, à la chapelle de mes ancètres et prédécesseurs, qui est du côté du grand autel. Laquelle chapelle je veux être enfoncée en dedans de cinq ou six pas et jusques à la muraille. Contre la muraille on posera l'autel de la chapelle, et au-dessus dans la muraille, je veux ledit tombeau être dressé.—Je veux aussi que mon corps soit mis dans une caisse de plomb revétue de bois.... S'il advenait que Dieu me voulût appeler hors la présente ville, je demande que mon corps soit apporté par les prêtres de toutes les églises paroissiales de

» — Venoient ensuite au second rang les torches
» des particuliers du Puy.

» — Après, celles de Monsieur de Piallaprat.

» — Après, celles de Messieurs de Saint-Haond,
» de Marminhac, de Champétières et de Jonchières.

» — Après, celles de Messieurs les consuls.

» — Après, celles de Messieurs de la justice.

» — Après, celles de Messieurs de Vergezac,
» de l'Estrange, d'Adiac, de Boisdemont, de
» Saint-Priest, de Liègue, de Jarnyen, de
» Saint-Forgeaux, de Servissas, de Motinet, d'Ally;
» — et de Mesdames de Ville-Neupve, de Bansèche,
» de Bellecombe..., etc....

» — Après, les quatre bayles de la confrérie de
» la *Sainte-Croix* avec plusieurs clochettes devant,
» couvertes de crêpes.

» — Après, les bayles des pénitens avec les lanter-
» nes allumées, les armoiries du défunt à l'épaule.

---

mes terres de ce pays de Velay, accompagné de tous les pauvres du lieu et mandement où je serai décédé... Jusques à ce qu'ils soient parvenus à l'une des croix qui sont les plus proches des quatre avenues de ladite ville; et là, attendront que MM. de l'église Notre-Dame et tous les autres prêtres, religieux et religieuses de toutes les églises de la ville, tant dedans que dehors, soient venus pour prendre mon corps et le porter, la face découverte, au cœur de croix de ladite église.... Comme aussi, je prie et charge mon héritière, cy après nommée, de faire prière à l'évêque, en considération de ce que j'ai employé toute ma vie, et depuis l'année 1561, tous mes moyens, peines et travaux, pour la

» — Après, marchoient les bayles de la con-
» frérie *Saint-Jacques*.

» — Après, marchoit la confrérie de la Ste-Croix
» avec les clochettes, comme dessus est dit.

» — Après, celle des pénitens revêtus de leur
» cappe blanche, leur crucifix à la coutume.

» — Après, les prêtres des terres du défunt.

» — Après, tous les gens d'église, selon l'ordre
» accoutumé de ceux de la ville.

» — Après, marchoit le cheval de parade, cou-
» vert d'un grand drap de velours noir avec une
» croix de satin blanc, conduit par deux écuyers
» ayant une écharpe de crêpe et chacun prenant
» un mors.

» — Après, le lieutenant; — ensuite, l'enseigne
» et le guidon de la compagnie habillés sur leur
» casaque d'un manteau de deuil, et portant l'en-
» seigne et le guidon sur le cou. — Ensuite, la

---

conservation de ce pays de Velay sous l'obéissance du roi, et réduit beaucoup de villes et forts occupés, tant dans le pays de Velay qu'aux limites d'y celui, par les huguenots et hérétiques qui tiennent le parti contraire de la sainte église catholique, apostolique et romaine (à la prise desquelles villes et lieux occupés j'ai perdu un œil et plusieurs fois y suis été blessé et offensé en ma personne en danger de ma vie, comme chacun sait) ; en mémoire de quoy je prie ledit sieur évêque et les chanoines, de permettre que mes armes entières, épée et éperons, avec mon enseigne et mon guidon, plus un tableau de mon effigie, soient mis et posés ensemble à côté du grand autel de ladite église, contre la muraille de la chapelle du crucifix.... Je

» compagnie portant leur casaque et un man-
» teau de deuil dessus.

» — Un portoit la lance du défunt, couverte
» d'un crêpe noir.

» — Un autre portoit la cotte d'armes de velours
» noir, ainsi que les écussons et les armoiries.

» — Un troisième portoit son haulme.

» — Un quatrième portoit les gantelets sur un
» bâton couvert de crêpes.

» — Un cinquième portoit un écusson du
» défunt, timbré de l'ordre de France.

» — Un sixième portoit l'épée d'arme.

» — Le dernier portoit les éperons dorés cou-
» verts de crêpes.

» — Après, marchoit un homme qui portoit un
» carreau de velours noir avec les ordres dessus.

» (Tout cela fut ensuite donné à l'église
» Notre-Dame).

---

prie les chanoines, prêtres et religieux, d'accompagner mon corps jusques dans l'église de Saint-Agrève, à la chapelle de feue Mademoiselle de Mons, ma tante; où je veux que mon corps séjourne jusqu'à ce que les préparatifs des honneurs de mon enterrement auront été faits. Pendant ce, je veux que mon corps demeure accompagné jour et nuit par douze prêtres et deux de mes serviteurs; lesquels prêtres seront nourris et payés tous les jours à raison chacun de 10 sols, outre leur nourriture.... Il y aura jour et nuit quatre grands cierges ardens, de deux livres chacun, avec mes écussons et armoiries autour de mon corps... Aussi, je veux et j'ordonne que, arrivant mon décès dans ce pays de Velay, mes entrailles soient posées dans

» —Après, cinquante torches avec les armoi-
» ries de la veuve.

» —Après, les cinq palefreniers vêtus de rouge.

» —Après, marchoient trois cents pauvres,
» ordonnés d'être vêtus, tant mâles que femelles.

» —Après, marchoit le corps porté par dix-
» huit des confrères de la Sainte-Croix ayant
» chacun sur l'épaule un écusson de ladite
» confrérie.

» —Le corps étoit couvert d'un grand drap de
» velours noir, les quatre coins portés par quatre
» consuls; — les autres deux consuls étant à côté
» au milieu du corps ainsi que le secrétaire, le
» syndic et le lieutenant de la ville.—Par dessus
» le drap, il y avoit un écusson de la Ste-Croix.

» —Le corps étoit porté sur les épaules.

» —Après, marchoient les serviteurs et domes-
» tiques de la maison, vêtus de deuil, avec des
» bonnets noirs couverts de crêpes.

» —Après, marchoient les officiers des terres
» du défunt, habillés de noir.

» —Après, venoit le deuil, traînant par terre

---

l'église paroissiale de Saint-Vidal, au devant du grand autel et au même lieu où furent mises celles de feu Bertrand de la Tour, mon frère, comte et archidiacre de Saint-Jean de Lyon... Je veux que pendant les trois jours de mon enterrement trois cents pauvres tant mâles que femelles assistent... Auxquels trois cents pauvres sera à chacun donné quatre aunes de drap, plus aux mâles un bonnet et aux filles une aune de toile

» un grand pas par derrière, mené par les prin-
» cipaux seigneurs de l'assemblée.

» — Puis après, Messieurs de la justice et le
» peuple de la ville, selon leur ordre et dignité.

» — Il y avoit en tout deux mille torches ou
» cierges.

» — Les cloches de la grande église son-
» nèrent durant huit jours toutes ensemble,
» et celles des autres églises, le matin, le soir et
» à vêpres.

» Messieurs les consuls firent un retour au
» défunt où il fut commandé à tous les habitans
» de fermer leurs portes et d'assister à l'office. —
» A ce retour fut fait le long port comme à la
» sépulture; les consuls portant le drap, les états
» y assistant avec leurs torches et écussons.

» — Ceux de la grande église en firent un
» après; — et le dernier fut célébré par les ser-
» viteurs et domestiques du défunt qui voulurent
» chanter pour leur maître, priant Dieu qu'il
» lui fît miséricorde.

» Disons, *amen.* »

Et ladite sépulture fut faite le 3me du mois de mars, premier jour de la quarantaine, l'an 1591.

---

pour un couvre-chef. Chacun portera aussi un cierge de cire avec mes armoiries; et à chacun desdits pauvres sera aussi donné par jour un pain d'un sol ou l'argent..., etc..., etc....

Fait au Puy, le 16 juillet 1589. SAINT-VIDAL.

§. LXVI.

SERMENT DES CONFRÈRES DE LA CROIX.

La mort de Saint-Vidal l'avait purifié, sanctifié, si je puis parler ainsi. C'était le sang d'un martyr qui venait de couler pour la défense de la foi ! Personne dans la ville ne prononçait plus son nom qu'avec respect ; et ceux qui quelques jours auparavant l'avaient accusé, semblaient aujourd'hui faire amende honorable à sa mémoire par le public spectacle de leur douleur.

Cependant, le lendemain du duel, Chaste envoya demander aux habitans du Puy de le reconnaître pour gouverneur. Le conseil, indigné d'une pareille audace, chassa les envoyés du sénéchal en leur disant : *On n'hérite pas de ceux qu'on assassine; et nous n'avons plus de gouverneur depuis que Mr de Chaste l'a tué...* — Le chef des royalistes ne devait pas s'attendre à un accueil plus favorable; et s'il tenta cette démarche, il est bien évident que ce fut moins avec l'espérance de réussir que dans l'intention de mettre les Aniciens en demeure.

Déjà depuis long-temps il connaissait la fermeté de leurs résolutions, aussi ne fut-il guère étonné lorsque cinq jours après on vint lui apporter cette proclamation consulaire, affichée dans toutes les rues :

« Nous promettons à Dieu, à la sainte immaculée Vierge Marie et à tous les Saints du Paradis ; — nous jurons, dans la sincérité de nos cœurs, vouloir vivre, mourir, supporter toutes les incommodités de la fortune, pour maintenir le serment par nous juré le 23e mars 1589, confirmé ensuite dans la salle de l'évêché du Puy, en présence de Messieurs les évêques du Puy et de Castres et les députés de la souveraine cour du parlement de Toulouse, le 6 avril de ladite année.

» A cause des troubles et de l'accident déplorable survenu à la personne de feu Monseigneur de Saint-Vidal, pour donner évident témoignage à tous nos frères catholiques de la sainte union de notre fermeté, persistance en nos promesses; — après avoir mûrement, librement et de notre propre mouvement consulté :

» Nous disons, promettons et jurons, aussi bien en général que en particulier, ne vouloir reconnoître pour roi Henri de Bourbon, hérétique et excommunié, ni aucun qui porte son parti, de quelle dignité, grade puisse-t-il être, pour nous commander.

» Nous déclarons tout personnage qui nous voudroit contraindre, induire ou persuader, soit de la maison de ville ou par colloques particuliers, nous être suspect d'hérésie. — Or, demandons, dès aujourd'hui et pour toujours,

» qu'il soit mis entre les mains de la justice, aux
» fins de lui faire son procès comme ennemi juré
» de Dieu, de son église chrétienne et catholique,
» aussi comme ennemi du repos public de la
» présente ville.

» De même, nous voulons punir tous ceux qui
» parleront à l'avantage du parti contraire, et les
» livrerons à ceux auxquels il appartiendra d'en
» connoître.

» Fait le 1er jour de febvrier, l'an 1591 (1).

» VIOLLON, *consul.* »

§. LXVII.

POURSUITES CONTRE LE SÉNÉCHAL.

Madame de Saint-Vidal, touchée de la part que les gens du Puy prenaient à ses chagrins, consentit à leur livrer les munitions de Bouzols. Il y avait dans ce château, alors le mieux fortifié de la province et dont le prévoyant gouverneur s'était

(1) Ce serment, ainsi que le premier que les ligueurs avaient fait lorsque le président Vinhals vint au Puy, fut officiellement porté de maison en maison par un consul et le capitaine de quartier; et chaque citoyen, après en avoir entendu la lecture, fut requis, *la main sur l'Evangile*, d'en jurer l'observation et de signer sur un registre ouvert à cet effet.

fait un arsenal particulier, près de cent vingt charges de poudre ou de boulets. — Pour la ville épuisée c'était un secours important sans doute, aussi l'inconsolable veuve ne voulut-elle en faire le sacrifice que lorsque les consuls lui eurent promis de se joindre immédiatement à elle pour obtenir vengeance.

Mais, à qui devait s'adresser la plainte ?.. Parmi les ligueurs, quelques-uns ne reconnaissaient que le droit du parlement; d'autres ne voulaient recourir qu'à l'autorité effective de Mayenne, *lieutenant-général de l'état et couronne de France*, d'autres enfin, regardaient comme leur roi légitime le jeune cardinal de Bourbon, neveu de Charles X, et demandaient que le conseil profitât de cette circonstance pour étouffer les germes de collision que l'incertitude faisait déjà germer dans les meilleurs esprits.—Les débats pouvaient devenir irritans, décisifs même contre la cause de l'union s'ils étaient livrés à la discussion d'une assemblée générale; le conseil le pressentit et eut recours au pouvoir le plus voisin. La question était du reste de la compétence du parlement qui, lui-même, ne rendait la justice que protégé par les armes de Mayenne, au nom du roi des ligueurs.

Une information fut aussitôt commencée; et quand tous les témoins de l'affaire eurent été entendus, Madame de Saint-Vidal, ainsi que le seigneur de Bouzols (en Gévaudan), formu-

lèrent collectivement une plainte contre de Chaste et sa compagnie. — La veuve du gouverneur agissait tant en son nom qu'en celui de ses enfans. Le gentilhomme réclamait directement, comme s'étant présenté au nom de la ville du Puy, pour traiter de la paix avec les royalistes et comme ayant été fait traîtreusement prisonnier par eux, au mépris de la loi la plus sacrée parmi les peuples.

Le 23 avril, le parlement de Toulouse rendit l'arrêt suivant :

« CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France, » au premier de nos huissiers ou sergens qui sera » requis, salut :

» D'après l'arrêt cejourd'hui donné par notre » cour et parlement de Toulouse; vu les informa- » tions faites à la requête de dame Claire de » Saint-Point, veuve de feu le seigneur de Saint- » Vidal, de son vivant gouverneur du pays de » Velay, le 25 janvier et le 1er février; vu ensem- » ble les informations faites aussi sur la plainte » de Claude Polalhon, seigneur de Bouzols, le » 23 mars;

» Nous te mandons et ordonnons, par ces » présentes, de prendre et saisir au corps : le » seigneur *de Chaste*, *Pierre*, dit le *cadet de* » *Senajou*, le doyen *Grolhac*, un nommé *Lon-* » *gueville*, *Lamause*, laquais de Chaste, *Roche-* » *fort*, dit *le Crouzet*, *Laroche* de Viviers, le » capitaine *Mons*, *Sollagre*, *Gracy*, *François*

» *Sisairon*, le sergent *Etienne* et *Louis Lyonnet*, » apothicaire au Puy. — A quel endroit de notre » royaume que tu les trouves, nous t'ordonnons » de les conduire, sous bonne garde, dans la con» ciergerie de notre palais pour illec être à droit; » ou s'ils ne peuvent être appréhendés, les ajour» ner à comparoir en notre cour, à trois brefs » jours, fin de ban; saisissant et mettant leurs » biens sous notre main jusqu'à ce qu'il en soit » autrement ordonné.

» Donné à *Toulouse*, en notre parlement, le » 23e d'avril et l'an de grâce de notre règne le » premier (1). »

(Scellé du sceau jaune à longue cire).

§. XLVIII.

TRÊVE DE TROIS ANS.

1591.

L'absence de Saint-Vidal se faisait tous les jours plus cruellement sentir parmi les ligueurs; le

(1) Le présent arrêt a été intimé aux devant nommés, par maître François Boyer, huissier d'armes du roi, le 10 de may, étant à la vue de Polignac, accompagné des soudards de la ville et d'un trompette. — Le lendemain a été crié à son de trompe par tous les carrefours à trois briefs jours. BUREL.

peuple surtout ne pouvait se consoler de sa mort; autant il l'avait blâmé naguère, autant il l'approuvait, aujourd'hui qu'il n'était plus. Ainsi va la tardive et capricieuse justice des hommes! Son glaive n'est souvent qu'un poignard; son flambeau, qu'une torche incendiaire; et sa balance ne lui sert, hélas! qu'à peser la cendre des tombeaux!...

La consternation était grande dans la ville; les troupes étrangères redoublaient d'insolence, parce qu'on les payait mal; les chefs de l'union accablaient les citoyens d'homélies, de messes, de jeûnes, de processions expiatoires; le conseil multipliait les corvées, les charges, les impôts; les consuls rendaient ordonnances sur ordonnances pour qu'on vint travailler aux remparts, pour qu'on éclairât de nuit chaque maison, pour qu'on fût obligé d'accepter, en échange de denrées, de mauvais sous fabriqués à grands renforts de bras vers la roche Corneille (1). — Pendant

---

(1) Il y avait autrefois et depuis long-temps des monnaies royales établies au Puy; Charles VII les abolit par des lettres données à Tours en 1423.

Les évêques du Puy avaient conservé jusqu'au XIV siècle le droit de faire battre monnaie, et les sous marqués à leur coin, étaient appelés *podienses*. — Durant les guerres civiles, l'usage de cet ancien droit parut suffisamment justifié par l'empire des circonstances. En 1580 on commença à en faire frapper. Il s'en trouve encore quelques-unes en cuivre jaune, très-minces;

ce temps : au dehors, les royalistes pillaient les fermes, les châteaux, brûlaient les récoltes, interceptaient les communications ; au dedans, les gentilshommes ligueurs aspiraient tous au pouvoir, et tous, appuyés de leurs amis, réclamaient le titre de gouverneur. Le peuple seul, victime de ces luttes ambitieuses, au lieu d'un maître en avait cent ; et, ne comprenant plus où ces pilotes inhabiles voulaient le conduire, s'écriait plein de tristesse : « Pauvres gens que nous » sommes, c'est nous qui supportons le mal que » font les grands ! »

Tandis que les consuls perdaient un temps précieux à signifier au sénéchal les impuissans arrêts du parlement ligueur, Chaste s'occupait plus utilement à appeler à son aide : René de La Tour-Gouvernet, sieur de *Chambaud*, un de ces chefs

---

d'un côté sont représentées les armes de Saint-Nectaire avec ces mots autour : A. DE SENECTAIRE, ÉVÊQUE DU PUY ; et de l'autre côté Archimède éprouvant la couronne d'Hiéron, roi de Syracuse, avec cette inscription : PATET FALLACIA TANDEM. Au-dessous on lit : *Archimède*, en caractères grecs ; et à l'exergue, 1580.

Le 23 mars 1590, par des lettres patentes données à Paris, le cardinal de Bourbon (Charles X), prenant le titre de roi, transféra dans la ville du Puy l'hôtel des monnaies, établi à Villeneuve-lès-Avignon occupé par les royalistes. Depuis cette époque, les ligueurs aniciens continuèrent d'user de ce droit autant qu'ils en eurent besoin.

nomades pour qui la guerre civile était alors une profession. — Chambaud arriva à Polignac le 10 juillet, à la tête de douze compagnies qui, jointes aux troupes royalistes, formaient une armée de près de deux mille hommes. — Après quelques jours perdus devant le château de Saint-Vidal (1), il s'approcha du Puy pour l'envelopper.

Les ligueurs ne virent pas ce développement de forces sans quelque effroi; cependant ils firent bonne et fière contenance. Peut-être que si Chambaud eût alors été résolu à commencer immédiatement l'attaque, que la ville épuisée n'aurait pu opposer une longue résistance; mais il craignit de s'aventurer sans s'être bien assuré par avance des postes environnans. — Ce qui donna aux Aniciens le temps de prévenir leurs amis.

Les secours arrivèrent au Puy si abondamment et avec une si grande promptitude que les agresseurs se virent bientôt eux-mêmes obligés de se défendre. — En effet, le baron de l'Estrange, com-

---

(1) Chambaud vint assiéger le château de Saint-Vidal, un des plus forts du Velay. Les assiégés se trouvaient dans une position doublement périlleuse, car le capitaine les menaçait de les incendier s'ils ne se rendaient pas, et l'Estrange, commandant au Puy, leur avait fait dire qu'il ferait occir tous ceux qui seraient assez lâches pour abandonner leur poste. — Ils persistèrent et Chambaud qui ne voulait pas s'attarder plus longtemps devant un castel sans importance, se retira.

mandant des troupes de la ville, le bailly d'Urfé, Montréal, Champetières, etc., à la tête de nombreuses compagnies, marchèrent hardiment sur les royalistes et se battirent contr'eux partout où ils purent les rencontrer. — A *Saint-Marcel*, dans une première affaire, du côté de la ville il y eut quatre-vingts morts ou blessés; de l'autre il y en eut près de cent. — A *Espaly*, la disette devint si pressante et les ligueurs environnaient si étroitement la place que les royalistes, ne pouvant plus tenir, demandèrent à capituler (1).

Vicissitudes étranges des destinées!.. Au moment où il semble que la fortune abandonne nos ligueurs, tout-à-coup ils la trouvent plus favorable qu'elle ne fût jamais. A leur voix qui s'éteint, de fidèles alliés accourent du Gévaudan, de l'Au-

---

(1) Le 25 août, les chefs de la garnison du château d'Espaly, notamment *Pierre de la Rodde* qui y commandait, voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir par le défaut d'eau, sortirent de la place furtivement et à l'insu des autres assiégés. Ceux-ci étant sans chefs et n'ayant de vivres que pour un jour, acceptèrent la capitulation qui leur fut proposée par Urfé et Chaseu. Mais au moment où ils évacuaient la place, quatre d'entr'eux, malgré la garantie de vie sauve, ayant été massacrés par des habitans du Puy, le reste de la garnison se renferma dans le château. — Les chefs des ligueurs ayant fait retirer les habitans du Puy, les assiégés sortirent, se désaltérèrent au bord de la rivière et furent protégés, dans leur retraite, par la cavalerie des ligueurs qui les conduisit jusqu'auprès de Ceyssac, place soumise au roi. (ARNAUD).

vergne, du Languedoc; le *prince de Nemours*, frère utérin de Mayenne, quitte Lyon, où il commande, pour venir au secours de ses frères dévoués, et sur son rapide passage, Monistrol, Saint-Didier, Yssingeaux se soumettent en tremblant.

Ce fut le 26 août qu'il fit son entrée solennelle au Puy, à la tête d'une armée considérable (1).

(1) ...Le 26 du mois d'août, il est arrivé en cette ville du côté d'Espaly.... Tous les îliers sont allés au devant en grand nombre, que faisoit beau voir! Ils marchoient en bataille; la justice étoit à cheval avec des robes longues.... Un cornette est allé saluer le prince à la prairie derrière Espaly, et les habitans venoient après marchant en bataille. Il y eut différend entr'eux (les uns voulant passer premiers, les autres aussi). Donc, la justice vint pour les mettre d'accord, en disant : *Voulez-vous tomber en confusion devant le prince!* Ce fut dit. — Tous les capitaines marchoient devant, toutes les enseignes ensemble, quarante de front; et le prince a pris cela fort agréable. Ensuite les compagnies sont allées le saluer et lui les a bien remerciées.

Les six consuls attendoient le prince à la porte et lui offrirent le pavillon blanc, qu'il refusa en disant qu'il n'en vouloit point. Il entra dans la ville où toutes les maisons étoient garnies comme le jour du corps de Dieu; et les enfans crioient : *Vive le prince catholique!*.. Partout on portoit des flambeaux et des chandelles allumées par les rues jusques à la tendue de son logis. Le juge mage Bertrand étoit toujours auprès de lui. — Quand il fut vers Saint-Vozy, la grande église est venue le quérir en procession avec la sainte croix et on le conduisit devant l'image de Notre-Dame. Alors toutes les cloches de la grande église sonnèrent, il fit son oraison et se retira à l'évêché.

BUREL, (manuscrit original, vol. II, fol. 272.)

Le lendemain matin il fut visiter Espaly et s'étonna de la persistance des Aniciens à assiéger un château qu'il regardait comme imprenable même avec le canon, et que, suivant lui, la famine seule pouvait dompter. A son retour, sans perdre un instant, il monta dans la salle capitulaire de Notre-Dame pour présider l'assemblée générale des ligueurs. — Dans cette réunion, entièrement consacrée aux intérêts les plus urgens du pays, René d'Hautefort, vicomte de Cheylane, sieur et BARON DE L'ESTRANGE fut proclamé gouverneur du Puy, sous le bon plaisir de Mayenne, lieutenant général du royaume. — Une double formule de serment fut ensuite arrêtée pour ceux qui, dans la noblesse et la bourgeoisie, voudraient se détacher du roi de Navarre, conformément à la dernière bulle pontificale.

Les jours suivans le prince voulut voir les principales places des environs. Chemin faisant, il indiqua à Messieurs de la ville, émerveillés de ses connaissances profondes dans l'art stratégique, celles qu'il était important de conserver et celles qu'il fallait détruire. Ce qui n'empêcha pas que pendant ce temps il mit tout en œuvre pour attirer adroitement la noblesse vellavienne dans son parti. Maubourg, Chalencon, Beaune, d'Adiac et quelques autres se rallièrent bientôt. — Chaste fut inébranlable. En vain Nemours envoya-t-il plusieurs fois à Polignac pour le séduire Charles de Coligny, d'Ap-

chier, plusieurs chanoines et consuls; le sénéchal ne voulut entrer dans aucun arrangement pour ce qui lui était personnel. Quant aux autres officiers de sa suite, tels que le doyen Grolhac, Chantemule, lieutenant principal de la sénéchaussée, Claude Martel, lieutenant de prévôt, Gaspard, son frère, bailli de la cour commune, d'Agrain, greffier, etc..., ils exigeaient, pour rentrer en ville, qu'on leur rendît leurs charges dont les ligueurs avaient disposé. — L'évêque se renferma dans ses précédentes déclarations et, sans vouloir se séparer de la noblesse, renouvela l'engagement de ne rien faire de sa vie qui pût être contraire aux intérêts et au bonheur des gens du pays (1).

Nemours voyant que ses efforts ne parviendraient jamais à gagner le sénéchal et la majorité de la noblesse, leur fit proposer une trève de trois années. — De Chaste, plein de confiance dans les destinées royales du Béarnais, se montra de son côté très-disposé à accueillir un projet déjà si souvent tenté par lui-même et dont voici quelles furent les conditions :

---

(1) Ce qui concerne le duc de Nemours se trouve dans les mémoires originaux de Burel, volume II, page 271 et suivantes.

Articles accordés entre Monseigneur le duc de Genévois et de Nemours, et Monsieur de Chaste,

POUR LA TRÊVE, AU PAYS DE VELAY.

— Monseigneur remettra aux mains du sieur de Chaste *la ville et le château de Beauzac*, qui seront gardés aux dépens de la ville.

— *La ville du Singeaux* sera démantelée et mise en tel état qu'elle ne puisse nuire ni à un parti ni à l'autre.

— *Le château de Montbonnet* sera mis entre les mains du sieur de Solilhac pour le garder neutralement; et, en cas que l'un des deux partis vienne à rompre la trêve, ledit seigneur de Solilhac tiendra la place pour l'autre parti.

—Tous les actes d'hostilité, entreprises, courses, ravages, prises d'hommes et de bétail, en un mot tout exploit de guerre, cesseront dans le pays de Velay durant la présente trêve; sans qu'il soit loisible à aucun de quel parti qu'il soit d'attenter au repos public. — Les poursuites contre les perturbateurs seront dirigées aux dépens du pays.

— Le commerce, le trafic, le labourage seront libres, sans que les marchands, voituriers ni autres, puissent être molestés et inquiétés.

— Tous les ecclésiastiques, nobles, officiers du roi, et autres, de quel parti, état, qualité, condition qu'ils soient, seront réunis et réintégrés.— Ils rentreront dans leurs maisons *hors la ville*, et

jouiront de leurs biens paisiblement, de leurs honneurs, dignités, prérogatives, comme avant les troubles.

— Toutes personnes de guerre seront rendues et mises en liberté sans rançon.

— Les autres actes pour le pays seront déterminés aux jour et lieu choisis par son excellence et le sieur de Chaste.

— Afin que le contenu en ces présens articles soit exactement observé, il ne pourra être fait aucun acte ayant pour but l'interruption de la trève; et si le cas arrivait, les intéressés en porteront plainte aux chefs de parti ou à leurs représentans dans le pays, afin qu'il soit procédé à une punition exemplaire; sans que pour cela il soit permis d'user de représailles.

Lequel accord, de notre part, sous le bon plaisir de Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'état et couronne de France; Charles Emmanuel de Savoie, duc de Genévois et de Nemours, pair de France; promettons, de bonne foi et sur notre parole, de faire entretenir et observer inviolablement le contenu des articles pour le temps de trois années à commencer du jourd'hui, et de faire punir les contrevenans comme perturbateurs du repos public.

En foi de quoi nous avons signé iceux de notre main.

Au Puy, le 8e jour de septembre 1591.

Charles Emmanuel de Savoye.

Et nous, François de Chaste, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal du Puy et Velay, commandant en icelui en l'absence de Monseigneur le duc de Montmorency, premier maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en la province de Languedoc; promettons, sous le bon plaisir du roi et de Monseigneur le duc de Montmorency, de bonne foi et sur notre parole, de faire entretenir et observer inviolablement le contenu des articles pour le temps de trois années à commencer du jourd'hui, et de faire punir les contrevenans comme perturbateurs du repos public.

En témoin de quoi nous avons signé iceux de notre main.

Au château de Polignac, le 10 septembre 1591.

CHASTE.

Ce traité de pacification fut immédiatement publié par tous les carrefours de la ville, en présence des consuls, du juge-mage, des conseillers et des principaux magistrats. — Nemours partit ensuite pour l'Auvergne croyant peut-être laisser derrière lui le souvenir d'un bienfaiteur, tandis que le peuple désespéré maudissait le passage fastueux de ce prince dont les troupes, en quelques jours, avaient occasioné plus de dépenses, avaient été plus désastreuses envers la cité que n'aurait

pu le faire une année de famine et de guerres civiles (1).

Cependant disons, pour éclaircir les faits et ne plus avoir à revenir sur ceux qui trouvent ici naturellement leur place, quel but se proposait le gouverneur de Lyon en s'immisçant dans les affaires du Velay d'une façon si officieuse. — Nemours, il avait été facile de s'en apercevoir, n'aspirait à rien moins qu'à réunir au Lyonnais le Dauphiné, le Beaujolais, le Forez et le Velay, pour se faire une petite souveraineté de toutes ces provinces réunies sous sa loi. Déjà ce projet s'était plus d'une fois trahi par les précautions, l'empressement, la ruse, la violence même qu'il avait su employer tour-à-tour dans chacun de ces pays; et comme si ce titre importun de gouverneur, en limitant trop étroitement son autorité, lui rappelait des devoirs dont il avait hâte de s'affranchir, il cessa tout-à-coup de le porter, ne signa plus que celui de duc et désormais dans tous ses actes parut affecter une indépendance princière. —

(1) Je ne veux oublier le grand dommage qu'ils nous ont fait en ce pauvre pays. — Ils ont battu les bleds de tous les villages, enlevé le bétail et les meubles des maisons, n'ont rien laissé nulle part; ils ont pris par viole nos femmes et nos filles dans la ville même, et personne n'osoit rien leur dire, car ils menaçaient de battre et de tuer, et se livraient à d'affreux blasphèmes.

(Burel.)

Mayenne heureusement ne laissa pas à l'ambitieux le loisir d'achever son ouvrage. Dès qu'il crut avoir une preuve suffisante d'usurpation il le fit enfermer dans le château de Pierre-Scize, d'où Nemours ne parvint à s'échapper que pour aller mourir au fond d'un de ses domaines, l'ame brisée d'inquiétudes, de tristesse et de honte.

§ XLIX.

L'ESTRANGE, GOUVERNEUR POUR LA LIGUE.

De 1591 à 1594.

Le prince n'était pas encore à Brioude, que déjà ligueurs et royalistes reprenaient les armes. Tous se plaignaient de l'infidélité de leurs adversaires et, des deux côtés, personne ne voulait exécuter les conditions de la trêve. — La Rodde refusait d'abandonner le château de Montbonnet qu'il occupait avec cinquante hommes bien armés, Marminhac, Champétières, Du Puy et les autres capitaines pour la ligue ne se pressaient pas davantage de démanteler Yssingeaux, Montfaucon..., ainsi qu'il avait été convenu. Alors Chaste écrivit à Nemours pour se plaindre, et obtint satisfaction; tandis que l'Estrange marchait contre le cadet de Séneujols qui se garda bien de l'attendre.

Ces premières démonstrations parurent avoir un instant rétabli la paix; mais que signifient quelques articles de traité, toujours faciles à éluder, quand on n'est pas assuré de la bonne foi de tous ceux pour lesquels on s'engage? — Deux mois à peine s'étaient écoulés, et Chambaud reparut. Le 25 novembre, vers les quatre heures du matin, il s'abattit sur le village de Mons d'où il détacha plusieurs compagnies pour aller reconnaître les lieux. Ses gens s'avancèrent jusque sous les murs du Puy et, croyant que s'ils parvenaient à faire une brèche ils surprendraient la ville endormie, ils se hâterent d'appliquer trois petards au Portalet. Par bonheur pour les citoyens que la trève ne leur inspirait pas une très-grande sécurité et qu'ils n'avaient cessé de se tenir sur leurs gardes; aussi, à la première explosion, les sentinelles donnèrent l'éveil, les cloches sonnèrent, et l'ennemi épouvanté n'eut que le temps de fuir (1).

L'Estrange écrivit aussitôt à de Chaste pour lui demander raison d'une pareille surprise; car il était impossible, suivant lui, que l'allié des roya-

---

(1) Le conseil de ville fit publier quelques jours après une ordonnance, par laquelle il était enjoint à tous les habitans de tenir leurs magasins fermés et d'aller travailler à creuser plus avant les fossés; ce qui fut un nouveau sujet de plaintes et de murmures : environ quinze cents personnes y étaient employées chaque jour.

(*Histoire du Velay.*)

listes eût osé pénétrer dans le Velay sans son ordre. Le sénéchal répondit par de formelles dénégations; et comme Chambaud ne reparut plus, on feignit de le croire, tout en redoublant de précautions. — Toutefois, il faut le dire, cette défiance continuelle était loin de donner les résultats qu'on s'était réciproquement proposés. Le commerce, paralysé par la pénurie et plus encore par la frayeur, ne se montrait nulle part, ou s'il tentait quelques rares apparitions, on entendait parler en même temps de vols commis à main armée sur de pauvres marchands forains.

Il est incontestable qu'à cette époque désastreuse les crimes devaient être fort communs et pouvaient s'expliquer naturellement par la misère générale; toutefois, les partis s'obstinaient à ne voir dans tous que des persécutions politiques. — Les ligueurs du Puy, relégués comme ils l'étaient, obligés d'attendre leurs approvisionnemens du dehors, ne cessaient d'accuser les royalistes de déprédations dont eux aussi avaient souvent à souffrir. De là, ces défiances (1), ces haines profondes qui, pour si long-temps encore, rendaient impossible toute réconciliation loyale.

---

(1) Quand les ligueurs Aniciens envoyaient leurs députés aux états (convoqués soit au Monastier, soit à Polignac), ils exigeaient que les royalistes leur donnassent des otages.

Les années 1592 et 1593 ne furent signalées par aucun événement considérable dans le Velay. La trève y fut mal observée (1); des deux parts on ne s'appliqua qu'à éluder le traité, qu'à dissimuler, qu'à justifier de continuelles infractions que, chez les ligueurs surtout, le besoin rendit plus d'une fois nécessaires; car l'ilotisme auquel ils s'étaient librement condamnés achevait d'épuiser leurs dernières ressources (2).

Saint-Nectaire mourut le 3 novembre 1593 dans sa paisible abbaye du Monastier. — La nou-

(1) Le 3 mai 1592, l'Estrange, à la tête de la garnison du Puy, fut ruiner les fortifications du château de la Valette. — Le 8 août 1593, Nemours vint mettre le siége devant Allègre qu'il força à capituler. Il se rendit ensuite à Saint-Paulien qu'il saccagea et fit démanteler. — Le 14 septembre, malgré la trève, les sieurs d'Apchier et de Haut-Villars tentèrent de surprendre Saint-Paulien, qui avait été évacué par la garnison de Nemours. — Le lendemain, les royalistes reprirent Allègre sur la garnison que Nemours y avait laissée.

(2) Les demandes continuelles d'argent que faisaient le gouverneur et les consuls, occasionèrent, au mois d'août 1593, un soulèvement populaire. Les autorités furent menacées et les collecteurs eux-mêmes, ne voulant plus se charger du recouvrement des impôts, déchirèrent les rôles et les jetèrent dans la boue. Le gouverneur ne parvint à apaiser le désordre et à faire acquitter la taille qu'en répandant le bruit qu'une troupe de trois à quatre mille royalistes, campée vers Pradelles, allait entrer dans le Velay et se diriger sur le Puy.

velle s'en répandit sans que personne parut même s'en apercevoir. Les royalistes ne donnèrent pas un regret public à son souvenir, les autres crurent avoir assez fait en gardant le silence; et, tandis que le chroniqueur Burel raconte dans de longs détails l'arrivée de la famille de Joyeuse dans le Velay, les fêtes qu'on lui fit, les tentatives inutiles du duc pour rétablir la paix entre de Chaste et l'Estrange, à peine daigne-t-il écrire dans ses mémoires, pourtant si remplis du nom de Saint-Nectaire, cette phrase glacée : *C'est le troisième de ce mois, que notre évêque passa de vie à trépas !..*—Ainsi donc, le courageux, le sage, l'intelligent prélat s'éteignit oublié de tous et n'eut pour témoins de sa mort que quelques moines timorés qui se hâtèrent de l'ensevelir dans un des caveaux de leur église, se cachant, pour ainsi parler, comme s'ils faisaient une faute. On eût dit, à la précipitation, au mystère qu'ils mettaient à accomplir ce pieux devoir, qu'ils craignaient de provoquer par un hommage trop solennel la colère des ligueurs, alors terribles représentans du parti catholique en France,

Le récit des derniers mois de 1593 et de ceux qui commencèrent l'année suivante, ne révèle aucun changement dans la situation. Hommes et choses restent ce qu'ils étaient. Nous voyons se reproduire et dans la même forme et dans les

mêmes termes, ces haines, ces lamentations éternelles dont les pages de notre histoire sont toutes si tristement remplies. — Célèbre-t-on à Polignac une victoire royaliste ? au Puy on prend aussitôt le deuil. — Un faux bruit annonce-t-il la mort du roi de Navarre ? la tristesse couvre le château, et la ville entière chante des hymnes de réjouissance. Là coulent des larmes, ici les ligueurs exaltés précipitent par les fenêtres des mannequins à l'effigie du prince, les fouettent en place publique, les pendent, puis les brûlent aux acclamations générales.—Enfin, Chaste fait-il proclamer l'amnistie royale dont les villes d'Orléans, de Bourges et de Lyon s'empressent de profiter ? immédiatement l'Estrange publie, sous peine d'emprisonnement, défense à qui que ce soit de prononcer le nom de l'impie..... Avec de pareilles dispositions, évidemment une trève n'était qu'illusoire, et la première étincelle devait suffire pour rallumer la guerre.

Vers le milieu de mai une sédition soudaine éclata pendant la nuit dans la garnison de Bouzols. Quelques mécontens venaient d'assassiner le lieutenant, de s'emparer de la forteresse et d'y arborer le drapeau royal ; tandis que le capitaine, environné de soldats fidèles, occupait toujours pour la ligue le reste du vieux manoir. Les uns et les autres comprirent bien qu'un combat était impossible entr'eux et que leur sort dépendait de

la promptitude avec laquelle ils pourraient obtenir du secours ; ils envoyèrent donc courrier sur courrier, les insurgés à Polignac, le capitaine à la ville.—Les ligueurs, beaucoup plus rapprochés, eurent l'avantage et se trouvèrent les premiers à l'appel ; les royalistes, de leur côté, avaient bien eu le soin de faire prévenir de suite la garnison de ne pas s'épouvanter, qu'avant peu ils arriveraient à son aide ; mais de Chaste était à La Brosse, quelques autres de ses officiers étaient aussi dans leurs châteaux, de façon que lorsqu'ils parurent il était trop tard, les leurs capitulaient.—Cependant, comme les royalistes avaient honte de se retirer ainsi, ils résolurent de tenter un coup de main. L'Estrange les laissa s'avancer, feignit de parlementer avec la garnison ; puis, au moment où ils s'y attendaient le moins, fit brusquement volte-face, déchargea sur eux plus de trois cents arquebuses, et les vit tous se disperser dans la campagne.

Cette affaire fut un succès pour la ville, sans doute, mais un succès dont elle eut peu de temps à se réjouir ; car trois mois ne s'étaient pas écoulés que le duc de Ventadour, lieutenant de Montmorency, était à ses portes à la tête d'environ quatre mille hommes.—Le duc, qui ne faisait que passer, ne s'arrêta pas à frapper les épaisses murailles du Puy ; il se mit promptement à désoler ses environs, brûla Jandriac et Volhac, fit capituler Poinsac et Latour, de concert avec le sénéchal rétablit le

blocus hermétique; ensuite continua sa course, après avoir rendu contre les rebelles les plus sévères ordonnances.

§. L.

CONJURATION DES ROYALISTES DANS LE VELAY.

Massacre de la porte Saint-Gilles; — Mort du Sénéchal; — Supplice des Conjurés.

1594.

La confrérie de la croix n'avait jamais été plus nombreuse, plus vigilante, plus terrible qu'à l'époque où nous sommes arrivés. Elle étreignait la ville entière comme dans un réseau de fer, et les consuls, le gouverneur lui-même n'étaient puissans que par elle. Nemours, qui comprit bien lors de son passage l'impérieux ascendant de cette compagnie d'exaltés, n'eut garde de quitter le Velay sans s'inscrire sur ses registres, et le premier acte de l'Estrange fut de solliciter l'honneur de porter ses pieux insignes.

Le peuple, subjugué par cette volonté énergique qui le pénétrait à son insu, qui lui arrivait de toutes parts et qu'il croyait être la sienne, supportait ses maux avec résignation. — Si parfois une douleur trop vive lui arrachait quelques

murmures, aussitôt de l'église, de la cour commune, de la maison consulaire, du milieu de la rue, mille voix partaient en même temps, lui reprochaient ses pleurs comme une lâcheté indigne de la cause sainte; et, docile, il rentrait dans le silence.

Nous avons vu pourtant au prix de combien de combats, de combien de douloureux sacrifices, la cité de Notre-Dame, intimidée par ses maîtres, sut jusqu'à ce jour rester fidèle à sa vieille devise :

Vierge je fus, je suis et toujours le serai!..

L'évêque, le sénéchal, la noblesse frappent pendant plusieurs années à ses portes sans pouvoir se faire ouvrir; prières, menaces, promesses, persécutions, rien ne la fléchit. L'émeute au-dedans, le blocus au-dehors, la peste, la famine, la guerre, tous les fléaux enfin s'unissent pour la réduire; elle, courbée sous tant de misères, épuisée, meurtrie, mourante, cherche et trouve encore assez de forces pour relever sa tête.

En dehors de la confrérie il se trouvait d'intelligens citoyens que ne trompaient ni les fougueuses prédications des moines, ni les fausses nouvelles que les ligueurs faisaient incessamment répandre contre le roi de Navarre, ni les ordonnances, ni les proclamations terrifiantes du gouverneur. Ils voyaient de leurs yeux le fanatisme envahir, dévorer chaque jour la population; ils

se sentaient comme les autres entraînés malgré eux dans l'abîme et, captifs d'une société tyrannique, ils l'entendaient encore exciter leur devoûment au nom de l'indépendance. — Mais, avaient-ils à craindre une oppression plus violente que celle qu'ils enduraient depuis si long-temps ?.. D'ailleurs pouvaient-ils s'abuser; ne savaient-ils pas que toutes les puissantes villes du royaume mettaient bas les armes et que, faibles, isolés comme ils l'étaient, leurs efforts ne servaient qu'à prolonger leur mortelle agonie ? — Ils résolurent donc de préparer le Puy à une soumission, libre aujourd'hui et à laquelle demain peut-être il lui faudrait souscrire humblement.

Les officiers de la sénéchaussée venaient, nous ne dirons pas de tenter, mais de préparer cette démarche. — Quelques jours auparavant, en effet, ils avaient mandé le gouverneur dans la chambre de leurs délibérations où ils étaient réunis; et là, s'étaient plaints amèrement de ce qu'au mépris des traités, les troupes de l'Union continuaient leurs courses nocturnes dans la campagne. « Le terme de tant de désordres n'est » peut-être pas éloigné, dirent-ils, alors chacun » sera sans doute forcé de rendre ses comptes. » Pour ce qui nous regarde, nous pensons qu'il » est de notre devoir de magistrat de protester » contre de pareilles félonies; et si jamais des » reproches nous arrivent, qu'ils retombent sur » vous, puisque c'est vous qui commandez ici. »

A cette apostrophe inattendue, l'Estrange s'était contenté de répondre qu'il ne craignait nullement d'assumer sur sa tête la responsabilité de tous ses actes militaires : « Nos troupes, ajouta-t-il , ne » sont sorties que pour repousser les royalistes » ou pour veiller sur les biens des ligueurs. Quant » aux démonstrations hostiles qu'on pourrait leur » reprocher, elles n'ont été de leur part que de » justes représailles. Du reste, puisque les magis- » trats de la cité, hommes sages et dont les avis » méritent d'être pris en considération se plaignent, » ce ne peut être sans doute que parce qu'ils ont » peur de voir la ville surprise au moment où les » compagnies sont absentes ?.. Qu'à cela ne tienne. » Mais, comme avant tout il faut qu'hommes et » choses, au-dedans et au-dehors, soient sérieuse- » ment gardés, je ferai demain publier de nou- » velles taxes pour augmenter le nombre de nos » soldats. Ainsi, Messieurs, vous serez satisfaits. »

Ces paroles imprudentes, dans lesquelles le sarcasme se mêlait si cruellement à la menace, ne furent pas oubliées. Le gouverneur courut s'en faire gloire auprès de ses amis, les magistrats les livrèrent aux mécontens dont les clameurs déjà plus distinctes, plus persévérantes, ne laissaient pas que d'inquiéter un grand nombre de gens. — L'Estrange, au lieu de calmer l'agitation toujours croissante , s'appliquait au contraire à l'exciter par ses mesures oppressives. C'étaient chaque jour de

nouvelles ordonnances bursales, des compagnies qu'il fallait loger, nourrir et payer, des corvées extraordinaires aux portes, aux fossés, aux murailles; on alla même jusqu'à dire que les citoyens seraient incessamment obligés de porter des pierres sur le dos pour bâtir une forteresse au sommet de Corneille, d'où leur généreux commandant se proposait, à la première sédition, de foudroyer la ville entière (1).

Evidemment il y avait exagération dans ces amères doléances, et l'histoire s'égarerait dans ses jugemens si elle puisait ses inspirations dans les bruits confus et toujours passionnés de la foule.

L'Estrange connaissait-il déjà les secrètes négociations entamées auprès de la couronne par Joyeuse et le parlement toulousain? Lui-même, à la tête d'un parti vigoureux, comprenait-il qu'en ne traitant qu'après les chefs de la province, il sauverait l'honneur, la foi qu'il leur avait jurée, et concilierait ainsi les scrupules de sa conscience

---

(1) Burel, comme on le pense bien, s'empresse de dénier ce fait en disant : ces déloyaux politiques faisoient entendre au peuple que notre gouverneur vouloit faire une citadelle en Corneille et mettre des estrangers dedans pour nous faire couper la gorge.... Quelle couverture ces larrons prenoient, pour jouer leur jeu de trahison!..

(Manuscrit original, vol. 11, page 347.)

avec les soins de sa fortune? ou bien, exempt de préoccupations ultérieures, croyait-il de bonne foi à l'avenir, au succès de sa cause?—Quoi qu'il en soit, une coalition nombreuse venait de se former et contre lui et contre tous les ligueurs. Flurien d'Orvy, ancien capitaine général, Claude Libot, consul, Jacques Dulac, sieur de Gratuze, quantité de magistrats, de gentilshommes, de bourgeois et de manans, affiliés en secret, avaient juré de s'affranchir au plutôt du joug, et de s'unir au sénéchal.

Les assemblées avaient lieu pendant la nuit au château de Polignac. Les principaux conjurés ne manquaient pas de s'y rendre mystérieusement tous les soirs pour arrêter la manière dont ils pourraient arracher la ville au fanatisme cruel qui la décimait. — Si nous n'écoutions que le récit de Burel, ce fougueux ligueur, nous n'attendrions pas davantage pour flétrir à tout jamais ces traîtres, ces lâches, « *ces indignes qui se sauvent la nuit pour aller vendre leur mère, comme Judas vendit son Dieu.* » Et pourtant, après ce que nous savons de la vie intérieure de cette pauvre cité, si triste, si désolée, ne pourrions-nous ne pas voir autre chose que des infâmes dans ces quelques hommes qui, pour épargner le sang de leurs amis, de leurs parens, préparent dans l'ombre l'œuvre de la délivrance?....

Tout est bien convenu pour le 16 octobre. —

Une heure après le couvre-feu, quand les ténèbres couvriront la ville, Gratuze sortira de sa maison avec une cinquantaine de conjurés et viendra silencieusement attendre le signal sur la place du Plot.—Soubeyran, assisté d'un consul et de quelques hommes dévoués, ira s'emparer de l'arsenal. — A onze heures, la sentinelle de la tour frappera cinq coups sur la cloche et aussitôt les amis se porteront en masse vers la porte Saint-Gilles, ayant en tête le consul Libot, revêtu de sa robe rouge. — Dès qu'ils seront arrivés, ils la feront ouvrir à quatre cents soldats royalistes apostés dans une hôtellerie du faubourg. — Alors le sieur de Chalencon et la noblesse feront leur entrée dans la ville (1), aux acclama-

(1) Il avait été convenu que ce serait Chalencon qui se présenterait à la tête de la noblesse, parce que la populace ayant en haine le sénéchal, on avait craint que sa présence ne jetât un peu de trouble dans la ville. Chaste consentit à céder le commandement à Saint-Pol et la première place à son beau-frère. Il avait même officiellement promis qu'en cas de succès il ne serait fait de mal à personne. — Cependant, et pour donner ici un exemple de la passion qui anime les récits de Burel, voici ce qu'il rapporte page 361, vol. II : — *Etant devant la ville avec ses troupes il découvrit son dessein et s'écria : Voicy la ville qu'il nous faut gagner aujourd'hui. — Quelqu'un qui avait l'ame bonne ajouta : Comment le ferez-vous !.. Voyez ces feux allumés partout.—Et Chaste répondit : Ce sont les nôtres qui s'apprêtent. — Et le même brave homme*

tions de la foule qui criera sur leur passage : POINT DE FORTERESSE ! VIVE LA PAIX ET LA VIERGE MARIE !..

Ainsi les choses devaient se passer ; mais il arriva que le jour même du complot, une femme vint le dénoncer à maître Colomb, avocat et premier consul. Celui-ci courut prévenir le gouverneur qui, de la journée entière, ne laissa rien paraître de son émotion ; — cependant, le soir à dix heures, la maison de Gratuze, celle de Flurien d'Orvy et celle du consul Libot, où étaient réunis les conjurés, furent brusquement envahies par les soldats de l'Union qui firent prisonniers tous ceux qu'ils y rencontrèrent.

Gratuze, dans l'espoir d'obtenir sa grâce, s'empressa lâchement de livrer les plus secrets détails de la conspiration au gouverneur qui aussitôt expédia des ordres aux capitaines îliers, pour qu'on éclairât les rues, qu'on prévint les gens sûrs de venir se joindre promptement aux troupes de la garnison, que les opérations se fissent dans le plus profond silence afin de ne pas donner l'éveil et

---

de la compagnie se mit à dire : Mais que ferez-vous des pauvres petits enfans ! — En guerre point de pitié, dit de Chaste, nous commettrons des gens pour les tous jeter au Breuil. — Et plus loin il ajoute : *Les femmes du complot avoient consigne de porter un ruban noir au cou. Toutes celles qui auroient été surprises sans cette marque, devoient être violées, et les enfans occis.*

qu'on arrêtât jusqu'aux suspects partout où on en trouverait. Il fit en même temps changer les avant-postes des remparts en donnant à tous cette stricte consigne de rester muets, sourds et aveugles, quoi qu'ils pussent voir ou entendre au-dehors.

Ces premières dispositions arrêtées, l'Estrange, avec une prudence et une habileté merveilleuses, retourna contre ses ennemis la perfidie qu'ils voulaient diriger contre les siens. — Au point du jour, il fit avancer plusieurs compagnies de cavaliers qu'il embusqua derrière la tour Saint-Gilles. On ouvrit ensuite la grande porte, comme d'habitude et quelques instans après il sortit accompagné de Jean Barthelemy, ancien consul, ayant l'air de faire sa ronde accoutumée.

Pour tromper les regards il affectait une aisance, une sécurité qu'au fond du cœur il n'éprouvait pas; car il savait plus de cinq cents arquebuses prêtes à tirer sur lui au premier signe. Néanmoins, il avait fait bravement le sacrifice de sa vie, espérant, par cette manœuvre téméraire, amorcer l'ennemi, l'entraîner adroitement dans le piège et se venger enfin... — Son compagnon ne paraissait pas aussi tranquille : « Courage, Barthelemy, lui » répétait l'Estrange à voix basse, pensez qu'ils » nous regardent, que le moindre mouvement peut » nous trahir. Ne craignez rien, mon maître, ils ne » seront pas si fous que de tirer sur deux hommes » seuls; ce serait sonner l'alarme, manquer la

» partie, et les traîtres se croient trop beau jeu » pour ça. »

Il n'avait pas achevé qu'un coup de feu, qui sans doute lui était destiné, vint étendre à ses pieds le pauvre ancien consul. — A ce signal toutes les compagnies royalistes, commandées par Louis de Saint-Pol, seigneur de Vaux, sortent du faubourg, s'élancent à la poursuite du gouverneur, se précipitent avec rage sur ses pas jusque dans la ville, mais se trouvent engagées subitement à travers les feux croisés de plus de deux mille hommes (1).

Il est trop tard pour reculer. Les plus rapprochés sont jetés dans les fossés, ceux qui cherchent un asile dans les maisons y sont égorgés ou brûlés, les derniers peuvent encore prendre la fuite, les autres, poursuivis les piques dans le dos, tombent en marquant le chemin par une ligne sanglante de cadavres (2). — Ainsi moururent *de*

---

(1) Ils étoient à pied, dit Burel, et avoient laissé leurs chevaux pour ne pas être découverts, à la plaine de l'arbre Saint-Jacques. Leurs laquais et une partie de l'infanterie qui se sauva, montèrent dessus et s'en allèrent. Alors vous eussiez vu les corbeaux qui les suivoient. Chose lamentable et digne de mémoire...

(Burel.)

(2) Plusieurs royalistes parvinrent à se sauver; et quelques autres, qui avaient été faits prisonniers, furent mis en liberté,

Chaste, *Chalencon de Polignac*, les commandans *Laborie*, *Pont*, *Lapierre*, *Nolhac*, *Chantemule;* deux des fils de Latour-Maubourg, *l'Herm* et *Saint-Quentin;* les sieurs *de Saignard*, *de Gorce*, *de la Vèze*, et *de Chambonnet;* les chevaliers *de Villemont;* — en tout plus de cent cinquante hommes.

Le combat, ou plutôt le massacre achevé, les ligueurs rentrent au Puy chargés des dépouilles des morts et célèbrent joyeusement cette journée, la plus triste dans les fastes de nos montagnes, mais pour eux la plus belle, la plus triomphante de leur histoire.—Les cloches sonnent, les églises s'ouvrent, les processions parcourent la ville en chantant des cantiques d'action de grâce, tandis que dans un champ voisin un fossoyeur creuse la terre pour inhumer pêle-mêle l'élite de la noblesse vellavienne... « O quel temps déplorable on nous
» a fait! s'écrie le chroniqueur, à qui donc
» se fier, puisque l'enfant n'est pas sûr de son
» père, ni le père de son enfant!... O quel
» homme d'église nous avons eu pour pasteur!..
» O quel chef de justice nous avons trouvé en
» notre sénéchal, François de Chaste!.. Comme il

---

moyennant une rançon qui tenta les soldats de l'Estrange. De ce nombre furent les sieurs de Chabanolles, de Soubeyran et Hector de Fay, dont la rançon fut de mille écus.

» a voulu nous faire justice de sa main! Quels
» consuls qui, pères et magistrats d'une répu-
» blique, prennent leur robe rouge pour y cacher
» un couteau sanglant et mener les pauvres habi-
» tans à la boucherie, en leur faisant croire qu'ils
» soutiennent le bon parti!.. O Chaste! Chaste!
» qui nous a tant persécutés, par cautelle, ou en
» gagnant les loups de cette ville, grâce à Dieu,
» tes méchantes entreprises ont été perdues!..
» O temps presque incroyable!.. »

La joie fut grande chez les ligueurs au moment où ils trouvèrent sur le champ de bataille le cadavre de leur plus mortel ennemi. Tous voulurent voir, considérer de près ce terrible sénéchal qui leur avait fait tant de mal. Ils passèrent, repassèrent devant lui les uns après les autres et, sans pitié pour cette image glacée de la mort, ils l'insultèrent cruellement, le frappèrent au visage, le traînèrent dans la boue jusqu'au cloître Saint-Pierre où, pendant un mois, ils le gardèrent sans sépulture (1).

Des ordres avaient été donnés pour que les

(1) La vicomtesse avait envoyé réclamer le corps de son mari; et le seigneur de Haut-Villard avait répondu du haut des murailles au messager de Polignac : « Va dire à ta maîtresse que je lui rendrai son époux, quand je verrai revenir mon père, qu'elle retient captif. » Ce fut un mois après, par l'intercession de Chevrières, que la ville fit droit à sa demande.

portes restassent constamment fermées et que, sous aucun prétexte, personne ne pût sortir. Durant plus de huit jours les troupes ne furent occupées qu'à faire des arrestations et les officiers de la prévôté qu'à poursuivre des enquêtes contre les coupables ; ce qui se trouva facile, car les noms des conjurés étaient inscrits sur une liste générale que Flurien d'Orvy avait dans sa poche lorsqu'on s'empara de lui. — Le conseil commença par condamner préalablement tous ceux qui se trouvaient sur cette liste à une amende *payable en lingots de cuivre* (1); mesure urgente dans l'état de pénurie où se trouvait la caisse municipale et que l'occasion légitimait pleinement.

Une semaine ne s'était pas écoulée que Gratuze, un des fils du consul Libot et un certain Massigaud furent conduits, à sept heures du soir, sur la place du Martouret pour y être pendus aux flambeaux comme traîtres à la patrie. — On leur fit traverser les principaux quartiers pour que leur humiliation servît à ceux qui seraient tentés de les imiter. Ils avaient les bras liés sur la poitrine, tenaient en main une torche de cire allumée, et s'avançaient lentement la tête pen-

---

(1) Pour faire de la monnaie; deux commissaires furent chargés d'en percevoir la recette. Orvy fut taxé à 10 quintaux

chée, la corde au cou, les pieds nus. — Arrivés vers la potence, ils se mirent à genoux pour entendre la lecture de l'arrêt qui les condamnait à être pendus, qui confisquait leurs biens au *profit du Roi*, de la ville, de l'hôpital, du collége et des couvens; — ils firent ensuite amende honorable à Dieu, *au Roi*, à la justice, à M. de l'Estrange et à la ville, puis furent exécutés au milieu des cris de désespoir de leurs nombreux amis.

Le lendemain Flurien d'Orvy et un capitaine de quartier subirent le même supplice.

Alors, vous eussiez vu un spectacle déchirant et fait pour briser l'ame! « D'un côté, dit notre » vieil historien, les enfans de ceux qui étoient » en prison alloient en chemise devant le gou- » verneur et crioient : *Mercy et miséricorde pour* » *notre père, Monseigneur! oh! qu'il vous plaise* » *lui donner la vie!* A quoi le gouverneur leur » répondoit : *Enfans, je ne le peux, ils sont* » *entre les mains de la justice....* Et les enfans » s'en retournoient en pleurs. » — D'un autre côté, le peuple impatient voulait à tout prix la mort des prisonniers et se plaignait brutalement des lenteurs partiales de la justice. Pour l'apaiser on promit d'activer les poursuites et, en effet, quatre jours après le supplice d'Orvy on condamna un serviteur de Louis Mialhon, quatrième consul. Cet homme se tut jusqu'à la dernière heure; cependant, quand il vit qu'on le

conduisait à la mort, il dénonça son maître, assura que c'était lui qui l'avait conduit chez Gratuze et que les juges le savaient bien, mais qu'ils préféraient sacrifier les pauvres comme lui que les gens riches. Aussitôt la populace s'ameuta, se rendit en troupe chez l'Estrange et chez les juges en réclamant pour tous *les mêmes poids et la même balance*. « Vous pensez nous abuser, » dit-elle, en faisant mourir les petits et en » voulant sauver les grands.... Mais si on ne nous » rend pas raison, nous couperons, nous-mêmes, » la gorge à tous ceux qui l'auront mérité. » — Elle dit, et dépêcha trois commissaires aux gens de justice pour les supplier de se mettre de suite énergiquement et loyalement à l'œuvre. — Deux jours après, Louis Mialhon, Chamalhieu, bourgeois, et quelques autres furent pendus.

Les confrères de la croix étaient, à n'en pas douter, l'ame de toutes ces séditions. C'était eux qui poussaient cette docile multitude à demander vengeance d'un crime commis par tant de malheureux. Si la conjuration eût triomphé, combien seraient venus s'en glorifier qui, maintenant, criaient plus haut que les autres : mort aux infâmes! — Ces fanatiques trouvèrent donc que les juges *travailloient encore trop lâchement*, pour me servir des expressions du chroniqueur, et, craignant que le gibet ne laissât échapper quelques-unes des victimes dont étaient remplies les

prisons de l'évêque, de la cour commune, du chapitre, du Roi, firent entendre de nouvelles menaces contre les magistrats et le gouverneur lui-même (1).

Le 3 novembre on publia par toute la ville un arrêt du parlement qui enjoignait aux magistrats aniciens de suspendre l'exécution de leur justice prévôtale. Les ligueurs irrités écrivirent immédiatement à Toulouse contre ce qu'ils ne craignirent pas d'appeler une indulgence criminelle et, nonobstant, ordonnèrent au syndic de la ville d'avoir à poursuivre ses rigoureux devoirs. — Dans cette difficile situation, en présence d'un peuple en fureur, le syndic protesta de son sincère amour pour la ligue et demanda à aller plaider devant le parlement la sainte cause des insurgés.

Il partit : et la foule avide de spectacles multiplia ses processions, ses offices, ses jeûnes, et se prépara par la prière publique aux plus implacables vengeances.—Le cordelier Gallesiant, accusé de solliciter un peu d'indulgence en faveur des

---

(1) Les biens des condamnés avaient été déclarés confisqués. Les ligueurs s'occupèrent à s'en saisir. Dans la crainte qu'il n'en fût soustrait à leurs recherches, ils firent fulminer un monitoire contre les détenteurs. — En même temps il fut fait défense aux veuves des suppliciés d'entrer dans les églises, comme excommuniées, et de porter le deuil de leurs maris.

accusés, répondit : « Non, non, qu'ils périssent!..
» Ce sera faire beaucoup pour ces traîtres que
» de ne pas les écarteler comme ils le méritent;
» et ce que je demande pour eux, c'est qu'on les
» envoye tous au gibet... » — Pendant ce temps,
on lisait au coin de chaque rue des monitoires
contre les détenteurs des biens confisqués (1),
et cette singulière proclamation adressée aux
citoyens ligueurs : *Ces méchans qui sont en prison ainsi que leurs femmes, vont partout se jactant que devant qu'il soit trois mois il nous faudra crier : vive le Roi! Et que nous prendrons bientôt notre revanche. Ne semble-t-il pas vraiment qu'on a bien fait tort à ces déloyaux, parce qu'on n'a pas laissé entrer l'ennemi chez nous pour nous couper la gorge!... Ah! traîtres!*

§. LI.

CHEVRIÈRES, GOUVERNEUR POUR LE ROI.

1594.

Dès que Montmorency connut la mort de son lieutenant dans le Velay, il nomma pour le remplacer Jacques Mitte de Miolans, seigneur de

(1) Je ne veux oublier les monitoires qui se font en mettant des placards par tous les carrefours et portes des églises,

Chevrières et de Saint-Chaumont. — « Monsieur,
» lui écrivit-il, cette lettre reçue, partez immé-
» diatement avec votre compagnie. Il est essentiel
» que le service de sa majesté ne souffre pas un
» instant, et que les sujets fidèles reconnaissent
» bien que nous avons choisi pour placer à leur
» tête l'homme qui, par son caractère concilia-
» teur, ses talens militaires, les services déjà ren-
» dus au pays et au roi, peut enfin ramener la
» confiance et la paix. Faites ce qui dépendra de
» vous pour atteindre ce résultat tant désiré.
» Cependant, point de faiblesse; vous découra-
» geriez les bons esprits, vous enhardiriez les
» méchans; appuyez nos amis de toutes vos for-
» ces, voyez ce dont ils ont besoin et faites le
» nous savoir. Combattez sans relâche les agita-
» teurs; si vous ne pouvez les vaincre, cherchez
» du moins à les affaiblir autant qu'il dépendra
» de vous. Aussitôt que vous aurez entièrement
» visité la province dont nous vous avons con-
» fié, pour le roi, le commandement, ne man-
» quez pas de nous en faire un rapport afin que
» les améliorations possibles ne soient pas plus
» long-temps différées..., etc.... (1).

---

martelant les cloches, brûlant des fagots, faisant les cérémonies de l'église en signe de malédiction contre ceux et celles qui cachent les biens des traîtres politiques. Burel.

(1) Chevrières s'était déjà rendu dans le Velay lorsqu'il reçut

Les ligueurs n'avaient point oublié le temps où Chevrières était venu au milieu d'eux en ami et n'avait quitté leur ville que béni de tous les citoyens. Alors il était leur défenseur auprès des royalistes ; aujourd'hui, ardent royaliste lui-même, sans doute qu'il se disposait à les combattre. — Ce changement chez un homme qu'ils avaient aimé, les remplit de tristesse.

Le nouveau gouverneur se rendit directement au château de Polignac, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. Son premier soin fut de notifier aux consuls la dignité à laquelle il venait d'être élevé et de leur faire savoir en même temps le désir sincère qui l'amenait de rester toujours l'allié des habitans du Puy. Comme par le passé il voulait appliquer tous ses efforts à éteindre les querelles et n'avait accepté le pouvoir que pour conquérir

---

une lettre du roi, datée de Paris, le 28 d'octobre 1594, par laquelle ce prince, après avoir déploré le malheur de ceux qui avaient péri dans l'entreprise faite sur le Puy, et particulièrement du sieur de Chaste, lui donnait le gouvernement de cette ville et du pays de Velay. Le roi lui mandait en même temps qu'il lui aurait fait la grâce complète de lui donner l'état de sénéchal de ce pays, mais que le commandant de Chaste, s'étant trouvé à Paris lors de la nouvelle de ce fâcheux événement, l'avait supplié de réserver cet office pour son neveu, et qu'il n'avait pu s'y refuser.

(Arnaud, histoire du Velay, liv. 4, vol. 2).

ce but, le plus glorieux triomphe qu'ambitionnât son cœur.

Ce langage pacifique, appuyé sur la trève que Joyeuse et Montmorency venaient de signer, garanti par les nobles antécédens de Chevrières, ne trouva pas les ligueurs aussi indociles qu'on aurait pu le craindre, à en juger par les violences qu'ils exerçaient contre les conjurés. Réunis en assemblée générale, ils choisirent quatre commissaires qui, dès la première conférence, convinrent d'observer fidèlement l'armistice proclamé pour tout le Languedoc.

Enfin, le pays semblait comprendre que ses luttes intestines ne décidaient que sa ruine, que ses volontés étaient sans force dans la grande question, et que tôt ou tard il lui faudrait subir celles de plus puissans arbitres. Il se résignait donc au repos, lorsque tout-à-coup Joyeuse, mécontent du prix que le roi mettait à sa soumission, donna le signal violent de nouvelles hostilités. — Or, cet homme qui se vendait ainsi, qui portait impudemment au marché de la couronne une population crédule, comme il l'aurait fait d'un vil troupeau, quel était-il?... Un moine ambitieux, échappé d'un couvent de capucins,

---

(1) *Jacquet*, fordoyen de Notre-Dame; *Bernard* et *Chaudeon*, docteurs en droit; *Vallat*, bourgeois.

qui prit, quitta, reprit le froc et l'épée et qui, dans sa carrière fanatique, étonna deux fois le monde par l'exaltation de son orgueil et de son humilité.

Montmorency, délié de sa foi, fit aussitôt sonner l'éveil, et tous les royalistes animés comme aux mauvais jours songèrent à recommencer la guerre. — Dans le Velay, le gouverneur-lieutenant fut bientôt prêt aux plus rigoureuses représailles; et, le 6 mai 1595, sur quelques manifestations hostiles que cherche à dissimuler notre partial chroniqueur, mais que démontrent avec trop de clarté les vengeances politiques dont la ville ne cessait d'être le sanglant théâtre, il permit à tout bon partisan du roi, noble, bourgeois ou manant, de s'armer, de bâtir des forteresses, de rompre les chemins, voire même de courir sus aux ligueurs.

Les pauvres gens des campagnes, dont on pillait, dont on brûlait les récoltes, auxquels depuis longtemps on apprenait que la guerre était le seul métier qui donnât du pain, n'eurent garde de manquer au droit qu'on leur accordait pour un jour.— Les derniers éclats de l'orage retentirent dans nos montagnes comme autrefois on les avait entendus quand la réforme y fit irruption. C'étaient ces mêmes hordes indigentes, presqu'aussi indisciplinées, qu'on voyait arriver sous les haillons, armées de faux, de piques, de bâtons, de vieilles arquebuses, et qui s'en allaient dans les hameaux pré-

lever violemment la taxe que les traités accordaient aux ligueurs.

On les appela *les compagnies de croquans*, parce qu'elles ne se composaient que de villageois qui s'étaient choisis pour chefs deux hommes du peuple comme eux, Billaudon et Montagnac. — La noblesse royaliste, saignante encore de l'affreux massacre de la porte Saint-Gilles, n'entra pas dans cette alliance; mais à la chaleur qu'elle mit à recruter sur ses domaines des soldats pour cette armée, il fut facile de voir si vraiment les plaies de son cœur étaient déjà cicatrisées. Hector de Maubourg, frère de deux victimes, Jean de Chaste surtout, couraient, frappaient à toutes les chaumières, donnaient des armes, des munitions et de l'argent *à quiconque s'en voulait aller exterminer ces maudits*, *ces exécrables assassins*, ainsi qu'ils les nommaient.

En quelques jours douze à quinze cents hommes, le plus grand nombre de Saint-Didier, de Dunières, de Sainte-Sigolène, se répandirent dans les mandemens de Monistrol, de Roche-en-Regnier, de Tence, de Montfaucon (juin 1595), où ils saccagèrent les domaines des plus riches ligueurs.

L'Estrange arma promptement ses troupes et vint au secours de ses amis; mais chaque fois les croquans se dispersaient à son approche comme des oiseaux effrayés, sans qu'il fût possible de les atteindre. — Cependant, un jour qu'ils s'étaient

avancés pour faire le siége de Roche-en-Regnier, qu'ils avaient même déjà pris possession des demeures environnantes, l'Estrange tomba sur eux à l'improviste, en tua plusieurs et fit près de quatre-vingts prisonniers. — Dans d'autres rencontres qui suivirent, ils furent constamment battus et montrèrent tellement de vandalisme, de cupidité, si peu l'intelligence du motif pour lequel on leur avait mis les armes à la main, que Chevrières fit presque aussitôt publier l'ordre de suspendre toute hostilité.

Notre gouverneur pour le roi avait pu facilement s'apercevoir qu'un moment d'impatience lui avait fait commettre une grande faute : en effet, ces compagnies de croquans ravageaient ici et là sans trop se préoccuper des opinions du maître de la ferme ou du château. Pour elles, évidemment, le véritable ennemi c'était le riche plutôt encore que le ligueur. — Elles s'en allaient moins à la guerre qu'à la chasse, elles ne tenaient point à vaincre, mais à prendre. Dans leur langage, la fuite était prudence, la perfidie habileté; et, grâces à ces provocations funestes des gentilshommes leurs seigneurs, elles mettaient autant d'orgueil que de cruauté à ne rien laisser après elles.

Chevrières, dont la voix avait été d'abord si promptement comprise, dit et répéta, sans se pouvoir faire entendre, les plus sévères paroles pour forcer les paysans à rentrer dans le calme.—

Voyant que ses ordres étaient méconnus, que le parti de la ligue s'augmentait, se fortifiait par les persécutions de ceux qu'on regardait comme ses satellites, il fit prendre les armes aux garnisons royalistes du Velay, et lui-même s'en alla briser ces phalanges rebelles. — En quelques mois les campagnes furent entièrement désarmées; Chevrières s'était mis en marche, et si quelques mutins osaient résister, le gouverneur, devenu prévôt, les faisait pendre à l'instant. Plusieurs gentilshommes cherchèrent bien à raviver sourdement les troubles, mais bientôt leurs efforts fléchirent devant l'énergique volonté du lieutenant de Montmorency.

De son côté l'Estrange laissa les royalistes se charger eux-mêmes du soin de réprimer les excès commis en leur nom. Sans qu'un seul mot eût encore été prononcé, il était facile de comprendre que les deux gouverneurs aspiraient au même but. — Les courriers de Toulouse et de Paris se succédaient tous les jours plus pacifiques. Le parlement n'avait qu'un pas à faire; Joyeuse attendait une réponse à de nouvelles propositions; l'Estrange, qui voyait les grandes provinces du royaume quitter la ligue et se soumettre au roi, se prépara prudemment à une transition difficile.

Eh bien! dans ce moment de silence qui précède la réconciliation, alors que les royalistes,

surtout ceux qui avaient donné des preuves d'une longue fidélité, touchaient au but si vaillamment poursuivi, ce Pierre de la Rodde, meurtrier de St-Vidal, ne s'avisa-t-il pas de déserter son drapeau et de se faire ligueur! La Rodde, à vrai dire, ne servait d'autre cause que la sienne, et pour lui le royalisme n'avait jamais été qu'un moyen de couvrir ses brigandages; aussi, le jour où le gouverneur voulut le contraindre à restituer à la vicomté de Polignac un château dont il s'était violemment emparé, le déprédateur courut pactiser avec ses ennemis, ou plutôt, se sauva dans leur camp en transfuge, au moment où ils allaient rendre les armes...

§. LII.

HENRI IV.

De 1590 à 1596.

Peut-être la critique trouvera-t-elle que nous avons consacré trop de pages aux événemens qui se passent en dehors de notre modeste théâtre? Cette observation ne nous surprendrait pas si elle nous était faite, car long-temps elle a dû nous préoccuper. — Nous savions à l'avance qu'en introduisant ainsi dans ce livre les grands héros et les

plus dramatiques actions du 16e siècle, nous pâlissions, nous amoindrissions, par le contraste, des tableaux déjà bien froids, bien nus; rien n'est plus vrai. Mais d'un autre côté, nous avions à raconter une histoire dépendante, et pour nous l'effet fut souvent resté inexplicable si nous n'étions remonté à sa cause.

Cette explication acceptée, reprenons :

Le roi de Navarre venait de quitter brusquement le siége de Paris pour courir au devant des armées espagnoles qui s'avançaient (1590). Son but était d'engager un combat et de regagner son poste avant même qu'on apprit qu'il l'avait quitté. Le duc de Parme sut adroitement éviter la rencontre; et tandis que son ennemi cherchait à l'atteindre dans la campagne, lui marcha en grande hâte sur Paris et le délivra. — Cet échec des royalistes dut retarder pour quelques années encore la solution qu'ils croyaient si prochaine.

En 1592, Henri, pensant avec raison que les conquêtes par l'épée ne sont pas suffisantes au prince qui veut régner sur un peuple et en être aimé, laissa pressentir une prochaine abjuration et entama de secrètes conférences avec les parlemens et les principaux gentilshommes des provinces.

En 1593, Mayenne convoqua à Paris les états généraux pour qu'ils eussent à se prononcer enfin au nom du pays sur celui qui devait porter le

sceptre. — Assis sur un trône magnifique, entouré de toutes les marques de la puissance souveraine, il présida l'assemblée et sembla s'offrir comme le seul sur qui le choix dût tomber. — C'est alors que Philippe d'Espagne crut le moment favorable aux droits de sa fille Elisabeth. Ses ambassadeurs le duc de Feria, Mendoze, Taxis, Dieguo d'Ibarra, protestèrent hautement contre l'iniquité du droit salique et réclamèrent la couronne pour l'infante.

Cependant les députés ne se décidaient pas; le roi de Navarre cherchait à suspendre leur décision jusqu'à l'heure où il aurait acquis assez d'influence pour la fixer. — A son instigation le parlement venait de se déclarer avec courage et à l'encontre de Philippe, pour le maintien des lois antiques du royaume.—Maître de la ville de Dreux, un des greniers d'abondance de Paris, le prince força les ligueurs à une trève dont ils avaient besoin et leur fit généreusement parvenir des vivres. — Quelques jours après, l'archevêque de Bourges vint annoncer que le Béarnais se faisait instruire dans la religion catholique et qu'avant peu il abjurerait ses erreurs dans l'église royale de Saint-Denis; ce qui, en effet, eut lieu le 25 juillet, au milieu des transports de joie d'un peuple immense. — Enfin, Brissac, gouverneur de Paris, qui s'était fait chef du parti démocratique et qui, par l'exaltation affectée de ses doc-

trines républicaines, avait su détourner le soupçon de Philippe et de Mayenne, porta le dernier coup à la ligue en livrant à Henri les clés de la capitale.... C'est le 22 mars 1594, à deux heures de la nuit, que le roi doit faire son entrée. Les conjurés ont gardé le silence et pourtant l'ambassadeur d'Espagne le sait. Aussitôt il accourt épouvanté prévenir le farouche Brissac qui affecte une colère violente et qui passe la journée à fatiguer les troupes par de fausses manœuvres. Quand vient la nuit, sous prétexte de prudence, il les campe toutes à l'opposé de l'endroit par où les armées royales doivent être introduites et, à l'heure convenue, tandis que la ville entière est encore plongée dans le sommeil, Henri IV paraît, entre suivi de quatre à cinq mille soldats, s'empare du grand et du petit Châtelet, de l'arsenal, du Louvre; alors les Parisiens s'éveillent aux cris de *Amnistie!.. vive le roi!..*

La clémence fut l'arme victorieuse dont voulut se servir le magnanime souverain pour glorifier, pour affermir sa conquête. — La Normandie, la Champagne, la Bourgogne, la Picardie, ne tardèrent pas à se soumettre; et bientôt les plus mortels ennemis, les plus audacieux ligueurs, Mayenne à leur tête, reçurent un pardon généreux.

§. LIII.

PACIFICATION GÉNÉRALE DU VELAY.

1596.

Le 15 octobre 1595, un courrier arriva d'Avignon apportant au Puy la nouvelle de l'absolution générale donnée au roi par le Saint Père.— Le gouverneur et les consuls ne savaient quel parti prendre. Comme ils ignoraient encore les volontés du parlement, ils résolurent d'attendre quelques jours en silence; mais le peuple qui ne tarda pas à être instruit de ce qu'on lui cachait, murmura et fit entendre par les rues sa plainte accoutumée : « Pauvres gens que nous sommes, hélas!.. nous » faudra-t-il donc toujours payer l'ambition et les » sottises des grands ?... »

Plus de cinq mois se passèrent à attendre au Puy si l'on serait royaliste ou ligueur. N'était-ce pas une situation vraiment affligeante que celle de toutes ces villes inférieures dont les destinées demeuraient ainsi suspendues sous le caprice de négociateurs étrangers ? Pendant ce temps, ce qui restait de la fanatique confrérie de la croix s'agitait dans l'ombre, cherchait à ressaisir entre ses mains défaillantes un pouvoir qui lui échappait et, profitant pour sa vengeance de cette fatale incertitude, ne cessait de réclamer de rigoureuses

poursuites contre les derniers prisonniers.—L'Estrange n'osait se prononcer ouvertement; il y avait trop peu de jours encore que lui-même excitait l'ardeur de ceux auxquels il lui fallait résister aujourd'hui. Dans l'embarras, il ne vit rien de mieux pour gagner du temps que d'appeler à son aide la décisive intervention du parlement. En conséquence un arrêt intervint. — « Sous trois » mois, les conjurés du 16 octobre 1594 avaient » ordre de se présenter devant la cour, et d'ici à » cette époque tous devaient être élargis en don- » nant caution. »

Le gouverneur s'empressa de faire publier ce jugement et fit conduire les détenus aux portes de la ville. Mais les ligueurs ne furent pas dupes de ce stratagème. Réunis en tumulte, ils assaillirent les royalistes à coup de pierres et se prirent ensuite à injurier les citoyens qui avaient montré pour eux quelque pitié.

Enfin, dans le courant de janvier 1596, Henri IV se rendit au château de Folembray; et le 24 y signa les conditions définitives de la paix (1).—Joyeuse

---

(1) ... Supplie sa majesté ledit sieur de Joyeuse luy accorder un état de maréchal de France et l'en faire jouir avec les mêmes honneurs, autoritez et droits que les autres pourveus de semblables états, avec dispense de serment, et commander les provisions, estre enregistrées en la cour du parlement de Paris, avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus.
— Accordé; avec la dispense du serment pour un an.

HENRY.

fut nommé maréchal de France, lieutenant-général pour le roi en Languedoc; — l'Estrange reçut le titre de gouverneur du Puy, le droit de se composer une compagnie de gens d'armes entretenus aux frais de la province, et un cadeau de trente mille livres. — Les Aniciens furent maintenus dans leurs priviléges et leurs anciennes franchises. — Les villes attachées à la ligue obtinrent la remise des impositions extraordinaires dont elles avaient été frappées et qu'elles pouvaient devoir encore. — Les officiers de la sénéchaussée vellavienne rentrèrent au chef-lieu où ils reprirent leurs travaux, sous la présidence de Jehan de Chaste, que le roi avait nommé, avait maintenu sénéchal, quoique Joyeuse eût sollicité cette dignité pour l'Estrange. — Amnistie générale, complète et réciproque aux deux partis fut accordée pour tout délit, rébellion, prise d'armes, et quel crime que ce pût être ayant la politique pour cause.

Cet édit fut proclamé solennellement à Toulouse le 12 mars, dans l'assemblée des états. Le parlement l'enregistra le lendemain, et aussitôt des fêtes publiques commencèrent pour célébrer la paix et l'avènement à la couronne du *très-chrétien Henri de Navarre*.

Ce ne fut que le 5 avril, à 8 heures du matin, que la nouvelle parvint au Puy. — Au même moment toutes les cloches sonnèrent, le peuple se rendit en foule au palais où le juge-mage, l'avocat du

roi et un consul prononcèrent des harangues sur l'heureuse issue de si longues souffrances. On lut les lettres royales de Folembray au milieu des cris de *vive le roi!* on courut ensuite à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*; et le reste de la journée et les journées suivantes se passèrent en réjouissances. Les petits enfans parcouraient la ville couronnés de fleurs, les magistrats, les consuls et les dignitaires du pays, précédés de fifres et de clairons, en grand costume, à cheval, chacun tenant à la main une branche de lys, s'en allaient de carrefours en carrefours publier la paix et l'édit du roi. Les processions, qui depuis si long-temps n'avaient plus l'air que de funérailles, reprirent tout-à-coup leur brillant aspect. Le clergé revêtu de ses riches ornemens voulut être le premier à prier Dieu pour l'hérétique converti, à donner au peuple l'exemple de l'oubli du passé!... Avec quel art, quelle prudence il fit tourner au profit de sa cause l'événement accompli! Sa réconciliation prenait tout l'éclat d'un triomphe, et lui seul invaincu parut moins se soumettre qu'ouvrir paternellement ses bras au repentir.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans les articles sur les Guerres civiles, politiques et religieuses, par M. F. Mandet, insérés dans les Annales de 1837-38 et 1839-40.

1837-38.

1839-40.

ERRATA.

1837-38.

Pag. 316, ligne 20, au lieu de spirituel par le, *lisez :* spirituel et du temporel.
331, ligne 14, au lieu de assoupir, *lisez :* assouplir.
374, ligne 15, C'est, *lisez :* Ce fut principalement.
379, lig. 8, d'un si, *lisez :* par un si formidable.
433, ligne 21, au lieu de Guitard, *lisez :* Guyard.
434, ligne 4, au lieu de Guitard, *lisez :* Guyard.
434, ligne 14, même nom à changer.
472, lig. 25, *lisez :* Sabatier fut pendu.
496, 8, soumises, *lisez :* livrées.

1839-40.

Pag. 160, ligne 6, au lieu de signes, *lisez :* cierges.
177, 5, dompter, *lisez :* soumettre.
185, 6, était loin de donner, *lisez :* empêchait les résultats.

DISCOURS

A l'occasion de l'inauguration du buste de M. le maréchal DE VAUX (1) *dans le Musée du Puy*,

Lu dans la séance publique du 25 août 1840, par M. le Vicomte DE VAUX, membre correspondant.

MESSIEURS;

Il m'est impossible d'exprimer la reconnaissance dont je suis pénétré, en vous voyant décerner dans ce Musée, une apothéose au maréchal de Vaux. De quels sentimens ne serait-il pas animé lui-même, en présence d'une aussi grande faveur? En effet, Messieurs, l'approbation de son pays est le témoignage le plus flatteur pour l'honnête homme comme pour le héros, lorsque surtout c'est une Société aussi capable d'apprécier le mérite, qui, sans aucune brigue d'un côté et sans

(1) Charles-Noël de Jourda, comte de Vaux, baron de Roche et des états du Velay, seigneur d'Artiat, Retournac, etc., etc., maréchal de France, commandant en chef de la province du comté de Bourgogne, gouverneur de Thionville, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et ancien gouverneur général de l'Ile de Corse, etc., etc., était né au château de Vaux, près Yssingeaux, en 1705.

aucun motif d'intérêt de l'autre, vient le donner spontanément et à l'unanimité.

Cette approbation fut, pendant tout le cours de sa longue carrière, l'objet des désirs de M. le comte de Vaux, et soit qu'il eut à soutenir la gloire de nos armes, soit qu'il se livrât aux devoirs plus paisibles de la vie civile, il aspira toujours à bien mériter de sa patrie. Aussi se montra-t-il constamment digne de la belle devise qui fut inscrite sur son bâton de maréchal de France, *Terror belli, Decus pacis*. Pour justifier les honneurs dont il fut comblé par nos rois et celui plus grand encore que vous lui conférez en ce jour, je devrais donc, par des détails circonstanciés sur les actions mémorables de sa vie, m'efforcer de vous démontrer qu'il fut aussi grand dans la paix que dans la guerre. Mais les bornes étroites dans lesquelles je suis resserré par vos autres occupations, ne me laissent que la liberté d'effleurer en quelque sorte ses services et ses vertus.

Ce fut le 16 octobre 1723 que M. de Vaux commença sa carrière militaire, en entrant comme sous-lieutenant dans ce célèbre régiment d'Auvergne, qui fut surnommé à juste titre: *Sans peur et sans reproche*. Ce régiment était devenu celui de notre pays; et il n'est presque aucune de nos familles qui ne figure dans les fastes de sa gloire! En 1733 et 1734, on voit le régiment d'Auvergne

se distinguer en Italie à plusieurs siéges et décider la victoire à la bataille de Parme. M. de Sasselange (1) le commandait à la place du colonel qui venait d'être tué, et M. de Vaux était à la tête des grenadiers. L'un et l'autre y furent blessés, et la perte en officiers et en soldats fut considérable.

Celle de Guastalla, qui suivit, ne fut pas moins cruelle pour ce régiment. Le roi de Sardaigne, notre allié, y assistait en personne. Voyant le champ de bataille couvert d'uniformes violets (2), il se tourna vers le maréchal de Coigny, en lui disant : *Il ne reste donc plus de ces braves gens? Voyez*, *Sire*, répond le maréchal, en lui faisant jeter les yeux sur la plaine, *voyez leurs débris qui battent encore les ennemis*..... Le comte de Vaux y fut blessé.

En 1739, le régiment d'Auvergne fit partie des troupes qui, sous les ordres du marquis de Maillebois allèrent en Corse soutenir la domination des Gênois. M. de Vaux, qui avait été fait capitaine pendant la dernière campagne, fut dans le cours de cette guerre, chargé de plusieurs missions périlleuses.

Celle dont il s'acquitta avec le plus d'honneur et qui fit réjaillir sur son nom le premier rayon de

---

(1) M. de Sasselange, notre compatriote, fut créé brigadier des armées le 1[er] août 1734, en récompense de sa belle conduite à la bataille de Parme.

(2) Le violet était la couleur distinctive du régiment d'Auvergne.

gloire, fut la belle défense de Guisoni. La possession de ce village situé au milieu des monts, dont les habitans résistaient encore, était d'une grande importance pour faciliter la conquête du reste de l'île. M. de Vaux avait été détaché avec deux cents hommes pour conserver ce poste. A peine établi, il y est attaqué par quinze cents Corses, contre lesquels il entreprend sans hésiter une défense désespérée. Dans l'action, il est blessé à la main droite; et forcé par la douleur à se retirer momentanément dans une chambre, il était occupé à s'y faire panser, lorsqu'il entend battre la chamade. L'officier qui l'avait remplacé, effrayé par le nombre des ennemis qui l'entouraient, voulait capituler. M. de Vaux, sans attendre que sa plaie fut bandée, écarte le chirurgien, court à sa troupe, fait battre la charge et ramène ses compagnons au combat. Quelques heures s'étaient à peine écoulées, qu'un renfort, conduit par M. de Fontbrune, vint l'aider à forcer les Corses à la retraite. « Il en était temps, dit un historien, car la poudre » commençait à manquer. On trouva M. de Vaux » assis au milieu de son poste, baigné dans son » sang, entouré des deux tiers de ses soldats tués » ou blessés. Il y avait plus d'une heure qu'il avait » eu le bras cassé d'un second coup de feu et qu'il » continuait à donner ses ordres. »

Cette belle défense lui valut les félicitations de ses chefs, l'admiration de l'armée, la croix de

Saint-Louis et le commandement de la place de Corte, capitale de la Corse.

En 1742, M. de Vaux suivit son régiment qui alla renforcer l'armée d'Allemagne aux ordres du maréchal de Broglie. Celui-ci, menacé par deux armées plus fortes que la sienne, avait été contraint de rétrograder jusque sous les murs de Pragues. M. de Vaux chargé de soutenir avec un détachement d'infanterie les efforts d'une partie des troupes autrichiennes, les repoussa pendant cinq semaines. Mais enfin il fallut céder au nombre et chercher un refuge dans les murs de la ville. C'est alors que commença ce siége fameux où l'on vit les débris d'une armée de plus de cent mille Français réduite des quatre cinquièmes, renfermés dans une ville ennemie, résister long-temps à des forces trois fois supérieures se renouvelant sans cesse et ne manquant de rien, leur faire éprouver de grandes pertes et s'immortaliser enfin par une retraite moins longue, mais plus périlleuse que celle des *dix mille*, si célébrée par l'antiquité.

Jamais efforts ne furent mieux concertés, ni plus énergiquement exécutés que ceux qui assurèrent la défense de cette place. Tous les chefs comme tous les régimens affaiblis par les maladies et la misère se faisaient une fête d'aller à la brèche. Le régiment d'Auvergne fut un de ceux qui s'exposèrent le plus et M. de Vaux celui de ses officiers qui prit le plus de part à ses dangers. Chargé de

commander dans le chemin couvert, dit redoute du Piémont, il y demeura vingt-un jours, ayant sous ses ordres jusqu'à huit cents hommes; toujours entouré d'ennemis, toujours attaqué ou attaquant et n'étant jamais relevé de sa personne, tandis que les fatigues et les pertes obligeaient de remplacer son détachement tous les trois jours. M. de Vaux, non content de se défendre dans ce poste, faisait presque toutes les nuits des sorties sur les assiégeans, et en commanda une lui-même en plein jour sur une troisième parallèle dans laquelle il parvint à éloigner les travailleurs et à repousser la garde qui les soutenait. Le maréchal de Broglie fut si satisfait de la conduite de M. de Vaux dans ces divers commandemens supérieurs, qu'il crut devoir en rendre compte au roi, et ce fut sur cette recommandation que peu de temps après (1) il fut promu au grade de colonel du régiment d'Angoumois.

Après ce siége, on voit M. de Vaux à la tête de huit cents hommes s'emparer de plusieurs forts et couvrir les fourrageurs et les convois.

En 1743, chargé du commandement des grenadiers à l'arrière-garde du comte de Bavière, il combat pendant toute la marche avec succès. L'anné suivante, il assiste à plusieurs siéges et y est toujours chargé des commissions les plus péril-

(1) 6 mars 1743.

leuses. A celui d'Ypres, il fait prisonnière toute la garde du chemin couvert, ce qui détermina le gouverneur de la place à capituler.

Au siége de Tournai et de la citadelle, il commande les grenadiers pour l'assaut; il se trouve, la même année 1745, à la bataille de Fontenoy, au siége d'Oudenarde, à celui d'Undermunde, et, quoique n'étant encore que colonel, il est chargé de défendre cette dernière place qui devait être en première ligne des quartiers d'hiver.

Il eut la plus grande part au siége de Bruxelles, et le succès de ses attaques décida la prise de la place. Le maréchal de Saxe l'envoya à la cour pour en porter la nouvelle, et il fut créé brigadier le lendemain de sa présentation au roi.

Il se distingua à la bataille de Raucoux, secondé par le régiment d'Auvergne qu'il avait dans sa brigade. Ce régiment était commandé par un de ses compatriotes, M. de Choumouroux, lieutenant-colonel, qui, peu de temps après (1) et à l'exemple de son oncle, M. de Sasselange, fut aussi créé brigadier en récompense de ses éclatans services.

M. de Vaux donna encore, en 1747, des preuves de talent et de courage dans trois siéges importans, et fut blessé à celui de Berg-op-Zoom d'un éclat de bombe. Peu de temps après, détaché au village de Voü, pour remplacer le com-

---

(1) 1er janvier 1745.

mandant du poste, qui craignait de ne pouvoir s'y défendre, il ne perdit pas un moment pour s'y retrancher, et il en vint heureusement à bout sans secours d'argent ni d'ingénieur. Dans la nuit du quatrième au cinquième jour, les ennemis y marchèrent au nombre de dix mille, mais ils furent repoussés par M. de Vaux, et perdirent quatre ou cinq cents hommes. Cette défense fut d'autant plus admirée, que si elle eut échoué, M. le duc de Chevreuse n'eut pu se soutenir au siége du fort Rouërs, et M. de Lowendal qui gagna son bâton de maréchal à celui de Berg-op-Zoom, eût été obligé de le lever. Aussi, à la mort de M. le comte de Blou, qui eut lieu peu après sa nomination au commandement de cette dernière place, personne ne parut plus digne d'y commander que M. de Vaux, dont la conduite avait tant contribué à la soumettre. Une dernière blessure qu'il reçut en conduisant un convoi d'artillerie à Anvers, ajouta encore à ses services et fut cause qu'à la première promotion qui eut lieu après la paix d'Aix-la-Chapelle, il fut créé maréchal-de-camp (1).

En 1757, il fut envoyé, pour la seconde fois, en Corse, et y alla relever M. le marquis de Castries dans le commandement d'un corps d'infanterie de quatre mille cinq cents hommes. Il y

---

(1) 10 mai 1748.

trouva l'occasion de montrer son courage et son zèle, en se portant à-propos au secours de divers détachemens, et défendant par son attitude les intérêts de nos alliés et la dignité du nom français contre les prétentions des Corses. Lorsque bientôt après, nos troupes qui n'étaient alors qu'auxiliaires, furent retirées de l'île, M. de Vaux fut nommé lieutenant-général.

A peine le comte de Vaux avait-il quitté la Corse, qu'il reçut l'ordre d'aller en Allemagne commander une division sous les ordres du maréchal de Broglie. Là, il prit part à différens combats, enleva plusieurs redoutes, des ponts et chassa toujours les ennemis des positions les plus formidables. Son génie militaire, développé par sa longue expérience, se fit dès-lors remarquer par une aptitude spéciale pour les siéges et les attaques de postes. Aussi le maréchal qui avait apprécié depuis longtemps son mérite, le chargeait-il des attaques les plus difficiles, et il s'étonnait souvent de le voir surmonter des obstacles qui auraient arrêté tout autre général.

A la fin de cette campagne, il eut le commandement de la ville de Gottingen, en première ligne des quartiers. Il fut obligé d'y faire continuellement la guerre pour ramasser des fourrages, lever des contributions et éloigner les ennemis. Le prince Ferdinand fit l'investissement de cette place, alors mal fortifiée, pendant douze

jours; mais par des attaques réitérées, le comte de Vaux l'obligea d'en lever le blocus.

L'année suivante, il eut son cheval tué au combat de Philinkausen; il commanda plusieurs détachemens qui réussirent à éloigner les ennemis et se trouva à plusieurs siéges.

En 1762, il continua de commander à Gottingen; il enleva aux Prussiens un quartier d'infanterie, à quatre lieues de la place, et peu de jours après, il fit prisonniers six cents hommes de leurs troupes légères. La défense qu'il soutint et la perte des ennemis, qui fut à ce siége de plus de trois mille hommes, lui méritèrent les félicitations particulières des maréchaux de Soubise, d'Estrées et de Broglie. Tout le corps des officiers de la garnison était déjà venu lui exprimer son admiration et le complimenter sur le gouvernement de Thionville que le roi venait de lui accorder en témoignage de sa satisfaction (1).

« (1) Cet officier-général est peut être celui de toute l'Europe, » écrivait M. de Guibert, en parlant de M. le comte de Vaux, » qui entend le mieux l'usage qu'il faut faire de l'infanterie dans » les siéges et dans les affaires de postes, parce que personne » n'en a plus vu et avec plus de sang-froid et de réflexions. Deux » traits de sa carrière suffiraient pour l'éloge d'un homme de » guerre, et ils ne font qu'ébaucher le sien : il commandait dans » Gottingue pendant l'hiver de 1760 à 1761 et il vient de soumettre la Corse. »

(*Essai général de tactique*).

Nous touchons à l'époque la plus glorieuse de la vie de M. de Vaux, je veux parler de la célèbre expédition de Corse, qui eut pour résultat d'ajouter une province nouvelle à la France et de lui donner en partage la gloire qui a immortalisé Buonaparte (1). Les Gênois ne se sentant point assez puissans pour retenir sous leur domination cette nation belliqueuse, venaient de la céder à la France en l'acquit d'une ancienne dette. Louis XV qui entrevoyait les avantages dont la possession de cette île pouvait nous doter, résolut d'en hâter la conquête et de remettre le commandement de cette expédition aux mains d'un général dont le talent pût garantir le succès; il jeta les yeux sur M. le comte de Vaux. Ce général s'empressa de répondre à la confiance du roi: nommé commandant en chef dans le mois de février 1769, il débarque en Corse le 9 avril, fait marcher son armée le 3 mai, et malgré les difficultés que lui présentent une guerre de montagnes dans un pays sans ressource; des ennemis sans nombre, animés par l'amour de l'indépendance et soutenus secrètement par les Anglais; des chefs habiles et exercés aux combats par plus de trente années de guerre sans relâche, en moins de deux mois, il parvint à réduire l'île entière à l'obéissance. Le célèbre P. Paoli, aban-

(1) Grâce à la conquête de la Corse par M. le comte de Vaux, Buonaparte naquit *Français* à Ajaccio, le 15 août 1769.

donné de ses partisans qui avaient été obligés de rendre les armes après mille combats successifs, s'était embarqué le 13 juin sur un bâtiment anglais et avait ainsi mis fin à la résistance des Corses.

M. le comte de Vaux reçut le gouvernement général de cette île, et pendant un an qu'il le conserva, il y maintint l'ordre par sa fermeté autant que par sa modération. Mais on s'attendait en France à ce qu'une plus noble récompense vînt signaler l'une des plus promptes et des plus brillantes expéditions qui aient honoré nos armes. Déjà la gravure, croyant devancer la faveur royale, avait représenté le comte de Vaux en costume de maréchal de France et de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Ces honneurs avaient été conquis sur le même théâtre à d'autres époques, par les maréchaux de Terme et de Maillebois, et on ne pouvait se faire à l'idée qu'un général qui était arrivé au même but en surmontant de bien plus grands obstacles, ne fût pas l'objet de la même faveur.

Mais M. de Vaux, aussi modeste que brave, sut attendre sans murmure une dignité à laquelle son mérite devait le faire appeler quelques années plus tard, et lorsque Louis XVI ayant reconnu l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique, voulut, en 1779, opérer une descente en Angleterre et attaquer au cœur nos ennemis de tous les temps et de tous les lieux, il trouva le comte de Vaux prêt à servir ses desseins. Honoré du commandement

en chef de cette importante expédition, à laquelle devaient concourir les flottes réunies de la France et de l'Espagne, une armée de cinquante mille hommes et tous les officiers les plus distingués de l'époque (1); il avait concerté si bien ses plans, pris si exactement ses mesures, exalté si adroitement l'esprit de ses troupes, qu'il ne doutait plus du succès, lorsque des circonstances indépendantes de lui vinrent s'opposer à l'exécution de ce vaste projet.

Cette guerre eut accru nécessairement l'éclat de notre général, mais ses services n'en parurent pas moins dignes alors des plus hautes distinctions militaires de l'état. En 1780, il fut nommé commandant en chef de la province du comté de Bourgogne, et le 13 juin 1783 promu à la dignité de maréchal de France.

M. de Vaux ne dut son élévation qu'à son mérite. Pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, sous lesquels la faveur et l'intrigue décidèrent si souvent des premiers postes de l'état, aucun général ne réunit en sa personne plus de qualités pour le commandement militaire. Une stature élevée faisait ressortir sa figure noble, à laquelle des sourcils épais donnaient une expression de sévérité que justifiait d'ailleurs son caractère. Instruit par l'étude et l'expérience des devoirs des officiers de

(1) Le marquis de Lafayette revint exprès d'Amérique pour prendre part à cette expédition, et il fut employé dans l'armée de Vaux.

tout grade, il n'ignorait aucun des abus auxquels leur négligence peut donner lieu. Delà, sa rigidité inflexible contre toutes les infractions aux lois de la discipline. Cette rigueur lui fit perdre quelquefois l'affection de ses officiers; mais son attention pour tout ce qui tient au bien-être du soldat, son zèle pour l'application d'une justice égale pour tous, et surtout ses connaissances pratiques dans toutes les parties de l'art si compliqué de la guerre, lui obtinrent toujours un dévouement sans bornes de la part des troupes et une confiance qui leur faisait braver tous les dangers, lorsqu'elles étaient sous son commandement.

Aussi puis-je dire que M. le maréchal de Vaux fut le premier homme de guerre de son temps, et si son nom n'a point été inscrit par l'histoire à côté de celui des plus illustres capitaines, ce sont les grandes occasions plus tôt que le génie qui lui ont manqué.

Mais si les qualités militaires de M. le comte de Vaux jettent plus d'éclat, ses vertus civiles sont plus faites pour le rendre cher à la postérité et à ses concitoyens. Après avoir justifié la première partie de sa belle devise, *Terror belli*, il me reste, Messieurs, à vous démontrer qu'il a également mérité la seconde : *Decus pacis*. C'est au moins dans ses vertus, qui la lui ont acquise, que je retrouverais avec plus d'effusion les sentimens qui

l'animeraient en ce jour. Elles furent la source de sa haute destinée, en lui méritant la confiance de ses souverains et de ses chefs, l'estime de ses égaux, le dévouement de ses subordonnés, le respect et l'admiration des ennemis, et lui firent remplir sa carrière avec un zèle soutenu et des succès mémorables.

M. le comte de Vaux, ainsi que ses pères, mit toujours aux premiers rangs de ses devoirs, la gloire de la religion, de son roi, de sa patrie, la justice, la bienfaisance, le désintéressement, la sobriété et le travail.

Dans de grands écrits de sa main, sur l'art militaire, il pose en principe que : *le premier devoir d'un soldat est d'avoir une religion et de la pratiquer*. Il la recommandait à ses enfans; elle était dans son cœur et présidait à ses œuvres.

Jamais on ne le vit, dans sa longue carrière, se laisser entraîner dans les dissensions civiles, ou adopter ces innovations désastreuses que méditaient depuis long-temps de prétendus régénérateurs. Il chercha toujours à servir noblement son roi et sa patrie, et ne se crut jamais en droit de leur refuser ses services, malgré les infirmités inséparables d'une vie qui se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Pendant cette longue succession d'années, où il avait été constamment éloigné de ses foyers, soit par les devoirs que lui imposait le commandement des armées, soit par les affaires importantes auxquelles

l'assujettissaient ses divers gouvernemens, ses pensées et ses vœux étaient pour son pays, qu'il affectionnait vivement. Il prescrivait à son homme d'affaires de lui rendre compte de tout ce qui s'y passait ; il ne restait étranger aux événemens d'aucune famille et il s'empressait, dans les occasions, de leur témoigner la part qu'il y prenait. Il s'associait en quelque sorte d'avance, Messieurs, à vos travaux, car en donnant des ordres pour ses propriétés, il recommandait des plantations de mûriers, des soins pour les vers à soie (1), la culture des prés artificiels, l'aménagement régulier de ses forêts, la fabrication du vin, etc., etc.

Seigneur haut-justicier de Retournac et de Roche-en-Regnier, il mettait le plus grand soin au choix d'un juge. Il tenait à ce qu'il ne constituât pas les plaideurs en frais, à ce qu'il jugeât sur les titres et non sur les clameurs de la chicane; et dans les occasions délicates, il intervenait lui-même. Il faisait sentir aux parties leurs torts réciproques et les accommodait.

Son humanité et sa bienfaisance n'avaient pas de bornes dans la vie civile. Je ne vois aucune de ses lettres au gérant de sa terre de Vaux, où il n'en offre quelque preuve : « Donnez à celui-ci....
» Envoyez à celle-là..... N'oubliez pas un tel......
» Vous m'écrivez que les grains ont peu de
» valeur, tant mieux pour les pauvres; c'est le
» moment de les vendre....., etc. »

---

(1) On faisait annuellement de la soie à Vaux.

L'Histoire de Corse a rapporté un trait de sa générosité que je ne saurais passer sous silence : « Lors de la dernière guerre dans cette île, il fut » fort étonné de voir un de ses habitans se jeter » à ses pieds, implorant sa clémence. C'était celui » qui l'avait blessé, il y avait trente ans, à l'affaire » de Guisoni; et il s'était vanté, cette fois, de lui » porter un coup mortel. Instruit de ses mauvaises » intentions, M. de Vaux ne lui fait aucun re- » proche, lui parle avec bonté, lui donne une » somme d'argent et fait distribuer des secours à » sa famille. »

Son désintéressement a toujours été sincère, parce qu'il avait peu de besoins, ayant pour principe qu'un militaire ne doit pas s'abandonner au luxe et à la mollesse. Un trait qui le caractérise et que peuvent attester, Messieurs, des Membres de votre Société, officiers en 1780 dans l'armée réunie pour opérer la descente en Angleterre, c'est le refus qu'il fit au prince de Montbarey, alors ministre, d'une augmentation de traitement pour sa table, vu la pénurie des finances de l'état. Le roi insista; « *Je ne peux accepter*, ré- » pondit le comte de Vaux, *cette marque de* » *bonté du roi*, *et ce sera le seul ordre de S. M.* » *auquel*, *dans tout le cours de ma vie*, *je me* » *serai cru dispensé d'obéir*. »

Il était d'une grande sobriété. Au milieu des repas somptueux, auxquels son rang lui imposait

l'obligation d'assister, sa nourriture se composait uniquement de légumes cuits à l'eau, la plupart du Puy ; et sa boisson, de vin blanc de ses propriétés de Retournac.

Son attachement comme ses goûts étaient pour le Velay. Quoique accueilli honorablement par ses souverains, quoique distingué à la cour pour ses hauts faits militaires et sa longue expérience, quoiqu'entouré de ses enfans et de ses amis qui y occupaient des places élevées, quoique propriétaire d'une belle terre dans la Bourgogne, son plus vif désir était de finir ses jours dans la demeure de ses pères, dans le lieu de sa naissance. Il le témoigne dans beaucoup de ses lettres, et son testament prouve encore plus sa volonté à ce sujet : il veut être enterré dans sa chapelle de Vaux; il y fonde une annuité perpétuelle de messes; il lègue même les sommes nécessaires pour la construction d'un mausolée, qu'il prie M. Julien, notre célèbre compatriote, d'exécuter, *non par un motif de vaine gloire*, *mais pour l'émulation de sa famille :* ce sont ses propres expressions. Personne de vous n'ignore les causes qui ont empêché l'érection de ce monument (1).

---

(1) Le corps du maréchal de Vaux fut transporté, peu après sa mort, dans l'église de Retournac, et déposé dans la chapelle Sainte-Anne, qui appartenait à sa famille. Il devait y rester jusqu'au moment où la chapelle et le mausolée, dont le maréchal avait donné lui-même les plans, auraient été exécutés, et auraient offert un monument convenable à ses restes mortels.

Un jeune successeur de Julien, un artiste qui deviendra également cher et glorieux pour le pays, a bien voulu, Messieurs, sur votre demande, consacrer ce beau buste à la mémoire du maréchal et le faire revivre parmi nous. Qu'il me soit permis de lui offrir ici l'expression de ma reconnaissance.

M. le comte de Vaux s'occupait de son état dans le cabinet aussi bien que dans les camps. Il avait étudié les guerres de l'antiquité, celles de notre monarchie et des états voisins. Il a laissé des écrits pleins d'intérêt sur les devoirs des officiers et des soldats, sur leur instruction, sur le service des places, etc., etc. Plusieurs de ses préceptes ont été reproduits par M. de Guibert, dont le père était lié d'amitié avec M. de Vaux, depuis le temps où ils avaient servi ensemble dans le régiment d'Auvergne. L'*Essai de Tactique* du fils est encore aujourd'hui la base de la théorie militaire.

Il est certain, Messieurs, que durant le cours des services de votre compatriote, la science de la guerre fit des progrès immenses, et en voyant ses écrits et les détails de sa conduite, on ne peut douter qu'il n'y contribua beaucoup. On lui attribue un troisième volume de Mémoires sur la guerre de sept ans, qui porte sur cette époque des lumières

Mais la tourmente révolutionnaire en décida autrement. En 1793, l'appât du gain et l'illustration de son nom lui attirèrent la plus odieuse des profanations. Son tombeau fut violé, son cercueil de plomb fondu et ses ossemens, après avoir servi de jouets aux cannibales, furent relégués dans la fosse commune.

extrêmement précises. Ses plans sur la conquête de la Corse et sur la descente qu'il devait commander dans les îles britanniques, étaient clairs, sûrs et furent entièrement approuvés. Les minutes de ses lettres formeraient plusieurs volumes in-folio. Lors de la conquête de la Corse, le roi lui fit demander un plan d'administration pour cette île. Il le donna dans les vues les plus sages et demanda dès lors qu'elle devînt une province française. Des raisons de santé ne lui permirent pas d'en garder le gouvernement, et ce fut lui qui désigna M. le comte de Marbœuf pour lui succéder.

Dans la dernière misssion qu'il reçut du roi, celle de faire enregistrer au parlement de Grenoble les édits bursaux, il apporta, quoique malade, tout le dévouement, toute la sagesse, toute la fermeté que prescrivaient les circonstances. Les ordres de la cour furent exécutés; il empêcha la réunion des mécontens dans la ville; mais l'exaltation était trop générale, et il ne put s'opposer à ce qu'elle eut lieu au château de Vizille. Sans doute, cette résistance hâta sa fin. Il eut néanmoins encore la consolation de recevoir et de mettre aux pieds du roi le repentir d'un des principaux corps de la province.

Il mourut en activité de service, j'allais dire sur le champ de bataille, le 14 septembre 1788, conservant toute sa présence d'esprit et sa haute intelligence. Ses dernières paroles furent une recommandation aux officiers qui entouraient son

lit de mort, *de rester fidèles, quoi qu'il arrivât, à Dieu, au roi et à leurs devoirs.* Malgré la rigueur qu'il déploya dans l'exécution des mesures sévères qui lui avaient été ordonnées, tout le monde rendit justice à sa fermeté, sa bravoure, ses connaissances militaires, sa bienfaisance, sa modération, son dévouement au roi, son amour pour le peuple, sa grande prudence et sa religion, et à juger par les regrets qu'il inspira, il fut mort moins grand à Vaux ou à Paris qu'à Grenoble.

En finissant, Messieurs, permettez-moi de me résumer en deux mots : toute la vie de M. le maréchal de Vaux a été consacrée à la gloire de son pays ; en ce jour c'est vous qui immortalisez la sienne !

MEILLAN,

MARQUIS D'ALLÈGRE ;

Par M. Félix Grellet, membre non résidant.

Extrait du Manuscrit de la ville d'Issoire.

INTRODUCTION.

La maison d'Allègre est une des plus nobles et des plus anciennes familles de l'Auvergne. Ses différens membres ont occupé les emplois les plus élevés et fait les alliances les plus brillantes. Les ruines de cette vieille forteresse qui, après des siècles, se

dressent encore avec orgueil sur le sommet escarpé du mont Boury, viennent attester la puissance redoutable des anciens possesseurs de ce château. Et cependant, tandis qu'une partie du donjon existe encore et que l'élégance de sa construction sollicite au loin les regards et l'admiration du voyageur, que reste-t-il, hélas! de tant de prospérité? Cette noble race s'est éteinte, et l'histoire ne nous a conservé sur elle que des souvenirs bien vagues et bien incomplets. C'est donc pour nous un devoir de plus, de réunir avec un soin religieux les rares documens qui sont épars çà et là.

Nous voulons aujourd'hui transcrire dans ces Annales un épisode que nous trouvons dans un manuscrit du 16e siècle; mais on nous permettra, pour faire mieux comprendre les circonstances dramatiques qui sont consignées dans le manuscrit d'Issoire, de tracer une biographie rapide de Meillan, marquis d'Allègre.

Yves, baron d'Allègre, était échanson du roi Henri III; ce fut en sa faveur que ce prince érigea cette baronnie en marquisat pour le récompenser des services qu'il avait rendus aux rois Henri II et Charles IX. Le marquis d'Allègre fut aussi désigné avec le duc d'Escars pour aller en Allemagne servir d'otages au prince palatin. Mais ses nombreuses années l'empêchant de pouvoir entreprendre un aussi long voyage, il se fit remplacer

par le baron Meillan, son neveu. Ce fut sans doute pour le récompenser d'avoir accepté un poste tout à la-fois si honorable et si périlleux, que l'année suivante il l'adopta et l'institua pour son héritier. Le jeune baron se rendit donc en Allemagne avec le comte d'Escars et ils furent ensemble se mettre dans les mains de Jean-Casimir, prince palatin. Mais le roi de France n'ayant pas payé la somme qu'il avait promise, on saisit les otages et on les emprisonna au château d'Heidelberg. Ils y restèrent de 1576 à 1581.

Le jeune baron de Meillan fut à peine sorti de prison et revenu en France, qu'il eut à plaider contre ses cousins qui, en son absence, s'étaient emparés du marquisat d'Allègre. Le parlement lui donna gain de cause et lui adjugea la terre d'Allègre avec tous les biens dont Yves, son oncle, avait pu disposer en sa faveur.

Deux ans après, il se battit en duel avec Guillaume Duprat, baron de Viteaux, fils du chancelier de ce nom. Ce combat, qui eut lieu dans le champ placé derrière les chartreux de Paris, fut une lutte à outrance. Les deux adversaires, nus en chemise, combattirent long-temps avec un courage et une adresse remarquables; mais enfin, le baron Viteaux, qui avait été le meurtrier du père du marquis d'Allègre, fut atteint d'un coup d'épée et resta mort sur la place.

Quelques années plus tard, le marquis de Meillan

était dans son château d'Allègre, quand se présenta un valet porteur d'une petite boîte fort artistement travaillée à l'extérieur. Ce valet demanda à voir et à entretenir le marquis d'Allègre, disant qu'il était envoyé vers lui par sa sœur Isabelle, épouse de Gabriel de Quesnel, pour lui remettre cette boîte ainsi qu'un message qui l'accompagnait. Meillan le fit introduire auprès de lui, reçut la lettre et s'empressa de la lire. Pendant ce temps, le messager, qui ignorait sans doute ce que contenait la boîte, se prépara à exécuter les ordres qu'il avait reçus, et, voulant l'ouvrir pour étaler aux yeux éblouis du marquis les choses précieuses qu'elle devait contenir, il fit jouer le ressort qu'on lui avait indiqué. Tout-à-coup un bruit épouvantable se fit entendre; la boîte, brisée en mille pièces, sauta de toute part; Meillan et l'imprudent messager, renversés et couverts de sang, tombèrent sur le plancher. A ce bruit terrible et inattendu, les serviteurs du château accoururent en foule pour connaître la cause de l'explosion. Ils trouvèrent leur maître gisant sur le plancher et sans connaissance. Ils le relevèrent et lui prodiguèrent aussitôt les soins les plus empressés. Ses blessures fort heureusement n'étaient pas graves, aussi en peu de jours fut-il complètement rétabli. Quant au valet, porteur de la boîte, tout son corps était meurtri et il avait reçu plusieurs blessures fort dangereuses, mais dont il ne mourut pas cependant.

On ramassa dans la chambre les débris de la boîte, on les rapprocha les uns des autres et l'on reconnut bientôt, avec le plus grand étonnement et la plus profonde horreur, que cette boîte avait contenu trente-six canons de pistolets chargés chacun de deux balles et qu'il y avait un ressort disposé de façon qu'en ouvrant la boîte il faisait partir à la fois les trente-six canons.

L'imprudent messager, mis à la question, déclara que la boîte lui avait été remise par un nommé Chantepié qui disait avoir été chargé, par la dame de Quesnel, de la faire parvenir à son frère. Ce dernier fut arrêté, souffrit d'abord avec le plus grand courage les tortures si cruelles de la question, en protestant de son innocence; enfin, il avoua qu'il avait envoyé la boîte et qu'il l'avait construite lui-même. Il fut condamné à être roué publiquement et le supplice eut lieu en Grève, le 26 septembre de l'année 1587.

Nous allons encore, pour mieux faire comprendre la position du marquis d'Allègre à Issoire et les causes qui ont amené sa mort tragique, indiquer brièvement l'Histoire de la ville d'Issoire pendant les guerres religieuses du 16e siècle.

Dans le cours de l'année 1540, un Jacobin, autorisé par les consuls de la ville, avait prêché à Issoire la doctrine de Luther. De nombreux partisans étaient venus se ranger autour de lui. La persécution même vint en aide à cette nouvelle

doctrine et doubla le nombre de ses prosélytes. Commandés successivement par Chavignat et par le fameux capitaine Merle, les huguenots de ce pays avaient vaillamment soutenu leurs croyances et défendu la liberté religieuse contre la persécution des catholiques : Issoire avait été tour à tour le théâtre de la guerre et de la victoire des combattans; tour à tour aussi, elle avait été prise, reprise, rançonnée, pillée, saccagée par les deux partis.

Le 20 mai 1577, des troupes aux ordres du duc d'Alençon étaient veuues mettre le siége devant la ville; elle fut attaquée et défendue avec un grand courage et une rare habileté; enfin, les habitans, réduits à la dernière extrémité et privés de vivres et de munitions, furent obligés de se rendre. Les catholiques entrèrent dans la ville pour en prendre possession, et à peine en furent-ils les maîtres qu'ils violèrent les traités. Infidèles à la foi jurée et trompant la confiance des habitans, ils se répandirent par la ville et passèrent au fil de l'épée tous les cioyens qui opposèrent quelque résistance au pillage et à la destruction. Par surcroît de malheur, l'incendie se manifesta sur plusieurs points et un vent violent en propagea les désastres sur toute la ville.

Nous n'essaierons point de faire un tableau de la scène de désolation et de douleurs qui apparut alors. Qui pourrait en effet peindre avec les vives

couleurs de la réalité ces femmes, ces enfans, ces vieillards et tous ceux qu'avait épargné pendant le siége les horreurs de la faim et, après la victoire, le bras fatigué du soldat, se frayant une route à travers le feu, au milieu des maisons qui s'écroulaient de toute part et courant dans la campagne pour y chercher un refuge; puis de là, silencieux et mornes, contemplant les progrès de l'incendie, voyant la flamme se répandre sur la ville, gagner l'habitation qu'ils venaient de quitter et tout réduire en cendre?

La destruction fut complète; le feu ravagea tout, et de cette ville jadis si riante et si gracieuse il ne reste bientôt plus que quelques pans de murailles qui chaque jour s'écroulaient avec fracas. Trois mois ces ruines amoncelées furent désertes; enfin, ces malheureux habitans qui avaient échappé comme par miracle à ces trois fléaux si terribles, la famine, la guerre et l'incendie, quittèrent les villages d'alentour où ils avaient reçu une hospitalité charitable et vinrent reconnaître la place de leur ancienne demeure et l'habitation de leurs ancêtres.

La ville fut rétablie avec une prodigieuse activité; mais la guerre civile durant toujours dans notre malheureux pays, Issoire redevint un foyer actif des luttes les plus acharnées. Le duc de Randan, dans l'intérêt de la ligue, et le marquis d'Allègre, dans l'intérêt du roi Henri, essayaient

de toute manière de s'assurer le gouvernement d'Issoire. Une première fois, après que les habitans eurent chassé le duc de Randan qui occupait la ville, le marquis d'Allègre, favorisé par la trahison des Auteroche et aidé par cent vingt hommes que lui avait amené l'échevin de Clermont, s'empara de la ville. Nous ne voulons point rappeler toutes les circonstances de cette surprise; on nous permettra cependant une courte citation, pour faire connaître un fait qui honore celui dont nous aurons à rappeler la fin si déplorable.

« Le sieur d'Allègre, dit le manuscrit d'Issoire, étant accompagné de ses gens et de ceux du parti des Auteroche, il s'en fut sur la place et fit crier à tous : *Vive le Roi!* Aussitôt après, les Auteroche le sommèrent de leur tenir parole selon leurs conventions, c'est-à-dire de les venger de leurs ennemis, ainsi qu'il leur avait promis de les faire tous périr à son arrivée. Mais sa réponse fut : *Messieurs, je ne suis pas venu dans cette ville pour venger vos querelles et vos débats particuliers; j'y suis venu seulement pour le service du Roi.* Cependant, pour les contenter, il en fit emprisonner quelques-uns qu'il fît relâcher presque aussitôt après. »

A quelques jours de là, cette malheureuse ville fut reprise par le duc de Randan, qui y laissa pour gouverneur le sieur de Chalus. Puis, enfin, avec le secours des échevins de Clermont et après la

terrible bataille de Cros-Rolland, où périt le duc de Randan, elle tomba de nouveau au pouvoir de ceux qui tenaient pour le roi de France.

M. d'Allègre *revient à Issoire.*

Le sieur d'Allègre étant en cour pendant que ces affaires avaient lieu à Issoire, en ayant appris le résultat, il sollicita vivement auprès du roi le gouvernement de la ville; ce qui lui ayant été accordé, il s'envint à Issoire promptement. Il arriva peu de temps après Pâques, toujours même année 1590; il en prit le gouvernement et fut reçu avec grande démonstration de joie par les habitans et particulièrement de la part des Auteroche, par les conseils desquels il se conduisait bien souvent. Quelque temps après son arrivée, M. d'Estrée vint le trouver avec tout son train et vécurent ensemble. Il y avait peu de temps que le gouverneur était établi, que les Auteroche reprirent leur haine et leurs premiers projets de vengeance, et lui dénoncèrent le lieutenant Espagnon, comme un méchant homme et grand ligueur. Le sieur d'Allègre, qui se rappela alors qu'Espagnon n'avait pas voulu s'intéresser pour lui lorsqu'il était consul, en 1585, et à l'époque où la ville avait chassé la garnison de Randan, saisit avec plaisir cette occasion de se venger, et décida de faire périr ce pauvre homme qui de sa vie n'avait conspiré en

aucune manière contre les intérêts du roi. Le sieur d'Allègre résolut de le faire pendre sans nulle forme de procès, usant en cela d'autorité souveraine comme roi; et pour cela il sollicita un jeune homme pour faire l'exécuteur, vu qu'il n'y en avait pas dans la ville, lui promettant une bonne récompense. Le jeune homme s'étant laissé gagner, il entreprit de faire l'exécution, et vers les fêtes de la Pentecôte, il alla à la prison un peu avant le jour, où il trouva le lieutenant général détenu et malade d'une grosse fièvre. Ce jeune homme l'ayant approché, lui dit que M. d'Allègre désirait lui parler; et l'ayant obligé de se lever, il fit semblant de le conduire vers le sieur d'Allègre; mais au lieu de cela, il le conduisit au milieu de la place, où il y avait une potence élevée et une échelle dressée contre; et étant arrivé au pied, son conducteur lui dit qu'il fallait monter en haut pour être pendu. Ce pauvre homme fit quelque résistance, demandant la cause et pourquoi on voulait le faire mourir; quels étaient ses accusateurs, ses juges, etc.; mais enfin, au bout de ces courtes observations, on le força à monter et il fut pendu et étranglé tout innocent qu'il était. Sa malheureuse femme ayant été avertie par un de ses petits enfans qui était couché avec son père à la prison, courut toute nue en chemise, et ayant aperçu le sieur d'Allègre à sa fenêtre, qui regardait cette triste exécution,

se jeta à genoux devant lui, criant à haute voix : Miséricorde, Monseigneur !!! Miséricorde !!! Mais d'Allègre, ne voulant ni la voir ni l'entendre, ferma sa fenêtre. Ainsi fut pendu le lieutenant-général Espagnon, innocent et mourant d'une mort bien rigoureuse; car le nouveau bourreau, inexpert dans ce nouveau métier, tant il y a qu'il faut que chacun apprenne le sien, le fit languir long-temps. Cet acte fut trouvé cruel, hors de toute équité et justice; aussi plusieurs habitans disaient, même ceux qui s'étaient réjouis de son arrivée : Que malheur en arriverait à lui et peut-être à toute la ville, puisqu'il faisait ainsi périr les gens innocens. Aussi depuis ce jour tous ses desseins lui tournèrent à contre-poil.

Cet acte rendit le gouverneur et les Auteroche si formidables, que personne n'osait se plaindre des maux qu'ils faisaient; chacun craignait d'en être victime. Mais ce qui finit de rendre le gouverneur encore odieux, ce fut la vie scandaleuse qu'il menait avec Mme d'Estrée et le mauvais succès qu'il eut en deux entreprises qu'il fit : l'une sur Sauxillanges, l'autre à Saint-Germain, dans lesquelles entreprises il perdit beaucoup de monde et n'en acquit que du déshonneur en place de la gloire et de l'intérêt que son ambition s'attendait d'en retirer.

Il commença par celle de Sauxillanges; il voulut séduire un homme de notre ville, nommé Florac,

qui s'y était retiré après la prise d'Issoire par Basset. Il fit dire à cet homme que s'il lui procurait l'entrée de la ville de Sauxillanges, il lui donnerait une bonne somme d'argent. Florac fit semblant d'être satisfait de sa proposition et indiqua le jour qu'il pourrait lui faciliter l'entrée de la ville, à lui et à ses gens; mais aussitôt il fut prévenir le sieur Decoisset, son capitaine, des vues et de l'offre à lui faite par le sieur d'Allègre, afin qu'il se mît en garde et qu'il pût prendre des mesures pour attraper d'Allègre lui-même. Il fut décidé que Florac lui désignerait le jour qu'il serait de garde à l'abbaye, à la muraille de laquelle il pourrait appuyer son échelle, et monter hardiment sans danger. Le sieur d'Allègre, pour mieux s'assurer de l'exécution, envoya à Sauxillanges un gentilhomme nommé Lebrochet, beaufrère de Florac, qui était l'agent de cette affaire, pour bien reconnaître les lieux et les avenues que Florac lui montra bien. Lebrochet, ayant trouvé l'exécution faisable, il fortifia davantage le sieur d'Allègre dans son dessein, au point qu'il assembla ses forces sur-le-champ et partit dans la journée. Mais sur le tard il passa par Vinzelle, pour éviter le grand chemin d'Issoire à Sauxillanges. Le sieur Decoisset, à qui Florac avait dénoncé les projets, manda au marquis de Canilhac le sieur de Montfan le jeune et plusieurs autres de la ligue, de venir à Sauxillanges, pour prendre le sieur d'Allègre. Ces

Messieurs ne manquèrent pas de s'y trouver. M. le marquis s'embusqua dans un endroit près du lieu où le sieur d'Allègre devait tenter l'escalade; les sieurs de Châteauneuf et Montfan s'embusquèrent sur le chemin d'Issoire, dans le bois de Lafoulhouse, afin de tomber sur l'ennemi dans sa retraite; mais il ne passa point par là. Il arriva bien à l'endroit où il devait monter sans être aperçu; et étant au pied de la muraille, Lebrochet appela Florac, qui répondit qu'on montât hardiment, demandant en même temps où était M. d'Allègre. Sur cela un de ses soldats, nommé Pressat, lui dit : Monsieur, nous sommes trahis, retirons-nous. Mais Florac, qui l'entendit, tira aussitôt un coup de pistolet pour avertir le marquis de Canilhac qui sortit à l'instant de son embuscade, tomba sur le sieur d'Allègre et ses gens qu'il mit en déroute et les chargea si vivement, qu'il en tua environ 80; le reste se sauva comme il put. Le sieur de Beaupré, d'Ambert, y fut tué et le sieur d'Allègre y reçut un coup d'épée sur la tête qui ne lui coupa seulement que le chapeau, et se sauva au château de Vinzelle; et voilà tout le fruit qu'il retira de son entreprise.

Celle de Saint-Germain-Lambron fut encore plus malheureuse. L'événement se passa ainsi : le sieur d'Allègre avait conçu le dessein de forcer cette ville de nuit, par le moyen du petard et de l'escalade; à cette fin, il avait fait venir du côté de

Billom les troupes du sieur d'Auteyrac, environ deux cents hommes, qui, jointes avec ce qu'il avait, auraient pu faire six cents; mais la rivière d'Allier s'étant débordée, ces deux cents hommes ne purent passer pour le joindre; ils se retirèrent à Vic-le-Comte, tenant le parti du roi, pour être en sûreté, en attendant que l'eau fût baissée; mais les habitans de Vic leur refusèrent le logement, et alors ils furent contraints de se jeter dans le fort du village de Parant, où, au bout de deux jours, les sieurs Dandelot, de Canilhac, Montfan et autres de la ligue vinrent les assiéger avec fusil et feu artificiel, pensant les faire brûler dans le fort couvert de paille; mais comme le temps se trouva pluvieux et humide, ils ne purent rien faire, et le sieur Dandelot était sur le point de se retirer, quand les sentinelles qu'il avait placées sur les montagnes voisines vinrent le prévenir qu'ils avaient découvert une grande troupe de gens de guerre du côté d'Issoire, tenant le chemin du bateau de Saint-Yvoine. Il fut aussitôt résolu par tous d'aller au-devant, pour empêcher à cette troupe le passage du bateau.

Cependant le sieur d'Allègre était arrivé au bord de l'Allier, il fit passer promptement deux batelets de ses gens, où il pouvait y avoir une soixantaine d'hommes. Le batelier les ayant mis pied à terre, revint en prendre un troisième où il pouvait y en avoir quarante ou cinquante, et ayant abordé la

rive opposée, il les faisait sortir pour venir en prendre un autre. A peine y en avait-il un tiers de débarqué que le sieur Dandelot fut aperçu, suivi d'un gros de cavalerie d'environ cinq cents, qui venaient à course de cheval vers le bateau pour les charger. Ils eurent une telle épouvante, qu'ils se rejetèrent dans le bateau avec confusion et beaucoup en trop grand nombre pour repasser sur la rive d'où ils étaient venus. Les bateliers avaient beau leur remontrer que s'il ne sortait pas une bonne partie du monde qui était dans le bateau, ils se perdraient et feraient perdre les autres; ils n'en voulurent rien faire, et en outre ils contraignirent les bateliers de démarrer le bateau. Les bateliers se mirent donc en devoir de passer de l'autre côté; mais étant au milieu de l'eau extrêmement débordée, ne pouvant se retourner ni ramener leurs barres, ne pouvant plus conduire le bateau, l'abandonnèrent à la merci des flots; et pour les consoler, les gens du sieur Dandelot les suivaient le long du rivage et faisaient feu dessus. Après avoir vogué ainsi un peu loin, le bateau alla heurter un rocher et se fendit en deux, et tout fut perdu; car ceux qui ne savaient pas nager, voulant se sauver, saisirent les nageurs par où ils purent les accrocher et les firent périr avec eux. Ce fut une chose pitoyable que de voir périr cent vingt ou cent quarante hommes, sans pouvoir les secourir, la plupart de la ville d'Issoire.

La présence du sieur d'Allègre leur fut inutile ; lequel, après avoir été témoin d'un si triste spectacle, se retira avec la douleur et la honte sur le front, se garda bien de passer dans Issoire. Il s'en fut directement à Meillan et fit bien, car les pères, mères et femmes des noyés étaient bien disposés de lui dire des injures. Il les esquiva, mais un peu plus tard il ne put esquiver quelque chose de plus dur que les injures. Ces affaires se passèrent en 1592; la dernière, le 5 du mois de mai.

Mort du sieur d'Allègre *et de Madame* d'Estrée, *en l'année* 1592.

Le mauvais succès de ces deux entreprises du sieur d'Allègre et la vie qu'il tenait avec Madame d'Estrée, non-seulement les avaient rendus odieux aux habitans de la ville, mais encore à tous les habitans des villages circonvoisins, parce que son revenu et appointement que le roi lui faisait ne suffisaient pas à sa dépense et celle de Mme d'Estrée. Outre la taille, il exigeait et faisait payer par force de fortes contributions extraordinaires, ce qui lui attira la haine de toute la noblesse, particulièrement de M. le marquis de Canilhac qui, ne voulant permettre la levée de ces impositions sur ses vassaux, fut sur le point de l'attaquer en duel. Il faisait pis encore lorsqu'il se trouvait en pénurie d'argent; il menaçait Liron de le tuer, s'il ne lui

procurait les moyens d'en avoir, l'accusant d'avoir volé au château de Meillan, après la mort de son père. Il se montra si intraitable, si terrible, qu'un jour il voulut tuer un des Auteroche, en lui jetant son épée après, comme il se sauvait de devant lui.

Liron et les Auteroche, voyant leur fortune ébranlée et leur bien à la merci du sieur d'Allègre, résolurent de s'en défaire. Bien décidés, il ne restait plus qu'à trouver les moyens d'exécution et de s'assurer de leurs amis; à quoi Liron sut bien donner ordre, car ce jour même, à une heure après qu'il fut nuit, il manda à ceux dont il se croyait le plus assuré, de venir le trouver chez lui; qu'il avait des choses de la plus grande importance à leur dire. Ils ne manquèrent pas d'y venir, curieux d'apprendre les choses qu'on leur annoncerait. Ceux qui s'y rendirent, furent les Auteroche, Blezin (Pierre), Augier, Chervalange cadet, Chainal, Bouchoix (surnommé Grand-Bessaut), Expoflu de Cros, Antoine Moussinière et quelques autres auxquels il dit : « Qu'aupa-» ravant de leur rien communiquer, il fallait » boire. » A cette fin, il les conduisit dans sa cave, où, après avoir bien bu, leur dit : « Messieurs, vous » savez les bons et fidèles services que nous avons » faits au sieur d'Allègre et combien de fois nous » avons exposé nos vies et nos biens pour lui; et » à présent, pour toute récompense il nous me-» nace journellement et vous et nous de prendre

» notre bien et de nous tuer. Tout ceci n'annonce
» autre chose, si ce n'est qu'il veut changer de
» parti et nous livrer à nos ennemis. Vous avez
» vu, ces jours passés, comme il a parlementé
» avec M. de Saint-Hérent, auquel il a fait de
» grandes promesses, et que Mme d'Estrée, cette
» misérable qui trame ici, les a confirmées. Voilà,
» Messieurs, pourquoi je vous ai mandés, comme
» les plus gens de bien de la ville, pour délibérer
» entre nous les moyens de repousser ces malheurs.
» De mon côté, je n'en trouve point d'autre que
» de le faire mourir; voulant bien vous prévenir
» que si vous n'êtes point d'avis de prendre part
» à l'exécution, de n'en rien dire, sous peine de
» la vie. » Toute l'assemblée promit de prendre part à l'entreprise, et n'y manquèrent point; de façon que la nuit même, le jeune Liron ayant apprêté un petard, s'en alla avec tous les conjurés à la maison de Charrier, où M. d'Allègre et Mme d'Estrée étaient logés. En entrant par la porte de derrière qu'ils trouvèrent ouverte, ils montèrent par une échelle sur une galerie par laquelle on allait à la chambre où couchait ledit sieur d'Allègre. Etant montés sur la galerie, Mme d'Estrée, qui était couchée avec lui, dit : « Je sens la
» mèche et entends du bruit à la porte. » Mais M. d'Allègre répondit : « Madame, ce n'est rien. » Mais cependant entendant qu'on secouait la porte de sa chambre, se jeta à bas du lit et s'empressa

de mettre derrière escabelles, coffres, tables et autres choses pour empêcher l'effet du petard; ce qui ne lui servit de rien, parce que la force de la poudre mit la porte à bas et blessa ledit sieur d'Allègre au bras. Malgré cela il ne perdit pas courage. Armé de sa pertuisane, qu'il tenait ordinairement sous le traversin de son lit, il se défendit si courageusement qu'il repoussa Moussinière en arrière. Les assaillans étaient prêts à se retirer sans exécuter leur projet à fond; mais Blesin dit qu'il n'était plus temps de reculer ni de s'en tenir à cela; qu'il fallait tous mourir ou l'avoir; et disant cela, il se jeta à corps perdu sur le sieur d'Allègre, qu'il coucha par terre d'un coup de poignard dans le corps. Tous les autres entrèrent aussitôt dans la chambre, pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance, comme vaisselle d'argent, bagues et joyaux de Mme d'Estrée, d'une grande valeur, et enfin tout ce qu'ils purent emporter.

Mme d'Estrée s'était réfugiée dans l'endroit où ses filles de chambres couchaient, et s'était cachée dans la ruelle du lit de ces filles; mais le Grand-Bessaut, ainsi nommé et boucher de son métier, s'avança vers elle pour l'égorger. La pauvre dame voyant approcher cet assassin, s'écria à haute voix: « Hélas! Monsieur, voulez-vous tuer » les dames aussi!!! » A quoi cet atroce assassin répondit: « Oui, nous voulons tuer le *chien* et la

» *chienne*, » et s'élança sur elle, lui donna un coup de poignard sous la mamelle, duquel elle mourut aussitôt. On pilla également la chambre des filles, jusqu'à la chemise de la dame qui fut trouvée nue dans la ruelle du lit (1). Ces pauvres filles, comme on peut l'imaginer, criaient horriblement, Miséricorde! craignant que ce barbare leur en fît autant comme à leur maîtresse; mais cependant, après avoir pillé tout ce qui lui convenait dans la chambre, il s'en alla avec les autres assassins, sortant tous ensemble par la porte qu'ils étaient entrés, chargés du butin et des dépouilles de Mme d'Estrée. Après l'exécution de ce barbare assassinat, ils furent porter leur butin chacun chez eux. Au lieu de se cacher, ils se rendirent avec effronterie et hardiesse sur la place, où beaucoup d'habitans étaient accourus au bruit du petard, pour savoir ce que c'était et où il avait été tiré. Le peuple les voyant venir, s'adressa de suite à eux comme aux plus familiers du gouverneur, leur demandant s'ils savaient ce que c'était que

---

(1) «Françoise Babou de la Bourdoisière (Mme d'Estrée) fut trouvée, lorsque le peuple d'Issoire se souleva contre elle et la massacra, ayant le poil honteux distingué et tressé de petits rubans de soie de toutes couleurs, au rapport d'un homme d'honneur, ami très-confident de la maison d'Estrée, qui me l'a raconté il y a trente-six ou trente-sept ans.»

(*Journal de Henri III*, par Pierre de l'Estoile, t. 4, p. 426).

cette alarme. Ils répondirent avec la plus grande impudence et ironie : « Ce n'est rien, mes amis, » retirez-vous; c'est seulement le *chien* et la » *chienne* qui sont morts. » Alors un gentilhomme du Languedoc, nommé Bressat, fort affectionné au sieur d'Allègre, ayant dit qu'il fallait aller chez le gouverneur pour savoir le fait, incontinent un des assassins, nommé Moussinière, lui tira une arquebusade et le tua en présence de tout le peuple qui se retira aussitôt, chacun craignant d'en recevoir autant. Cette action atroce se passa le 8 juin 1592.

Le lendemain, Liron fit mettre dans deux cercueils le gouverneur et Mme d'Estrée, et les fit conduire à Meillan où ils furent enterrés.

Puisque nous en sommes sur la mort tragique du sieur d'Allègre, nous dirons ce que nous avons appris sur cette famille. On peut bien dire qu'il se perdit pour s'être trop familiarisé avec les gens du commun, et avoir rejeté l'amitié et la confiance des principaux gens de bien de la ville, afin de tirer illégitimement leurs revenus pour les employer à l'entretien d'une dame de trop grande dépense. Il fit encore une faute assez commune aux capitaines français de ce temps-là, qui était de prendre la paie de beaucoup de soldats et d'en avoir peu, pour empocher l'argent. Comme de fait, le gouverneur n'avait que les habitans, et s'il eût eu une bonne garnison auprès de lui, Liron

et les Auteroche n'auraient point osé entreprendre de l'assassiner.

Anciennement cette famille portait le nom de Tourzel, en mémoire de quoi ils ont encore aujourd'hui en leurs armoiries une tour d'argent en champ de gueule; mais depuis environ 120 ans, ils ont pris le nom de d'Allègre, qui est un marquisat d'un grand revenu, où il y a un beau château couvert d'ardoises, où ils font leur principale résidence.

Ils sont tous gens de courage, vaillans et adroits aux armes, amateurs des belles-lettres et capables de remplir de grands emplois, mais vindicatifs, querelleurs, avares, durs envers leurs sujets et adonnés aux femmes. En outre, je ne sais par quelle fatalité ils moururent tous d'une mort violente. La fortune leur est si défavorable que lorsqu'ils ont atteint un degré élevé, elle les renverse à bas ou leur donne quelques secousses si rudes qu'ils ne peuvent se relever. On lit dans les histoires de Charles VII et de Louis XI, que le jeune seigneur d'Allègre s'étant extrêmement bien conduit à la bataille de Ravenne, voulant toujours poursuivre le victoire contre les Espagnols, il y fut tué comblé d'honneur et de gloire.

M. Antoine d'Allègre, seigneur de Meillan, père de celui qui fut assassiné à Issoire avec Mme d'Estrée, était en si grand crédit auprès du roi de Pologne, que Sa Majesté voulut l'emmener avec

elle en qualité de chancelier et en faire son conseil particulier. Mais étant à Paris, le baron de Viteaux le tua près de la porte de Nesle, où il l'attendait à dessein pour venger la mort de son père, le baron de Thiers, sur lequel Antoine d'Allègre avait commis un meurtre; et il fut encore vengé lui-même par son fils, qui vint gouverneur à Issoire, lequel tua en duel le baron de Viteaux à son tour.

Après la mort du père de d'Allègre, on fit une chanson en son honneur, composée ainsi qu'il suit :

Des Polonais le noble roi
Le voulait avec soi,
Pour chancelier
Et premier conseillér,
Et sans ce grand malheur,
Il eût fait la grandeur
De sa perfection
Voler par toutes nations,
Mais quoi! la fortune
Toujours importune
Les hommæs vertueux.
Pleurez, pleurez mes yeux.

M. Yves d'Allègre, frère d'Antoine, fut encore tué plus tragiquement. Sa femme, sœur du maréchal de camp ou de France d'Aumont, dame vertueuse et prudente, étant maltraitée par lui, se retira chez ses parens; ce que voyant, le sieur d'Allègre rechercha en mariage une autre grande dame, laquelle sachant qu'il était marié, elle se moqua de lui; ce qui l'indisposa si fort, qu'il tint des propos avec beaucoup de jactance contre l'honneur de cette dame; ce qui excita celle-ci à en tirer vengeance. — Voici comme elle s'y prit : Quelque temps après, le sieur ***** remit une

lettre au sieur d'Allègre, sous le nom de cette dame, par laquelle elle lui disait, que si elle n'avait pas dans le principe reçu agréablement ses recherches, c'était pour éprouver sa constance et non pour dédaigner son amitié; qu'elle ne désirait rien tant que de lui témoigner son affection; qu'à cet effet, il était prié de vouloir bien laisser la fausse porte de son château ouverte certain jour qu'elle lui désigna; qu'elle viendrait le trouver vers les neuf heures du soir, accompagnée d'un homme et de deux filles de chambre, et qu'elle désirait entrer par la porte indiquée, pour n'être vue de personne. Le sieur d'Allègre, ravi de cette lettre, lui manda qu'elle serait très-bien reçue. L'heure assignée arrivée, il ordonna à ses domestiques de se retirer dans leurs chambres et de n'en point sortir qu'il ne les appelât, et lui-même se mit au lit où il n'eut guère demeuré, que trois hommes déguisés en femmes entrèrent dans sa chambre : l'une d'elles feignit d'être sa maîtresse, s'approchant de lui pour l'accoler et tenant une courte dague sous sa robe, lui en lança plusieurs coups dans le corps. Les autres fausses demoiselles se jetèrent également et au même instant sur lui et le blessèrent si fort qu'il en mourut, ayant reçu trente-sept coups.

L'exécution terminée, les trois individus se retirèrent, sans que jamais depuis on ait pu découvrir les assassins.

Punition des assassins du gouverneur d'Allègre *et de Madame* d'Estrée.

Ces assassins demeuraient paisiblement chez eux sans aucune poursuite ni recherche de la part de la justice, et ils vaquaient aussi librement dans la ville, comme s'ils n'eussent jamais fait de mal à personne. Mais Liron, homme de jugement, voyait bien qu'un tel délit ne pouvait rester impuni. Il décida avec les Auteroche de changer de parti et de se rendre du côté de la ligue; ce qu'ils auraient exécuté sans la division qui se mit entr'eux. Liron et Jean Auteroche voulaient rendre la ville au marquis de Canilhac, pour être soutenus et appuyés contre ceux qui voudraient faire quelque recherche sur leur crime, joint à ce que le sieur de Canilhac était voisin de la ville et ennemi de feu le sieur d'Allègre. Mais les autres Auteroche, plus méchans que Jean, voulaient livrer la ville au chevalier du Pillon, capitaine de Nonettes, homme cruel et sanguinaire, afin qu'il fît mourir tous ceux de la ville qui n'étaient point de leur faction. Je laisse à penser quelles vues atroces avaient ces Auteroche, de vouloir livrer la ville à un tel homme pour servir leur haine. Chacun des deux partis entr'eux voulait être cru et tâchait de prévenir l'autre. Déjà Jean Auteroche avait reçu de l'argent du sieur de Canilhac, les autres avaient capitulé avec le sieur Pillon, et l'un d'eux, nommé

Vidal, avait donné sa femme et ses enfans en otage à Nonette, si bien que d'un côté ou d'autre la ville eût été rendue sans cette division qui causa son salut, parce que pendant qu'ils étaient à discuter les uns et les autres, les habitans de la ville donnèrent avis aux échevins de Clermont de toutes ces trames. Les échevins, pour parer aux inconvéniens, envoyèrent le sieur Derieux, homme prudent, qui tint ces gens de si proche, qu'ils ne purent trouver moyen d'exécuter leurs desseins. Cependant il n'entreprit rien contre eux jusqu'à ce qu'il se fût renforcé en hommes et que Vidal Auteroche, l'un des meurtriers, qui était consul, ne fût sorti de son consulat.

Des forces étant arrivées et ayant nommé pour consuls Jean Augier et Jacques Savignat, hommes étrangers aux factions des Auteroche, il résolut de faire punition exemplaire des assassins du sieur d'Allègre, gouverneur, et de Mme d'Estrée.

Le 1er décembre 1593, un jour de samedi, ayant tout disposé et prévenu les consuls de l'intention où il était de faire punir exemplairement les assassins du gouverneur, quelques habitans qui en furent instruits lui conseillèrent de ne point tenir une telle marche que de vouloir faire punir judiciairement, parceque, dirent-ils, M. le comte d'Auvergne pouvait les faire mettre en liberté, soit par prières ou par argent. Alors il changea d'idée et fit tuer, sans forme de procès, ceux qui étaient

riches et qui auraient pu donner de l'argent, et emprisonner les autres.

Le samedi matin, le jeune Liron étant allé chez Charrier où était logé M. de Lachaux, pour lui souhaiter le bonjour, il trouva en entrant un certain sieur qui se promenait dans la salle, l'un desquels lui demanda où il avait trouvé cette belle épée dorée qu'il avait à son côté. Monsieur, répondit Liron, l'homme et l'épée sont à votre service, en la tirant et la présentant pour la faire voir. Ce sieur l'ayant prise, dit à Liron : C'est l'épée d'un traître; et tout en disant cela, il lui en donna un coup au travers du corps. Le jeune homme se sentant blessé, se sauva pour gagner la maison de son père; mais arrivé au coin de la rue, il tomba mort à terre.

Pendant que cela se passait, le sieur Derieux était allé à la porte du Ponteil pour la fermer, afin que personne ne pût sortir; et, ayant fait lever les ponts, Liron le Père et Vidal Auteroche qui avaient été se promener, furent bien étonnés de voir le pont levé. Ils demandèrent à la sentinelle qui était sur la porte, pourquoi on avait levé le pont; cet homme dit au père Liron qu'on venait de tuer son fils dans la maison Charrier. Alors le père Liron le pria de lui faire ouvrir, pour voir ce que c'était. La porte s'ouvrit, et ils entrèrent tous les deux; et comme ils s'en allaient le long de la pellière à la maison de Charrier, le

sieur Derieux envoya après eux un nommé Chrétien, de Clermont, qui se faisait appeler le capitaine Combelle, et un autre, gendarme au sieur d'Allègre, ayant chacun un pistolet à la main, et qui tuèrent le sieur Liron père et Vidal Auteroche près la maison de Saturnin Roux.

Après cela, le sieur Derieux s'en fut, accompagné des consuls, au-devant de la maison de Court, où il était logé. Etant debout devant la porte, il aperçut Jean Auteroche, un des assassins, sortant de sa maison armé d'une pertuisane et d'une cuirasse. Derieux, en lui criant tout haut : Eh! l'ami! l'ami! en deçà! en deçà! Ce qu'ayant entendu, Auteroche voulut s'approcher; mais, à moitié chemin, il fut tué au milieu de la place. Quant à Auteroche et Blesin, ils sautèrent les murailles de la ville et se sauvèrent à Pertuis. Le Grand-Bessaut, Germain-Auteroche, Pierre Augier et le jeune Chervalange sautèrent également la muraille et s'en allèrent en Languedoc. Cependant leur procès fut fait et condamnés à être pendus en effigie.

Quatre ayant été tués dans les rues, six ayant sauté la muraille, il en restait encore trois, qui étaient Etienne Auteroche, dit Lataillade, Expoflu de Cros, chapelier, et Antoine Moussinière, qui furent mis en prison et ensuite pendus au milieu de la place.

Voilà la punition qui fut faite des assassins du

gouverneur et de Mme d'Estrée. Le sieur Derieux était grand politique, et son intention était de rappeler dans la ville les principaux habitans qui en étaient sortis par crainte des Auteroche; mais la mort le prévint, car il fut tué par une rencontre qu'il eut avec le sieur de Canilhac, au-dessus des vignes de Beau.

CHANTEUGES.

Son histoire, ses antiquités et ses traditions (1);

Par M. Félix Grellet, membre non résidant.

§. I. ASPECT.

Si, par une belle soirée de septembre, vous remontez au sud-est la charmante vallée de Langeac, où tant de sites pittoresques se mêlent à une végétation active, après avoir gravi avec quelque peine une petite montagne, vous aurez en face de vous un des spectacles les plus imposans et les plus magnifiques que la nature puisse offrir. A vos pieds, de riantes prairies, coupées en tous

(1) Nous devons déclarer ici, pour rendre hommage à la vérité, que plusieurs des documens qui nous ont servi à rédiger cette Notice, sont dus à l'obligeance de notre ami M. Charles de Bryc.

sens par les arbres les plus variés et traversées par les eaux limpides et murmurantes de la Dège. Ces prairies semblent être placées là négligemment, par un heureux contraste, comme un moelleux tapis de verdure à la base du promontoire escarpé de Chanteuges. A droite, des montagnes granitiques, qui se prolongent au loin en s'élevant, vont se perdre dans les vastes planèses de la Margéride. On distingue difficilement çà et là, sur leur croupe aride, quelques rares arbrisseaux qui s'élèvent à peine au-dessus des bruyères épaisses qui les recouvrent; tandis que sur l'autre rive de l'Allier, la végétation vigoureuse et animée des terrains volcaniques se montre dans tout son éclat et dans toute son originalité. A l'horizon, au milieu de ces pics escarpés qui se découpent sur l'azur du ciel comme une charmante dentelle, voyez-vous se dessiner vaguement les cônes volcaniques de la Durande et de la Durandelle, d'où des laves torrentueuses s'échappaient jadis avec tant de fureur ; puis, en rapprochant vos regards, distinguez-vous, sur ces rochers inaccessibles qui semblent suspendus au-dessus des eaux mugissantes de l'Allier, l'antique abbaye des Chases qui fut autrefois si florissante et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques ruines éparses ? Ici, plus près de vous, est le petit village de St-Arcons qui, tout fier de sa belle position, semble se mirer dans les eaux rapides qui viennent le baigner.

Mais dans tout ce paysage si admirable, rien ne peut être comparé à la beauté du site de Chanteuges; car tandis que d'un côté l'œil s'arrête avec plaisir sur cette petite vallée qu'arrose la Dège et dont la fécondité étonne, de l'autre côté on entend les flots tumultueux de l'Allier qui battent les rochers de la rive et viennent se briser contre les prismes basaltiques qui ont roulé dans le lit du fleuve. Faites tomber sur ce magnifique tableau les rayons incertains d'un soleil qui descend à l'horizon et projette, avant de disparaître, ces vastes lueurs rouges dont les tons sont si chauds dans notre belle Auvergne, et vous goûterez alors un de ces plaisirs calmes et doux qui sont si rares dans la vie et qu'on nomme le bonheur.

On arrive à Chanteuges après avoir traversé la Dège sur un petit pont en pierres. Le village se déploie en amphithéâtre à l'ouest d'un plateau basaltique qui, placé au confluent de l'Allier et de la Dège, forme une espèce de presqu'île. Au sommet de ce plateau, vers la partie sud, sont les ruines de l'ancien prieuré de Chanteuges, dont nous nous proposons de faire la description et l'histoire.

Quel que soit en effet le zèle éclairé dont on fait preuve de toute part pour la conservation de nos vieux monumens, nous ne pouvons espérer qu'ils soient tous sauvés de la ruine prochaine qui les menace; car malheureusement le zèle et la

science ne suffisent point, et les ressources dont on peut disposer sont si faibles en comparaison des besoins! Et puis, est-il donc donné à l'homme d'arrêter l'action du temps et d'élever des monumens impérissables, lui dont la vie est si courte et si fragile? Mais, alors même que les sommes destinées à un si noble usage seraient plus considérables, les emploirait-on à la restauration d'une humble et pauvre église de village, dont le plus souvent on ne soupçonne même pas la beauté? Je sais que le conseil général de la Haute-Loire vient de donner un noble exemple en faisant l'acquisition, pour le département, de la ravissante petite chapelle des abbés de Chanteuges. L'approbation et les éloges des archéologues sont venus l'en remercier : espérons donc qu'il persévérera dans la bonne voie où il est entré; car nos monumens ont grand besoin de sa sollicitude et de sa générosité. Chaque jour, en effet, nos vieilles églises romanes se défigurent et voient tomber quelques-unes de leurs parties. Ne serait-il pas temps enfin qu'une restauration intelligente et complète vînt nous rendre la splendide cathédrale que nos pères avaient suspendue dans les airs, à côté du rocher de Corneille? Pourquoi ne restituerait-on pas son transepts, à Notre-Dame du Puy? Pourquoi surtout ne ferait-on pas tomber sous le marteau ces constructions malheureuses que nous devons à M. de Galard et

qui nous cachent une des coupoles les plus élégantes et les plus remarquables de l'art roman ?

Ces réflexions nous ont été inspirées par la vue du vieux prieuré de Chanteuges. L'église de ce monastère fut certainement autrefois un des beaux types de l'architecture romane dans notre pays, et maintenant qu'elle a traversé tant de siècles et qu'elle penche déjà vers sa ruine, elle n'offre plus, hélas! qu'un mélange informe des différens styles qui se sont succédés. Chaque époque y a marqué son passage par un anachronisme archéologique. Tristes choses, en effet, que les restaurations inintelligentes! Elles mutilent les monumens, en détruisent l'intérêt archéologique et préparent aux futurs antiquaires bien des tourmens pour vaincre de difficiles et peut-être d'insolubles problèmes. Grâces au ciel, nos administrations et nos architectes semblent enfin avoir compris qu'il faut restaurer chaque monument d'après son style et qu'on doit chercher à faire revivre le passé aussi fidèlement que possible et non enter sans intelligence un art nouveau sur un art plus ancien.

On parvient sur la plate-forme qu'occupaient autrefois les constructions du prieuré de Chanteuges, par un chemin escarpé et d'un difficile accès, qui se plie et se replie plusieurs fois sur lui-même. Des prismes basaltiques superposés forment d'épaisses murailles de soutènement. Un

mur d'enceinte à moitié détruit, qui fut peut-être autrefois surmonté de créneaux et de machicoulis, règne encore autour des débris du monastère de Saint-Marcellin. La porte principale d'entrée est située au nord. Elle était défendue par une tour dont le faîte est couronné par des machicoulis et des créneaux. Le mur est aussi percé de meurtrières. Tout près de cette porte, à l'angle ouest, sur l'une des pierres placées au sommet de la muraille de soutènement, on lit en caractères fort distincts la date de l'année 1115. Est-ce là la date des travaux préparatoires nécessaires pour la construction de l'église actuelle? Nous serions très-portés à le penser; car, tout en reconnaissant que la charte de fondation, sur laquelle nous nous expliquerons bientôt, fasse remonter l'établissement d'une abbaye à Chanteuges à l'année 936; il ne faut pas non plus oublier, qu'en 1137, cette abbaye fut convertie en un prieuré dépendant de la Chaise-Dieu. Cette transformation eut lieu pour réformer ce monastère que les moines qui l'habitaient avaient changé en une forteresse. La donation en fut faite à l'abbaye de la Chaise-Dieu, à la charge par elle de restaurer les bâtimens, *locus ille restitueretur*. On peut donc présumer avec grande raison que l'église actuelle fut construite, aux frais des moines de la Chaise-Dieu, sur le terrassement qui avait été consolidé peu de temps avant. La disposition de cette église et les détails

de son ornementation se rapportent du reste parfaitement au caractère distinctif de l'architecture du 12e siècle.

Pour faire mieux comprendre la description archéologique que nous donnerons de cette église et de la petite chapelle qui est auprès, nous raconterons d'abord les faits que l'histoire nous a conservés sur le monastère de Saint-Marcellin.

§. II. HISTOIRE.

Vers la fin du 9e siècle, Claude, seigneur de Chanteuges, se voyant sans postérité, conçut l'idée de fonder une église collégiale sur la plateforme élevée qui se trouve entre l'Allier et la Dège. La mort vint le surprendre avant qu'il eût pu mettre à exécution cette pieuse entreprise. Il laissa donc par testament tous ses biens à son neveu Cunebert, chanoine du chapitre de Saint-Julien de Brioude, à la charge par lui de les donner après sa mort à cette noble collégiale.

« Ce neveu, dit Audigier (1), qui traduit à peu près la charte de fondation, fit de sérieuses ré-
» flexions sur la volonté de son oncle. Il commu-
» niqua l'affaire à Hector, doyen de l'église de
» Brioude, et aux autres chanoines. Il leur repré-
» senta qu'il valait mieux mettre dans ce lieu une

(1) Histoire d'Auvergne, manuscrit de la Bibliothèque royale.

» communauté de moines, et la raison qui le
» fit penser ainsi était que, la charité étant
» refroidie, l'iniquité inondait le monde et le
» désordre régnait partout; que ne pouvant pas
» entièrement remplir les devoirs que deman-
» dait leur état de chanoine, ils devaient
» donner du leur pour fournir à l'entretien de
» ceux qui mèneraient une vie pure et exem-
» plaire, car Dieu bénirait leur dessein. Ils crai-
» gnaient surtout que tant de biens qu'on leur
» avait donné en l'honneur de S. Julien, ne leur
» attirassent au dernier jour de sanglans reproches
» de la bouche de celui qui jugerait l'univers.
» On voit par là, ajoute naïvement le Père Au-
» digier, que ces généreux chanoines avaient
» de la piété et que leur esprit était bien éloigné
» de la cupidité (1). »

---

(1) Nous allons rapporter ici quelques parties *de la Charte* de fondation: «Sane cum et ego et supradictus, noster decanus, Hector videlicet, omnesque cæteri fratres de instantis vitæ periculis, necnon et tremendi superni examinis discutione frequenter colloqueremur; tandem in hunc consensum cuncti devenimus, ut prædictum locum pro communi salute ad districtiorem, id est monachorum conversationem traderemus, quia nimirum frigescente jam caritate cùm iniquitas multipliciter inundat, et ita rerum ordo turbatus est, ut juxta canonicam institutionem conservari ad integrum nequeamus, saltìm hoc nobis antè Deum proficiat, si illos qui regulariter vivant de nostro jure sustentemus. Præsertìm verò hoc timentes, quod

Au mois de septembre de l'an 936, première année du règne de Louis-le-Débonnaire, Cunebert convint donc avec Hector, doyen du chapitre, et les autres chanoines de Saint-Julien de Brioude, de bâtir à Chanteuges, sur l'emplacement même désigné par Claude, un couvent de moines, qui suivraient la règle de S. Benoît. L'exécution de cette bonne œuvre fut d'abord confiée aux soins d'Odon, abbé d'Aurillac; mais comme il ne put y travailler, à cause de quelques occupations importantes, on mit à sa place Arnulf, bénédictin de la même abbaye, qui fut plus tard désigné par S. Odon lui-même pour le remplacer dans la direction de son monastère (1). Cette pieuse entreprise fut approuvée par Raymond, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine; par Dalmas II, vicomte et abbé de Brioude; par Gotescalc, évêque du Puy (2), et par d'autres personnes de distinction qui en appuyèrent aussi très-vivement l'exécution.

---

ob honorem domni nostri Juliani multa nobis in eleemosynâ tribuentur, ne fortè judex universorum nobis illud propheticum improperet, quod nostra habentes pecata populi comederimus. »
(*Annales Benedict.*, t. III, p. 707),

(1) Il fut aussi chargé en 937, par Gotescalc, évêque du Puy, de réformer l'abbaye du Monastier.

(2) On lit bien dans le texte de la charte de fondation: *Arnauld* et non *Gotescalc;* mais c'est ce dernier qui a signé. Il est constant de plus que Gotescalc a été évêque du Puy de l'an 927 à l'année 942. On peut consulter au reste, à cet égard, l'*Histoire du Velay, du docteur Arnaud*, t. I, p. 70

Six ans plus tard, le roi Louis, sur la demande d'Héric, évêque de Langres et de Gotescalc, évêque du Puy, et à la prière des religieux de ce monastère, autorisa la fondation de l'abbaye de Chanteuges. Les lettres-patentes qu'il donna à cette occasion, portent la date du 15 décembre de l'année 942.

D'après la charte de fondation consentie par Cunebert, et retrouvée dans les archives de la Chaise-Dieu, cette abbaye était dédiée, après Dieu le Fils, Rédempteur des hommes, à Saint-Julien de Brioude, à Saint-Julien d'Antioche, à Saint-Saturnin et à Saint-Marcellin, évêque. Saint-Julien d'Antioche et Saint-Saturnin avaient déjà chacun en ce lieu une église qui leur était consacrée.

Cunebert fit cette fondation pieuse pour le chapitre de Brioude, pour le roi et les princes ses seigneurs, pour l'ame du duc Guillaume et celle de ses neveux Guillaume et Alfred, et pour l'ame aussi de son oncle Claude. Il ordonna que tous les jours, qui ne seraient point consacrés à des fêtes solennelles, les moines diraient deux psaumes pour les vivans; et, afin de donner plus de force et plus de durée à cette prescription, il rapporte, dans la charte de fondation, le privilége accordé à l'église de Brioude, du temps de Pepin-le-Bref, par lequel il était dit : que tout ce qui était réglé par ce chapitre devait être ferme et inviolable. Cette déclaration, consignée par écrit, fut faite dans la basi-

lique de Saint-Julien de Brioude, devant l'autel de Saint-Etienne.

Obiérius fut le premier abbé de Chanteuges. Ce fut à lui que Bertrand, curé de Saint-Saturnin, fit donation de son église en prenant l'habit de moine pour se retirer dans cette abbaye.

Robert remplaça Obiérius; mais il ne tarda pas à quitter l'abbaye de Chanteuges pour aller prendre la direction de celle d'Issoire, dont il fut le quatrième abbé.

Raymond fut le troisième et dernier abbé de Chanteuges. C'est lui qui, le premier dimanche de carême de l'année 1137, trois jours avant la fête de S. Robert, après avoir déposé la crosse abbatiale entre les mains d'Aymeric, évêque de Clermont, et du consentement des moines de Chanteuges, fit don de cette abbaye, qui fut dès lors convertie en prieuré, à la congrégation de la Chaise-Dieu. Cette donation fut faite avec grande cérémonie dans le chapitre de cette dernière abbaye, en présence de l'abbé Etienne de Mercœur, d'Albéric, primat d'Aquitaine et archevêque de Bourges, et d'Aymeric, évêque de Clermont. Raymond mourut moine de la Chaise-Dieu. Il était venu sans doute expier dans cette abbaye, par la prière et la pénitence, le scandale que sa faiblesse n'avait pu empêcher à Chanteuges.

Voici comment Charles Nodier (1) raconte les

(1) Voyage dans l'ancienne France, Auvergne et Velay, t. 2.

causes qui firent donner le monastère de Chanteuges à l'abbaye de la Chaise-Dieu et le firent en même temps descendre au rang de simple prieuré.

« Ce prieuré, dit-il, fut d'abord érigé en abbaye, mais un incident le fit déchoir et changea la maison du Seigneur en un rèpaire de démons. Un seigneur des environs, né pour un vêtement d'acier plutôt que pour une haire et que son aventureuse jeunesse rendait propre à devenir le héros d'une épopée dans le genre de l'Arioste, ou celui d'un fabliau, s'avisa un jour de s'y retirer dans la vie de pénitence, pour expier par l'abstinence et la prière d'énormes rapts et de scandaleuses violences, dont il s'était rendu coupable dans les châtellenies voisines. Itier de Mandulphe, surnommé le *Reclus*, s'y fit moine; mais loin d'amortir ses passions et d'y éteindre l'ardeur impétueuse de son sang, il ne tarda pas à communiquer la corruption du monde et la contagion du péché aux pauvres religieux qui vivaient heureux avant lui dans cette retraite, dans la douceur de la paix de Dieu. Une troupe satanique sortit chaque soir du seuil béni, cachant sous le froc cuirasse, dague et épée, chevauchant à travers le pays, imposant tribut à serfs et marchands, et prenant logement militaire dans les couvents des nones. Cette vie désordonnée dura tant que l'abbé Raymond se crut obligé à en porter plainte à

l'évêque, et l'histoire nous a conservé ces paroles mémorables : « J'ai vu, dit-il, l'abbaye de Saint-
» Marcellin de Chanteuges dans un état déplorable :
» son monastère en ruine, son sanctuaire dé-
» pouillé, son église convertie en forteresse, per-
» sonne ne servant Dieu, et la sainte maison de-
» venue un lieu de refuge pour les voleurs et les
» homicides. — Les moines scandaleux furent
» dispersés dans des maisons disciplinaires, et le
» monastère donné à l'abbaye de la Chaise-Dieu,
» qui le réduisit en état de simple prieuré (1).

---

(1) Charta extinctionis abbatiæ S. Marcellini Cantogilensis unitæ Casæ-Dei. In nomine Patris et Filii, et Spiritûs Sancti, ego Raimundus quondam Cantogilensis abbas, videns temporibus meis Cantogilense monasterium ad tantam destructionem pervenisse, ut spoliato sanctuario, et castellificata ecclesia, nullus ibi serviens Deo reperiretur, sed receptaculum esset predonum et homicidarum; in capitulum Casæ-Dei tertia die priùs festum beati Roberti veni, et curam et administrationem Cantogilensis abbatiæ in manu A. (Aimericus) Claromontensis episcopi cum virga deposui, et Casæ-Dei in prioratum perpetuo possidendum firma fide, bona voluntate, consensu etiam et concessione Cantogilentium fratrum attribui, ut per fratres Casæ-Dei locus ille restitueretur, et servitium Dei redintegraretur. Hoc donum Albericus primas Aquitaniæ laudavit et confirmavit. Hoc A. Claromontensis episcopus, in capitulo Claromontensi, me volente et expetente, cum consensu omnium canonicorum fecit et confirmavit. Hoc donum Brivatenses canonici, me presente et expetente, pari consensu fecerunt et confirmaverunt. Hoc ego R. in presentia episcoporum et abbatium et totius capituli Casæ-Dei feci, concessi et confirmavi, et mu-

« Mais la terrible renommée des frères de Saint-
» Marcellin a laissé de profonds souvenirs dans
» l'esprit du peuple qui, de génération en géné-
» ration, se raconte leur histoire; et les vieilles
» femmes des environs vous affirmeraient au be-
» soin, que leur noire cavalcade n'a jamais failli
» depuis des siècles à renouveler ses courses noc-
» turnes sous les arceaux du cloître au renou-
» vellement de chaque lune. »

Quels que soient les détails circonstanciés qui semblent prouver la vérité de cette narration animée et pittoresque, ce pourrait bien n'être cependant qu'une agréable broderie basée sur les données de la charte d'extinction que nous publions en note. Et nous sommes portés à le croire ainsi, non pas seulement parce que nos recherches, et celles de quelques autres personnes beaucoup plus habiles que nous, ont toujours été infructueuses, mais aussi surtout parce que l'ouvrage de M. Charles Nodier ne contient aucune indication de source, et que lui-même, lorsqu'on l'interroge pour éclaircir ce fait, s'abstient de toute réponse. A cet habile écrivain donc, ou l'honneur de cette précieuse découverte si elle

---

nimine sigilli cartam hanc corroboravi anno ab Incarnatione Domini M. C. XXXVII, rege Francorum Ludovico, Romanæ ecclesiæ Papa Innocentio II ✝ et hoc etiam signum crucis propria manu subscripsi.

existe réellement, ou la responsabilité d'avoir raconté, pour embellir son récit, des faits qui n'auraient pas eu lieu.

La donation faite par Raymond portait pour condition, que l'abbaye de la Chaise-Dieu restaurerait à ses frais l'édifice en ruine de Chanteuges, et y rétablirait le service divin.

Le Pape Lucius II, en 1143, sur la demande d'Etienne de Mercœur, abbé de la Chaise-Dieu, confirma par une bulle tout ce qui avait été fait précédemment. Au mois de septembre de l'année 1317, le pape Jean XXII joignit par une bulle les revenus du prieuré de Chanteuges à la mense de la Chaise-Dieu, afin de maintenir sur un pied honorable l'hospitalité qu'on exerçait depuis longtemps dans cette dernière abbaye. Ces deux bulles furent encore confirmées à Avignon par le pape Clément VI, au mois d'octobre 1342.

André de Chanac, trente-unième abbé de la Chaise-Dieu, qui était né au Puy et avait été l'exécuteur testamentaire du cardinal Guillaume de Chanac, son oncle, s'était retiré au monastère de Chanteuges pour se délasser de toutes les fatigues de sa vie passée et terminer paisiblement sa carrière. Mais son séjour dans ce prieuré ne fut pas de longue durée, car il y mourut la même année, le dimanche 12 mai de l'an 1420. Son corps fut transporté à l'abbaye de la Chaise-Dieu, accompagné par un grand nombre de religieux et de prêtres, et il fut

enterré à l'entrée du chœur de la vaste basilique de ce monastère, à côté du sépulcre du comte de Beaufort.

Hugo III, de Chauvigny de Blot, en l'an 1465, accablé sous le poids des ans et des infirmités, avait, du consentement des moines de la Chaise-Dieu, résigné ses fonctions dans les mains de son neveu Raymond de Chauvigny de Blot. Il se retira à Chanteuges où il vécut dans cette charmante retraite d'une modique pension qu'il s'était réservée. C'est là, le 2 août de l'année 1478, qu'il termina sa longue et glorieuse carrière. Son corps, comme celui d'André de Chanac, fut porté en grande pompe à la Chaise-Dieu, pour y recevoir la sépulture.

Dans les premières années du 16e siècle, Jacques de Saint-Nectaire qui mourut en l'année 1518, et fut le dernier abbé régulier de la Chaise-Dieu, fit faire de grandes réparations au prieuré de Chanteuges. Indépendamment de ce que rapporte la *Gallia christiana*, on lit en effet dans un manuscrit de la bibliothèque royale (1) que ce prélat, qui avait déjà restauré plusieurs parties de l'abbaye de la Chaise-Dieu, « fist bastir le » cloistre, l'église et la chapelle des abbés du

---

(1) Histoire générale de la congrégation de S. Robert de la Chaise-Dieu, par le révérend père Victor Tiolier. M. S C., n° 930 (Saint-Germain).

» monastère de Chanteuges. » Nous examinerons bientôt quelles furent ces réparations en parlant des différentes parties de ce monastère; disons toutefois maintenant, afin de ne point laisser croire à une erreur, que l'église n'a point été reconstruite en entier, et que la voûte de la grande nef et quelques autres parties sans importance ont seules été refaites à cette époque.

§. III. ANTIQUITÉS.

L'église du monastère de Chanteuges est placée à l'extrémité sud de la plate-forme. Elle est, comme le reste du monastère, environnée par un mur d'enceinte aujourd'hui fort dégradé. C'est une basilique assez allongée, qui se compose de trois nefs terminées à l'orient par trois absides demi-circulaires. La nef centrale est beaucoup plus large et beaucoup plus élevée que les deux autres. Le même toit couvre aujourd'hui toute l'église; mais l'espace qui reste vide au-dessus des collatéraux et les fenêtres simulées ou fermées, qui s'observent encore contre la partie supérieure du mur de la grande nef, prouvent qu'évidemment il n'en a pas toujours été ainsi. Si l'on en croit en effet la tradition, ces modifications, faites probablement à l'époque de la reconstruction de la voûte centrale, auraient eu pour but d'établir des greniers au-dessus des collatéraux.

La porte principale d'entrée ouvre sur la façade

occidentale de l'église. Elle était autrefois précédée d'un porche assez élevé, qui est aujourd'hui détruit et dont il reste à peine quelques faibles indications.

La partie supérieure de la maîtresse voûte a été, comme nous l'avons dit, restaurée au commencement du 16e siècle et l'arc en tiers point est venu remplacer le plein-cintre. Cette réparation est due, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, à Jacques de Saint-Nectaire. C'est probablement aussi à cette même époque que le sommet de la façade et la grande fenêtre qui surmonte la porte d'entrée ont été changés.

Quant aux collatéraux, ils n'ont pas été modifiés dans leur disposition matérielle. Leur solidité les a soustraits à des restaurations inintelligentes; mais, ce qu'on n'a pu faire avec la truelle et le marteau, on a voulu que le pinceau le figurât. Une couleur grise a été appliquée dans tout l'intérieur de l'église. Les nefs collatérales n'ont pas été épargnées plus que le reste de cet édifice, et, pour les mettre en harmonie avec l'architecture de la voûte principale, on a figuré sur leur surface les arêtes et les nervures des voûtes ogivales.

Cet acte de vandalisme et d'ignorance qui a fait disparaître de précieux restes de peinture byzantine, nous remet en mémoire une petite anecdote qui donne une idée malheureusement trop exacte du peu d'intelligence que montre bien souvent certains membres du clergé dans les ques-

tions artistiques. Un de mes amis, grand amateur des antiquités religieuses du moyen-âge, qui bien souvent avait gémi des réparations ridicules auxquelles ont été et sont encore exposées nos vieilles basiliques, blâmait vivement les prêtres qui ont la funeste manie de faire blanchir l'intérieur de leur église. Un curé auvergnat, mêlé à la conversation, approuvait avec chaleur les paroles d'indignation qu'on venait de prononcer; tout-à-coup, avec une naïveté et une assurance qu'il est impossible de reproduire: « Oh! Monsieur, s'écria-t-il, vous avez bien raison: c'est abominable de blanchir les églises; parlez-moi d'une jolie petite couleur nankin. » Cette *jolie petite couleur nankin*, dont on a souillé Notre-Dame du Puy et Saint-Michel, était celle dont il venait de faire barbouiller son église. Que répondre à de telles paroles? Hélas! rien... On ne pouvait que gémir de l'état critique dans lequel se trouvent placés nos monumens. Il ne fallait pas en effet en vouloir à ce prêtre de manifester ainsi ses idées; car il ne faisait que traduire et mettre en évidence une pensée qu'une instruction mieux dirigée modifiera sans doute bientôt. Les belles peintures or et azur, qui décoraient autrefois nos riches églises romanes de l'Auvergne et du Velay, n'est-ce pas ainsi qu'elles ont disparu?

L'église du monastère de Chanteuges présentait donc dans le principe un porche dans lequel on

pénétrait par une ouverture latérale. La porte d'entrée principale, dégagée en ce moment de ce porche, ouvre dans un pignon surmonté d'un énorme clocher. Ce clocher, qui a sans doute été construit par l'abbé de Saint-Nectaire, a dû être jadis surmonté d'une flèche élancée et gracieuse, dont il ne reste plus aucune trace. Bien qu'il n'offre en lui-même rien de remarquable, nous engageons cependant les personnes qui viendront faire un pélerinage artistique aux ruines de cette vieille abbaye, à monter sur cette tour. Outre la belle vue dont ils pourront jouir, ils trouveront encore plusieurs statues dignes de leur attention. Ces statues, au nombre de huit, sont d'un style lourd et trapu. Elles portent le costume du 16e siècle et représentent les apôtres. C'est l'art dans toute sa naïveté, tout à la fois si simple et si expressive. Le statuaire a taillé dans la lave de nos volcans ces mêmes costumes qui sont représentés sur les tapisseries de la Chaise-Dieu avec tout l'éclat des couleurs les plus riches et les plus brillantes. On pense bien qu'elles n'ont pas été faites pour occuper la place où on les voit; et en effet, on remarque dans la petite chapelle des abbés, dont nous parlerons bientôt, les douze consoles qui très-certainement les ont supportées. Une disposition à peu près semblable existe dans la chapelle que les ducs de Bourbon avaient dans l'ancienne abbaye de Cluny.

A l'intérieur, l'église présente une nef à voûte ogivale, deux collatéraux voûtés en demi-berceau et un eextrémité orientale terminée par trois absides en cul-de-four. L'abside du milieu est beaucoup plus vaste que celles des nefs collatérales.

La nef principale a quatre travées. Chaque pilier se compose d'une masse prismatique flanquée, sur ses quatre faces, d'une colonne demi-cylindrique. L'arcade est un plein-cintre décoré d'un arc doubleau.

Nous ferons remarquer la simplicité du plan de cette église. Elle n'a pas de transepts et les bas-côtés ne tournent pas autour du chœur, mais aboutissent, comme nous l'avons déjà indiqué, à une chapelle en cul-de-four. C'est là une disposition fort heureuse pour une basilique chrétienne, et nous proposons ce plan comme un type à suivre pour toutes les reconstructions d'églises qui se font dans notre temps. On éviterait par là ces constructions massives et disgracieuses qui choquent le regard et ressemblent à tout, si ce n'est à un édifice religieux. L'exécution d'un tel monument serait tout à la fois facile et peu dispendieuse.

L'ornementation générale de l'église est assez soignée. Tous les chapiteaux méritent de fixer l'attention ; certains même sont dignes d'être examinés avec soin. Ils sont rehaussés de sculptures d'une bonne exécution. Ce sont des feuillages, des entrelacs, des animaux fantastiques, des su-

jets religieux, comme on en voit dans la plupart des églises romano-byzantines.

En dehors de son architecture, l'église de Saint-Marcellin de Chanteuges (1) n'offre rien de bien remarquable. Nous signalerons cependant des stales en bois d'une belle exécution. Elles sont ciselées avec soin et datent de la restauration de l'abbé de Saint-Nectaire. La partie mobile du siége présente des masques grotesques d'hommes et d'animaux. On y voit, ici une tête de bœuf, là une tête d'éléphant, ailleurs un moine qui s'arrache la barbe. Çà et là, sur les boiseries, on aperçoit les coquilles de S. Jacques, qui indiquent, à n'en pas douter, que ces stales sont dues à Jacques de Saint-Nectaire.

Il ne faut pas sortir sans avoir vu quelques autres statues en pierre fort mutilées, qui sont dispersées dans l'église. Deux de ces statues, taillées dans la brèche volcanique des environs,

---

(1) « La raison pourquoy i'ai écrit icy sa vie (de S. Marcellin), c'est que l'église clostrale de Chanteuges lui est dédiée de temps immémorial, au rapport du Martyrologe de Pébrac. Sa teste est sur le maistre autel, avec quelques autres siens ossemens et son manipule. Dans la sacristie de la mesme église est la teste et les omoplattes ou les grands os des épaules de S. Panace, évesque et confesseur, dont la feste est célébrée dans la mesme église, le vingt-quatrième de juillet, et au-dessous de l'autel sont les corps de saint Autolion et Cassion, martyrisés en Auvergne. » (BRANCHE, *Vie de Saints d'Auvergne*, 1 vol. in-12).

représentent des apôtres en costume du 16e siècle et font partie de la collection de la chapelle des abbés.

L'extérieur de l'église est fort simple. Un pilastre épais, qui sert de contrefort, correspond à chaque travée. Entre chacun de ces pilastres, sous la corniche, on voit trois fenêtres en plein-cintre, dont deux sont simulées. Le mur de la nef centrale présente la même disposition, seulement on ne peut plus en juger du dehors. Pour nous en assurer, nous avons été obligé de monter dans les greniers qui règnent au-dessus des bas-côtés.

Nous devons consigner, comme un fait remarquable, l'absence de mosaïque dans la décoration de l'église de Chanteuges. On sait en effet qu'il est peu d'églises anciennes de l'Auvergne ou du Velay qui ne présentent, soit des marqueteries, soit un appareil de pierres de diverses couleurs. Nous ne croyons pas toutefois qu'on puisse tirer aucune induction de cette observation, car sur le goût d'une époque il n'y a rien d'absolu et aux règles les plus générales il y a toujours des exceptions.

A l'extrémité orientale de l'église, il existe encore une charmante petite chapelle et les débris d'un cloître placé entre cette chapelle et l'église dont nous venons de parler. Cette chapelle, qui appartient au style ogivale fleuri, a été construite, ainsi que nous l'apprend l'Histoire manuscrite de la Chaise-Dieu, par l'abbé Jacques de St-Nectaire.

Toutes les décorations intérieures ont été détruites à l'époque de la révolution, et il ne reste plus maintenant à examiner que deux portes latérales, sculptées avec beaucoup de soin et d'habileté. Le style de ces portes indique la dégénérescence de l'art ogival. A l'extérieur, la partie supérieure de la porte nord offre un arc en anse de panier (l'arc tudor des Anglais), décoré d'un rinceau de feuilles de vigne et de grappes de raisin, fouillé avec beaucoup d'art et de patience. A l'intérieur, le point d'intersection de cet arc, dont la moulure se termine en pendentif, est surmonté d'une touffe épanouie de feuilles de choux frisés. De chaque côté de la porte s'élève un pilastre prismatique qui est divisé, dans sa hauteur, par des sculptures qui représentent deux petites figures d'anges, soutenant l'écusson aux armes de Saint-Nectaire. Enfin, l'arc de la porte est compris sous un autre arc plus élancé et plus gracieux, qui porte à son faîte S. Michel terrassant le dragon symbolique. La porte du nord est construite sur le même plan que celle dont nous venons de donner la description; seulement sa disposition est la même et à l'intérieur et à l'extérieur. Les sculptures sont aussi différentes : ainsi à la place des anges sont des figures dans l'attitude de la prière, et à l'amortissement du grand arc, l'Assomption de la Vierge. Cette porte, qui communique dans le cloître, est décorée sur sa face extérieure dans le même goût.

On voit aussi, dans l'intérieur de la chapelle, un Christ en bas-relief, d'un style semblable aux sculptures de ces portes. L'artiste l'a représenté au moment où il expire sur la croix et a figuré des anges qui soutiennent ses pieds et ses mains meurtris. Au-dessous est placée la tête de mort, symbole de notre fragile et courte existence.

Cette chapelle, dédiée à sainte Anne, est voûtée en ogive. Le point d'intersection des arcs de la voûte montre encore, sur la clef, les cinq fuseaux aux armes de Saint-Nectaire. Comme tant d'autres monumens, cette chapelle a été dévastée par la tourmente révolutionnaire. Ses vitraux ont été brisés et son ameublement enlevé. On voit encore cependant, entre les trois fenêtres qui éclairaient cette chapelle, deux niches assez habilement sculptées. Les douze consoles, sur lesquelles étaient placées les statues qui sont aujourd'hui au clocher ou dispersées dans l'église de Saint-Marcellin, existent encore; mais elles sont dépourvues de toute sculpture

A l'époque de la révolution, cette chapelle fut vendue comme bien national, et devint propriété particulière. Son sanctuaire ne fut point respecté par l'acheteur, qui, voulant profiter d'une acquisition faite à vil prix, ne craignit pas de convertir la gracieuse chapelle des abbés de Chanteuges en un magasin à foin. Peut-être ce petit édifice, le seul de ce genre qui existe dans le département

de la Haute-Loire, était-il réservé à une destruction prochaine, quand notre conseil général, dont la sollicitude sait comprendre tous les intérêts du pays, a eu l'heureuse idée d'en faire l'acquisition. Espérons qu'il complétera cette bonne œuvre, en affectant à la restauration de la chapelle des abbés de Chanteuges la modique somme nécessaire pour sa conservation ! Pour notre part, nous ne saurions trop louer le zèle éclairé dont il a fait preuve dans cette circonstance; quand on voit les fonds d'un département aussi noblement employés, on applaudit toujours aux vues élevées des hommes à qui sont confiés nos intérêts les plus chers.

Nous n'avons plus qu'une observation à faire sur les antiques constructions de Saint-Marcellin. Dans la première cour, de la porte d'entrée à la chapelle Sainte-Anne, régnait une longue aile de bâtiment, dont il ne reste plus que quelques pans de murs en ruine. La façade du côté du levant est cependant assez bien conservée. On y remarque cinq ouvertures à cintre très-surbaissé et parfaitement semblables à celles qui existent dans les constructions les plus modernes de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ces grandes fenêtres paraissent avoir donné autrefois sur une terrasse qui joignait ce bâtiment, mais qui est maintenant détruite.

Disons aussi un mot de l'église de Saint-Saturnin qui s'élevait jadis au milieu de la partie du village

de Chanteuges, qui est construite sur l'extrémité nord de la plate-forme. Elle fut, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, donnée par Bertrand à l'abbaye de Chanteuges et servait d'église paroissiale. Pendant la révolution elle a subi le sort malheureux de tant d'autres monumens religieux. Elle était bâtie dans le style romano-byzantin, autant qu'il est permis d'en juger par l'examen des faibles restes qui sont encore debout. Un pauvre malheureux a établi sa demeure dans cette ancienne église. Profitant des constructions qui restaient, il a voulu au moins loger sa misère dans un coin de ce temple d'où l'on avait expulsé la divinité.

§. IV. TRADITIONS.

Les traditions de Chanteuges ont été plus respectées que ses monumens, et un usage, fort bizarre et très-éloigné de nos mœurs actuelles, n'a point eu à souffrir de l'esprit d'innovation des dernières années du 18e siècle. Maintenant encore, le jour de la fête patronnale de Chanteuges, le dimanche de la Pentecôte, les jeunes gens de cette paroisse se livrent à des divertissemens dignes du plus beau temps du moyen-âge. Très-certainement on n'a rien oublié du cérémonial de cette curieuse institution, et la tradition nous a tout transmis avec une scrupuleuse fidélité.

Ceux qui aiment à vivre dans le passé, à

interroger les sources de notre histoire et à connaître les mœurs de nos ancêtres, peuvent aller à la fête de Chanteuges. Nous leur assurons d'avance qu'ils seront satisfaits de la curieuse réjouissance qui s'offrira à leur regard. Voici, pour ceux qui ne pourront accomplir ce curieux pélerinage, une description qui ne donnera, il est vrai, qu'une faible idée de la réalité, mais que nous nous efforcerons de rendre aussi fidèle que possible.

A quelques pas du petit village de Chanteuges, dans la fraîche et riante vallée que baigne la Dège, est une prairie féconde dont les bords sont plantés d'aunes et de peupliers. On la nomme : *Pré du fou*, parce qu'elle est grevée d'une servitude qui ne permet de la faucher qu'après que la jeunesse de la commune s'y est joyeusement ébattue en foulant l'herbe aux pieds le jour de la Pentecôte. Outre l'inconvénient de voir ainsi sa récolte endommagée, le propriétaire actuel est encore tenu d'acquitter chaque année une rente de quinze francs. Cette somme, qui est donnée aux rois de la fête, sert à payer les réjouissances et les libations copieuses de la journée. Ce double droit, de fouler l'herbe de ce pré et de percevoir la rente, était autrefois supporté par les moines de Chanteuges. A l'époque de la révolution, ce bien fut vendu nationalement; mais la conservation de la servitude qui pesait sur lui fut formellement stipulée dans la vente.

Le jour de la fête de la Pentecôte, un pauvre mendiant auquel on a promis, pour le rôle difficile qu'il est obligé de jouer, quelques pièces de monnaie, va se blottir dans ce pré, évitant fort soigneusement d'être aperçu. La troupe de jeunes gens, conduite par les rois de la fête, se dispose bientôt à aller à sa recherche. Mais, avant de raconter la scène intéressante qui se passe dans cette rencontre, disons un mot du costume et de l'équipement si drôle des héros de cette fête.

Ils se couvrent la tête, comme les jeunes gens de la plupart des communes qui avoisinent Langeac, d'un énorme chapeau à la française sur lequel ils ont colé des plumes de coq, probablement en l'honneur de S. Gal, glorieux patron des habitans de Langeac. A ces plumes de différentes couleurs sont aussi mêlés de rubans, dont les teintes variées brillent du plus vif éclat. Un plumet surmonte cet énorme chapeau, dont la longueur d'une aile à l'autre excède quelquefois un mètre. De larges rubans, d'un prix souvent fort élevé, se croisent sur la poitrine de ces jeunes gens comme des buffleteries de fantassin. Ils sont armés la plupart de sabres, de fusils et de pistolets.

Pendant que le fou se cache dans l'herbe, les rois font ranger les jeunes gens qui sont venus se joindre à eux sur deux files, et tous ensemble, précédés d'un drapeau, ils s'avancent au son du fifre et du tambour jusque dans le pré. Ils font alors, en bon

ordre et suivis de la foule des enfans et des curieux, deux ou trois tours de cette prairie. De temps à autre, cependant, quelques-uns d'entre eux se détachent de la colonne pour chercher le malheureux mendiant qui fait le fou. Dès qu'ils l'ont rencontré, ils le renversent sur le dos, le prennent par un pied et le font tourner sur lui-même deux ou trois fois. Puis tout-à-coup ils saisissent un pistolet, le déchargent en l'air, et, brandissant leur sabre innocent et rouillé, ils vont rejoindre leurs camarades. Lorsque chacun d'eux s'est livré à cet exercice belliqueux, on quitte le pré du fou pour se rendre à l'église. Le pauvre mendiant, qui vient d'être bouleversé dans tous les sens, se relève alors pour accompagner cette joyeuse troupe, afin de lui fournir encore une fois le plaisir de se divertir à ses dépens. Le fifre et le tambour font entendre leurs marches bruyantes et dirigent la foule jusque dans la cour du monastère. Là, dès qu'on est arrivé, le fou est de nouveau renversé sur le dos, et les rois empanachés le saisissant par la jambe, lui font faire encore deux ou trois tours, après quoi ils lui donnent quelque argent en échange de sa complaisance et de sa docilité. Ils forcent aussi les boulangers qui sont venus vendre du pain à la fête à lui donner un petit gâteau d'un sou. Les rois abandonnent alors ce pauvre instrument de leur plaisir, ils entrent

dans l'église, et vont acquitter en cire la royauté qu'ils ont acquise aux enchères.

Nous ne poursuivrons pas les détails de la fête de Chanteuges, car ils sortent du cadre que nous nous sommes tracé; de plus, ils sont presqu'en tous points semblables à ceux qui se passent dans la plupart des fêtes balladoires de nos montagnes. On partage son temps entre Dieu, la danse et le vin; quelquefois on oublie Dieu, rarement la danse, mais toujours on est fidèle au vieux culte de la bouteille.

VANNEAU, — MICHEL, — JULIEN,

Sculpteurs du Velay;

Par M. Francisque MANDET, membre residant.

VANNEAU.

Ce fut le 20 mai que Monseigneur Armand de Béthune, jeune encore, puisqu'il n'avait que trente ans, fit son entrée solennelle au Puy (1).

---

(1) On n'eut pas plutôt appris que le prélat avait passé la nuit à Saint-Paulien, que le prévôt et les for-doyens partirent, pour aller le complimenter, à une lieue dans la campagne. L'évêque y reçut aussi les félicitations du lieutenant du sénéchal et du bailli de la cour commune. Le prévôt des marchands les suivit avec ses dix archers en casaque d'écarlate, et un escadron de

Les chroniqueurs contemporains nous ont transmis de longs détails sur les magnificences de cette fête, qui surpassa, dit-on, les royales bienvenues de Charles VII, de Louis XI et de François Ier lui-même. — Son premier soin, une fois installé, fut de ressaisir le pouvoir épiscopal sérieusement envahi par le chapitre métropolitain (1). La lutte fut longue, pénible, courageuse; mais enfin, les

---

quatre cents bourgeois, à la tête desquels était le baron d'Agrain. Venaient après eux six gros bataillons qui composaient le reste de la milice. — Après plusieurs décharges d'artillerie, le prélat vint mettre pied à terre sous un pavillon préparé pour le recevoir, et s'étant rendu à l'église de Saint-Laurent, il fut harangué par le supérieur du séminaire, etc., etc.

Vie de M. de LANTAGES, *liv.* V, *p.* 255).

(1) Voir pour ces curieux démêlés une brochure publiée en 1684, ayant pour titre : Jugement notable et contradictoire rendu par Messeigneurs le cardinal de Bonzi, etc...., par lequel Messire Armand de Béthune, évêque et seigneur du Puy, comte du Velay, suffragant immédiat de l'église romaine, a été maintenu dans sa juridiction épiscopale....., sur le fait du droit de visite, correction et actes en dépendans....., sur les honneurs dus au caractère épiscopal par les dignités, chanoines et chapitre de l'église du Puy....., sur la discipline à observer dans ladite église, et réception du cérémonial romain....., sur les fonctions prétendues par le chapitre sur les cures de la ville...., sur les avis du chapitre ès matières d'unions et autres affaires ecclésiastiques, etc. (Nous avons cru devoir signaler cette brochure à une attention spéciale, parce qu'elle contient en citations le dénombrement complet de toutes les pièces importantes relatives à l'Histoire de Notre-Dame du Puy).

querelles éteintes, Béthune s'empressa de donner à tous un témoignage de paix et d'affection. Il éleva, à ses frais, une église dédiée aux saints martyrs de la légion thébaine (1), et chargea du soin de l'orner un sculpteur flamand qu'on appelait VANNEAU.

Vanneau n'est pas notre compatriote, mais il a laissé de si beaux ouvrages dans ce pays, que son nom s'attache aux plus précieux souvenirs de notre histoire. C'est donc un devoir de parler avec reconnaissance du noble évêque qui employa une partie de sa fortune à créer, à embellir nos monumens (2), et de l'artiste habile qui porta chez nous l'intelligence, le goût des arts, et fit des élèves tels que ceux qui lui ont succédé.

---

(1) La noblesse de ses inclinations le portait à la dépense, et la piété qui ne les change pas, mais qui les rectifie, l'incita de bâtir en l'honneur des saints martyrs de la légion thébaine... il acheta dans ce dessein plusieurs maisons du penchant occidental de la cathédrale, que l'élévation avantageait d'un air pur et d'une riche vue, et il commença par une église où l'œil réjoui des proportions se perd entre l'éclat de l'or et la perfection des sculptures.

(*Hist. de Notre-Dame du Puy*, liv. III, ch. 25, par *Théodore*).

(2) La famille de Béthune avait toujours beaucoup aimé les arts et les lettres. *Hippolyte de Béthune*, père de notre évêque, par son testament supplie le roi d'accepter une bibliothèque de 2500 volumes manuscrits, rassemblés par les soins de son père et les siens, ainsi qu'un grand nombre de tableaux originaux des meilleurs peintres, des statues et des bustes antiques.

Nous chercherions vainement les statues, les bas-reliefs, aux endroits pour lesquels ils furent primitivement destinés. Tout a été brutalement saccagé, mis au feu aux époques désastreuses; à peine aujourd'hui si l'on retrouve quelques débris épars, et encore ce qui reste garde si peu la trace de son origine, que déjà on se demande d'où proviennent ces magnifiques fragmens de sculpture dispersés çà et là par la ville. — Donc cet article n'aurait-il d'autre but que de faciliter des recherches de jour en jour plus difficiles, nous croirions avoir accompli un travail utile. Nul doute que le ciseau du maître se reconnaît partout; mais n'est-il pas triste, quand un voyageur étranger nous demande avec admiration de qui sont ces belles choses, de ne savoir que lui répondre? Se taire alors n'est pas seulement de l'ignorance, c'est de l'ingratitude.

L'église de Saint-Maurice, celle qu'avait fait construire Mgr de Béthune, est déjà fermée. Vers les derniers temps, on dut la trouver sans doute trop humide, trop obscure et véritablement trop délâbrée. Il n'y a pourtant pas un demi-siècle encore que, grâces aux soins généreux de son fondateur, cette indigente église était une des plus richement parées du diocèse. Malheureusement, nous venons de le dire, tout y fut enlevé, brisé, brûlé, sans respect, sans pudeur, jusqu'au tombeau de l'évêque, qui était d'un admirable

travail et dont on ne sait plus où chercher même un débris.

Dans les greniers du monastère de la Visitation reposent, sous la poussière, plusieurs figures qui se trouvaient autrefois à Saint-Maurice. Ainsi, *les quatre évangélistes une Madeleine* et *quatre soldats armés* (1). — Ces soldats, qui probablement représentaient dans l'origine des guerriers de la légion thébaine veillant à la garde de la tombe de Béthune, ont eu de singulières destinées. Arrachés du sanctuaire, ils furent comme tout le reste destinés aux flammes; puis, épargnés à cause de leur attitude martiale, ils servirent aux farandoles populaires. A chaque fête de la république, on ne manqua jamais de les descendre au Breuil, pour les placer solennellement près du feu de joie; plus tard, aux offices anniversaires du 21 janvier, on les retrouva à Notre-Dame, postés en sentinelle à droite et à gauche du catafalque; aujourd'hui, que vont-ils devenir? — Quand Vanneau fut arrivé de Flandre, sa patrie, et que durant plusieurs années il travaillait à ces compositions, il ne songeait guère à l'attention que nous devions leur accorder de nos jours, et cependant cet homme fut, sur son

---

(1) Le couvent de Saint-Maurice, fermé lors de la révolution, fut plus tard donné aux dames de la Visitation, ainsi que l'ancienne église. Voici comment les objets dont nous parlons se trouvent aujourd'hui en leur pouvoir.

mérite, appelé du fond de la Pologne pour élever un mausolée au plus illustre capitaine de son siècle.

On voit dans la cathédrale quelques objets d'art du plus haut prix. Le soin avec lequel on les conserve, l'admiration qu'on témoigne en vous les montrant, consolent et rassurent ceux qui dans le cœur sentent un peu d'orgueil pour ce qui fait la gloire de leur pays. — Les ouvrages qui appartiennent ou plutôt ceux qu'on attribue généralement à Vanneau, pour ne parler encore que de lui, sont :

1° L'admirable *bas-relief du martyre de S. André*, placé dans la grande sacristie, à gauche en entrant. (Les dimensions de ce tableau peuvent être d'environ deux mètres carrés). — Le saint apôtre vient d'être attaché sur la croix et va mourir en présence de la multitude. D'un côté, sont merveilleusement disposés des groupes de femmes, d'enfans et de soldats; de l'autre, apparaissent le proconsul et, derrière lui, sous un portique, quelques figures de la plus grande beauté : un vieillard appuyé contre une colonne, une femme, la mère ou la sœur de la victime, debout, dans l'attitude du désespoir. Sur la galerie qui couronne ce portique, se presse une foule immense de curieux. Le ciel est rempli d'anges qui s'avancent avec des palmes et des couronnes au-devant du martyr.

2° *Un cadre*, du travail le plus délicat et qu'on voit au-dessus du bas-relief dont nous venons de parler.

3° Quatre petits panneaux sur lesquels est sculptée la *passion de S. Maurice*, et deux autres, de même grandeur, représentant *l'Assomption de la Vierge* (1).

4° *La chaire à prêcher*, presque tout entière (2).

Si nous sortons de la cathédrale, pour entrer dans l'élégante chapelle de Saint-Maurice que viennent de faire construire les dames de la la Visitation, le premier objet qui frappera nos regards sera le magnifique encadrement qui entoure l'image de S. Maurice. Cet encadrement, placé au-dessus de la grille du chœur, est encore de Vanneau, ainsi que *le S. Augustin en prière et le Jésus-Christ chez le pharisien* qu'on aperçoit incrustés sur les deux faces d'une petite chaire mobile, qui n'est, il faut l'espérer, que pro-

(1) Fragmens, autrefois dans l'église de Saint-Maurice.

(2) Armand de Béthune avait fait poser un nouveau trône épiscopal, enrichi de colonnes et de statues d'un rare ouvrage (Histoire de Notre-Dame du Puy, par *Théodore*). Le milieu de l'église était orné d'une chaire à prêcher, en bois, d'un travail fini. Sur les panneaux de la hauteur d'appui étaient représentés en relief *les quatre évangélistes;* sur les côtés, au-dessus de la main-courante, étaient représentés en pied *S. Georges* et *S. Vozy*, premiers évêques du Velay; au-dessus de la couverture dominait le Père éternel donnant sa bénédiction. Tous les connaisseurs, principalement les artistes étrangers, venaient rendre hommage aux talens de VANNEAU.

(Manuscrit origin. de *Duranson*, pag. 85).

visoire, tant elle contraste avec le reste, par son mauvais goût. — Ces deux bas-reliefs se distinguent principalement par l'harmonie de la composition et par la grâce des détails. L'attitude éplorée de Madeleine, la figure sereine du Christ, surtout l'air narquois du pharisien, qui met ses lunettes pour mieux voir la belle repentie, sont admirablement bien rendus (1).

Vanneau passa presque toute sa vie au Puy; la généreuse protection de l'évêque et la célébrité qu'il s'était acquise suffisaient, au-delà de ses désirs, à son ambition. Plus d'une fois, il aurait pu choisir un théâtre plus digne de son talent, plus favorable à sa fortune; mais il joignait à une modestie extrême des goûts simples et des habitudes paisibles, aussi n'accepta-t-il que par dévouement la mission, si enviée par tant d'autres, d'aller en Pologne pour y élever le monument consacré à la mémoire glorieuse de Sobieski. On assure même qu'il ne se serait jamais décidé à ce long voyage, malgré l'honneur qui devait en réjaillir sur son nom, s'il n'y avait été pour ainsi dire contraint par l'évêque. Or, voici comment et pourquoi cette influence fut décisive en cette occasion : Armand de Béthune avait un frère qui

---

(1) Ces deux bas-reliefs étaient primitivement sur le portail de l'église Saint-Maurice.

venait souvent le visiter et qui s'était pris d'une vive admiration pour notre sculpteur; ce frère était François Gaston, beau-frère du roi Sobieski (1). En 1696, quand l'illustre souverain fut mort, sa veuve, qui souvent avait entendu parler de Vanneau, le désigna comme celui qu'elle désirait voir exécuter le tombeau de son époux. Ce fut donc naturellement Monseigneur du Puy qu'on choisit pour décider l'artiste. Celui-ci ne sut pas long-temps résister au noble protecteur qui depuis trente années lui témoignait une si constante affection, et il partit.

Vanneau mit près de trois ans à élever ce magnifique mausolée qui passe, dit-on, pour un des plus beaux de ceux qu'on admire dans la cathédrale de Cracovie (2). — Quand il eut terminé, il échappa aux nombreuses sollicitations qui le pressaient de rester en Pologne et il revint au Puy, apportant avec lui toutes les études composées pour l'exécution de son œuvre. — Ces

---

(1) François Gaston, marquis de Béthune, avait épousé *Marie-Louise* de La Grange d'Arquien, sœur de *Marie-Casimire*, reine de Pologne.

(2) Le monument du roi Jean Sobieski (mort à Wilanow, en 1696), est placé à côté du tombeau du roi Michel Wisniowiniecki. — La cathédrale de Cracovie est consacrée aux sépultures royales de Pologne; elle compte 18 chapelles et 26 autels. Les tombes sont placées dans ces chapelles.

études sont de grands et fort beaux bas-reliefs, représentant les victoires de Jean Sobieski sur les Turcs. Trois appartiennent à M. de Chaumeils et sont placées dans sa maison de la haute-ville; deux, les plus précieuses sans contredit, se trouvent, rue Raphaël, chez M. Lauriol. L'une de celles-là figure une statue de *la Force victorieuse*, couchée sur des trophées de batailles; l'autre, sans doute spécialement dédiée à Armand de Béthune, puisqu'elle est surmontée de ses armes, représente l'ensemble du *monument funéraire de Cracovie*. Comme cette dernière est d'un travail parfait et doit vraiment être signalée à l'attention publique, nous allons essayer de la décrire ici :

Sur un tombeau de forme antique et chargé d'attributs militaires, un guerrier est étendu, la tête appuyée sur un casque, le front penché dans l'attitude de la méditation. Ce guerrier, c'est bien Sobieski; car le costume qu'il porte est le même que celui de la statue équestre du pont de Lazienski (1). — Le sarcophage repose sur un piédestal dont une des faces, la seule qu'on puisse voir, est ornée d'armes conquises, au mi-

(1) Stanislas-Auguste Poniatowski, dernier roi de Pologne, après son entrevue avec Catherine II et Joseph II, en Ukraine, en 1787, où on s'occupa beaucoup des affaires de la Turquie, fit élever la statue équestre de Sobieski, sur le pont de Lazienski, à Varsovie.

lieu desquelles est accroupi un ennemi vaincu, les bras enchaînés, foulant aux pieds le masque de Méduse.

A ce monument sont adossées des cariatides de la plus merveilleuse beauté et d'une hardiesse de composition digne de Michel-Ange. — Des deux côtés, entre des colonnes grecques, on voit aussi de charmantes figures. A droite, celle d'un vieillard assis et écrivant; à gauche, celle d'une femme âgée, dévidant son rouet. Les groupes d'anges qui soutiennent ces statuettes, sont d'une grâce, d'une exécution admirables. —La corniche supérieure, qui couronne l'ensemble, n'est pas moins belle que le reste.

Vanneau avait ébauché une vaste composition qui, assure-t-on, lui fut commandée par le cardinal de Polignac. C'était un groupe destiné à embellir le palais des quatre-Nations, à Paris. — Nous ne savons pourquoi ce sujet ne fut point ensuite exécuté; mais ceux qui ont vu l'original regrettent que l'œuvre de notre habile sculpteur n'ait pas été suivie (1).

---

(1) Nous voulons, à ce sujet, faire une observation contre certains ouvrages prétendus historiques et qui malheureusement sont en trop grande faveur au temps actuel. Ces ouvrages, la plupart écrits par des hommes étrangers ou qui ne connaissent pas le pays dont ils parlent, quoiqu'ils prétendent le faire connaître aux autres, ne sauraient être considérés que comme de véritables spéculations industrielles, plus capables d'égarer que

Le dernier travail auquel s'appliqua notre artiste, est malheureusement celui dont il nous reste le moins de traces. Nous voulons parler de la tombe de l'évêque (1). Peut-être un jour parviendrons-nous à découvrir ces précieux vestiges, et nul doute alors que cette œuvre de pieuse reconnaissance sera publiquement rendue à la vénération de tous!

---

d'instruire. — En tête, nous devons citer les Magasin et Musée pittoresques, dont quelques-uns parlent des monumens et de l'histoire de notre pays de la façon la plus inexacte.

Cependant, ce qui se pardonne à des publications éphémères ne saurait passer sans critique, quand le livre devient plus considérable ou que le nom de l'écrivain semble aspirer à un plus grand crédit. Aussi ne saurions-nous applaudir M. TOUCHARD-LAFOSSE, dont le livre intitulé : *La Loire historique, pittoresque et biographique* n'est, au moins pour ce qui regarde le Velay, qu'une compilation faite à la hâte et remplie d'erreurs. — Pour n'en citer ici qu'une seule relative à notre sujet, voici ce que rapporte cet historiographe, à propos du travail que fit Vanneau pour le monument des Quatre-Nations. Cette ébauche fut jadis donnée à la famille d'Apchier, qui la plaça d'abord au château du Thiolent et qui ensuite la fit transporter à Brassac, où elle est encore depuis nombre d'années. *On doit*, dit-il, *s'empresser d'aller visiter le château de Thiolent. Là fut rendu jadis un hommage à l'une des grandes renommées de la terre ; M. de Béthune, évêque du Puy, y fit élever un monument à la mémoire de Jean Sobieski, roi de Pologne, dont ce prélat était le parent...* Quelle confusion !... Et il ajoute : *Tel est l'ascendant des grandes vertus, que les révolutions en respectent le souvenir! Le mausolée de Thiolent n'a pas été détruit durant nos troubles civils.*

(1) Armand de Béthune est mort en 1703.

MICHEL.

Vers le milieu de la rue Pannessac, on voit une maison chargée de sculptures très-soignées et d'un style fort élégant. On assure que cette maison fut construite par Vanneau et que c'est en cet endroit qu'il établit son atelier. — Parmi les ouvriers qui travaillèrent à l'ornementation de la façade étaient deux frères appelés Michel. L'aîné, alors maître maçon, devint plus tard célèbre architecte; le second, ouvrier dégrossisseur de pierre chez notre sculpteur, mourut en Espagne, étant chevalier de Saint-Jacques, professeur de sculpture et de peinture à l'Académie de Madrid, etc., etc. C'est de ce dernier que nous voulons parler.

En pratiquant les arts ainsi que le faisait Vanneau, il devait nécessairement en inspirer le goût à ceux qui l'entouraient. L'exemple n'est-il pas le meilleur enseignement?.... C'est lui qui excite l'homme à imiter ce qu'il voit faire; l'émulation le pousse ensuite à atteindre son modèle; et si le talent se joint à l'ambition, plus tard il cherche à le dépasser. — Le maître ne tarda pas à reconnaître que son jeune apprenti Michel était celui de ses élèves qui montrait le plus d'aptitude; aussi s'empressa-t-il, avec ce généreux elan d'ame qui est dans tous les artistes, d'échauffer le germe

précieux qu'il entrevoyait, d'enseigner attentivement cet enfant que l'art lui donnait pour fils.

Michel fit de rapides progrès; nous ne saurions dire cependant quelles furent ses premières œuvres, ni même assigner une date certaine aux fragmens qui restent de lui. Quoiqu'il se soit écoulé à peine un siècle depuis le temps dont nous parlons, les arrangeurs et les démolisseurs ont été si vite, ont si peu respecté, ont si peu compris ce qu'ils frappaient de mort en le touchant, qu'on ne sait s'il ne faut presque pas autant gémir sur le goût funeste des uns que sur le vandalisme des autres. — Pour n'en citer qu'un exemple, les buffets d'orgue de Notre-Dame étaient jadis recouverts par de gracieuses boiseries ornées de peintures. Or, l'on sait que, par une disposition singulière, ces orgues se trouvaient placées au milieu de l'église, au-dessus de la porte d'entrée (1), par conséquent disposées de façon à présenter sur chaque face différens objets de sculpture. Vanneau y avait travaillé, Michel après lui, et d'autres encore. Il arriva cependant que lors-

(1) Le grand escalier se poursuivait en droite ligne et l'on pénétrait dans l'église par le milieu, de façon que comme il y avait deux autres grandes portes à droite et à gauche du chœur, les anciens disaient : *On entre à Notre-Dame par le nombril et l'on en sort par les deux oreilles.* Les orgues, placées au-dessus de l'entrée centrale, servaient en même temps de tambour.

que l'architecte Portal (1) eut appliqué au fond de l'église l'immense instrument, quantité de figures, de statues ne purent trouver place, et sans plus de souci furent jetées dans les décombres. C'est là que nous avons trouvé deux cariatides, grandes et belles comme nature; d'autres se sont perdues au fond des friperies, et si par hasard on visitait la vieille tour de Saint-Mayol, on pourrait apercevoir dans un coin les derniers débris des *réparations* commises en 1780.

On attribue à Michel, 1° *les quatre anges* qui sont aux angles de la grande sacristie de Notre-Dame; 2° *le saint André sur la croix*, bas-relief placé à l'entrée de l'église, au-dessus de la porte de la petite sacristie; 3° *la grande Assomption de la Vierge*, qu'on voit dans la coupole au-dessus du maître autel. Cette vaste composition, fût-elle seule, suffirait pour établir la renommée de notre compatriote. Il n'est personne, en voyant la grâce, le mouvement, l'expression de cette

---

(1) Les orgues, qui se trouvaient au milieu de l'église, furent transportées au fond, d'une seule pièce. M. Portal, architecte de la restauration de ce monument, trouva le moyen de baisser ces orgues pour les faire passer sous un arceau qui gênait, de les faire rouler sur des madriers et de les élever de nouveau là où elles sont actuellement. Cette manœuvre eut lieu en peu de temps et tandis que l'organiste, qui était des meilleurs, faisait briller son talent.

(Manuscrit *Duranson*, pag. 86).

angélique figure, qui ne se sente pour l'admirer assez d'intelligence dans son cœur.

Michel quitta le Puy pour aller se perfectionner à Lyon, où bientôt il devint un des plus habiles de l'école. — Nous regrettons vivement ici de ne pas connaître quels ouvrages sortirent alors de son ciseau; mais sans doute qu'ils durent être bien remarquables, puisque, sur leur renommée, notre sculpteur fut appelé en Espagne, comme Vanneau l'avait été en Pologne, pour y exécuter le tombeau d'un prince d'Aragon.

L'artiste partit, et le succès de son œuvre fut tel, que le roi lui fit offrir la décoration de Saint-Jacques et une place de professeur à l'Académie. — Michel, qui avait été annobli et qu'on ne connaît aujourd'hui que sous le nom de *Don Robert*, justifia ces honneurs en dotant Madrid et l'Espagne de plusieurs monumens de la plus grande beauté.

Cependant, dans sa haute fortune il n'avait point oublié son frère, qui l'avait accompagné lors de son premier voyage à Lyon. Celui-ci vint se fixer à Madrid et y fut bientôt apprécié. Toutefois il exerça peu de temps sa profession d'architecte; son goût pour l'étude lui avait fait prendre rang, sous le nom de *Don Pedro*, parmi les érudits les plus distingués, et lorsqu'il mourut, il était en possession de la charge de bibliothécaire du roi et de plusieurs dignités importantes qu'il ne dut qu'à son seul mérite.

JULIEN.

—

A quatorze ans, Julien gardait encore les troupeaux de son village. Ignorant, comme le sont tous les enfans incultes de nos montagnes, il ne savait ni lire ni écrire. Avant le jour, il partait, allait s'asseoir au pied d'un arbre; et le soir, rentrait joyeux dans l'étable de son père, sans autre ambition que celle de vivre toujours ainsi.

Ses parens étaient pauvres. Un seul parvint à force de travail à entrer chez les Jésuites, où il se distingua, dit-on, par son savoir. Ce fut lui dont l'œil intelligent sut reconnaître, sous l'enveloppe grossière du jeune pâtre, l'homme de génie. Grâces lui soient rendues!..... — Un jour, le digne prêtre rencontra par la campagne son jeune neveu, qui ne l'aperçut pas d'abord. Assis au bord d'une fontaine, Julien paraissait occupé d'une figure en terre qu'il pétrissait attentivement dans ses doigts, sans autre secours que celui d'une branche d'arbre ramassée à ses pieds. L'abbé était émerveillé, et quand l'enfant vit qui le regardait, il se leva tout confus, s'excusant d'avoir si mal réussi..... « Si mal, reprit le bon » parent, c'est bien, au contraire; courage, et » tu réussiras... » Il dit, l'embrassa avec transport, courut à Saint-Paulien prévenir sa famille,

puis vint le reprendre, le conduisit au Puy et le plaça en apprentissage chez un sculpteur nommé Samuel.

Ce premier trait de la vie de notre illustre compatriote a bien souvent été raconté par lui, les larmes aux yeux. Je le tiens d'un vieil octogénaire qui fut son ami il y a plus de soixante ans, et qui me le redisait il n'y a pas trois jours encore.

Bientôt Julien fut plus habile que son patron; aussi son oncle se hâta-t-il de le conduire à Lyon pour le confier aux soins de Pérache, directeur de l'Académie. Pérache était un professeur d'un haut mérite, sous lequel, avec de pareilles dispositions, il était impossible de ne pas faire de rapides progrès. En peu de temps, notre jeune artiste surpassa ses rivaux dans tous les concours; et la 1re médaille qui fut donnée par l'Académie lyonnaise, ce fut lui qui l'obtint. — Son maître, enthousiasmé, l'emmena à Paris pour le recommander à son compatriote Guill. Coustou, sculpteur du roi.

Julien se rappelant alors la prophétie de son bienfaiteur, se prit d'un violent amour pour l'étude. Pendant dix longues années, il voulut rester enseveli sous la poussière des écoles. Son nom ne fut plus prononcé; seulement, en 1765, il tenta le concours pour le grand prix de sculpture

et obtint le prix à l'unanimité. — Trois ans après, le jeune lauréat partait pour Rome, comme pensionnaire du roi. Sans doute, le temps le plus doux de sa vie fut celui où il vécut dans cette magnifique patrie des arts qui était vraiment la sienne aussi; car Julien se distingua entre tous par l'harmonie, la simplicité, la grâce naïve de son génie.

Cependant, il ne put rester sous ce beau ciel autant qu'il l'aurait désiré.— Coustou venait d'être chargé du mausolée du grand dauphin, pour la cathédrale de Sens. Déjà vieux, il avait besoin d'être secondé par d'habiles sculpteurs. Ce fut à Julien et à Beauvais, ses deux meilleurs élèves, qu'il s'adressa. — Ceux-ci se mirent immédiatement au travail, et non-seulement ils achevèrent les ébauches, mais la belle figure de l'*Immortalité*, la plus importante peut-être de la composition, est, on doit le dire, presque l'entier ouvrage de notre statuaire, ce qui n'empêcha pas que, suivant les injustes usages, ce fut au maître seul que revint tout le mérite. — L'artiste pouvait-il donc se trouver ainsi payé de ses laborieuses études, parce qu'il avait reçu le soir le prix de sa journée? Le salaire de l'ouvrier console-t-il jamais un noble cœur qui n'ambitionne que la gloire?

Puisqu'il fallait être de l'Académie pour conquérir le droit de signer son œuvre, Julien, que ses amis pressaient, se décida, quoiqu'en tremblant, à se faire inscrire. Il soumit, comme pièce

d'admission, *Ganimède versant le nectar*. Cette figure, disent les critiques contemporains, était infiniment supérieure à la plupart de celles des statuaires qui devaient le juger; cependant elle ne parut pas suffisante et le candidat fut repoussé.

Julien, l'homme le plus loyal du monde, s'était présenté sous les auspices mêmes de Coustou, alors recteur de l'Académie. Il savait que personne ne devait mieux l'apprécier puisqu'il avait travaillé si glorieusement pour lui, et il comptait sur son affection, au moins sur sa justice; mais le vieillard, qui sentait déjà sa vue s'affaiblir et sa main trembler, n'eut garde d'affranchir le crédule disciple dont plus que jamais il avait si grand besoin.

Un instant la force manqua au pauvre artiste, le désespoir s'était emparé de son ame, et sa tête parut se troubler..... M. Brunel, qui était alors à Paris et duquel je tiens cette circonstance, fut contraint de le veiller et le jour et la nuit; car le malheureux n'avait plus qu'une pensée, celle de mourir. — Enfin, la fièvre se calma, de bons amis, pleins de cœur, vinrent pour le plaindre et pour le consoler; mais lui, triste, découragé, voulait abandonner son art. Il sollicita même du gouvernement l'emploi de sculpteur de proues de vaisseau à Rochefort, et serait parti pour ne plus reparaître, sans les conseils généreux de Dejoux et de Quatremère de Quincy.

Hâtons-nous de dire que Julien ne fut pas vaincu par sa faiblesse. L'impuissance égarée par l'orgueil doit seule succomber dans une lutte semblable; mais un haut esprit triomphe, parce qu'il se relève toujours plus grand. — Deux années après, en 1778, Julien se remit sur les rangs. Cette fois il fut reçu par acclamations, à l'unanimité. Il se vengeait, en présentant un des chefs-d'œuvre de l'école moderne : cette merveilleuse figure du *guerrier mourant*, que tout le monde connaît.

Depuis ce jour, le ciseau du statuaire conquit l'indépendance. Alors le marbre lui appartint et désormais il n'eut plus, ni à rendre compte de ses pensées, ni à subir la loi d'une école mauvaise qui, depuis la fin du 17e siècle, précipitait fatalement les arts dans une honteuse décadence (1).

---

(1) Tout en suivant les leçons de son maître, G. Coustou, Julien s'était aperçu que pour parvenir à cette perfection dont les anciens avaient laissé de si beaux modèles, il fallait suivre une autre marche et embrasser d'autres principes que ceux qui étaient en vigueur à cette époque. En effet, les arts, après avoir brillé de la plus vive lumière pendant les dernières années du règne de Louis XIII et la plus grande partie de celui de Louis XIV, avaient dégénéré de la manière la plus rapide; et sous le règne du successeur du grand roi, ils étaient parvenus à un tel point de dégradation que la France se trouvait l'objet de la dérision des autres nations de l'Europe. — Le mal prit sa source dans les mesures même qu'un sage ministre, Colbert, avait cru devoir adopter pour maintenir les arts dans l'état de splen-

Il faut donc reconnaître qu'il y a une grande supériorité dans l'intelligence de cet homme qui, au milieu des influences qui l'étreignent de toute part, se trouve encore assez de vigueur pour quitter son siècle et remonter aux sources pures et abondantes des époques glorieuses.

Dirons-nous maintenant quels furent les principaux ouvrages de Julien? Et d'abord son *Lafontaine*, miraculeuse image dans laquelle le marbre a pris les traits, le naïf sourire, l'esprit et presque la voix du bon poète. Julien, dont les

---

deur où les avait élevés la haute protection de Louis XIV. — Lebrun fut nommé premier peintre du roi, et tous les travaux de peinture et de sculpture furent dirigés par lui et exécutés par des artistes de son choix. Tout prit alors une même physionomie; car pour obtenir la faveur du gouvernement, il devint nécessaire d'adopter la manière du maître, et dès ce moment les arts déclinèrent. — Tant que Lebrun fut à leur tête, ses talens purent excuser l'empire qu'il exerçait sur eux; mais lorsqu'après lui les artistes furent obligés d'obéir à des hommes qui n'avaient pour tout mérite que le titre de *premier peintre du roi*, le mal n'eut plus de remède et la décadence atteignit son dernier période.

La sculpture n'ayant pas pour elle le prestige de la couleur, est tenue par cela même à une imitation plus exacte et plus sévère des formes extérieures. Son premier mérite consiste dans la pureté du dessin, et la profondeur de l'expression doit s'y unir à la grâce et à la simplicité des poses. — Ces principes, suivis par les Grecs et que les *Germain Pillon*, les *Jean Cousin*, les *Pujet* même, avaient cherché par tous leurs efforts à main-

goûts, les mœurs étaient si semblables à ceux de Lafontaine, pouvait seul retrouver sous son ciseau cette candeur maligne, ce génie du cœur si simple et si profond. — L'original, grand comme nature, est un des trésors de nos collections nationales; la petite copie que possède le Musée du Puy est d'une ressemblance frappante.

Louis XVI, un des plus vifs admirateurs de cette belle composition, voulut voir et complimenter l'auteur. Julien se rendit à Rambouillet, où était alors la cour. Dès que le roi sut que l'artiste

---

tenir en honneur, furent entièrement abandonnés lorsque les arts eurent été asservis à une espèce de dictature.

La sculpture rechercha les effets étrangers à son essence; une exagération théâtrale dans l'expression et dans la disposition des figures dénatura entièrement ce bel art. Une négligence excessive dans le dessin, que l'on qualifiait de facilité et de grâce, remplaça la noble simplicité des anciens; et la fausse idée que le ciseau pouvait rendre les mêmes effets que la peinture, acheva de le défigurer.

Cette impulsion funeste, imprimée à l'art, était tellement suivie à l'époque où Julien obtint son premier succès, que ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit un artiste inconnu tenter de secouer le joug sous lequel ses maîtres même voulaient le tenir courbé. Mais déjà *Vien* avait fait pour la peinture ce que Julien essayait dans un art qui n'offre pas moins de difficultés, et c'est à cette nouvelle marche qu'il doit tous ses succès.

Observations historiques sur le titre de Restaurateur de l'art statuaire en France, *donné à Julien.*

(*Biog. univers.*, 1818, tom. XXII, pag. 145).

arrivait, il quitta brusquement tout le monde, vint au-devant de lui et l'embrassa. Il le fit, le même jour, dîner à ses côtés; puis, au moment de partir, lui offrit un riche cadeau et lui commanda une figure pour la laiterie, le laissant libre sur le choix du sujet. — Le timide statuaire se retira vivement troublé d'un si gracieux accueil, et courut s'enfermer dans son atelier. Jamais il ne s'était cloué au travail avec une telle ardeur. Ses amis les plus chers pouvaient à peine l'entretenir; mais lui brûlait d'impatience de se montrer plus magnifique encore que le roi, dans les largesses de son génie.

Le public admira bientôt les deux élégans bas-reliefs de la *chèvre d'Amalthée* et d'*Apollon chez Admète*. Je ne dirai rien de la soudaine apparition de la *Baigneuse;* tout le monde sait quel enthousiasme la fêta; pour elle furent épuisés tous les éloges.

La *Galatée*, qui vint plus tard, dut aussi paraître une œuvre bien surprenante, puisque les contemporains la proclamèrent la statue de femme la plus parfaite.

Il serait trop long de suivre chronologiquement l'histoire complète de notre compatriote. On le voit se reposer de ses vastes compositions, en allant embellir de quelques bas-reliefs la nouvelle église de Sainte-Geneviève; ou bien, tantôt en faisant quelques copies d'après l'antique, pour ses

amis ; tantôt en s'acquittant envers son médecin, par l'envoi inattendu d'une *Hygie*, statuette charmante, dont notre Musée possède une excellente épreuve.

Julien avait depuis long-temps la pensée d'acheter dans nos montagnes une propriété modeste où il pût venir tous les ans se reposer des longues veilles parisiennes. — Ce fut en l'an 5 de la république qu'il arriva pour faire son acquisition. Il descendit au Puy chez M. Brunel, avec lequel il avait toujours entretenu de bonnes relations. Cet ami, presque nonagénaire, existe encore, et c'est lui, je crois l'avoir déjà dit, auquel je dois une partie de ces détails. Je suis allé le voir, il y a quelques jours, et il m'a reçu dans la même maison, dans la même chambre qu'habitait Julien ; et cette chambre est encore remplie de touchans souvenirs de l'affection du grand homme. Sur la cheminée, se trouve son portrait en bas-relief, exécuté par Beauvais ; plus loin, une petite composition originale, représentant la *Matrone d'Ephèse*, sujet tiré de Boccace, et rendu par notre artiste avec un goût parfait. La matrone éplorée est assise sur le tombeau de son époux. Couverte de longs voiles de deuil, elle se penche sur l'urne, tandis que l'amour s'avance traîtreusement par derrière et lui enfonce un trait dans le cœur. — Plus loin encore, on voit la *nymphe Echo poursuivant Narcisse*, figure suave et légère, pour

laquelle l'auteur lui-même conservait une tendre prédilection.

Dans ce voyage, Julien se choisit une retraite près du village de Vals et fut l'habiter quelques mois. C'est là qu'il créa le modèle de la statue du *Poussin*, sa dernière œuvre; il partit ensuite et quitta le pays pour ne plus le revoir.....

Déjà nous aurions dû dire que la révolution lui avait tout enlevé. Il ne faut pas croire cependant que, quoique devenu pauvre, il oubliât jamais ses parens dans la pauvreté.... Nous serions rassurés d'avance, n'eussions-nous pour témoignage que ce que nous connaissons de son caractère et de sa vie; mais sur ce point, il nous reste de précieux documens que nous devons à la bienveillance de M. le maire de Saint-Paulien. Ces documens, vrais trésors de famille, sont des lettres écrites par Julien à M. Armand père, qui était son ami.

Dans les premières, et nous les avons toutes lues avec avidité, on voit que chaque année il ne manqua jamais d'envoyer des secours à ses frères et qu'il leur abandonna même la part de son patrimoine. — Plus tard, vient-on lui annoncer qu'un de ses neveux est grièvement malade, il se hâte d'écrire à son ami :

« L'intérêt que vous prenez à mes parens et à » moi me fait oser vous écrire ces deux mots » pour vous prier de vouloir bien continuer vos » bontés à mon neveu, Benoît Julien. Le tableau

» que vous prenez la peine de me faire, concer-
» nant sa situation, ne me sort point de l'idée !..
» Plus je lis et relis votre lettre, et plus je suis
» pénétré d'affliction, à ce point que je ne puis
» me livrer à mes occupations journalières... J'ai
» toujours ce pauvre affligé en ma présence.....
» Coûte que coûte, poursuivez vos bienfaits..... »

Ce neveu vint à mourir; aussitôt toute la famille, en annonçant cette triste nouvelle à Paris, ne manque pas de rappeler ses nombreux besoins à celui qu'elle regarde comme très-riche et qui déjà a tant fait pour elle. — Julien raconte alors sa triste position et se plaint amèrement de la cupidité des siens.

« Mon digne ami, écrit-il le 27 messidor an 10,
» je savais déjà par ma sœur la mort de mon
» pauvre neveu.... Si je suis venu à son secours,
» ce n'est pas que j'eusse bien le moyen; mais,
» pénétré de sa situation, je me serais plutôt
» privé du nécessaire pour le soulager..... Mes
» parens, à cause de cela sans doute, me croient
» ici dans la plus grande opulence : l'un me de-
» mande pour rétablir le devant de sa maison,
» les autres mille choses. Il y a quelques années,
» j'ai déjà envoyé pour le rétablissement de cette
» même maison, et aujourd'hui ils reviennent à la
» charge. Qu'ils apprennent donc que je ne suis
» point un Crésus; qu'à la vérité, sans la révolution,
» je les aurais mis tous à leur aise et que j'y

» serais aussi... » — Puis il ajoute : « Oui, j'aurais
» fait beaucoup pour ma famille, si la révolution
» ne fût venue ; mais elle m'a tout fait perdre.
» Elle m'emporte au moins 250 mille livres, soit
» de travaux, soit d'argent placé çà et là...... » —
Pourtant, malgré ses plaintes, Julien ne peut résister au noble sentiment qui l'entraîne. Il annonce qu'il se charge de l'éducation d'un des fils de son neveu ; et toutes les lettres qui suivent contiennent des dispositions généreuses et pour ce fils et pour les autres aussi ; car il craint que sa partialité ne provoque quelque jalousie.

Comme on le voit, notre compatriote n'avait pas oublié sa terre natale ; et si la mort, trop prompte à le frapper, ne fût venue empêcher l'exécution de sa promesse, quel beau marbre serait aujourd'hui notre patrimoine..... Mais non, le marbre n'eût pas été plus épargné par le fanatisme que le fut le précieux argile dont l'artiste nous avait fait hommage.

Que ne pouvons-nous en ce moment, pour l'honneur du pays, arracher quelques-unes des tristes pages de son histoire. — En 1793, une populace furieuse fit un vaste auto-da-fé des plus précieux manuscrits de nos archives : les marbres, les sculptures, les tableaux les plus précieux, les plus saintes, les plus curieuses reliques de nos églises, cette antique image de Notre-Dame qui, depuis des siècles, faisait la fortune de ce

pays, tout fut vandalement anéanti. — Plus tard, les esprits s'adoucirent et chacun comprenant bien que la pierre et la toile ne peuvent être que d'innocentes victimes, on se prit d'un grand désespoir pour toutes ces pertes irréparables. — Sur la foi de ce remords, la ville fit venir à grands frais un buste de l'empereur qui n'était rien moins que du ciseau de Canova; de son côté, Julien envoya un buste semblable, tout entier de sa main. Ces deux chefs-d'œuvre, reçus avec enthousiasme, furent placés, le premier à la préfecture, le second à l'hôtel-de-ville. Un respect éternel devait les préserver; cependant quand arriva 1815, le marbre fut honteusement traîné sur la place publique, en plein soleil, par les ordres mêmes du chef de l'administration; et là, le marteau vint le briser en mille pièces, aux applaudissemens stupides de quelques exaltés. — Quant à la belle œuvre de notre compatriote, qu'un sentiment fraternel eût dû sauver de l'outrage, on ne lui fit même pas l'honneur de la montrer au peuple avant sa fatale exécution; elle fut lâchement détruite dans l'ombre.

Le vœu le plus cher de Julien fut exaucé: avant de mourir, il tenait à achever sa statue du *Poussin*. — Dans cette composition, qui est si belle, le peintre est représenté au milieu d'une nuit brûlante d'Italie, se levant à demi-nu, réveillé par l'inspiration. Le succès de cet ouvrage fut

universel et vint doucement fermer les yeux de l'auteur. — A peu près vers cette époque, Julien reçut la croix de la légion-d'honneur. L'impératrice Joséphine vint la lui apporter elle-même chez lui, au Louvre, où il habitait. La joie du vieil artiste fut grande lorsqu'il vit sa souveraine entrer dans son atelier, admirer tour-à-tour chacun de ses ouvrages et le féliciter avec cette délicatesse, ce bon goût, ce sentiment si élevé des arts que chacun lui connaissait.... « Quel heureux jour » pour moi, Madame, dit le vieillard attendri, et » combien mon cœur est ému de la visite que » vous daignez me faire.... Et cet honneur que » vous m'apportez, ajouta-t-il en prenant la croix » que la main de Joséphine plaçait dans la sienne, » je l'accepte...; mais hélas! comme une fleur » sur mon tombeau. »

Il était né en 1731, dans une chaumière, à Saint-Paulien. Il mourut à Paris, dans le palais du Louvre, en 1804, âgé de 74 ans.— Claude Dejoux, son confrère à l'Institut et son ami, lui fit élever à ses frais un tombeau, sur lequel sont gravés son portrait et une inscription qui rappelle ses titres à l'admiration de la postérité. C'est ainsi que l'auteur d'*Ajax*, de *Philopémen*, de *Catinat* et de tant d'autres beaux marbres, voulut honorer par un dernier souvenir l'illustre statuaire dont le jeune Experton, notre cher et habile compatriote, vient de reproduire si fidèlement les traits.

ARCHÉOLOGIE.

Par M. le V[te] DE BECDELIÈVRE, membre résidant.

Lorsque parurent dans le journal de la Haute-Loire les premiers fragmens de l'écrit qu'a publié M. Félix Grellet, ayant pour titre : *Des diverses opinions émises sur Polignac et ses Antiquités*, je crus devoir annoncer une réponse, je croyais à une discussion sérieuse, non sur les idées qui m'étaient propres, mais sur des faits nouveaux que j'avais fait connaître dans ma réfutation des notes Mérimée : faits qui, s'ils eussent été connus de cet inspecteur général, eussent probablement modifié les conclusions de son rapport au ministre de l'intérieur ; c'est ce que M. Grellet n'a pas même essayé. Les fragmens se sont succédés jusqu'au dernier, sans qu'il ait tenu compte de ces faits. Ainsi donc la question reste entière au point où je l'ai fait arriver, et je pourrais me dispenser d'argumenter sur un écrit qui ne répond nullement au mien, si je ne m'y étais formellement engagé.

Je me bornerai à un petit nombre d'observations sur quelques-uns des points principaux. Lorsque M. Mérimée rédigea ses notes, prises à la hâte, *il n'existait*, dit-il, *sur le plateau de Polignac aucun objet d'origine romaine, sinon le*

masque et l'inscription, et encore ces deux antiquités y auraient-elles été apportées à une époque incertaine.

Que reste-t-il de la première partie de cette assertion, depuis que des débris nombreux d'architecture d'origine antique ont été découverts sur le plateau même, dessinés par moi, et qui se voient encore sur place; depuis que nous y avons recueilli et que le Musée possède, des débris de briques, de tuiles romaines, et nombre d'autres morceaux de la même époque, emportés par les curieux ?

Ces fragmens, ces voussoirs, ces archivoltes, ces briques, ces tuiles et tous ces débris y ont-ils été apportés pour satisfaire le goût et la curiosité des anciens seigneurs du lieu ? Ainsi tombe une allégation bien autrement gratuite que celle dont m'accuse M. Grellet en ce qui concerne l'empereur Claude : car j'ai pour moi l'histoire, l'inscription, les autres sculptures dont j'ai parlé et qui viennent à l'appui de mon opinion.

L'argument tiré de ce que jamais barbe ne fut attribuée à Apollon a-t-il plus de valeur ? Mais j'ai démontré que si ce n'est la science qui a manqué à l'inspecteur général, au moins est-ce la mémoire quand il a risqué une assertion aussi contraire à la vérité. D'ailleurs, le masque eût-il de la barbe ou n'en eût-il pas, n'aurait-il pu servir à rendre les oracles du Dieu, sauf à s'en approprier le nom dans la suite des siècles ?

M. Grellet tout comme M. Mérimée, n'a aucune foi aux traditions et aux chroniques, qui rapportent qu'un temple d'Apollon et un oracle existaient à Polignac.

Par principe M. Grellet n'est pas croyant, il a grand soin de nous en instruire. Je lui fais grâce d'une citation qui touche au dogme du christianisme, et que l'on est étonné de trouver dans une discussion tout étrangère à une question si grave; mais ce jeune écrivain n'a voulu nous laisser aucun doute sur son scepticisme (1).

Les traditions sur l'existence du temple et de l'oracle de Polignac sont écrites depuis deux siècles, soit en vers, soit en prose. Celles relatives au temple de Diane sur le mont Anis, et à celui de Margeaix, ne l'étaient pas.

Si la foi aux traditions, quelque vagues qu'elles fussent, eût manqué aux amis des arts, l'histoire, la science des antiquaires et le Musée du Puy seraient privés d'une suite d'antiquités qui ont rendu ce fait désormais incontestable, et il est à

---

(1) Prétention singulière à une époque où à la même tribune, où les corrupteurs du 18e siècle avaient prêché les doctrines de l'athéisme, nous venons de voir des hommes éminens, reconnaître aux grands applaudissemens de l'auditoire, que *le scepticisme n'a opéré que des dévastations;* et encore que les sources de toute poésie sont *la liberté*, *la foi* et *les traditions*.

(Salvandy, à la réception de Victor Hugo à l'Académie française).

remarquer que l'on ne trouvait sur place aucun débris de briques, tuiles ou poteries antiques.

Donc on ne doit pas dédaigner les traditions, qui ne deviennent un guide peu fidèle que quand on les accepte sans examen, comme les temps nous les ont transmises (1).

Maintenant, en quoi les fragmens de M. Grellet ont-ils atténué la valeur des faits que je rapporte; comment a-t-il pu dire que les notes de M. Mérimée résument une question qui depuis leur publication a fait un si grand pas?

Il est vrai que, par une singulière compensation, si M. Grellet ne parle pas de ces faits si précis, les seuls dont l'archéologue instruit apprécie toute la valeur; d'un autre côté, il a grand soin de me faire dire ce que je n'ai pas dit, d'où résulte une discussion qui porte entièrement à faux : puis, vient une triomphante controverse sur l'étymologie du nom de Polignac, qui n'apprend rien que l'on ne sût par M. Mérimée et, avant ces Messieurs, par l'abbé Lebeuf. — Question sur laquelle je n'ai pas dit un mot; cependant j'eusse pu prouver, *pièces en main*, que si M. Mérimée a vu sur un acte du 13e siècle la signature d'un Armandus de *Podemniaco*, il

(1) La tradition est en quelque sorte l'une des portes mystérieuses de l'histoire.

(Bibliophile Jacob : *Revue de Paris*, *décembre* 1836).

s'en trouve du 12e avec les noms de *Vice comite de Polemniaco*, *Polemniacus*, et que dans les actes les plus anciens on y voyait le sceau de cette famille, avec la légende *Vicomes Poliniaci.* Mais je n'ai voulu me servir de tels moyens pour prouver l'antique existence du temple et de l'oracle de Polignac. Au reste, quand on produirait des actes plus anciens encore, avec les noms de *Podemniacum*, même de *Podium* au lieu de *Poliniacum* (ce qui est possible), cela ne ferait pas d'abord que la famille des Polignac fût ni moins ancienne ni moins illustre, et ne toucherait en rien au fond de la question de l'antique existence du temple et de l'oracle qui, pour moi, est tout à fait étrangère à cette discussion paléographique.

N'aurais-je pas enfin le droit de me plaindre de ce que, dominé par *le besoin de la recherche de la vérité*, M. Grellet n'ait pas toujours cherché à me comprendre, et comment n'a-t-il pas vu que j'avais en quelque sorte soufflé par la pensée sur les constructions actuellement existantes sur le plateau de Polignac (que je sais certes bien être *toutes* du moyen-âge), pour n'y voir que les choses qui appartiennent à un monde antérieur, et pour ne pas m'écarter du point de vue où j'avais dû et voulu me placer.

De ce que M. Grellet a vu dans de vieux châteaux du moyen-âge des galeries souterraines qui communiquaient du dedans au dehors, il en conclut que

celle signalée à Polignac par M. de Lalande et moi, doit être de la même époque, comme si aux temps antiques il eût été interdit d'avoir des communications pareilles, n'importe pour quel usage.

C'est encore bien gratuitement que M. Grellet me fait confondre la forme ogivale, anciennement connue avec l'art ogival, création du moyen-âge.

J'avais répondu à cette question comme elle avait été posée, comme à toutes les autres; il me permettra de lui dire que vingt ans d'études faites dans les livres, sur les monumens, et le crayon à la main, doivent, je pense, mettre à l'abri d'une pareille erreur.

Quant à la question d'art, celle de style surtout, qui est une des principales pour classer avec quelque certitude les œuvres de la sculpture et de l'architecture antique ou du moyen-âge; question d'art que l'on ne peut résoudre qu'à l'aide d'une longue et *sûre* pratique du dessin; étude où il faut encore apporter certaines dispositions d'*esprit*, de *cœur* et de *foi*, sans lesquelles on ne pourra jamais lire dans les mystères que cache l'art dans ses phases diverses : M. Grellet n'y touche pas. J'ai donc eu raison de dire en commençant, que notre honorable Confrère ne répond nullement aux notes que, dans l'intérêt de l'art, de la vérité et du pays, j'ai cru devoir publier en réponse à celles de M. Mérimée.

LE CHORISTE DE NOTRE-DAME DU PUY.

1520.

CHRONIQUE-LÉGENDE (1).

Par M. Dewains-Desfontaines, d'Alençon.

— Messieurs les juges du tournoi,
Une Légende encore...... De grâce écoutez-moi.

Un numéro du journal l'*Art en province* m'a fourni ce sujet; le *dessin* ne m'appartient donc pas, mais j'en réclame la *broderie*. — Puisse mon travail me faire pardonner la faiblesse de mon offrande en raison de l'intention!

I.

C'était aux fêtes de Noël;
Un jeune enfant de chœur, bénissant l'Eternel,
S'en allait par la ville, et d'une voix pieuse
Aux chrétiens, sur ses pas, saintement accourus,
Racontait de l'enfant Jésus
La naissance mystérieuse....

(1) Cette pièce de vers, lue dans la séance publique du 25 août 1840, a mérité le rappel de la médaille d'argent qui fut accordée à l'auteur, en 1838, pour sa pièce de vers intitulée : La Chapelle de Saint-Michel.

Puis s'adressant à ceux dont l'incrédulité
Moqueuse, rejetait l'auguste vérité
De cet ineffable mystère :
— « Malheur à vous! disait-il, orgueilleux
» Qui, lorsque le soleil resplendit dans les cieux,
» Fermez vos yeux à la lumière!!!

» Malheur à vous! car le Seigneur
» Qui vous donna son fils pour éclairer l'erreur
» Dont la coupable nuit enveloppe vos ames,
» Pour vous punir d'avoir méconnu ses bienfaits,
» De sa colère, un jour, vous chargeant à jamais,
» Vous condamnera tous aux infernales flammes!!!

II.

Il allait ainsi chantant
Quand, — au détour d'une rue,
Un homme, — le front riant,
Tout à coup s'offre à sa vue.....
— C'était un juif inhumain
Qui, dans cet hymne divin,
Voyant une amère offense,
Dissimulant sa fureur
Méditait, au fond du cœur,
Une homicide vengeance.

« Bel enfant! qui, dans ces lieux,
» Du ciel chantes les louanges,
» Lui dit-il, — tes chants pieux
» Sont plus doux que ceux des anges...
» La neige tombe... il fait froid;
» Viens plutôt, viens sous mon toit,
» Frêle et tendre créature!...
» Là, près d'un foyer joyeux,
» Nous braverons, tous les deux,
» Les hivers et la froidure.....

» Viens, ami! je t'apprendrai
» De nombreux, de beaux cantiques,
» Et puis je te donnerai
» De précieuses reliques..... »
— Et de l'enfant incertain,
A ces mots, pressant la main,
Bien tendrement dans la sienne,
Le juif, du doigt lui montrait
Un grand feu qui pétillait
Dans sa demeure prochaine.

Le choriste avait douze ans;
A cet âge si candide
Croit-on les hommes méchans?..
Il suit donc le juif perfide...
Mais à peine est-il entré,
Qu'armé d'un fer acéré,
Se ruant sur sa victime,
Le traître l'égorge et puis
Le jette au fond d'un vieux puits
Croyant mieux cacher son crime.....

III.

Depuis long-temps déjà l'enfant manquait au chœur,
Et chaque jour voyant, au temple du Seigneur,
Pieuse et sainte femme,
Sa mère qui pleurait, le front de deuil voilé,
Chacun se demandait : — « Où donc s'en est allé
» Le choriste de Notre-Dame! »

Et les méchans, avec un sourire malin,
Disaient : — « De son absence, ah! n'ayez nul chagrin;
» Du jeune enfant, ne soyez point en peine....
» Cet ange de vertu sans doute s'est enfui
» Pour se livrer, avec d'autres saints comme lui,
» A quelque joyeuse fredaine..... »

— Mais Dieu qui pour les siens arrive toujours à point,
Qui punit le coupable et qu'on ne trompe point,
Au jour de la vengeance,
Dieu, de son saint martyr accusé faussement,
Voulut, par un terrible et subit châtiment,
Faire triompher l'innocence.

IV.

Le dimanche des rameaux,
— Fête des plus solennelles,
Au milieu des saints flambeaux
Et des palmes immortelles,
— Lorsque la procession,
Passait devant la maison
Du meurtrier sacrilége,
— Tout à coup le jeune enfant
Parut et vint, en chantant,
Se joindre au sacré cortége.

Comment peindre la stupeur
De la foule à cette vue,
Comment peindre sa fureur
Quand, — d'une voix si connue,
Révélant son assassin,
Et puis, découvrant son sein
Tout meurtri de cicatrices,
L'enfant raconta du juif,
Pour tromper son cœur naïf,
Les criminels artifices.

De tous côtés, à l'instant,
Un cri part.... — Mort au coupable!
Et puis se précipitant
Vers la demeure exécrable,
Comme un tigre furieux,
De l'assassin odieux,

Le peuple enfonce la porte,
Et, de son corps en lambeaux,
Se disputant les morceaux,
Bondit de rage et l'emporte....

Par la ville et les faubourgs,
Avec une horrible joie,
On traîna, pendant trois jours,
Cette abominable proie,
Puis au gibet on pendit
Les membres du juif maudit,
Pour que, de sa chair impure,
Les restes ensanglantés,
Aux chiens, aux corbeaux jetés,
Leur servissent de pâture.

V.

Ce n'était pas assez : — D'un si grand châtiment,
On voulut qu'un monument
Aux siècles à venir conservât la mémoire;
Et sur les lieux où l'enfant
Etait, aux yeux du peuple, apparu triomphant,
Surgit l'œuvre expiatoire.

C'était une urne qui portait (1)
Un pilastre léger qu'une croix surmontait
Ayant à sa base une pierre
Où l'art ingénieux d'une savante main
Avait sculpté l'enfant qui déployait soudain
Ses ailes pour quitter la terre.....

---

(1) J'ai tâché de rendre le plus exactement possible en ces vers la description de la Fontaine du choriste, telle que l'a donnée M. Fr. MANDET dans l'Art en province.

Long-temps, de ce tombeau la foi de nos aïeux
Fit un autel, où, pieux,
Femmes, enfans, vieillards apportaient leur souffrance,
Soir et matin, chaque jour;
C'était là qu'ils venaient implorer tour à tour
Du saint martyr l'assistance.

On voit encore au Puy ce monument sacré,
Mais il n'est plus l'objet d'un culte vénéré,
Et l'étranger qui passe
Dans la rue où jadis il l'avait vu, — soudain
S'arrête, et de ses yeux, hélas! le cherche en vain;
— Il a changé depuis et de forme et de place !!!

L'HOMME.

FRAGMENT.

Par M. le Baron de Talairat, membre non résidant;

Lu en séance publique, le 25 août 1840.

Entraîné vers un but qu'il ne discerne pas,
Usant ses tristes jours en stériles débats,
Passant du bien au mal dans son ardeur extrême
L'homme sera toujours une énigme à lui-même.
Il s'interroge en vain.... Ballotté par le sort,
Chaque jour la souffrance et pour terme la mort;
Autour de lui, dans lui tout est voile et mystère;
Il ne découvre rien que sa propre misère.

Qu'il s'élance plus haut!... C'est en fixant les cieux
Qu'il verra tout à coup se dessiller ses yeux.

D'un souverain auteur l'ineffaçable empreinte
Se lit, en traits de feu, sur cette vaste enceinte;
Et le jour et la nuit, remplis de majesté,
Y proclament le nom de la Divinité.

Gloire à ce Dieu puissant dont l'œuvre nous éclaire;
C'est un maître, il est vrai, mais ce maître est un père!
Et jusques au moment qu'il nous rappelle à lui,
Qui de nous ici-bas n'invoque son appui?
Si tout est nuit profonde à celui qui l'ignore,
Tout est vive clarté pour celui qui l'implore.

L'ignore, qu'ai-je dit?... Malheur! trois fois malheur!
A qui n'aurait jamais senti battre son cœur,
En contemplant des cieux la voûte merveilleuse,
Des astres de la nuit la marche lumineuse,
Et le bruissement de la terre et des airs,
Qui semble comme un cri jeté par l'univers.

L'univers!... A ce nom que tout mortel s'incline.
Où commence, où finit l'œuvre toute divine?
Ce cercle, qui s'étend sans cesse et sans effort,
A son centre partout et nulle part son bord.
Quelle borne assigner à la toute-puissance?
Quel arrêt peut-on mettre à sa magnificence?
Le jour l'a dit au jour, et la nuit à la nuit,
Et l'admiration incessamment la suit.

Ce spectacle charmant, créé pour nous confondre,
C'est peu de l'admirer!... Le cœur y doit répondre.
C'est au cœur d'acquitter la dette de l'amour,
Le prix de tant de biens recueillis chaque jour.

Celui de qui la main, sans efforts et sans veilles,
Jette à notre œil ravi merveilles sur merveilles,
Père de l'univers, qu'il gouverne à son gré,
C'est le Très-Haut!... seul grand, immuable, incréé,

Il comprend les besoins de l'insecte sous l'herbe,
Reconforte le faible et punit le superbe.

La lumière et la vie émanent de ses mains.
Il guide la tempête et fait les jours sereins ;
Aux éclairs de la foudre, au bruit de son tonnerre,
On voit pâlir les cieux, on sent trembler la terre ;
Il mit au front de l'homme un sceau plein de grandeur,
Et du besoin d'aimer composa son bonheur.

Mélange surprenant d'ombres et de lumière,
Mortel, élève-toi vers la cause première;
Du nuage enflammé, tout brillant de clarté,
Entends Dieu qui t'appelle à l'immortalité!
Dieu que ton cœur comprend, que ton esprit redoute,
Qui de la terre aux cieux peut seul t'ouvrir la route.

Pour se faire connaître en imposant ses lois,
« Je suis celui qui suis, » a-t-il dit autrefois.
Ces mots renferment tout, les temps, les lieux, l'espace,
Il n'est rien qu'il ne voie, il n'est rien qu'il n'embrasse;
Il est le seul vrai bien, le reste est vanité,
En lui force et durée; ailleurs fragilité.

Voilà Dieu tel qu'il est! Et pour lui rendre hommage,
Chaque atome se meut, chaque être a son langage.
Et dans l'immensité, la voix de l'univers
Célèbre son auteur par d'éclatans concerts.

Adore, sois soumis, désire, crains, espère!
Crains un Dieu tout-puissant, invoque un tendre père!
Et dans ces doux transports d'espérance et d'amour,
Regarde sans effroi luire ton dernier jour:
Songe qu'un beau réveil est promis à la tombe!
Que l'ame ne meurt point, que le corps seul succombe!

MUSÉE DU PUY.

NOTICE

1° *Des Tableaux, Antiquités, Monumens, Sculptures, Objets de curiosité, etc.;*

2° *Des Collections numismatiques, géologiques, minéralogiques, de botanique, zoologiques, etc., que renferme cet établissement.*

§. I.

Tableaux, Dessins et Aquarelles.

LE BARBIER (Jean-François) dit GUERCHIN, né à Cento près Bologne en 1590, mort en 1666. *Ecole lombarde.*

1. — Le sujet de ce tableau est Dédale et Icare. Il a beaucoup souffert par les restaurations.

TERBURG (Gérard), né en 1608, mort à Deventer en 1681. *Ecole hollandaise.*

2. — Portrait d'un bourgmestre hollandais.

ALBERT DURER (*Ecole d'*).

3. — Présentation de l'Enfant Jésus à sainte Anne, par la sainte Vierge. — On croit reconnaître le rocher de Corneille dans le fond, ce qui pourrait faire croire que ce tableau a été peint au Puy.

VAN-DYCK (*Ecole de*).

4. — Petit tableau de famille.

MIÉRIS (Guillme), né en 1662, mort à Leyde en 1747.

5. — Une Bacchante tenant une coupe, et un satyre pressant dans ses mains une grappe de raisin. Ce tableau peut être mis au nombre des plus belles productions de ce maître.

BECDELIÈVRE (Le Vicomte de).

6. — Etude d'un lynx, tué dans le département de la Haute-Loire en 1822.

VERBUIS. *Ecole de Netscher.*

7. — Vertumne et Pomone. Vertumne, déguisé en vieille, lui conseille d'aimer. Ce joli tableau a été donné au Musée par M. de Parron, receveur général.

MAAS (Nicolas), mort à Amsterdam en 1693.

8. — Portrait d'un Ministre protestant hollandais.

GIRODET (Trioson) mort à Paris, sa patrie, en 1825.

9. — Tête d'étude.

WEENIX (Jean), né à Amsterdam en 1644, mort en 1719.

10. — Oiseaux et un pigeon. Ce tableau peut être considéré comme une des meilleures productions de ce peintre, qui excellait dans ce genre.

KALF (Guillaume), mort en 1693. *Ecole hollandaise.*

11. — Un citron, une orange et quelques autres objets. Tableau d'une vérité admirable.

BOTH (Jean), d'Italie, né en 1610, mort en 1650 à Utrecht.

12. — Paysage, coucher du soleil.

VANDER-PLAAS. *Ecole hollandaise.*

13. — Portrait de l'auteur.

POELEMBURG (Corneille), né à Utrecht en 1586, mort en 1660. *Ecole hollandaise.*

14. — Amazone endormie. La manière de ce peintre est suave et légère; il entendait très-bien le clair-obscur, mais son dessin manquait de finesse et d'élégance.

HUYSMANS.

15.—Paysage représentant une soirée d'automne après le coucher du soleil. Les tableaux de ce maître sont rares et très-estimés.

TENIERS fils (David), né à Anvers en 1610, mort à Bruxelles en 1694.

16. — Portrait de femme attribué à Teniers. On y reconnaît sa couleur et sa touche; mais il n'a ordinairement fait que de petits tableaux.

ROBUSTI (Jacques) dit Le Tintoret, né à Venise en 1512, mort en 1594.

17. — Annonciation. On reconnaît dans cet ouvrage la prodigieuse facilité de l'auteur, le coloris du Titien qu'il avait étudié avec constance, et un grand goût de dessin, dans la Vierge surtout.

MAIRE. *Ecole française.*

18. — Paysage avec un monument en ruine.

POUSSIN (Nicolas), né aux Andelys en 1594, mort en 1665. *Ecole française.*

19. — Paysage où l'on croit reconnaître la manière de Nicolas Poussin, mais qui pourrait bien être de son beau-frère Guaspre Dughet, dit Poussin. Dans tous les cas, les figures sont indubitablement de Nicolas. Ce tableau est délicieux pour l'harmonie et la beauté des fabriques.

VAN FALENS.

20. — Départ pour la chasse. Charmant tableau où l'on retrouve toute la finesse et la fraîcheur du coloris de cet imitateur de Wouwermans.

GUASPRE DUGHET, dit LE POUSSIN, né en 1613, mort en 1675.

21. — Paysage.

LE NAIN, peintre français, mort en 1648.

22. — Portrait de l'auteur.

VAN-DYCK (Copie de).

23. — Belle copie d'une tête de Van-Dyck.

VAN-DYCK (Antoine), né à Anvers en 1599, mort en 1641.

24. — Tête d'étude attribuée à Van-dyck. Quoiqu'il en soit, elle est fort belle quant à l'exécution et à l'expression.

AUTEUR INCONNU.

25. — Etude de raisins.

TENIERS (*Ecole de*).

26. — Paysage. Les pêcheurs à la ligne.

SANTERRE (Jean-Baptiste), peintre français, né en 1651, mort en 1717.

27. — Jeune fille à la fenêtre.

CALLOT (D'après la gravure de).

28. — La tentation de saint Antoine.

JORDAENS (Copie).

29. — Une vieille.

AUTEUR INCONNU.

30. — Portrait au pastel.

AUTEUR INCONNU.

31. — Saint Jérôme.

MOOR-KAREL, né à Leyde en 1656, mort en 1738.

32. — Deux paysages sous le même numéro.

MOUCHERON (Isaac), né en 1670, mort en 1744.
Ecole hollandaise.

33. — Joli paysage donné au Musée par M. Primat.

DEUX TABLEAUX CHINOIS.

34. — Peint sur verre, sons le même numéro.

DOMINIQUE (Zampiéri) dit le DOMINIQUIN (*Ecole de*).

35. — Un cardinal.

RIGAUD (Hyacinthe), né à Perpignan en 1659, mort à Paris en 1743. *Ecole française.*

36. — Portrait qu'on croit être celui de Malborough.

LAGRENÉE. *Ecole française.*

37. — Tête d'étude.

FRANÇOIS (Jean), du Puy, mort en 1657.

38. — Portrait de l'auteur. Ce peintre, dont la réputation dans le pays était au-dessus de son talent, a laissé quelques tableaux qui sont à la cathédrale, à l'église du collége et à Saint-Laurent. On y reconnaît le genre de dessin des Carraches.

BECDELIÈVRE (Le Vicomte de)

39. — Tête d'étude d'un parricide exécuté au Puy en 1825.

SNEYDERS (François), mort vers 1657.

40. — Divers animaux sur une table. Ce tableau n'est qu'une copie; il a été donné au Musée par M. le duc de Polignac. Il ornait autrefois une des salles du château de Lavoûte-sur-Loire, appartenant à cette famille.

CARRACHE (Louis) copie.

41. — Dalila et Samson.

VIOLETTE. *Ecole française moderne.*

42. — Paysage.

RUBENS. Paysage de Breughel.

43. — Le départ d'Adonis pour la chasse.

BECDELIÈVRE (Le Vicomte de).

44. — Retour de l'Enfant prodigue. Ayant connu la misère et plein de repentir, il s'avance vers son père qui lui tend les bras. Ce tableau est le coup d'essai de l'auteur.

AUTEUR INCONNU.

45. — Une jeune femme montrant un fruit à un enfant.

46. — L'enfant qui prend du lait.

COYPEL (Noël), né en 1628, mort en 1707.
Ecole française.

47. — *Eccè Homò !*

SOLIMÈNE, né à Nocéra près de Naples en 1657, mort en 1747.

48. — Baptême de saint Jean. Ce maître était fort estimé en Italie; il avait étudié le Guide et le Calabrèze.

FRAGONARD (le père). *Ecole française.*

49. — Une Bacchante tenant un thyrse à la main.

BASTARD (Madame de).

50 — Deux paysages (copie).

DROLLING père. *Ecole française moderne.*

51. — Un petit garçon mangeant sa soupe.

52. — Une petite laitière.

AUTEUR INCONNU, *Ecole flamande.*

53. — Deux têtes sous le même numéro.

RIGAUD (Hyacinthe).

54. — Portrait de Louis XIV.

CARAVAGE (*Ecole du*).

55. — Tête d'étude que l'on croit être un saint Sébastien.

CARRACHE (Annibal).

56. — Descente de croix peinte sur cuivre. Donné au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre.

BREUGHEL (Jean), mort en 1642.

57. — Paysage. Breughel était souvent employé par Rubens pour peindre les fonds des paysages de ses tableaux.

PARROCEL (Joseph), mort à Paris en 1704.
Ecole française.

58. — La chaste Suzanne surprise au bain par les deux vieillards.

SCHALKEN, né en 1643, mort en 1706.
Ecole hollandaise.

59. — Judith et Holopherne. Effet de lumière. Ce tableau, remarquable par l'harmonie et la vérité de la couleur, est peint sur cuivre.

TERBURG (Gerard).

60. — Scène militaire, remarquable par l'harmonie et la suavité des couleurs; de 10 pouces sur 13.

RAPHAEL.

61. — La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean; il paraît qu'il existait deux tableaux du même sujet; l'un plus grand, passé en Angleterre et récemment gravé par Augustin Desnoyers. Celui que possède le Musée est venu d'Espagne; il a été donné par M. le comte de Choumouroux, maire d'Yssingeaux. Ce précieux tableau a tous les caractères de l'originalité. S'il était une copie, elle aurait été faite indubitablement sous les yeux du *divin maître* et par un de ses plus habiles élèves.

VAN-DYCK.

62. — Descente de croix, peinte sur panneau d'un pied sur 10 pouces. Il provient de la vente du cabinet de M. Castelin, à Paris, et a été donné au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre.

MIRVELT (Michel-Sanson), naquit en 1588.

63. — Portrait d'homme, costume du 16e siècle, provenant du cabinet de M. le comte d'Agrain. Donné au Musée par M. de Bastard, ancien préfet de la Haute-Loire.

THIERIAT, professeur de dessin à l'Ecole royale de Lyon, membre non résidant.

64. — Tableau de fleurs à l'aquarelle : donné à la Société

d'agriculture du Puy par l'auteur, comme titre d'admission parmi ses Membres non résidans.

HUBERT, peintre à Paris.

65. — Paysage à la sepia, donné à la Société par l'auteur, comme titre d'admission parmi ses Membres non résidans.

ENFANTIN, peintre moderne.

66. — Deux études prises dans la forêt de Fontainebleau.

LE NAIN.

67. — Tête de vieille femme donnée par M. Avit.

AUTEUR INCONNU.

68. — La boîte de Pandore.

LE NAIN (dont le portrait est sous le n° 22).

69. — La mère qui peigne sa fille. Tableau de 18 pouces sur 13.

ASSELYN (Jean), né en Hollande en 1610.

70. — Deux paysages sous le même n°.

DEWITT (Emmanuel), né à Alcmaër en 1607.

71. — Ce peintre quitta l'histoire pour peindre des intérieurs d'église, qu'il orna de figures spirituelles.

LANFRANC, né à Parme en 1581. *Ecole lombarde.*

72. — Tête de saint Jérôme.

WATELET, peintre français moderne.

73. — Etude d'eaux tombantes (Copie).

TERBURG.

74. — Portrait de Karel du Jardin, célèbre paysagiste.

VILLENEUVE, paysagiste français moderne.

75. — Etude, d'après nature, de Tivoli. On remarque le temple de la Sybille.

76. Autre étude du même auteur : Site d'Italie.

Ces deux études ont été offertes à la Société par l'auteur.

REGNAULT, peintre français moderne.

77. — Tête d'Alceste. Etude au crayon et à l'estompe pour le beau tableau que fit l'auteur, d'Hercule enlevant Alceste des enfers.

78. — L'Apollon du Belvédère (Dessin).

79. — Une Académie de femme (Dessin).

80. — Tête d'étude de femme (Dessin).

81. — Tête d'étude (Peinture).

INGRES, membre de l'Institut et memb. honoraire de la Société.

82. — Philémon et Baucis recevant chez eux Jupiter (Hommage de l'auteur à la Société).

LAWRENCE, peintre anglais.

83. — La duchesse de Berry. (Copie donnée au Musée par la duchesse).

AUTEURS INCONNUS.

84. — Angélique et Médor.

85. — Portrait. *Ecole française.*

86. — Paysage. *Ecole française.*

BLONDEL, membre de l'Institut et membre honoraire de la Société.

87. — Tête d'étude.

AUTEURS INCONNUS. *Ecole française.*

88. — Paysage ovale.

89. — Le Cardinal de Polignac (Copie).

LE ROI, de Liancourt.

90. — Paysage.

REGNAULT.

91. — Deux genoux. Etudes peintes pour un Christ.

GRIGNARD, Ingénieur du cadastre, membre non résidant.

92. — Plan de la ville du Puy ; nivellement des points principaux.

BLONDEL, membre de l'Institut et membre honoraire de la Société.

93. — Le triomphe de la Religion sur l'athéisme. Un beau jeune homme meurt entre les bras de la Religion ; l'Espérance lui montre un avenir; un philosophe athée ne lui parlait que du néant.

Ce tableau a été donné par le Gouvernement. Il fut commandé en 1829 et terminé en 1833.

HOBBEMA, peintre hollandais, élève de Ruysdael.

94. — Paysage avec de grands arbres, une vache et la bergère ; du cabinet de la comtesse d'Agrain.

Les tableaux de ce maître sont fort rares en France.

TENIERS fils (David), peintre flamand, né à Anvers en 1581.

95. — Un concert dans un fond de paysage.

SALVATOR ROSA, né à Naples en 1615.

96. — La mort de Caton d'Utique.

Ce beau tableau provient du cabinet de M. Regnault, peintre, qui le regardait comme un chef-d'œuvre d'exécution. Il le conservait dans son atelier depuis quarante ans, comme type de la plus belle peinture (Donné au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre).

JOLIVART, peintre de paysage, à Paris.

97. —. Paysage (Copie, par M. le vicomte de Becdelièvre).

GUINDRAND, paysagiste de Lyon.

98. — Vallée des environs de Grenoble.

99. — Quatre Etudes d'après nature, du même peintre et du même pays (dans un même cadre).

OMEGANK, peintre d'Anvers.

100. — Paysage avec des moutons.

PORBUS (François), (Attribué à).

101. — Henri II. (Portrait d'), donné au Musée par M. le marquis de Latour-Maubourg.

CORNU, peintre de Lyon.

102. — Raphaël (Portrait de). Dessin fait à Florence pour le Musée, donné par l'autenr.

POELEMBURG (Corneille), né à Utrecht en 1586.

103. — Paysage. Danse villageoise.

La manière de ce peintre est suave et légère. La nature y est représentée à peu de frais; les masses sont larges; le clair obscur bien entendu; les figures touchées avec esprit, mais incorrectes.

Mlle De GIRARDOT.

104. — Bouquet de fleurs à l'aquarelle.

PORBUS (Attribué à).

105. — Marie Stuart (Portrait de). Donné au Musée par par M. le baron de Glavenas.

AUTEUR INCONNU.

106. — Tableau de fleurs.

RENOUX, peintre de paysage à Paris.

107. — Paysage. Le lever du soleil.

Ce tableau, de l'exposition de 1833, sous le n° 1995, a été accordé au Musée par M. le Ministre de l'intérieur, sur la demande de M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur à Rome, et de M. Joseph Bertraud, député de la Haute-Loire.

DAGNAN, peintre de paysage, à Paris.

108. — Paris (Vue des boulevards de).

Ce tableau, de l'exposition de 1834, sous le n° 398, a été donné au Musée par M. le Ministre de l'intérieur, à la demande de M. Joseph Bertrand, député.

DE HEEM, *Ecole hollandaise*.

109. — Tableau de fruits.

110. — Tableau de fleurs. De la collection de Mme d'Agrain.

Mme BRUNE, née Pagès, Membre non résidant de la Société.

111. — L'Ermite du Mont-Anis.

Etude donnée à la Société par l'auteur.

MIRVELT (Michel), né à Delft en 1568.

112. — Portrait de femme. De la collection de Mme d'Agrain.

JULES ROMAIN. *Ecole italienne.*

113.—Dessin de plafond, représentant les divinités de l'Olympe.

VAN-DER-WERF. *Ecole hollandaise.*

114.—Portrait de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, femme de Charles Ier.

Cette belle peinture, acquise par la Société, faisait partie de la collection de Mme veuve d'Agrain.

GUDIN, peintre de marine français.

115. — Copie par M. le vicomte de Becdelièvre.

REYNIER, paysagiste de Paris.

116. — Vue d'Auvergne.

CALAME.

117. — Vue de Genève. Dessin à l'aquarelle donné à la Société par l'auteur, l'un de ses Membres non résidans.

LEBRUN, peintre français.

118. — Le Christ en croix. Donné au Musée par M. Avit.

AUTEUR INCONNU (Genre de Nicolas Poussin).

119. Assomption de la Vierge.

DUPRÉ (Jules).

120. Etude de troncs d'arbres. Copie, par M. le vicomte de Becdelièvre et donnée par lui.

DUPRE (Jules).

121.— Paysage. Copie, par M. le vicomte de Becdelièvre et donnée par lui.

THUILLIER.

122. — Le château de Lavoûte-sur-Loire, appartenant jadis à la famille de Polignac.

Ce beau tableau, peint entièrement d'après nature, a été donné au Musée par le Ministre de l'intérieur, M. le comte de Montalivet, sur la demande de MM. de Bastard et de Becdelièvre.

THUILLIER.

123. — Vue du pont de Lavoûte-sur-Loire, d'après nature.

Ce tableau a été donné au Musée par M. Lamothe, membre du Conseil général de la Haute-Loire.

HUBERT.

124. — Souvenirs d'Auvergne.

Aquarelle qui fut à l'exposition de 1839 et regardée comme une des productions les plus capitales de l'auteur.

125. — Portrait de Julien, statuaire, copié d'après celui de M. Vincent, membre de l'Institut, par M. le vicomte de Becdelièvre et donné par lui.

BOUTON.

126. — Saint Louis (Tableau d'intérieur).

LE PRINCE (Xavier).

127. — Le chasseur à l'affût.

GIRAUD, professeur de l'école de dessin du Puy.

128. — Portrait de Mgr de Galard, évêque du Puy.

BECDELIÈVRE (Le vicomte de).

129. — Vue de l'abbaye de Doue. Dessin donné par l'auteur.

130. — Dessin représentant une jeune fille, par M. Victor Robert.

131. — Autre dessin, à la mine de plomb, représentant une femme morte en 1841 aux hospices du Puy, à l'âge de 117 ans, par M. Giraud, professeur de dessin.

CABAT.

132. — La forêt. Donné par M. Crozatier, m. non résidant.

Mme ARMANTINE DE PARRON.

133. — Famille de Lazzaroni. Aquarelle d'après Beaume. Donnée par Madame Armantine de Parron.

TYR, peintre lyonnais.

134. — *Fac simile* d'un dessin de Raphaël, à la sanguine.

Psyché présente à Vénus la boîte qui renferme le fard de la beauté. Donné par M. le vicomte de Becdelièvre.

Saint Pierre délivré par l'ange, composition de l'auteur. Donné par le même.

C. DE BALTHAZAR.

135. — Philippe VI au château de Broyes : composition d'un tableau exécuté pour la liste civile. Donné par M. le vicomte de Becdelièvre.

§. II.

Gravures et Lithographies.

AUDRAN (Girard), né à Lyon en 1640, mort en 1703.

Batailles d'Alexandre, d'après Le Brun.

1. — Passage du Granique.
2. — Bataille d'Arbelles.
3. — La famille de Darius aux pieds d'Alexandre.
4. — Défaite de Porus, roi des Indes.
5. — Porus amené devant Alexandre.
6. — Entrée d'Alexandre à Babylone.

MASSARD (Jean), graveur français.

7. — Charles Ier, roi d'Angleterre, et sa famille, d'après le tableau de Van-Dyck.

8. — La femme de Charles Ier et ses deux enfans.

AVRIL, d'après le Barbier.

9. — Ulysse, importuné par les regrets du père de Pénélope qui semble vouloir retenir le char qui conduit sa fille dans la demeure de son époux, propose à Pénélope de rentrer dans le

sein de sa famille ou de suivre sa nouvelle destinée; Pénélope, pour toute réponse, se couvre la figure d'un voile.

10. — Coriolan et Véturie.

11. — Portrait du général Lafayette, donné au Musée par M. Dupuy, préfet, d'après Scheffer. (Cette gravure avait été inscrite mal à propos dans la 4e Notice des Annales, sous le n° 104).

12. — Sainte Marie Egyptienne, d'après Greuse; par Pascal de Nîmes.

AUBRY LE COMTE.

13. — Atala, d'après Giraudet.

14. — Le père Aubry,

15. — La maison du Tasse.

MAURIN.

16. — La pluie d'or, d'après Le Corrège.

SUDRE.

17. — Odalisque d'après Ingres, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société.

18. — Collection des Vues de la Haute-Loire, par M. le vicomte de Becdelièvre.

19. — Tapisseries de l'église de la Chaise-Dieu, par M. Anatole de Planhol, membre non résidant.

20. — Danse macabre de l'Eglise de la Chaise-Dieu, par le même.

§. III.

Antiquités romaines et grecques.

1. — *Colonne milliaire trouvée à Saint-Paulien dans un clos appartenant à* M. Chabron de Solilhac, *et donnée par lui au Musée.*

Dominis nostris	D D N N	A nos Seigneurs,
Imp. Marco Julio Philip	IMP M IUL PHILIP	l'empereur Marc Jules
po, pio felici augusto	PO PIO FELIC AUG	Philippe, pieux, heureux,
et Marco Julio Philip-	ET M IUL PHILIP	auguste, et Marc Jules
po nobilissimo	PO NOBILISS	Philippe, très-noble César,
Cæsari civitas Vellavo-	CAES CIVII VL	la cité des Vellaviens
rum. Mille passus tres	M P III	3000 pas

2. — *Colonne milliaire trouvée à Chomelix, et donnée au Musée par* M. Liogier, *gendre de* M. de Sereys.

Imp. Cæsari Marco Aurelio	IMP CAE MAV. I	A l'emp. César Marc-Aurèle
Severo Alexandro,	. . . I	Sévère Alexandre,
pio, felici, augusto,	. . . PIO FEL AUG	pieux, heureux, auguste,
Marci Aurelii Antonini	. . . VI ANTONINO	fils de Marc-Aurèle Antonin-
Magni filio, divi	ACNA I I I DIVI	le-Grand, descendant du
Severi nepoti,	. . . VE . . . . . . OI	divin Sévère, la cité des
civitas Vellavorum.	. . . . I . . . . . ·	Vellaviens.
Millia passuum XII.		Douze mille pas.

3. — *Fragment d'un bas-relief,* provenant des murs de la cathédrale, où se trouve représenté un griffon qui paraît tenir dans ses serres un taureau; un serpent est entortillé autour du cou du griffon. Ces divers attributs étaient communs au culte de Diane et d'Apollon.

4.—*Autre débris d'un bas-relief*, provenant des murs de la cathédrale. Un cerf est abattu et saisi par un tigre ou une panthère; une biche qui fuit précède le cerf.

5. — *Fragment d'une frise avec corniche* (en grès), provenant des murs de la cathédrale, où se trouvent quelques personnages occupés à une cérémonie religieuse. On croit y reconnaître le bâton augural ou le *commentaculum*. On y voit un griffon. — Sur un autre face de ce fragment, on remarque une figure qui peut être celle d'un général ou d'un empereur romain, revêtu du *paludamentum*.

6. *Fragment d'un autre bas-relief* (en grès), du même style et proportion du précédent, trouvé au même lieu. Des personnages sont occupés à une cérémonie religieuse; on croit y voir un autel, une barrière pour fermer l'enceinte des sacrifices, et à la face opposée on remarque un pied chaussé du *campagus*; la pose du pied indique que la figure était assise.

7 *et* 8. — *Bas-relief*, en grès, partagé en deux fragmens placés extérieurement à droite et à gauche de la porte du Musée. On y remarque un sanglier qui fuit, un lion com-

battant un autre animal, un écureuil, une chouette et un griffon. Il paraît évident que ce bas-relief fit partie de la frise d'un temple antique et probablement de celui de Diane. Il provient des fondations de l'ancien évêché près la cathédrale.

9. — *Bas-relief découvert dans le clos de* M. Filhol, *à Saint-Marcel, et donné par lui au Musée.*

Ce beau débris, qui a environ deux mètres de longueur, semble représenter une chasse aux cerfs ou aux biches. On y voit des chasseurs armés de l'arbalète avec leurs havresacs, et un cerf apprivoisé et bridé.

10. — *Pierre tumulaire* (en grès), *trouvée à Ceyssac, dans le clos de* M. Lobeyrac, *et donnée par lui au Musée.*

Quoique mutilé, ce monument est fort curieux. On y voit un bas-relief représentant un laboureur tenant une charrue d'une main et un fouet de l'autre; et au-dessus du bas-relief, un animal qui peut être un lézard, une salamandre ou bien un crocodile. Le monument est couronné par une larve, symbole de la douleur ou de la mort, que les anciens plaçaient sur leurs tombeaux. Une très-grande inscription se trouve sur une des faces latérales de ce monument, mais elle est tellement mutilée que, jus-jusqu'à ce jour, il a été impossible de la déchiffrer.

11. — *Fragment d'un bas-relief* (en granite rose) *trouvé à Pontempeyrat, près de Craponne.*

La forme de ce fragment fait présumer qu'il formait la pierre angulaire d'un petit temple ou d'un arc de triomphe. On y remarque un personnage portant un chevreau sur ses épaules, et un autre jouant de la flûte.

12. — *Tombeau romain trouvé dans les murs de l'église de Saint-Jean.*

Diis Manibus	D. M.	Aux Dieux mânes
et memoriæ æternæ	ET MEMOÆER... E	et à la mémoire éternelle de la
amantissimæ Ropeliommæ,	...- Æ AM ROPE....	bien-aimée Ælia Ropéliomma,
frater vivus ponendum cu-	.... MÆ FRAVIV.....	son frère, qui lui survit, a fait
ravit.	PON'DVM CV....	élever ce monument, et l'a
Dedicavit sub asciâ.	RAVIT DED.,.....	dédié *sub asciâ.*

13. — *Pierre tumulaire romaine.* Elle a été enlevée d'un petit perron dans la cour de la sacristie de la cathédrale.

Diis Manibus.	D. M.	Aux Dieux Mânes.
		A Marcus Donnus Pris-
M. Donno Prisciano	*M. DONNO PRISCIANO*	cianus fils de Caïus Julius
C. J. Donni Prisciani	CI DONNI PRISC	Donnus Priscianus Vella-
Vellavi omnibus officiis	VELLAVI OMN'BUS OF	vien, lequel a rempli toutes
civilibus in civitate	IS CIVIL'BUS'N CIVITA	les fonctions civiles dans sa
suâ functo	SUA FUNCTO A'FERBAR	cité, Caïus Julius Paternus,
..C. J. Paternus amicus	RVM CIVL PATERNVS AMI	son ami, a fait élever ce
sibique vivus de proprio	VS S'BIQVE V'VIS D PROPRI	monument, de ses deniers,
ponendum curavit.	PONENDVM CVRAVIT.	et pour lui-même, de son
		vivant.
Sub asciâ dedicavit.	D.	Il l'a dédie *sub asciâ.*

14. — *Inscription mutilée trouvée au Puy.* Les lettres ont six pouces de hauteur, ce qui fait présumer qu'elle a appartenu à un grand monument.

GEIL
VNT» H
S» FORV

15. —*Débris fort mutilé* (en grès) qui semble représenter un homme luttant contre un animal : ce peut être un Gaulois combattant un lion, ou bien un des travaux d'Hercule.

16. — *Bas-relief romain.* Ce bas-relief, d'une époque de décadence, du 3e ou 4e siècle, représente un mariage romain. — Ce morceau de sculpture paraît avoir servi à la décoration d'un tombeau.—C'est un mariage funèbre.

—« Dans les idées de l'antiquité, deux époux qui se » rejoignaient aux champs élysées, s'unissaient de nou- » veau avec les mêmes cérémonies que sur la terre : tous » les jeunes gens qui mouraient sans avoir été mariés, » devenaient les époux de Proserpine. L'arbre indiquait » les champs élysées. Le vieillard qui est sur le devant, » se voit ordinairement dans les tombeaux de l'Etrurie. »

(Lebas, *Monumens de l'antiquité*. p. 170 et 171).

17. — *Inscription trouvée à Saint-Marcel, dans le mur du clos de* M. Filhot. Elle a été donnée par lui au Musée.

CILTICA
ITHONOR
TABBOPVI

18. — *Tête de Naïade* (en grès) *trouvée en* 1832 *à Margeaix*. Elle est couronnée de plantes aquatiques. Près de ce lieu, il y a des eaux minérales.

19. *Autre tête de Naïade* (en grès), *du même style que la précédente*. Recueillie en 1836, à Margeaix, par suite des fouilles dirigées par M. le vicomte de Becdelièvre.

20. — *Un Cupidon assis sur un autel, pêchant à la ligne*. Un havresac est au pied ainsi qu'une boîte pour les appâts de l'hameçon. Cette petite statue (en grès) a été recueillie à Margeaix. (Fouilles de 1836).

21. — *Autre Cupidon jetant un épervier*. Recueillie en même temps que la précédente et sur le même lieu.

22. — *Troisième petite statue de Cupidon*, trouvée à Margeaix (Fouilles de 1836).

23 *et* 24. — *Deux dauphins*. Ces compagnons de Vénus ont la tête basse, la queue entortillée, comme les Romains se plaisaient à les représenter (Fouilles de 1836).

25. — *Fragment de cuve ou vase nommé* Labrum, trouvé à Margeaix (Fouilles de 1836).

26. — *Colonne et chapiteau d'ordre composite* (en grès), trouvés dans une fouille faite par M. le v[te] de Becdelièvre, à Espaly.

27. — *Masque dit d'Apollon.* Plâtre moulé sur le débris colossal qui se trouve au château de Polignac, et que l'on croit avoir servi à rendre les oracles dans un temple d'Apollon qui devait être situé sur ce rocher.

28. — Les quatre colonnes qui ornent le deuxième petit monument dressé au centre du Musée, à droite, sont en granite; elles ornaient l'extérieur du chœur de l'église de St-Marcel, et ont été données au Musée par M. Filhot, On les croit antiques, du temps de la décadence.

29 *et* 30. — Deux caisses renfermant divers objets d'antiquité trouvés dans une fouille faite à Espaly, par M. le vicomte de Becdelièvre : 1° le plan de l'édifice; 2° des poteries fines de diverses couleurs, dites poteries fines de Nîmes; 3° des agrafes en bronze, dites *fibulæ;* 4° des aiguilles en cuivre, servant à la coiffure des Romaines, etc.

31. — *Amphore :* Vase dans lequel les Romains conservaient le vin ou le grain. Donnée par M. Moussier.

32. *Bas-relief en marbre blanc :* Tête de Silène et de Bacchus. Il fut trouvé à Vienne, département de l'Isère, et acquis pour le Musée.

33. — *Masque de fontaine en marbre blanc.* Il fut trouvé comme l'article précédent à Vienne.

34. — *Plusieurs petits vases*, trouvés à Herculanum et donnés par le baron de Glavenas.

35. — *Plusieurs vases lacrymatoires*, trouvés à Saint-Paulien et donnés au Musée par Mme de Mons, née Chabron, et par M. Roux, médecin.

36. — *Auguste, empereur romain.* Ce beau buste antique, en marbre blanc, a été donné à la Société par M. Crozatier, sculpteur et fondeur en bronze à Paris.

37. — Sous ce n°, *divers objets votifs en poterie romaine*, provenant de la vente de M. Denon, et qui figurent dans le catalogue de la vente sous les nos 456, 457, 458, 460, 461, 462.

38. — *Lacrymatoire* (Cabinet de M. Denon, n° 450).

39. — *Un vase en terre, incrusté dans la lave* (Cabinet de M. Denon, n° 449).

39 *bis*. — *Deux coupes élégantes, en terre cuite* (Cabinet de M. Denon).

40. — *Petit vase en terre, avec deux anses* (Cabinet de M. Denon).

41. — Divers objets sous ce n° : *Lampes en terre, en bronze; objets votifs et autres débris de poterie*, donnés au Musée par M. le docteur Moussier.

42. — *Petit vase en verre marin*, donné par M. Aymard.

43. — *Deux chapiteaux corinthiens* (en grès), sur la corniche de la porte du Musée, provenant d'un monument romain découvert à Espaly, sur l'emplacement duquel furent faites les fouilles de 1822. Donnés au Musée par M. Filhot aîné.

44. — *Amphore antique*, trouvée près de Saint-Paulien et donnée par M. Alexis Armand, maire de cette ville, membre non résidant.

45. — *Deux fragmens de bas-reliefs en brèche volcanique*,

représentant des génies ou Cupidons, retirés des murs de la cathédrale.

46. *Fragment d'un bas-relief grec*, trouvé à Sparte et donné par M. Jullien, à son retour de l'expédition en Grèce.

47. — Petite tête en bronze, ayant servi à une romaine antique.

48. — *Nombreux fragmens de poteries romaines*, trouvées à Margeaix.

49. — *Clef en bronze*, trouvée à Solignac, donnée par M. Dugone, juge.

50. — *Bas-reliefs en marbre blanc.* Sur les deux faces de la plaque, une figure en demi-relief d'un côté; de l'autre, deux masques en bas-relief.

On ignore l'antique destination de ce monument. Il provient d'une fouille faite à Vienne en Dauphiné. Donné au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre.

51. — *Tête de* Jupiter Sérapis, avec le *modium*, en albâtre oriental, trouvée à Saint-Paulien. Donnée par Mgr. de Bonald.

52. — *Grand fragment de mosaïque représentant un berger.* Donné par M. Auguste Aymard.

53. — *Pierre tumulaire*, avec inscription et l'*ascia*, trouvée à Polignac et donnée par M. Lanthenas, desservant de cette succursale.

54. — *Portion d'architrave antique*, avec ornement sculpté, d'environ deux mètres.

55. — *Monument tumulaire* (en grès), trouvé au cimetière de Solignac. Il a été donné au Musée par le Conseil

municipal de cette commune. Le style et les accessoires font attribuer le travail de ce fragment à la même époque et peut-être au même artiste que le bas-relief, nº 9.

56. — *Lampe romaine,* en poterie, trouvée à Vorey. Donnée par M. Savelon.

57. — Deux *idem,* en terre, trouvées à Saint-Paulien. Données par M. Aug. Aymard.

58. — *Bas-relief antique* (en grès), sur lequel on croit lire le nom de l'artiste qui l'a exécuté.

59. — *Statuette de gladiateur,* en bronze.

60. — *Clef romaine,* en cuivre et en fer, trouvée au Boussillon, commune de Saint-Germain.

61. — *Cuiller en bronze doré,* époque romaine.

62. — *Lampe en terre,* de la même époque. Donnée par M. Fr. Experton.

63. — *Autre lampe en terre,* id. Donnée par Mgr. de Bonald.

64. — *Petit masque en terre* et un *vase romain.* Donnés par le même.

65. — *Vase trouvé dans un tombeau antique,* près de Tripolitza, en Morée. Donné par M. Theron, vétérinaire dans le train d'artillerie.

66. — *Plusieurs fragmens de tuiles romaines,* trouvés sur le plateau de Polignac.

67. — *Massue d'Hercule,* en bronze. Fouilles de Margeaix 1836.

68. — *Marbre tumulaire romain,* du Bas-Empire, avec inscription. Rapporté de Médeah, en Algérie, par M. Préat, sous-intendant militaire.

---

69. — *Deux vases étrusques.*

70. — *Brique provenant des ruines de Babylone,* avec caractères cunéiformes. Donnée par M. le marquis de Latour-Maubourg (1).

---

(1) Cette brique, provenant des ruines de Babylone, a été envoyée par M. Rousseau, consul de France à Bagdad, à M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France près la Porte ottomane, qui en a fait hommage au Musée de la ville du Puy.

Les caractères cunéiformes gravés sur les briques de Babylone sont, d'après M. le baron Sylvestre de Sacy, d'une commune origine avec ceux qui couvrent les ruines de Persépolis, et dans lesquels sont écrites beaucoup d'inscriptions trouvées dans le nord de la Perse, il y peu d'années, par le voyageur Schulz. Il existe, selon M. de Sacy, cinq ou six genres ou systèmes d'écriture cunéiforme. Les seules ruines de Persépolis en présentent trois systèmes, dont un seul, qui est évidemment alphabétique, a cédé en partie aux efforts faits pour le déchiffrer et a donné, avec une vraisemblance qui approche de la certitude, les noms de *Darius*, de *Xercès*, d'*Hystaspe*, peut-être de *Cyrus*, et les mots *roi* et *roi des rois.*

Les autres systèmes d'écriture cunéiforme, et notamment celui des monumens babyloniens, sont bien plus compliqués et n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune découverte. Car on ne peut raisonnablement admettre ce qu'a écrit sur ce sujet un Allemand, M. de Lichtenstein.

Parmi les briques de Babylone, il y en a qui portent des figures, un lion, par exemple. Un Allemand, M. de Hager, a publié une Dissertation sur les briques de Babylone, mais sans rien expliquer.

Ces notions sont extraites d'une lettre adressée, le 2 septembre 1835, par M. Sylvestre de Sacy, à M. de Latour-Maubourg, qui avait demandé à ce savant illustre quelques informations, pour les joindre à la brique destinée au Musée de la ville du Puy.

§. IV.

Antiquités égyptiennes.

Les pièces n° 1 à 53, en lapis, porphyre, pâte émaillée, représentent des divinités primitives, des amulettes, des scarabées, etc. (Cette collection a été envoyée à M. le vicomte de Becdelièvre par M. Prosper de Parron et donnée par lui au Musée.

SCARABÉES.

1. — *Scarabée en porphyre vert*, sur base non hiéroglyphée.

2. — *Scarabée en pâte émaillée*, avec pattes articulées sans base.

3. — Idem.

4. — *Scarabées en pâte sur base*, avec hiéroglyphes empreints.

5. — *Scarabée en pierre dure*, avec pattes articulées sans base.

6. — *Scarabée en pierre schisteuse vernissée*, sur base hiéroglyphée.

7. — *Grenouille en pâte émaillée*, assise sur base.

8. — *Scarabée en pierre schisteuse vernissée*, sur base non hiéroglyphée.

9. — *Scarabée en amphibolite verdâtre*, sur base non hiéroglyphée.

10. — *Scarabée en lapis lazuli et quartz*, avec patte articulée.

11. — *Scarabée en pâte émaillée*, sur base non hiéroglyphée.

12. — Idem.

13. — Idem.

DIVINITES, AMULETTES, etc.

14. — *Les trois Divinités primitives*, en pâte émaillée. Orus au milieu.

15. — Idem.

16. — Idem.

17. — *Typhon*, en pâte émaillée, accroupi avec mitre ailée.

18. — *Typhon*, en pâte émaillée, sans mitre.

19, 20 *et* 21. — *Divinités à tête d'Isis.*

Nota. — Ces trois configurations d'animaux font partie des amulettes déposées ordinairement à côté de la momie ou entre les bandelettes dans le sarcophage.

22. — *Isis*, en pâte émaillée, mitrée ainsi que la Rhéa des Latins.

23. — *Divinité à tête d'Ibis*, en lapis-lazuli.

24. — *Isis mitrée*, en lapis-lazuli.

25. — *Isis*, représentée dans les mystères, *idem*.

26. — *Isis*, représentant la terre, *idem*.

27. — *Epervier*, en quartz.

28. — *La Grenouille* ou *la Régénération*, racine d'émeraude.

29. — *Sphinx*, en pâte émaillée.

30. — *Tête de serpent*, symbole ordinaire de l'immortalité (en cornaline).

31. — Idem.

32. — *Nilomètre*. Pâte émaillée.

33. — Idem.

34. — *Oreiller*, dont se servent encore les Ethiopiens et qu'on trouve sous les têtes des momies dans les sarcophages, à Memphis, à Thèbes, etc.

35. — *Oreiller*, en clématite.

36. — *OEil*, en pâte émaillée.

37. — Idem.

38. — Idem, en granite.

39. — Idem, en cornaline.

40. — Idem, en clématite.

41. — Idem, en lapis-lazuli.

42. — *Vase* (amulette), symbole des quatre vases, renfermant les entrailles qui accompagnent les quatre angles du sarcophage.

43. — Idem, en lapis-lazuli.

44. — *Tige de lotus*, en pâte émaillée.

45. — *Tige de lotus*, en quartz.

46. — *Mitre* ou *Coiffure carrée* que portent différentes divinités (racine d'émeraude).

47. — *Mitre d'Osiris* (clématite).

48. — *Sommet du bâton des desservans d'Osiris.*

49. — *Coiffure d'Orus*, en porphyre.

50. — *Table d'offrande.*

51. — Idem, en lapis-lazuli.

52. — Idem.

53. — *Collier*, composé de grains et cylindres en émail qu'entrecoupent différentes amulettes, de la même mesure de celles qui viennent d'être décrites.

54. — *Un Harpocrate*, en bronze, dont la base est couverte d'hiéroplyphes. Donné au Musée par M. Dubois-Robert, fondeur.

55. — *Diverses figurines*, en terre vernissée et non vernissée, ayant la forme des sarcophages qui renferment les momies humaines. Plusieurs sont couvertes d'hiéroglyphes. Ces figures se trouvent en grand nombre dans les tombeaux, pyramides ou catacombes d'Egypte.

56. — *Momie de la deuxième classe*, également envoyée à M. le vicomte de Becdelièvre par M. Prosper de Parron et donnée par lui au Musée.

57. — *Sarcophage de la momie*, en bois de sycomore.

58. — *Première enveloppe de la momie*, en toile peinte, avec des hiéroglyphes.

59. — *Manuscrit en papyrus.*

60. — *Quatre canopes*, en albâtre oriental. Ces quatre précieux vases ont été rapportés de Constantinople et donnés au Musée par M. Latour-Maubourg, alors ambas-

sadeur de France. Les Egyptiens y renfermaient des momies d'animaux.

61. — *Amulette*, donnée au Musée par M. Gaude, capitaine.

62. — *Empreinte d'une pierre en jaspe sanguin*, provenant du trésor de la cathédrale du Puy. Elle représente une scène isiaque. On y reconnaît Osiris assis sur son trône, la mesure du Nil à la main, et Isis conduisant son fils Orus; celui-ci, dans quatre âges différens, y figure les quatre saisons. Les caractères qui y sont gravés aux deux côtés n'ont pu être expliqués.

(Extrait de la description qu'en a donné M. Visconti.)

63. — *Quatre petites figurines*, en émail bleu, représentant des divinités égyptiennes.

§. V.

Antiquités gauloises.

1. — *Masque dit d'Apollon*, plâtre moulé sur le débris colossal qui se trouve au château de Polignac, et que l'on croit avoir servi à rendre les oracles dans un temple d'Apollon qui devait être situé sur ce rocher.

2. *Main symbolique*, en bronze, avec l'inscription :

ΣΥΜΒΟΛΟΝ	*Symbolum*
ΠΡΟΣ	*ad*
ΟΥΕΛΛΥΝΙΟΥΣ.	*Velaunios.*

Cette main a été moulée sur l'original qui se trouve dans les collections de la Bibliothèque royale à Paris, par M. Crozatier, membre non résidant, et donnée par lui au Musée.

3. — *Figurine celtique*, en bronze, trouvée à Chamalières et donnée au Musée par M. Albert de Brive.

4. — *Plusieurs casse-tête gaulois*, du cabinet de M. Denon.

5. — *Flèches et lances gauloises*, en silex.

6. — *Candélabre gaulois*, en bronze, trouvé aux environs du Puy, juillet 1840.

7. — *Plusieurs haches gauloises*, en pierres de diverses couleurs, jade, jaspe, etc.

8. — *Hache gauloise*, en silex, trouvée à Polignac.

§. VI.

Plâtres des Antiques du Musée royal.

1. — Apollon du Belvédère.
2. — Laocoon.
3. — Castor et Pollux.
4. — Vénus accroupie.
5. — Vénus de Médicis.
6. — Le tireur d'épines.
7. — L'Amour grec.

8 à 19 — Bustes d'empereurs romains et d'impératrices.

20 à 35. — Seize Bustes, savoir : ceux de Caton, Cicéron, Faustine, Ptolomée, Epicure, Démosthène, Platon, Socrate, Hyppocrate, Homère, Diogène, Jupiter, Diane, Isis, Flore, les Muses.

36. — Bacchus et Silène : deux copies du bas-relief antique que possède le Musée du Puy (*Voir le n° 32 des* Antiquités grecques et romaines).

§. VII.

Sculpture moderne.

JULIEN, né à Saint-Paulien (Haute-Loire) en 1731, mort à Paris en 1804, ancien membre de l'Académie et puis de l'Institut.

1. — Petite figure, en biscuit, de Lafontaine. La statue exécutée en marbre décore la salle de l'Institut.

2. — Hygie, déesse de la santé, en terre cuite. Donnée au Musée par la famille de Julien.

3. — Portrait, en bas-relief, de Julien. Plâtre donné au Musée par M. Boudinhon, juge de paix.

CROZATIER, né au Puy, sculpteur et fondeur en bronze à Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur.

4. — Henri IV, enfant. Figure en pied, bronze de 2 pieds de hauteur; modelée et fondue d'après Bozio; donnée au Musée par S. Exc. le ministre de l'intérieur le vicomte de Martignac.

5. — Vase en bronze d'un pied de hauteur, modelé et fondu d'après l'antique. L'original est au musée Charles X. Donné par l'auteur à la Société académique du Puy.

6. — Deux statuettes en bronze : l'une de Jupiter, l'autre de Mars, d'après l'antique. Données au Musée par l'auteur.

MOLCHNECHL, statuaire à Paris et membre non résidant.

7. — Buste en plâtre du duc de Bordeaux, d'après un marbre sculpté par l'auteur, pour feu M. le duc de Rivière. Donné au Musée par l'auteur.

AUTEUR INCONNU.

8. — Jeune Romain, copié en marbre d'après l'antique. Donné au Musée par le Gouvernement, sur la demande de M. Calemard-Lafayette, président à la cour royale de Lyon.

LE PUGET, statuaire français.

9. — Milon de Crotone dévoré par un lion. Copie en bronze, donnée par le Gouvernement, sur la demande de M. Joseph Bertrand, député.

MICHEL-ANGE.

10. — Moïse. Copie en bronze, donnée par le Gouver-

nement, sur la demande de M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Rome.

11. — Copie d'un bas-relief antique, en pierre de Volvic.

FR. EXPERTON FILS.

12 — Buste, en marbre, de Julien, statuaire, né à Saint-Paulien (Haute-Loire), mort à Paris, membre de l'Institut. Ce buste a été admis à l'exposition de 1841.

CHAUDET.

13. — Petit bas-relief en cire, représentant Pâris et Hélène,

CROUZET FILS.

14. — Buste allégorique, représentant la ville du Puy, couronnée de tours et portant les armes de la ville aux fleurs de lis.

FR. EXPERTON FILS.

15. — Buste du maréchal de Vaux (plâtre).

16. — Statuette du cardinal de Polignac (plâtre).

17 *et* 18. — Deux esquisses (bas-relief), l'une représentant l'introduction des arts dans la Vellavie, et l'autre le serment des sept chefs devant Thèbes.

AUTEUR INCONNU.

19. — Bas-relief, en pierre coloriée, représentant la Vierge.

§. VIII.

Collection cranologique, en plâtre,

De divers personnages célèbres, donnée à la Société par M. le docteur Dumoustier, *membre non résidant.*

1. — Delaplace.
2. — Broussais.
3. — Gall.
4. — Walter-Scott.

5. — Mabile, célèbre criminel.

6. — Charpentier.

7. — Manuel.

8. — Foy.

7. — Saint-Simon.

10. — Sestini.

11. — Le Tasse.

12. — Marat.

13. — Pitt.

14. — Fox.

15. — Cromwell.

16. — Tête selon le système de M. Spursheim.

17. — Horace Vernet.

18. — Canova.

19. — Crâne de Raphaël.

20. — Le Dante.

21. — Marie-Stuart.

22. — Figure d'enfant.

Toutes les têtes ci-dessus sont moulées sur nature.

§. IX.

Objets de curiosité moyen-âge, renaissance, etc.

1. — *Tombeau en trachyte de la Pradette.* Il était dans l'église de Saint-Pierre, sur l'emplacement de laquelle a été construit le tribunal de commerce actuel. Le bas-relief représente l'enterrement du personnage, à visage découvert, pour lequel le monument fut élevé.

2. — *Vase en marbre blanc, ayant la forme d'une gourde de pélerin.* Elle est creuse en dedans avec une ouverture à l'une des faces; sur l'autre est la figure de saint Louis sculptée en relief. On a lieu de penser que ce monument, qui était conservé autrefois à la Cathédrale, est un reliquaire donné par saint Louis, peut-être même celui dans lequel fut mise l'épine de la couronne de Jésus-Christ qui fut donnée par ce roi au trésor de cette église, lorsqu'il y vint en pélerinage, à son retour de la Palestine.

3. — *Bas-relief, en marbre blanc poli, du* 14e *siècle,*

représentant un groupe de religieuses. Il est fort remarquable par son fini précieux.

4. — *Fauteuil gothique*, ayant appartenu à la famille de Polignac, dont on remarque les armoiries sur un des ornemens de la frise. Il a été donné au Musée par M. Richond, juge de paix. Le travail délicat des ornemens rend cet objet fort curieux.

5. — *Coffre gothique*, avec des ornemens parsemés de fleurs de lis, donné au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre.

6. — Quatre colonnes du petit monument à gauche placé au milieu du Musée. Elles sont en marbre blanc ainsi que les chapitaux ; elles sont gothiques. Elles ornaient un tombeau élevé dans l'église des Cordeliers, sur l'emplacement de laquelle a été bâtie la maison de M. Dugone.

7. — *Empreinte d'un cachet gothique* que possède Mgr. l'Evêque du Puy.

8. — *Masque du moyen-âge ou de la renaissance*, en marbre blanc, représentant une figure de femme, jeune et belle, qu'on prendrait pour celle d'une vierge, s'il n'existait une tradition qui rapporte qu'elle aurait appartenu à une statue figurée sur un tombeau du moyen-âge (1). On y reconnaît la grâce et la naïveté du style de cette époque. Donné par M. Aug. Aymard, m. résidant.

9. — *Deux chapiteaux gothiques*, ayant appartenu au monument de Duguesclin.

---

(1) Cette statue aurait été enfouie, dit-on, dans les fondations d'une maison sise au bas de la rue des Tables, au Puy. Elle aurait été mise à découvert en 1789, et le propriétaire aurait, ajoute-t-on, permis à un sculpteur de cette ville d'en détacher le masque.

10. — *Eperon en fer, du moyen-âge.* Donné par M. Jourde, de la Chaise-Dieu.

11. — *Un fauteuil gothique.*

12. — *Un bahut gothique.*

13. — *Eperon de Raymond, comte de Toulouse,* envoyé au trésor de l'abbaye de la Chaise-Dieu, après la prise de Jérusalem par les croisés. Il en est fait mention dans la Coutume d'Auvergne. Donné au Musée par l'ancien prieur de cette abbaye, devenu curé de Craponne.

14 *et* 15. — *Divers débris* (en grès), *du moyen-âge,* groupés à droite et à gauche de la porte d'entrée à l'intérieur du Musée.

16. — *Le tireur d'épine,* imitation gothique de la statue antique de ce nom, retirée du clocher de la cathédrale.

17. — *Trophée de diverses armes des deux derniers siècles :* lances, piques, hallebardes et épées; carabines, mousquets, pistolets, gantelet, cotte de maille, mors, étriers, etc. Donnés par différentes personnes.

18. — *Coupe en cuivre émaillé,* avec des figures et des ornemens. Ces sortes d'ustensiles étaient fort en usage au 16e siècle ; les plus estimés se fabriquaient à Limoges.

19 *et* 20. — *Deux fauteuils en bois de noyer,* du 16e siècle.

21. — *Calvaire*, d'un émail précieux. Donné au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre.

22. — *Figure allégorique*, d'environ 8 pouces de hauteur, peinte en émail. Donnée au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre.

23. — *Meuble du* 15e *siècle.* Ce beau meuble a été envoyé pour le Musée, par une personne inconnue, étrangère au département.

24. — *Assiette en faïence,* avec des ornemens en faïence, de la renaissance.

25. — *Meuble de la renaissance*, d'une rare conservation.

26. — *Deux vases en faïence* (15e siècle).

27. — *Portraits de* François Ier *et de la reine*. Ces reliefs sont en bois de noyer. Donnés au Musée par M. de Brive.

28. — *Oliphant en ivoire*, dit *Cornet de Saint-Hubert*, du 10e siècle, donné par M. d'Authier de Saint-Sauveur.

29. — *Petite montre* renfermée dans une croix de cristal.

30. — *Planche en cuivre*, où se trouve gravé le portrait d'Armand de Béthune, évêque du Puy. Cette planche, quoique usée, n'en est pas moins intéressante, tant par la beauté du burin, que par l'image du prélat qu'elle représente.

31. — *Plan en relief de la Bastille*. Cette forteresse, qui fut une prison d'état, fut détruite au commencement de la révolution.

32. — *Pierre de la Bastille*, avec le plan de cette forteresse.

33. — *Ustensile en ivoire*, dans lequel se plaçait une râpe pour le tabac (16e siècle).

34. — *Chapiteau gothique*, donné par M. Coffy, boulanger.

35. — *Bas-relief en albâtre*, représentant l'Assomption.

36. — *Tabatière en buis*, fort ancienne, avec un bas-relief représentant un calvaire.

37. — *Poire à Poudre*, des 14 et 15es siècles, avec ornemens gravés, représentant un guerrier armé d'un bouclier et d'un sabre.

38. — *Casse-tête des sauvages*, donné par M. d'Authier de Saint-Sauveur.

39. — *Crapaudine antique*. Ces sortes d'objets servaient à la guerre.

40. — *Casse-tête des sauvages*, donné par M. le vicomte de Becdelièvre.

41. — *Vitre peinte* (15e siècle).

42. — *Petit chat en porcelaine du Japon*, garniture en argent, donné par M. le vicomte de Becdelièvre.

43. — *Ciseaux pour la sculpture*, ayant appartenu au célèbre Julien, notre compatriote; donnés par sa famille.

44. — *Sa médaille de membre de l'Institut.*

45. — *Petite tête en os*, représentant une tête couronnée.

46. — *Petite cuiller en bronze*, ainsi qu'un anneau, trouvés à Saint-Marcel.

47. — *Deux petites haches fort anciennes*, trouvées à Saint-Marcel.

48. — *Chaussure des dames d'Alger*. Objet apporté par un officier de l'expédition; donné par M. le v^te de Becdelièvre.

49. — *Deux bas-reliefs en albâtre*, sous le même n°.

50. — *Chaussure des dames de Maroc*, donnée au Musée par M. le marquis de Laroche-Saint-André, consul français à Barcelonne.

51. — *Vase en verre opale* (15e siècle).

52. — *Plat en faïence* (15e siècle), donné au Musée par Mme de Vinols.

53. — *Pipe en terre* (île de Corse).

54. — *Bas-relief en ivoire.*

55. — *Coquilles de pélerin*, trouvées sur un squelette, dans les fouilles pour les fondations du tribunal de commerce.

56. — *Défense de sanglier*, donnée par M. de Choumouroux.

57. — *Perles fines* que l'on trouve dans des moules du ruisseau de Virlange, canton de Saugues. Données par M. Dumazel.

58. — *Éperon et chien de fusil*, trouvés au château des Ubas (Ardèche); donnés par M. d'Agrain.

59. — *Tuile portant la date de* 1145, trouvée au même château.

60. — *Petit objet en coco*, dont on ignore l'usage.

61. — *Petite rotonde en marbre de diverses couleurs*, donnée par M. Henri, sous-intendant militaire.

62. — *Deux petits bas-reliefs en albâtre.*

63. — *Un boulet et deux balles*, trouvés dans une fouille, en mai 1831, par M. le vicomte de Becdelièvre, sur le champ de bataille de Marengo.

64. — *Sceau d'André Valladier*, abbé de Saint-Arnould de Metz, né à Saint-Pal-de-Chalencon (Haute-Loire), donné par M. Tessier, préfet de l'Aude.

65. — *Petite sculpture en bois*, imitée du gothique, exécutée et donnée par M. Bayard, curé de Saint-Vidal.

66. — *Poitrail d'une cuirasse en fer*, sur laquelle est figurée une croix de Malte. Donné par Mgr de Bonald, évêque du Puy.

67. — *Petite tabatière en ivoire*, avec ornemens sculptés et piqués de petits points d'or, garniture d'argent.

68. — *Agrafe en or*, avec ornemens, moyen-âge.

69. — *Aiguière en bronze*, dans le style de Benvenutto Cellini, donnée par M. Crozatier. Ce bronze est brisé.

70. — *Figurine en cuivre argenté*, représentant un abbé avec les attributs épiscopaux, trouvée à la Chaise-Dieu et donnée au Musée par M. de la Pommeraie.

71. — *Email de Limoges.* Saint Dominique. Donné au Musée par M. le vicomte de Becdelièvre.

72. — *Grand émail de Limoges.* Annonciation. Donné au Musée par le même.

73. — *Fragment d'un manuscrit en écorce d'arbre*, trouvé dans la statue de la Vierge brûlée au Puy en 1793. Donné au Musée par M. Francisque Mandet.

74. — *Petit bas-relief en bois*, imité du gothique, représentant le Sauveur et la Sainte Vierge; exécuté et donné par M. l'abbé Bayard, desservant à Coubon, membre non résidant.

75. — *Fusil de forme ancienne*, espagnol ou napolitain. Donné par M. Isidore Hedde, membre non résidant.

76. — *Beau fusil à rouet*, incrusté en nacre.

77. — *Casque en fer du moyen-âge*, complet dans toutes ses parties ; trouvé à Rosières et donné par M. de Rosières, capitaine d'état-major, membre non résidant.

78. — *Quatre panneaux gothiques*. Ils offrent deux anges agenouillés et les figures de S. Pierre et de S. Jean-Baptiste. Donnés par M. Aymard, membre résidant.

79. — *Morceau d'un drapeau de Charles-le-Téméraire*, pris à Morat, rapporté de l'arsenal de Berne par M. le v^te^ de Becdelièvre.

80. — *Planche en cuivre gravée*, représentant un sujet religieux.

81. — *Cuivre gravé en creux*, représentant plusieurs écus et armoiries d'anciens seigneurs du Velay et du Vivarais.

82. — *Mandoline du 17e siècle*, incrustée en nacre.

83. — *Trompette marine du 16e siècle.*

84. — *Belle serrure*, de la renaissance.

85. — *Clef*, de la renaissance.

86. — *Médaillon hébraïque en vermeil*, offrant d'un côté l'image du Christ, de l'autre une inscription en caractères hébreux.

87. — *Parasol chinois*, donné par M. Isidore Hedde, membre non résidant.

88. — *Autre parasol chinois*, donné par M. Dugone.

89. — *Traversin chinois*, donné par le même.

90. — *Pagode indienne ou chinoise.*

91. — *Masque de Satyre, en bronze*, d'après un masque de la renaissance, par M. Crozatier, membre non résidant.

92. — *Email* représentant S. Antoine de Padoue.

93. — *Deux panneaux gothiques*, provenant de l'ancien couvent des Cordeliers. Donnés par M. Dugone.

94. — *Clef en bronze*, du Bas-Empire, donnée par le même.

95. — *Escopette avec batteries anciennes*, donnée par M. Constant, conservateur des hypothèques.

96. — *Serrure de sûreté*, sous Louis XIV.

97. — *Statuette*, du moyen-âge, donnée par M. Carria, archiprêtre de la cathédrale.

98. — *Panneau à jour*, en fer, d'un marteau gothique, provenant du château de Cheyrac. Donné par les enfans Braud des Rivières.

99. — *Porte*, de la renaissance, en bois et à quatre panneaux.

---

100. — *Tête de divinité mexicaine*, nommée *Dios tres cuernos*, donnée au Musée par M. Achille Bertrand, négociant à Mexico

101. — *Flèche mexicaine en obsidienne noire*, donnée par le même.

102. — *Hache en pierre*, munie d'un manche en bois et d'une ligature en écorce d'arbre, provenant de *Otaïti*; ayant appartenu à M. de Buffon. Donnée par M. Aymard.

103. — *Hache en pierre*, munie d'un manche très-ouvragé et de sa ligature, provenant du Chili; envoyée par M. Joseph Pissis, médecin des hôpitaux à la Conception (Chili), membre non résidant.

104. — *Flèches de sauvages*, barbues, données par M. de Rest.

105. — *Tête de divinité indienne*, en argile, provenant de la tribu éteinte des Ouachas, près de la Louisiane. Donneé au Musée par M. Aldebert Chabalier.

106. — *Ebauche de tête de poisson*, en argile, même origine. Donnée par le même.

107. — Deux paniers tressés par les Sauvages. Donnés par M. Rivet, de Goudet, docteur en médecine à la Nouvelle-Orléans.

---

108. — *Deux pierres tumulaires*, en marbre blanc, ayant

servi à la décoration d'un tombeau de Fatime, fille de Caïd, général arabe, provenant d'une mosquée d'Alger. Données au Musée par M. Ferd. Lemaugin.

109. — *Cassolette turque*, en bronze doré. Donnée par le même.

110. — *Trois mors de cheval, mulet et âne des Bedouins*. Donnés par le même.

111. — *Eperon kabyle*. Donné par le même.

112. — *Calendrier arabe*, rapporté de Constantine et donné par M. le capitaine Surrel de Montchamp.

113. — *Monument arabe*, donné par le même.

114. — *Onze inscriptions en arabe*, données par le même.

115. — *Vase en cuivre*, appelé *Marabout* et servant à brûler de l'encens, provenant de la grande mosquée de Constantine. Donné par M. Ferd. Lemaugin.

116. — *Pipe de kabyle*, en bois de caroubier. Donnée par le même.

117. — *Deux étriers arabes et un éperon*. Donnés par *id*.

118. — *Pierre tumulaire*, en marbre blanc, avec inscription arabe. Donnée par M. Préat, sous-intendant militaire.

119. — *Très-beau manuscrit arabe*. Donné par le même.

120. — *Rasoir servant aux Arabes à se couper les cheveux*, provenant de la tribu des Righas. Donné par le même.

§. X.

Médaillier.

Médailles antiques en or, argent, billon et bronze de tous les modules........................ 1864.

Médailles et monnaies du moyen-âge et modernes, de tout métal........................ 314,

Médailles et médaillons anciens et des derniers règnes, médailles des hommes célèbres, etc.... 196.

L'accroissement que cette collection a pris depuis quelques années a permis à M. Aymard, chargé de sa conservation, de dresser des catalogues distincts pour chacune des grandes divisions adoptées aujourd'hui dans la science numismatique.

Ces catalogues sont au nombre de trois : le premier comprend les trouvailles de médailles qui se font dans le département.

Dans le second ont été classées les médailles antiques proprement dites ; les subdivisions qui ont été adoptées comprennent les médailles égyptiennes, grecques, celtiques, romaines et byzantines.

Le troisième catalogue est aussi divisé en plusieurs séries : 1° monnaies, médailles et jetons frappés dans le Velay, ou relatifs à l'histoire de cette province et à celle de l'Auvergne. Cette collection, quoique peu nombreuse, renferme déjà des raretés d'un haut intérêt pour notre histoire locale; 2° les monnaies de la monarchie française; 3° les monnaies des barons, des prélats et des villes de France; 4° les jetons de France; 5° les monnaies, jetons et médailles étrangères ; 6° les médailles des hommes illustres; 7° les plâtres et clichés.

Dans ces registres, les pièces sont décrites avec tout le soin possible, soit du côté du droit, soit au revers. Les moindres particularités du type et souvent même de la fabrication y sont indiquées. En regard des pièces, on a inscrit les noms des donateurs, le lieu et l'époque de la découverte.

On invite les personnes qui auraient connaissance de découvertes de monnaies et de médailles faites dans le département, de vouloir bien en donner avis à la Société.

§. XI.

Collections d'Histoire naturelle.

A. — MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

	Échantill.
1. Collection générale de minéralogie, *disposée pour l'étude, selon la méthode de* Hauy........	812
2. Collection générale des roches, *disposée pour l'étude, selon la méthode d'*Alex. Brongniart..	308
3. Minéraux et Roches de la Haute-Loire, *disposées selon l'ordre de superposition*, savoir :	
Bassin du Puy ou de la Loire..............	414
Bassin de Brioude ou de l'Allier.............	146

Une grande partie des roches du bassin de l'Allier a été donnée par M. Aimé Pissis, membre non résidant.

4. Minéraux et Roches du Puy-de-Dôme.........	305

Une partie de cette collection a été recueillie par MM. Lecoq et Bouillet, membres non résidans.

5. Collection particulière des Minéraux et Roches des Mont-Dores, par les mêmes.............	50
6. Roches de la Lozère, de l'Ardèche et du Cantal.	95
7. Minéraux et Roches du Vésuve..............	106

Donnés par M. Albert de Brive, membre résidant.

8. Roches et fossiles du bassin de Paris.........	78
9. Roches de la Saxe, recueillies et classées par M. Reich, professeur à l'Ecole des mines de Freyberg..............................	205
10. Roches du bassin de Vienne en Autriche....	97
11. Roches d'Ecosse, recueillies et classées par M. Forbes, professeur à l'Université d'Edimbourg..............................	44

B. — PALÉONTOLOGIE.

1. FOSSILES DES TERRAINS HOUILLERS DE L'ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE.

Vingt-trois échantillons présentant des tiges et impressions de végétaux propres à ces terrains et provenant des houillères de Frugères, Brassac, Langeac, etc.

Envoi de tiges, de fruits, d'impressions de fougères, etc., provenant du terrain houiller de Langeac.

Cet envoi, renfermant un grand nombre d'échantillons, a été offert au Musée par M. Bouche, de Langeac, m. correspondant.

2. FOSSILES DES GITES D'ARKOSES DE BRIVE ET DE BLAVOSY, PRÈS LE PUY.

Dix-sept échantillons de tiges, d'impressions de feuilles, etc.

3. FOSSILES DU TERRAIN GYPSEUX DES ENVIRONS DU PUY.

Treize échantillons présentant des débris de *Paleotherium magnum* (Cuvier), et entr'autres les diverses espèces de dents de ce pachyderme.

Un massif gypseux, renfermant des fragmens de tibia, de fémur d'os du bassin, de vertèbres et de côtes de la même espèce.

Ce beau morceau a été donné au Musée par M. Varennes, d'Aiguille, carrier.

Impressions de larves d'insectes.

4. FOSSILES DU CALCAIRE MARNEUX OU A LIMNÉES DES ENVIRONS DU PUY.

Soixante-cinq échantillons présentant des débris de divers animaux appartenant aux classes, genres et espèces ci-après, ou encore indéterminés, ossemens, dents, fragmens de mâchoires, etc.

REPTILES.....	Crocodiles et tortues, os, dents et écailles.
PACHYDERMES.	*Paleotherium Velaunum* (Cuv.) fragm. de mâchoires.
	medium. (Cuv.)
	Anthracotherium Velaunum.
	magnum.
	Anoplotherium leporinum.
RONGEURS....	Genre *myoxus.*
CARNASSIERS..	Genres indéterminés.
OISEAUX.....	*id.*

Un certain nombre d'échantillons présentant des restes ou empreintes de divers animaux et entr'autres de mollusques, tels que limnées, planorbes, cyclostomes, bulimes, etc., font partie de la collection des minéraux et des roches de la Haute-Loire, n° 3 de la division *A*. Il en est de même des fossiles appartenant aux terrains précédens.

5. FOSSILES DES TERRAINS VOLCANIQUES ET D'ALLUVION.

Gîtes de Solilhac, de Cussac, etc.

Deux cent cinquante-sept morceaux présentant des restes de divers animaux, ossemens, dents, cornes, bois, *fèces*, etc.

RUMINANS....	*Bos Velaunus et aurus*, *Cervus Velaunus*. *Cervus dama Poliniacus* et une Antilope.

PACHYDERMES. Mastodonte, Eléphant, Hippopotame, Rhinocéros et Tapir.

SOLIPÈDES.... Cheval.

Une très-grande partie de cette collection a été donnée au Musée par M. Félix Robert. M. de Chardon a donné aussi de fort beaux morceaux.

Gîte de Saint-Privat-d'Allier, dans les scories volcaniques, entre des coulées de laves basaltiques.

Six morceaux appartenant aux genres Bœuf, Cerf, Hyène et Rhinocéros.

Recueillis par MM. Bertrand de Doue et Deribier.

Gîte de Taulhac, à la surface du calcaire marneux.

Des dents de cheval et d'os de mauvaise conservation.

Donnés par M. Pons-Rigaud.

Gîte de Paradis, terrain d'alluvion.

Branche gauche d'une mâchoire inférieure de Rhinocéros.

Donnée par M. Aymard.

C. — ZOOLOGIE.

1. Collection générale de coquilles marines, terrestres et d'eau douce.

Cette collection se compose de plusieurs milliers de coquillages, dont la classification et l'arrangement ne sont point encore terminés, faute de place.

2. Collection de coquilles fluviatiles et terrestres de France, et en particulier de la Haute-Loire, commencée par M. Aymard.

Cette collection, qui se composera de plus de 1000 espèces ou variétés, se complète successivement.

3. Collection de coquillages marins, terrestres et d'eau

douce, de graines, de fruits, etc., envoyés au Musée par M. Rivet, de Goudet, médecin à la Nouvelle-Orléans.

4. Envoi de coquillages de la mer Pacifique destiné au Musée, par M. Joseph Pissis, de Brioude, médecin des hôpitaux de la Conception au Chili, et membre non résidant. Cet envoi n'a pu être encore disposé sur des tablettes, faute de place.

5. Reptiles.... Plusieurs bocaux remplis de reptiles ophidiens ou sauriens.

6. Oiseaux..... Deux cent vingt-sept individus, la plupart appartenant au département.

7. Mammifères. Neuf, parmi lesquels on remarque un lynx, une genette et une hermine tués dans le département (1).

D. — BOTANIQUE.

Le nombre des plantes observées jusqu'à ce jour dans le département s'élève à 1502, dont 1195 phanérogames et 307 cryptogames. Le Musée en possède 760 échantillons.

Son herbier renferme aussi 630 plantes, savoir : 200 cryptogames et 430 phanérogames, recueillis dans les Pyrénées et le Jura, par M. Bernard, vérificateur de douanes à Nantua, membre non résidant, et offertes par lui à la Société.

---

(1) Le Musée possède aussi des peaux d'oiseaux étrangers envoyés par M. Joseph Pissis ; une peau de boa et une mâchoire de requin données par M. Garnier, de Paris ; un test de tatou, envoyé de Mexico par M. Achille Bertrand ; de jeunes crocodiles, différentes monstruosités, etc.

§. XII.

Modèles, Machines, Instrumens, Produits de l'industrie départementale, etc.

1. — Charrue Dombasle.
2. — Herse de Roville.
3. — Cultivateur.
4. — Joug de front.
5. — Machine à teiller le chanvre.
6. — Baratte perfectionnée.
7. — Baromètre à cuvette.
8. — Diagraphe de Gavard.
9. — Cadran sphérique, inventé par M. Avit.

---

10. — Modèle de machine à carder.
11. — Modèle de coupe-racine, par M. Andant.
12. — Modèle de fourneau à vapeur.
13. — Modèle de tuyau de cheminée mobile.
14. — Quinze modèles d'escalier et de voûte, en bois et en plâtre, exécutés par les élèves des écoles industrielles.

---

15. — Grande carte, sous verre, de dentelles de la fabrique de M. Théodore Falcon, du Puy.
16. — Autre carte, sous verre, de dentelles de la fabrique de M. Félix Varenne, du Puy.
17. — Carte, sous verre, de cartons pour dentelles, piqués par le procédé mécanique de M. Xavier Breysse, du Puy (1).

---

(1) Le Musée renferme aussi la bibliothèque de la Société et la bibliothèque historique départementale. Cette dernière créée en 1834, possède déjà un certain nombre d'ouvrages et de manuscrits précieux pour l'histoire du département. Le catalogue de chacune de ces collections sera publié plus tard.

Sur un monument en marbre, on lit l'inscription suivante, votée par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy :

AU PROTECTEUR

DES SCIENCES, DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE,

BARON ARMAND DE BASTARD,

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE,

DE 1817 A 1828.



Table des Matières.

FIN.



